

Inégalités, démocratie et développement.

Des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux

Sous la direction de

**Martin SIMARD
Danielle LAFONTAINE
Sébastien SAVARD
Marielle TREMBLAY
Pierre-André TREMBLAY**

**ARUC-ÉS, CRDT, GRIDEQ et GRIR
2006**

Le numéro 11 de la collection Tendances et débats en développement régional est publié par le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ), en collaboration avec le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), l'ARUC-ÉS et le Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR).

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Révision

Luc GOBEIL
Martin SIMARD

Traitement de texte

Michèle DUPRAS

Édition et révision finales

Jean LARRIVÉE

Conception de la page couverture

Stève DIONNE

Distribution

GRIDEQ
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
418-723-1986 poste 1441 ou 1440
418-724-1847 (télécopieur)
Courriel: grideq@uqar.qc.ca
<http://www3.uqar.qc.ca/grideq/>

ISBN 978-2-920270-81-7

**Tous droits réservés © 2006
Université du Québec à Rimouski
GRIDEQ-CRDT-ARUC-ÉS-GRIR**

Table des matières

Texte de présentation	Page
Inégalités, démocratie et développement. Des concepts au cœur des débats.....	viii
TREMBLAY, P.-A. et SIMARD, M.	
Avant-propos	
Pour une politique d'occupation du territoire.....	1
VENNE, M.	
Partie I: Inégalités socioterritoriales. Mesures, formes et tendances	
Une lecture plurielle de la ruralité: vers une caractérisation différenciée des populations rurales du Québec.....	11
BINET, C. et BRETON, P.-E.	
Un profil socioéconomique du Canada atlantique mettant l'emphase sur les caractéristiques des régions rurales et urbaines.....	27
DESJARDINS, P.-M.	
La recomposition des espaces métropolitains au Brésil: une analyse fondée sur les mouvements démographiques.....	43
FONSECA NETTO, H.	
Migration des jeunes adultes et dynamiques socioterritoriales. Facteur de diversité ou d'inégalité?	55
SIMARD, M.	
Théorie du capital social et régionalisation de l'immigration au Québec: quel avenir pour les pôles régionaux?	67
THÉRASMÉ, K. et PARÉ, S.	
Le modèle québécois des soins de santé: un système qui entretient les inégalités entre les diverses communautés?.....	81
PERREAU, L.	

Mesure et comparaison de l'accessibilité aux services de santé de proximité de trois territoires.....	99
CASTONGUAY, S. et DISANT, M.-J.	
L'inégalité des territoires devant l'exportation: le cas du Saguenay—Lac-Saint-Jean.....	115
GAUTHIER, M., LALIBERTÉ, D. et DESCHÊNES, J.-P.	
Les réseaux dans le secteur du multimédia: la quête d'un milieu innovateur.....	123
ROUSSEAU, S. et TREMBLAY, D.-G.	
Partie II: Inégalités et développement. Du diagnostic aux stratégies	
De l'initiative locale au développement territorial: une perspective synthétique.....	143
KLEIN, J.-L.	
Construire une réponse positive à la question inégalitaire: place et rôle de l'économie sociale.....	165
NOISEUX, Y. et FONTAN, J.-M.	
Femmes et prise en charge de personnes dépendantes dans la communauté: s'organiser pour faire lutte aux inégalités.....	183
TREMBLAY, M., GILBERT, C. et KHANDJIAN, S.	
Le lien social au coeur du développement	197
TREMBLAY, S.	
Le regroupement municipal à Rouyn-Noranda: impact sur la dynamique communautaire des quartiers ruraux.....	211
SIMARD, P., CHAMPAGNE, D. et BEAULÉ, G.	
L'économie sociale comme orientation de développement stratégique: l'exemple de la MRC de la Haute-Yamaska	227
BONNER, F. et BRYANT, C. R.	
Les acteurs et les stratégies de participation au développement local en pays Toura en Côte d'Ivoire.....	243
SOUMAHORO, M.	

Altermondialisme et reterritorialisation de l'action collective:
le cas des mouvements sociaux québécois.....261
GUAY, N.

Partie III: Au-delà des inégalités: environnement et démocratie

La gouvernance et l'adaptation au changement climatique:
le cas du sud-est du Nouveau-Brunswick.....273
CHOUINARD, O., MARTIN, G. et VANDERLINDEN, J.-P.

La mesure du développement durable: comparaison de deux
propositions d'indicateurs.....289
LAPOINTE, D.

Des parcs naturels habités au Québec? Une comparaison
inspirée des parcs naturels régionaux français.....303
ALLIE, L.

Les fondements de l'action sociale à l'égard des forêts.....321
FILION, M. et PIVIN, F.

La cyberdémocratie: un modèle de développement.....335
LAGACÉ, M., FORTIN, M.-E. et PRÉVOST, P.

Le vote par Internet dans les organisations coopératives:
possibilités et limites.....353
YORN, C.

Les meilleures pratiques en cyberdémocratie: du local au national.....371
LUSSIER, K. et SÉVIGNY, B.

Le pouvoir de la troisième démocratie et la société civile.....387
RADA DONATH, A.

Inégalités, démocratie et développement.

Des concepts au cœur des débats

Pierre-André TREMBLAY

Martin SIMARD

Université du Québec à Chicoutimi

La mondialisation des échanges économiques, sociaux et culturels et des pratiques qui leur sont liées favorise-t-elle la consolidation des inégalités dans les sociétés modernes avancées? La question est d'importance pour les analystes du développement des sociétés et des territoires qui s'interrogent sur les tendances actuelles en matière de développement, en particulier sous sa dimension sociale. Au Québec, cette interrogation a déjà une longue histoire. Celle-ci va de l'inventaire des ressources naturelles réalisé par Esdras Minville dans les années 1930, qui confirme l'inégale répartition des ressources, aux travaux du défunt Conseil des affaires sociales, au début des années 1990, qui ont illustré le phénomène de polarisation des territoires. Le découpage des régions administratives à la fin des années 1960 et celui des MRC au début des années 1980 ont favorisé la compilation d'informations sur une base géographique, à partir des données statistiques ou d'enquêtes spécifiques. Nous disposons ainsi d'une batterie d'indicateurs et d'indices permettant d'illustrer le profil des régions du Québec. Toutefois, il faut dépasser la dimension quantitative pour prendre en compte les processus de changement social et de recomposition des territoires.

Au-delà des processus tangibles de métropolisation et de dévitalisation de zones rurales ou de quartiers centraux, il faut prendre acte du fait que le développement se conjugue maintenant à de multiples échelles interreliées: micro-locales, locales, régionales, nationales, mondiales. Ces échelles ne sont pas toutes emboîtées selon le modèle des poupées russes et toutes ne sont pas toujours pertinentes pour comprendre les changements que connaissent nos sociétés. Ce trait a comme conséquence que les sociétés contemporaines doivent être envisagées comme des formations sociales aux contours flexibles subissant des bouleversements notables plutôt que comme des ensembles fermés; leurs institutions ont alors un rôle à jouer dans la mise en place et l'atteinte d'objectifs collectifs, comme l'égalité, l'équité et l'efficacité. L'intention de ce recueil est d'analyser et de mesurer comment ces transformations produisent de l'égalité et de l'inégalité entre les personnes, les groupes, les communautés et les territoires. Il s'appuie sur l'hypothèse que les désarticulations qu'expérimentent les sociétés et les territoires doivent être

abordées sous l'angle de la recomposition des formes sociales et des mécanismes économiques.

Ce constat nous conduit à prendre la mesure de la transformation des formes d'inégalité, de leurs causes et origines ainsi que de leurs conséquences sur les plans de la démocratie et du développement. De nombreuses questions s'imposent alors aux analystes et acteurs: Comment interagissent âges, genres, statuts et dotations en ressources des territoires, notamment entre les villes et les milieux ruraux? Peut-on classer les territoires selon les caractéristiques de ces formes d'inégalité? Quelle part de la responsabilité de ces inégalités doit être associée aux changements sociaux et économiques et quelle part doit être attribuée aux transformations idéologiques orientant les politiques publiques? Peut-on combattre ces inégalités et, si oui, comment? Quelle serait la place de l'économie sociale et du développement local à l'intérieur d'éventuelles stratégies d'intervention? Si les efforts d'analyse et de modélisation en cours alimentent notre compréhension des mutations du territoire québécois, ils peuvent sans doute nous permettre d'identifier les enjeux et défis que ces changements assignent aux acteurs de la société civile ou aux institutions publiques dans la gouvernance des territoires locaux et régionaux. Ces défis concernent des thèmes tels que: l'élaboration de mécanismes décisionnels démocratiques; la conception de pratiques novatrices reliées au développement territorial; la mise en place de pactes sociaux ou de «contrats» territoriaux; l'application de nouveaux outils de mesure; etc.

Lorsqu'il s'agit d'étudier les inégalités, il semble qu'une attention particulière doive être accordée à la culture, aux modalités symboliques d'interaction et aux identités personnelles, dont les trajectoires, changeantes et parfois chaotiques, sont des vecteurs de transformation des inégalités. Ces diverses perspectives indiquent qu'il faille considérer sérieusement l'action collective, spontanée autant qu'organisée, visant à contrer les causes et les conséquences du phénomène de l'inégalité. Certaines causes sont d'ordre institutionnel; d'autres mettent l'accent sur les modalités de la production de richesse; d'autres, enfin, sont basées sur les initiatives volontaires. Sur les territoires qui composent le Québec, les organisations collectives possèdent une importante tradition sous la forme d'entreprises publiques et parapubliques, de coopératives, d'associations, de groupes communautaires, de mutuelles, d'unions, de syndicats, d'agences territoriales. Cette tradition aujourd'hui représentée par les entreprises d'économie sociale, concourt à la dimension citoyenne et territorialement ancrée des actions sociales, s'inscrivant ainsi dans une approche privilégiant l'équité et l'égalité au sein d'une société démocratique. Mais l'équité et l'égalité sont-elles des objectifs concrets,

raisonnables et pertinents? Le cas échéant, comment envisager leur poursuite et comment mesurer des résultats atteints ou non en la matière?

Les contributions à cet ouvrage collectif tenteront d'aborder voire de répondre à ces diverses questions. Le propos des auteurs s'articule autour des thèmes des inégalités, de la démocratie et du développement. Il s'agit de thématiques fondamentales pratiquement indissociables qui émergent de l'ensemble des débats sur la gouvernance des territoires locaux et régionaux. Sur le plan pratique, cet ouvrage constitue les actes du colloque sur le développement régional tenu lors du congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) de 2005 à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Il regroupe vingt-cinq textes fruit du travail de quarante-trois auteurs provenant de diverses universités québécoises et de différents organismes publics, parapublics ou privés. Le document est organisé en trois parties, soit: Inégalités socioterritoriales. Mesures, formes et tendances, inégalités et développement. Du diagnostic aux stratégies et Au-delà des inégalités: environnement et démocratie.

Premièrement, la section «Inégalités socioterritoriales. Mesures, formes et tendances» se particularise avant tout par un souci de mesure des formes d'inégalités socioterritoriales à l'aide d'une approche principalement quantitative. Les inégalités sont généralement présentées ou étudiées ici sur une base territoriale ou d'accès aux services. La dichotomie entre l'urbain et le rural demeure un élément essentiel de caractérisation, telle qu'illustrée par les propos de BINET et de DESJARDINS, mais des découpages territoriaux plus fins sont également utilisés, notamment le quartier par CASTONGUAY et DISANT de même que ROUSSEAU et TREMBLAY D.-G. Les inégalités sont aussi traitées à l'échelle régionale ou provinciale, en particulier par GAUTHIER, LALIBERTÉ et DESCHÊNES ainsi que PERREAULT, alors que certains auteurs utilisent une démarche combinant plusieurs paliers géographiques ou des comparaisons interterritoriales. C'est le cas de SIMARD M., de FONSECA NETTO et de THÉRASMÉ et PARÉ.

Dans un deuxième temps, la partie «Inégalités et développement. Du diagnostic aux stratégies» se penche davantage sur l'évaluation des politiques publiques et la description d'approches ou de stratégies d'intervention. Au-delà de la mesure, les inégalités sociales ou territoriales doivent être combattues, généralement au niveau des communautés locales, à partir du postulat volontariste associé aux pratiques de développement territorial. Dans cette optique, différents thèmes sont traités: la dynamique d'acteurs par KLEIN et par SOUMAHORO, l'économie sociale par NOISEUX et FONTAN de même que par BONNER et BRYANT, la mobilisation communautaire par TREMBLAY M., GILBERT et KHANDJIAN ainsi que par SIMARD P.,

CHAMPAGNE et BEAULÉ et, finalement, les mouvements sociaux par S. TREMBLAY et GUAY.

La troisième section de l'ouvrage s'intitule «Au-delà des inégalités: environnement et démocratie». Les multiples textes regroupés ici interpellent des sujets comme l'environnement, la démocratie et la gouvernance. Malgré tout, la question des inégalités socioterritoriales se retrouve à l'arrière-plan de ces divers documents. En effet, les inégalités sont souvent étudiées en matière de caractéristiques socioéconomiques alors que l'accès aux ressources, le cadre de vie et le droit d'expression et d'influence représentent des éléments fondamentaux d'une société développée, juste et égalitaire. C'est le message envoyé par CHOUINARD, MARTIN et VANDERLINDEN, par LAPOINTE, par ALLIE et par FILION et PIVIN lorsqu'ils traitent de développement local et par LAGACÉ, FORTIN et PRÉVOST, par YORN, par LUSSIER et SÉVIGNY et par RADA DONATH quand ils discutent de démocratie.

En terminant, nous tenons à remercier au nom du comité de direction les personnes et les organismes suivants, sans lesquels ce colloque et cet ouvrage n'auraient pu être réalisés:

Appui organisationnel et technique

Michèle DUPRAS, UQAC
Luc GOBEIL, UQAC
Jean LARRIVÉE, UQAR

Appui financier et administratif

Alliance de recherche université-communauté /Économie sociale (ARUC)
Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)
Département des sciences humaines de l'UQAC
Développement économique Canada
Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR)
Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ)
Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR Québec).

Pour une politique d'occupation du territoire

Michel VENNE
Institut du Nouveau Monde

Ce n'est pas d'hier que l'on parle au Québec des inégalités sociales liées aux territoires. Autrefois, on disait: «disparités régionales». En préparant ce texte, j'ai retrouvé dans ma bibliothèque un livre dont on m'a fait cadeau récemment. Le titre: *Disparités régionales d'une société opulente* (ICAP, 1966). Il s'agit des actes d'un colloque organisé en 1966 par l'Institut canadien des affaires publiques. L'ICAP est l'un des ancêtres de l'Institut du Nouveau Monde (INM), que j'ai fondé avec un groupe d'universitaires et de personnes engagées de la société civile, en avril 2004¹. J'ai retrouvé dans ce livre des commentaires et des analyses qui sont, ma foi, toujours d'actualité.

L'ICAP regroupait des gens qui, dès cette époque ou par la suite, ont occupé des fonctions importantes dans la société québécoise ou ont exercé une influence déterminante sur l'évolution de cette société. Par exemple, l'avant-propos de ce livre est signé par Jeanne Sauvé, qui deviendra, quelques années plus tard, la première femme gouverneur général du Canada. Mme Sauvé était présidente de l'ICAP à l'époque et le président de la conférence sur les disparités régionales était Alfred Rouleau. Celui-ci prendrait plus tard la présidence du Mouvement des caisses populaires Desjardins. On a vu défiler à l'ICAP Pierre Elliott Trudeau, René Lévesque et plusieurs autres figures marquantes de l'élite politique et économique du Québec.

À titre de directeur général du Conseil d'orientation économique du Québec, Roland Parenteau traçait un portrait assez dur de la situation.

¹ L'Institut du Nouveau Monde (INM) est un organisme à but non lucratif, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics au Québec. Par ses actions, l'INM encourage la participation civique des citoyens, le développement des compétences civiques, le renforcement du lien social et la valorisation des institutions démocratiques. L'INM compte 950 membres (en novembre 2005). L'INM organise chaque été une école d'été pour jeunes citoyens (600 participants en août 2005) et a entrepris un cycle de cinq rendez-vous stratégiques qui sont autant de dialogues entre experts et citoyens sur les grands enjeux du Québec. L'INM publie *L'Annuaire du Québec*. L'INM est lauréat du Prix Claire-Bonenfant 2005, le prix de la citoyenneté remis par le gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique. Son site Internet: www.inm.qc.ca.

Parenteau notait que les disparités régionales semblaient répondre à une loi générale, observable dans tous les pays industrialisés: «à l'intérieur d'un espace économique donné, certaines régions réussissent à atteindre un degré de prospérité considérablement supérieur à celui d'autres régions voisines». Parenteau allait examiner le problème sous l'angle économique, sans manquer toutefois de souligner que, «dans la réalité, il y a une telle interrelation entre l'économique et le social qu'on en arrive à se demander où est le point de départ de ce que l'on pourrait appeler la dégénérescence d'une région».

En 1966, dans toutes les régions «périphériques», les doléances sont légion et la frustration est la règle. Soit que le taux de chômage est jugé anormalement élevé, soit que le niveau de vie est trop bas; on se plaint de l'exode des populations, notamment des jeunes (ça vous rappelle quelque chose?) ou de l'absence d'industrie secondaire (aujourd'hui, on se plaindrait qu'il y ait trop peu d'industrie de deuxième et troisième transformation). Les disparités existent également au sein d'une même région, entre zones urbaines et zones rurales. À cette époque, le revenu moyen dans les zones rurales était d'à peine la moitié du revenu moyen du Québec dans son ensemble! Ce qui amène Parenteau à se demander si le vrai problème n'est pas celui des disparités entre zones rurales et zones urbaines plutôt qu'entre régions défavorisées et régions prospères.

Dans le même livre, le secrétaire de l'Union catholique des cultivateurs, Jacques Labrie, constatait le vieillissement des propriétaires de fermes et l'exode des jeunes. Il évoquait les difficultés économiques des agriculteurs «coincés entre un prix de revient sur lequel ils n'ont aucun pouvoir et un prix de vente décidé par d'autres». L'UPA ne dirait pas autre chose encore aujourd'hui. Il raconte enfin que la demande d'emplois créée par l'organisation d'Expo 67 à Montréal a contribué à drainer des ressources humaines vers la ville.

Sans reprendre ici l'ensemble des observations de l'économiste Parenteau, celui-ci résume la situation ainsi:

En somme, si on veut résumer la situation d'une façon lapidaire, et par conséquent injuste et sans nuances: d'un côté, les régions vieilles, avec des ressources en voie d'épuisement, arrivent de plus en plus mal à produire des richesses, et par conséquent à générer des revenus pour leur population. Bien plus, même dans les cas où quelques individus arrivent à accumuler des capitaux, ceux-ci ne trouvent pas d'occasion d'emploi dans la région et sont drainés vers les marchés financiers. De même, dans le cas où de nouvelles activités de type moderne sont créées dans ces régions, la plus grande partie des effets d'entraînement se manifestent en dehors, soit dans les régions industrialisées. À l'inverse, d'autres régions, en général de caractère urbain,

réussissent à attirer à elles industries nouvelles, commerces et services, capitaux et travailleurs qualifiés.

À l'époque, 60% de la production manufacturière était concentrée à Montréal, où sont également *«agglomérés la presque totalité des services bancaires, commerciaux et professionnels»*.

Les disparités régionales ne s'expliquent pas par un seul facteur. Selon Parenteau, ces disparités, au Québec, sont le fruit d'un divorce entre deux types de mise en valeur des territoires: *«L'un, celui du 19^e siècle, extensif, basé sur de petites unités de production quasi autonomes, ou en tout cas à marché très limité, et l'autre, celui du 20^e siècle, fondé sur l'agglomération des populations et de grandes unités de production de moins en moins nombreuses»*.

Il est intéressant de faire le lien entre le modèle d'organisation économique (qui favorisait la dispersion et les petites unités au 19^e siècle) et la démographie: la distribution de la population suivait tout bonnement la répartition des emplois. C'est ce qui a favorisé l'installation de populations dans les régions périphériques, notamment pour l'exploitation des ressources naturelles (dans les années 1960, on disait *«richesses naturelles»*). Or, déjà en 1966, on observait que des activités économiques du secteur primaire, comme l'agriculture, exigeaient toujours autant de dispersion territoriale mais demandaient de moins en moins de travailleurs. Marc-Urbain Proulx a fait les mêmes observations pour les activités de production d'aluminium au Saguenay: la région produit aujourd'hui trois fois plus de lingots avec deux fois moins de travailleurs. En revanche, le secteur des services était en plein essor, ce qui favorisait la concentration démographique dans les grandes villes.

Le changement était tel que si on avait recommencé le peuplement du territoire du Québec en 1966, on aurait volontairement concentré les activités et les populations dans les centres urbains. Or ce n'est pas ainsi que le Québec des régions s'est construit. La population est dispersée. Le territoire est occupé. Faut-il alors fermer des villages et ramener tout le monde en ville? En tout cas, disait Parenteau, la concentration est un phénomène rationnel, du moins à première vue. Or, les politiques de développement régional alors en vigueur avaient pour but, dit-il, de contrer le phénomène de la concentration:

[...] alors que la logique commanderait que les hommes s'établissent là où ils peuvent le mieux gagner leur pain – phénomène qui est à l'origine de toutes les migrations humaines – on en arrive dans notre société, pour des motifs dont je n'ai pas à discuter le bien-fondé, à faire l'inverse, c'est-à-dire à trouver de quelle façon on pourrait faire vivre convenablement des populations, là où elles se trouvent.

Parenteau ne prônait pas pour autant la concentration des populations. Il y voyait le germe de problèmes sociaux. Même sur le plan de la rationalité économique, disait-il, une concentration excessive provoque du gaspillage et des coûts: infrastructures, bouchons de circulation, pertes de temps et de qualité de vie, etc. Selon lui, *«une certaine politique de déconcentration peut se justifier non seulement sur le terrain moral et social mais aussi sur le terrain économique. La difficulté est de trouver les modalités d'une telle politique qui permettent un meilleur équilibre entre régions sans compromettre la prospérité de l'ensemble»*.

Les questions qui se posent aujourd'hui se posaient donc déjà il y a tout juste 40 ans: faut-il adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire dans son ensemble ou faut-il au contraire laisser les lois du marché dicter la politique et accepter la désertion de certaines portions du Québec au profit des principales villes, c'est-à-dire là où l'activité économique est concentrée? Occupation du territoire ou adaptation à la concentration de l'activité économique?

Le fondateur de l'Union paysanne, Roméo Bouchard, me disait dans une entrevue récente que si le phénomène de concentration se poursuit au Québec, la province se résumerait dans quelques années à un corridor entre Montréal et Québec, quelques capitales régionales encore viables et de vastes étendues de territoire laissées en friche, au sens propre comme au sens figuré. Bouchard craint la «dévitalisation» des territoires. Récemment s'est posée la question à Murdochville, avec la fermeture définitive de la mine de cuivre: les citoyens et les travailleurs concernés ont proposé, après avoir pris un vote en référendum, de carrément fermer la ville et d'indemniser les travailleurs licenciés pour la perte de valeur de leur maison.

La fermeture de Murdochville aurait été une forme de résignation. Or la résignation n'est pas une politique. Québec ne pouvait pas fermer Murdochville. Il existe environ un millier de municipalités de moins de 1000 habitants au Québec. Dans 400 d'entre elles, selon Solidarité rurale, l'école est menacée de fermeture. La situation qui prévalait à Murdochville n'est pas le fruit de circonstances exceptionnelles mais de logiques géographiques et économiques qui touchent toutes les communautés périphériques: la distance, l'épuisement de la ressource et le progrès technologique.

Si on avait fermé Murdochville, aurait-il fallu ensuite sonner le glas des nombreuses municipalités abitibiennes qui dépendent de l'exploitation minière, lorsque le sous-sol n'aura plus rien à donner? Que fera-t-on des autres villages gaspésiens le jour où les coupes à blanc auront eu raison de la forêt ou que le protectionnisme aura fermé l'accès de notre bois d'œuvre au marché américain?

Il y a, à Murdochville et en Gaspésie, des gens qui veulent habiter ce pays. Ils ont des projets de plus petite envergure. Mais dix projets qui créent 30 emplois, n'est-ce pas aussi bien qu'un seul qui en crée 300 et dont le promoteur tient entre ses mains le sort d'une communauté? D'aucuns répondront par la négative à cette question. Ils montreront du doigt le niveau des salaires accordés par de grandes entreprises comparés à ceux en vigueur dans l'industrie du tourisme ou du loisir de plein air.

En développement régional au Québec, il faudra apprendre à voir petit et à voir grand en même temps. Petit comme dans *Small is beautiful*, en appuyant des projets de coopératives, d'économie sociale, d'écotourisme, de multimédia, d'agriculture spécialisée dans les produits du terroir, adaptés aux capacités régionales. Mais on devra aussi voir grand. Les seuls projets locaux ne suffiront pas. C'est en construisant un chemin de fer qu'on a développé l'Ouest canadien. Pour amener des touristes ou des industriels dans les régions périphériques, pour apporter des matériaux et livrer des produits, il faut des routes, des rails et des aéroports. Pour développer le Nord, on a harnaché des rivières. En Gaspésie et sur la Côte-Nord, on pourrait développer d'immenses parcs d'éoliennes et produire de l'énergie renouvelable, comme le fait l'Allemagne avec succès. Il faudra fabriquer les hélices, les installer, les entretenir. Quelques centres de recherche pourraient y voir le jour. Encore faut-il y croire et continuer à occuper le territoire.

Plus la mondialisation devient une réalité, plus le développement local est une nécessité. *«Le développement local est la seule façon de s'adapter au global»*, soutient le professeur de sciences économiques Bernard Pecqueur, de l'IREP, à Grenoble. C'est en ce sens que *«le développement local n'est pas localiste»*. Il est plutôt une manière de se connecter au monde.

À quoi sert le développement local? Principalement à *«fabriquer de la différence»*, dit le professeur. *«Si on oppose à la grande production, la spécificité, on aura du développement local»*.

Mais cette différence locale joue à plusieurs échelles. Les vins français d'appellation contrôlée représentent un pur produit local mais ils sont vendus partout dans le monde. C'est la spécificité du produit, sa qualité, qui fait la différence. Cet exemple permet de saisir rapidement le lien entre local et global. *«L'astuce c'est de faire ce que le voisin ne sait pas faire. Si un territoire entre en concurrence avec son voisin pour fabriquer le même produit, on n'y est plus»*.

Dans le développement local, *«la proximité a une valeur»* parce que le développement s'articule autour des hommes et des femmes qui habitent un territoire. La population prend une autre importance. M. Pecqueur fait remarquer qu'il peut exister des divergences d'intérêts entre

la population et une entreprise qui viendrait s'installer dans une localité. Il existe une «*autonomie des besoins*» de l'une et de l'autre. Les stratégies seront différentes et celles-ci n'auront pas le même impact.

Le développement local poussé par la population profite souvent d'un effet supplémentaire que le professeur appelle «*l'effet territoire*». Cette forme de développement «*valorise le territoire*» qui devient une valeur ajoutée du produit commercialisé.

M. Pecqueur donne l'exemple d'une huile d'olive devenue le produit phare d'une région, vendue plus chère dans les épiceries des grandes villes que les autres huiles pourtant comparables. La différence s'explique par «*l'effet territoire*». Je n'achète pas seulement de l'huile d'olive, j'achète aussi «*le bruit des cigales, l'ambiance provinciale, le paysage*».

Or pour acheter un paysage, dit M. Pecqueur, «*il faut qu'il y en ait*». *L'un des moyens à la disposition des pouvoirs publics pour encourager le développement local est donc d'investir dans «la construction des territoires», la protection des paysages, des ressources naturelles. Le territoire devient une valeur. C'est toute la différence entre valoriser un territoire, forcément unique, ou de valoriser une main-d'oeuvre, que l'on pourra trouver ailleurs.*

C'est ainsi, donc, que l'on «*fabrique de la différence*». En s'appuyant sur la population plutôt que sur une entreprise en particulier et en valorisant le territoire, pour «*révéler des ressources cachées que le marché aurait été incapable de révéler tout seul*».

Comme contribuable, je suis disposé à ce qu'une partie de mes impôts servent à développer les régions du Québec qui font partie de mon pays. On dépense bien des centaines de millions de dollars pour maintenir et développer quelques dizaines de villages dans le Grand Nord du Québec. La construction du village modèle d'Oujé-Bougoumou a coûté des millions à elle seule.

L'occupation du Grand Nord a eu d'autres effets que l'on mesure encore mal aujourd'hui, dont celui de reconnaître la présence sur cette terre d'autres nations, d'amorcer une décolonisation intérieure qui est en voie de transformer ce que l'on appelait des bandes indiennes en partenaires du développement local et régional. Le boum hydroélectrique n'est pas non plus étranger à l'émergence d'une nouvelle conscience écologique.

À quoi bon, en effet, occuper et développer un territoire, si c'est pour le détruire, épuiser ses ressources puis le laisser en friche avec toutes les conséquences sociales que cela peut avoir pour ses habitants? Le choix hydraulique était, en 1970, l'option écologiste face au nucléaire. Aujourd'hui, la question se pose autrement. Voulons-nous répondre à la demande de nos voisins américains et mettre à profit le potentiel

énergétique du Québec pour le développement économique de la nation? Et si oui, comment? Quelles filières faut-il développer? Les manifestations contre le projet de centrale au gaz du Suroît témoignent d'un rejet des solutions qui accroîtraient la contribution québécoise à l'effet de serre. Les succès de l'Allemagne avec la filière éolienne ne devraient-ils pas nous inspirer davantage?

Abandonner des portions de notre territoire serait renoncer à une partie de ce que nous sommes. Mais vouloir continuer à l'occuper comporte des conséquences: les lois du marché ne suffiront jamais à soutenir des économies locales suffisamment dynamiques pour contenir l'exode des populations vers les grandes villes. Rien n'arrivera sans une volonté politique, un effort financier constant et beaucoup d'imagination.

Les réformes en cours ou qui font l'objet de débat sur le financement des universités, notamment du réseau de l'UQ, l'existence des cégeps, la fusion des établissements de santé, ou la décentralisation, auront des impacts sur l'occupation du territoire. Nous ne sauverons pas la Gaspésie ou la Côte-Nord si nous échouons à procurer à ceux qui vont y travailler un milieu de vie attrayant, des écoles, des services de santé adéquats, un centre culturel et tous ces services de proximité indispensables pour la vie quotidienne.

Gilles Vigneault disait, dans une entrevue avec le regretté Fernand Seguin, il y a plusieurs années, à quel point il est important que, loin des grands centres, il y ait des gens pour habiter le pays et en témoigner. Sinon, disait-il, *«ce n'est plus un pays, c'est un vaste vide, un vaste espace vide où nos voisins du Sud font des trous pour prendre les richesses»*.

Avant d'être politique, un pays est un territoire, une lande, un terroir, un ancrage naturel, un écosystème. C'est un lieu que l'on habite et qui nous fait, nous forge. Par les rigueurs ou la clémence de son climat. Par la densité de son occupation. Par la distance à parcourir. Par l'histoire de sa conquête. Par les formes de son aménagement. Un vaste pays devrait ouvrir les horizons. Inspirer l'exploration, la découverte. Et la redécouverte d'un patrimoine et d'une mémoire. Un territoire est un repaire. Le pays réel est d'abord une terre.

Le territoire du Québec, disait joliment l'ancien premier ministre René Lévesque, prend la forme d'une main, la péninsule gaspésienne tenant lieu de pouce. Je propose que les gens de la ville et les gens de la campagne, ceux et celles de Montréal et leurs concitoyens des zones périphériques, se tendent mutuellement la main, justement, et acceptent de consacrer les ressources nécessaires pour que l'on puisse continuer d'occuper ce territoire d'apparence hostile mais que nous avons, au fil de 400 ans d'histoire, appris à apprivoiser. Voulons-nous continuer d'occuper le vaste pays qui est le nôtre, si oui à quelles conditions économiques, sociales et environnementales et sommes-nous prêts, ruraux

comme citoyens, à faire les efforts politiques, humains et financiers, pour maintenir ouverts tous nos horizons, ceux du Nord comme ceux de la mer? Je réponds oui à cette question et j'espère que nous serons nombreux à le faire.

Bibliographie

ICAP. 1966. *Disparités régionales d'une société opulente*. Montréal, Éditions du jour, Coll. Les idées du jour. 168 p.

Partie 1
Inégalités socioterritoriales.
Mesures, formes et tendances

Une lecture plurielle de la ruralité: vers une caractérisation différenciée des populations rurales du Québec

Claire BINET
Secrétariat rural du Canada
Prudence-Elise BRETON
Éco-Quartier du Centre Jacques-Cartier

Le poids déclinant des populations rurales au Canada et au Québec interpelle les gouvernements quant à l'avenir des communautés rurales. Depuis une dizaine d'années, de nombreuses initiatives publiques et citoyennes s'appliquent à guider et soutenir ces communautés vers la prise en main de leur destinée propre. Dans le contexte des défis de taille posés en ce début de XXI^e siècle, l'état des connaissances sur les populations rurales devient une préoccupation accrue des acteurs du développement territorial. En effet, les profils statistiques courants sont souvent teintés de «distorsion urbaine» car les populations rurales, minoritaires et dispersées, y sont habituellement noyées dans des données d'ensemble. Pourtant, les différences à l'intérieur des milieux ruraux sont parfois plus grandes que celles existant entre ceux-ci et les zones urbaines, selon les surprenants constats de recherches en cours au Secrétariat rural du Canada¹. L'analyse de la répartition des populations rurales devient la trame de fond d'une caractérisation socioéconomique différenciée. À terme, ces nouvelles connaissances aideront à cibler des interventions pour des segments spécifiques de la population rurale.

Ce texte expose d'abord la structure spatiale des populations rurales et en analyse les variations entre 1991, 1996 et 2001 pour le Québec et cinq de ses régions administratives, en fonction d'une grille d'analyse spatiale combinant deux définitions de la ruralité. Cette grille est ensuite appliquée à trois indicateurs socioéconomiques; les résultats sont mis en relation avec la dynamique démographique de la décennie 1991-2001 ainsi qu'avec d'autres travaux.

¹ Ce projet pan-canadien comprend un profil pour chaque province/territoire; il examine 20 indicateurs des recensements 1991-1996-2001 à travers une analyse comparative des zones rurales et urbaines, employant le concept de ZIM présenté ici (voir bibliographie).

La structure spatiale changeante des populations rurales

Les zones à prédominance urbaine et rurale

En 2001, la population du Québec (7,13 M d'habitants)² était regroupée à près de 80% dans des zones à prédominance urbaine (5,59 M d'habitants). Les six régions métropolitaines de recensement (RMR) regroupaient les deux tiers de la population (4,75 M d'habitants) et les 25 agglomérations de recensement (AR) en comptaient 12% (0,84 M d'habitants)³. Ces zones urbaines englobaient aussi des localités rurales limitrophes dont les populations présentent des caractéristiques socioéconomiques parfois distinctes. Durant la décennie 1991-2001, la croissance démographique continue du Québec a profité aux RMR mais les AR ont globalement enregistré des pertes⁴. Par ailleurs, quelque 20% (1,53 M d'habitants) de la population totale du Québec vivait dans des zones à prédominance rurale (hors RMR-AR) en 2001. Les proportions de la population en zone rurale variaient toutefois passablement dans les cinq régions étudiées ici⁵: 20% en Montérégie, 38% en Estrie, 28% au Saguenay—Lac-Saint-Jean (SLSJ), 40% en Abitibi-Témiscamingue (AT) et 57% au Bas-Saint-Laurent (BSL).

L'intensification des rapports ville-campagne a un effet indéniable sur la structure spatiale des populations. Le concept de *zone d'influence métropolitaine de recensement* (ZIM)⁶ permet l'étude différenciée des populations rurales, en mesurant le degré d'influence urbaine à travers l'intégration des travailleurs ruraux au marché de l'emploi des AR/RMR (pourcentage total de travailleurs navettant vers une ou plusieurs AR ou RMR). Les municipalités hors RMR-AR sont classifiées en quatre

² Les données employées correspondent à l'échantillonnage de 20% du recensement compilé pour l'étude des caractéristiques de la population; les résidents des institutions en sont exclus (hôpitaux, prisons, etc.), soit environ 112 000 personnes, dont le quart en zone rurale.

³ Les AR ont un noyau urbain de 10 000 à 100 000 habitants; celui des RMR en contient 100 000 ou plus; le noyau urbain couvre souvent plusieurs municipalités. Le lieu de travail structurant l'espace économique, les règles de délimitation des AR et RMR impliquent notamment l'inclusion des municipalités où plus de 50% des travailleurs font la navette vers le noyau urbain (ex. plus de 100 municipalités pour la RMR de Montréal, voir *Dictionnaire du recensement*).

⁴ Les limites de certaines AR et RMR ont été modifiées, ce qui peut influencer les résultats.

⁵ Le choix de quatre de ces régions s'appuie sur le fait que le gouvernement canadien y a créé des équipes rurales interministérielles régionales; la cinquième région, le SLSJ, a été ajoutée parce que congrès de l'ACFAS 2005 s'y déroulait.

⁶ Le nom complet du concept de ZIM est: *zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement* ZIM. Créé en 2000, il est basé sur le navettage total des travailleurs (quotidien ou moins fréquent) vers n'importe quelle AR ou RMR (voir *Dictionnaire du recensement*). La ZIM intègre en partie la notion de distance, l'ampleur du navettage diminuant habituellement avec l'éloignement des zones urbaines.

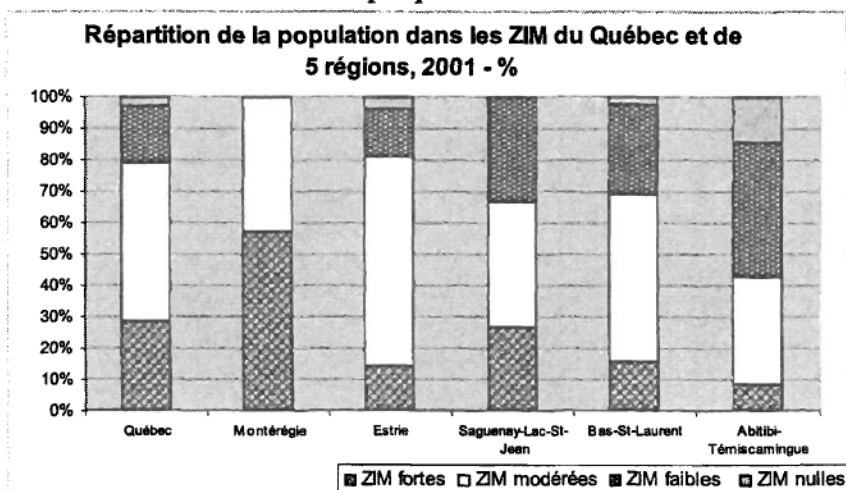
catégories: i) les ZIM fortes: au moins 30% de navetteurs (ex. Dunham, Métis-sur-Mer); ii) les ZIM modérées: entre 5 % et 30% de navetteurs (ex. Maskinongé, Saint-Faustin); iii) les ZIM faibles: entre 0% et 5% de navetteurs (ex. La Pocatière, Paspébiac); et iv) les ZIM nulles: aucun navetteur ou moins de 40 travailleurs (ex. Blanc-Sablon, Piopolis). Le recours aux ZIM permet d'observer que, entre 1991 et 2001, une concentration accrue de la population s'est effectuée dans les RMR et les ZIM fortes du Québec⁷. Généralement localisées autour des zones urbaines, ces dernières (un quart de la population totale des ZIM) forment une couronne d'étalement urbain diffus. Pour sa part, la population des ZIM modérées (la moitié du total des ZIM) est restée stable tandis que celle des ZIM faibles (moins d'un cinquième du total des ZIM) et celle des ZIM nulles (part marginale des ZIM) ont subi un net recul après 1996.

Plusieurs éléments différenciaient le Québec et les régions étudiées quant au poids respectif des zones rurales et urbaines⁸ (Graphique 1) ainsi qu'à leur évolution récente. En voici quelques-uns. Signalons d'abord que le BSL et l'AT n'ont pas de RMR et que la Montérégie compte six AR. En second lieu, le SLSJ et la Montérégie ne comportent pas de ZIM nulle et cette dernière région n'a pas de ZIM faible. En troisième lieu, la part de chaque type de ZIM dans le total des ZIM des régions étudiées variait grandement par rapport à la situation du Québec (ex. deux tiers pour les ZIM modérées de l'Estrie, moins d'un dixième pour les ZIM fortes de l'AT et un tiers pour les ZIM faibles du SLSJ). Sur le plan des variations de population entre 1991 et 2001, notons que des hausses ont été recensées dans les ZIM modérées de la Montérégie et de l'AT; il en a été de même dans les ZIM faibles de l'Estrie et du SLSJ. Par ailleurs, les ZIM fortes ont subi une baisse en AT mais elles ont stagné en Montérégie entre 1996 et 2001. Enfin, la RMR du SLSJ, soit Saguenay, a perdu de la population durant la décennie mais aucune AR des cinq régions mises en exergue n'a subi de perte.

⁷ (*) La présence d'un astérisque dans diverses parties du texte signifie que les résultats mentionnés ne figurent généralement pas dans les tableaux et graphiques du texte.

⁸ Le poids démographique plus grand de la population des zones rurales de certaines autres régions peut influencer le résultat agrégé pour le Québec (ex. Chaudière-Appalaches).

Graphique 1



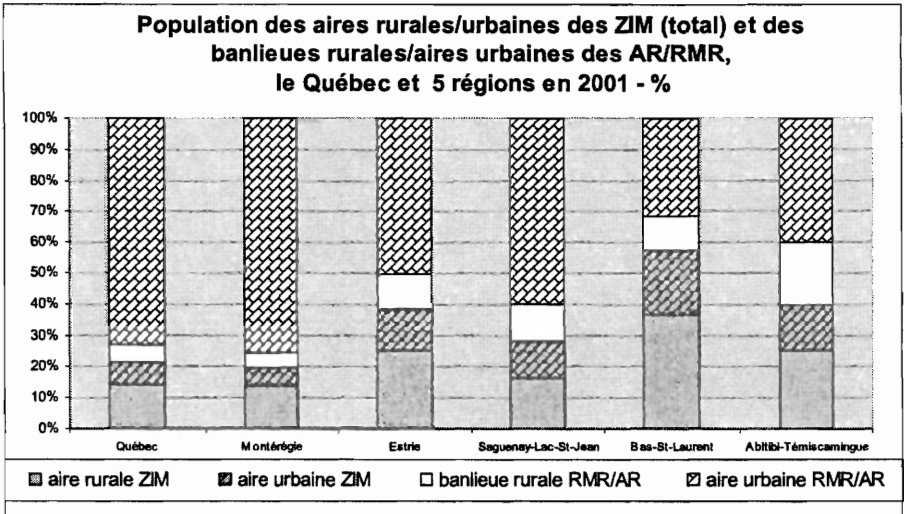
Le destin différencié des villes et des petites localités rurales

Les petites localités rurales se retrouvent principalement dans les zones à prédominance rurale (ZIM) mais il y en a aussi dans les zones à prédominance urbaine (RMR-AR). Ce sont les «aires rurales⁹» (1,4 M d'habitants en 2001); elles comprennent à la fois les petites localités rurales des ZIM et celles des AR/RMR, appelées banlieues rurales. Par ailleurs, les villes ne sont pas l'apanage des zones à prédominance urbaine. En effet, les «aires urbaines» (5,72 M d'habitants) concernent tant les villes de taille variée composant le noyau urbain des AR/RMR mais également les petites villes de moins de 10 000 habitants présentes dans les ZIM. Ainsi, l'analyse rurale croisée (Mendelson, 2001) combine tous les concepts présentés jusqu'ici, intégrant deux définitions de la ruralité (zone rurale de type ZIM et aire rurale, la seconde entité s'emboîtant dans la première). Cette méthode crée une grille d'analyse de 12 entités, où chacun des types de zone urbaine (AR/RMR) et rurale (4 ZIM) se décompose en aire rurale ou urbaine (10 des 12 entités étant alors rurales selon l'une ou l'autre

⁹ Une aire rurale/banlieue rurale a un noyau de population de moins de 1 000 habitants et/ou de densité inférieure à 400 habitants/km² (aire rurale ZIM: ex. Péribonka, Val-Alain; banlieues rurales AR/RMR: ex. Île d'Orléans). Une aire urbaine a un noyau dont la taille et la densité dépassent les seuils évoqués (aire urbaine ZIM: ex. Amqui, Louiseville; aire urbaine AR/RMR: ex. Drummondville, Lévis). La cueillette des données s'effectuant à l'échelle de très petites entités, on peut compiler les aires urbaines et rurales séparément à l'intérieur des municipalités (ex.: Mont-Saint-Hilaire: 80% urbain et 20% rural, voir aussi Dictionnaire du recensement).

définition de la ruralité). Un tel outil permet une lecture plus fine des réalités des populations rurales et urbaines, sa principale valeur ajoutée étant de cerner des situations et dynamiques internes aux zones (petites villes de ZIM, banlieues rurales des AR/RMR, etc.). Dans ce contexte, la population rurale totale de 2001 (1,91 M d'habitants) comprenait celle de l'ensemble des ZIM (1,53 M d'habitants) de même que celle des banlieues rurales des AR/RMR (375 000 habitants); c'est globalement la population couverte par la *Politique nationale de la ruralité* du gouvernement du Québec (pactes ruraux).

Graphique 2



En 2001, la plus grande partie des populations des ZIM du Québec vivait dans des aires rurales (petites localités rurales: 1,03 M d'habitants) mais environ le tiers des résidents des ZIM était regroupé dans des aires urbaines (petites villes: 498 000 habitants) (Graphique 2). La proportion de la population en aire rurale différait d'un type de ZIM à l'autre: une part très élevée dans les ZIM nulles avec le plus bas niveau dans les ZIM faibles (Tableau 1). L'examen de l'évolution de la situation dans les aires rurales entre 1991 et 2001 révèle une stagnation en ZIM forte et, pour les autres ZIM, une diminution considérable après 1996. Par contre, les aires urbaines ont fait des gains importants partout, sauf en ZIM nulle, cette hausse soutenant la comparaison avec les RMR (8,7% contre 8,3%)¹⁰. Ces

¹⁰ La consolidation et l'urbanisation ont progressé considérablement en ZIM forte (+25%). Les gains s'avéraient plus limités en ZIM modérée (+6,9%) et faible (+2,4%) mais contrastaient néanmoins avec la situation des AR, dont la population a globalement diminué (-3,5%).

constats soulignent une situation contrastée, soit le renforcement des petites villes comparativement à un déclin pour les petites localités rurales. Pour leur part, les banlieues rurales forment une «ceinture» entre les aires urbaines des AR/RMR et les zones rurales des ZIM (Graphique 2). En 2001, elles regroupaient plus du quart de toute la population des petites localités rurales au Québec, ces quelque 375 000 ruraux constituant une population aux caractéristiques socioéconomiques parfois différentes de celles des urbains. Soulignons que leur nombre a fortement diminué entre 1991 et 2001; leur poids à l'intérieur des AR et RMR demeure limité, voire marginal (ex. 5% dans les RMR, Tableau 1).

Tableau 1: Part de la population en aire rurale et en banlieue rurale par rapport à la population totale des ZIM et des AR/RMR 2001, %

	ZIM fortes	ZIM modérées	ZIM faibles	ZIM nulles	AR	RMR
QUÉBEC	76%	64%	60%	91%	16%	5%
Montérégie	72%	67%	n.a.	n.a.	9%	5%
Estrie	100%	59%	58%	100%	22%	17%
SLSJ	67%	72%	35%	n.a.	9%	19%
BSL	94%	59%	56%	100%	27%	n.a.
AT	100%	60%	48%	100%	34%	n.a.

Source: Statistique Canada, Recensement 2001, compilation spéciale.

La situation des régions étudiées et leur récente évolution présentaient des variations plus ou moins grandes par rapport aux constats faits pour l'ensemble du Québec. Soulignons ici quelques différences. En Estrie, en AT et au BSL, la totalité (ou presque) des résidants des ZIM fortes était regroupée en aire rurale, des gains de population ayant été enregistrés en Estrie et au BSL (signe d'étalement urbain diffus). En Montérégie, la croissance a été continue dans les ZIM mais un recul a été constaté dans les aires rurales des ZIM fortes tandis que celles des ZIM modérées ont stagné (signe d'urbanisation en cours). Deux phénomènes ont été observés au SLSJ et AT: i) les ZIM fortes étaient en stagnation (SLSJ) ou en perte de population (AT); ii) les banlieues rurales englobaient plus de 40% de la population totale des aires rurales de ces régions (signe d'étalement urbain à l'intérieur des limites AR/RMR plutôt qu'en ZIM forte comme au BSL).

L'urbanisation en marche

La démographie influe sur la planification des équipements et l'affectation des vocations sur le territoire; inversement, les décisions d'aménagement peuvent également avoir un impact sur les données du

recensement. Ainsi, le recul des banlieues rurales AR/RMR et, dans certains cas des aires rurales des ZIM, n'est pas nécessairement synonyme de perte de population; un tel résultat découle souvent d'une expansion du bâti urbain, laquelle entraîne un reclassement en aire urbaine (seuils de taille et de densité). Par ailleurs, la hausse du taux de navettage des travailleurs d'une localité rurale peut aussi entraîner un reclassement, par exemple dans une autre ZIM ou une RMR. D'autres situations peuvent également mener à un changement, comme lorsque le noyau urbain d'une petite ville atteint 10 000 habitants; une AR est alors créée (ex. Amos pour le recensement de 2001) et les localités rurales englobées dans la nouvelle AR sont retirées des ZIM (règle de 50% de navettage). Enfin, un reclassement peut survenir à la suite de regroupements municipaux (par exemple, Saguenay pour le recensement de 2006). Chacune de ces situations témoigne à sa manière d'une intégration croissante des populations rurales dans des dynamiques urbaines.

Des indicateurs de vulnérabilité socioéconomique

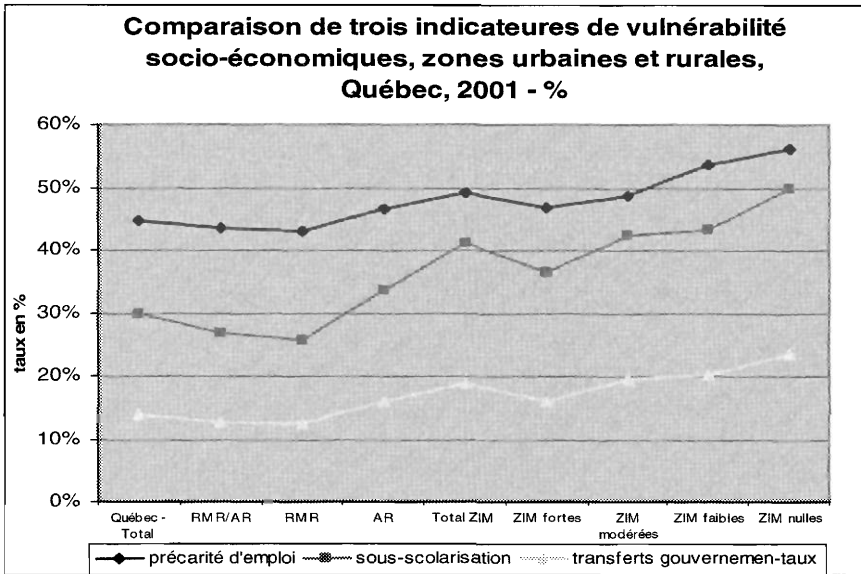
Trois indicateurs ont été choisis afin d'illustrer avec des données de 2001 le potentiel de l'analyse croisée pour cerner des éléments de vulnérabilité dans les diverses entités de la grille:

1. le taux de précarité d'emploi: l'emploi atypique, c'est-à-dire à temps partiel et/ou une partie de l'année par rapport à l'emploi total chez les 15 ans et plus (ex. emploi saisonnier);
2. le taux de transferts gouvernementaux: la part du revenu total provenant de source gouvernementale en 2000 (ex. allocations familiales, assurance-emploi, aide sociale);
3. le taux de sous-scolarisation: la proportion d'individus de 20 ans et plus n'ayant aucun diplôme (pas de diplôme d'études secondaires, DÉs).

Les principaux constats à l'échelle du Québec

Les indicateurs présentaient plusieurs tendances communes dans la répartition des taux en 2001. Ces résultats mettent ainsi en évidence les disparités entre les zones rurales et urbaines, les taux étant plus élevés dans les zones rurales, surtout en matière de sous-scolarisation (Graphique 3). Par ailleurs, les AR affichaient des taux plus élevés que les RMR, celles-ci présentant le niveau de vulnérabilité socioéconomique le plus bas au Québec, tel que mesuré par ces trois indicateurs. L'analyse montre aussi que le taux de sous-scolarisation des AR avoisinait celui des ZIM fortes. Signalons que les situations respectives des AR et des ZIM fortes étaient également semblables pour la précarité d'emploi et les transferts gouvernementaux.

Graphique 3



La présence de fossés marqués en matière de sous-scolarisation, le plus important frôlant les 15 points de pourcentage, retient l'attention (Tableau 2). À cet égard, on observait deux types d'écart: d'abord entre les zones rurales et urbaines, puis l'écart extrême entre les diverses ZIM. Pour cet indicateur de même que pour le taux de transferts gouvernementaux, les différences entre les ZIM se manifestaient principalement en deux paliers (Graphique 3): le premier entre, d'une part, les ZIM fortes et, d'autre part, les ZIM modérées et faibles; le second séparait ces dernières des ZIM nulles. Enfin, dans le cas du taux de précarité d'emploi, la démarcation s'observait surtout entre les ZIM modérées et faibles.

Tableau 2: Trois indicateurs de vulnérabilité socioéconomique dans les zones rurales (ZIM) et urbaines (AR/RMR) du Québec, 2001 - différences de points de %¹¹

	Différences de points de %		
	Taux de précarité d'emploi	Taux de transferts gov.	Taux de sous-scolarisation
entre le total ZIM et le total AR/RMR	5,7	6,0	14,2
écart maximum entre les types de ZIM	9,4	7,5	13,3
ZIM fortes: entre aires rurales et urbaines	2,5	-0,2	-0,5
ZIM modérées: entre aires rurales et urbaines	2,6	0,4	2,5
ZIM faibles: entre aires rurales et urbaines	4,3	4,9	7,9
ZIM nulles: entre aires rurales et urbaines	-8,3	-2,7	3,0
entre les AR et les RMR	3,4	3,5	8,1
RMR: entre banlieues rurales et aires urbaines	0,0	-1,2	2,8
AR: entre banlieues rurales et aires urbaines	2,4	-2,8	0,7

Source: Statistique Canada, Recensement 2001, compilation spéciale.

Dans les RMR, des différences limitées apparaissaient entre les banlieues rurales et les aires urbaines pour les taux de transferts gouvernementaux et de sous-scolarisation (Tableau 2). On observait toutefois plus de contrastes dans les AR. Ainsi, leurs banlieues rurales affichaient un pourcentage plus élevé que leurs aires urbaines pour le taux de précarité d'emploi; ce taux était également plus haut que celui des aires rurales en ZIM forte. La situation était inversée pour le taux de transferts gouvernementaux. Celui-ci s'avérait nettement inférieur dans les banlieues rurales des AR. Ces constats indiquent que les populations des banlieues rurales semblaient globalement présenter un niveau de vulnérabilité un peu plus grand que celui des aires urbaines des AR/RMR (précarité d'emploi et sous-scolarisation) mais néanmoins inférieur à celui des zones rurales.

Les principaux constats dans les régions étudiées

Nous présentons ici un aperçu des principales similitudes et différences régionales par rapport aux grandes tendances identifiées au Québec. Pour cette analyse comparée, il faut au départ prendre acte de l'écart important séparant les trois régions périphériques du reste du Québec. Mentionnons que le classement du taux régional s'avérait assez

¹¹ Un résultat négatif indique que le deuxième élément de la première colonne présentait un taux plus élevé (ex. les aires urbaines des ZIM nulles pour le taux de transferts gouvernementaux).

semblable pour les trois indicateurs. Ainsi, pour la précarité d'emploi et les transferts gouvernementaux, les rangs étaient les mêmes, dans l'ordre des taux les plus bas aux plus élevés: Montérégie, Estrie, SLSJ, AT et BSL; les taux de ces indicateurs variaient respectivement de 41,9% à 52,8% et de 11,6% à 20,4%. Dans le cas de la sous-scolarisation, le SLSJ était plutôt au deuxième rang, éclipsant l'Estrie; l'AT se retrouvait au dernier rang, la variation des taux s'établissant de 29,2% à 40,8%. Retenons que seule la Montérégie montrait un taux inférieur à celui du Québec pour les deux premiers indicateurs. De plus, pour le taux de sous-scolarisation, le SLSJ se rangeait juste derrière la Montérégie, à un niveau comparable à celui du Québec. Soulignons que, dans l'ensemble, les réalités rurales et urbaines des régions étudiées tranchaient parfois beaucoup avec les tendances observées pour le Québec, ces différences étant notamment attribuables à la structure spatiale différenciée de la population, telle qu'expliquée précédemment.

Mentionnons d'abord que, en l'absence de RMR, les AR du BSL et de l'AT affichaient les plus bas taux de ces régions. Conformément à la tendance identifiée au Québec, les taux des zones rurales étaient supérieurs pour les trois indicateurs, sauf pour la précarité d'emploi en Estrie (Tableau 3). Les rangs établis pour ces régions prises globalement se transposaient sur leurs zones rurales (total des ZIM) quant aux transferts gouvernementaux et à la sous-scolarisation; une seule différence apparaissait pour la précarité d'emploi, l'AT devançant le SLSJ. Au SLSJ et en Montérégie, les variations en zone rurale étaient atténuées par l'absence de ZIM nulle mais aussi de ZIM faible pour cette dernière région. La tendance du Québec se reflétait dans les ZIM nulles mais avec des taux plus élevés et la totalité de la population y vivait en aire rurale. Dans les autres types de zones, les tendances identifiées pour le Québec trouvaient peu d'écho.

À l'exception de la Montérégie, la position avantageuse des ZIM fortes au Québec était loin d'être un fait dans les régions étudiées. En Estrie et en AT, c'est même en ZIM forte qu'on observait les plus hauts taux de précarité d'emploi (47,7% et 57%). Mentionnons que les ZIM fortes de ces deux régions ne comptaient pas de petite ville. Pour leur part, les ZIM modérées se retrouvaient parfois dans la situation la plus vulnérable. Ainsi, on y recensait les plus hauts pourcentages de paiements de transfert dans ces régions (entre 16,9% et 25,9%), sauf en AT. Les taux de sous-scolarisation et de précarité d'emploi les plus élevés du SLSJ étaient aussi recensés en ZIM modérée. En outre, les différences entre les petites villes et les localités rurales étaient généralement plus importantes en Estrie, au SLSJ et au BSL pour l'indicateur de précarité d'emploi (entre 4,5 et 6,3 points). Rappelons que la population en ZIM modérée a parallèlement stagné ou diminué dans ces régions tandis qu'elle a

augmenté en Montérégie et en AT. Ce relatif dynamisme démographique des ZIM modérées dans ces deux dernières régions s'accompagnait donc d'une moindre différenciation quant à la précarité d'emploi (0 et 2,7 points).

Tableau 3: Comparaison de trois indicateurs de vulnérabilité socioéconomique dans les zones rurales et urbaines du Québec et de cinq régions, 2001 – taux (%)

	Taux de précarité d'emploi		Taux de transferts gouvernementaux		Taux de sous-scolarisation	
	total des ZIM	total des AR/RM R	total des ZIM	total des AR/RM R	total des ZIM	total des AR/RMR
Québec	49,3	43,6	18,8	12,8	41,1	26,9
Montérégie	43,6	41,5	14,7	11,0	38,6	26,9
Estrie	45,9	46,9	17,6	14,8	41,0	27,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	55,3	47,6	19,1	15,1	38,7	27,4
Abitibi-Témiscamingue	52,7	51,2	19,7	16,1	46,3	37,2
Bas-Saint-Laurent	55,5	49,7	24,5	16,2	43,1	27,8

Source: Statistique Canada, Recensement 2001, compilation spéciale.

Dans les trois régions périphériques, les ZIM faibles présentaient les plus bas taux en zone rurale pour les trois indicateurs, contrairement à la tendance québécoise de plus bas taux en ZIM forte. Qui plus est, ces zones affichaient en Estrie et en AT les plus bas taux de leur région respective pour l'indicateur de précarité d'emploi (49,2% et 44,9%). En outre, les niveaux des ZIM faibles et des AR du SLSJ étaient comparables pour les indicateurs de transferts gouvernementaux (16,5% et 16,4%) et de précarité d'emploi (51% et 52%). Soulignons enfin que la population en ZIM faible s'était maintenue ou avait augmenté entre 1991 et 2001 dans ces quatre régions (la Montérégie n'ayant pas de ZIM faible).

Rappelons aussi que la proportion de la population vivant dans des petites villes était plus grande dans les ZIM faibles de ces régions que dans l'ensemble du Québec (Tableau 1), ce qui pourrait avoir une influence sur les conditions socioéconomiques dans les localités rurales. En effet, pour les taux de paiements de transfert, les différences entre les aires urbaines et rurales des régions analysées étaient moindres (de 0,3 à 2,3 points) que celle constatée au Québec (4,9); à l'exception de l'AT, la situation était semblable pour le taux de précarité d'emploi (de 0,4 à 3,7 points contre 4,3

points). Fait surprenant, les petites villes du SLSJ y affichaient des taux de sous-scolarisation beaucoup plus élevés que les petites localités rurales (42% contre 33%), ce qui est à l'opposé de la situation observée tant au Québec que dans les autres régions étudiées.

Dans les banlieues rurales des AR, le taux de sous-scolarisation affichait des pourcentages plus hauts que dans leurs aires urbaines au BSL et en AT mais on observait une situation inverse au SLSJ et en Estrie, avec des écarts plus marqués (4,6 et 10,6 points); au Québec, la situation était plutôt similaire pour les deux composantes des AR. Pour ce même indicateur, la RMR de Montérégie montrait un taux supérieur dans les banlieues rurales (5,1 points). Par ailleurs, dans cette dernière région et en Estrie surtout, les taux de transferts gouvernementaux dans les banlieues rurales des AR étaient nettement moindres qu'en aire urbaine (4,8 et 8 points), ce qui s'oppose à la tendance québécoise; rappelons que les AR de ces deux régions ont enregistré une croissance entre 1991 et 2001. En ce qui a trait à la précarité d'emploi, la proportion des banlieues rurales de la AR de l'Estrie était beaucoup plus élevée (écart de 6,4 points).

Un schéma sommaire du territoire québécois en 2001

La combinaison des constats découlant de l'examen des trois indicateurs de vulnérabilité socioéconomique avec les résultats d'autres récentes analyses (structure spatiale de la population et part des emplois des secteurs primaire et manufacturier) permet d'esquisser un schéma sommaire du Québec en 2001¹². Nous avons regroupé les zones étudiées en trois types de situations. Mentionnons d'abord le cas des RMR et des ZIM fortes, qui semblaient en position plus avantageée. Pour les indicateurs de vulnérabilité, ces zones affichaient les taux les moins élevés respectivement pour les zones urbaines et rurales. Leur population s'est accrue en continu entre 1991 et 2001, avec une tendance à l'urbanisation, aux dépens des petites localités rurales. La part d'emploi du secteur manufacturier dans les RMR en 2001 était la plus basse du Québec mais elle s'avérait plus élevée en ZIM forte que dans les zones urbaines.

En second lieu, la situation des AR oscillait entre une proximité des RMR et des ZIM fortes, dans le contexte de détérioration potentielle dans les AR que suggère l'évolution démographique opposée entre 1991 et 2001: pertes de population des AR mais croissance continue des ZIM fortes. Par ailleurs, leur niveau de vulnérabilité socioéconomique était

¹² Les liens avec les secteurs d'emploi établis dans cette section s'appuient sur l'article mentionné dans la note 1 ainsi que sur quelques résultats préliminaires de l'étude citée à la note 3.

généralement comparable et les emplois du secteur manufacturier y occupaient en 2001 une place équivalente. Nous n'avons pu faire le bilan des changements dans ce secteur d'emploi pour la décennie mais nous savons déjà que les ZIM fortes ont vu leur proportion augmenter entre 1991 et 1996.

Le dernier cas, plus complexe, concerne les ZIM modérées, faibles et nulles. Ces zones présentaient un degré plus élevé de vulnérabilité socioéconomique, qui augmentait en fonction de la baisse du niveau d'intégration urbaine. Le secteur primaire y était important mais son poids a baissé entre 1991 et 1996; sa proportion du marché de l'emploi se répartissait selon le même modèle que les taux des indicateurs de vulnérabilité. De son côté, le secteur manufacturier présentait un modèle de répartition inverse, sa part des emplois ayant augmenté au début de la décennie; ce secteur était surtout axé sur la transformation des ressources naturelles. Par ailleurs, la croissance démographique, déjà lente dans ces trois types de zone rurale, a cessé après 1996. La situation des ZIM modérées - la moitié du total des ZIM - semblait cependant moins difficile: le niveau de la population est resté stable au terme de la décennie mais elle était plus concentrée dans des petites villes; la part d'emploi de ces zones dans le secteur manufacturier était la plus élevée au Québec en 2001. Par contre, la baisse de population a été marquante en ZIM faible et nulle; les petites villes se sont consolidées mais les localités rurales ont amorcé un net déclin. Les taux de vulnérabilité socioéconomique plus élevés témoignent du fait que ces populations ont sans doute été très affectées par divers problèmes (ex. moratoire dans les pêcheries) et par une nouvelle conjoncture internationale intégrant la globalisation des marchés.

Mise en perspective des résultats

La nouveauté de la méthode d'analyse employée réside dans son intérêt envers les territoires ruraux et les dynamiques de type rural-urbain. Si certaines de nos observations étonnent, nombreuses sont aussi celles qui confirment et précisent les constats d'autres recherches. Le premier type de tendance spatiale observé est la concentration de la population dans les grands centres urbains. Bien sûr, cette tendance réfère dans notre contexte aux RMR et aux AR. L'évolution hétérogène de cette trentaine d'agglomérations est connue. Rappelons seulement que la plupart des RMR ont enregistré une croissance continue pour la décennie 1991-2001 et montraient des signes de vitalité (ex. Montréal) alors que les AR ont globalement perdu de la population et affichaient un niveau de vulnérabilité socioéconomique plus grand que celui des RMR (ex. région AT). À travers ces différences, nous avons pu cerner des particularités distinctives au sein des populations rurales englobées dans ces zones

urbaines (baisse démographique, degré de vulnérabilité socioéconomique variable). Ces petites localités comprennent à la fois des populations rurales de souche ancienne et des banlieusards avides de proche campagne, les caractéristiques dégagées alternant souvent entre ces types de profil.

Un deuxième type de tendance spatiale s'inscrit en sens opposé et concerne plusieurs formes de dispersion. Signalons d'abord l'urbanisation plus ou moins diffuse qui accompagne le redéploiement des populations en périphérie des grands centres urbains. Certes, on l'observe principalement en ZIM forte (ex. BSL) mais elle touche parfois aussi une portion des ZIM modérées (ex. Montérégie). Le niveau de vitalité des agglomérations (AR/RMR) peut avoir une influence sur l'étendue et la vitalité socioéconomique de ces franges urbaines plus ou moins lointaines mais c'est loin d'être une règle absolue. En ZIM forte, les petites localités rurales occupent une place importante (et parfois toute la place, Tableau 1), les résidents profitant du meilleur des deux mondes (proximité des centres urbains et vie à la campagne). Principal leitmotiv des migrations vers la périphérie urbaine, la recherche d'une qualité de vie entraîne une rurbanisation (ex. Montérégie et BSL) qui draine les activités économiques.

Une autre forme de dispersion concerne effectivement la déconcentration industrielle en dehors des centres urbains. Se superposant en partie à la tendance précédente, elle se manifeste le long des autoroutes périurbaines des banlieues rurales mais aussi dans les ZIM fortes et même dans les ZIM modérées et faibles. On observe cette tendance de façon souvent plus marquée dans les aires urbaines, certaines petites villes au passé mono-industriel se sont diversifiées alors que d'autres qui l'étaient déjà s'orientent davantage vers des produits spécialisés haut de gamme. Nos constats sur les parts d'emplois du secteur manufacturier plus importantes en zone rurale illustrent cette tendance qu'on observe particulièrement dans la vaste zone manufacturière en émergence dans le sud du Québec (essentiellement dans la plaine de Montréal et les Appalaches en amont de Québec). Adossé à la frontière avec les États-Unis, ce «croissant manufacturier» touche presque autant les aires rurales que les aires urbaines, qui tirent profit des conditions de l'ALENA pour axer une proportion élevée de la production sur l'exportation.

Enfin, la consolidation des petites villes en zone rurale ressort comme un autre type de tendance. Nous avons noté en cours d'analyse que les petites villes des ZIM avaient globalement enregistré une croissance démographique importante entre 1991 et 2001. Habituellement élevée en ZIM forte, plus limitée mais néanmoins marquée en ZIM modérée et parfois même en ZIM faible, cette hausse témoigne d'une certaine vitalité des petites villes tandis que les aires rurales adjacentes ont enregistré de lourdes pertes de population. Le rôle structurant des petites villes comme

centres d'emplois et de services ainsi que leur capacité de rétention des populations rurales ont déjà été démontrés (Dugas, 2002). Rayonnant sur des espaces parfois très étendus, ces petits pôles offrent une alternative à l'exode vers les agglomérations en attirant des travailleurs ruraux des petites localités environnantes.

* * *

Nos travaux démontrent assez clairement que le poids des petites villes en zone rurale peut contribuer à faire une différence dans le degré de vitalité observé dans les ZIM. En outre, nous avons noté pour les régions étudiées que, dans les ZIM à composante urbaine plus élevée, les disparités internes des ZIM étaient moindres quant au niveau de vulnérabilité socioéconomique – principalement en ZIM faible. Ces constats mettent en lumière l'effet stabilisateur des petites villes (une population de près de 0,5 M d'habitants en 2001) sur les aires rurales avoisinantes. Ils convergent avec les recherches précitées (Dugas, 2002) au sujet de l'impact structurant des petites villes sur le dynamisme global des zones rurales. Soulignons que la proportion de navettage ne reflète pas nécessairement la distance des centres urbains. Mais la vitalité relative de beaucoup de petites villes en zone rurale du Québec n'en demeure pas moins inégale et menacée (Proulx, 2005).

Au-delà d'une longue liste d'interrogations sur des thèmes spécifiques (logement, revenu, etc.), un autre questionnement majeur concerne l'évolution de la situation depuis 1991. Des éléments de réponse seront bientôt disponibles (Secrétariat rural, 2006). Une meilleure compréhension de réalités rurales complexes peut aider à mieux cibler les interventions publiques. Ces nouvelles connaissances ouvrent une porte vers d'autres horizons, interpellant des chercheurs intéressés aux questions spatiales, et rurales plus particulièrement. Les disparités entre les zones rurales et urbaines sont importantes et tendent à varier en fonction du degré d'intégration urbaine, le profil des zones rurales plus intégrées étant un peu similaire à celui des zones urbaines. La baisse de population en zone rurale laisse croire que les écarts avec les zones urbaines ne s'estompent guère et pourraient même se creuser. Ajoutons que la situation des populations en zone urbaine n'est pas homogène car les résidents des banlieues rurales intégrés aux RMR et AR ne semblent pas toujours aussi avantagés que les citadins.

Le déclin amorcé des petites localités en zone rurale soulève des préoccupations sérieuses en matière d'occupation du territoire. En outre, les prochaines années pourraient voir une déstabilisation accélérée des petites villes en zone rurale. Déjà, la fermeture de mines mais aussi d'usines et, plus récemment, les délocalisations industrielles vers des pays

plus compétitifs ainsi que la diminution de 20% des coupes forestières sur les terres publiques ont commencé à saper la base économique de nombreuses petites villes et petites localités des zones rurales. De plus, la combinaison de ces diverses problématiques au virage vers l'économie du savoir pourrait annoncer des jours difficiles pour les populations rurales, qui sont confrontées avec un niveau important de sous-scolarisation. Nous estimons que l'analyse rurale croisée peut contribuer à une meilleure compréhension des problématiques exposées. Cet outil pourrait notamment aider les chercheurs à assurer une veille active sur la situation des milieux ruraux, qui seront confrontés à de multiples défis dans un proche avenir.

Bibliographie

- BINET, C. et P.-É. BRETON. 2005. «Regard neuf sur le monde rural dans tous ses états». *Organisations et Territoires*, vol. 14, n° 3, hiver. Pages 49-58.
- DUGAS, C. 2002. «Une stratégie de renforcement des petits centres ruraux». *Organisations et Territoires*, vol. 11, n° 1, printemps. Pages 11-16.
- MENDELSON, R. 2001. *Les structures géographiques comme variables de recensement: se servir de la géographie pour analyser les phénomènes sociaux et économiques*. Documents de travail de la géographie, n° 2001-1, Statistique Canada.
- PERRON, M. 2005. «Jeunes de la ville ou de la campagne au Québec: études croisées sur les parcours scolaires à l'échelle locale et sur les intentions de migrer». Colloque international *Jeunes et dynamiques territoriales*. Québec, octobre.
- PROULX, M.-U. 2005. *Tendances spatiales et dynamiques des territoires au Québec*. Conférence à l'Association canadienne des sciences régionales, Toronto, juin.
- SECRÉTARIAT RURAL DU CANADA. 2006. *Profil du Québec rural*. <http://rural.gc.ca>.
- STATISTIQUE CANADA. *Dictionnaire du recensement*. www.statcan.ca.

Un profil socioéconomique du Canada atlantique mettant l'emphase sur les caractéristiques des régions rurales et urbaines¹

Pierre-Marcel DESJARDINS
Université de Moncton

L'économie du Canada atlantique a fait l'objet de plusieurs études au cours des dernières décennies (DeBenedetti et Lamarche, 1994; Polèse et Shearmur, 2002; Savoie, 1992 et 1986; Savoie et Winter, 1993). Cette région fait face à d'importants défis économiques mais elle représente un laboratoire très intéressant pour le développement régional. Notre étude a la particularité d'analyser le Canada Atlantique en mettant une emphase toute particulière sur les caractéristiques des régions rurales et urbaines. Ainsi, nous faisons l'hypothèse initiale que non seulement la région dans son ensemble n'est pas homogène mais que les régions urbaines et rurales affichent également des distinctions internes importantes.

Ce texte présente un profil socioéconomique du Canada atlantique qui repose, à une exception près, sur des données de recensement. Il se compose de cinq parties. Nous débutons par une brève discussion de diverses définitions du rural et de l'urbain dans le contexte de notre étude. La seconde partie met l'accent sur la démographie et décrit la dynamique de la population. La troisième partie présente la dynamique du marché du travail. La quatrième partie analyse la dynamique des secteurs industriels. Nous concluons par une section traitant des implications de nos résultats pour les politiques publiques.

Le classement des régions urbaines et rurales

Dans une étude récente, Du Plessis et ses collaborateurs (2002) ont présenté six définitions du «rural». Deux raisons principales nous ont incité à utiliser les codes d'Ehrensaft (régions non métropolitaines) dans notre étude (voir tableau 1). Premièrement, nous souhaitions plus qu'une simple définition du «rural-urbain»: nous voulions une typologie. De plus, nous souhaitions que les «unités de base» soient faciles à utiliser afin que

¹. Le présent article est une synthèse d'un rapport de recherche plus exhaustif (Desjardins, 2005). Elle fut effectuée alors que l'auteur occupait un poste à l'Institut canadien de recherche sur le développement régional, à l'Université de Moncton. L'étude a bénéficié d'une aide financière de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA).

d'autres puissent se servir de nos résultats et ainsi approfondir l'analyse. Les codes d'Ehrensaft se divisent en 10 catégories; ces catégories nous permettent d'accroître la précision de notre analyse. L'unité de base est la division de recensement (DR), une unité géostatistique plus aisément accessible aux chercheurs que d'autres unités d'analyse.

Tableau 1
Codes de Beale modifiés par Ehrensaft et divisions de recensement
correspondantes au Canada atlantique

Code	Description	Nombre de DR	Population	Part du Canada atl. (en%)
0	DR d'une région métropolitaine de 1 million d'habitants ou plus	0	0	0
1	DR périphérique d'une région métropolitaine de 1 million d'habitants ou plus	0	0	0
2	DR d'une région métropolitaine moyenne (de 250 000 à 999 999 habitants)	1	359 183	15,71
3	DR d'une petite région métropolitaine (de 50 000 à 249 999 habitants)	9	828 864	36,26
4	DR d'une région non métropolitaine comprenant des villes moyennes de 20 000 à 49 999 habitants et adjacente à une région métropolitaine	0	0	0
5	DR d'une région non métropolitaine comprenant des villes moyennes de 20 000 à 49 999 habitants et non adjacente à une région métropolitaine	5	265 434	11,61
6	DR d'une région non métropolitaine comprenant des petites villes de 2 500 à 19 999 habitants et adjacente à une région métropolitaine	4	164 777	7,21
7	DR d'une région non métropolitaine comprenant des petites villes de 2 500 à 19 999 habitants et non adjacente à une région métropolitaine	16	471 525	20,63
8	DR d'une région essentiellement rurale adjacente à une région métropolitaine	3	49 570	2,17
9	DR d'une région essentiellement rurale non adjacente à une région métropolitaine	6	98 421	4,31
10	DR de l'arrière-pays septentrional	2	47 955	2,10

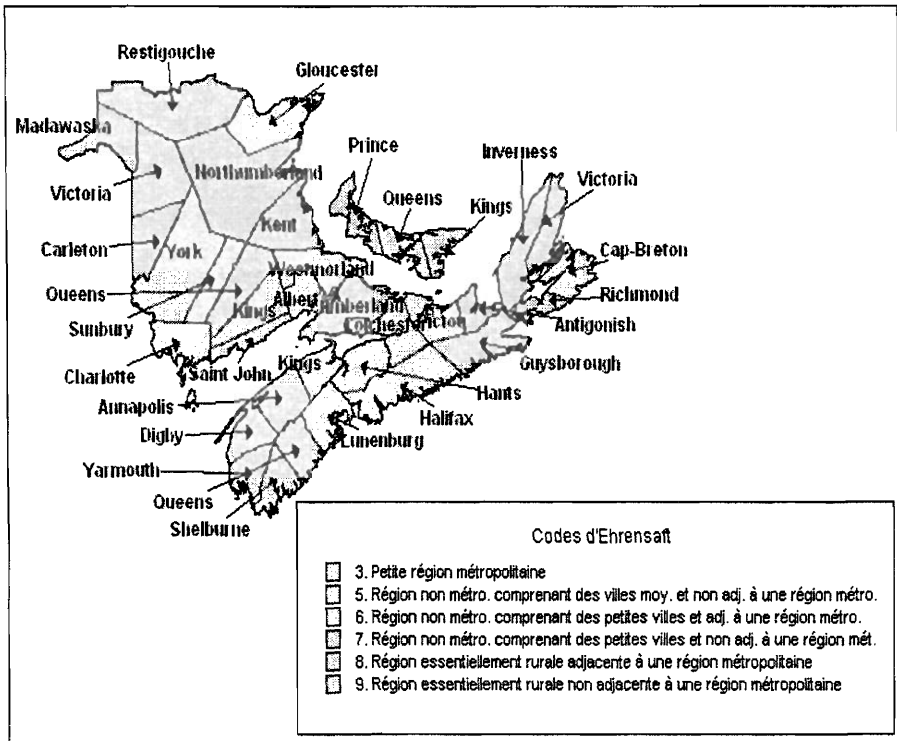
Source: Du Plessis et al., 2002, p. 14, Statistique Canada et calculs de l'auteur.

Dynamique de la population

Une population rurale relativement vieille

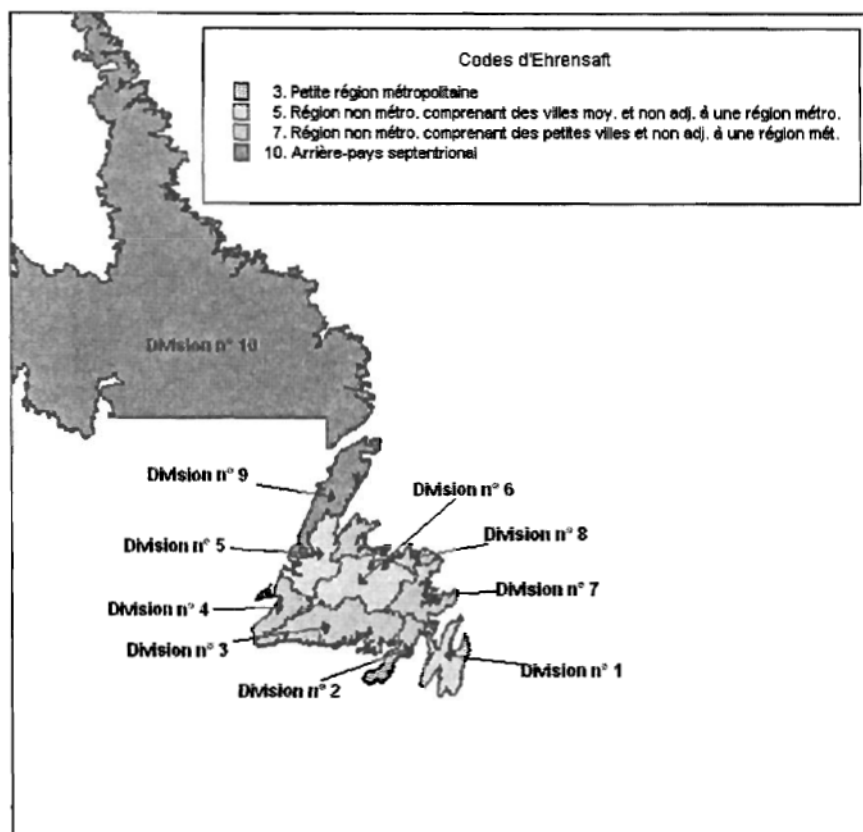
D'après la typologie des codes d'Ehrensaft, à peine la moitié (51,97%) de la population du Canada atlantique vivait dans une région métropolitaine ou urbaine en 2001 (voir cartes 1 et 2). En comparaison, cette proportion était de 50,72% en 1996 (Du Plessis et al., 2002: ann. D), ce qui dénote une légère urbanisation de la région. En 1996, 73,29% de la population canadienne vivait dans une région métropolitaine ou urbaine. Il faut souligner l'absence d'un très grand centre urbain au Canada atlantique. Le plus grand centre urbain, Halifax, vient au 13^e rang au Canada; St. John's, le deuxième plus grand, se classe en 19^e place (Statistique Canada, recensement de 2001).

Carte 1
Divisions de recensement des provinces maritimes
selon les codes d'Ehrensaft



Carte 2

Divisions de recensement de Terre-Neuve-et-Labrador selon les codes d'Ehrensaft



La population du Canada s'est accrue de 4% entre 1996 et 2001, alors que trois des quatre provinces de l'Atlantique ont connu un déclin démographique. Seule l'Île-du-Prince-Édouard a boudé la tendance régionale, ayant enregistré une croissance démographique de 0,5% au cours de cette période. Le déclin le plus prononcé s'est produit à Terre-Neuve-et-Labrador, où la population a diminué de 7%. La croissance démographique observée entre 1996 et 2001 s'est fortement concentrée dans quelques DR, alors que la diminution de la population a été plutôt répandue. Il est clair que les régions rurales des provinces de l'Atlantique subissent des pressions en raison de leur population décroissante et que, de façon générale, l'ampleur relative du déclin démographique est proportionnelle à la distance qui les sépare des régions métropolitaines.

Finalement, nous constatons que la population du Canada atlantique est, en général, plus âgée que celle de l'ensemble du Canada.

Le déclin de la population

Notre étude fait des projections sur les conditions futures du marché du travail dans 10 et 25 ans. Toutes choses étant constantes par ailleurs, nous soustrayons de la population en âge de travailler le nombre de personnes du groupe d'âge qui devrait prendre sa retraite au cours de la période en question et nous additionnons le nombre de personnes au sein du groupe d'âge qui devrait entrer sur le marché du travail au cours de la même période. Nous trouvons que la plupart des DR du Canada atlantique vont voir une augmentation de leur population en âge de travailler au cours de la période de 10 ans entre 2001 et 2011. En revanche, notre analyse révèle aussi que la plupart des DR vont subir une diminution nette de leur main-d'œuvre au cours des 15 années suivantes. Le défi est proportionnellement plus grand pour les régions rurales, en particulier celles qui ne sont pas adjacentes à une région urbaine.

Les pertes migratoires

Le Canada atlantique attire une proportion relativement élevée d'immigrants interprovinciaux en pourcentage de sa population, mais relativement peu d'immigrants internationaux. Par ailleurs, le Canada atlantique enregistre une forte proportion d'émigrants interprovinciaux toujours par rapport à sa population. En général, les régions rurales du Canada atlantique perdent des habitants au profit des centres urbains de la région. Parallèlement, non seulement les régions rurales mais aussi les centres urbains de la région voient leur population diminuer au profit des autres provinces. Dans certains centres urbains, la migration intraprovinciale compense les pertes subies au chapitre de la migration interprovinciale; dans d'autres centres, ce n'est toutefois pas le cas.

Un examen de la migration interprovinciale et de la migration intraprovinciale permet d'illustrer ce phénomène (voir tableau 2). Au cours de la période de 1996 à 2001, le ratio d'émigration² de NÉ-Halifax, par exemple, s'élevait à 11,25% et le ratio d'immigration³ s'élevait à 13,38%. Les taux étaient de 9,08 et 4,93% respectivement dans NÉ-Cap-Breton, et de 8,68 et 6,37% dans NÉ-Yarmouth. Au Nouveau-Brunswick, Westmorland présentait un ratio d'émigration de 11,40% et un ratio d'immigration de 11,90%. Les taux étaient de 8,21 et 4,28% dans NB-

². Nous définissons le ratio d'émigration comme le nombre d'individus ayant quitté la DR vers d'autres régions du pays, divisé par la population en 2001, multiplié par 100.

³. Dans ce cas-ci, nous définissons le ratio d'immigration comme le nombre d'individus ayant déménagé dans la DR en provenance d'autres régions du pays (donc excluant les immigrants internationaux), divisé par la population en 2001, multiplié par 100.

Gloucester, et de 7,72 et 5,18% dans NB-Madawaska. Nous voyons donc que, en général, les grandes DR métropolitaines avaient un ratio d'émigration plus élevé que les DR rurales.

Tableau 2
Ratios d'immigration⁴ et d'émigration⁵ pour les divisions de recensement du Canada atlantique, 1996 à 2001

Div. recens.	Ratio d'im.	Ratio d'ém.	Division recensement	Ratio d'im.	Ratio d'ém.	Division recensement	Ratio d'im.	Ratio d'ém.
TNL			NÉ			NB		
TNL1	10,19	6,26	Shelburne	8,63	4,44	Saint John	12,57	9,55
TNL2	14,34	4,84	Yarmouth	8,68	6,37	Charlotte	8,39	7,95
TNL3	15,90	4,78	Digby	9,41	7,09	Sunbury	20,91	23,70
TNL4	13,36	8,48	Queens	10,11	7,21	Queens	12,60	10,71
TNL5	15,21	8,77	Annapolis	9,39	14,47	Kings	12,09	11,89
TNL6	17,21	9,78	Lunenburg	8,37	9,52	Albert	10,79	14,99
TNL7	12,67	7,30	Kings	15,60	14,77	Westmorland	11,40	11,90
TNL8	15,31	6,01	Hants	13,26	14,69	Kent	7,36	6,87
TNL9	16,48	5,50	Halifax	11,25	13,38	Northumb.	8,58	6,50
TNL10	19,22	10,07	Colchester	10,50	11,12	York	13,71	12,68
			Cumberland	9,69	7,07	Carleton	8,63	8,76
IPÉ			Pictou	8,38	6,98	Victoria	11,83	9,35
Kings	7,01	7,87	Guysb.	13,03	6,67	Madawaska	7,72	5,18
Queens	7,83	8,63	Antigonish	14,91	11,24	Restigouche	9,19	5,48
Prince	7,83	6,47	Inverness	11,64	8,03	Gloucester	8,21	4,29
			Richmond	12,71	7,38			
			Cape Breton	9,08	4,93			
			Victoria	10,55	7,72			

Source: Statistique Canada, calculs de l'auteur.

Les migrants du Canada atlantique qui sont restés dans la région sont généralement plus éduqués que l'ensemble de la population régionale. Posant le postulat que les émigrants de la région présentent un profil semblable à celui des migrants, nous pouvons en conclure que nous assistons effectivement dans la région à un exode des cerveaux, qui se définit par l'émigration de personnes qui ont un niveau de scolarité relativement plus élevé que la population restante. La tendance est plus forte dans les régions rurales qu'urbaines, en particulier les régions rurales non adjacentes à une région métropolitaine.

En 2000, les habitants du Canada atlantique qui ont migré entre 1996 et 2001 ont gagné un revenu moyen – tant le revenu total que le revenu

⁴. Dans ce cas-ci, nous définissons le ratio d'immigration comme le nombre d'individus ayant déménagé dans la DR en provenance d'autres régions du pays (donc excluant les immigrants internationaux), divisé par la population en 2001, multiplié par 100.

⁵. Nous définissons le ratio d'émigration comme le nombre d'individus ayant quitté la DR vers d'autres régions du pays, divisé par la population en 2001, multiplié par 100.

d'emploi – plus élevé que celui de la population de la DR où ils résidaient en 1996. Cela semble indiquer que les personnes qui déménagent augmentent habituellement leur revenu. Lorsque nous avons isolé les travailleurs à temps plein à l'année parmi les personnes ayant migré entre 1996 et 2001 et que nous avons comparé leur revenu en 2000 avec celui, toujours en 2000, du même sous-groupe au sein de la population de la DR où ils résidaient en 1996, nous avons observé que l'augmentation de revenu n'était pas si significative. Il semble donc que la saisonnalité de l'emploi peut être un facteur important de la décision de déménager dans l'espoir d'améliorer son revenu.

Dynamique du marché du travail

Une scolarité qui s'améliore lentement

Les niveaux de scolarité se sont améliorés au Canada atlantique entre 1986 et 2001. Malheureusement, l'écart entre la population régionale et la moyenne canadienne s'est aussi creusé au cours de la même période. De façon générale, la population urbaine du Canada atlantique est mieux éduquée que la population rurale. Le temps peut néanmoins aider à améliorer la situation: notre analyse fondée sur l'âge a révélé que les individus ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires avaient tendance à être plus âgés que la moyenne nationale, alors que ceux qui avaient un diplôme d'études secondaires étaient moins âgés que la moyenne nationale, ce qui nous amène à conclure que les statistiques devraient s'améliorer. Par ailleurs, l'analyse de la catégorie d'individus ayant fait des études universitaires semble révéler un exode des cerveaux, ce qui expliquerait peut-être en partie l'écart grandissant.

Moins de transferts gouvernementaux

La dépendance des habitants envers les transferts des gouvernements aux particuliers, déterminée par la part de ces transferts au sein du revenu total, a diminué dans deux provinces de l'Atlantique, soit l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, et elle est demeurée inchangée à Terre-Neuve-et-Labrador. Par contre, elle s'est accrue dans les sept autres provinces. Lorsque notre analyse se concentre sur le revenu moyen d'emploi, nous voyons que les quatre provinces de l'Atlantique tirent de l'arrière sur la moyenne nationale. Fait étonnant: les résultats obtenus par le Canada atlantique sont beaucoup plus près de la moyenne canadienne si notre analyse se limite au revenu d'emploi des travailleurs à temps plein toute l'année. C'est particulièrement vrai à Terre-Neuve-et-Labrador, où le revenu moyen d'emploi fait un bond de 11 points de pourcentage pour se rapprocher de la moyenne canadienne.

L'examen de la croissance du revenu total moyen entre 1985 et 2000 livre certains résultats intéressants. L'Île-du-Prince-Édouard est la province canadienne qui a connu la plus forte croissance à cet égard entre 1985 et 2000. Le Nouveau-Brunswick s'est classé troisième et Terre-Neuve-et-Labrador quatrième. La croissance du revenu moyen d'emploi au Canada atlantique s'est avérée presque aussi positive au cours de la même période. Terre-Neuve-et-Labrador s'est classée deuxième, l'Île-du-Prince-Édouard troisième et le Nouveau-Brunswick cinquième. En fait, l'Île-du-Prince-Édouard a occupé le premier rang au pays entre 1985 et 1990, et Terre-Neuve-et-Labrador en a fait autant entre 1990 et 1995. Les régions urbaines tirent une plus grande part du revenu total de l'emploi que les régions rurales, sauf les exceptions notables de TNL10 et du Cap-Breton. À l'inverse, c'est dans les régions rurales que la part du revenu total provenant des transferts gouvernementaux est le plus considérable, en particulier à Terre-Neuve-et-Labrador.

La situation de l'emploi

Bien que les taux de chômage provinciaux au Canada atlantique aient diminué entre 1986 et 2001, ils demeurent les plus élevés au Canada. Tout en étant plus élevé dans les régions rurales, le taux de chômage a diminué dans la plupart des DR entre 1986 et 2001. Quant au taux d'activité, il a augmenté au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse entre 1986 et 2001, tandis qu'il a baissé à Terre-Neuve-et-Labrador. En général, le taux d'activité est beaucoup plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales. En ce qui concerne la création d'emplois dans les provinces Maritimes, même si elle a été solide au cours de cette période, elle se situait néanmoins sous la moyenne nationale. Quinze DR du Canada atlantique ont subi des pertes d'emplois, la plupart situées dans des régions rurales. La croissance de l'emploi a été beaucoup plus soutenue dans les régions urbaines et les régions rurales adjacentes à une région métropolitaine.

L'économie au Canada atlantique est plutôt saisonnière (caractérisée par la présence d'emplois d'une durée de moins de 27 semaines par année), en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Cette saisonnalité résulte en partie mais pas exclusivement de la forte présence de l'industrie des pêches.

Dynamique des secteurs industriels

Les secteurs importants

Le quotient de localisation mesure l'importance relative d'un secteur dans un territoire donné comparativement à l'importance relative du même secteur dans un territoire de référence. Dans les quatre provinces

de l'Atlantique, c'est l'industrie des pêches qui génère les quotients de localisation les plus élevés. Le conditionnement de poissons vient au premier rang à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick, suivi de la pêche. À l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, c'est l'inverse. Terre-Neuve-et-Labrador présente des quotients de localisation élevés dans les secteurs axés sur les ressources naturelles et leurs activités de soutien. En plus de la pêche, par exemple, ces secteurs comprennent la construction de navires et d'embarcations et l'extraction minière. Parmi d'autres secteurs qui ont des quotients élevés dans la province, mentionnons certains sous-secteurs de la fabrication ainsi que les administrations publiques, tant fédérale que provinciale. À l'Île-du-Prince-Édouard, le secteur de la mise en conserve de fruits et de légumes et de la fabrication de spécialités alimentaires obtient un quotient de localisation très élevé et se classe au troisième rang.

En fait, mises à part les administrations publiques fédérale et provinciale et la construction, la liste des 10 premiers secteurs contient uniquement des secteurs directement ou indirectement liés à l'industrie des pêches et à l'agriculture. La situation est quelque peu différente en Nouvelle-Écosse. La fabrication de produits en caoutchouc y arrive au troisième rang, grâce à la présence relativement importante de Michelin dans la province. Outre les ressources, les principaux secteurs qu'on y trouve englobent les usines de textiles; les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement; et les soins de santé et l'assistance sociale. Enfin, au Nouveau-Brunswick, nous trouvons la mise en conserve de fruits et de légumes et la fabrication de spécialités alimentaires (p. ex., McCain), la fabrication de produits du pétrole et du charbon (p. ex., la raffinerie des Pétroles Irving) et plusieurs secteurs liés à la foresterie. Comme il fallait s'y attendre, l'économie des régions rurales a davantage tendance à se concentrer dans quelques secteurs seulement que celle des régions urbaines.

L'économie du savoir et les secteurs cycliques

Nous avons emprunté et légèrement modifié la classification adoptée par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique (1999) (CEPA) pour analyser l'emploi en fonction de la concentration de savoir qu'il comporte. Terre-Neuve-et-Labrador compte une plus grande proportion d'emplois à forte concentration de savoir que l'ensemble du Canada. Elle dénombre aussi une plus grande proportion d'emplois à faible concentration de savoir. Toutes les autres provinces de l'Atlantique ont une moins grande proportion d'emplois dans les secteurs à forte concentration et à moyenne concentration de savoir, et une plus grande proportion d'emplois dans les secteurs à faible concentration de savoir.

Souvent, les régions urbaines comptent une plus grande proportion d'emplois à forte concentration de savoir, mais pas toujours.

Par la suite, nous avons analysé la proportion d'emplois d'industries cycliques et non cycliques dans les diverses provinces et régions. Nous avons adopté la méthode utilisée dans une étude de Statistique Canada en y apportant un changement: nous avons inclus le secteur de la préparation et du conditionnement de poissons et de fruits de mer dans les industries cycliques non pas nécessairement pour refléter sa sensibilité aux cycles économiques, mais pour indiquer la nature cyclique de ce secteur qu'entraînent les variations dans les débarquements. Nous constatons que, basés sur le nombre d'emplois, les secteurs cycliques ne jouent pas un rôle aussi important dans l'économie du Canada atlantique que dans l'ensemble du pays. En général, les secteurs cycliques sont plus répandus dans les régions rurales.

Les implications de nos résultats pour les politiques publiques

Le rôle des centres urbains

Parmi les grandes régions du Canada (l'Ouest canadien, l'Ontario, le Canada atlantique et le Québec), le Canada atlantique est la seule qui est dépourvue d'un très grand centre métropolitain (de type 0). Jusqu'à quel point le développement économique de la région s'en ressent-il? Bien qu'au départ cette étude ne se soit pas fixée pour objectif de répondre à cette question, notre analyse n'a pas tardé à montrer que la performance relative des centres urbains revêt une importance capitale pour le développement d'une région. Des études ont révélé que, dans notre économie moderne axée sur le savoir, la croissance économique tend généralement à être plus forte dans les régions urbaines (p. ex., Polèse et Shearmur, 2002). De plus, l'économie des régions rurales adjacentes à un centre urbain se porte généralement mieux que celle des régions rurales qui en sont éloignées (p. ex., Polèse et Shearmur, 2002; Porter et al., 2004). En fait, Porter et ses collaborateurs (2004, p. 17 [traduction]) ont expressément déterminé que *«l'analyse de la relation entre la prospérité des régions rurales et les caractéristiques et la prospérité des régions métropolitaines auxquelles elles sont adjacentes»* constitue un domaine de recherche qu'il faudrait explorer davantage. Dans le contexte du Canada atlantique, nous pouvons aussi nous demander si l'absence d'un très grand centre urbain dans la région dresse réellement un obstacle à la croissance. En effet, nous avons à plusieurs occasions constaté qu'un corridor longeant l'autoroute transcanadienne en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick faisait meilleure figure que le reste de la région. Ce pourrait être une hypothèse de travail intéressante de tenter de voir si ce corridor pouvait éventuellement jouer ou joue effectivement le

rôle d'un très grand centre urbain. Il faudrait aussi mener de plus amples recherches sur les particularités de ce corridor et les relations qu'il entretient.

La croissance économique et les régions urbaines

D'autres études ont laissé entendre que la croissance économique sera plus soutenue dans les régions urbaines (p. ex., Polèse et Shearmur, 2002). Les résultats de notre rapport viennent appuyer cette conclusion. Cela ne signifie pas pour autant que le développement économique ne puisse pas se produire dans les régions rurales, bien au contraire. Néanmoins, cela signifie que les décideurs publics doivent avoir une bonne connaissance des défis particuliers que doivent relever les régions rurales. Cela signifie aussi que ce développement dualiste – pour emprunter une expression de la théorie du développement économique – doit être géré de façon appropriée. Les besoins des régions rurales sont différents de ceux des régions urbaines. Dans plusieurs régions rurales, il s'agira inévitablement de gérer la stagnation, voire le déclin démographique, et tout ce qui en découle. Les politiques publiques doivent en tenir compte.

Les perspectives de croissance par régions

Il ressort clairement de notre analyse qu'il existe des disparités significatives entre les régions urbaines et les régions rurales du Canada atlantique. Il est clair également que les régions rurales du Canada atlantique sont loin d'être homogènes. On distingue au Canada atlantique un groupe de régions essentiellement rurales qui ont offert un rendement économique plutôt satisfaisant au cours des 15 années entre 1986 et 2001. Il en résulte que les politiques prescrites pour une région rurale donnée ne sont probablement pas pertinentes pour d'autres. Les différences qu'il faut prendre en considération comprennent la distance séparant la région d'une agglomération métropolitaine, la nature de la structure industrielle régionale, la saisonnalité des emplois qu'on y trouve, etc. Les initiatives en matière de politiques publiques ne devraient pas prendre la forme de programmes universels s'adressant à tous de la même façon. Même dans une région aussi petite que le Canada atlantique, la diversité exige que l'élaboration des politiques publiques tienne compte des caractéristiques de chaque région. Pour ce faire, le développement économique doit adopter une approche plus communautaire qui s'appuie sur les structures et les approches existantes. Et l'on pourrait aller encore plus loin en ce sens.

Le défi démographique du Canada atlantique

La diminution de la part du Canada atlantique dans la population canadienne est amorcée depuis quelque temps déjà. La région attire relativement peu d'immigrants internationaux et, dans l'ensemble, le nombre de migrants qui s'y établissent est moins élevé que celui des migrants qui en partent. Nous estimons que, toutes choses étant constantes par ailleurs, la région sera aux prises avec une pénurie aiguë de main-d'œuvre dans les 10 à 25 prochaines années. Cette pénurie pourrait survenir plus tôt puisque l'émigration accélère le phénomène. Le gouvernement doit mettre en œuvre des mesures afin de relever ce défi démographique. Non seulement ce défi va produire un impact significatif sur l'offre du marché du travail dans quelques années, mais aussi il se répercutera sur les recettes publiques, la demande locale de biens et services, la demande de services publics, etc. Le défi est plus grand dans les régions rurales, où la baisse de population est plus accentuée. Fait intéressant, celle-ci ne résulte pas tant d'un exode massif de population – le taux d'émigration n'y est pas extrêmement élevé – mais plutôt d'une immigration insuffisante. Dans ce cas, les politiques publiques devraient donc mettre l'accent sur l'immigration et les facteurs qui pourraient la stimuler.

Le défi de la saisonnalité

À diverses occasions, la saisonnalité de l'emploi est ressortie comme une caractéristique qui a une incidence sur plusieurs autres facteurs. Parmi ceux-ci, mentionnons la migration, l'emploi et le revenu. Bien qu'il puisse être difficile dans plusieurs secteurs de réduire considérablement la saisonnalité de l'emploi, autrement dit d'accroître la durée de l'emploi, les politiques publiques devraient néanmoins en faire un de leurs objectifs. Nous devrions nous employer à prolonger la durée de travail dans les secteurs saisonniers de même qu'à accroître la proportion d'emplois dans les secteurs qui procurent de l'emploi toute l'année. Même l'emploi dans le secteur public devrait être analysé dans cette optique.

Un écart grandissant en éducation

De nombreux progrès ont été accomplis dans la région en vue d'améliorer le niveau d'éducation de la population, mais ce n'est pas suffisant: l'écart entre la région et l'ensemble du Canada s'est accru! On ne devrait pas seulement chercher à accroître le nombre de personnes qui ont fait des études postsecondaires, mais aussi à réduire le nombre de personnes qui ont moins d'une 9^e année de scolarité ou qui ont entre une 9^e et une 13^e année de scolarité. Ce défi est particulièrement important dans plusieurs régions rurales, où les niveaux de scolarité sont souvent

plus élevés que dans les régions urbaines. Notre analyse par groupes d'âge a révélé que les personnes ayant moins d'un diplôme d'études secondaires avaient tendance à être plus âgées dans la région que la moyenne nationale, tandis que les personnes ayant un diplôme d'études secondaires avaient tendance à être plus jeunes, ce qui nous porte à croire que les statistiques devraient s'améliorer. Par ailleurs, dans la catégorie des études universitaires, tout indique qu'on assiste à un exode des cerveaux, ce qui pourrait expliquer en partie l'écart grandissant.

Une initiative visant à relever le niveau de scolarité ne pourra pas porter fruit si elle est menée de façon isolée. Il faut offrir aux individus qui améliorent leur niveau de scolarité des opportunités d'emplois intéressants, un défi considérable étant donné l'exode relatif des cerveaux que nous avons noté lors de notre analyse du profil des migrants.

Faire place à la nouvelle économie

Nous avons trouvé que la région comptait une faible proportion d'emplois dans les secteurs à forte concentration de savoir, sauf l'exception notable de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous avons constaté que les quatre provinces de l'Atlantique présentaient dans l'ensemble un moins grand pourcentage d'emplois dans les secteurs à moyenne concentration de savoir et un plus grand pourcentage d'emplois dans les secteurs à faible concentration de savoir. Pour vraiment faire place à la nouvelle économie, nous devons accroître notre présence dans les secteurs à forte concentration de savoir. À la lumière de ces résultats, l'importance d'améliorer les niveaux de scolarité semble encore plus évidente. Du point de vue des politiques publiques, il vaudrait probablement mieux que nos efforts ne portent pas uniquement sur l'augmentation des emplois à forte concentration de savoir. Une approche axée en partie mais non exclusivement sur l'emploi à moyenne concentration de savoir pourrait produire des résultats très positifs et mieux correspondre à l'offre de notre marché du travail. D'après la classification du CEPA, les secteurs à forte concentration de savoir comprennent, par exemple, l'équipement scientifique et professionnel, l'énergie électrique et les autres services aux entreprises; les secteurs à moyenne concentration de savoir comprennent le papier et les produits connexes, les textiles et les produits de plastique; et les secteurs à faible concentration de savoir incluent la pêche et le piégeage, le commerce de détail et les services personnels.

La question des grappes

Même si notre analyse ne nous a pas permis de déterminer s'il existe des grappes réelles ou potentielles d'après une série de caractéristiques spécifiques, nous avons pu dégager, à l'aide des quotients

de localisation, les secteurs qui peuvent entrer dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. La plupart de ces secteurs sont axés sur les ressources naturelles (p. ex., la foresterie et l'exploitation forestière, les pêches, l'extraction minière, la fabrication d'aliments sauf les poissons et les fruits de mer). D'autres sont le résultat, du moins en partie, d'initiatives gouvernementales particulières (p. ex., le caoutchouc [Michelin], les services de soutien aux entreprises [les centres d'appels]). À notre avis, il se peut que le Canada atlantique compte en réalité plusieurs grappes dynamiques. Il est possible que la région abrite aussi plusieurs grappes potentielles qui pourraient s'épanouir grâce à des politiques gouvernementales adéquates. Une analyse plus poussée de la question devrait fournir des informations et des leçons précieuses pour les politiques publiques.

La contribution de l'emploi dans le secteur public

L'emploi au sein du secteur public est relativement élevé au Canada atlantique. C'est là une caractéristique importante non seulement en raison du rôle clé que le secteur public joue dans le développement économique de la région, mais aussi de la contribution que l'emploi dans le secteur public apporte à l'économie par sa seule présence. Les initiatives qui font appel à l'emploi dans le secteur public pour contribuer au développement économique des régions (par exemple, la politique de déconcentration du gouvernement fédéral dans les années 1970) pourraient donc s'avérer extrêmement positives. Toutefois, une mise en garde s'impose à cet égard: les décideurs publics doivent veiller à ne pas créer un «*syndrome du rentier encombrant*». Ce problème surgit lorsque des emplois bien rémunérés créent une distorsion sur les marchés du travail locaux et contrarient le développement en suscitant, par exemple, des attentes de revenus élevés. Ce qui en résulte en fin de compte, c'est que les petites entreprises ont du mal à soutenir la concurrence sur de tels marchés du travail, ce qui freine leur croissance. Par conséquent, il faudrait tenir compte des conditions des marchés du travail locaux, spécialement lorsque ces marchés sont de petite taille.

Bibliographie

- CONSEIL ÉCONOMIQUE DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE. 1999. *It and the Knowledge Economy in Atlantic Canada: Atlantic Canada in the 21st Century*. Halifax, Conseil économique des provinces de l'Atlantique.
- DeBENEDETTI, G. J. et R. LAMARCHE. 1994. *Shock Waves; The Maritime Urban System and the New Economy*. Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- DESJARDINS, P.-M. 2005. *Un profil socioéconomique du Canada atlantique: les caractéristiques des régions rurales et urbaines et leurs implications sur les politiques publiques*. Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- Du PLESSIS, V. et al. 2002. *Définitions de rural*. Série de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural, document de travail n° 61, Ottawa, Statistique Canada, n° 21-601-MIF au catalogue.
- POLÈSE, M. et R. SHEARMUR, avec la collaboration de P.-M. DESJARDINS et M. JOHNSON. 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir: La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*. Montréal, Institut national de la recherche scientifique – UCS, en collaboration avec l'Institut canadien de recherche sur le développement régional, coll. «Régions et économie du savoir», 237 p.
- PORTER, M. E. et al. (2004). *Competitiveness in Rural U. S. Regions: Learning and Research Agenda*. Cambridge (MA), Harvard Business School.
- SAVOIE, D. J. 1992. *Regional Economic Development, Canada's search for solutions* (second edition). Toronto, University of Toronto Press.
- SAVOIE, D. J. 1986. *The Canadian Economy: A Regional Perspective*. Toronto, Methuen.
- SAVOIE, D. J. et R. WINTER. 1993. *Les provinces maritimes, un regard vers l'avenir*. Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional.



La recomposition des espaces métropolitains au Brésil: une analyse fondée sur les mouvements démographiques

Henrique FONSECA NETTO
Université fédérale de Rio de Janeiro

Pour des raisons historiques et économiques, les populations et les activités au Brésil furent attirées pendant longtemps vers les municipalités-capitales¹ des vingt-six provinces dont la plupart sont situées sur le littoral atlantique. Le gonflement de ces municipalités était alors inexorable. L'afflux de populations rurales et urbaines provenait de l'intérieur des provinces mais également des autres provinces du pays, notamment dans le cas de Rio de Janeiro et de São Paulo. De plus, la forte croissance démographique affectait les municipalités-capitales elles-mêmes, les plus petites comme les plus importantes localisées dans les régions centrales. À la fin des années 1970, les flux démographiques vers les municipalités-capitales vont s'arrêter et même changer de direction, modifiant la configuration socioterritoriale de la plupart des provinces brésiliennes. Une sorte de recomposition de la hiérarchie des espaces productifs s'est ainsi instaurée au sein de plusieurs provinces brésiliennes, essentiellement les espaces métropolitains.

Ces nouveaux mouvements de populations ont trouvé leur origine parmi d'autres facteurs, en particulier dans la stratégie mise en place par le gouvernement central pour la création et l'institutionnalisation des régions métropolitaines. Celles-ci sont alors constituées à partir d'un ensemble de municipalités contiguës ceinturant la municipalité-capitale dans la plupart des provinces brésiliennes. Ainsi, depuis les années 1970, le gouvernement central a prôné des interventions dans le cadre de certains espaces dits métropolitains, tout en conservant la politique d'aménagement du territoire au niveau des macro-régions (le Nord-Amazonien, le Nord-Est, le Sud, le Centre-Ouest et le Sud-Est, plus développé).

En effet, au milieu des années 1970, en dépit de la politique d'aménagement du territoire des provinces, le gouvernement fédéral a créé et institutionnalisé le concept de régions métropolitaines dans le cadre de la politique urbaine d'aménagement du territoire au niveau

¹ Chaque province (État fédéré) au Brésil est constituée de plusieurs municipalités autonomes, dont la municipalité-capitale de la province. Les municipalités sont des espaces politico-administratifs formés par la ville chef-lieu et quelques villages.

national. Le but principal de cette politique était: premièrement, de promouvoir une déconcentration de la population et des activités, surtout industrielles, à partir de la capitale des provinces vers leur périphérie immédiate, c'est-à-dire vers les municipalités autour de la municipalité de la capitale de chaque province; deuxièmement, viser une meilleure intégration de ces municipalités périphériques à partir de politiques publiques sur certaines fonctions urbaines jugées supralocales et, donc, métropolitaines (transports en commun intermunicipal, environnement, assainissement de l'eau, traitement et collecte des ordures, etc.). À cette époque-là, neuf provinces ont été choisies (sans compter Brasilia ayant plus d'un million d'habitants), soit parce que leur capitale respective présentait déjà une forte concentration de la population de la province, soit parce qu'il existait déjà des signes significatifs d'intégration fonctionnelle entre la municipalité-capitale et les autres municipalités environnantes (c'est notamment le cas des municipalités de São Paulo et de Rio de Janeiro dans les provinces de mêmes noms).

L'objectif de cet article est d'analyser les mouvements de populations des dernières décennies au Brésil en cherchant à montrer la recomposition différenciée des espaces métropolitains, ses causes et origines ainsi que ses conséquences sur la configuration socioterritoriale des provinces brésiliennes concernées. Dans un premier temps, nous apporterons quelques précisions sur le processus d'urbanisation au pays, pour ensuite analyser la recomposition des espaces métropolitains issue de la stratégie de création et d'institutionnalisation des neuf régions métropolitaines. Nos conclusions mettront de l'avant la nécessité de mesurer la dynamique des activités économiques à l'intérieur de ces espaces métropolitains dans les recherches futures, afin d'évaluer la stratégie de déconcentration du territoire brésilien.

Le processus d'urbanisation au Brésil

Le Brésil est entré dans le XXI^e siècle avec à peine 31 millions d'habitants ruraux sur une population totale de plus de 169 millions d'âmes. En 1970, les ruraux étaient 41 millions, soit presque la moitié de la population recensée à l'époque. Le taux d'urbanisation atteint maintenant le chiffre record de 81,2%, c'est-à-dire plus de 138 millions de résidents au sein d'établissements urbains de tailles très variées. En trente ans, l'urbanisation du pays a été rapide et très différenciée, en termes spatiaux, avec une tendance à la concentration dans certains points du territoire brésilien. Ce mouvement vers les villes a eu des causes de nature diverse. Jusqu'aux années 1960, les mouvements migratoires de type rural-urbain caractérisent le pays, plus spécifiquement en ce qui a trait aux métropoles de São Paulo et Rio de Janeiro. Toutefois, au cours des

décennies suivantes, tant les causes que la nature des déplacements affichent d'autres explications.

Il faut préciser que le Brésil connaissait un fort taux de croissance démographique au cours de ces périodes, ce taux constituant l'un des principaux facteurs de croissance urbaine. En effet, le taux moyen annuel fut de 3% dans la période 1950/60 et de 2,9% pendant la période 1960/70. Il faut rappeler que ce taux variait entre 3,5% au Nord-Amazonien et 2,4% dans les provinces de la région Nord-Est dans la dernière période mentionnée. Le taux moyen dans les provinces de la région Sud-Est atteignait, quant à lui, 2,7%, avec 3,3% dans la province de São Paulo et 3,1% dans celle de Rio de Janeiro. Bref, jusqu'à la fin des années 1960, la montée du taux d'urbanisation est due au fort taux de croissance démographique de l'ensemble du pays et dans toutes les régions, même celles qui sont urbanisées et développées. Par ailleurs, on doit aussi considérer les grands mouvements de populations rurales vers les milieux urbains, surtout ceux vers les grandes métropoles de Rio de Janeiro et São Paulo. Dans ces derniers cas, les déplacements provenant des provinces s'avéraient aussi très importants, surtout les mouvements partant de la région du Nord-Est.

Pendant les années 1970, en particulier dans la seconde moitié de cette décennie, les causes et les effets de la croissance urbaine se sont modifiés. En effet, le taux de croissance démographique a connu une baisse importante, plus spécifiquement dans les régions-programmes plus urbanisées (le Sud-Est et le Sud), mais aussi dans certaines provinces de la région Nord-Est. Deux phénomènes significatifs ont contribué à l'augmentation du taux d'urbanisation. Le premier a eu lieu avec la ruée vers le Nord-Amazonien provoquée par différents grands projets d'aménagement du gouvernement fédéral. Des populations, surtout d'origine rurale, des provinces du Sud et du Nord-Est partaient vers les terres de l'Amazonie à la recherche des nouvelles opportunités offertes par les grands projets du gouvernement fédéral (l'implantation de la route Transamazonienne, les projets d'irrigation et de création d'agro-industries dans toute cette région, l'installation de la Zone franche de Manaus et plus tard, par la création de grands projets d'exploitation minière - bauxite/aluminium, minerai de fer, cuivre, manganèse, etc.); sans parler de «la ruée vers l'or» au sud de la province du Pará, territoire au sein duquel la croissance urbaine a été supérieure à 200% en une décennie à certains endroits, par exemple dans la petite ville de Marabá.

Toujours au cours des années 1970, plus de la moitié de la population rurale de la région Sud a quitté l'arrière-pays provincial pour le Nord-Amazonien, soit à peu près trois millions de personnes (Thompson et Serra, 2001). La population rurale de la province de Rio Grande do Sul a contribué fortement à ces migrations vers l'Amazonie. Un autre

phénomène qui explique aussi la montée du taux d'urbanisation fut la consolidation de la capitale Brasília (ville nouvelle projetée pour 600 000 habitants qui en comptait plus d'un million à la fin des années 1970). En effet, la ville fut un véritable pôle d'attraction des populations venues de tous les horizons du pays, en particulier de la région Nord-Est, provoquant une sensible diminution des flux migratoires vers les métropoles de Rio de Janeiro et de São Paulo. À ces mouvements, il faut ajouter celui des populations rurales de toutes les provinces vers leur municipalité-capitale. Pour sa part, la croissance du taux d'urbanisation dans la région Sud-Est pendant les années 1980 et 1990 s'explique surtout par les mouvements migratoires intrarégionaux, soit rural/urbain, soit urbain vers les grandes métropoles et vers les municipalités périphériques de la capitale des provinces (ville de São Paulo, de Rio de Janeiro et de Belo Horizonte), c'est-à-dire vers les «aires métropolitaines», mais aussi par les migrations en provenance du reste du pays, surtout de la région Nord-Est. Le tableau I, ci-après, montre l'évolution des taux d'urbanisation du pays et des régions-programmes identifiées précédemment.

Tableau I
Taux d'urbanisation par «Régions-programmes»-1960/2000 -%

Régions	2000	1980	1970	1960
Nord	69,9	51,6	45,1	35,5
Nord-Est	69,1	50,5	41,8	34,2
Sud-Est	90,5	82,8	72,7	57,4
dont l'État de S. Paulo	93,4	-	-	-
dont l'État de Rio de Janeiro	96,0	-	-	-
Sud	80,9	62,4	44,3	37,6
Centre-Ouest	86,7	67,8	48,1	37,2
dont Brasília	95,6	90,1	-	-
BRÉSIL	81,2	67,6	55,9	44,7

Source: Recensements de l'IBGE

Bref, si l'on admet que le Brésil est devenu «un pays urbain» à la fin des années 1960, avec un taux d'urbanisation de l'ordre de plus de 55%, c'est au cours des années 1970 que plus de la moitié de la population est venue se regrouper dans les villes de toutes les régions-programmes, y compris dans celles du Nord-Amazorien et du Nord-Est. En 2000, l'année du dernier recensement, ces taux ont atteint plus de 80% dans presque toutes les provinces du Sud, du Centre-Ouest et de la région-programme du Sud-Est, où se trouvent les grandes métropoles du pays (São Paulo, Rio de Janeiro et Belo Horizonte). Examinons maintenant les

mouvements démographiques, résultant de la stratégie de création et d'institutionnalisation de régions métropolitaines dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire au niveau macro-urbain, et les conséquences de ceux-ci sur le plan de la configuration socioterritoriale des provinces brésiliennes.

La recomposition différenciée des aires métropolitaines

Si le nombre de municipalités de vingt mille habitants a presque doublé pendant les années 1990 - 925 municipalités contre 560 en 1980 - la concentration urbaine dans l'espace continental brésilien s'est réalisée de manière très différenciée selon les cinq régions-programmes et à l'intérieur même de celles-ci. En effet, tandis que les régions-programmes du Sud et du Sud-Est présentent les taux d'urbanisation les plus élevés et concentrent un grand nombre de villes de toutes tailles, les autres régions-programmes du pays accueillent la concentration urbaine sous une forme plus dispersée.

L'analyse faite à partir des aires métropolitaines de neuf provinces brésiliennes nous montre cette différenciation de l'urbanisation dans le pays et le degré de concentration urbaine sur le territoire brésilien. De cette façon, les neuf régions métropolitaines ont été constituées dans les provinces de São Paulo-SP, Rio de Janeiro-RJ, Minas Gerais-MG (Région métropolitaine de Belo Horizonte), Rio Grande do Sul-RS (Région métropolitaine de Porto Alegre), Parana-PR (Région métropolitaine de Curitiba), Bahia-BA (Région métropolitaine de Salvador), Pernambuco-PE (Région métropolitaine de Recife), Ceará-CE (Région métropolitaine de Fortaleza) et du Pará-PA (Région métropolitaine de Belém). Le nombre de municipalités constituant ces neuf aires métropolitaines est très varié et leur choix a été fait selon leur intégration au système de transport de la capitale, caractérisant ainsi une sorte d'appartenance fonctionnelle à un ensemble métropolitain.

Ainsi, dès les années 1970, on constate le fort degré de concentration de l'urbanisation sur le territoire brésilien (carte 1). Sur les neuf aires métropolitaines choisies, trois appartenaient à la région-programme du Sud-Est, la plus urbanisée; deux à la région Sud; trois à la région-programme du Nord-Est, dont le territoire est constitué par neuf provinces, et finalement, seulement une aire métropolitaine dans la région Nord-Amazonienne (plus de 60% du territoire national). Dans la région-programme du Centre-Ouest, Brasilia a été le seul territoire à faire l'objet de cette stratégie d'aménagement urbain.

Carte 1: Les régions métropolitaines du Brésil



Nous avons souligné ci-dessus qu'à partir des années 1980, les déplacements de populations importants se limitaient au palier intrarégional. En effet, ces déplacements ont contribué au «gonflement» ainsi qu'à l'émergence de plusieurs municipalités dans les provinces où l'on a constitué des régions métropolitaines. Au cours des dernières décennies, ces déplacements se sont particularisés en fonction de chacune des aires métropolitaines. Pendant les années 1970 (1980), dans toutes les aires métropolitaines choisies, sauf celle de Fortaleza dans l'État de Ceará (Nord-Est), la politique d'aménagement du territoire a eu des résultats satisfaisants. Nous pouvons constater que le poids de ces capitales sur la périphérie des régions métropolitaines a baissé considérablement. En effet, un processus de déconcentration a eu lieu vers les municipalités des régions métropolitaines - c'est-à-dire vers l'ensemble des municipalités constituant l'aire métropolitaine, notamment dans les agglomérations de Rio de Janeiro, São Paulo, de Belo Horizonte (Minas Gerais), Porto Alegre (Rio Grande du Sud) et de Recife (Pernambuco). Ce mouvement s'est prolongé pendant les années 1980 (1991) et 1990 (2000) cette fois-ci dans toutes les capitales des régions métropolitaines. Il faut rappeler que

ces mouvements de déconcentration à l'intérieur des aires métropolitaines ont contribué à l'augmentation de la taille des municipalités constituant chacune des régions métropolitaines.

Un autre phénomène a également été constaté pendant les années 1970: le déplacement des populations de l'intérieur des provinces concernées vers leurs aires métropolitaines respectives. Le rapport État/RM, sur les deux périodes (1970/80) indique une forte augmentation du poids de la quasi-totalité des régions métropolitaines (sauf celle de Belém, dans la province du Pará) par rapport à la population totale des États. Ce phénomène renforçant ainsi le «gonflement» précédemment mentionné des municipalités qui constituent la périphérie des aires métropolitaines de ces États. Au cours des années 1980, un nouveau phénomène apparaît. Si les mouvements mentionnés ci-dessus ont persisté dans presque toutes les régions métropolitaines, celles de Rio de Janeiro (18 municipalités métropolitaines plus la capitale) et surtout de São Paulo (39 municipalités métropolitaines plus la capitale) connaissent un nouveau type de mouvement de leurs populations urbaines. En effet, on observe le début d'une sorte de débordement de la population résidant dans l'aire métropolitaine vers l'intérieur de leur province respective. Une sorte de retour des populations vers l'intérieur dans ces deux provinces. Ainsi, le poids de la population de ces régions métropolitaines sur celle de leur province chute considérablement au cours des deux périodes (1980 et 1991).

La recherche de meilleures conditions de vie fut la motivation principale de ces mouvements périmétropolitains dans ces deux provinces brésiliennes. En effet, les externalités négatives d'une part, telles que le coût de la vie élevé, la criminalité, l'émergence de quartiers très pauvres, voire la «favélisation» des populations, la pollution sonore et de l'air, la saturation urbaine dans plusieurs fonctions et marchés urbains: habitation, transports, etc., et, d'autre part, l'amélioration des infrastructures (santé, éducation, transport en commun, etc.) de certaines municipalités de l'intérieur situées hors de la région métropolitaine, ont induit le départ des populations des aires métropolitaines (y compris la capitale) vers les municipalités de l'intérieur de ces deux provinces. Une sorte de recomposition de l'espace métropolitain s'est reproduit dans ces deux provinces de la Fédération brésilienne. Nous reviendrons sur ce point.

Pendant les années 1980 (1991), les sept autres régions métropolitaines et les municipalités qui les composent démontrent une forte attractivité à l'égard des populations de l'intérieur, comme le prévoient toutes les analyses à propos de la politique d'aménagement du territoire mise en place dans les années 1970. Au cours des années 1990/2000, ces mouvements se sont amenuisés dans quelques provinces, comme dans les provinces de Rio de Janeiro et de São Paulo, et le

phénomène du débordement de la population résidante à l'extérieur des limites des régions métropolitaines se met en place. C'est le cas des provinces de Pernambuco (RM de Recife avec 14 municipalités métropolitaines), de Bahia (RM de Salvador avec 10 municipalités métropolitaines) et celui de Rio Grande do Sul (RM de Porto Alegre avec 28 municipalités métropolitaines) dont le poids de la population métropolitaine par rapport à la population totale présente une nette stagnation. Les quatre autres régions métropolitaines (Belém-PA, Fortaleza-CE, Belo Horizonte-MG et Curitiba-PR) continuent de reproduire les deux mouvements majeurs rencontrés précédemment, c'est-à-dire, l'attractivité des municipalités métropolitaines ceinturant la municipalité-capitale à l'égard de la capitale et des municipalités de l'intérieur, contribuant ainsi à l'accroissement démographique des municipalités métropolitaines de la périphérie.

Nous avons essayé de préciser les dynamiques démographiques et territoriales, celles décrites précédemment dans les neuf régions métropolitaines du pays, à partir des taux moyens annuels de croissance démographique dans l'ensemble des municipalités qui composent les neuf provinces concernées. Pendant cet exercice, les trois périodes intercensitaires ont été choisies (1970/80, 1980/91 et 1991/2000) tout en comparant, d'une part avec le taux moyen annuel de croissance démographique du pays pour chacune des périodes, et, d'autre part, avec le même taux constaté au niveau de chaque province concernée. Nous avons pu ainsi identifier dans chacune de neuf provinces le degré d'attractivité respectif de la municipalité-capitale, celui de l'ensemble des municipalités qui composent la région métropolitaine et bien entendu, celui des municipalités de l'intérieur constituant chaque province.

Il a été convenu de caractériser comme «une forte attractivité», l'espace choisi qui présentait un taux moyen annuel de croissance démographique plus fort que celui du pays et de la province concernée; une «attractivité moyenne», l'espace choisi qui présentait un taux situé entre celui de la province concernée et celui vérifié dans le pays; et finalement, une «faible attractivité, voire nulle», l'espace qui présentait un taux moyen annuel de croissance démographique inférieur à ceux de la province concernée et du pays au cours de la même période. Les résultats nous ont amené à définir trois types de recomposition différenciée des espaces métropolitains du pays.

Le premier type est caractérisé par le phénomène de l'étalement urbain en dehors de la région métropolitaine en fin de période, c'est-à-dire depuis les années 1990 (1991/2000), conjugué avec une faible, voire nulle attractivité de la municipalité-capitale et une attractivité moyenne de la périphérie des municipalités constituantes de la région métropolitaine. C'est le cas des régions métropolitaines de Rio de Janeiro et de São Paulo.

Cependant, dans cette dernière, le noyau de l'agglomération connaît une faible attractivité dès la fin des années 1970. Par contre, le même phénomène ne débute que dans les années 1980 pour le centre de São Paulo.

Quant au phénomène de l'étalement urbain en dehors de la région métropolitaine, le «débordement» de la population se fait vers un ensemble de municipalités de l'intérieur contiguës, desservies par l'autoroute qui relie l'agglomération de São Paulo et l'intérieur de la province de l'État de São Paulo. Dans le cas de la région métropolitaine de Rio de Janeiro, le «débordement» est en quelque sorte non contigu à l'espace métropolitain, mais éparpillé dans certaines municipalités de l'intérieur comme les municipalités de Petropolis, Teresópolis, Cabo Frio, Barra Mansa et celle de Volta Redonda. Il faut rappeler qu'en 1970, c'est-à-dire avant la création et l'institutionnalisation de la région métropolitaine dans ces deux provinces, le poids de la municipalité capitale était respectivement de 33,3% et de 47,3% par rapport à la population de la province de São Paulo et de Rio de Janeiro.

Le deuxième groupe est constitué par les régions métropolitaines de Recife (province de Pernambuco), Salvador (province de Bahia) et de Porto Alegre (province de Rio Grande du Sud). Ici, il n'y a pas de «débordement» de la population en dehors des régions métropolitaines, c'est-à-dire vers l'intérieur, mais le pouvoir d'attraction et de polarisation de l'agglomération-noyau a cessé depuis les années 1980, à l'exception de Salvador dont la polarisation s'est arrêtée seulement au cours des années 1990. L'attractivité des populations de la capitale et de l'intérieur des provinces est encore exercée par les municipalités ceinturant la région métropolitaine. Il faut souligner qu'avant la constitution de ces régions métropolitaines, en 1970, le poids de la municipalité capitale était de 20,6%, 13,3% et de 13,4%, par rapport, respectivement, aux populations des provinces de Pernambuco, Rio Grande du Sud et celle de Bahia.

Finalement, le troisième groupe est constitué d'espaces métropolitains qui continuent de reproduire les mouvements majeurs d'attractivité des populations dès la création et l'institutionnalisation des régions métropolitaines. Celles-ci exercent encore une forte attractivité sur les populations rurales et urbaines de l'intérieur (et aussi, parfois, d'autres provinces du pays) non seulement à partir de la municipalité capitale mais aussi des municipalités qui constituent la région métropolitaine. À ce groupe appartiennent les régions métropolitaines de Curitiba (province du Parana), de Fortaleza (province du Ceará), de Belo Horizonte (province de Minas Gerais) et celle de Belém (province du Para).

Cependant, la province du Para présente un phénomène intéressant dans la mesure où on perçoit une sorte d'étalement urbain en dehors de la région métropolitaine de Belém vers la municipalité de

Barcarena (municipalité contiguë à la région métropolitaine de Belém) et aussi vers la municipalité de Castanhal, celle-là hors de la zone d'influence de Belém. L'amélioration des fonctions urbaines de cette municipalité et surtout les infrastructures de transports peuvent justifier l'attraction de la municipalité de Castanhal envers les populations de cette province du Nord-Amazonien.

Pendant les années 1990, d'autres aires métropolitaines ont été créées dans le pays, cette fois-ci dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire de certaines provinces. Ainsi, la RM de Campinas (province de São Paulo), la RM de Santos (province de São Paulo), la RM de Goiânia (au Centre-Ouest), RM de Florianópolis (au Sud), RM de Manaus (Nord-Amazonien) ont été créées. Le but principal de ces politiques a été de reproduire, comme il avait été fait dans les neuf régions métropolitaines, la déconcentration de la population et des activités de la municipalité capitale vers les municipalités environnantes et même vers l'intérieur de la province. Quoi qu'il en soit, ces nouvelles régions métropolitaines se trouvent en majorité dans les régions-programmes du Sud-Est et du Sud, où la concentration de l'urbanisation a toujours été très forte, caractérisant ainsi la forte concentration de l'urbanisation du territoire brésilien.

* * *

Nous avons pu observer les mutations démographiques et territoriales brésiliennes des dernières décennies. On constate encore une forte concentration des populations dans les aires métropolitaines malgré l'incidence des mouvements de déconcentration territoriale. De toute façon, tout se passe principalement encore au niveau des régions métropolitaines créées dans le cadre de la politique d'aménagement urbain du territoire depuis la moitié des années 1970. Au niveau des provinces (États fédérés), celles dont les régions métropolitaines ont été institutionnalisées, la recomposition des espaces métropolitains reste très différenciée comme nous avons pu le démontrer, dictant ainsi la configuration socioterritoriale de chacune de ces provinces brésiliennes. Des recherches sont maintenant en cours dans le but de vérifier les mouvements des activités économiques sur ces espaces.

Après la promulgation de la Constitution fédérale en 1988, toutes les initiatives en matière de politique urbaine et de stratégie d'aménagement du territoire ont été abandonnées par le gouvernement central et laissées sous compétence strictement locale. En effet, les municipalités sont devenues plus autonomes dans plusieurs domaines - affectation des sols, habitation, assainissement, etc. - et le plan d'urbanisme de chaque municipalité dicte l'ensemble des politiques

d'aménagement sur leur territoire. Il faut souligner que, selon la Constitution de 1988, toutes les municipalités qui ont plus de vingt-cinq mille habitants sont obligées à avoir leur plan d'urbanisme, excepté dans la province de Ceará, dans le Nord-Est brésilien. Selon la Constitution de cette province, toutes les municipalités, quelle que soit leur taille, sont obligées de posséder leur propre plan d'urbanisme.

Au niveau du gouvernement central, le ministère des Villes a récemment promulgué une loi («O Estatuto da Cidade») qui oblige certaines municipalités à créer divers mécanismes en matière de gestion de l'environnement. Toutefois, cette loi est mal arrimée aux politiques urbaines mises en œuvre à différentes échelles géographiques. Par contre, certaines provinces s'engagent dans des stratégies de développement comme, par exemple, la création de nouvelles aires métropolitaines, la promotion de villes d'équilibre sur leur territoire, etc. Finalement, plusieurs municipalités, notamment celles de la région Sud et Sud-Est, font des projets conjoints du type plan d'urbanisme intégré ou «programme sectoriel ou spécifique associé», touchant certains domaines de l'action publique locale et régionale (santé, transport, environnement, équipements hospitaliers, etc.).

Bibliographie

- FONSECA NETTO, H. 2002. *Une nouvelle conception d'aménagement du territoire au Brésil pour les tendances spatiales contemporaines*. Actes du 28^e colloque de l'Association de science régionale de langue française. Québec, Canada.
- FONSECA NETTO, H. 2001. «Vers un nouveau découpage de l'espace brésilien». *Revue Organisation et Territoire*, vol. 11, n^o 1, Université du Québec à Chicoutimi, Canada.
- IBGE (plusieurs années). *Recenseamentos demográficos*. Rio de Janeiro.
- THOMPSON, A. A. et V. SERRA. 2001. *Cidades Médias Brasileiras*. Rio de Janeiro, Ed. Nemesis/Pronex/IPEA.

Migration des jeunes adultes et dynamiques socioterritoriales. Facteur de diversité ou d'inégalité?

Martin SIMARD
Université du Québec à Chicoutimi

Le Canada présente une diversité sociale importante. Fondamentalement, le pays se compose de populations francophone et anglophone d'origine européenne, quelques fois qualifiées d'Eurocanadiens, ainsi que des premières nations autochtones et des Inuit. À partir du XIX^e siècle, des groupes d'origines ethniques très variées se sont joints aux populations fondatrices, notamment lors du peuplement de l'Ouest canadien (Chinois, Ukrainiens, Polonais, etc.). Au XX^e siècle, les nouveaux arrivants se regroupent dans les principales villes du pays à la faveur de l'industrialisation (Irlandais, Italiens, Grecs, etc.). D'abord Européens, ces immigrants proviennent majoritairement de l'Amérique du Sud, de l'Afrique et de l'Asie depuis plus d'une trentaine d'années.

Sur le plan géographique, la diversité sociale canadienne prend des formes variées. Transcendant les frontières des espaces culturels anglophone et francophone, des métropoles comme Toronto, Vancouver ou Montréal affichent une forte hétérogénéité avec une grande proportion d'habitants nés à l'extérieur du Canada, soit respectivement 43,7%, 37,5% et 18,4% (Statistique Canada, recensement de 2001). Les territoires ruraux et les villes petites et moyennes vivent une situation fort différente. Les résidents y sont plus homogènes sur le plan ethnique, culturel et linguistique. Par exemple, la ville de Saguenay au Québec compte plus de 98% de population francophone, laquelle est très majoritairement catholique et de race caucasienne.

Cependant, les particularités de la géographie sociale canadienne ne tiennent pas seulement à la dimension ethnolinguistique et culturelle. En effet, le phénomène de la migration interrégionale des jeunes adultes contribue aussi à différencier les profils sociodémographiques provinciaux et régionaux. La migration des jeunes adultes de 15 à 34 ans de la périphérie de l'écoumène vers les grands centres urbains favorise le vieillissement de la population et le déclin économique dans plusieurs régions. Ce phénomène revêt une signification particulière si l'on considère que les territoires qui attirent davantage les jeunes sont également ceux qui profitent de l'immigration internationale. Des disparités sociodémographiques tendent donc à se constituer au sein du

système territorial canadien (Bourne et Simmons, 2003). Positive à prime abord, la diversité sociale devient alors synonyme d'inégalités socioterritoriales.

Cet article a pour objectif de faire ressortir le rôle des variations spatiales de la structure et la composition de la population ainsi que dans la formation d'inégalités socioterritoriales. Il s'agit principalement de traiter des effets des migrations interrégionales des jeunes adultes au Canada et, plus précisément, au Québec. Dans un deuxième temps, nous discuterons des valeurs des jeunes et de leurs rapports aux territoires pour mieux saisir les causes des migrations. En guise de méthodologie, nous utiliserons les données de recensement de Statistique Canada et les études et analyses de l'Institut de la statistique du Québec. Nous mettrons également à profit les travaux du Groupe de recherche sur la migration des jeunes (GRMJ), groupe dont nous avons la chance d'être membre. Ces travaux qui s'échelonnent sur une période de 10 ans sont appuyés sur deux enquêtes réalisées en 1999 et 2004 auprès de milliers de jeunes Québécois (Gauthier, Molgat et Côté, 2001).

En termes de cheminement d'idées, nous mesurerons d'abord le phénomène migratoire par un regard sur quelques données statistiques après avoir effectué un bref portrait de la jeunesse au Canada et au Québec. Par la suite, nous tenterons de mieux connaître les causes et effets des migrations interrégionales des jeunes. Pour finir, nous nous attarderons aux défis qui interpellent les politiques publiques, par exemple la coexistence harmonieuse de la réalité multiethnique des zones métropolitaines et du genre de vie plus traditionnel des communautés rurales ou suburbaines.

La jeunesse en question

Traiter des jeunes soulève dès le départ la question de la définition de cette catégorie sociale. Il apparaît alors très difficile de fixer des limites d'âges, celles-ci ne pouvant être que conventionnelles. Il faut plutôt s'appuyer sur des critères tels que le rapport aux institutions et les valeurs et représentations. Pour Galland (2002), la jeunesse se définit comme une phase d'expérimentation prolongée au-delà de la prise en charge par l'école et la famille, au cours de laquelle le jeune construit progressivement son identité sociale et professionnelle. Au cours du XX^e siècle, les jeunes se seraient constitués en véritable groupe social en Occident à travers l'émergence d'un sentiment identitaire et l'adhésion à des valeurs et pratiques spécifiques.

Pour nos recherches, les jeunes adultes sont composés des personnes de 15 à 34 ans¹. Cette définition large de l'expression «jeune» correspond à l'évolution des pratiques sociales en Europe et en Amérique du Nord (Gauthier, 2003). En effet, plusieurs facteurs contribuent à l'extension de la période qui précède la stabilité en emploi et en ménage: la longue durée des études, la cohabitation familiale prolongée, l'instabilité du marché du travail, la baisse de la natalité ou son expression plus tardive, la diversité des valeurs et des styles de vie, etc. La jeunesse est aussi un état d'être valorisé par l'ensemble de la société auquel on associe la beauté, la simplicité, le dynamisme et l'expérimentation. Il n'est donc pas étonnant que les individus situés à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine cherchent fréquemment à faire perdurer cette phase du cycle de vie.

La jeunesse semble caractérisée par certaines valeurs universelles comme l'ambition, la témérité ou le désir de réaliser ses rêves ou de changer le monde. Cependant, chaque génération est marquée par le contexte politique ou socioéconomique dans lequel elle vit. À cet égard, les jeunes Canadiens et Québécois d'aujourd'hui sont souvent qualifiés d'individualistes, de pragmatiques, voire d'opportunistes (Pronovost et Royer, 2003). Accaparés par le combat quotidien pour assumer leur autonomie financière, ils paraissent moins engagés envers les grandes causes ou au sein de mouvements sociaux larges, comme ce fut le cas au cours des années soixante et soixante-dix. Cependant, ceux-ci seraient paradoxalement interpellés par les enjeux environnementaux et ouverts sur le monde. Pronovost et Royer ne voient pas de contradiction dans cette situation, les jeunes seraient présents dans les groupes sectoriels au sein desquels l'on peut revendiquer pour une cause précise à travers des gestes concrets ciblés dans le temps.

Les dynamiques migratoires au Canada et au Québec

Les jeunes de 15 à 34 ans formaient 26,7% de la population canadienne en 2001, soit approximativement huit millions d'individus (Statistique Canada, recensement de 2001). Cette proportion a tendance à baisser depuis une vingtaine d'années compte tenu de la faible fécondité des Canadiens. La proportion des jeunes au sein de la population varie peu selon les provinces même si le solde migratoire interprovincial et l'immigration internationale ont tendance à créer des déséquilibres (voir le tableau I). Malgré tout, l'Alberta comptait un plus fort pourcentage de

¹ Certaines données ont été compilées selon des strates d'âges différentes, par exemple les 15 à 29 ans ou les 20 à 34 ans.

jeunes adultes (29,2%) alors que la Nouvelle-Écosse vivait la situation inverse en 2001 (25,7%).

Si l'on compare entre elles les régions métropolitaines de recensement (RMR), c'est-à-dire les régions urbaines comptant plus de 100 000 habitants, on remarque que plusieurs métropoles et grandes villes affichent un solde migratoire interne plus important chez les 15 à 29 ans que le solde migratoire interne de tous les groupes d'âges, pour la période de 1996 à 2001 (voir le tableau II). Toutefois, le taux de corrélation entre la taille de la population totale des 27 RMR canadiennes et le solde migratoire interne chez les 15 à 29 ans indique un lien directement proportionnel plutôt faible entre ces deux variables (0,309).

Tableau I : Les jeunes et les migrations interprovinciales au Canada²

Province	Population totale (excluant les migrants inter- nationaux entre 1996-2001)	Solde migratoire interprovincial (1996 - 2001)	Solde migratoire interprovincial des 15-29 ans (1996 - 2001)
Terre-Neuve-et-Labrador	512,930	- 31,055 (- 6,1%)	- 17,875 (- 14,8%)
Île-du-Prince-Édouard	135,294	135 (0,1%)	- 1,110 (- 4,0%)
Nouvelle-Écosse	908,007	- 1,275 (- 0,2%)	- 5,125 (- 3,0%)
Nouveau-Brunswick	729,498	- 8,425 (- 1,2%)	- 6,840 (- 4,6%)
Québec	7 237,479	- 57,315 (- 0,9%)	- 13,640 (- 1,0%)
Ontario	11 410,046	51,905 (0,5%)	17,935 (0,9%)
Manitoba	1 119,583	- 18,560 (- 1,8%)	- 6,675 (- 3,0%)
Saskatchewan	978,933	- 24,940 (- 2,7%)	- 12,255 (- 5,9%)
Alberta	2 974,807	119,420 (4,7%)	51,955 (9,1%)
Colombie-Britannique	3 907,738	- 23,630 (- 0,7%)	- 6,050 (- 0,9%)
Territoire du Yukon	28,674	- 2,760 (- 9,5%)	- 495 (- 8,2%)
Territoires du Nord-Ouest	37,360	- 3,170 (- 8,6%)	- 120 (- 1,4%)
Nunavut	26,745	- 330 (- 1,4%)	295 (4,5%)
Total - Canada	30 007,094	0 (-)	0 (-)

Pour ce qui est des mouvements migratoires chez les jeunes Canadiens, le Québec, auquel il faut ajouter les zones francophones limitrophes en Ontario et au Nouveau-Brunswick, constitue un espace

² Source: Statistique Canada, 2002, *Les Canadiens en mouvement. Profil de la population canadienne selon la mobilité*, Recensement de 2001, série Analyses, no 96F0030XIF200106, 34 pages.

culturel singulier à l'intérieur du Canada, réalité qui conditionne les flux migratoires. En effet, les données du recensement de 2001 montrent que le Québec est la province qui présente le plus faible taux de migrants interprovinciaux et le plus fort taux de migrants infraprovinciaux tant chez le groupe des 15 à 24 ans que chez celui des 25 à 34 ans (Statistique Canada, 2002). Ces chiffres sont significatifs lorsque l'on prend conscience du fait qu'une bonne partie des jeunes migrants qui quittent le Québec sont anglophones.

L'analyse des profils sociodémographiques des dix-sept régions administratives du Québec illustre à son tour les différences sur le plan du poids démographique des jeunes au sein de la population totale. Ces disproportions dans la répartition géographique des jeunes adultes sont principalement reliées aux mouvements migratoires infraprovinciaux qui sont aussi appelés «migrations interrégionales» (Girard et al., 2002). Les régions périphériques du Québec sont les perdantes de ces échanges de populations. Il s'agit des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (voir le tableau III). Ces mouvements migratoires qui profitent principalement à Montréal (incluant les régions administratives voisines – Montérégie, Laval, Laurentides et Lanaudière) Québec et à Gatineau se sont accentués au cours des quinze dernières années, en particulier entre 1996 et 2001³.

Les causes et conséquences de la migration des jeunes

La migration des jeunes peut être associée à un ensemble de causes dont le poids relatif est difficile à mesurer. L'emploi et les études sont généralement identifiés comme étant les principales causes des mouvements migratoires. Cependant, plusieurs chercheurs défendent l'idée qu'il s'agit avant tout d'un phénomène culturel qui est d'ailleurs largement répandu au sein des pays industrialisés (Leblanc et al., 2003). La mobilité géographique se présente de plus en plus comme un rite de passage vers la vie adulte pour un grand nombre de jeunes. Malgré la présence d'institutions universitaires dans la plupart des régions périphériques au Québec et de marchés de l'emploi relativement stables, les jeunes semblent percevoir comme étant dans l'ordre des choses de faire un séjour plus ou moins prolongé à Québec ou à Montréal, en particulier au début de la vingtaine. Aux yeux de plusieurs, il s'agit d'une

³ L'Institut de la statistique du Québec a récemment révélé que les migrations interrégionales sont à la baisse au Québec et que le solde migratoire interne des régions périphériques est toujours négatifs mais à une intensité moindre (Girard et al., 2005).

expérience de vie «normale» qui risque toutefois de perdurer même si celle-ci n'était pas conçue au départ comme une migration permanente.

Les processus migratoires de type rural-urbain existent depuis longtemps. Depuis plus de deux siècles, les campagnes ont constitué des bassins de population pour les grandes villes du monde. Toutefois, la faible natalité en cours depuis trois décennies au Canada, et particulièrement au Québec, accentue l'effet négatif de la migration des jeunes. Pour les communautés locales et régionales en contexte non métropolitain, l'arrivée ou le départ de jeunes adultes fait souvent la différence entre un bilan démographique positif ou négatif, contrairement à la situation qui prévalait sous un régime de forte natalité. Par ailleurs, les jeunes migrants partent aussi avec leur potentiel de reproduction. Cela contribue à donner un caractère multiplicateur à leur décision à travers l'enfant à naître et, dans certains cas, la migration des grands-parents à l'âge de la retraite.

Tableau II : Les jeunes au sein des régions métropolitaines canadiennes⁴

Régions métropolitaines de recensement (RMR)	Population totale en 2001	Solde migratoire interne entre 1996 et 2001	Solde migratoire interne des 15-29 ans (1996 et 2001)
Toronto (Ont.)	4 883,800	- 44,540 (- 0,9%)	27,560 (3,0%)
Montréal (Qc)	3 507,400	- 12,620 (- 0,4%)	27,400 (4,2%)
Vancouver (C.-B.)	2 076,100	- 20,530 (- 1,0%)	12,415 (3,1%)
Ottawa-Gatineau (Ont.-Qc)	1 102,900	26,415 (2,5%)	15,415 (7,7%)
Calgary (Alb.)	976,800	57,010 (6,2%)	32,100 (17,8%)
Edmonton (Alb.)	961,500	29,130 (3,1%)	16,035 (8,3%)
Québec (Qc)	696,400	- 13,360 (- 1,9%)	- 475 (- 0,3%)
Hamilton (Ont.)	689,200	16,635 (2,5%)	3,025 (2,5%)
Winnipeg (Man.)	690,100	- 7,950 (- 1,1%)	1,665 (1,2%)
London (Ont.)	449,600	- 165 (0,0%)	1,520 (1,7%)
Kitchener (Ont.)	431,300	7,630 (1,8%)	3,030 (3,6%)
St. Catharines-Niagara (Ont.)	391,700	3,120 (0,8%)	- 1,830 (- 2,7%)
Halifax (N.-É.)	369,100	7,670 (2,1%)	6,630 (9,6%)
Windsor (Ont.)	320,800	6,125 (1,9%)	2,015 (3,3%)
Victoria (C.-B.)	325,400	2,265 (0,7%)	2,095 (3,6%)
Oshawa (Ont.)	308,500	17,420 (6,0%)	4,110 (8,0%)
Saskatoon (Sask.)	230,800	- 1,750 (- 0,8%)	1,600 (3,1%)
Regina (Sask.)	196,800	- 5,845 (- 2,9%)	- 170 (- 0,4%)
St. John's (T.-N.-L.)	176,200	- 5,560 (- 3,1%)	- 2,945 (- 7,0%)
Sherbrooke (Qc)	157,000	- 1,715 (- 1,1%)	- 1,740 (- 5,1%)
Sudbury (Ont.)	161,500	- 7,320 (- 4,3%)	- 4,070 (- 12,1%)
Saguenay (Qc)	157,800	- 5,680 (- 3,5%)	- 3,905 (- 11,3%)
Abbotsford (C.-B.)	153,700	2,370 (1,6%)	130 (0,4%)
Kingston (Ont.)	152,700	310 (0,2%)	- 1,505 (- 4,7%)
Trois-Rivières (Qc)	140,100	- 2,145 (- 1,5%)	- 2,210 (- 8,1%)
Saint John (N.-B.)	126,000	- 2,250 (- 1,8%)	- 800 (- 3,2%)
Thunder Bay (Ont.)	126,600	- 4,880 (- 3,7%)	- 2,710 (- 10,5%)
Total des RMR	19 959,700	39,790 (0,2%)	134,385 (3,5%)

⁴ Source: Statistique Canada, 2002, *Les Canadiens en mouvement. Profil de la population canadienne selon la mobilité*, Recensement de 2001, série Analyses, no 96F0030XIF200106, 34 p.

**Tableau III: Les jeunes au sein des régions administratives
du Québec⁵**

Régions administratives	Population totale (2001)	Solde migratoire interne (1996 - 2001)	Solde migratoire interne des 20-34 ans (1996 - 2001)
Bas-Saint-Laurent	200,630	-7,047 (-3,4%)	-5,585 (-6,3%)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	278,275	-10,858 (-3,8%)	-7,840 (-6,6%)
Capitale nationale	638,910	2,431 (0,4%)	814 (1,4%)
Mauricie	255,270	-3,167 (-1,2%)	-3,861 (-10,7%)
Estrie	285,615	2,033 (0,7%)	-1,403 (-21,5%)
Montréal	1 812,720	-7,105 (-0,4%)	26,188 (3,7%)
Outaouais	315,545	3,578 (1,1%)	1,726 (24,9%)
Abitibi-Témiscamingue	146,100	-9,587 (-6,2%)	-4,604 (-6,4%)
Côte-Nord	97,750	-7,284 (-6,9%)	-3,157 (-6,1%)
Nord-du-Québec	38,575	-2,462 (-6,0%)	-621 (-10,8%)
Gaspésie-Îles-de-la-Mad.	96,925	-7,578 (-7,3%)	-4,706 (-4,0%)
Chaudière-Appalaches	383,375	-2,586 (-0,7%)	-2,911 (-13,3%)
Laval	343,005	7,485 (2,2%)	2,648 (14,8%)
Lanaudière	388,495	6,796 (1,8%)	151 (0,2%)
Laurentides	461,360	22,468 (5,1%)	5,953 (6,3%)
Montérégie	1 276,385	12,912 (1,0%)	-934 (-1,6%)
Centre-du-Québec	218,500	-29 (0,0%)	-1,858 (-16,5%)
Le Québec	7 237,480	0 (-)	0 (-)

Du point de vue de l'aménagement du territoire et du développement régional, les jeunes ont de multiples fonctions extrêmement déterminantes. Ceux-ci ont d'abord un rôle très important dans la formation des nouveaux ménages et la consommation. Sur ce plan, leur présence se répercute sur l'état de santé de l'industrie de la construction et sur le rythme du développement urbain et commercial. Dans un deuxième temps, leur arrivée soutenue sur le marché de l'emploi favorise la croissance économique. Par ailleurs, la présence des jeunes est vivifiante en ce qui concerne les équipements urbains et les activités

⁵ Source: C. Girard, N. Thibault et D. André, 2002, «La migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001» dans Institut de la statistique du Québec, dir., *La situation démographique au Québec*, p. 21-46.

socioculturelles (quartiers latins, cafés, discothèques, etc.) ainsi que dans la sphère sociale en général (débat, projets, innovations, etc.). On comprend donc pourquoi la migration des jeunes est devenue un enjeu économique et politique majeur pour les régions périphériques du Québec et à l'intérieur de territoires semblables dans l'ensemble du Canada. À terme, ces dynamiques migratoires portent en germe de futures inégalités socioterritoriales fondées sur le degré de développement économique, la diversité des services publics et privés, la variété des cadres de vie de même que la qualité de vie dans son ensemble.

Les politiques publiques et la migration des jeunes

La migration des jeunes interpelle les pouvoirs publics dans les pays à faible natalité comme le Canada, en particulier le palier provincial qui administre la santé et l'éducation ainsi que les communautés locales et régionales qui gèrent l'aménagement du territoire et les services de proximité. Comme toute forme de migration, la migration des jeunes rend difficile la planification des services et infrastructures. Elle est souvent perçue négativement par les administrateurs et les politiciens (Deshingkar et Grimm, 2005). Le dilemme associé à l'élaboration des politiques publiques est le suivant: combattre le mouvement, au risque de paraître réactionnaire et peu réaliste, ou l'accepter passivement, avec tout ce que cela peut comporter d'effets négatifs sur le tissu social et économique du milieu.

Sur le plan idéologique, il est difficile de s'opposer à la migration des jeunes. La mobilité est généralement synonyme d'expériences enrichissantes et d'ouverture sur le monde. Le contre-discours portant sur l'importance de la tradition et de l'enracinement régional peut aisément être qualifié de rétrograde et de chauvin. De plus, procurer à la migration des jeunes l'apparence d'un interdit au sein de territoires qui projettent une image de vulnérabilité pourrait créer chez les jeunes un effet contraire à celui recherché. À l'opposé, il serait malhabile de se décourager et d'énoncer explicitement que la mobilité géographique vers les régions centrales est un phénomène croissant qu'il apparaît illusoire de combattre.

En fait, la solution résiderait davantage dans une attitude à la fois positive et combative, c'est-à-dire mettre en exergue les avantages comparatifs du milieu, maintenir une diversité de services et d'équipements et tenter d'attirer les jeunes de l'extérieur autant que d'essayer de retenir les «natifs». En effet, le problème de la migration des jeunes est probablement davantage tributaire de la difficulté à attirer de nouveaux venus qu'à l'incapacité de retenir les jeunes du milieu. En effet, il faut positionner la ville ou la région dans le réseau des territoires attractifs pour réussir à obtenir un solde migratoire positif. C'est ce qui a

été réalisé dans plusieurs régions administratives du Québec, notamment par les programmes de visite et de parrainage de l'organisme «Place aux jeunes» et à travers la politique de valorisation des cadres de vie non métropolitains *Migraction* du «Regroupement action jeunesse 02».

* * *

Au Canada et au Québec, les migrations internes sont significatives comme dans la plupart des pays de la planète. Plus de 20% des Canadiens ont déménagé à l'extérieur de leur municipalité de résidence entre 1996 et 2001. De surcroît, ces chiffres ne réussissent pas à mesurer une multitude de déplacements de courtes et de moyennes durées, en particulier chez les jeunes adultes. Au delà des dimensions purement économiques associées à la mobilité de la main-d'œuvre, cette forte mobilité infranationale paraît découler de nouvelles valeurs et pratiques face aux territoires. Selon ces valeurs culturelles qui sont notamment portées par les jeunes, les territoires infranationaux représentent des réceptacles permettant à leurs populations changeantes une certaine qualité de vie. L'espace géographique prend ainsi une valeur utilitaire qui remet en cause les processus traditionnels d'enracinement des populations.

D'autre part, une certaine charge positive est attribuée à l'acte migratoire en tant que tel. En effet, la migration porterait le germe de l'accomplissement ou du dépassement de soi. Dans l'imaginaire de la jeunesse, la migration interrégionale se présente de plus en plus en tant que question fondamentale de l'existence sur laquelle il faut prendre position – un peu comme avoir ou non des enfants – voire comme un défi à relever. Cela est particulièrement le cas dans les régions périphériques du Québec. Pour de nombreux jeunes régionaux, il s'agit d'un véritable rite de passage vers la vie adulte qui doit être accompli sous peine de renoncement à une vie meilleure et à l'élargissement de ses horizons. C'est ce sentiment profond que la vie prend une dimension et un sens différents selon le lieu de résidence qui est le moteur de la plupart des dynamiques migratoires affectant les jeunes. Il s'agit d'un construit social intersubjectif qui peut varier dans le temps et selon les groupes sociaux pour mettre en exergue les milieux ruraux, urbains, suburbains, etc.

On constate donc une hiérarchisation des territoires qui favorise la diversité sociale mais également les inégalités socioterritoriales. Ces inégalités prennent des formes observables empiriquement comme les dynamiques migratoires et ils se répercutent sur le rythme du développement économique et sur la qualité des services gouvernementaux. Mais il s'agit avant tout d'un phénomène socioculturel. Plus inquiétant encore, ce phénomène semble faire ressortir un sentiment

d'infériorité chez une partie de ceux qui habitent des territoires dévalorisés symboliquement. À cet égard, certaines identités régionales fortes, voire exacerbées, paraissent cacher une faible estime de soi collectif à laquelle se conjugue progressivement une angoisse envers la pérennité du milieu. En conséquence, les politiques migratoires devraient s'intéresser davantage aux représentations spatiales chez les jeunes.

Bibliographie

- BOURNE, L. S. et J. SIMMONS. 2003. «New Fault Lines? Recent Trends in the Canadian Urban System and Their Implications for Planning and Public Policy». *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 12, n° 1 – Supplement. Pages 22-47.
- COTÉ, S. et D. POTVIN. 1998. «Réversibilité du parcours migratoire et contexte régional» dans Côté, S. et Proulx, M.-U., *Espaces en mutation*. Rimouski, GRIDEQ-GRIR. Pages 101-116.
- DESHINGKAR, P. et S. GRIMM. 2005. *Internal Migration and Development. A Global Perspective*. Geneva, IOM, Migration Research Series, n° 19.
- GALLAND, O. 2002. *Les jeunes*. Paris, La Découverte.
- GAUTHIER, M. 2003. «La jeunesse au cœur des changements de la société québécoise» dans M. Gauthier, dir. *Regard sur la jeunesse au Québec*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture/PUL. Pages 9-24.
- GAUTHIER, M., MOLGAT, M. et S. CÔTÉ. 2001. *La migration des jeunes au Québec. Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*. Rapport de recherche, INRS-Urbanisation, culture et société.
- GIRARD, C., THIBAUT, N. et D. ANDRÉ. 2002. «La migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001» dans Institut de la statistique du Québec, dir., *La situation démographique au Québec*. Pages 21-46.
- LEBLANC, P. et al. 2003. «La migration des jeunes et le développement régional dans le croissant péri-nordique du Québec». *Recherches sociographiques*, vol. 44, n° 1. Pages 35-56.
- PRONOVOST et ROYER. 2003. «Les valeurs des jeunes» dans M. Gauthier, dir., *Regard sur la jeunesse au Québec*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture/Presses de l'Université Laval. Pages 145-157.
- STATISTIQUE CANADA. 2002. *Les Canadiens en mouvement. Profil de la population canadienne selon la mobilité*. Recensement de 2001, série Analyses, no 6F0030XIF200106. 34 pages.

Remerciements

L'auteur aimerait remercier Réal BEAUREGARD pour la cartographie et Simon OUELLET pour l'aide apportée lors des traitements statistiques.

Théorie du capital social et régionalisation de l'immigration au Québec: quel avenir pour les pôles régionaux?

**Kelogue THÉRASMÉ
Sylvie PARÉ
Université du Québec à Montréal**

La mutation démographique est une dimension importante dans la recomposition des régions du Québec. Avec l'évolution de la structure sociodémographique des communautés urbaines et rurales se dressent de véritables défis pour les divers niveaux de la gouvernance tant régionale que locale. À l'intérieur de ce texte, nous porterons une attention particulière à trois constats préalablement relevés et dont les effets sont aujourd'hui de plus en plus ressentis. Le premier se rapporte au déclin démographique observé dans plusieurs régions depuis environ deux décennies. Le second est le bilan migratoire négatif des régions, ce qui affecte forcément leur dynamisme économique. Malheureusement, l'évolution à la baisse du solde migratoire pour la plupart des régions administratives du Québec constitue aussi une tendance à long terme. Polèse et Shearmur (2002) l'ont déjà bien expliqué; les transferts de revenus de la part du gouvernement ne suffisent pas nécessairement à freiner ce mouvement déficitaire, plus particulièrement l'émigration des jeunes vers des régions qui leur offrent de meilleures possibilités d'emplois et de carrières¹. Et troisièmement, le recours à l'immigration ne permet pas de freiner le déclin démographique des régions, car dans certaines régions les décès surpassent déjà les naissances (ISQ, 2003). Or, nous assistons parallèlement à ce phénomène à une concentration des immigrants arrivant au pays dans les grands centres urbains. À l'instar des jeunes québécois, les jeunes immigrants sont aussi attirés par les grandes régions métropolitaines. L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), réalisée par Statistique Canada, a montré que 75% des arrivants entre 2000 et 2001 se sont installés dans les RMR de Toronto, Montréal et Vancouver.

¹ Pour une analyse sur les motifs portant les jeunes à migrer vers les grands centres urbains, voir Mario Polèse et Richard Shearmur, 2002, *La périphérie face à l'économie du savoir: la dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*, ICRDR/Montréal et INRS-UCS.

La géographie de l'immigration au Québec a montré que la seule RMR de Montréal retient près de 88% des personnes d'origine immigrante et cela n'a pas changé depuis plus d'une décennie (1991 et 2001). Nonobstant ces tendances défavorables, nous ne prédirons pas pour autant la disparition des régions. Ce qui importe dans notre réflexion est de voir comment l'immigration peut leur venir en aide. Des analystes de l'économie du savoir aussi bien que des spécialistes en économie urbaine et régionale ont étudié le bien-fondé et les enjeux soulevés par la métropolisation des immigrants dans la RMR de Montréal. Globalement ils ont répondu à la question pourquoi les immigrants y sont concentrés. Cependant, il nous paraît encore plus intéressant de déplacer la question pour la centrer géographiquement en dehors de la grande région métropolitaine. Dans cette perspective retenue pour nos travaux de recherche, nous nous interrogeons sur les facteurs de régionalisation des immigrants. Les pôles régionaux peuvent-ils vraiment compter sur l'immigration?

Poser ainsi la question de la distribution spatiale de l'immigration est une invitation à une nouvelle pratique de la géographie de l'immigration. Il y aura toujours une migration des milieux périphériques vers les grandes villes, donc une population qui quitte. Pour nous, la question se résume à ce qu'il faut faire pour qu'il y ait des gens qui s'installent en région pour y rester. Pourquoi certains immigrants (12% environ) viennent habiter en région et quoi faire pour en attirer davantage? Ainsi l'on saura peut-être déceler les défis de la régionalisation de l'immigration et comment accélérer ce processus qui est une préoccupation du gouvernement².

Les informations utilisées dans cet article proviennent d'un projet de recherche sur l'entrepreneuriat immigrant en région³. Les données ont été collectées en mars 2004 à partir d'entrevues approfondies auprès d'un échantillon d'entrepreneurs immigrants installés dans la région de Sherbrooke. Par entrepreneur immigrant, nous entendons des hommes et des femmes d'affaires nés à l'extérieur du Canada, qui ont été reçus comme immigrants et qui sont devenus propriétaires ou partenaires dans une entreprise. Notre groupe de répondants a été bâti à partir du Répertoire des entreprises sherbrookoises et de l'Annuaire Scott's 2003 en se basant sur la consonance des noms de famille. À partir d'un bref entretien téléphonique, nous nous assurons que chacun des répondants était né à l'étranger et réside dans la région depuis au moins cinq années.

² Cette préoccupation est exprimée dans le «*Plan d'action 2004-2007*» du MRCI. [en ligne www.mrci.gouv.qc.ca]

³ Ce projet a été financé par le volet 1 d'Immigration et Métropoles et a reçu l'appui du CEETUM. Nous leur présentons ici nos sincères remerciements.

Les résultats de nos entrevues nous renseignent sur les motifs qui portent certains immigrants à s'installer en région.

Ce texte est structuré en trois sections. Dans la première partie, nous commençons par la présentation d'une approche conceptuelle qui permet de saisir le capital social d'un individu comme ressource, puis nous présentons une approche matricielle pour le cerner. La deuxième section aborde le rôle du capital social dans la régionalisation des immigrants et donne des résultats de l'analyse des entretiens auprès de quelques immigrants installés dans la région de Sherbrooke. Finalement, la troisième section est sur une discussion des résultats.

Le capital social: une ressource

La réflexion théorique sous-jacente à notre propos appréhende avant tout l'immigrant comme un être rationnel, un acteur social qui cherche à valoriser ses relations avec autrui et qui considère positivement la (co)présence de membres de son groupe ethnoculturel. Dans ce sens, la théorie du capital social est vraiment une approche très intéressante pour cerner la problématique de la distribution spatiale de l'immigration. À l'intérieur de ce courant, nous avons cerné trois paliers de conceptualisation. Le premier, auquel nous nous sommes intéressés ici, se centre autour de l'individu; on parle ensuite de capital social au niveau institutionnel; et en troisième lieu, particulièrement avec Putnam (2000), on peut parler du capital social d'une communauté.

L'approche du capital social individuel nous enseigne que les accointances et les liens sociaux sont des ressources potentielles dont nous disposons et qui influent sur nos choix et nos comportements. Woolcock (2001: 12) l'a bien répété: *«ce qui importe, ce n'est pas ce que vous connaissez, mais plutôt qui vous connaissez et qui vous reconnaissent»*. Cela est d'autant plus vrai pour le nouvel arrivant dont les connaissances ne sont pas validées, voire valorisées sur le marché du travail. Dans cette lignée, nous pouvons répéter avec Florida (2002) qu'il ne suffit pas à une ville d'avoir une importante classe créative mais qu'il faut savoir la transformer en créativité économique sous forme de nouvelles idées, de nouvelles entreprises *high-tech* et de croissance régionale.

Nous pouvons déceler ce même esprit de convertibilité dans la formulation de la théorie du capital social simultanément chez les trois pères fondateurs⁴. Nos relations sociales sont convertibles en ressources

4 Voir ces textes fondateurs du capital social: J. S. Coleman, 1988, *Social Capital in the Creation of Human Capital*. Réimprimé dans Dasgupta, P. et I., Serageldin, eds, *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, Washington, D. C. The World Bank, 2000; P. Bourdieu, 1980, *Le capital social. Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, p. 2-3;

utiles, affirme Meyerson (1994), paraphrasant Bourdieu (1980), pour qui le capital social est une ressource convertible en capital économique. Coleman (1988) a énoncé clairement cette convertibilité en définissant le capital social comme une ressource particulière rendant possibles certaines actions individuelles qui ne le seraient pas en dehors de la structure sociale⁵. Nous retrouvons donc dans ces définitions du capital social individuel trois traits fondamentaux: d'abord, il est reconnu comme une ressource; laquelle est, deuxièmement, reliée à la possession d'un réseau, c'est-à-dire à l'existence d'au moins un couple d'individus (i, j); et finalement, qui entretiennent des relations de solidarité ou de réciprocité entre eux. C'est dans cette capacité d'être transformé en ressources utiles que réside toute l'importance du capital social pour l'immigrant et il ne suffit pas, dirions-nous, à un lieu d'attirer de nouveaux arrivants, mais ces derniers doivent pouvoir y développer et valoriser leur stock de capital social (Thérasmé, 2004).

La matrice du capital social

Nous avons tenté de jauger à travers une représentation matricielle le stock de capital social de l'immigrant à son arrivée au pays en prenant en compte trois dimensions fondamentales. Soit l'immigrant *i* donné, le nombre de couples (*i, j*) que nous puissions former, pour tout *j* résidant au Québec et sur qui *i* peut compter en cas de besoin, n'est pas pléthorique; la nature des liens entre les deux individus est un point important explicité par Putnam (2001) et Woolcock (2001). On peut parler, dans notre cas, de *bonding* lorsque *i* et *j* appartiennent au même groupe ethnoculturel⁶, et de *bridging* dans le cas contraire. Nous avons pris également en compte la force des liens entre les deux individus. À ce sujet, la littérature sur la force des liens sociaux est assez abondante. Cependant, nous considérons deux auteurs qui avancent deux approches apparemment différentes, mais, en réalité, qui sont assez proches. Il s'agit de Woolcock (2001) qui conçoit le capital social sous une double dimension: une dimension affective (les familles et les amis proches) et une dimension relationnelle (les accointances et les vagues connaissances), et Granovetter (2000) qui a expliqué l'importance des liens faibles. Pour ce dernier, la force d'un lien est une combinaison probablement linéaire du temps, de l'intensité émotionnelle, de la confiance et de la réciprocité. Dans ce sens, on peut utiliser deux modèles matriciels pour représenter le capital social d'un individu (Figure 1).

R. Putnam, 1993, «The Prosperous Community, Social Capital and Public Life». *The American Prospect*, vol. 4, n° 13, p. 27-40. [www.prospect.org/print/V4/13/putnam-r.html]

⁵ C'est-à-dire du réseau social.

⁶ C'est-à-dire un groupe de personnes de même origine ethnique et, en effet, ayant certaines caractéristiques socioculturelles en commun.

Figure 1: La matrice du capital social

	Bonding	Bridging	T _f
Affectif	a	e	a+c
Relationnel	b	d	b+d
T _n	a + b	c + d	T

- a: nombre de liens affectifs ou forts entretenus avec des membres de son groupe ethnoculturel;
- b: nombre de relations ou liens faibles entretenus avec des membres de son groupe ethnoculturel;
- c: nombre de liens affectifs ou forts entretenus avec des membres d'autres groupes ethnoculturels;
- d: nombre de relations ou de liens faibles entretenus avec des membres d'autres groupes ethnoculturels;
- T_f: Distribution du stock de capital social selon la force des liens;
- T_n: Distribution du stock de capital social selon la nature des liens;
- T: Stock de capital social.

Cependant, le modèle AR-BB (affectif-relationnel, *Bonding-Bridging*) nous apparaît dans la réalité beaucoup plus facile à opérationnaliser que le FF-BB (Fort-Faible, *Bonding-Bridging*). D'un tour de main, un individu peut distinguer les liens affectifs des autres types de relations. Ce qui n'est pas aussi facile dans le modèle FF-BB requérant une analyse multicritère pour délier les liens faibles des forts. Alors, pour des raisons de commodité, nous associons, dans cet article, les liens affectifs à des liens forts et les relationnels à des liens faibles. La représentation matricielle du stock de capital social invite donc à prendre en compte ces trois dimensions dans l'analyse du capital social: la nature, la force et le volume des liens interpersonnels.

Le capital social et la régionalisation

La vectorisation du capital social de l'immigrant *i* donné permet, entre autres, de regarder l'éventuelle corrélation entre la possession d'un réseau de contacts et de connaissances au pays et le choix de la région d'installation. Paré (1992), ayant abordé cette question, a soulevé une remarque intéressante sur la faible capacité d'attraction ou de rétention des régions. Elle liait ce fait à la fois aux problèmes d'intégration socio-économique et aussi au besoin des individus de se sentir proche de leur groupe ethnoculturel. Cette explication, à notre avis, est capitale. Ce n'est pas sans raison que trois quarts de la population arrivant en 2003 et 2004 ont envisagé de s'installer sur l'île de Montréal, 7% dans la Montérégie et

5% dans la région de la Capitale-Nationale (MICC, 2004: 2). Il est maintenant rare que l'on ne retrouve pas dans la RMR de Montréal quelqu'un du pays d'origine. Il est fort probable que ce lien soit faible, mais nous ne saurons pas oublier la force des liens faibles dans la localisation des nouveaux arrivants (Granovetter, 1974). Kunz (2003) a abordé dans le même sens pour préciser que le capital social est un facteur de concentration des immigrants. Dans cette perspective, nous pourrions dire que la théorie du capital social s'oriente dans le même sens pessimiste que les analyses classiques axées sur les facteurs économiques. Cependant, cette conclusion est un peu trop hâtive. Malgré qu'au départ les pôles régionaux soient défavorisés eu égard à la théorie du capital social, la régionalisation de l'immigration peut toujours miser sur une politique de création et de valorisation du capital social. Voyons donc maintenant quelle est l'évolution du niveau de capital social des immigrants à leur arrivée et au moment de notre étude.

Résultats

Deux modèles de régionalisation

De nos entrevues ressortent deux modèles de régionalisation de l'immigration. Un modèle rectiligne où l'immigrant se dirige directement de son pays d'origine vers une ville régionale du Québec, c'est-à-dire en dehors de la région métropolitaine de Montréal. Ce modèle semble être prédominant car 6 sur 8 répondants que nous avons rencontrés dans la région de Sherbrooke l'ont adopté. Cela veut dire que le modèle de régionalisation en saut de mouton ne compte que pour un quart de nos répondants (Tableau 1). Dans ce sens, les pôles régionaux attirent trop peu d'immigrants de la RMR de Montréal. Il ne faut pas oublier, que ce soit en 2003 ou en 2004, plus de trois quarts des immigrants admis au Québec exprimaient au préalable leur intention de s'installer sur l'île de Montréal (MICC, 2004). Nous pouvons donc facilement en déduire que moins d'un quart du flux d'arrivants ont choisi d'avance une ville périphérique comme lieu de destination. Ces résultats nous paraissent concordants aux critères de sélection et la distribution spatiale des immigrants n'aurait pas dû être autrement puisque leur capital social est concentré sur l'île de Montréal. Cependant, si nous prêtions attention au délai avant régionalisation, c'est-à-dire la différence entre la date d'arrivée au Québec et la date de résidence en région, nous remarquerions que ceux qui passaient par Montréal avant d'aller à Sherbrooke n'y avaient toutefois pas trop tardé. Le délai observé est en moyenne de deux années.

Tableau 1: Trajectoire migratoire des répondants selon le modèle

Modèle	Région d'installation antérieure	Effectif	Délai avant régionalisation
Rectiligne	Sherbrooke	4 sur 8	0 année
	Québec	1 sur 8	0 année
	Thetford Mines	1 sur 8	0 année
Saut de mouton	Montréal	2 sur 8	2 années

Le capital social et le modèle de régionalisation

Nos entrevues ont montré que le capital social peut jouer un rôle important dans la régionalisation. D'abord nous avons constaté une relation positive entre le premier lieu de résidence et le capital social de l'arrivant. Nous avons remarqué lors des entrevues que les répondants qui arrivaient en région en sauts de mouton n'avaient pas de familles ou de parenté, ni de connaissances au Québec. Il était plus facile pour ceux dont le stock de capital social était nul de s'installer d'abord dans la région de Montréal. Cependant, la moitié de ceux qui allaient en région directement de leur pays y avait déjà au moins une connaissance ou de la parenté. L'analyse des entretiens a bien mis en relief l'importance de cette dimension relationnelle de la régionalisation de l'immigration. À ce niveau d'analyse, nous avons le capital social territorial qui rentre aussi en jeu. Ce n'est pas un hasard si ceux qui n'avaient pas eu personnellement de connaissances au Québec ont choisi la région de Montréal. Le capital social de la région tient un rôle décisif dans l'attraction de nouveaux arrivants. Il ne consiste pas uniquement à la capacité de concertation de ses résidents, mais le capital social d'une région va également avec son rayonnement international et sa résonance qui apporte aux immigrants potentiels des informations et des connaissances sur les opportunités qu'elle leur réserve. Dans ce sens, la région de Montréal occupe une position beaucoup plus favorable que le reste du Québec. Les pôles régionaux qui souhaitent attirer des immigrants, pensons-nous, doivent s'efforcer de se rendre plus visible par rapport à Montréal. Cet aspect est ressorti à travers les motifs du choix d'établissement avancés par nos répondants.

Les motifs du choix de l'établissement résidentiel

Diverses raisons entrent en ligne de compte quand arrive le moment de choisir le nouveau lieu d'établissement au pays. Nos répondants ont avancé principalement cinq motifs (Tableau 2). Comme nous l'avons remarqué, le capital social initial de nos répondants était

majoritairement nul, cependant quelques-uns ont précisé qu'avoir de la parenté ou des amis dans la région est un facteur important dans le choix du premier lieu d'établissement résidentiel. Quant à ceux qui n'avaient eu aucun contact au Québec, ils ont eu recours à d'autres critères qui, dans certains cas, étaient liés au capital social propre du décideur. Les arrivants qui ont des enfants prêtent une attention à la présence et à la qualité des services de santé et scolaires. Les professionnels, c'est-à-dire ceux et celles qui ont une expertise reconnue et recherchée au Québec, mentionnent les atouts et les opportunités d'affaires. Dans cet esprit d'affaires, certains répondants pensent qu'il était plus avantageux pour eux de commencer en région qu'à Montréal pour des raisons de concurrence et de coût d'entrée sur le marché qui reste moins élevé dans les pôles régionaux. Le service d'immigration peut toutefois jouer un rôle important dans la régionalisation de l'immigration.

Trois répondants sur huit n'avaient aucune connaissance au Québec et ils ont été affectés à une région d'accueil par les services d'immigration. Les critères de sélection des immigrants constituent une véritable contrainte pour les pôles régionaux qui comptent tirer profit de l'arrivée de nouveaux résidents. Si l'on recrutait beaucoup plus de gens avec un stock de capital social quasiment nul, on pourrait les affecter avec plus d'aisance aux pôles régionaux qui se sont déjà dotés d'un plan d'intégration des immigrants. Il est plus facile pour quelqu'un qui n'a pas de parenté à Montréal de s'installer en région. Malheureusement, telle que conçue actuellement, la grille de sélection ne favorise que les municipalités de la RMR de Montréal. Cependant, les pôles régionaux pourront, heureusement, attirer et retenir des immigrants moyennant qu'on sache les motifs qui porteraient ceux-ci à s'installer en région.

L'analyse des entretiens a fait ressortir au moins cinq raisons pour lesquelles les répondants sont venus ou retournés à Sherbrooke: les affaires, la parenté et les relations amoureuses, le travail, l'immigration et les études [Tableau 3]. Derrière ce tableau se cache toute l'importance du capital social dans l'attraction et la rétention en région des répondants. La présence de membres du groupe ethnoculturel dans une ville constitue un véritable marché et peut y attirer de nouveaux immigrants intéressés aux affaires. Rencontrer les siens dans une ville peut bien susciter un sentiment d'attachement à la communauté. Ainsi, un répondant installé dès son arrivée au pays à Thetford Mines avait déménagé un an après à Sherbrooke pour se lancer en affaires.

Tableau 2: Facteurs explicatifs du choix du premier lieu d'établissement résidentiel⁷, répondants de l'enquête, 2004

Motifs	Montréal	Québec	Thetford Mines	Sherbrooke	Total
Famille, ami(e)s, connaissances			1	1	2
Immigration	1	1		1	3
Atouts professionnels, opportunités d'affaires				2	2
Principale ville, porte d'entrée	1				1
Services, beauté de la région				2	2
Total	2	1	2	6	10

Là encore, nous pensons que le capital social de la ville joue bien en sa faveur et nous le répétons que la diversité ethnoculturelle des populations est un atout pour l'attraction de nouveaux arrivants puisque la présence de groupes ethniques dans la ville constituent un véritable réseau informationnel pour les nouveaux arrivants et les candidats à l'immigration. Mais malheureusement très peu de pôles régionaux du Québec possèdent un tel profil démographique.

Tableau 3: Motifs de venue ou retour dans la région de Sherbrooke, Répondants de l'enquête, 2004

Première installation	Motifs					
	Affaires	Parenté, femme, autres contacts	Travail	Études	Immigration	Total
Montréal		1	1			2
Québec				1		1
Sherbrooke	1	2			1	4
Thetford Mines	1					1
Total	2	3	1	1	1	8

Autres facteurs d'attraction

Une autre découverte émerge des entrevues: l'entretien de relation avec des résidents de la région peut être une force attractive. Les liens forts et affectifs sont très importants. Si autrefois on portait peu

⁷ Réponse multiple.

d'attention au rôle des relations affectives dans la localisation résidentielle, il ressort aujourd'hui qu'elles peuvent tenir une place cruciale dans les efforts de régionalisation de l'immigration puisque le capital social affectif attire. D'une part, un des deux répondants qui habitait d'abord à Montréal adopte Sherbrooke comme lieu d'établissement résidentiel après avoir rencontré une femme de la région. Maintenant il est un entrepreneur dans la zone. En ce sens, nous encourageons des initiatives comme celles entreprises par *Place aux jeunes Saguenay* visant à faire revenir les jeunes dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

En fait, le capital social affectif ne fait pas qu'attirer. Nous avons décelé qu'il constitue aussi une force de rétention (Tableau 4). Il suffit de se demander pourquoi certains répondants qui étaient arrivés à Sherbrooke pour travailler ou étudier s'y retrouvent aujourd'hui encore plus de 10 ans après? Étudier ou travailler dans une ville donne l'opportunité d'y développer un stock de capital social affectif ou relationnel qui vous retient attaché à la communauté. Même quand ils partaient travailler loin ailleurs, 2 sur 8 des répondants retournent à Sherbrooke à cause de leur capital social affectif ou parce que leurs liens forts les attirent. C'était le cas, par exemple, d'un de nos répondants qui travaillait à Toronto, cette attraction se manifeste par une simple transmission d'informations. L'envoi d'information sur les opportunités d'emplois ou d'affaires à des groupes de populations cibles (étudiants, nouveaux diplômés, groupes ethnoculturels) constitue donc un élément non négligeable dans l'attraction de nouveaux résidents. D'où l'intérêt que l'on développe un réseau informationnel de spectre géométrique assez large. Il importe dans cet esprit de questionner la capacité des villes qui ont des universités comme Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay, Abitibi-Témiscamingue de retenir leurs diplômés.

Discussion des résultats

Les pôles régionaux souffrent d'un désavantage face aux grandes villes qui sont plus compétitives quant à l'attraction et à la rétention des immigrants. Au Québec, la prédominance de Montréal s'explique par ses avantages comparatifs par rapport aux autres régions urbaines. Porte d'entrée du Québec, des institutions à rayonnement international ont permis à Montréal d'éclipser le reste du Québec. Les pôles régionaux restent méconnus par les immigrants potentiels. En outre, ces derniers s'établissent moins en dehors de la RMR de Montréal parce que recevoir des immigrants est un acte récurrent. Les immigrants attirent de nouveaux arrivants. La diversité ethnoculturelle s'impose alors comme un élément capital de la dynamique migratoire. Du point de vue structurel, les pôles

régionaux sont également dans une position relativement défavorable. À Montréal se développe tout un ensemble d'organismes communautaires aidant à l'intégration des arrivants. Sur ce point, Putnam (2001) a expliqué l'importance des institutions, des associations et des clubs dans la vitalité sociale des communautés humaines. Les groupes ethniques et les organismes d'aide sont de véritables ressources sur lesquelles les nouveaux arrivants et membres des groupes minoritaires peuvent compter en cas de besoin dans la RMR de Montréal. Là, à ce niveau, une question s'impose sur la préexistence de ces ressources sociales et l'arrivée de nouveaux immigrants. Nous pensons que les pôles régionaux espérant accueillir de nouveaux résidents doivent mettre préalablement en place un plan d'intégration. Sinon, ils risquent d'attendre vainement puisque les immigrants sont des acteurs rationnels qui tiennent compte dans leur planification de la disponibilité de ces types de ressources.

Ensuite, cette réflexion permet de mettre en exergue les faiblesses de la grille de sélection. Celle-ci aussi contribue à la faible probabilité qu'un nouvel arrivant aille s'installer en région. Deux éléments de la grille sont principalement défavorables aux régions: le capital social des candidats et leur position sociale définie par le niveau de formation et les expériences de travail. Il est fort rare qu'un postulant n'ait pas au moins un parent, un ami ou une connaissance à Montréal. Tous les pays de provenance de l'immigration sont de nos jours représentés sur l'île de Montréal. Alors continuer à retenir le capital social comme critère de sélection est une discrimination sélective au profit de la RMR de Montréal. Toute chose égale par ailleurs, une véritable politique de régionalisation de l'immigration doit mettre le nouvel arrivant dans l'indifférence entre la RMR de Montréal et les pôles régionaux. Ce que la méthode de sélection ne permet pas. Deuxièmement, la position sociale ou la trajectoire sociale des immigrants sont des variables considérables à ne pas sous-estimer. Par exemple, pour l'année 2004, plus de 64% des arrivants cumulaient au moins 14 années de scolarité (MICC, 2004). Or, on le sait, plus les gens sont formés, plus ils tendent à se concentrer dans les grandes métropoles. Cela est d'autant plus vrai surtout s'il s'agit de professionnels accumulant déjà quelques années d'expériences de travail. Effectivement, c'est cette classe moyenne, dynamique qui constitue les candidats potentiels à l'immigration. Du reste, peu de gens des classes populaires ont les moyens d'assumer les coûts relativement élevés et de remplir les critères de sélection. Bref, tout cela pour conclure que ces trois contraintes, le capital social, le niveau de scolarité et l'expérience de travail, qui, en effet restent déterminantes de la capacité d'assurer le coût financier du projet d'immigration, sont de véritables critères discriminatoires qui influent sur la répartition des populations immigrantes entre les différentes régions.

En dernier lieu, il est évident qu'avec les mutations de l'économie québécoise, la tendance est à la concentration métropolitaine. La nouvelle économie composée des branches TIC⁸ et celles à vocation scientifiques viennent accélérer la dynamique démographique intra et interrégionale. Les jeunes des régions comme les immigrants sont attirés par les tendances TIC, postmodernes qu'on retrouve particulièrement dans les très grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver. Ce sont les populations actives qui sont les plus attirées. Rappelons, par exemple, qu'en 2003, la région Saguenay–Lac-Saint-Jean a perdu 2016 résidents dont 1745 sont de la catégorie d'âge 15-44 ans (ISQ, 2005) pendant que les régions adjacentes à la région administrative de Montréal en gagnent. Celle-ci charme particulièrement les 15-24 ans. De même, ne faut-il pas oublier que les immigrants convoitent souvent un boulot lié à leur profession ou à leur domaine d'études qu'ils croyaient pouvoir obtenir à Montréal. Or, cela se révèle vite le plus souvent une utopie.

* * *

Somme toute, nous venons de démontrer la faible probabilité qu'un immigrant aille s'installer en région dès son arrivée au pays. Nous avons mis en exergue quelques obstacles à la régionalisation de l'immigration au Québec. À cause de l'effet multiplicateur du capital social⁹, les municipalités de la région métropolitaine de Montréal, étant mieux connues par les immigrants déjà installés au Québec, continueront à en attirer de plus en plus. Le fait de maintenir le contact avec de la parenté, des amis ou des connaissances au pays d'origine peut jouer un rôle important dans le transfert d'informations sur les régions et dans la préparation de l'accueil dont principalement l'hébergement dans les premiers jours. Le capital social de nature «*bonding*» est déterminant dans le choix du premier lieu de résidence du nouvel arrivant. Or, il est peu probable que le nouvel arrivant n'a pas au moins une connaissance dans la région métropolitaine avant son arrivée. Un autre élément important qui ressort de l'analyse est l'effet du rayonnement international des régions métropolitaines. Cette dimension se révèle également très importante dans le choix de la première région d'installation. On va vers Montréal à cause de l'absence d'informations quant aux opportunités existantes en dehors de la région métropolitaine.

Cependant, l'étude auprès des immigrants entrepreneurs dans la région de Sherbrooke montre bien que le capital social de nature

⁸ Technologie de l'information et communication.

⁹ Les travaux de Paré, Menzies, Filion et Brenner apportent récemment un éclairage à ce sujet par l'appart d'un nouveau modèle conceptuel.

«*bridging*» peut conduire des immigrants à s'installer en dehors de la région de Montréal. Alors, certains pôles régionaux pourraient bien tirer profit de l'immigration moyennant, en outre des opportunités d'emplois, à condition qu'ils misent davantage sur la création et la valorisation du capital social et sur le développement d'un réseau informationnel. Le «*bridging*» aide à attirer des résidents de la région de Montréal et d'ailleurs. Les liens forts ne sont pas les plus attractifs; ils influencent davantage la rétention puisque ces types de relations, autre que la parenté¹⁰, se développent une fois sur place, alors que les liens faibles se révèlent plus forts en toute circonstance (Granovetter, 2000: 1974). On l'a vu, à travers toute l'analyse, il ressort que la capacité d'attraction et de rétention du capital social joue un rôle prépondérant dans la régionalisation de certains entrepreneurs immigrants rencontrés à Sherbrooke. Nous espérons que ces résultats préliminaires susciteront de nouvelles pistes de réflexion sur la régionalisation en attendant que le projet de recherche couvre d'autres pôles régionaux.

Bibliographie

- COLEMAN, J. S. 1988. «Social Capital in the Creation of Human Capital». Réimprimé dans P. Dasgupta et I. SERAGELDIN, dir., 2000, *Social Capital: A Multifaceted Perspective*. Washington, D. C., The World Bank. 424 p.
- FLORIDA, R. 2002. *The rise of the creative class and how it's transforming work, leisure, community and everyday life*. New-York, Basic books. 404 p.
- GRANOVETTER, M. 2000. *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*. Paris, Desclée de Brouwer. 238 p.
- GRANOVETTER, M. 1985. «Economic action and social structure: the problem of embeddedness». *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3. Pages 48-510.
- GRANOVETTER, M. 1974. *Getting a job: a study of contacts and careers*. Cambridge, Harvard University Press. 179 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2005. *Données sociodémographiques en bref, conditions de vie*. Février, vol. 9 n° 2.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2003. *Perspectives démographiques: Québec et régions, 2001-2051*.
[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplit/index.htm]
- KUNZ, J. L. 2003. «Social capital: a key dimension of immigrant integration». *Canadian issues*, avril. Pages 33-34.
- MEYERSON, E. M. 1994. «Human capital, social capital and compensation: the relative contribution of social contacts to managers' incomes» dans L. E. Lesser, 2000, *Knowledge and social capital: foundations and applications*. Boston, Butterworth-Heinemann. Pages 287-311.
- MICC, DIRECTION DE LA POPULATION ET DE LA RECHERCHE. 2004. *Bulletin statistique trimestriel sur l'immigration permanente au Québec*. 2005-03-16.
- PARÉ, S. 1992. «La régionalisation de l'immigration au Québec». *Le Sablier*, vol. 9, n° 3. Pages 17-18.

¹⁰ Père, mère, frère, soeur, oncle, tante, cousin et cousine.

- PARÉ, S. et al. (à paraître) «Social Capital and Co-Leadership in Ethnic Enterprises in Canada». *International Small Business Journal*.
- PUTNAM, R. 2001. «Mesure et conséquences du capital social». *ISUMA, Revue canadienne de recherche sur les politiques*, vol. 2, n° 1. Pages 47-58. www.isuma.net/v02n01/index_f.shtml
- PUTNAM, R., LEONARDI, R. et R. NANNETTI. 1993. *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton, N. J., Princeton University Press. 258 p.
- PUTNAM, R. 1993. «The Prosperous Community. Social Capital and Public Life». *The American Prospect*, vol. 4, n° 13. Pages 27-40. www.prospect.org/print/V4/13/putnam-r.html
- PUTNAM, Robert. 2000. *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*. New York, Simon & Schuster.
- THÉRASMÉ, K. 2004. *Entrepreneuriat immigrant dans la région de Sherbrooke: une approche exploratoire du rôle du capital social dans la régionalisation des immigrants*. Rapport de stage de recherche, Montréal, UQAM-INRS. 62 p.
- WOOLCOCK, M. 2001. «Le rôle du capital social dans la compréhension des résultats sociaux et économiques». *ISUMA, Revue canadienne de recherche sur les politiques*, vol. 2, n° 1. Pages 11-17.

Le modèle québécois des soins de santé: un système qui entretient les inégalités entre les diverses communautés?

Liette PERREAULT
Université du Québec à Rimouski

Si le monde observable était lisse, sans relief, sans couleur ni autre signe de différenciation, la connaissance serait impossible. L'analyse des phénomènes sociaux repose pour une bonne part sur la comparaison entre des faits ou des effets dans un rapport d'inégalité. L'état de santé des populations reflète cette réalité complexe et mouvante. Pourtant, que d'efforts humains sont consacrés à réduire les écarts de longévité, concernant l'égalité des chances de jouir de la vie. La santé individuelle se conçoit telle une victoire sur les prédispositions de nature génétique tandis que la promotion de la santé publique tente d'agir principalement sur les déterminants sociaux. L'optimum en matière de santé apparaît généralement associé avec une certaine maîtrise de son destin personnel ou collectif. La tendance à inclure des indicateurs de santé au monitoring du développement territorial s'accorderait avec un semblable raisonnement. C'est au cours d'une étude doctorale dans le champ de recherche du développement régional et territorial que nous avons abordé cette problématique du lien entre la santé et le développement autogéré, à discerner dans les représentations sociales. Le présent article en résulte et celui-ci questionne la banalisation de l'accès inégal aux soins dans une perspective d'autodétermination collective.

Le système québécois d'organisation des soins, égalitaire dans sa philosophie et onéreux dans son opération, est-il avantageux pour les communautés les plus vulnérables? La récente remise en question des principes fondateurs du régime universel de l'Assurance-maladie, suscitant maintes discussions sur l'avenir de ce modèle égalitariste dans un contexte international d'économie marchande, a cristallisé des enjeux d'ordre idéologique. La santé instituée, encadrée dans une structure datant de l'époque de l'État-providence, pourrait-elle être modernisée sans porter une blessure fatale à la consolidation identitaire de la société québécoise? Si l'on prend en considération l'enthousiasme mobilisateur des années 1960 qu'a suscité l'édification de programmes sociaux à portée universelle, l'enjeu est de taille. L'investissement majeur dans les infrastructures de santé et d'éducation à l'époque de la Révolution tranquille défiait le temps et les contraintes spatiales. Pourtant, la politique d'aménagement du territoire, qui se voulait aussi cohérente et intégrée que

possible, n'a pas permis d'atteindre l'objectif de réduction des disparités territoriales qui lui était rattaché. L'analyse critique cible, en rétrospective, l'approche centralisée par une élite dirigeante peu à l'écoute des gens ordinaires. Est-ce que l'alternative d'une stratégie de régionalisation réussirait mieux à contrer le risque d'une césure dans la société québécoise, césure à laquelle pourrait conduire une accentuation des inégalités? D'autre part, les communautés régionales, voire locales, sont-elles prêtes à assumer l'autogestion des ressources professionnelles et budgétaires affectées à l'amélioration de la santé sur leur territoire? La réponse à ce questionnement relève des collectivités elles-mêmes, en concertation avec les élus, dans un débat auquel notre travail de recherche pourrait apporter une contribution.

Choix méthodologiques

Nous nous sommes penché sur l'étude qualitative des réactions collectives à la réforme du système de santé en fonction des sentiments d'appartenance que les groupes d'intérêts projettent comme supports à leurs revendications. Dans les États démocratiques, les reconfigurations institutionnelles doivent être légitimées par les représentants du pouvoir; cette opération donne lieu à la publication de documents officiels d'où peuvent être extraits les éléments clés du discours dominant. La population réagit en déposant des mémoires; le corpus ainsi constitué se prête à l'analyse d'un contre-discours. Le degré d'assujettissement ou d'affranchissement de la société civile peut, sous cet angle de recherche, être évalué avec suffisamment de précision pour faire avancer l'état de la connaissance sur les processus de la transformation sociale. Notre approche méthodologique traite des représentations collectives qui, selon la perspective durkheimienne, jouent un rôle de cohésion sociale. Le traitement des données s'est inspiré de chercheurs de l'école de Moscovici, en particulier des travaux de Jean-Claude Abric, Denise Jodelet et Jean-Marie Séca.

La participation citoyenne au débat dépend aussi du climat dans lequel se déroule la négociation entre groupes d'intérêts divergents. Le contexte politique et économique qui prévalait lors du changement de millénaire nous a semblé avoir été favorable à la production de discours sur la transformation du système de soins. La dernière commission d'étude sur le secteur le plus imposant en termes de dépenses publiques fut créée le 15 juin 2000 dans le climat d'effervescence et d'insécurité entourant les accords internationaux sur libre-échange commercial. La présidence fut confiée à Michel Clair dont le mandat était de tenir un débat public sur le financement et l'organisation des services. La population s'est rapidement mobilisée: 6000 citoyens ont participé aux

activités de consultation et 556 mémoires ont été déposés auprès des régies régionales, lors d'audiences tenues au mois de septembre suivant. Nous avons pu obtenir une reproduction intégrale de 471 mémoires déposés lors des audiences régionales. Selon nos prémisses, la population en général, les professionnels et les représentants des diverses catégories de réseaux d'entraide en particulier, échaudés par la réforme Rochon, ont réagi de façon catégorique au discours officiel. Les conflits de représentation ressortiraient de la dynamique interdiscursive entre divers groupes d'intérêt de même qu'entre les citoyens et les représentants qu'ils ont élus.

Commissions d'enquête et discours sur la santé

La Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux présidée par Jean Rochon en 1985 avait relevé les transformations profondes de la structure sociale québécoise depuis la Commission Castonguay-Nepveu, quinze ans auparavant. On constate que les discours politiques des années 1980 intégraient déjà la notion d'autonomie, y reconnaissant une valeur centrale de la pensée sociale québécoise. L'autorégulation des professionnels s'est largement institutionnalisée. Au sein des regroupements communautaires, l'idée d'autonomie s'est traduite par l'affirmation d'une culture démocratique. En langage technocrate, la promotion de l'autonomie pouvait prendre une toute autre signification: l'opportunité de sortir d'une impasse économique et structurelle découlant de l'impossibilité de contrôler l'expansion du réseau d'action communautaire.

Écarts sur le plan de la santé

Il était vraisemblable que, suivant le rythme de transformation des représentations sociales et quinze ans après la Commission Rochon, un discours de la base citoyenne, à teneur régionaliste cette fois, ait émergé de la consultation Clair. Nos prémisses à cet égard se fondaient sur l'encadrement d'un discours sur la santé limité à seize «options» de restructuration organisationnelle et financière. La disparité flagrante de l'accès aux services de même que les inégalités reconnues en matière de santé allaient probablement donner lieu à des requêtes de rapatriement à un niveau local, des ressources professionnelles et budgétaires. Dans l'affirmative, comment les instances gouvernementales accueilleraient-elles ce qui pourrait s'avérer une opportunité de désistement de l'État dans un champ jusque-là considéré comme relevant du plus haut niveau de responsabilité collective: la réduction des inégalités sociales.

Rappelons que la Commission Clair avait mandaté les instances régionales existantes à l'été 2000, les régies (RSSS), pour consulter les populations de leur territoire respectif. En plus du guide d'animation des audiences, trois brochures d'information ont été distribuées. Deux d'entre elles traitaient de l'état de la situation et des perspectives concernant les deux axes de la consultation, soit le financement et l'organisation; la troisième exposait le bilan comparatif de la santé des Québécois à partir des indicateurs classiques, dont l'espérance de vie à la naissance. Dans ce dernier document, les statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux mettaient en évidence des écarts entre catégories de Québécois en fonction de leur niveau de défavorisation matérielle et sociale (tableau 1), de même que selon les régions sociosanitaires où ils habitent.

Risques associés à la privatisation des services de santé

L'Institut national de la santé publique du Québec signale des écarts de santé entre les populations urbaines et rurales; lesquels s'enracinent dans les difficultés socio-économiques et démographiques (Dubé: 2003). Il n'est pas surprenant que les collectivités plus fragiles, sondées sur leur réceptivité à l'idée d'un *partenariat public/privé* dans le secteur des services de santé, se soient montrées particulièrement réticentes. À une première lecture des mémoires, une constante se dégage qui sous-tend cette opposition à la moindre ouverture à la privatisation tant au sein des communautés locales que chez les regroupements associatifs, à vocation de soutien ou de service. Il s'agit de l'inquiétude exprimée relativement à un mode de distribution des soins et services sociaux qui, déjà, engendre des disparités entre riches et pauvres: «*Non, la définition de la gratuité et de l'accessibilité n'est pas la même pour tous/toutes lorsqu'on doit se faire traiter au loin...*» (Mémoire 09-11; 8).

Discours officiel et décentralisation

Un chapitre de ce que la commission présente comme «*les solutions émergentes*» est consacré à la «gouverne»; cette dernière entendue au sens de clarification des rôles et renforcement de l'imputabilité des dirigeants. Trois paliers de gouverne sont déterminés: le national y est le plus largement décrit (p. 203-217); le régional s'y trouve le plus rapidement traité (p. 217-224); le local est axé sur le regroupement des établissements à vocation de 1^{re} ligne, soit les CLSC, le CHSLD et l'hôpital local (p. 224-233).

Tableau I: Espérance de vie à la naissance chez la population résidant à domicile selon le quintile de défavorisation, Québec, 1995-1997

Défavorisation quintile	Hommes	Femmes ans	Total
Matérielle			
1	78,5	84,9	81,9
2	76,4	84,0	80,4
3	75,5	83,7	79,7
4	75,3	83,6	79,5
5	73,7	82,5	77,9
Sociale			
1	76,5	82,0	79,0
2	76,7	83,6	80,0
3	76,5	84,6	80,7
4	75,8	84,2	80,2
5	73,4	82,9	78,4
Matérielle et sociale			
1 et 1	79,7	83,7	81,8
5 et 5	71,0	81,1	76,0
Le Québec	75,8	83,7	79,8

Source: Fichier des décès 1995-1997; R. Pampalon et G. Raymond, *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec*, INSP, MSSS, 00-106-4F, 2000, p. 20.

La commission reconnaît brièvement dans un court paragraphe la contribution des organismes communautaires, entreprises et coopératives œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux. L'accent porte sur l'imputabilité des résultats pour les volets financés par le réseau public. Ainsi que le soulignait Yves Vaillancourt (2000) peu après la publication du rapport, la commission n'a pas réussi à vraiment intégrer dans son cadre d'analyse les concepts et les formules développés au sein de la culture de l'économie sociale et solidaire. Or, le Chantier d'économie sociale propose un agencement novateur de l'aspect socioéconomique et sociopolitique du développement ainsi qu'une orientation aux réformes institutionnelles.

Conception traditionnelle de l'imputabilité

Il se dégage du rapport qu'une conception trop traditionnelle de l'imputabilité perpétue l'attitude affichée par plusieurs gestionnaires du secteur public; cette rigidité qui les a jusqu'à aujourd'hui empêchés d'établir de véritables rapports de partenariat et d'établir des liens de collaboration avec la société civile (Vaillancourt, 2000). La commission admet pourtant que l'une des caractéristiques des sociétés modernes consiste à vouloir rapprocher l'administration publique des citoyens afin d'adapter les services à leurs besoins et attentes. Le Québec ne ferait pas exception à la tendance générale: La commission a aussi réalisé, au cours

de ses consultations régionales et de ses audiences nationales à quel point les personnes et les groupes entendus tiennent à la régionalisation et, en particulier, à leur région régionale. Celle-ci leur donne l'occasion d'être consultés et de participer aux décisions qui les concernent dans leur région. Chaque région se dit différente et veut être reconnue comme telle. (p. 218)

[...] Nous avons choisi de ne pas proposer de changement, à court terme, ni du nombre ni du territoire des régions. Les régions régionales et les régions qu'elles desservent sont le résultat d'arbitrages politiques délicats et sensibles. (p. 219)

[...] L'entente contractuelle, basée sur l'évaluation des résultats, doit remplacer les directives. (p. 220)

D'après la facture du Rapport Clair, il semble que l'ensemble des commissaires n'aurait eu accès qu'à une «*synthèse des consultations régionales*» effectuée par la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux du Québec, le 13 octobre 2000. Ce résumé de 28 pages fut reproduit intégralement dans le Rapport de la commission (2000: 268-296). On y mentionne que la gouvernance n'a pas fait l'objet d'un questionnement aussi précis que le financement et l'organisation des services. La Conférence admet que le débat sur le sujet n'a pas été abordé de la même façon dans les différentes régions et que c'est à la compilation des résultats qu'une tendance a pu être dégagée: De façon générale, la majorité des gens qui s'expriment sur le sujet demandent que l'on poursuive dans la voie de la décentralisation et de la régionalisation. Le renforcement de la décentralisation est souvent exprimé. Cette idée de renforcement se manifeste par des recommandations relatives à une instance régionale détenant les leviers, telle l'allocation de ressources et même les budgets de la RAMQ, pour être davantage imputable des résultats d'organisation de services reliés à l'accessibilité, la continuité et la complémentarité. Le maintien des trois paliers décisionnels fait l'objet d'un large consensus (p. 290).

Répartition progressivement équitable des ressources

La commission a plutôt opté pour un «*octroi aux régions régionales d'une enveloppe budgétaire spécifique, en dehors des ententes de rémunération, pour aider à résoudre les problèmes de recrutement, de rétention et d'affectation*» (p. 102). Elle recommande au ministre de «*gérer de façon intégrée l'enveloppe budgétaire de la RAMQ et les diverses allocations annuelles du MSSS en vue d'assurer la fluidité budgétaire et une répartition progressivement équitable des ressources financières à toutes les régions sur la base d'une méthode de per capita pondérée*». (p. 216). Les commissaires justifient leur décision ainsi: La commission a consulté plusieurs personnes et groupes sur la faisabilité de régionaliser l'enveloppe budgétaire de la RAMQ et de la lier à la

rémunération des médecins. Bien que séduisante sur le plan théorique et souhaitable à long terme, cette hypothèse a semblé très difficile à réaliser. Même plusieurs de ceux qui ont réclamé cette régionalisation ont reconnu qu'elle ne réglerait pas la situation et qu'elle serait fort complexe à administrer. Nous avons donc concentré nos efforts sur les deux propositions suivantes d'incitations financières (p. 102).

Rejet de la régionalisation des budgets

De son côté, la Conférence des régies régionales rapporte en ces termes *«les discussions autour des problèmes d'effectifs médicaux»*:

La solution de la régionalisation des budgets de la RAMQ est proposée par un bon nombre de personnes et de groupes. Pour plusieurs, cette enveloppe devrait être gérée par la régie régionale en fonction de son plan d'effectifs médicaux. [...] D'autres suggèrent plutôt que cette enveloppe budgétaire régionale soit répartie entre les autorités territoriales uniques ou encore allouée directement aux établissements, voire même, aux départements des établissements. Enfin, plusieurs considèrent que cette enveloppe régionale devrait être intégrée à la masse salariale globale. Cependant, la révision du mode de rémunération ne doit pas nuire à la productivité des médecins. Il faut également jouer de prudence afin de ne pas accentuer l'exode des médecins à l'extérieur du Québec ni réduire leur qualité de vie (p. 278-279).

La préoccupation concernant l'exode des médecins vient-elle des communautés régionales? La lecture des textes présentés aux audiences régionales est indispensable afin d'être en mesure de prendre le pouls de la société civile. Nous avons eu accès à la production intégrale des mémoires acheminés à quatorze des seize régies régionales qui ont coordonné l'exercice de consultation citoyenne. À l'exception des régions montréalaise et gaspésienne, dont les textes n'étaient pas disponibles pour consultation, la lecture des documents conduit à trois constats. Dans chacune des régions, des groupes demandent de façon formelle au MSSS de régionaliser les budgets de la RAMQ. La décentralisation des décisions et la déconcentration des ressources allouées à la santé représentent un sujet de préoccupation sur l'étendue du territoire québécois.

- 1) La tendance en faveur de la régionalisation budgétaire a été le plus fortement démontrée par la population des zones administratives suivantes: Mauricie Centre-du-Québec (04), Bas-Saint-Laurent (01), Outaouais (07) et Chaudière-Appalaches (12). Le mouvement régionaliste de gestion des effectifs en santé s'enracine dans des réalités socioéconomiques différenciées.
- 2) On dénombre 69 requêtes formelles dont 55 proviennent du réseau public: hôpitaux, CH, Centre de soins prolongés (CHSLD), centres de

services communautaires (CLSC) et centres de services sociaux (CSSS). C'est donc avec une relativement bonne connaissance des lacunes associées à la gestion centralisée du régime, que les professionnels, y compris les médecins pratiquant en région, revendiquent la gestion régionale des ressources cliniques. Les quatorze autres demandes de régionalisation des budgets de la RAMQ proviennent de ce que les auteurs des mémoires nomment le «milieu». Elles proviennent de commissions scolaires (4), des conseils municipaux (3), de groupes de femmes (3), d'une association de personnes retraitées, d'un regroupement de personnes souffrant de maladie mentale, ainsi que d'entreprises locales, l'une en transport adapté et, l'autre, en soins palliatifs. Nous assistons vraisemblablement à une intégration territoriale des interventions du secteur de l'économie sociale et du secteur public, ce dernier incluant les domaines scolaire, municipal et sanitaire. L'objectif de solidarité qui a présidé au virage vers une économie plus sociale semble s'arrimer à l'idéal de justice sociale, reconnu comme fondement historique du réseau institutionnel québécois dont les piliers furent l'éducation et la santé.

Marginalité et autodétermination

L'autodétermination d'une collectivité humaine peut se conceptualiser en termes d'appropriation d'un territoire géographiquement délimité et de définition des dimensions symboliques déterminant les territoires juridictionnels. La dynamique intersubjective échappe à la seule observation de critères objectifs. Fondamentalement, le processus exige que les tensions internes au groupe soient résolues à la satisfaction générale au fur et à mesure qu'elles surgissent et, préférablement, avant qu'elles ne se cristallisent dans des factions affichant des positions diamétralement opposées et irréconciliables.

La résolution des conflits peut s'opérer de façon *radicale* lorsqu'une élite impose sa vision à l'ensemble du groupe; Gérard Bouchard en donne pour exemple québécois, l'époque de la Révolution tranquille. D'après la thèse de l'historien sur les grandes orientations de l'imaginaire collectif, les procédés discursifs tendent vers la cohérence. S'ils ne parviennent pas à conjuguer les impératifs théoriquement incompatibles, la société se maintient au stade de la pensée *équivoque*. S'ils réussissent à créer une cohésion tout en ménageant les termes contradictoires, la société se ressoude autour d'une pensée *intégrée, médiatisée, négociée*. Nous avons cherché à identifier dans les mémoires collectifs déposés à la Commission Clair, les axes de tension susceptibles

de créer des zones de marginalité et de constituer un frein à l'autodétermination.

Ce qui divise: la disparité de l'accès aux services

Nous avons principalement observé dans le discours tenu par les répondants à la consultation régionale une frustration susceptible d'engendrer une césure dans le tissu social québécois. La disparité de l'accès aux services a été soulignée de façon plus percutante dans les régions où l'opposition au discours gouvernemental a été la plus ferme selon les observations. Les trois aspects que ces populations décrivent comme irritants majeurs se rapportent aux situations vécues de pauvreté, d'éloignement géographique et de sous-financement chronique du volet social institutionnel et communautaire.

Inégalités d'ordre économique

Après avoir assumé une mission de consultation attentive à l'opinion publique en scrutant à fond les motifs d'acceptation ou de refus de ses «options», la Commission Clair aurait pu témoigner de la sensibilité des Québécois à la situation de pauvreté et de leur malaise face aux inégalités de toutes sortes que cette même pauvreté engendre. La méfiance générale manifestée à l'égard de la promotion des partenariats publics/privés applicables à la santé était prévisible. Peu de salariés se considèrent entièrement protégés contre l'appauvrissement: on ne peut se présumer à l'abri de la maladie aboutissant à la perte d'un emploi rémunéré convenablement. Les deux notions suivantes demeurent étroitement liées dans l'imaginaire collectif: la santé préserve des aléas de la pauvreté et la pauvreté fragilise l'équilibre physique et psychologique.

Les populations concernées comprennent mieux cette réalité sociale que quiconque: *«Il est indiscutable que l'augmentation constante et continue de la pauvreté joue un rôle important dans la détérioration de la santé physique, sociale et psychologique d'un trop grand nombre de Québécois et Québécoises»* (Mémoire 08-19: 4). Forts de la conviction que la pauvreté et l'exclusion sont en cause dans le *«décalage marqué de l'accessibilité entre le citoyen riche et pauvre»* (Mémoire 04-02: 2), plusieurs organismes réclament *«que la lutte à la pauvreté soit au nombre des priorités à tous les niveaux: local, régional, provincial [...]»* (Mémoire 04-68: 8); ils insistent sur la nécessité de *«tenir compte des particularités territoriales telles que la pauvreté [...] autant que l'éloignement des territoires»* (Mémoire 04-68: 5). Les Québécois sont nombreux à croire qu'un *«système de santé à deux vitesses est déjà installé [...]»* (Mémoire 04-02: 2). Pointant précisément les services déjà désassurés, plusieurs estiment de plus que *«ce n'est pas dans l'intérêt de*

la société québécoise de couper dans les emplois syndiqués pour offrir la précarité» (Mémoire 08-14: 16). Ils se disent fermement opposés à la privatisation des soins.

Contraintes de nature géographique

Une autre option soumise à la consultation engendre une forte controverse. Il s'agit de l'organisation des services spécialisés sur une base régionale. Le désaccord souvent exprimé sur le principe de centralisation et de hiérarchisation des ressources médico-administratives est plus profond que la notion de «*quelques réserves*» mentionnée dans le Rapport Clair (p. 273) ne le laisse supposer. La structure d'activité médicale établit une stratification du territoire provincial qui s'est avérée néfaste au développement socioéconomique régional. La thèse de Charles Côté qui arrive à ce constat est corroborée par ses compatriotes du Lac-Saint-Jean et par divers groupes de professionnels de régions pareillement écartées dans le plan de développement des spécialités médicales. Cette logique, même décentralisée administrativement constituerait un risque prévisible de désorganisation des villages. Le Conseil de l'âge d'or du Saguenay—Lac-Saint-Jean, exprime ainsi ses réserves. (Mémoire 02-02: 13):

Notre opinion est défavorable à ce sujet. Une telle mesure risquerait d'entraîner une concentration supplémentaire des spécialités dans les grands centres au détriment des régions et des milieux ruraux.

L'accès à des services superspécialisés se doit d'être possible pour l'ensemble de la population. Déjà, les spécialités sont trop concentrées à Montréal ou à Québec. La population de notre région doit trop souvent choisir entre s'expatrier pour recevoir des traitements essentiels à sa survie ou ne pas les recevoir du tout. Dans la situation régionale actuelle, les personnes âgées des milieux ruraux n'ont pas le soutien nécessaire lorsqu'ils doivent aller se faire soigner dans les grands centres de la région ou de la province. Offrir davantage de services de transport et d'hébergement est primordial.

D'un point de vue régional, l'édification virtuelle de *corridors de services*, imaginée pour relier certains territoires dépourvus de l'équipement et du personnel spécialisés, s'est avérée peu efficace. Conséquemment, cette stratégie est perçue comme un détournement de la finalité du programme gouvernemental qui, selon la législation, vise un niveau de santé égal entre les catégories de personnes quel que soit le lieu de résidence. La contrainte au développement de soins spécialisés «en région» serait partiellement attribuable au modèle rudimentaire de prise de décision, de même qu'à la rigidité de sa mise en application par les décideurs. La Conférence régionale des établissements des hôpitaux et des

centres de santé de l'Abitibi-Témiscamingue analyse la situation. (Mémoire 08-21: 14-16):

Les volumes d'activités ainsi que les masses critiques ne sont pas les seuls critères qui doivent être considérés dans le regroupement des spécialités sur un territoire.

Il existe une relation de dépendance dans le fonctionnement des services cliniques et souvent entre une spécialité de base et une spécialité de deuxième ligne.

En chirurgie, par exemple, un volume de clientèle additionnel généré par les activités d'un service tel l'ophtalmologie ou l'orthopédie permet des masses critiques suffisantes pour justifier des effectifs plus nombreux comme en anesthésie, lesquels sont essentiels pour le fonctionnement de l'obstétrique en particulier.

Nous croyons que la répartition des spécialités dans un certain nombre d'établissements dans une région à faible densité de population favorise la complémentarité et le fonctionnement des services dans les spécialités de base.

Un bénéfice associé à cette structure d'organisation réduit, d'autre part, le volume des déplacements totaux de la clientèle souffrant de pathologies multiples et devant obtenir des services de nombreuses spécialités quant (sic) elle peut avoir accès à un certain nombre d'entres elles sur place.

Un autre facteur non négligeable est celui du pouvoir d'attraction que constitue l'existence de certains services spécialisés dans un établissement, sur le recrutement des omnipraticiens en région. On connaît le haut taux de roulement de la main-d'œuvre médicale que subissent les régions éloignées. Ceci a pour conséquence que les effectifs en omnipraticien en régions éloignées sont souvent au début de leur pratique professionnelle. La disponibilité de spécialistes sur place est un facteur sécurisant pour la pratique de la médecine familiale.[]

Il faut donc éviter d'être rigide dans l'utilisation de critères d'organisation de services qui ne tiennent pas compte des réalités locales que sont les faibles densités de population et la dispersion des clientèles sur de vastes territoires, obligeant la multiplication des établissements de petite taille devant dispenser une gamme élaborée de services.

Les stratégies de recrutement de médecins sont un sujet de préoccupation pour les soignants. On déplore que nombre d'établissements doivent déboursier des sommes faramineuses pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance des médecins dépanneurs: «une somme d'argent qui aurait pu être investie en services directs à la population si un mécanisme de répartition des médecins plus efficace avait été mis en place» (Mémoire 08-24: 17). On

se demande: «*combien coûte au réseau de la santé une maladie qui s'aggrave parce que le malade n'a pu être traité dans un délai raisonnable, faute d'effectifs médicaux?*» (Mémoire 08-24: 18). Enfin, on s'interroge sur les motifs justifiant la concentration des omnipraticiens dans les zones métropolitaines. Si le niveau de santé de ces populations en était amélioré, elles devraient proportionnellement consommer moins de services médicaux. Or, d'après les statistiques colligées par la RAMQ, la logique marchande de l'offre et de la demande, lorsque appliquée aux services de santé, aboutirait à des résultats aberrants: «*c'est là où on retrouve le plus grand nombre de médecins per capita que le nombre d'actes médicaux posés par médecin est le plus élevé de 1991 à 1997*»). Le Regroupement des CLSC, centres de santé, et CHSLD de l'Abitibi-Témiscamingue réclame la régionalisation des budgets de la RAMQ, par une réorganisation obligeant les médecins «*à rendre compte de leur pratique à une instance régionale plutôt que provinciale*» (Mémoire 08-24: 11). Enfin, nous constatons que, de l'avis d'une majorité de professionnels en région, *le paiement à l'acte favorise peu le prendre-soin des clientèles les plus vulnérables.*

C'est surtout la hiérarchisation des soins médicaux en paliers de première, deuxième et troisième ligne, à laquelle se trouvent assujetties les diverses catégories de professionnels, qui contreviendrait à l'égalité des Québécois en matière d'accessibilité aux soins. La dispersion du peuplement sur le territoire en îlots de densité variable sur une vaste superficie constitue un risque d'isolement quasi intégral de communautés géographiquement excentrées; les mémoires provenant de l'Abitibi et de la Côte-Nord témoignent de l'existence de telles réalités, jugées inconcevables par la population locale.

Ce sont les praticiens de médecine familiale en milieu rural qui sont le plus en mesure de reconnaître les effets néfastes d'une hiérarchisation trop rigide des soins. Ainsi, les représentants de l'Association médicale du Bas-Saint-Laurent estiment-ils que le système d'organisation médicale en vigueur au Québec a instauré, et continue d'entretenir sur le territoire québécois, un régime d'accessibilité différentielle. Ce constat résulte d'une analyse réalisée en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec. On n'en retrouve aucune trace dans le discours officiel!

Financement de la technologie aux dépens des services sociaux

L'ensemble des discours prononcés durant les auditions laisse une nette impression que les aspects de la santé qui ne concourent pas spécifiquement à l'essor de la technologie médicale ont été graduellement mis au rancart. Les participants à la consultation furent nombreux à souligner ce fait. Les communautés abitibiennes démontrent un sérieux

pessimisme quant à l'irréversibilité de ce mouvement. Du point de vue du Centre hospitalier de soins psychiatriques de l'Abitibi-Témiscamingue «*Le développement technologique met aujourd'hui tellement de pressions sur l'utilisation des ressources financières qui sont attribuées à la santé que ça se fait au détriment de l'accessibilité à des services de base*» (Mémoire 08-06: 8). Dans l'optique des administrateurs il serait temps de prendre en considération les limites de ce progrès technique et du recours inconsidéré à la technologie de pointe. Les porte-paroles de l'établissement s'interrogent sur la signification profonde du sous-financement des «*champs d'activités des soins de santé et des services sociaux où la principale ressource est la relation d'aide [...]*» (Mémoire 08-06: 8).

De nombreux salariés du secteur de la santé expriment l'idée que le financement public des services de santé serait moins problématique sans le recours automatique à des solutions exclusivement médicales et médicamenteuses face à des problèmes psychiques et relationnels. Ils savent qu'une importante partie de leurs impôts sert à financer le programme d'assurance-maladie. De plus, ils s'avouent conscients de ce que les contribuables ne pourraient être sollicités davantage sans amener une diminution de leur pouvoir d'achat et sans risquer de porter atteinte aux initiatives entrepreneuriales locales et subséquemment au dynamisme de l'économie.

Les responsables de groupes de soutien aux diverses catégories de personnes vulnérables abondent dans le même sens que les professionnels. Ces intervenants en milieu naturel avouent que leur manière de travailler fut gravement déstabilisée lors de la dernière réforme. Ils disent avoir dû réorganiser leur emploi du temps et rediriger leur énergie vers la justification d'un budget à peine viable pour l'organisme. Ils craignent d'être détournés de leur vocation. Eux aussi dénoncent la dérive technicienne. Ils tiennent à se dissocier de l'idéologie qui nourrit l'illusion de vaincre la maladie une fois pour toutes; la promotion des innovations technologiques profiterait surtout, selon eux, à l'industrie de la santé, au domaine pharmaceutique en particulier.

La morosité s'étend aux divers secteurs de l'économie. Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue se pose des questions: «*Y a-t-il une stratégie de fermeture des régions? [...] Comment réfléchit-on à la RAMQ face aux clientèles non desservies sur le territoire?*» (Mémoire 08-16: 4)

Ce qui unit: la fierté inspirée par l'institution

Le texte du libellé de l'option de la Commission Clair proposant de confier à une équipe multidisciplinaire la pleine responsabilité clinique et financière des services de base sur un territoire de petite dimension ne pouvait rencontrer que des supporteurs. Lors de la création des centres locaux de services communautaires, l'État québécois s'était montré, durant les années 1970, un des membres les plus novateurs de l'OMS. Il ressort de certains témoignages à la commission, que c'est grâce à la notoriété de cette innovation que l'on doit le maintien des CLSC dans la structure en réseau des établissements à vocation complémentaire.

Concept original

L'implantation des CLSC, incluant la consolidation de leurs budgets d'opération, serait demeurée inachevée selon les populations régionales. Si l'option de la mise en place d'équipes cliniques multidisciplinaires se voit bien accueillie, celle du médecin de famille coordonnateur de l'ensemble de services à la personne ne fait pas l'unanimité. D'abord, en raison de l'échec de l'intégration des omnipraticiens aux CLSC qui fait craindre la surmédicalisation des problèmes psychosociaux. Ensuite, une révision du mode de rémunération des médecins s'imposerait de façon à assurer à la population d'une MRC une disponibilité médicale en tout temps. Enfin, les travailleurs de la santé, ceux des services sociaux et des organismes communautaires croient qu'il serait temps de procéder à une réévaluation du partage des responsabilités entre les disciplines. Ces propositions sont amenées comme autant de solutions à la continuité des services ainsi qu'à leur financement. Par conséquent, le choix d'un coordonnateur désigné par les membres d'une équipe pluridisciplinaire est jugé mieux adaptable à la spécificité du territoire et plus respectueux de l'originalité québécoise de l'approche en santé.

Les travailleurs sociaux, psychologues et diverses catégories de professionnels paramédicaux tiennent en haute estime la compétence acquise depuis la mise en place d'un réseau de santé dont la philosophie est orientée vers le mieux-être à la fois social et sanitaire. Cette double orientation représente un choix de société distincte dont ils sont fiers.

Expertise québécoise

Selon un groupe d'intervenants en santé mentale, le modèle novateur instauré au Québec aurait inspiré une transformation des pratiques *«partout dans le monde occidental»*. L'approche québécoise favorisait l'instauration d'une synergie complexe entre les établissements

et la communauté. Or, dans une région moins densément peuplée comme l'Abitibi, le plan organisationnel n'aurait que fort péniblement résisté aux préjudices causés par la restructuration. Les professionnels œuvrant en établissements, de même que leurs collaborateurs des secteurs scolaires et du réseau des organismes communautaires, disent pressentir que l'oubli de l'objectif premier d'une institution vieille d'à peine un quart de siècle freinera le perfectionnement d'une expertise psychosociale exceptionnelle (Mémoire 08-24: 4-7):

[...] Encore récemment, le gouvernement a injecté des fonds supplémentaires dans le réseau. Où a-t-on investi la majeure partie de cet argent neuf? Dans les centres hospitaliers! De ce fait, on a laissé en plan une multitude de besoins fondamentaux de la population, notamment ceux d'ordre psychosocial.

Le gouvernement se comporte comme s'il ignorait l'objet même de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, [...]

Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.

[...] le Guide d'animation fait constamment référence aux questions de santé mais ignore tout de la question psychosociale. Quel sens doit-on donner à cette discrétion?

Besoin de se distinguer à l'échelle internationale

Les organismes d'aide et de soutien aux personnes vulnérables affichent ouvertement le point de vue que certaines sociétés sont supérieures à d'autres, notamment celles dont les droits collectifs sont enchâssés dans un cadre institutionnel. Un organisme aborde ce thème dès la première phrase de son mémoire et le reprend de manière encore plus directe pour clore sa présentation (Mémoire 04-44: 1 et 9):

Le financement du système de santé et des services sociaux doit être le poste budgétaire prioritaire d'une société évoluée comme la nôtre. La gamme des services offerts doit être consolidée et non réduite. Nous refusons la privatisation même partielle des soins. La discrimination par le revenu est inacceptable en santé et en services sociaux. Une population bien informée sera en accord avec ces principes.

[...] Le modèle américain de santé privée et individualiste ne correspond pas à nos valeurs québécoises qui sont beaucoup plus centrées sur la communauté.

Force nous est de constater que le modèle québécois d'organisation en réseaux reliés, tout comme de financement exclusivement public, est toujours un objet de fierté nationale et cela,

malgré que la pérennité du système requière une contribution importante des citoyens. Cette idée est exprimée à plusieurs reprises par diverses catégories de gens venus de partout en province pour adresser un message non équivoque aux commissaires: «*La santé au Québec, c'est un droit. Comme peuple, on a déjà fait ce choix*» (Mémoire 08-14: 5).

L'analyse des représentations sociales a donné des résultats surprenants. Primo, le sentiment d'appartenance d'une communauté locale ne contrevient pas à l'affiliation à une nationalité civique. La société québécoise n'est pas perçue dans l'imaginaire collectif comme une famille dispersée sur le territoire, mais comme un projet social dont les communautés territorialement distinctes sont partie prenante. Secundo, la diversité des communautés participantes n'apparaît pas comme un obstacle à l'unité nationale, mais comme un enrichissement, à la condition que cette diversité soit valorisée dans les institutions politiques en tant que modèle de socialité exemplaire. Tertio, la pensée sociale la mieux articulée provient des régions nordiques, moins favorisées sur le plan économique, où l'accès aux services est difficile: un déchirement du tissu social entre le Nord et le Sud serait-il à craindre?

* * *

Des constats très intéressants ressortent de l'analyse du contenu et des procédés discursifs mis en œuvre par la Commission Clair pour en arriver aux conclusions désirées par le gouvernement d'alors. Le profil des discussions sur le thème de l'organisation du financement des services sociaux et de santé montre à la fois des indices de dissensions, mais aussi de nombreux traits d'union. D'après les textes étudiés, la diversité régionale pourrait, à la condition d'être moins occultée, concourir à l'autodétermination nationale. Dans cette perspective, une plus grande ouverture à l'autonomie régionale nous semble réalisable et souhaitable.

Dans les limites du présent article, seules les demandes en faveur de la décentralisation formulées en termes de régionalisation des budgets de la RAMQ ont été recensées. C'est toutefois l'ensemble des mémoires originaires des régions périphériques qui plaide en faveur d'une révision allocataire orientée vers un partage plus équitable des ressources, et prône la liberté de gérer localement ces avoirs publics. Sans utiliser le terme de subsidiarité, les populations défendent les fondements de ce principe conceptualisé par Bruno Jean (2000), théoricien de la gouvernance territoriale. La restructuration rurale dépendrait d'un virage dans cette direction, clament les associations régionales dans leur message, message qui n'a pas déclenché la réaction espérée.

Durant les années qui ont immédiatement précédé l'instauration de l'assurance-hospitalisation, un semblable souci de nivelage des idées

aurait été pratique courante, selon Gérard Bouchard (1999). La diversité culturelle aurait été gommée par une élite lettrée, dédaigneuse de la socialité rurale, désireuse de promouvoir l'image d'une société moderne compatible avec le rêve américain dans l'imaginaire collectif de l'époque. Près d'un demi-siècle plus tard, une commission d'enquête feint encore d'ignorer le message de la société civile. Dans la capitale nationale, le discours étatique se module sur le thème de la productivité. La nécessité de comparer les coûts de production des soins entre établissements publics et privés ne se discute plus exclusivement dans les coulisses du ministère. La stratégie de mise en concurrence des producteurs de soins privés avec ceux du régime public commence à être ouvertement médiatisée.

Par ailleurs, une pensée sociale s'articule sur la lutte aux inégalités. Des indices démontrent que la société civile est en train de se réorganiser et que des pôles régionaux soutiennent ces réseaux solidaires en voie de consolidation. Les observateurs les plus sérieux de la globalisation marchande ne se laissent pas bernier. Aucun discours uniformisant ne réussira à neutraliser définitivement les aspirations égalitaires. Le pouvoir ne peut venir que d'en bas, soutient Michel Foucault. Notre lecture des mémoires déposés à la Commission Clair nous porte à reconnaître le caractère unidirectionnel de la dynamique d'autorégulation. En effet, le courant de régionalisation des services de santé n'a pas été freiné par la politique centralisatrice. Il s'est ancré davantage dans l'attachement au territoire. Il se diffuse par la base citoyenne selon des modalités d'appartenance qui reproduisent la diversité des manières d'habiter le pays.

Bibliographie

- BOUCHARD, G. 2003. «Une crise de conscience historique. Anciens et nouveaux mythes fondateurs dans l'imaginaire québécois» dans S. Kelly, dir., *Les idées mènent le Québec: Essais sur une sensibilité historique*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- BOUCHARD, G. et M. LACOMBE. 1999. *Dialogue sur les pays neufs*. Montréal, Boréal.
- CLAIR, M. et al. 2000. *Les solutions émergentes: rapport et recommandations*. Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, rapport présenté le 18 décembre à la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, madame Pauline Marois. Québec, Gouvernement du Québec.
- CÔTÉ, C. 1991. *Désintégration des régions: le sous-développement durable au Québec*. Chicoutimi, les Éditions JCL inc.
- DUBÉ, C. 2003. *Les ruraux sont-ils en santé?* Cybersciences.com
- FOUCAULT, M. 1994. «La gouvernementalité» dans *Dits et Écrits*. Paris, Éditions Gallimard. Pages 635-656.
- JEAN, B. 2000. «Une nouvelle gouvernance territoriale pour accompagner la restructuration rurale: La mise en perspective des approches européenne, américaine et canadienne» dans M. Carrier et S. Côté, dir., *Gouvernance et territoires ruraux: Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- LEMIEUX, V. dir. 1994. *Le système de santé au Québec: organisations, acteurs et enjeux*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- MANNONI, P. 1998. *Les représentations sociales*. Paris, Presses universitaires de France.
- MORIN, E. 1981. «Peut-on concevoir une science de l'autonomie?». *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXI. Pages 257-267.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2000. 00-106-4F *Santé au Québec: quelques indicateurs*. Québec.
- PROULX, M.-U. dir. 1996. *Le phénomène régional au Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- ROCHON, J. 1986. *Les services de santé et les services sociaux, En toile de fond: quelques tendances importantes*. Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux. Québec, Les Publications du Québec.
- VAILLANCOURT, Y. 2000. «Le rapport Clair et la mondialisation». *Revue Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 2. Pages 1-14.
- ZIN, J. 2001. «La production de soi, Michel Foucault. Pouvoir et subjectivité». <http://perso.wanadoo.fr/marxiens/philo/foucaul2.htm>

Mesure et comparaison de l'accessibilité aux services de santé de proximité de trois territoires

Simon CASTONGUAY
Marie-Jeanne DISANT
Université Laval

Les diverses réformes des systèmes de santé au Québec et au Canada ont mis l'accent sur l'importance des services de proximité de santé, ou de première ligne, pour répondre aux besoins de la population, leur accessibilité représentant un point essentiel, ceci par rapport aux objectifs d'équité entre tout citoyen mais aussi plus particulièrement face aux démunis de notre société. En effet, ainsi qu'il est énoncé dans le rapport national sur la santé de la population du Québec, il est généralement admis *«qu'une plus grande accessibilité aux services est aussi susceptible de contribuer à améliorer l'état des personnes les plus démunies et ce faisant à diminuer les inégalités de santé»* (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2005, p. 60).

Si, sur le plan scientifique, bon nombre de travaux, réalisés ces dernières décennies, portent autant sur le concept que sur la mesure de l'accessibilité, peu de travaux ont été produits cependant au Québec, en raison, notamment, de l'ampleur que peut prendre la collecte des informations utiles à la mesure de l'accessibilité. On peut signaler les travaux du ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS) qui a produit en 2002 des mesures d'accessibilité aux ressources médicales en omnipratique, s'appuyant notamment sur la distance moyenne parcourue par les utilisateurs des centres locaux de services communautaires (CLSC) pour y accéder. Cette mesure qui reflète l'utilisation des services ne permet pas toutefois d'évaluer l'accessibilité géographique ou l'accessibilité potentielle de ce service dans un territoire donné.

Un projet de recherche sur les inégalités de santé et l'influence des milieux de vie¹ réalisé par une équipe multidisciplinaire et multi-institutionnelle nous a fourni l'occasion d'approfondir la question de l'accessibilité aux services de santé. C'est, en effet, dans le cadre des activités de ce projet que nous nous sommes intéressés à comparer et

¹ Inégalités de santé et milieux de vie; déterminants sociaux en cause et leurs interactions. (De Koninck, M. et al., 2003) – Projet financé par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et l'Initiative pour la santé de la population canadienne (ISPC).

mesurer les différences d'accessibilité de nature géographique à trois types de services de proximité, soit les services médicaux d'omnipratique, les services dentaires et les pharmacies dans trois territoires de la région de Québec, deux de ces territoires étant urbains (centre-ville et banlieue), l'autre rural (municipalité rurale de comté). Les populations de ces trois territoires ayant pour particularité de se différencier sur le plan tant des conditions socioéconomiques que sociosanitaires, nous avons voulu comparer l'accessibilité des services de santé de proximité dans ces trois territoires afin de documenter la question de l'accessibilité en lien avec les inégalités de santé.

Notre recherche poursuivait deux objectifs spécifiques. Tout d'abord, nous souhaitions mesurer l'ampleur des variations dans l'accessibilité aux services de santé de proximité (services médicaux, services dentaires et pharmacies) des trois territoires locaux, et à l'intérieur de chacun d'eux. Nous voulions ensuite étudier les liens possibles entre l'accessibilité à ces services et certaines caractéristiques socioéconomiques de la population. À partir de la littérature existante, nous avons émis comme hypothèses que l'accessibilité aux services de proximité peut varier entre territoires, et à l'intérieur de chacun d'eux et que ces variations peuvent être associées aux conditions socioéconomiques de la population. Nos résultats ont permis de valider partiellement ces hypothèses, dans la mesure où si nous avons constaté des variations d'accessibilité, celles-ci ne s'appliquent pas de la même manière à tous les services et ne se constatent pas systématiquement dans chacun des territoires.

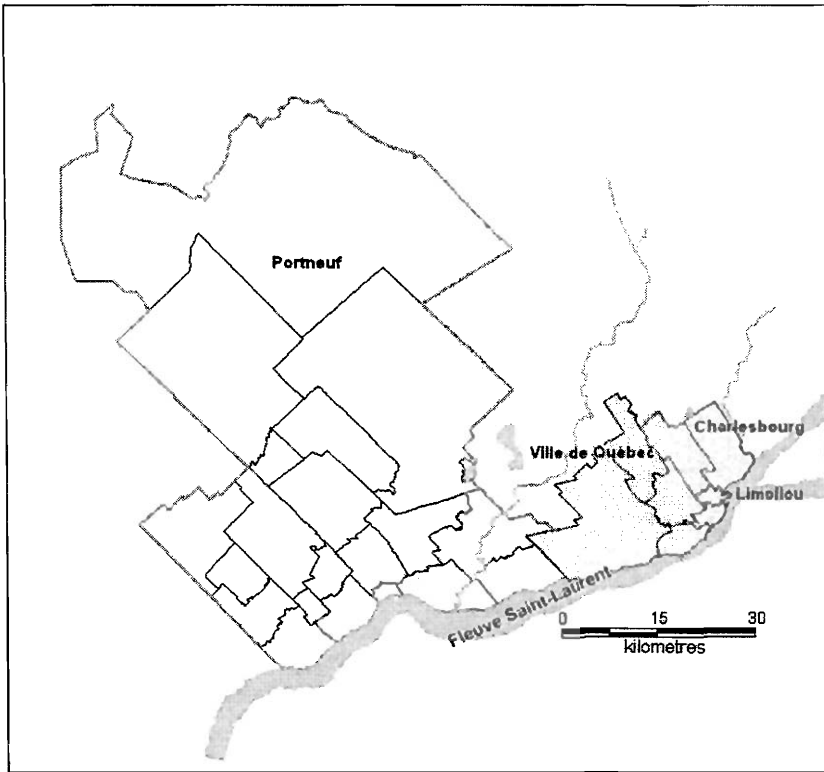
Dans ce qui suit, nous précisons les données et méthodes sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour réaliser cette étude, avant de présenter les principaux résultats; notamment les variations observées dans l'accessibilité aux services de santé ainsi que les relations entre l'accessibilité et les caractéristiques socioéconomiques de la population. Ensuite, dans la discussion, nous mettons en perspective les constats effectués avec la situation des territoires et les résultats d'autres études. Enfin, nous concluons sur les apports que fournit cette étude sur la question de la mesure et de l'accessibilité des services ainsi que sur celle des inégalités de santé.

Données et méthodes

Les trois territoires locaux ciblés appartiennent à la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03): comme milieu urbain, nous avons le quartier de Limoilou situé dans le centre-ville de la ville de Québec; comme banlieue, nous avons l'ancienne ville de Charlesbourg (intégrée maintenant dans le territoire de la nouvelle ville de Québec), et

comme milieu rural, la MRC (municipalité régionale de comté) de Portneuf.

Figure 1: Carte générale de localisation



Sources: Statistique Canada

Auteur: Simon Castonguay

En ce qui concerne les profils socioéconomiques des populations des trois territoires, précisons que Limoilou se différencie par un niveau élevé de défavorisation matérielle et sociale (voir tableau 1) ainsi qu'un pourcentage élevé de personnes de plus de 65 ans. Au contraire, Charlesbourg héberge une population davantage favorisée tant sur le plan matériel que social, la répartition de la population selon l'âge étant proche de celle du Québec. Enfin, à Portneuf, si la défavorisation matérielle est relativement élevée, la défavorisation sociale y est par contre très faible, la proportion de personnes de plus de 65 ans étant légèrement plus élevée.

Tableau 1: Caractéristiques de la population

Indicateurs socio-économiques		Limoilou	Charlesbourg	Portneuf	Le Québec
Agée ¹	%	19,3	14,4	16,0	13,3
Défavorisation matérielle ²	indice	3,7	2,3	3,6	3,0
Défavorisation sociale ³	indice	4,6	3,1	2,5	3,0

1: Proportion de la population de 65 ans et plus, en % de la population totale.

2: Réflète l'emploi, la scolarité et le revenu (1=très favorisé, 5=très défavorisé)

3: Réflète le fait d'être seul ou séparé, divorcé, veuf ou une famille monoparentale (1=très favorisé, 5=très défavorisé)

SOURCE: Recensement canadien, année 2001

Par ailleurs, mentionnons que ces inégalités socioéconomiques se traduisent en inégalités de santé, Limoilou présente une situation bien inférieure à celle du Québec sur bon nombre d'indicateurs, tels que l'espérance de vie, l'espérance de santé à la naissance et les taux de mortalité, d'incapacité, d'hospitalisation (générale et pour troubles mentaux) chez les personnes de moins de 65 ans. A contrario, les bilans sociosanitaires de Charlesbourg et Portneuf sont proches voire meilleurs que celui du Québec en général.

Nous nous sommes appuyés sur les plus petites unités territoriales du recensement canadien, soit les aires de diffusion (AD), pour raffiner nos analyses et introduire nos données statistiques et géographiques dans un système d'information géographique (SIG). Les aires de diffusion, utilisées par Statistique Canada lors de ses recensements, dénombrent en général entre 400 et 700 personnes.

Différentes informations ont été recueillies sur l'emplacement et les caractéristiques des services de proximité. Ces données provenaient des sources suivantes: Info Santé – CLSC, listes fournies par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) – région de Québec, et les pages jaunes. Ces sources nous ont permis de repérer les coordonnées (adresse, code postal, numéro de téléphone) des différents établissements (cliniques, cabinets, commerces, etc.) où se délivrent des services de proximité et le nombre de personnes ressources associées (médecins, dentistes, etc.). Le recoupement des informations à partir de différentes sources et la vérification d'un certain nombre d'adresses directement sur le terrain nous ont permis de valider notre base de données.

Les données du recensement canadien de 2001 ont été utilisées pour la construction des indices d'accessibilité ainsi que pour l'analyse des relations avec les conditions socioéconomiques de la population. Nous

avons également eu recours aux indices de défavorisation développés par Pampalon et Raymond (2000) pour mesurer et contrôler l'existence de relation entre l'accessibilité géographique des services de proximité et la défavorisation sociale et matérielle des populations, la défavorisation matérielle est associée principalement aux variables sur la scolarité, le revenu et l'emploi alors que la défavorisation sociale est reliée aux variables sur la structure des ménages, de la famille et du statut matrimonial.

Pour l'élaboration de notre méthode de mesure, nous nous sommes inspirés des travaux sur l'accessibilité aux ressources hospitalières (Carr-Hill, 1994; gouvernement du Québec, 1997) ainsi que sur les propositions de Talen et Anselin (1998). Pour la mesure, nous avons tenu compte de la population de chaque aire de diffusion (définie par Statistique Canada), de la valeur de la distance (en kilomètre) à vol d'oiseau entre les centroïdes de chaque aire de diffusion ainsi que de la localisation et du nombre de services de santé répertoriés dans chacune des aires de diffusion.

Nous avons ajusté le poids accordé à la distance en fonction de la densité de la population et du nombre de déplacements pour se procurer des soins de santé², ceci afin de ne pas surestimer l'accessibilité des gens vivant à proximité des ressources de santé ou de sous-estimer l'accessibilité de la population qui ne réside pas près d'une ressource.

Les indices d'accessibilité dans les trois territoires d'étude ont été calculés à l'aide d'un programme MapInfo mis au point au Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) par Marius Thériault. Soulignons que la construction des indices d'accessibilité produits pour Limoilou, Charlesbourg et Portneuf tient compte non seulement des caractéristiques du milieu (services disponibles et populations résidentes) mais aussi de celles de l'ensemble de l'agglomération de Québec. De cette façon, les indices d'accessibilité calculés, par exemple, pour Charlesbourg tiennent compte des services disponibles et des populations résidentes à Charlesbourg mais aussi de ceux et celles de Beauport, Sainte-Foy et autres secteurs de la ville de Québec. Ceci implique que si nous pouvons comparer les résultats des indices entre territoires, nous ne pouvons les comparer que pour un même service, l'indice d'accessibilité des pharmacies n'ayant pas la même base de données que celui des médecins.

Nous avons cartographié les indices d'accessibilité à l'échelle des aires de diffusion par type de service et par territoire pour bien distinguer les disparités et cibler les lieux où l'accessibilité est plus difficile.

² Résultats provenant de l'enquête origine-destination du RTC-MTQ (2001 région de Québec).

L'intérêt de cette spatialisation de l'information est à la fois de mettre en évidence les écarts d'accessibilité mais aussi de faciliter leur repérage dans l'ensemble du territoire. Ensuite, pour examiner les relations entre les caractéristiques socioéconomiques de la population et les indices d'accessibilité, nous avons eu recours à des analyses de corrélation statistique (le R de Pearson) pour vérifier la force des liens entre eux. Les calculs ont été effectués à l'aide du logiciel SPSS.

Résultats

Nos analyses nous ont permis de relever des variations dans l'accessibilité aux services de santé entre et à l'intérieur des territoires ainsi que des relations entre l'accessibilité de certains types de services de santé avec les caractéristiques socioéconomiques de la population.

Les variations géographiques de l'accessibilité aux services de santé

Tout d'abord, nous avons constaté des relations positives entre les indices d'accessibilité des trois types de services en regroupant les données des trois territoires, la plus forte relation constatée étant entre les pharmacies et les cliniques dentaires, c'est-à-dire que lorsque l'accessibilité des pharmacies est élevée, celle des cliniques dentaires l'est également et inversement. Au niveau de chaque territoire, cette relation n'est toutefois pas systématique: il ressort que si l'accessibilité des pharmacies et des cliniques dentaires varie de pair également à Limoilou, on observe par contre à Portneuf des liens significatifs entre les services médicaux et dentaires alors qu'à Charlesbourg, ce sont les trois formes de services qui apparaissent reliées.

En ce qui concerne l'accessibilité des services, soulignons que seuls les services des omnipraticiens dans Charlesbourg et ceux des dentistes dans Limoilou recueillent des valeurs inférieures à la moyenne régionale (tableau 2). Les écarts d'accessibilité entre les trois territoires sont relativement peu importants, à l'exception des services médicaux, leur accessibilité apparaissant plus élevée à Limoilou. L'accessibilité aux pharmacies est également plus élevée à Limoilou. Pour les services dentaires, Charlesbourg affiche l'indice le plus élevé. Soulignons que Portneuf présente des indices d'accessibilité supérieurs à ceux de Charlesbourg pour les pharmacies et les médecins.

Tableau 2: Indices d'accessibilité par service et par territoire³

Territoires	Pharmacies	Dentistes	Médecins
Limoilou	1,27	0,95	1,78
Charlesbourg	1,05	1,23	0,82
Portneuf	1,24	1,06	1,23

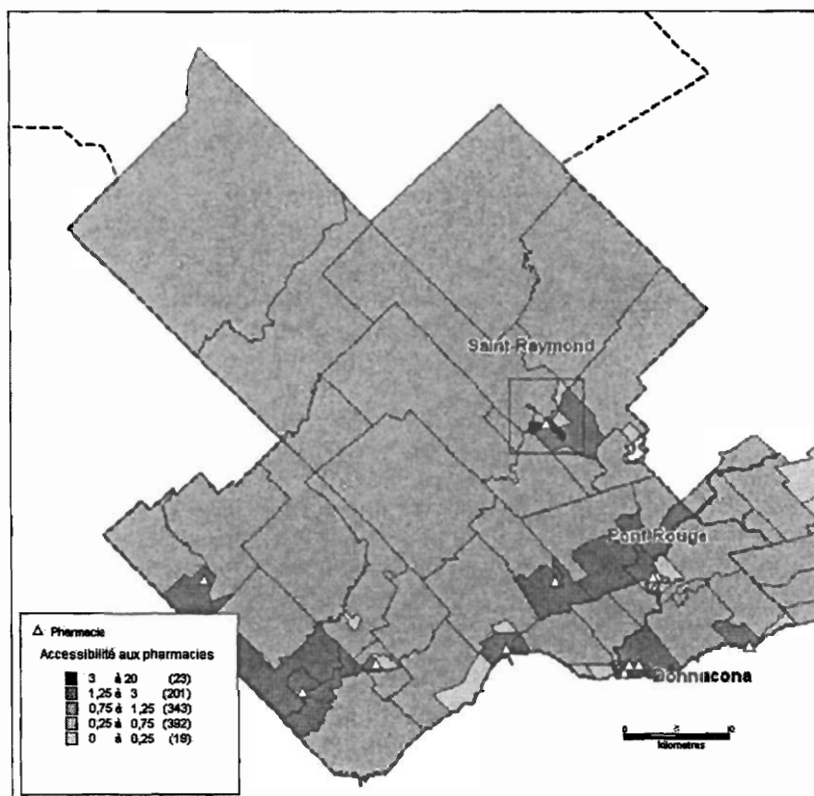
Ces premiers résultats peuvent surprendre dans la mesure où le profil socioéconomique de Charlesbourg pouvait laisser supposer que ce territoire regrouperait une structure de services de santé supérieure à celle des deux autres territoires et notamment à celle de Portneuf. En effet, il peut apparaître étonnant que Charlesbourg, comme milieu urbain abritant une population plus favorisée, présente des indices d'accessibilité géographique inférieurs, pour les pharmacies et les médecins, à un territoire rural. Si la distance maximum pour se rendre à ces services de proximité peut être élevée dans Portneuf, toutefois, en moyenne, leur accessibilité s'avère supérieure dans Portneuf à ceux de Charlesbourg. Les différences de ratio de médecins, de pharmacies ou de dentistes par capita ne peuvent expliquer ces résultats, aussi nous sommes attachés à étudier la répartition de ces ressources dans les trois territoires en examinant les variations géographiques propres à chacun de ces territoires. Nous proposons aussi d'examiner les variations observées pour l'accessibilité des pharmacies, des cabinets dentaires puis celles des médecins.

Les pharmacies

Dans Portneuf, on peut noter que toutes les municipalités ont une bonne accessibilité aux pharmacies dans leurs zones urbanisées (voir figure 2). Pour le reste du territoire, c'est-à-dire dans les zones agroforestières où l'habitat est plus dispersé, l'accessibilité est généralement moyenne en raison des distances à parcourir pour avoir accès à ce service. On peut aussi noter que l'accessibilité est particulièrement bonne dans deux des trois plus importantes municipalités à savoir le centre-ville de Saint-Raymond et sur le territoire de la municipalité de Donnacona. Notons que Pont-Rouge (seconde municipalité pour son poids démographique) a toutefois deux aires de diffusion dont l'accessibilité est plus faible que la moyenne.

³ Les indices d'accessibilité sont des mesures relatives, la moyenne pour la région de Québec=1,00. Un indice supérieur ou inférieur à 1,00 correspond à une accessibilité supérieure ou inférieure à la moyenne dans l'ensemble de l'agglomération de Québec.

Figure 2: Indice d'accessibilité aux pharmacies dans Portneuf



Sources: Statistique Canada, Info-Santé CLSC, RAMQ, FMOQ

Auteur: Simon Castonguey

À Limoilou, l'accessibilité aux pharmacies est généralement bonne sur tout le territoire, les pharmacies apparaissent bien réparties et plus particulièrement dans la partie sud où l'on retrouve plusieurs pharmacies côte à côte. Seules quelques aires de diffusion situées au nord, à proximité de Charlesbourg, affichent des indices d'accessibilité plus faibles que la moyenne de la région de Québec.

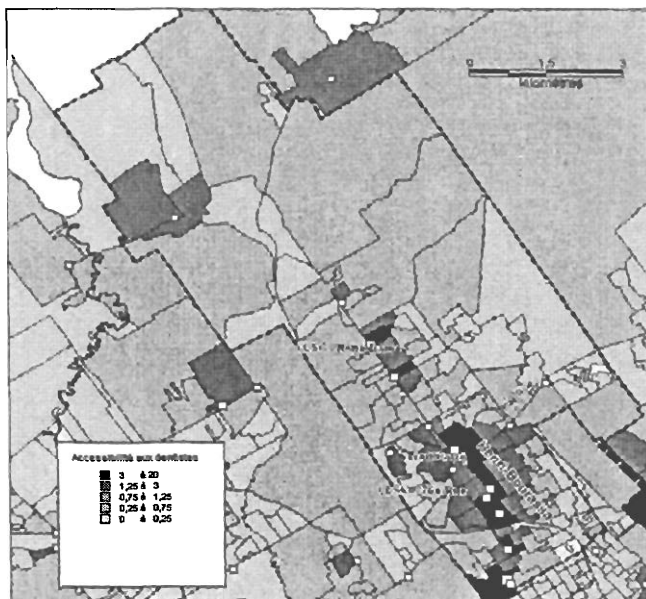
À Charlesbourg, l'accessibilité varie selon les secteurs, si on observe une excellente accessibilité au centre de Charlesbourg ainsi qu'une bonne accessibilité le long des principaux axes routiers (Henri-Bourassa et 80^e Rue), l'accessibilité est généralement moins élevée dans le reste du territoire et surtout à l'est du territoire.

Les services dentaires

Dans Charlesbourg (figure 3), l'accessibilité aux services dentaires est élevée surtout dans le sud du territoire, plus densément

peuplé. On retrouve une concentration des services le long de l'axe du boulevard Henri-Bourassa et au centre de Charlesbourg. Par contre, l'accessibilité est plutôt moyenne dans le nord, celle-ci tendant à diminuer au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre-sud de Charlesbourg.

Figure 3: Indice d'accessibilité aux dentistes à Charlesbourg⁴



Sources: Statistique Canada, Info-Santé CLSC, RAMQ, FMOQ

Auteur: Simon Castonguay

Dans Limoilou, l'accessibilité est plutôt faible à l'ouest et au nord, l'accessibilité s'améliorant graduellement lorsqu'on se dirige vers l'est du territoire (données non illustrées). On doit noter cependant que, dans la partie nord-ouest à la limite de Charlesbourg, l'accessibilité est très bonne. On constate une concentration des services et une forte accessibilité le long de la 3^e Avenue (entre la 4^e Rue et la 14^e Rue). On distingue aussi de bons indices dans le secteur à l'est entre les centres hospitaliers de l'Enfant-Jésus et de Robert-Giffard.

Si, dans Portneuf, l'accessibilité aux services dentaires est en général moyenne, on remarque qu'un grand nombre de zones rurales au centre et à l'ouest ont une accessibilité très faible (données non illustrées). L'accessibilité dans les cœurs urbains des municipalités est par contre très bonne à Saint-Raymond, Pont-Rouge et Neuville et même excellente à Saint-Marc-des-Carières et Donnacona.

⁴ Chaque carré indique l'emplacement des cliniques. Sa taille est liée au nombre de dentistes.

Les services médicaux

On constate à Limoilou une progression constante de l'accessibilité des médecins du nord vers le centre-sud (voir figure 4). On constate une excellente accessibilité autour des deux centres hospitaliers (Saint-François-d'Assise et l'Enfant-Jésus) situés au sud et à l'est du territoire. L'accessibilité est, par contre, faible pour les zones situées au nord près de Charlesbourg.

Figure 4: Indice d'accessibilité aux médecins à Limoilou⁵



Dans Charlesbourg, l'accessibilité des services médicaux est faible sur une très grande partie du territoire et plus particulièrement au nord (données non illustrées). On peut toutefois noter que le centre-sud affiche, en général, une accessibilité supérieure au reste du territoire. Il y a notamment une meilleure accessibilité autour des points de service du CLSC (avenue Notre-Dame et 76^e Rue) et dans le secteur historique du Trait-Carré.

À Portneuf, l'accessibilité aux services médicaux est moyenne sur l'ensemble du territoire, sauf au sud-est (Pont-Rouge) où elle est plus faible (données non illustrées). On observe, par contre, quatre aires de diffusion où l'accessibilité est excellente, ces aires se situant toutes dans des cœurs urbains (Saint-Raymond, Saint-Marc-des-Carières et Donnacona).

⁵ Chaque cercle indique l'emplacement des cliniques. Sa taille est proportionnelle aux médecins.

En résumé, quelques constantes ressortent quant à l'accessibilité de ces trois services. Tout d'abord, les écarts d'accessibilité sont moins élevés dans Portneuf que dans les deux autres territoires. Les ressources apparaissent relativement bien réparties dans l'ensemble du territoire: les municipalités à l'intérieur des terres comme les zones éloignées des cœurs urbains ont une accessibilité qui s'écarte peu de la moyenne. Ensuite, dans Limoilou, on remarque que l'intersection de la 3^e Avenue avec le chemin de la Canardière présente toujours une très bonne accessibilité alors qu'à Charlesbourg, c'est autour de l'intersection de la 80^e Rue et du boulevard Henri-Bourassa que les indices d'accessibilité sont plus élevés.

L'accessibilité aux services de santé et les caractéristiques socioéconomiques de la population

Tout d'abord, nous avons analysé les relations statistiques entre les indices d'accessibilité et certaines caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques pour l'ensemble des trois territoires, sur la base de toutes les aires de diffusion (n=279). Les relations les plus fortes ont été constatées pour l'âge (les coefficients de corrélation étant de 0,24 pour les pharmacies, de 0,12 pour les services dentaires et de 0,17 pour les médecins). Par ailleurs, comme le démontre le tableau 3, des relations statistiquement significatives s'observent également dans l'accessibilité aux services en fonction de la défavorisation matérielle (revenu, scolarité, emploi) et sociale (familles monoparentales, personnes vivant seules, personnes séparées, divorcées, veuves).

Tableau 3: Coefficients de corrélation entre l'accessibilité aux services et les caractéristiques socioéconomiques⁶

	Pharmacies	Clin. dentaires	Clin. médicales
Défavorisation matérielle	0,0610 p=0,08	-0,1496* p=0,05	0,1237* p=0,05
Défavorisation sociale	0,1773 p=0,01	0,0426 p=0,08	0,2304* p=0,01

Ces résultats tendent à démontrer que l'accessibilité géographique de ces services varie en fonction de la composition de la population, et notamment en fonction de la présence ou non de populations défavorisées. D'une part, il apparaît ainsi que l'accessibilité géographique des services

⁶ Les coefficients de corrélation précisent la force d'une relation, plus le chiffre est proche de 1 ou de -1, plus la force de la relation est importante. Lorsque la valeur est positive, les deux données varient dans le même sens, si elle est négative, elles varient dans le sens opposé.

* R statistiquement significatif au seuil de 95% (p < 0,05).

médicaux varie de façon positive avec la défavorisation matérielle alors que celle des services dentaires varie de façon négative. D'autre part, l'accessibilité géographique des services médicaux et des pharmacies varie positivement avec la défavorisation sociale. Les relations les plus fortes s'observent pour les services médicaux et les pharmacies avec la défavorisation sociale et pour les cliniques dentaires avec la défavorisation matérielle. Dans l'ensemble, cependant, le niveau de relation entre l'accessibilité aux services et les conditions socioéconomiques de la population est faible (R inférieurs à 0,25).

Des trois territoires considérés, c'est à Portneuf que le profil de relation entre les indices d'accessibilité et les caractéristiques socioéconomiques de la population se rapproche le plus du profil global (données non présentées). Par contre, dans Charlesbourg, les trois formes de services de proximité varient positivement avec la défavorisation sociale alors que dans Limoilou, ce sont uniquement les services médicaux qui varient de pair avec la défavorisation sociale, l'accessibilité aux services dentaires variant à l'inverse de la défavorisation matérielle.

Discussion

Notre objectif premier était de mesurer l'ampleur des variations dans l'accessibilité géographique aux services de santé de proximité. Or nous n'observons que de très faibles écarts d'accessibilité entre les trois territoires, les plus importants s'observant à l'intérieur même de chacun d'eux. Les inégalités socioéconomiques et sociosanitaires constatées entre ces trois territoires n'apparaissent pas associées à des inégalités d'accès géographique aux services de santé de proximité. Si les différentes collectes de données effectuées dans les territoires permettent bien de conclure à la présence de disparités territoriales donnant lieu à des situations d'iniquités en matière de santé, nos mesures et analyses ne permettent pas de conclure à des inégalités d'accès géographique aux services de première ligne. Celles-ci sont en effet quasi inexistantes autant entre territoires qu'en lien avec les conditions socioéconomiques de la population. Par ailleurs, les données ouvrent sur d'autres pistes d'interprétation et hypothèses que celles formulées dans le devis de recherche.

Nous pouvons noter la bonne accessibilité des services de proximité dans le territoire rural de Portneuf, les écarts d'accessibilité dans ce territoire étant moins élevés que ceux relevés dans les deux territoires urbains (centre-ville et banlieue). Soulignons à ce propos que deux études récentes portant sur l'accessibilité aux ressources médicales en milieu rural font état de résultats divergents: celle de Fortney (2000) conclut à la présence de faibles écarts d'accessibilité et celle de Martin

(2002) relève de forts écarts d'accessibilité. Le degré de proximité de ces milieux ruraux par rapport à une grande agglomération urbaine pourrait en partie expliquer ces résultats apparemment contradictoires, les grandes villes et métropoles n'étant pas sans exercer une influence à divers niveaux sur les territoires l'entourant. C'est aussi pour tenir compte de cette influence de la dynamique urbaine que Statistique Canada différencie maintenant les milieux ruraux selon leur degré de proximité avec une agglomération urbaine (les territoires ruraux peuvent être catégorisés en fonction de quatre zones d'influence métropolitaine (ZIM) allant de forte à sans influence). Il se pourrait ainsi que l'accessibilité relativement bonne des services de santé de proximité de Portneuf puisse s'expliquer par la proximité de ce territoire avec l'agglomération de Québec mais aussi par une certaine indépendance face à celle-ci en matière de services de santé de proximité.

Par rapport aux écarts d'accessibilité constatés à l'intérieur des deux territoires urbains, ceux-ci apparaissent principalement reliés à leur concentration le long d'axes commerciaux importants ou aux abords d'établissements hospitaliers. Soulignons que cette tendance a déjà été observée ailleurs qu'au Québec (Doucette, 1999, Hyndman, 2001). De fait, la concentration de services autour d'un hôpital ou d'un axe commercial d'importance résulte de principes de complémentarité des services et d'accessibilité au plus grand nombre que favorisent les plans d'aménagement et d'occupation des sols. Les règlements municipaux, les plans de zonage ainsi que les logiques de marché sont certainement des facteurs qui participent à cette concentration des services de santé de proximité ainsi qu'à leur regroupement, ceci dans les milieux urbains comme dans les milieux ruraux. Par ailleurs, la bonne répartition des ressources médicales dans l'ensemble du territoire de Portneuf contribue à cette bonne performance en matière d'accessibilité géographique des services de santé de proximité. Ainsi malgré le fait que les distances à parcourir puissent être quelquefois importantes pour certains résidents de Portneuf, l'accessibilité aux services de santé est en moyenne très bonne. Le fait que ceux-ci ne se concentrent pas dans quelques municipalités de Portneuf peut aussi être interprété comme un témoignage du dynamisme et de la vitalité de ce territoire. Par ailleurs, il convient toutefois de nuancer cette bonne performance de l'accessibilité géographique des services de santé dans Portneuf avec la question des transports. Selon Lovett (2002), la population en milieu rural serait en effet moins bien desservie en termes d'accessibilité aux services médicaux, ceci en lien avec le vieillissement de la population, et le manque de services de transport. Cette prise en compte des moyens de transport dans les indices d'accessibilité serait aussi à approfondir pour mieux évaluer leur degré d'influence.

Par rapport aux variations entre les indices d'accessibilité aux services de santé de proximité et les caractéristiques socioéconomiques de la population, notre hypothèse était que l'accessibilité serait associée aux conditions socioéconomiques. Cette hypothèse ne s'est vérifiée que très partiellement. Nous avons aussi pu constater une relation entre les indices d'accessibilité avec la composition de la population (notamment en fonction de l'âge et de la défavorisation sociale et matérielle). Toutefois, cette relation a été observée uniquement au niveau de l'ensemble des trois territoires et ne s'est pas vérifiée systématiquement au niveau de chacun des territoires. En outre, la force de cette relation est très faible.

Enfin, nous avons pu constater l'existence d'une relation inverse entre l'accessibilité des cliniques dentaires et la défavorisation matérielle de la population des trois territoires. Il n'est toutefois pas anodin que nous retrouvions uniquement cette relation à Portneuf et à Limoilou, les deux territoires où la défavorisation matérielle est la plus élevée. Il est important de souligner que si les services médicaux sont gratuits pour l'ensemble de la population, ceci n'est pas le cas pour les services dentaires car seuls les enfants de moins de neuf ans bénéficient de la gratuité des soins.

* * *

Notre étude aura jeté les bases d'une démarche systématique visant à mieux documenter l'accessibilité aux services de santé dans différents territoires. En premier lieu, notre étude a permis le développement d'une mesure d'accessibilité géographique, qui dans sa forme actuelle ou dans une forme raffinée, peut être étendue à d'autres services de santé, tels que les services hospitaliers et ceux des spécialistes, ou encore à toute une gamme d'infrastructures locales pouvant avoir un impact direct ou indirect sur la santé de la population, telles que les établissements scolaires, les centres de la petite enfance, les équipements récréatifs et les divers points de services commerciaux ou institutionnels.

En second lieu, s'il apparaît que l'accessibilité géographique aux services de première ligne ne semble pas constituer un facteur déterminant des inégalités sociales de santé observées dans les trois territoires étudiés, les résultats de notre étude viennent alimenter la réflexion sur l'influence des milieux de vie locaux sur la santé des populations ainsi que préciser certaines inégalités de santé notamment en matière de santé dentaire. Si cette mesure d'accessibilité ne peut à elle seule préciser la portée réelle des disparités constatées dans un territoire ou entre des populations, cette méthode permet toutefois d'apporter des éléments pertinents à l'étude des inégalités de santé.

Enfin, au delà des raffinements que nous pourrions apporter à notre mesure d'accessibilité aux services de santé de proximité, il convient enfin de rappeler que cette mesure d'accessibilité aux services de santé de proximité n'exprime qu'un potentiel d'utilisation et ne reflète pas nécessairement l'utilisation réelle des services. Car, toute aussi importante que peut être l'accessibilité géographique, elle ne constitue qu'une dimension de l'accès aux services de santé. D'autres dimensions, sociales, économiques et culturelles, sont également déterminantes de l'utilisation comme l'affirment les études de Gulliford (2002) et Ricketts (2001). Il serait donc important d'explorer davantage ces dimensions et de les mettre en perspective pour préciser leur influence dans l'utilisation concrète des services.

Bibliographie

- CARR-HILL, R. A., et al. 1994. «Allocating resources to health authorities: development of method for small area analysis of use of inpatient services». *BMJ*, vol. 309, octobre. Pages 1046-1049.
- CLARKE, G. P. et A. G. WILSON. 1994. «A new geography of performance indicator for urban planning» dans C. S. Bertuglia. G. P. Clarke et A. G. Wilson, dir., *Modelling the City, Performance, Policy and Planning*. London et New York, Routledge. Pages 55-81.
- DIRECTION DU PROGRAMME DE SANTÉ PUBLIQUE. 2005. *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Produire la santé*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. 110 p.
- DOUCETTE W. et B. A. SOROFMAN. 1999. «Market Factors and the Availability of Community Pharmacies». *Clinical Therapeutics*, vol. 21, n° 7. Pages 1267-79.
- FORTNEY, J., ROST, K. et J. WARREN. 2002. «Comparing alternative methods of measuring geographic access to health services». *Health Services & Outcomes research Methodology*, vol. 1, n° 2. Pages 173-184.
- GULLIFORD, M. et al. 2002. «What does 'access to health care' mean?». *J Health Service Research Policy*, vol. 7, n° 3, juillet. Pages 186-188.
- HYNDMAN, J. C. G., D'ARCY, C. et J. HOLMAN. 2001. «Accessibility and spatial distribution of general practice services in an Australian city by levels of social disadvantage». *Social Science & Medicine*, vol. 53. Pages 1599-1609.
- LOVETT, A. et al. 2002. «Car travel time and accessibility by bus to general practitioner services: a study using patient registers and GIS». *Social Science & Medicine*, vol. 55. Pages 97-111.
- MARTIN, D. et al. 2002. «Increasing the sophistication of access measurement in a rural healthcare study». *Health & Place*, vol. 8.
- PAMPALON, R., HAMEL, D. et G. RAYMOND. 2004. *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec – Mise à jour 2001*. Institut national de santé publique du Québec, Québec.
- PICHÉ, J. et H. CÔTÉ. 1997. *Développement et validation d'un indicateur d'accessibilité géographique aux ressources hospitalières*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, octobre. 44 pages.
- PITBLADO, R. J. et R. W. WONG. 1999. «Geographic distribution of Physicians in Canada». *Centre for Rural and Northern Health Research*, Laurentian University, Sudbury. 187 pages.

- RICKETTS, T. C. et al. 2001. «Hospitalization rates as indicators of access to primary care». *Health & Place*, vol. 7. Pages 27-38.
- TALLEN, E. et L. ANSELIN. 1998. «Assessing spatial equity: An evaluation of measures of accessibility to public playgrounds». *Environment & Planning A*, vol. 30. Pages 595-613.
- THOUEZ, J.-P. 1987. «Application des modèles gravitaires aux ressources de santé», *Organisation spatiale des systèmes de soins*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Pages 69-78.

L'inégalité des territoires devant l'exportation: le cas du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2003

**Majella-J. GAUTHIER, Université du Québec à Chicoutimi
Diane LALIBERTÉ, Serdex international
Jean-Pierre DESCHÊNES, Développement économique Canada**

L'activité économique qui s'est développée dans les régions périphériques au Canada et au Québec repose bien souvent sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles comme les pêcheries, le bois et les mines. Dans la très grande majorité des cas, les établissements manufacturiers ne se limitent pas à un marché proche et dirigent plutôt leurs produits vers des destinations qui débordent les limites de la localité, de la région et même du pays. La répartition géographique des établissements dans ces régions épouse un patron où des centres urbains, petits et moyens, renferment la plupart des établissements. Mais, la localisation de la ressource en oblige plusieurs à s'installer à la campagne, dans des collectivités de moindre importance démographique. La présence de telles activités dérive bien sûr de l'existence des ressources, mais aussi d'autres facteurs comme la disponibilité des capitaux, le dynamisme local, l'entrepreneuriat, la proximité de centres urbains importants et celle des marchés.

Les régions périphériques ont plus de mal en général que les régions centrales en ce qui a trait à la croissance des emplois et à la diversification économique. Elles comportent aussi en leur sein et à une échelle plus détaillée, leurs propres espaces périphériques comme l'a si bien démontré Gumuchian (1990). Bien souvent, ces espaces situés à la périphérie de la périphérie sont des communautés rurales qui font face à des difficultés de tout ordre, dont celle d'être éloignées des grands centres (Polèse et Sheamur, 2002). Sur le plan des activités manufacturières, il faudrait dire que les communautés rurales n'ont pas (et n'ont pas eu) toutes les mêmes chances de développement. D'abord, il y a celles, nombreuses, qui sont dépourvues de telles industries. Ensuite, il y a celles qui en possèdent mais qui ont bien souvent établi une dépendance soit envers un seul secteur d'activité soit envers un seul établissement. Ainsi, si certaines communautés rurales font face à une «défavorisation» sur le plan manufacturier, d'autres offrent le flan à une «fragilisation» par leur manque de diversification. C'est d'ailleurs des questions qui ont été admirablement traitées par Majella Simard (2001).

Une étude réalisée en 2004 sur l'exportation au Saguenay—Lac-Saint-Jean a permis d'analyser notamment la distribution géographique des établissements manufacturiers exportateurs, de voir leur concentration et leur dispersion, de mesurer leur importance en termes d'emplois et de préciser la diversité des champs d'activité. Ne serait-il pas intéressant d'approfondir l'importance des écarts qui séparent les communautés rurales entre elles quand on parle d'exportation? Ainsi, l'objectif de la présente contribution est de faire état de certains résultats de la recherche effectuée et de dégager des observations relatives aux inégalités devant l'exportation: que l'on pense surtout aux disparités locales, sans négliger la grande industrie et les PME, les produits, les destinations dans le monde, la diversification, etc. Dans un premier temps, il y aura une description de l'étude réalisée sur les exportations et, dans un deuxième temps, il y aura l'élaboration de commentaires sur les inégalités. Finalement, en conclusion, on essaie de trouver un sens aux réflexions qui nous sont venues.

Objectif

L'objectif de l'étude qui a été entreprise était de dresser, dans le temps et l'espace, un portrait des établissements manufacturiers exportateurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean étalé sur dix ans tout en le comparant à l'ensemble du Québec (Gauthier, Brisson et Fortin, 2004; Coudé, 2004). L'étude se voulait aussi un outil de détection des tendances et des pistes de développement en matière d'exportation de produits manufacturiers au service des intervenants en développement de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean¹. Devant la montée de la mondialisation, il est maintenant venu le temps d'explorer à l'échelle du globe les possibilités d'échanges d'information, de services et de produits. Cela est d'autant plus évident quand les marchés d'hier ne sont plus ce qu'ils étaient et que les territoires de production se trouvent souvent limités à une première transformation de matières premières.

L'information produite est destinée à favoriser les interventions des organisations et se veut un apport à l'avancement des connaissances en géographie économique. L'étude présente les questions économiques propres à la région et relatives à l'industrie manufacturière et, plus

¹ L'Atlas électronique du Saguenay—Lac-Saint-Jean présente notamment plusieurs cartes avec des points cliquables produisant une fiche signalétique de chaque établissement: www.uqac.ca/atlas

précisément, la place qu'occupent les établissements qui exportent à l'étranger. Ainsi, n'est-on pas en droit de se demander ce qu'il en est des établissements manufacturiers exportateurs de la région en question? Selon les données fournies par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour 2003, le Québec compte 13 610 établissements manufacturiers dont la répartition est relativement inégale sur le territoire. Le Saguenay—Lac-Saint-Jean, pour sa part, en accueille 424, soit 3,12% de ceux de la province et en fait la région périphérique la plus dotée d'établissements manufacturiers.

Méthodologie

Sur le plan méthodologique, certaines précisions méritent d'être apportées. L'étude est basée sur l'analyse descriptive et évolutive et fait appel à l'approche cartographique. Le découpage d'analyse du territoire est fait par municipalités et par MRC. De plus, nous avons utilisé les 56 entités spatiales existant avant le regroupement municipal de Saguenay (Simard et Gauthier, 2004). Les données ont été acquises du CRIQ et couvrent chacune des dix années allant de 1994 à 2003. On y trouve la fiche riche d'informations sur les établissements qui participent au contenu du fichier québécois sur une base volontaire.

Lorsque l'on parle d'exportation, il s'agit de produits sortant du Canada. Les établissements sont localisés dans l'espace géographique là où se réalise la production (les établissements sont plus nombreux que les «entreprises»). Pour qu'un établissement soit désigné comme manufacturier, il faut qu'il s'occupe spécifiquement de la fabrication de produits du secteur secondaire (excluant bien sûr la construction). La valeur des ventes par établissement est disponible par classes de chiffres d'affaires, on ne connaît pas la somme dédiée aux exportations. Par contre, on sait quel est le pourcentage des ventes à l'étranger. Le volume des ventes allant à l'exportation n'est pas disponible, seule la mention de vente existe; cela veut dire que l'on sait uniquement que l'établissement vend par exemple au Mexique et aux États-Unis. Il faut dire également que la notion de produits expédiés ne signifie pas nécessairement qu'ils sont exportés. Les établissements sont classés selon le produit dominant qui sort de l'usine. Pour fin d'analyse, les secteurs d'activités ont été rassemblés en huit regroupements en se basant sur le code SCIAN.

Le promoteur de l'étude est SERDEX International, le financement provient de Développement économique Canada (Programme IDÉE-PME) et le ministère du Développement économique régional et de la Recherche (Québec). La réalisation a été confiée à l'équipe de recherche de l'Atlas électronique du Saguenay—Lac-Saint-

Jean, du département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Portrait des établissements manufacturiers exportateurs

Les faits

En 2003, il y a dans la région 424 établissements manufacturiers dont 120 exportent leurs produits à l'étranger, ce qui représente 28% des établissements manufacturiers². Au cours des dix années précédentes, leur nombre a plus de doublé allant de 59 à 120. Ces derniers emploient 14014 personnes en 2003. La répartition géographique de ces établissements couvre l'ensemble de la région avec des concentrations plus importantes à ville de Saguenay (53%), dans les centres urbains comme Alma (8%), le corridor Roberval-Saint-Félicien (11%) et Dolbeau-Mistassini (4%). Le quart qui reste se distribue dans le milieu rural. Ainsi, certaines municipalités tirent leur épingle du jeu alors que d'autres en sont écartées.

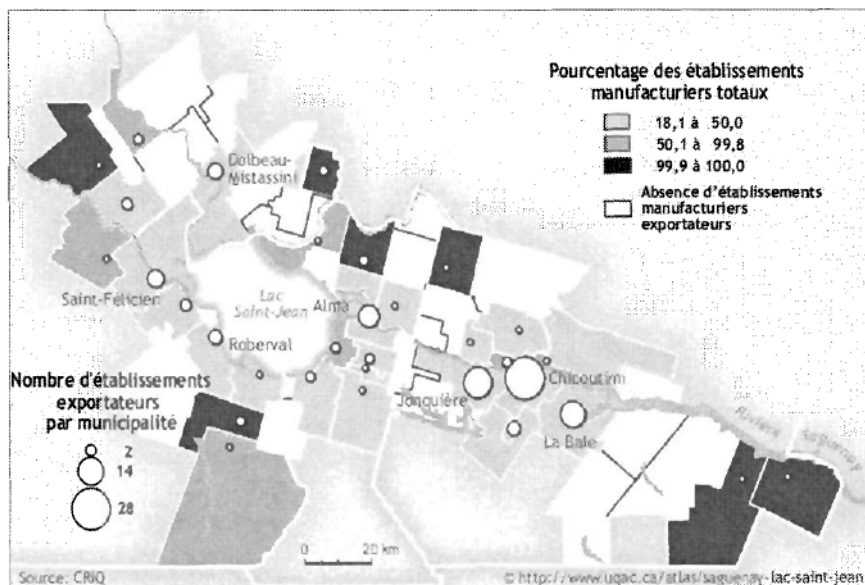
Si l'on tient compte de tous les établissements exportateurs de la région, le secteur d'activité le plus actif à l'exportation est sans contredit celui de la filière du bois avec 35% des établissements. Même à l'échelle des PME (au nombre de 88), la filière du bois garde la première place (23%) mais elle est suivie de près par la machinerie et le matériel de transport (19%) ainsi que, à un moindre degré, par les produits métalliques (15%). Il y a 110 établissements sur 120 (92%) qui exportent vers les États-Unis. Toutefois de nouveaux marchés s'ouvrent notamment vers des destinations jusque-là négligées: le Mexique (ALENA), l'Océanie et l'Afrique.

Les inégalités spatiales

L'analyse par municipalité révèle des inégalités géographiques et un patron spatial étonnant. Il s'agit de consulter la figure 1 pour s'en rendre compte. Elle montre une nette distinction entre les municipalités rurales périphériques et les centres urbains auxquels sont accolées certaines municipalités périurbaines qui profitent d'un effet de proximité.

² Les cartes sont disponibles sur le site Internet: Fréquence des types d'entreprises par municipalité 1999 et 2002, www.uqac.ca/atlas.

Figure 1: Établissements manufacturiers exportateurs par municipalité en 2003

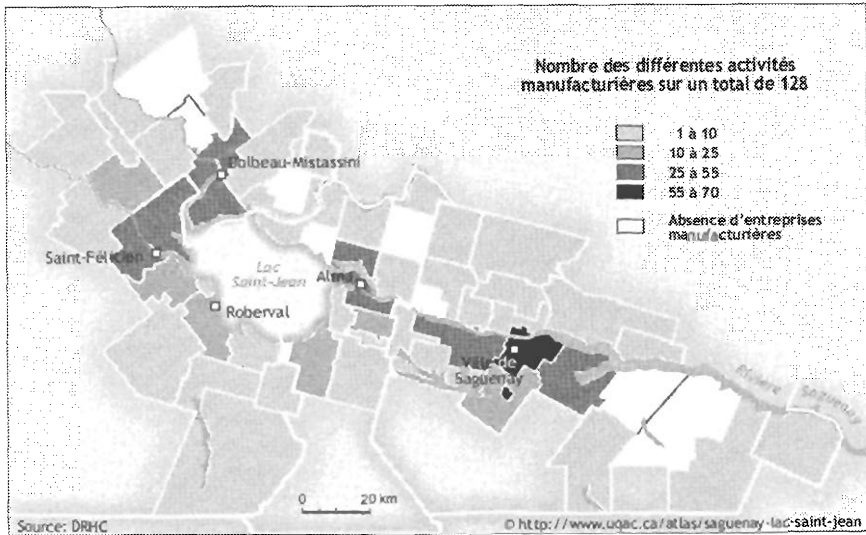


Tout d'abord, en ce qui concerne les municipalités rurales périphériques, nous retrouvons un contraste marqué, soit par l'absence totale d'établissements dans 24 d'entre elles (43% de l'ensemble des municipalités de la région), soit par la présence de seulement un ou deux établissements qui, bien souvent, constituent les seules usines de la localité.

Dans le cas des centres urbains et des municipalités qui les bordent, les établissements se concentrent dans une couronne contiguë au lac Saint-Jean alors qu'au Saguenay, il y a les entités spatiales de ville de Saguenay auxquelles se joignent Saint-Honoré et Saint-Fulgence au nord. Ces deux ensembles d'entités municipales (au nombre de 20) sont caractérisés par l'existence d'un grand nombre d'établissements manufacturiers exportateurs, de plus, ceux-ci partagent leur présence souvent avec plus d'établissements qui n'exportent pas. À l'opposé, l'exportation occupe une place relative plus importante dans les municipalités rurales et périphériques (quand il y en a évidemment).

C'est ainsi qu'un modèle spatial se dégage de l'observation de la carte: c'est au pourtour de la région, dans les municipalités périphériques que, toutes proportions gardées, se trouvent les milieux et les populations les plus rattachés à l'exportation; les établissements sont peu nombreux mais ils sont très souvent tournés vers l'extérieur.

Figure 2: Fréquence des types d'entreprises par municipalité en 2002



Ces constatations renforcent les analyses réalisées pour tous les établissements manufacturiers de la région en 1999 et 2002 avec la collaboration de Développement des Ressources humaines (DRHC)³ (voir la figure 2). En effet, par exemple en 2002, huit municipalités rurales ne comportaient aucun établissement manufacturier. De plus, ces études mesuraient le taux de diversification industrielle au niveau municipal en utilisant le nombre d'activités manufacturières qui sont présentes dans chacune, en prenant comme phare les 128 types qui existaient au Saguenay—Lac-Saint-Jean, en 2002. La plus grande diversification apparaît dans les centres urbains dont l'axe urbano-industriel d'Alma-La Baie au sein duquel l'arrondissement de Chicoutimi fait office de chef de file avec 68. Dans la plupart des localités, les valeurs ne dépassent guère le nombre de 15.

Finalement, on conviendra que plus une localité comprend d'industries s'illustrant dans plusieurs types d'activité plus ses chances de se développer et de réagir aux soubresauts économiques sont grandes. C'est ce qui se passe dans les centres urbains les plus importants. À l'inverse, les localités qui sont dépendantes d'un seul établissement, et/ou d'un seul type d'activité et qui emploient beaucoup de personnes (c'est souvent le cas des petites municipalités rurales liées au sciage) sont l'objet d'une grande fragilité. De plus, on ne s'étonnera pas d'observer que

l'économie et la vie de ces petites localités sont terriblement soumises au marché extérieur.

Les contrastes touchent aussi d'autres dimensions de l'exportation qui ne sont pas nécessairement liées aux municipalités. Il est intéressant de constater ceci. Les sept usines de pâtes et papiers emploient chacune plusieurs centaines de personnes (jusqu'à 650), comme d'ailleurs les usines de première transformation des métaux (neuf établissements dont le plus grand occupent 1 700 travailleurs). C'est très différent pour les établissements d'impression, d'enseignes et d'étalages qui ne dépassent jamais 10 emplois. Les PME, en général couvrent davantage tous les secteurs d'activité industrielle que les grandes entreprises. La valeur des ventes varie en fonction de la taille des usines et des produits qu'elles fabriquent; pour la région par exemple, la vente d'aluminium rapporte plus que le fromage. Les mentions de la destination des produits présentent des écarts notamment en raison de la part que prennent les États-Unis comme nous l'avons vu (92%), les autres régions du monde suivent très loin: Europe de l'Ouest (31%), l'Asie et le Moyen-Orient (23%), l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Antilles (21%), le Mexique (10%) ainsi que l'Europe de l'Est (4%).

* * *

Voilà donc un tableau de l'exportation des établissements manufacturiers du Saguenay—Lac-Saint-Jean. On a surtout vu de quelle manière l'inégalité apparaissait sur le territoire. En effet, les petites communautés rurales et périphériques ne présentent pas des traits homogènes en matière d'activité manufacturière destinée à l'exportation. Plusieurs d'entre elles ne possèdent qu'une ou deux usines; cela les fragilise en regard de leur viabilité (marchés extérieurs, changements dans les politiques, rationalisation dans les grandes entreprises). D'autres communautés sont dépourvues d'usines mais, dans ces derniers cas, il faudrait nuancer nos propos car les individus sont plus mobiles qu'auparavant et ils pourraient travailler dans une communauté voisine.

Nous sommes en droit de nous demander quelles seraient les nouvelles stratégies à mettre en place, sur le plan économique, pour atténuer les inégalités locales? Sans doute que les solutions tournent autour d'une plus grande diversification manufacturière, notamment en allant voir ce qui se passe ailleurs et en échangeant avec les autres pays. Ajoutons à cela, l'innovation en créant de nouveaux produits et l'apprentissage de la mise en marché. Les entrepreneurs devraient s'ouvrir davantage aux autres cultures et développer des facultés d'adaptabilité et de flexibilité. L'État peut intervenir dans ses politiques de développement

rural et régional et se positionner spécialement sur le maintien et la diversification des activités manufacturières.

Les grandes mutations semblent toujours justifiées dans la mouvance du quotidien et de la logique de développement dans une économie productiviste. C'est longtemps après que nous en voyons les conséquences. Il y a toujours des perdants et des gagnants: les collectivités les plus fragiles, les plus petites, les moins dotées en ressources en écotent les premières. L'équilibre serait de prévoir les impacts et de favoriser la reprise en main des collectivités touchées. Somme toute, l'inégalité, bien qu'inacceptable, ne ferait-elle pas partie de la logique des choses?

Bibliographie

COUDÉ, Danielle. 2004. *Dévoilement d'un portrait sur l'exportation au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Alma, SERDEX International, communiqué de presse. 2 p.

DUGAS, Clermont. 1995. *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec. 217 p.

GAUTHIER, Majella-J., Carl BRISSON et Jean-François FORTIN. 2004. *L'exportation au Saguenay-Lac-Saint-Jean: portrait des établissements manufacturiers exportateurs de 1994 à 2003*. Université du Québec à Chicoutimi en collaboration avec SERDEX international, Développement économique Canada et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Partie A: 54 p, partie B: 192 p. Disponible également sur cédérom. www.serdex.com.

GUMUCHIAN, Hervé. 1990. *À la périphérie de la périphérie: l'espace rural et le concept de fragilité en Abitibi*. Université de Montréal, département de géographie, No 90-01. 66p.

POLÈSE, Mario et Richard SHEAMUR. 2002. *La périphérie face à l'économie du savoir: la dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces Atlantiques*. Montréal, INRS-Urbanisation, culture et société, Institut canadien de recherche sur le développement régional. 237 p.

SIMARD, Majella. 2001. «Des petites localités fragiles dans une région en mal de développement: le cas du Bas-Saint-Laurent». *Organisations et Territoires*, vol. 10, no 5. Pages 13-23.

SIMARD, M. et GAUTHIER, M.-J. 2004. «Les enjeux territoriaux associés à la réforme municipale. Le cas de Saguenay». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, no 134. Pages 191-207.

Sites Internet

www.serdex.com: SERDEX International

www.dec-ced.gc.ca: Développement économique Canada

www.mdeie.gouv.qc.ca/: Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation

www.criq.com: Centre de recherche industrielle du Québec

Remerciements

Florian PROULX du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation. Carl BRISSON et Jean-François FORTIN, respectivement professionnel et assistant de recherche au département des sciences humaines de l'UQAC. Sylvie FILION et France CHALIFOUR du CRIQ.

Les réseaux dans le secteur du multimédia: la quête d'un milieu innovateur

Serge ROUSSEAU¹
Diane-Gabrielle TREMBLAY
Université du Québec à Montréal

Les écrits économiques actuels sont traversés par un débat relatif au rôle de plus en plus important que jouent les réseaux dans les relations interentreprises. Longtemps évacué de l'analyse économique, le concept de réseau commence à être appréhendé en tant qu'objet autonome de recherche. Pourtant, la constitution de réseaux n'est pas un phénomène nouveau. C'est plutôt l'évolution de la pensée économique récente qui conduit à y accorder une attention particulière. Cet intérêt est apparu dans le contexte d'une plus grande prise en considération des aspects sociaux du développement, notamment en matière de lutte aux inégalités socioterritoriales. L'analyse économique des réseaux constitue un domaine scientifique encore en construction. Le concept de réseau est polysémique. Une diversité de disciplines y ont recours (physique, économie, sociologie), et une diversité de conceptions du réseau s'affrontent (réseau technique, technico-économique, social, transport, urbain, organisationnel, etc.).

Confrontés à des changements significatifs dans l'environnement économique, de nouvelles perspectives de recherche se sont imposées, surtout dans l'économie industrielle et l'économie spatiale, dont les analyses tendent vers une convergence de plus en plus étroite (Torre et Rallet, 1995). Cette convergence a eu pour effet de projeter à l'avant-scène le concept de réseau. Bien que les champs de l'économie industrielle et de l'économie spatiale soient de plus en plus indissociables, notre intérêt portera davantage sur les travaux initiés par la science régionale. La «nouvelle géographie socio-économique» (Benko et Lipietz, 2000), à travers les concepts de districts industriels, de milieux innovateurs, de système local de production, ainsi que de nombreux dérivés, place au centre de l'analyse le territoire, qui est alors perçu comme facteur de dynamique économique.

¹ Serge Rousseau est professionnel de recherche à la Télé-Université de Montréal. Diane-Gabrielle Tremblay est professeure à la Télé-Université et directrice de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socioorganisationnels de l'économie du savoir.

Schématiquement, ces différentes appellations mettent au centre de leur analyse une problématique plaçant le territoire non plus comme un support de facteurs de localisation et d'institutions données, mais comme une ressource spécifique, en ce sens que sa construction est un élément déterminant du processus de changement (Gaffard, 1992; Lecoq, 1993). En d'autres termes, ce n'est pas le territoire en tant que tel qui est l'élément essentiel, mais ce qu'il faut considérer c'est la convergence d'intérêts et la mobilisation d'acteurs socio-économiques d'une part, et des ressources immatérielles (formation et recherche) qui, par leur dynamique, engendrent des compétences spécifiques, des savoir-faire particuliers, des conventions particulières qui sont étroitement identifiées au territoire. Le territoire engendre ses propres dynamismes (Aydalot, 1986).

Dès lors, les chercheurs allaient se pencher de façon plus attentive sur les formes d'organisation des relations entre unités de production et sur leurs effets sur le déploiement spatial. Notre texte s'inscrit dans une telle perspective de recherche. L'objet de cet écrit est de s'intéresser au réseau d'entreprises dans le secteur du multimédia dans la région montréalaise. Le secteur du multimédia peut être intéressant à de nombreux égards: l'importance de ce secteur dans la région montréalaise et des quelques autres grandes villes, à la fois en termes d'emplois et d'entreprises; sa dynamique structurelle, la jeunesse du secteur; la mobilisation des acteurs; son impact sur le plan urbanistique, etc. Le secteur du multimédia a fortement participé à la reconversion industrielle de l'économie montréalaise, contribuant ainsi à la sortie de la morosité des années de crise, qui avaient fortement marqué la réalité des années 1980. Cette reconversion est importante pour la région montréalaise, car on peut l'associer au passage d'une économie axée sur des activités manufacturières traditionnelles, vers une nouvelle économie orientée sur le savoir, le savoir-faire et l'innovation.

Notre texte se divise en trois parties. Dans la première partie, il sera question du concept de réseau. Nous présenterons les différentes dimensions du réseau ainsi qu'une proposition de typologie des réseaux. La seconde partie présentera un survol de la dynamique du secteur du multimédia dans la région montréalaise. La particularité de ce secteur, ainsi que la dynamique dans laquelle il s'insère, est susceptible d'avoir une influence sur le développement de réseaux. La troisième partie présente quelques résultats de notre enquête auprès de 75 personnes qui interviennent dans la sphère du multimédia à Montréal et au Québec. Les personnes rencontrées oeuvraient dans différents secteurs d'activité: entreprises, associations, administrations publiques, société de capital de risque, organismes de développement économique, consultants, etc.

Quelques caractéristiques du réseau

Les nouvelles perspectives concernant les réseaux prennent leur source à la fois au niveau théorique et au niveau empirique. Cette double préoccupation fait en sorte que le réseau est à la fois un concept d'analyse et aussi une réalité.

Au niveau théorique, les insuffisances de la théorie néoclassique pour expliquer la dynamique de l'entreprise ont interpellé de nombreux chercheurs et ainsi produit de nombreux développements théoriques. Refusant de se cantonner à l'analyse des relations interentreprises dictées par le simple mécanisme de prix et donc de marché, les chercheurs se sont intéressés à diverses autres approches et des développements théoriques se sont élaborés afin de mieux comprendre la dynamique économique. Parmi ces différents développements, il est possible de faire référence entre autres à la théorie des conventions avancée par Boltanski et Thévenot (1987) qui partent de l'idée que la vie économique est régulée par des dispositifs collectifs, des codifications préalables d'objets ou de normes d'action, ou encore à celle des évolutionnistes émanant des travaux de Nelson et Winter (1982), qui mettent l'accent sur les propriétés dynamiques des économies, caractérisées par la fréquente introduction d'innovation de formes multiples, de processus décentralisés de production de la nouveauté, et de mécanismes collectifs de sélection. On pourrait aussi ajouter la théorie des coûts de transaction, qui en intéresse également certains, qui tentent d'apporter des aménagements aux thèses de Coase et de Williamson. Malgré des divergences importantes entre eux (souvent diamétralement opposés), ces différents apports théoriques ont fortement contribué à l'élargir la compréhension de la dynamique de l'entreprise et de son interaction avec son environnement.

D'entrée de jeu, le réseau d'entreprises peut être défini, dans un premier temps comme un ensemble d'organisations qui coordonnent leurs activités productives. L'existence du réseau suppose donc que les transactions ou échanges (matériels ou immatériels) qui s'effectuent entre les entreprises impliquées soient récurrents et que les décisions ne découlent pas, systématiquement, de relations de marché de nature traditionnelle. Des relations d'une autre nature sont ici mises en évidence, relations de proximité relationnelle ou organisationnelle (Tremblay, Klein, Fontan et Rousseau, 2004).

D'un point de vue théorique, le concept de réseau peut se rattacher, comme le font certains, à l'analyse des organisations dans l'optique transactionnelle de Williamson (1975), prolongeant lui-même les travaux de R. H. Coase, originellement publiés en 1937 (Coase, 1987). Cette approche met l'accent sur la possibilité de rendre optimales les transactions par des formes intermédiaires, incluant à la fois des éléments

de marché et des éléments de hiérarchie; dans la lignée de ces travaux, le réseau apparaît alors comme forme d'organisation hybride qui se situe dans une approche théorique qui ne cherche pas à réduire les relations à une simple dualité entreprise/marché (Lecoq, 1991). Dans une telle perspective, le réseau peut être perçu comme une forme d'échange entre des producteurs, distributeurs, gestionnaires et financiers qui cherchent à satisfaire une même demande finale (Barbant et Chanut, 1989).

Cependant, le réseau ne se limite à des calculs économiques, il revêt également un caractère social. Il apparaît donc important de dépasser l'approche limitée des coûts de transaction. En effet, un réseau se construit également sur des préférences et des habitudes qui peuvent provenir de la personnalité de ceux qui sont impliqués (Julien et Marchesnay, 1996). De fait, le réseau est le résultat d'interactions entre des partenaires qui sont construites sur une réciprocité, elle-même fondée sur des relations de confiance (Osborn et Hagedoorn, 1997). La confiance apparaît donc un élément réducteur d'incertitude dans un environnement qui se complexifie.

Au niveau empirique, les changements géographiques des espaces de production coïncident avec des mutations majeures de l'organisation de la production. La mondialisation, la crise du fordisme (Boyer et Durand, 1993), la spécialisation flexible (Piore et Sabel, 1989; Storper et Harrison, 1991), la désintégration verticale des processus de production, et l'émergence de régions qui gagnent, pour reprendre l'expression de Benko et Lipietz (1992), ont fortement incité les chercheurs à adopter une approche qui place le concept de réseau au centre de leurs préoccupations. Il est reconnu que l'entreprise ne peut dominer toutes les facettes du processus de production de biens et services et, de ce fait, elle doit s'appuyer sur des compétences qui proviennent de l'extérieur. C'est donc par l'intermédiaire de ces relations externes que les entreprises établissent des interactions avec leur environnement.

Les dimensions du réseau d'entreprises

Le concept de réseau est le résultat de la convergence de plusieurs dimensions. Selon Maillat (1995), un réseau d'entreprises découle de cinq dimensions: une dimension organisationnelle, une dimension temporelle, une dimension cognitive, une dimension normative et finalement une dimension territoriale. Ces différentes dimensions poursuivent une trajectoire qui relève davantage de la complémentarité que de l'indépendance. En effet, il est impossible de considérer ces différentes dimensions en ignorant leur interdépendance.

La dimension organisationnelle fait référence à une nouvelle forme de coordination entre les entreprises. Cette nouvelle forme de coordination peut apparaître comme un phénomène intermédiaire entre la coordination que l'on qualifie généralement d'hierarchique, c'est-à-dire qui se réalise à l'intérieur de l'entreprise et celle qui concrétise au travers le marché. Le réseau d'entreprise se manifeste dès lors comme une forme de réponse provenant de l'accroissement de la complexification de l'environnement économique dans lequel s'insère l'entreprise. Le réseau réduit les coûts reliés aux échanges entre acteurs. Les échanges et transactions sont à l'origine de nombreux coûts, mais principalement des coûts qui se manifestent, en termes de temps, notamment le temps nécessaire pour connaître les différentes options disponibles découlant des informations disponibles, qui peuvent être partielles ou incomplètes, pouvant ainsi créer un certain contexte d'incertitude. Afin de pallier ces risques, la constitution d'un réseau peut s'avérer une solution efficace pour l'entreprise, comme l'ont indiqué certains de nos interlocuteurs.

Un réseau d'entreprises est un processus social qui se construit dans une perspective temporelle. Il est le résultat d'une dynamique relationnelle qui s'inscrit dans une perspective de moyen voire long terme. Le fonctionnement du réseau est cumulatif dans la mesure où ce que l'on peut réaliser dans l'avenir est fortement conditionné par les réalisations du passé. Cette dimension temporelle constitue un apport important, principalement grâce aux contributions empruntées à la théorie évolutionniste. Le réseau d'entreprises se transforme et se développe selon des trajectoires spécifiques qui vont dépendre de la capacité des acteurs à développer de nouvelles capacités productives et des stratégies organisatrices, qui leurs sont associées.

La dimension cognitive fait référence à l'acquisition de nouvelles connaissances et donc à l'apprentissage. L'apprentissage, qui s'effectue à l'intérieur des entreprises, engendre une accumulation de savoirs, qui permet la création des nouvelles occasions de production par rapport aux autres entreprises de l'environnement, qui peut évidemment dépasser le champ local (Dosi, Teece et Winter, 1990). Le processus d'accumulation de savoirs touche plusieurs domaines de l'ensemble de l'entreprise, notamment les domaines technique, organisationnel, économique, commercial, etc. Ce processus ne se confine pas strictement à l'intérieur des frontières de l'entreprise; il assimile non seulement des informations mais également des technologies qui sont d'une part émises et ensuite captées en provenance de son environnement général, c'est-à-dire l'environnement local et global. Ce processus est irréversible dans la mesure où de nouvelles connaissances surgissent et que celles-ci viennent enrichir le bagage de connaissance de l'entreprise, venant ainsi consolider sa position par rapport à son environnement. Il repose sur des échanges

d'informations réguliers qui favorisent l'accumulation de savoirs, tout en permettant une certaine flexibilité en ce qui concerne les directions dans lesquelles cette accumulation s'effectue (Gaffard, 1990).

Le réseau d'entreprises est le lieu d'établissements de règles, de normes, de conventions. Cette dimension vient rejoindre ainsi l'idée que les rapports entre les entreprises ne sont pas strictement des échanges économiques mais plutôt le résultat de dispositifs collectifs, de codifications préalables d'objets ou de normes d'action (Frydman, 1992). La dimension normative repose sur le constat que tout système cherche à réduire temporairement l'incertitude et à favoriser l'action commune pendant la période où la convention est effective (Favereau, 1993). La convention permet pendant un certain temps d'atténuer les forces destructives du soupçon et de la méfiance entre des forces sociales aux intérêts distincts (Dupuy et Baron, 1996), évitant des comportements opportunistes parmi les membres du réseau. La convention apparaît comme le résultat d'un processus d'évolution dans lequel l'expérience commune entre les acteurs joue un rôle essentiel. Cette expérience n'est pas seulement basée sur une lecture de phénomènes passés mais également, et parfois surtout, sur les anticipations futures.

La dimension territoriale devient importante dans la mesure où elle permet d'intégrer aux théories traditionnelles de la localisation une préoccupation spatiale, sociale et culturelle. La dimension territoriale n'est pas seulement un espace physique, elle est également le résultat d'une construction historique. La dimension territoriale renvoie souvent à des éléments liés à la proximité. La proximité peut être variée; sociale, culturelle, économique, physique. Parmi les différents types de proximité, la proximité physique est importante et peut parfois apparaître comme une condition nécessaire, bien qu'elle ne soit pas suffisante pour permettre la construction de réseaux d'entreprises.

La proximité influe sur le réseau d'entreprises. Bien qu'une forte concentration d'entreprise ne soit pas garante de l'apparition de réseaux, il n'en demeure pas moins qu'elle peut être un facteur susceptible d'engendrer des relations résiliaires. En effet, il est reconnu qu'il est plus facile de créer des liens privilégiés lorsque les distances entre les entreprises sont faibles, permettant ainsi des échanges potentiellement plus fréquents. Toutefois, rappelons qu'il n'y a aucune garantie, puisqu'il faut aussi des liens, ou une proximité relationnelle.

Typologie des réseaux

Il est possible de faire une typologie des réseaux en trois catégories, soit le réseau vertical, le réseau horizontal et le réseau intermédiaire. Ces réseaux contribuent chacun à leur manière à la dynamique territoriale. Ils reposent en quelque sorte sur l'ensemble des acteurs qui sont susceptibles par leur activité d'avoir une incidence sur le développement du secteur et sur le développement de l'espace de référence. Dans le cadre d'un espace donné, ces réseaux peuvent posséder une importance qui varie selon la trajectoire temporelle.

La première catégorie est le réseau vertical. Le réseau vertical fait référence à la présence de relations entre des unités productives pour la réalisation d'un bien ou d'un service. Le réseau vertical implique des relations autres que strictement marchandes de type vendeur-acheteur; il suppose plutôt des relations de coopération et de partenariat qui peuvent se concrétiser à l'intérieur de la sphère marchande mais également à l'extérieur de la sphère marchande. Il est constitué strictement d'entreprises. Dans ce type de réseau, seules les entreprises sont interpellées. Les réseaux d'entreprises peuvent prendre de nombreuses configurations. Emanuel (1989), dans un texte portant sur les réseaux d'entreprises en Italie, propose une typologie des réseaux d'entreprises:

- *Les districts technologiques: interaction prédominante entre les activités de direction, de R&D, de services spécialisés externes, technologiques plus élevés que dans les entreprises manufacturières;*
- *les réseaux situés autour de grands établissements à caractère local: présence de sièges sociaux qui maintiennent des liens avec le territoire d'où ils proviennent et des unités de production qui appartiennent non seulement au secteur manufacturier mais aussi aux services spécialisés et aux services de support à la production et à la commercialisation;*
- *les réseaux des zones-systèmes et des districts industriels: présence importante de PME oeuvrant dans le même secteur;*
- *les réseaux de systèmes de productions locaux: présence importante de PME spécialisées dans le même secteur avec une production qui peut être similaire;*
- *les réseaux de productions spécialisées: présence importante de PME ayant une structure horizontale, elles produisent toutes le même bien ou effectuent la même phase de travail et sont donc concurrentes sur le marché;*
- *les réseaux résultant d'une «verticalisation» des grandes firmes (Maillat, 1989): leur formation dérive de stratégies de réorganisation des grandes entreprises.*

La deuxième catégorie est le réseau horizontal. Le réseau horizontal fait référence à des acteurs qui oeuvrent à l'intérieur des

espaces de solidarité, capables d'engendrer des ressources et des compétences nouvelles dont peuvent bénéficier l'ensemble des entreprises du secteur. Ce type de réseau poursuit un double objectif. D'une part, le réseau cherche à établir les jalons afin d'assurer la pérennité et le développement du secteur et, d'autre part, il poursuit également le développement de l'espace de référence à plus court terme. Contrairement à ce que l'on observe dans le réseau vertical, les acteurs du réseau horizontal sont beaucoup plus variés. Outre les unités productives, il peut être composé de différentes associations à vocation sectorielle ou spatiale, des organismes de tous types (publics, privés et parapublics), des administrations publiques (fédéral, provincial, régional, municipal et local), des établissements d'enseignement, des individus, etc. De plus, ce n'est pas l'entreprise directement qui est concernée mais plutôt le secteur et/ou l'espace de référence des agents impliqués.

La troisième catégorie est le réseau intermédiaire. Celui-ci fait référence aux relations qui interpellent d'une part les entreprises et, d'autre part les organismes qui peuvent soutenir les activités de celles-ci. La finalité de ces organismes ne réside pas dans la réalisation et la production de biens et services, mais s'oriente plutôt vers une démarche d'accompagnement dans l'accomplissement de la finalité de l'entreprise. Le réseau intermédiaire peut inclure plusieurs types d'acteurs. Évidemment, les entreprises en font habituellement partie, mais on y trouve nombre d'autres acteurs. Parmi les autres acteurs possibles, on retrouve les institutions d'enseignement, les centres de recherches, les incubateurs, les associations diverses... Il faut introduire également dans cette catégorie les entreprises de financement (institutions financières et société de capital de risque), les sociétés de conseil (comptables, ingénieurs, avocats, etc.), les entreprises de distribution, etc.

Dans le cadre de ce texte, nous nous intéresserons plus particulièrement à la première catégorie de réseau, soit le réseau vertical. Ceci ne signifie pas que les autres réseaux n'existent pas ou sont moins développés, mais nous avons voulu nous concentrer ici sur le réseau vertical, même si les autres sont également présents autour des entreprises.

Le secteur du multimédia

Rappelons d'abord que le multimédia n'est pas un produit au sens propre du terme mais bien le résultat de l'intégration numérique du son, des textes, des données, des images (fixes ou animées) et de la vidéo. Ce n'est pas un secteur technologique, mais bien un produit hybride, provenant de l'amalgame de technologies qui, jusqu'alors, empruntaient des trajectoires relativement indépendantes. Le secteur du multimédia

s'appuie sur la mise en place de nouveaux processus qui intègrent les technologies, les couleurs et l'expertise de plusieurs industries pour développer une nouvelle génération d'applications, de produits et de services à valeur ajoutée.

Selon la définition la plus répandue, que nous reprenons dans ce texte, le terme multimédia fait référence à une technologie de l'information permettant la manipulation simultanée de sons, d'images et de textes au moyen d'un seul ensemble informatique, et ce, de façon interactive. Par extension, un produit multimédia résulte de l'intégration ou de la transformation de contenus de sources diverses (textes, voix, données, images, graphiques, vidéo) dans des environnements de communication interactifs, diffusés sous forme numérique sur un support fixe (cédéroms, DVD, disquettes ou autres) ou sur un réseau (Internet, Intranet ou Extranet).

Les applications des outils développés en multimédia sont nombreuses et variées. Parmi ces différentes applications, mentionnons les domaines suivants:

- l'art livres en ligne, terminaux interactifs, exposition de musée, spectacles multimédias;
- le divertissement film à la carte, films sur vidéodisques numériques (DVD), jeux vidéo, centre de jeux virtuels;
- l'éducation et la formation didacticiels, cours en ligne et banques de conférences;
- les communications sites Web, services de téléconférence en direct et éditique;
- la santé télémédecine, informatisation des dossiers des patients, imagerie médicale, information médicale par le biais de terminaux interactifs;
- le commerce transactions bancaires électroniques à domicile, téléachat, accès direct aux services gouvernementaux, échanges de données informatisées (EDI).

Le secteur du multimédia est un secteur relativement jeune à bien des égards; en effet, non seulement est-il apparu assez récemment dans la région montréalaise comme ailleurs comme secteur d'activité, mais les produits et applications que nous venons d'évoquer et qui constituent le cœur du secteur sont des produits et applications récents. Si le début des années 1990 marque l'arrivée d'applications des activités multimédia avec une plus grande démocratisation des outils informatiques et l'apparition de l'Internet grand public, ce n'est que vers le milieu des années 1990 que le multimédia se diffuse suffisamment pour que l'on puisse parler de véritable secteur, un secteur d'activité ayant une dynamique particulière.

Malgré sa relative jeunesse, la dynamique observée dans le multimédia dans la région montréalaise est assez mouvementée et

comporte de nombreux événements marquants, malgré une histoire courte. On assistera en effet à d'importants changements; consolidation locale des entreprises, acquisitions étrangères, implantations étrangères, convergence, ouverture de départements ou de sections multimédia à l'intérieur d'entreprises du secteur des communications ou de l'édition notamment, fermeture et forte réduction de personnel au sein des entreprises, voilà autant de réalités qui ont touché le secteur du multimédia au cours de sa courte existence. Ces changements auront bien sûr une incidence sur le développement des activités résiliaires dans le secteur.

La conjoncture globale aura également des répercussions importantes sur le développement du secteur. Un optimisme que certains qualifient aujourd'hui de démesuré et une vague spéculative importante ont été observés, entraînant un flux de capitaux considérable dans le secteur. Les exemples de création de fortunes (surtout boursières) seront nombreux. Toutefois, après les années de folle spéculation, les lendemains furent difficiles, l'éclatement de la bulle technologique à l'aube de ce siècle frappant de plein fouet le secteur. La bulle technologique ne s'est pas dégonflée à cause des technologies, qui ont continué de s'améliorer, de l'avis des experts. Elle s'est plutôt dégonflée parce qu'on s'est rendu compte que le marché n'était pas au rendez-vous dans tous les domaines et pour tous les produits. Aussi, on dut se rendre à l'évidence que si nombre de produits multimédias étaient fort intéressants, la demande n'apparaissait pas automatiquement à la suite de l'offre de produits. Un bon nombre d'entreprises ont fait les frais de ce renversement de perspective.

La crise observée dans le secteur engendrera l'effondrement de la valeur boursière des entreprises importantes. Et au-delà de l'effondrement, c'est la perception et l'image globale du secteur qui seront touchées par ses déboires. Le multimédia deviendra un domaine d'investissement à proscrire après avoir été un des favoris pendant quelques années. Les institutions bancaires (bien que relativement peu présentes selon nos entretiens) et les entreprises de capital de risque sont dorénavant frileuses, voire sourdes aux demandes de financement provenant du secteur. Malgré une timide reprise, l'image laissée à la suite de la déconfiture reste à restaurer et le défi semble de taille, encore aujourd'hui.

L'étude du secteur du multimédia confronte ceux qui s'y intéressent à de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci, l'absence de statistiques concernant le secteur du multimédia est l'une des plus importantes. Cette situation s'explique en grande partie par l'ambiguïté qui entoure la définition du secteur. L'industrie du multimédia ne constitue pas encore une catégorie spécifique du Classement type des

industries élaboré par Statistique Canada. Les statistiques concernant le secteur sont pour la majorité des cas insérées dans un secteur beaucoup plus large, soit celui de l'industrie des télécommunications², de l'édition ou des services informatiques. Devant ce problème, nous adoptons ici une perspective plus globale pour présenter le secteur en nous fondant sur les quelques travaux de recension et écrits sur le secteur.

On peut malgré tout avancer que le secteur du multimédia au Canada se positionne assez avantageusement sur la scène mondiale. En 2002, Statistique Canada estimait à 2300 le nombre d'entreprises dans ce secteur, avec des effectifs de 18 000 personnes et des recettes d'environ trois milliards. À l'échelle canadienne, les régions de Montréal, de Toronto et de Vancouver constituent les principales concentrations d'entreprise du secteur de multimédia au Canada.

Tous les documents consultés insistent sur la faible dimension du secteur, en comparaison d'autres activités économiques, mais également sur la performance innovatrice des entreprises canadiennes du multimédia. À l'échelle canadienne, 51% des entreprises comptent moins de dix employés. Ce constat est sans aucun doute semblable à la réalité québécoise, et s'apparente en tous cas à nos propres observations. En ce qui concerne le multimédia au Québec, c'est une affaire essentiellement montréalaise. En effet, la région concentre près de 90% des activités et des entreprises québécoises (Manzagol, Roy et Robitaille, 1999). Un second pôle se concentre dans la région de Québec mais il est de bien moindre envergure. Le marché et la composition du secteur de la région sont reconnus parmi les plus variés (Pricewaterhouse Coopers, 2000). Cette variété peut-être perçue à la fois comme un atout et un inconvénient dans un système productif. La variété devient un atout dans la perspective où elle peut constituer un rempart lorsque le système est confronté à une conjoncture de crise. Par contre, la variété peut devenir un inconvénient dans la mesure où il peut être difficile de créer une masse critique.

Quelques exemples de réseaux en construction

Interrogeons-nous maintenant à savoir quels sont les principaux événements qui ont poussé les entreprises vers le réseautage? D'entrée de jeu, la conjoncture difficile a fortement influé sur l'évolution et la dynamique du secteur multimédia. Avec l'éclatement de la bulle technologique, les entreprises ont été confrontées à une remise en question

² Selon l'Institut de la statistique du Québec (2001), le secteur du multimédia est principalement inclus dans le secteur des services des TIC parce que le pourcentage des entreprises oeuvrant dans les services électroniques et du multimédia est plus élevé chez les éditeurs de logiciels (SCIAN 51121) à 96%, les services d'information en ligne (SCIA\ 514191) à 83% et la conception de systèmes d'information (SCLAN 54151).

de la façon dont elles fonctionnent. Auparavant, elles oeuvraient souvent isolément, dans leur tour d'ivoire en quelque sorte; elles ne connaissaient alors pas de difficulté car les perspectives étaient prometteuses pour la plupart des entreprises et le financement ne semblait constituer un problème pour personne tant il était abondant. Il semble que ce soit cette conjoncture difficile qui a amené les entreprises à se regrouper, ou tout au moins à développer des réseaux pour tenter de trouver des solutions à leurs problèmes, ou tout au moins partager leur analyse de la situation avec d'autres. La participation à un réseau est une perspective de plus en plus acceptée dans la culture des entreprises, alors que bon nombre d'entrepreneurs avaient tendance à le rejeter à leurs débuts, ou tout au moins à ne pas en voir l'intérêt. La conjoncture difficile a eu pour conséquence d'accélérer une plus grande ouverture des entreprises sur leur environnement.

Oui. Là, actuellement ils sont probablement plus ouverts que jamais à parler de partenariats puis de faire des projets de sous-traitance, tout ça. Parce qu'effectivement là... tant que les compagnies ont les moyens, entre guillemets, de tout faire elles-mêmes à l'interne, ils ne voient pas pourquoi ils sous-traiteraient.

Il faut mentionner toutefois que l'émergence de réseau n'est pas encore un phénomène fortement répandu dans le secteur du multimédia. Il s'agit davantage d'exceptions et il s'agit souvent de développements embryonnaires. Nous évoquerons ici quatre types de développement de réseaux que nous avons observés avec des exemples concrets.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les entreprises ne peuvent contrôler l'ensemble du processus productif. Certaines fonctions qui apparaissent comme des fonctions de soutien ou encore des fonctions connexes sont souvent délaissées au fur et à mesure que l'entreprise se développe. Le développement de l'entreprise confronte les administrateurs à des choix à l'égard de la stratégie à adopter. Il est reconnu que les entreprises, et plus particulièrement les PME, doivent développer des niches précises. C'est d'autant plus le cas que la plupart d'entre elles n'ont pas les moyens financiers de procéder à une intégration verticale, c'est-à-dire à l'acquisition d'autres firmes.

Dans un tel contexte, certaines entreprises ont été amenées à délaisser certaines opérations jugées moins rentables afin de se spécialiser sur des activités plus pointues, celles ayant une valeur ajoutée et dont il est possible de tirer un avantage concurrentiel important. En agissant ainsi, elles ont été souvent contraintes à établir des partenariats afin de suppléer aux activités délaissées.

Comme le souligne cette entreprise:

Le genre de partenariat qu'on est en train de faire, on veut que ce soit ça, c'est-à-dire que chacun a sa spécialité, puis ensemble

on peut offrir une gamme, une solution plus complète et plus avant-gardiste que seulement un ou deux autres... puis je pense qu'y a une certaine ouverture aussi à... par d'autres firmes, de ne pas être nécessairement bons en tout et de se faire des partenariats, puis chacun apporte son plus (+) là-dedans... et permet de développer des affaires qu'elles auraient jamais pu faire.

Dans d'autres cas, certaines entreprises ont réalisé des partenariats pour des activités qui ne sont pas en lien direct avec la production mais plutôt reliées aux fonctions administratives de leur entreprise. En effet, il ne suffit pas seulement de créer un produit, aussi bon soit-il, mais il faut également gérer ce produit afin qu'il puisse être rentabilisé. Dès lors, la commercialisation devient un élément important de la stratégie de l'entreprise, un aspect qui fut peut-être négligé dans les débuts des entreprises.

On fait partie d'un réseau organisé de huit firmes de compétences de communication différentes qui se réunissent chaque semaine et qui développent des opportunités ensemble... Dans le domaine de la communication, de la communication interactive, si on regarde un Cossette, par exemple, a internalisés... les différents métiers de la communication, et si on veut avoir la possibilité d'aller chercher des comptes à valeur ajoutée, il faut être en mesure de pouvoir offrir des services similaires. Donc on travaille avec une agence de pub, une agence de marketing direct, une agence de promotion, la géo-localisation... on est huit, c'est un groupe de huit, et nous on est la partie interactive, on développe des comptes ensemble.

Une autre entreprise nous a souligné qu'elle aurait souhaité élaborer une stratégie de distribution mais que le développement d'une telle stratégie aurait exigé des ressources humaines importantes, ainsi que beaucoup de temps. Or pour les dirigeants de l'entreprise, le coût en temps serait si important qu'il était préférable d'externaliser cette fonction.

Je suis distribué par (...) c'est quand même un leader dans notre domaine, et on collabore très bien, on met nos forces en commun. Nous autres, on se spécialise dans ce qu'on sait faire, développer de la technologie, et on s'associe avec d'autres pour toutes les autres phases de commercialisation, distribution, etc.

Lors d'appels d'offre sur le marché public provenant de grosses organisations, les entreprises du multimédia peuvent difficilement y répondre seules, compte tenu de la faible taille de celles-ci; elles ne possèdent pas l'ensemble des ressources nécessaires ou encore les expertises suffisantes pour pouvoir soumissionner afin de satisfaire les exigences demandées. Ainsi, certaines entreprises se sont mises en commun pour offrir des services intégrés ou de la sous-traitance à une

autre organisation et ce, afin de pouvoir présenter des soumissions conjointes.

Devant ce constat, plusieurs entreprises ont décidé de se concerter afin de remédier à ce type de situation. De cette façon, elles peuvent offrir leurs services conjointement avec d'autres et ainsi espérer remporter des soumissions dites «globales». En formant un consortium, elles peuvent réunir leurs différentes ressources. Ces ressources peuvent parfois même être à l'extérieur du secteur du multimédia.

On voit Hydro-Québec, exemple, l'an dernier y a eu... on n'était même pas au courant on l'a su après, évidemment on n'avait même pas été consultés, y avait une cotation sur Hydro-Québec, c'était plusieurs millions de dollars, c'était plusieurs dizaines de millions de dollars, en fait je crois que c'était 380 millions de dollars, mais qui n'impliquaient pas que du e-learning, qui impliquait plein de choses. Le problème c'est qu'ils ont cherché sur le marché des gens qui pouvaient répondre à tout ça, puis les seuls qu'ils ont pu trouver c'est des Européens. Donc c'est des entreprises européennes qui ont récupéré le marché Hydro-Québec, alors qu'en fait ici on avait en s'organisant on aurait eu quasiment tout.

Cette même entreprise enchaîne en mentionnant que les ressources peuvent être, contrairement au précédent exemple, concentrées dans un pôle précis du multimédia, en l'occurrence le e-learning.

Oui, en ce moment on est en train de créer un consortium, un noyau de consortium avec trois compagnies du Québec... enfin deux autres compagnies quoi. Une de Brossard aussi, et une autre de Québec. On est complémentaire, alors on essaie de créer un noyau e-learning fort, et notre but n'est pas de rester tout seul, notre but c'est de forger un concept intéressant qui va créer un pôle e-learning qui va être suffisamment attractif sur le marché pour multiplier les ventes, et donc notre but c'est de fédérer les autres entreprises e-learning qui sont autour de nous, puis comme nous, qui sont confrontées en fait à leur solitude. Et donc, on essaie de se regrouper pour être plus fort, et pour, un peu comme en Europe, au départ y a eu l'Europe des six, avec quelques pays, et puis après ça... les structures aidant, ben ça a commencé à gonfler. C'est la même chose qu'on veut faire ici. Alors ça, c'est organisationnel. Sinon, on a des partenariats de distribution avec des entreprises de formation et tout ça, qui distribuent nos produits, mais ça c'est juste des partenariats de distribution.

Une autre entreprise évoque le développement d'un réseau pour pouvoir soumissionner. Dans ce cas-ci, la relation s'est d'abord effectuée dans le cadre d'une relation marchande, qui après un certain temps est devenue partenariale.

C'est un important client et partenaire. Comme là, on est à travailler sur un appel d'offres commun, on a formé un consortium, les deux compagnies ont formé un consortium, donc y a une espèce de contrat qui régit le fonctionnement du consortium... les deux entreprises, on a investi dans la préparation de l'appel d'offres, puis là, éventuellement s'il est gagné, on va se répartir les revenus et tout ça. Et ça, c'est un partenaire très important pour l'entreprise.

La conjoncture difficile et les difficultés de financement qui ont sévi dans le multimédia ont amené les entreprises à rationaliser leurs dépenses. Dès lors, les entreprises ont été contraintes à adopter de nouvelles stratégies de gestion financière.

Certaines entreprises ont décidé de se réunir afin d'amoindrir les coûts reliés aux ressources matérielles. En effet, certains équipements sont nécessaires mais pas pleinement utilisés. De plus, ces équipements peuvent subir une très forte dépréciation, en particulier les équipements informatiques. Ou encore, certains équipements sont tellement dispendieux que la rentabilisation est souvent incertaine, comme c'est le cas pour les licences de certains logiciels. Afin de remédier à cette situation, certaines entreprises se sont réunies afin de partager le coût de la licence.

Parce que des bonnes ressources ça ce n'est pas facile mais on peut en trouver; y a l'autre côté qui est le côté financement de l'équipement de logiciels, si on veut être relativement bons dans tout il faut être équipé en équipements, en logiciels de montage, de production... ça devient un petit peu difficile à long terme d'être viable (...). Par contre on «split» les dépenses des achats d'équipements.

Les exemples de réseautage les plus nombreux dans le secteur du multimédia sont issus de la relation que l'entreprise établit avec son client. Certaines entreprises dans le secteur du multimédia ont très peu de clients, mais les relations qu'elles développent avec ceux-ci sont de nature privilégiée. Souvent nommées *B to B* dans l'industrie, ces relations sont le fruit d'échanges formels et informels visant à combler des besoins spécifiques.

Je dirais que la moitié vient de la recherche et du développement à l'interne, puis l'autre moitié vient du contact qu'on a avec les clients de (...), et avec ces clients-là, on développe des idées qui sont très innovatrices, qui par la suite rentrent à l'interne puis là sont développées par l'équipe R&D. Donc y a un jumelage avec le client qui est très important pour le développement de l'outil innovateur. Parce qu'on ne développe jamais en vase clos. On développe en fonction d'un besoin qui a été identifié clairement par nos clients, et on s'adapte à ce besoin-là, on développe en fonction de ça.

Toutefois, les entreprises sont souvent captives de ce marché, en ce sens que les applications qu'elles développent dans un tel contexte ne peuvent souvent pas être transmises à d'autres entreprises. Devant ce constat, certaines entreprises tentent d'amoindrir les coûts de développement, en faisant assumer une partie des frais à l'éventuel acheteur; en agissant ainsi, les entreprises établissent souvent des relations partenariales entre elles et ces réseaux donnent lieu à d'autres développements par la suite. Si les développements ne sont pas encore très nombreux, il semble que ces relations avec les clients soient fort prometteuses du point de vue du développement des réseaux.

* * *

Nos entretiens ont permis de constater que la dimension organisationnelle du réseau est importante, en ce sens que les collaborations se sont développées à la suite des difficultés du secteur, mais entre des organisations qui ont établi des liens de confiance et de coopération, dépassant souvent les liens de marché, qui ne sont toutefois pas absents, notamment dans les cas de soumissions conjointes ou de réponse aux besoins des clients, que nous avons traités plus haut. La dimension temporelle est aussi mise en évidence dans le cas du multimédia, puisque nous constatons que le secteur est jeune, que les développements de partenariats ou de réseaux sont lents à se manifester, quoique les difficultés des dernières années aient contribué à les renforcer.

Nous n'avons pas beaucoup approfondi ici la dimension cognitive, mais avons présenté une citation, parmi d'autres, illustrant l'importance des échanges d'information dans la constitution des réseaux. Les dimensions territoriale et normative n'ont pas été reprises dans ce texte, mais d'autres aspects de la recherche pourraient être mis en évidence en ce qui concerne la dimension territoriale, principalement l'attachement à l'image de la région métropolitaine de Montréal comme lieu attractif pour le secteur du multimédia. Pour ce qui est de la dimension normative, la faible formalisation des échanges à ce jour ne permet pas de la mettre en évidence très nettement.

Par la suite, nous nous sommes intéressés aux réseaux verticaux existant dans le secteur du multimédia, c'est-à-dire aux échanges existant entre les entreprises elles-mêmes. Après avoir évoqué les bouleversements rapides qu'a connus le secteur, ainsi que les difficultés qui expliquent largement l'intérêt récent des entreprises pour le réseautage, nous avons illustré quelques cas de mise en réseau, en insistant sur les motifs et les intérêts des entreprises dans ces réseaux. Nous avons montré que la spécialisation dans certaines niches est parfois à l'origine de la création d'un réseau, et que le développement de capacités de soumission

communes est aussi souvent un facteur déclencheur de l'intérêt pour le réseau. La réduction des coûts d'acquisition d'équipements ou de logiciels par le partage d'actifs est aussi un motif important de l'intérêt des entreprises pour le réseau. Cependant, il est apparu que des liens privilégiés avec des clients étaient la source première de développements de réseaux et de partenariats dans le multimédia à Montréal.

Bibliographie

- AYDALOT, P. 1986. «L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation» dans Federwisch et Zoller, dir., *Technologie nouvelle et ruptures régionales*. Paris, Economica. Pages 41-58.
- AYDALOT, P. 1984. «À la recherche des nouveaux dynamismes spatiaux» dans Aydalot, P., dir., *Crise et espace*. Paris, Economica. Pages 38-59.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ. 1992. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, PUF.
- CAMAGNI, R. 1995. «Espace et temps dans le concept de milieu innovateur» dans Rallet et Torre, dir., *Économie industrielle et économie spatiale*. Paris, Economica. Pages 193-210.
- CHRÉTIEN, D. 2004. «Les bagarreurs du multimédia». *L'Actualité*, vol. 29. Pages 38-40.
- COURLET, C. 1994. «Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on?» dans Courlet et Soulage, dir., *Industrie, territoire et politiques publiques*. Paris, L'Harmattan, Pages 13-22.
- COURLET, C. et M. DIMOU. 1995. «Les systèmes localisés de production: une approche de la dynamique longue» dans Rallet et Torre, dir., *Économie industrielle et économie spatiale*. Paris, Economica. Pages 359-377.
- CREVOISIER, O. 1994. «Dynamique industrielle et dynamique régionale: l'articulation par les milieux innovateurs». *Revue d'économie industrielle*, vol. 70. Pages 33-48.
- FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. et D.-G. TREMBLAY. *Innovation sociale et reconversion économique. Le cas de Montréal*. Paris, L'Harmattan.
- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et D.-G. TREMBLAY. 2004. «Innovation et société: pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation». *Géographie, économie et société*, vol. 6, n° 2. Pages 115-128.
- GORDON, R. 1990. «Systèmes de production, les réseaux industriels et régions: les transformations dans l'organisation». *Revue d'économie industrielle*, vol. 51. Pages 304-339.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2001. *Atteindre l'excellence, Investir dans les gens, le savoir et les possibilités, la stratégie d'innovation du Canada*. Gouvernement du Canada, 0-662-86388-7.
- KLEIN, J.-L., TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN. 2003. «Systèmes locaux et réseaux productifs dans la reconversion économique: le cas de Montréal». *Géographie, économie et société*, vol. 5, n° 1.
- KLEIN, J.-L., FONTAN, J.-M. et D.-G. TREMBLAY. 2001. «Les mouvements sociaux dans le développement local à Montréal: deux cas de reconversion industrielle». *Géographie économie société*, vol. 3, n° 2. Pages 247-280.
- KRUGMAN, P. 1991. «History versus expectations». *Quarterly Journal of Economics*, vol. 106. Pages 651-667.
- LACOUR, C. 1996. «La tectonique des territoires: d'une métaphore à une théorisation» dans Pecqueur, B., dir., *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. Paris, L'Harmattan. Pages 25-48.

- LECOQ, B. 1995. «La relation technologie-territoire et les milieux innovateurs». *Revue internationale PME*, vol. 8. Pages 81-105.
- MAILLAT, D. 1992b. «Milieux et dynamique territoriale de l'innovation». *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 15. Pages 199-218.
- MAILLAT, D. 1995. «Milieux innovateurs et dynamique territoriale» dans Rallet et Torre, dir., *Économie industrielle et économie spatiale*. Paris, Economica. Pages 213-231.
- MAILLAT, D., CREVOISIER, O. et B. LECOQ. 1991. «Réseaux d'innovation et dynamique territoriale, un essai de typologie». *Revue d'économie régionale et urbaine*. Pages 407-432.
- MANZAGOL, C., ROBITAILLE, É. et P. ROY. 2000. «Le multimédia à Montréal: le high-tech à la rescousse des espaces fatigués» dans Sénécal et Saint-Laurent, dir., *Les espaces dégradés. Contraintes et conquêtes*. Montréal, Université de Montréal. Pages 201-217.
- PERRIN, J.-C. 1991. «Réseaux d'innovation-milieux innovateurs développement territorial». *Revue d'économie régionale et urbaine*. Pages 343-374.
- POULIN, D., MONTREUIL, B. et S. GAUVIN. 1994. *L'entreprise réseau. Bâtir l'organisation de demain*. Montréal, Publi-Relais.
- PROULX, M.-U. 1994. «Milieux innovateurs: concept et application». *Revue internationale PME*, n° 7. Pages 63-84.
- RAFESTIN, C. et M. BRESSO. 1979. *Travail, espace, pouvoir*. Lausanne, Éditions l'Âge d'homme.
- SCOTT, A. J. et M. STORPER. 1992. «Le développement régional reconsidéré». *Revue Espaces et sociétés*. Pages 7-38.
- SOULAGE, B. 1994. «La place du politique dans les systèmes productifs localisés» dans Courlet et Soulage, dir., *Industrie, territoires et politiques publiques*. Paris, L'Harmattan. Pages 223-243.
- TREMBLAY, D.-G. et V. VAN SCHENDEL. 2004. *Économie du Québec; régions, acteurs, enjeux*. Montréal, Éditions Saint-Martin. 930 pages.
- TREMBLAY, D.-G., CHEVRIER, C. et S. ROUSSEAU. 2004. «The Montreal Multimedia cluster: District, Cluster or Localized system of production?» dans Wolfe et Lucas, dir., *Clusters in a Cold Climate: Innovation Dynamics in a Diverse Economy*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press and School of Policy Studies, Queen's University. Pages 165-194.
- TREMBLAY, D.-G. et al. 2003. «Proximité territoriale et innovation: une enquête sur la région de Montréal». *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5-2003. Pages 835-852.
- TREMBLAY, D. G. et al. 2002. «The development of the relational firm: the case of the Multimedia City in Montréal» dans Holbrook et Wolfe, dir., *Knowledge, Clusters and Regional Innovation: Economic Development in Canada*. Toronto-Montréal, McGill-Queens University Press. Pages 161-185.

Partie 2
Inégalités et développement.
Du diagnostic aux stratégies

De l'initiative locale au développement territorial: une perspective synthétique¹

Juan-Luis KLEIN
Université du Québec à Montréal

La perspective du développement local résulte de la volonté des acteurs sociaux, politiques et économiques d'intervenir de façon active dans les processus de développement qui ont lieu sur leurs territoires, et d'engager ces derniers dans une démarche de reconversion vers la nouvelle économie, soit l'économie du savoir. Le développement local correspond davantage à une vision multidisciplinaire tenant compte des dimensions économique, politique, sociale et, bien entendu, territoriale, qu'à une théorie scientifique et rigoureuse. Cette vision informe les nouvelles pratiques d'intervention en matière d'aménagement et de planification territoriale. «*On ne peut faire fleurir des entreprises dans un désert social et culturel*», comme le soutient Vachon (2002: 8). Nous soutiendrons dans ce texte que le développement local comporte des méthodes qui permettent de fertiliser les territoires appauvris par les relations de développement inégal et les crises qu'engendrent les changements récents du marché.

Le rôle du territoire est fondamental dans le développement d'une collectivité dans la mesure où il génère de l'identité (Arocena, 2001), ce qui conduit des acteurs socialement opposés à s'associer et à se structurer de façon systémique (Klein, 1997). Nous soutiendrons dans ce texte que le principal legs du développement local est la constitution de systèmes locaux d'acteurs. Autrement dit, si le développement local est local, ceci n'est pas dû à son inscription dans un lieu déterminé. S'il en était ainsi, toute forme de développement serait locale puisque toute action se déroule dans un lieu déterminé. Les actions de développement peuvent être caractérisées comme développement local quand elles génèrent ou renforcent des dynamiques systémiques qui s'inscrivent à l'échelle locale. Cette perspective permet de saisir le rôle actif du territoire en tant que

¹ Les idées contenues dans ce texte ont été présentées au colloque «Las transformaciones de la modernidad excluyente y las políticas sociales», tenu à l'Université nationale de Cordoba les 14 et 15 avril 2005, ainsi qu'au colloque «Inégalités sociales et recomposition des territoires: de la mesure à l'intervention», tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi, dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS, les 10, 11 et 12 mai 2005. Une version de ce texte en espagnol a été publiée sous le titre «Iniciativa local y desarrollo: respuesta social a la globalización neoliberal», dans *EURE Revista latinoamericana de estudios urbano regionales*, vol. 31, no 4, décembre 2005, p. 25-39.

cadre instituant d'arrangements sociaux, de structurations sociales, qui tirent leurs sources de l'appartenance territoriale des acteurs.

Le développement local est nourri par des théories et modèles aux origines disciplinaires distinctes qui proposent diverses méthodes, opposées dans certains cas. Les questions concernant les origines, les acteurs, les modalités ainsi que les objectifs des actions de développement jouent un rôle unificateur dans le champ du développement local. Pour que l'on puisse parler de développement local, les actions de développement doivent être menées à terme par des acteurs locaux (Gumuchian et al., 2003; Vachon et Coallier, 1993). En ce qui a trait à ses objectifs, les actions de développement local doivent habiliter les acteurs locaux afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans le développement de leurs collectivités, qu'ils puissent réaliser des initiatives et des projets et, de cette façon, mobiliser des ressources endogènes et exogènes au bénéfice de la collectivité locale (Arocena, 2001; Klein et Fontan, 2003).

L'analyse que nous présenterons du développement local est divisée en quatre sections. En premier lieu, nous aborderons l'évolution du concept de local. Dans cette section, il sera démontré que malgré le fait que la notion de local a une importance fondamentale dans les origines de l'analyse territoriale en sciences sociales, cela a été occulté durant quelques décennies comme conséquence de la généralisation des perspectives keynésiennes et du concept de développement régional. On redécouvre le local lorsque le modèle de croissance fordiste et les modalités keynésiennes de régulation du social entrent en crise à la fin des années 1970. En deuxième lieu, nous aborderons l'émergence du développement local comme réponse ascendante à une théorie du développement qui se caractérisait par sa dynamique descendante. En troisième lieu, nous aborderons quelques approches concernant la structuration de systèmes locaux et territoriaux qui servent de référence aux actions tant politiques qu'économiques de développement local. On verra dans cette section que les diverses formes de développement local s'insèrent dans une économie globalisée ainsi que dans un contexte politique dans lequel les formes traditionnelles de l'action publique et de la citoyenneté sont remises en question, ce qui soulève le problème de la gouvernance et de la démocratie. En quatrième lieu, nous proposerons un modèle qui démontre comment l'action locale et le territoire se conjuguent à travers l'appartenance territoriale et l'identité dans un processus de création systémique.

Le local comme référence sociale: du préfordisme au postfordisme

Si la notion de développement local est récente, la discussion à propos du rôle que joue le local dans la structuration de la société est plus ancienne. Cette discussion présente plusieurs facettes. L'une d'elles se rapporte au milieu scientifique. À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, a lieu un débat important provoqué par la construction de la société moderne et la confrontation entre une conception qui donne priorité à la société nationale et une autre qui défend les structures et les valeurs de base communautaire: l'opposition entre la *Gesellschaft* et la *Gemeinschaft* de Tönnies en Allemagne et entre la sociologie globaliste durkheimienne et la géographie localiste vidalienne en France². À la critique durkheimienne, Vidal de la Blache répond: «*la géographie est la science des lieux et non celle des hommes*». Par lieu, Vidal entend une région définie comme une unité territoriale dont les composantes physiques et humaines sont spécifiques et distinctives, en interrelation à travers ce qu'il désigne comme les «*genres de vie*».

Ce type de débat ne fut pas seulement scientifique. On le retrouve également dans le domaine de la planification et de l'intervention socioterritoriale. Par exemple, à la même époque, les discours d'origine socialiste ou anarchiste insistent sur l'importance de la structuration des collectivités territoriales où l'on intègre les milieux de vie et de travail. Motivés par cet objectif, divers auteurs proposent, au début du XX^e siècle, des stratégies territoriales de nature locale, parmi lesquelles se distingue la proposition de l'urbaniste anglais E. Howard. Il propose la planification de petites villes, nommées *garden cities*, comme solution à l'action déstructurante de l'industrialisation et de l'urbanisation qui y est associée. Les *garden cities* devaient réunir les avantages de la ville et de la campagne, elles devaient se situer en banlieue des grandes villes et elles devaient permettre à la collectivité de travailler et vivre dans le même ensemble territorial. Il s'agissait de construire des unités territoriales à une échelle humaine³.

Par ailleurs, c'est également à cette époque que l'économiste A. Marshall découvre l'existence de collectivités locales qui connaissent un grand dynamisme commercial sans toutefois posséder les avantages des grandes entreprises. Ces collectivités étaient caractérisées par la présence de réseaux productifs formés de petites entreprises et de formes importantes de collaboration entre celles-ci et la société locale. Ces

² Voir Capel (1981) sur cette controverse.

³ À propos de l'influence des idéologies communautaristes et socialistes utopiques sur la planification régionale et urbaine, voir Gore (1984).

collectivités, où régnait une «*atmosphère industrielle*», correspondent à ce que Marshall appelle les «*districts industriels*», concept fondamental dans les stratégies actuelles de développement local⁴.

L'intérêt à propos du local en tant que base de compréhension ou d'action dans le domaine territorial persiste jusque dans les années 1930, époque à partir de laquelle on met en place la régulation fordiste, caractérisée par la gestion keynésienne du social et par des stratégies économiques à l'échelle nationale, afin de résoudre la crise de surproduction⁵. Le fordisme comme mode de régulation représente le triomphe de la globalité nationale sur la spécificité locale. Toute référence au local est alors perçue comme une réaction contre la modernité.

Entre les années 1940 et 1970, l'ensemble des sociétés occidentales connaît une période de croissance marquée par la modernisation des structures sociales, par l'implantation, à divers degrés, de l'État-providence et par l'homogénéisation économique à l'échelle nationale. L'État s'érige au centre de la gouvernance. C'est également au cours de cette période qu'émerge la notion de développement et que l'on élabore les principales théories de développement régional⁶. Le développement se présente d'une part comme une stratégie d'expansion du mode de vie des sociétés de production et de consommation de masse jusqu'aux pays considérés comme sous-développés. Dans cet esprit, Rostow propose l'application d'une stratégie en diverses étapes de «développement économique» et de «développement politique» destinée à produire le «décollage économique» (*take off*) et à reproduire dans les pays «retardés» la trajectoire suivie par les pays avancés.

D'autre part, inspirés explicitement par la réflexion de l'économiste F. Perroux, qui établit la relation entre les concepts de développement et d'innovation, et implicitement par la pensée rostowienne, des auteurs comme J. Friedmann et J. Boudeville proposent une stratégie polarisée de modernisation régionale qui conduit à l'homogénéisation du territoire national. Selon cette stratégie, il existe dans la majorité des pays des pôles de développement modernes, les grandes villes, caractérisés par la croissance et l'innovation. Mais l'on retrouve autour de ces pôles des collectivités traditionnelles, où l'économie est peu productive et où les structures sociales demeurent plus classiques. Le développement régional se donne alors l'objectif de moderniser les structures productives, les relations sociales et les modes

⁴ À propos des idées de Marshall et de la notion de district industriel, voir Beccatini (1989).

⁵ Dans un texte antérieur, nous avons effectué une synthèse des effets géographiques de la régulation fordiste et keynésienne, voir Klein (1999).

⁶ À propos de l'élaboration des principales théories en matière de développement régional, on peut consulter Friedmann & Alonso, 1964; Friedmann & Weaver, 1979.

de production dominants au sein des régions considérées comme traditionnelles, afin qu'elles connaissent le niveau de croissance que l'on rencontre dans les grandes villes. Comme nous l'avons déjà mentionné en abordant cet aspect, le développement régional est cohérent avec la stratégie fordiste d'uniformisation sociale, politique et économique du territoire national. C'est le triomphe de la société nationale sur la spécificité locale, ce qui entraîne des conséquences énormes dans l'analyse du rôle du local en matière de développement.

Ainsi naît une vision d'intervention territoriale qui s'inspire du paradigme de la planification régionale. Cette vision détermine les fondements de l'aménagement du territoire dont l'objectif principal est d'établir la conformité entre les diverses échelles territoriales qui composent la société nationale, autrement dit, de combattre les inégalités socioterritoriales. Ceci amène les politiques de développement ainsi que les acteurs politiques et sociaux à tourner le dos au local. «*Après la Deuxième Guerre mondiale, les théories dominantes en sciences sociales dans les pays occidentaux, fortement influencés par les États-Unis, attribuent un rôle très limité et insignifiant au concept de place*», affirme J. Agnew (1991) qui ajoute: «*l'impérialisme américain et le concept de place s'excluent mutuellement*» (Agnew, 1991: 145).

À compter de la deuxième moitié des années 1970, cette conception du territoire et de l'intervention territoriale est confrontée à un nouveau changement paradigmatique issu, d'une part, des changements provoqués par la globalisation et, d'autre part, de l'émergence du paradigme actionnaliste de A. Touraine dans lequel ce dernier impose *le retour de l'acteur* dans l'analyse sociale. Les sciences du développement redécouvrent les lieux car c'est de là que naissent l'action collective, les spécificités locales et régionales, l'unicité du social (Fontan, Klein et Lévesque, 2003). Il devient possible, à travers le local, de saisir les trajectoires spécifiques des sociétés dans leur adaptation aux espaces supranationaux de la globalisation. Les États nationaux, qui incarnaient autant la *société* de Durkheim que la *Gesellschaft* de Tönnies, et qui constituaient le cadre de référence de la modernisation de Rostow ou du développement régional de Friedmann, sont progressivement soumis à des règles et institutions qui opèrent à l'échelle globale et imposent des logiques supranationales aux territoires nationaux. Le territoire national cesse d'être la seule échelle de la régulation étatique (Brenner, 1999; Brenner, 2003). Dans les territoires locaux et régionaux, on ressent les effets structurants des processus de développement comme des systèmes d'acteurs qui participent à ces processus, ce qui contribue à recentrer les relations sociales à un niveau local.

De la perspective descendante à la perspective ascendante

Comme nous l'avons dit plus tôt, en conséquence de la crise de surproduction de 1929 et comme résultat de l'application des méthodes keynésiennes qui apportèrent une solution à cette crise, le territoire national devient le cadre de référence spatial de toute action étatique en matière de développement. Les gouvernements mettent en pratique diverses formes d'action afin de diminuer les disparités interrégionales et d'augmenter les niveaux de consommation dans les régions considérées plus «retardées». Cette perspective combine des objectifs économiques et sociaux, comme le démontre le célèbre cas de la *Tennessee Valley Authority*, pièce importante du *New Deal* implanté aux États-Unis en réponse à la crise. Désormais, l'État-nation devient la référence obligatoire des théories portant sur le développement économique et social, ce qui comprend aussi les analyses critiques comme celles que F. E. Cardoso ou S. Amin élaborent dans le cadre de la théorie de la dépendance et de la théorie du développement inégal.

Cette perspective répond à deux types de facteurs. D'une part, les États tentent de neutraliser les revendications des classes sociales plus nécessiteuses, lesquelles sont vues comme une menace à la stabilité sociale. Et, d'autre part, la nécessaire incorporation de l'ensemble de la population à la société de consommation, un aspect fondamental de la solution keynésienne à la crise de surproduction, amène les gouvernements à intervenir dans les régions plus pauvres. On met alors en place des politiques de déconcentration pour les domaines de l'industrie et de l'administration étatique, ainsi que des politiques de modernisation destinées aux secteurs traditionnels. Le développement régional s'intègre ainsi à la planification nationale.

Les politiques de développement régional constituent le principal instrument de modernisation et d'unification des différents genres de vie présents sur le territoire. Ceci entraîne au moins trois conséquences importantes qu'il convient de souligner afin de comprendre le revirement postérieur vers le local et le changement de perspective que cela implique.

- La valorisation des ressources se fait de façon centralisée et le développement régional est presque exclusivement contrôlé par les ministères, les entreprises étatiques et les sièges sociaux des grandes entreprises («centration» des relations sociales autour de l'État).
- Les politiques de développement prennent une direction sectorielle (forestières, industrielles, technologiques, etc.) et non territoriales, ce qui favorise une intégration spatiale verticale uniquement au niveau national (régulation fordiste).
- Le mode de vie propre du fordisme se diffuse à travers le territoire favorisant la concentration de la population dans les

principaux centres urbains, aux dépens des cultures locales et des formes non urbaines d'occupation du territoire (modernisation).

La croissance qui caractérise la société occidentale entre les années 1940 et 1960 confère de la légitimité à ce modèle. Cependant, dès le début des années 1970, on commence à percevoir les premiers signes d'une crise qui explose à la fin de la décennie. On invoque, dans divers pays, de nombreux exemples qui témoignent de l'inefficacité de ce modèle et surtout, de son incapacité à rencontrer son principal objectif, soit l'équilibre territorial et l'équité dans la répartition territoriale de la richesse (Stöhr, 2003). On dénonce l'effet pervers de cette politique en ce qui a trait aux inégalités croissantes entre les principales villes et régions comme résultat de la concentration des investissements publics dans ce que l'on considérait alors comme les pôles de développement. On dénonce la centralisation de l'appareil étatique et ses effets anéantissants sur la capacité d'action des acteurs locaux (Stöhr et Taylor, 1981; Laurelli et Rofman, 1989; Boissier, 1990). Des formules alternatives comme l'«autodéveloppement», le «développement endogène», le «développement autocentré», le «développement intégral», etc. (Tremblay et Fontan, 1997) émergent sous l'effet de la critique d'un modèle considéré comme étatiste et centralisateur.

Toutes ces formules signalent, avec certaines nuances, un changement de perspective. La perspective ascendante se présente alors comme l'alternative face à la perspective descendante (Stöhr, 2003). L'espace local, vu dans toutes ses configurations, en tant que région, en tant qu'agglomération et en tant que quartier ou district urbain, devient la base à partir de laquelle il est possible de générer des initiatives et des projets de développement économique qui mobilisent la société civile. L'évidence de la crise du fordisme confère de la crédibilité et valide cette nouvelle vision du développement que l'on nommera dès lors «développement local» (Aydalot, 1983), dans lequel prévalent le local et la société civile⁷, sans toutefois que le local et les processus de décentralisation constituent une panacée (De Mattos, 1989).

Cette nouvelle vision ne s'appuie pas sur un modèle clair, ce qui permet de proposer des stratégies opposées en se référant au développement local. D'un autre côté, l'orthodoxie néolibérale qui prévaut, il faut le souligner, dans la conduite de la société globalisée et des États à partir des années 1980, voit dans le développement local la possibilité de se défaire de certaines responsabilités sociales qui représentent un coût financier important. Dans ce contexte, le

⁷ Joyal (2002: 9) établit que l'usage de la notion de développement local est le résultat de l'influence française. Cette notion est en opposition avec une option conceptuelle d'origine étatsunienne: la «*community-based economic development*».

développement local se présente comme le transfert de responsabilités sociales aux acteurs de la société civile, tels que les institutions locales, les organisations de bienfaisance, les groupes de pression, qui peuvent les assumer de façon plus efficace et, surtout, avec des ressources moindres. D'autre part, une perspective communautaire suppose un changement dans la vision de l'État avec comme finalité la configuration de nouveaux espaces d'autonomie où peuvent s'affirmer de nouvelles solidarités locales, des formes actives d'identité qui donnent au peuple, organisé localement, un plus grand pouvoir de participation dans la prise de décisions (Teisserenc, 1994; Tremblay et Fontan, 1997). C'est ce que l'on a désigné comme *empowerment* (Friedmann, 1992).

Les stratégies divergent donc, mais quelque chose est commun à tous les points de vue. Cela concerne le rôle que l'on attribue à l'État dans les actions de développement. L'État n'est plus perçu comme le seul acteur du développement mais comme un partenaire. La gestion centralisée du développement est remplacée par une gestion mixte où convergent l'État et les acteurs locaux. L'association remplace la confrontation et on crée des instances de concertation intermédiaires dont la fonction est d'harmoniser les intérêts des acteurs sociaux au niveau local et régional (Klein, 1992).

La perspective du développement ascendant reçoit un appui fondamental au début des années 1980. Divers auteurs démontrent l'existence de systèmes territoriaux dans lesquels des mécanismes locaux de régulation et des formes d'innovation territoriales jouent un rôle prépondérant, lançant ainsi la thèse des milieux innovateurs (Aydalot, 1986). Au beau milieu de la crise du fordisme, mise en évidence par les faillites de nombreuses entreprises et par l'augmentation du chômage dans les grandes régions industrielles d'Amérique du Nord et d'Europe, certains lieux semi-ruraux affichent des caractéristiques différentes. Les premiers travaux sur ce type de lieux sont ceux qui abordent la «troisième Italie» (Beccatini, 1992), c'est-à-dire les régions italiennes qui ne correspondent ni à la partie industrialisée de ce pays (Milan ou Rome), ni à sa partie rurale (le Mezzogiorno) (Lévesque et al., 1995). On désigne ces lieux sous le nom de «districts industriels».

Les travaux de ces auteurs sont diffusés à différents endroits dans le monde, et reçoivent un élan fondamental lorsque Piore et Sabel (1984) présentent cette forme d'organisation territoriale des entreprises et de la collectivité comme un mode de production destiné à remplacer le fordisme. La perspective s'élargit et divers auteurs détectent des caractéristiques similaires à celles des districts industriels italiens, autant dans les technopôles et dans les parcs technologiques loin des grandes métropoles industrielles, que dans de vastes régions où règnent la petite et

moyenne entreprise, ainsi que dans des quartiers et zones de grandes villes industrielles où se concentrent certains secteurs productifs.

La caractéristique principale de tous les cas observés est l'existence de formes de collaboration entre les acteurs qui remplacent les relations de confrontation qui ont dominé pendant le fordisme. La collaboration se manifeste de diverses façons. Au lieu de la grande entreprise isolée du milieu social, on voit apparaître des réseaux d'entreprises intégrées dans la collectivité. En ce qui concerne les centres de recherche et de formation, la synergie et la collaboration technologique remplacent l'isolement classique du secteur industriel. La concertation stratégique oriente l'action des élites dirigeantes. Des conventions locales entre les acteurs offrent des nuances dans l'application des normes nationales en matière de salaire et de gestion de la main-d'œuvre. Tout ceci contribue à tracer les caractéristiques de ce que Benko et Lipietz (1992) appellent «les régions gagnantes».

Les régions et lieux où se concentre le développement, avec ses caractéristiques et ses spécificités, rappellent à plusieurs géographes et scientifiques du social les définitions de la région et du lieu établies par Vidal de la Blache, comme le soulignent Benko et Lipietz (1992). Ceci peut-il être interprété comme une opportunité de revanche historique pour un genre de vie traditionnel et holiste face à la modernité fonctionnelle et déstructurante? Certainement pas. Le cadre local dont nous parlons est complètement différent de celui auquel se référaient Vidal de la Blache et ses disciples. Bien que la mémoire historique et l'identité jouent un rôle important dans la structuration du local, il ne s'agit pas d'y voir le résultat du passé. Le local du postfordisme se structure par une réponse socioterritoriale à la globalisation économique (Fontan, Klein et Lévesque, 2003) et non par la survivance de systèmes sociaux traditionnels qui émergent à la suite du fordisme. Comme le démontrent Gumuchian et al. (2003), Joyal (2002), et Arocena (2001), le local du postfordisme correspond à des systèmes d'acteurs sociaux, politiques et économiques, à des systèmes d'action, comme le dit Teisserenc (1994), et c'est de cette manière qu'il faut l'analyser.

L'effet systémique de la territorialité locale

Diverses approches ont été élaborées afin d'expliquer ou de caractériser ces types de lieux (régions, zones, villes, quartiers, etc.) pour lesquels le territoire local contribue à établir des liens entre les acteurs socioéconomiques et à instituer des systèmes territoriaux. Plusieurs de ces approches ont été instrumentalisées par des politiques de développement local qui ont accordé la priorité à des facteurs différents. Nous observerons sommairement les propositions des principales d'entre elles,

soit l'approche productive, l'approche de l'innovation, l'approche politique et l'approche sociale.

L'approche productive

Ce que nous appelons l'approche productive vise à mettre en pratique des «systèmes productifs locaux», qui correspondent à des configurations productives basées sur l'intégration locale d'entreprises et d'acteurs sociopolitiques (Lévesque et al., 1995). Plusieurs termes ont été utilisés pour désigner ces configurations productives, parmi ceux-ci, le mieux connu est peut-être celui de «district». Comme nous l'avons déjà mentionné, ce concept a été utilisé par Beccatini (1992) pour expliquer le dynamisme économique de celle qu'on a nommée la «troisième Italie». Beccatini voit dans la collaboration entre les entreprises, et dans la collaboration entre celles-ci et la collectivité, une ressemblance avec les «districts industriels» remarqués par Marshall.

Le concept de système productif local s'intègre dans un courant théorique inspiré de l'école de la régulation (Benko et Lipietz, 2000). Ce courant a donné lieu à des travaux majeurs sur le rôle du territoire dans les restructurations de l'espace fordiste (Storper et Scott, 1989), les «régions gagnantes» (Benko et Lipietz, 1992) et les conventions qui expliquent les variantes du développement industriel (Salais et Storper, 1993).

Les propositions stratégiques envisagées sur la base du concept de système productif local posent la nécessité de regrouper géographiquement les entreprises et acteurs d'une même branche afin de produire une dynamique de développement local. La prémisse principale de ces travaux soutient que la proximité spatiale conduit les acteurs socio-économiques à valoriser l'identité territoriale et, conséquemment, à adopter des stratégies de gouvernance locale afin d'unifier l'action des acteurs productifs et des entreprises, produisant ainsi les conditions pour l'établissement de «clusters» productifs.

Ces travaux soutiennent qu'il existe une relation entre proximité spatiale, innovation et dynamisme socio-économique dans le contexte de l'économie globalisée. Cependant, il a également été démontré que cette relation n'est pas automatique; pour produire du dynamisme économique, la proximité spatiale doit être combinée avec d'autres formes de proximité de type relationnel (Grossetti, 2003; Dupuy et Burmeister, 2003). De nos jours, on sait également, à la suite de diverses études de cas et également à diverses analyses critiques, dont celles de May (1986) et Markusen (1996), que les systèmes productifs locaux ne peuvent être analysés séparément des autres composantes de l'espace économique et, surtout, sans tenir compte de sa nécessaire intégration avec les réseaux globaux métropolitains qui tissent l'économie mondiale (Scott, 2001; Klein, Tremblay et Fontan, 2003).

L'approche politique

Ce que nous appelons l'approche politique découle d'une vision de l'économie politique construite à partir de l'étude du lieu (*The Political Economy of Place*) dans les milieux urbains nord-américains (Logan et Molotch, 1987). Le concept de base de cette approche est celui des «coalitions locales de croissance» (*growth coalitions*), qui permettent la distinction de différents régimes urbains.

Cette approche, qui place le problème du pouvoir, en particulier le pouvoir local, au centre de l'analyse dans le cadre de la globalisation (Stone, 1989), émerge aux États-Unis dans les années 1980 et a eu une grande influence dans les études urbaines (Jouve et Booth, 2004). L'objectif des travaux qui s'en inspirent est de comprendre les restructurations urbaines initiées à cette époque en réponse à la crise qui a touché la base économique des grandes villes industrielles. Le concept de «coalition» est défini comme l'ensemble des réseaux formels et informels structurés entre les acteurs publics et privés d'une entité territoriale (Stone, 1989). L'hypothèse principale de ce courant propose que les orientations et l'efficacité des restructurations mises en place dans les économies urbaines dépendent du type et de la stabilité de la coalition entre les acteurs socio-économiques qui les réalisent.

À partir de ce courant, le concept de coalition peut se définir comme une configuration spécifique d'acteurs susceptibles de mobiliser des ressources internes et externes. Kantor, Savitch et Haddock (1997) ont raffiné cette définition pour proposer une typologie basée sur trois critères: la position par rapport au marché, les interrelations des acteurs de l'économie privée avec les institutions gouvernementales et la participation citoyenne à la vie démocratique. L'application de cette typologie illustre la domination du corporatisme et de l'élitisme dans les processus de développement urbain aux États-Unis (Deitrick, 1999), d'où la nécessité de redéfinir des coalitions larges et inclusives⁸.

L'approche de l'innovation

Ce que nous appelons l'approche de l'innovation correspond aux travaux qui abordent le développement local à partir du paradigme de l'innovation (Alter, 2000). Ce paradigme met l'accent sur l'importance du savoir dans la mise en place des processus innovateurs. Le savoir nécessaire pour mettre en pratique une innovation se construit collectivement dans un contexte réticulaire qui inclut des producteurs et consommateurs, à partir d'une idée nouvelle qui change les manières de

⁸ Comme dans le cas de Barcelone. Voir Borja & Castells (1997).

produire et de consommer d'une collectivité et qui la reconstruit en tant qu'acteur (Callon, 1989).

Différents auteurs ont démontré que l'innovation et le dynamisme économique et social se produisent dans le cadre de systèmes territoriaux d'innovation où des entreprises privées, des institutions publiques et des centres d'investigation scientifique de haut niveau se combinent de façon interactive. Ce type de collaboration génère du savoir et permet la valorisation locale du savoir ainsi généré (Holbrook et Wolfe, 2002).

Les collectivités locales doivent se confronter avec le problème de l'apprentissage (Wolfe, 2002). Il en ressort que le savoir n'est pas seulement scientifique mais aussi social, ce qui suppose la nécessité d'interrelations entre les organisations de production du savoir et les acteurs sociaux. L'innovation technologique et l'amplitude de sa diffusion dépendent des niveaux de stabilité sociale et d'équité existants dans une collectivité territoriale (Braczyk, Cooke, et Heidenreich, 1998). L'apprentissage collectif et sa sédimentation dans des organisations qui permettent de construire des systèmes d'innovation de façon ascendante jouent un rôle fondamental dans cette relation.

Des travaux récents ont démontré que, tout en étant cruciale, l'innovation technologique n'est pas une solution idyllique, qu'elle produit également des effets négatifs à diverses échelles et qu'elle n'est pas suffisante, en soi, pour structurer des territoires innovateurs (Hiernaux-Nicolas, 1999). Il est fondamental de réintroduire le social dans l'analyse de l'innovation (Klein et Fontan, 2004; Hillier, Moulaert et Nussbaumer, 2004). Le rôle des instances publiques, des centres de recherche et d'enseignement, ainsi que des organisations publiques et socio-économiques est crucial dans la gestation et la diffusion des innovations technologiques. La structuration d'interrelations régionales et locales entre ces acteurs constitue l'essence de la «nouvelle trinité» de laquelle jaillissent les systèmes régionaux d'innovation (Storper, 1997).

L'approche sociale

Ce que nous appelons l'approche sociale se base sur les travaux qui postulent que le territoire local est un cadre générateur de liens sociaux et d'action collective (Denieuil, 1997), en relation avec les mouvements sociaux (Klein, 1996). Selon cette perspective, le sentiment d'appartenance territoriale crée des espaces communautaires, adaptés à la société moderne, diversifiés et insérés de diverses façons dans la société globale. Ceci implique en quelque sorte que l'opposition société-communauté soit surmontée puisque les communautés actuelles n'ont pas les mêmes caractéristiques que celles décrites par Tönnies (Laville, 1997). Les mouvements sociaux se reterritorialisent, déployant des actions face à des opposants locaux, nationaux ou encore de niveau international, à

propos de problématiques locales (Klein, Tremblay et Dionne, 1997). La référence locale des acteurs, c'est-à-dire leur identité territoriale, les amène à réaliser des actions collectives avec des objectifs économiques et inspirées par l'appartenance à un territoire local, réconciliant ainsi l'économie et la société (Sainsaulieu, 1997).

C'est ainsi qu'émerge une approche économique qui reçoit différentes dénominations (économie sociale, solidaire, communautaire, populaire), dépendant de la réalité concrète dont il est question (Favreau, 2005). Ces acceptions révèlent l'existence de nuances importantes: la réalité économique, sociale et institutionnelle n'est pas la même à Buenos Aires, Montréal, Paris, Dakar ou Los Angeles, bien que le mode de vie urbain et la métropolisation impliquent un certain isomorphisme. Cependant, dans tous les cas on se réfère à des formes de production de la richesse dans lesquelles la collectivité participe de façon directe, en utilisant des modalités associatives, tant dans la production de biens et/ou de services que dans ses bénéfices, et en mobilisant des ressources liées au capital socioterritorial d'une collectivité locale (Fontan et Klein, 2004). Comme nous l'observons dans un travail de recherche en voie de réalisation, l'économie sociale et le territoire se définissent et se redéfinissent réciproquement et de façon progressive (Bouchard et al. 2005).

La transformation du mouvement social lié à l'action collective de nature économique a des effets tant sur la confrontation entre les acteurs sociaux et leurs opposants, que sur les formes que prend l'action collective. Les médias de haut niveau technologique, comme l'utilisation d'Internet et l'accès à de vastes réseaux d'information et de communication interviennent dans l'action collective, comme le démontrent les exemples du mouvement zapatiste au Mexique et des communautés citoyennes (assemblées et forums) à Buenos Aires pendant le «cacerolazo» (Calello et al., 2004). On agit également dans le cadre de la production technologique et de l'investissement dans des entreprises et emprendimientos dont l'objectif est le marché global. Mais l'insertion dans le global ne limite pas, ni n'élimine l'ancrage local de ces actions.

La convergence du productif, du politique, du technologique et du social dans la définition stratégique du local

Malgré leurs différences, ces approches convergent sur deux points. D'une part, le local ne peut se définir en soi, mais bien dans son interrelation avec des réseaux globaux. En conséquence, la délimitation du local est dynamique et non statique (ni statistique). D'autre part, ce qui rapproche les acteurs locaux, malgré la distance sociale qui peut les séparer, est leur identité territoriale commune, identité qui est

certainement exacerbée par la relation conflictuelle avec le global (Joyal, 2002).

Bien sûr, le local est lié à des acteurs et des systèmes locaux, sauf que ce qui est local pour certains acteurs, ne l'est pas pour d'autres. Les délimitations du local ne sont pas claires, pas plus qu'elles ne sont homogènes pour tous les acteurs d'une collectivité. C'est ainsi que la collectivité locale apparaît comme une base à partir de laquelle des actions se structurent, comme une base d'initiatives prises par des acteurs locaux, de projets collectifs ou individuels, lesquels, à la suite d'une adhésion plus vaste, se transforment en «actions collectives». La proximité physique, mise en évidence par l'identité commune, se transforme progressivement en proximité sociale.

Il est important de se concentrer sur l'interrelation initiative/collectivité. Comme nous l'avons dit, le local ne correspond pas à un lieu déterminé, mais à un système d'acteurs qui se concertent parce qu'ils partagent une identité commune en relation à un territoire, une conscience territoriale qui les amène à réaliser des projets en association. Bien sûr, l'insertion du territoire dans ce qui se désigne comme la «nouvelle économie», ou comme l'«économie du savoir» est fondamentale. Mais les conditions pour le développement d'un territoire doivent être multiples et la seule interrelation entre les acteurs locaux n'est pas suffisante pour transformer les «régions qui perdent» (Côté, Klein et Proulx, 1995) en «régions qui gagnent» (Markusen, 1996; Benko et Lipietz, 2000).

L'initiative locale et son effet territorial: proposition d'un modèle

En ce qui concerne l'intervention territoriale aux fins de produire le développement, le défi qui se pose est de générer les facteurs qui permettent l'innovation. Un milieu innovateur et dynamique est un milieu socialement construit, apte à l'innovation et au changement. Mais par où commencer? Comme nous l'avons dit, plusieurs auteurs insistent sur la synergie entre les acteurs afin de mobiliser les dotations internes des collectivités locales pour créer de la richesse. Mais ceci ne peut être réellement fructueux sans l'appui d'investissements externes, publics et privés, nécessaires afin de soutenir l'activité économique locale (Markusen, 1996) et sans l'apport de moyens qui revitalisent les acteurs socio-économiques. Définitivement, le développement local ne peut se limiter à l'endogène. Comme il a été démontré à partir du cas d'un technopôle qui a été construit grâce à une expérience locale et communautaire dans la ville de Montréal (Klein, Fontan et Tremblay, 2003), sa mise en marche requiert la combinaison de ressources locales et

extérieures, endogènes et exogènes. De plus, ce qui permet à une localité ou à une région de rééquilibrer ses relations avec des régions ou des localités plus centrales est justement sa capacité de mobiliser des ressources extérieures, ce qui comprend bien sûr les ressources de l'État. Dans le cas contraire, on ne fait que reproduire une relation d'inégalité.

Du reste, l'implication des acteurs sociaux locaux dans le développement n'est pas automatique. Il a été démontré que ceci est le résultat d'un processus dans lequel intervient l'identité territoriale partagée et la relation conflictuelle avec le global. Il a également été démontré que l'importance de l'action collective et de la mobilisation sociale, étant locale, va beaucoup plus loin que le local. De nouvelles formes d'actions collectives sont mises en pratique afin de conserver des milieux de vie et de travail. Le développement local ne peut se limiter à une réaction sociale face à la crise, il doit plutôt se présenter comme le début d'un processus cyclique qui instaure une dynamique de développement basé sur l'initiative locale et la mobilisation d'actifs endogènes et exogènes (Pecqueur, 1989).

Pour interpréter l'effet de l'action collective sur le développement, nous proposons un modèle qui met en jeu divers éléments qui contribuent à créer le milieu local, que nous considérons comme une construction sociale, en tant que cadre de référence des acteurs socio-économiques (Figure 1). Le modèle proposé est basé sur de nombreuses études de cas qui ont connu le succès, mais également sur des études de cas qui n'ont pas remporté le succès espéré ou qui ont échoué. Ceci nous amène à identifier les étapes d'un cycle qui nous apparaît vital afin de mettre en marche un processus de développement local et qui souligne les moments stratégiques dans lesquels les organisations publiques, privées et sociales doivent intervenir afin d'appuyer ce processus.

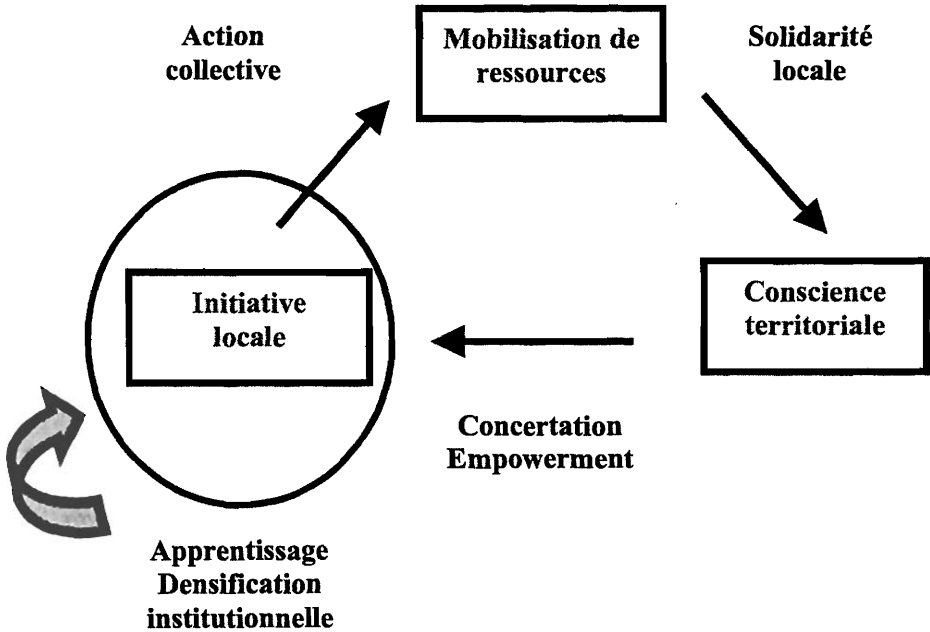
La première étape de ce cycle est le lancement d'une initiative, c'est-à-dire un projet individuel ou collectif. Nous nous référons ici à divers types de projets et non pas seulement à des projets d'affaires (valorisation d'une ressource culturelle ou humaine, protection d'un aspect du patrimoine collectif, naturel ou construit, création d'emploi dans la collectivité locale, etc.). Le projet ainsi conçu est confronté à d'autres possibilités de projet. D'origine individuelle, dans la mesure où il interprète les besoins locaux, le projet se transforme en projet collectif, en objectif social, impulsé par les acteurs et groupes sociaux qui constituent la collectivité locale. En le défendant, les acteurs locaux réalisent des actions collectives qui tendent à démontrer l'importance du projet et à développer dans la collectivité un attachement à sa réalisation.

À cette étape, les acteurs locaux consacrent leur capacité financière et organisationnelle à assurer la viabilité du projet, en s'associant également avec des institutions et des organisations externes.

La lutte pour la réalisation du projet agit comme ciment entre les acteurs, créant entre eux un sentiment de solidarité. La solidarité oriente l'action des acteurs locaux, les amenant à mettre l'emphase sur ce qui les unit et non sur ce qui les désunit. Les acteurs développent ainsi une conscience collective, délimitée territorialement, qui constitue une base essentielle pour l'action conjointe des acteurs locaux sociaux et économiques, une base d'entreprenariat «partenarial». Cette base peut se cristalliser en institutions qui sédimentent l'expérience laissée par l'action collective et qui, à travers l'apprentissage, agissent comme moyen favorable au lancement de nouvelles initiatives et projets, reproduisant ainsi le cycle.

La prémisse du modèle proposé est que le développement local ne peut se limiter aux ressources locales. En mobilisant des ressources privées et publiques, individuelles et collectives, l'action collective établit une relation ascendante entre le local et le global, entre le social et l'économique. En somme, ce qui importe n'est pas tant l'origine des ressources mobilisées par les acteurs locaux mais la dynamique sociale qui permet qu'un ensemble de ressources puissent être mobilisées au bénéfice de la communauté locale. Les stratégies et les politiques de développement local doivent précisément tenter de stimuler et canaliser cette dynamique.

Figure 1
Développement et initiative locale: un modèle



* * *

La référence au local s'impose dans la planification territoriale et dans l'aménagement du territoire à partir des années 1980, remplaçant ainsi le développement régional centralisé par l'État. Ce qui fut alors une perspective alternative, une innovation, s'est transformée en un cadre de référence important pour les politiques publiques et pour l'intervention territoriale⁹. Il convient cependant de mentionner que le succès du développement local ne se manifeste clairement que dans les cas où la collectivité dispose de ressources abondantes, comme dans les cas de zones, corridors ou quartiers spécifiques de grandes métropoles. Son succès a été moins évident quand il a été question de changer de cap et de produire du dynamisme dans des régions déshéritées, particulièrement dans des régions rurales, comme l'a signalé Polèse (1996). On ne peut demander à une région dévitalisée qu'elle agisse comme une région dynamique et comme un milieu innovateur quand la cause de sa dévitalisation est justement l'absence des facteurs nécessaires pour générer du dynamisme et de l'innovation et quand règne sur cette région le cycle de la dévitalisation.

L'institutionnalisation a donné une tournure technique au développement local. Par exemple, en France, on a «labellisé» les systèmes de production locaux (la formule SPL) et, de nos jours, les cas de communes associées afin de se faire reconnaître comme SPL sont nombreux (Pommier, 2002). Le rôle d'agent de développement local s'est professionnalisé et ce qui au départ était une perspective ancrée dans la base tend à se transformer en une recette technocratique (OCDE, 2001). Toujours en raison de son institutionnalisation, le développement local a perdu certains de ses principes fondateurs. Les objectifs de justice et d'équité sont souvent mis de côté au profit de l'idée de «*empowerment*» des régions et des lieux afin que ceux-ci puissent concourir avec succès dans une économie ouverte. Il en résulte une compétition exacerbée entre les collectivités locales pour attirer des ressources publiques ou privées de plus en plus rares.

Il existe un consensus sur le fait que le développement qui émane de l'initiative locale doit se déployer dans l'esprit du développement durable, lequel doit être compris tant dans sa dimension temporelle que dans sa dimension géographique. La dimension temporelle du développement durable est claire et bien acceptée. L'idée est que le

⁹ Comme le démontre le livre *Manual de Desarrollo local*, publié sous la direction du géographe F. Rodriguez Gurtierrez.

développement actuel d'une collectivité ne se fasse pas aux dépens du potentiel de développement des générations futures. Mais il faudrait également ajouter que le développement d'une collectivité ne devrait pas se faire aux dépens du développement d'autres collectivités. Cet aspect est moins clair puisque l'on assiste fréquemment à des cas de compétition entre des collectivités locales d'un même pays ou de pays différents pour la réalisation d'un projet ou pour l'attraction d'un investissement déterminé, ce qui concourt à reproduire de nouveau les inégalités entre des régions gagnantes et perdantes. Aussi, est-il impérieux de surpasser le localisme et entrevoir le développement local dans une perspective globale.

Le territoire local permet de reconstruire des liens sociaux et des relations de solidarité. Ceci n'est cependant pas automatique. La construction de la solidarité sociale à partir de la base est un projet social plus qu'une réalité, comme le dit Piolo (1990). Il s'agit alors, comme le soutient le modèle que nous avons proposé, de fertiliser le territoire, en agissant dans les moments stratégiques, de manière à ce que le territoire se transforme en une plate-forme de lancement d'initiatives, de projets et d'actions collectives. Il s'agit de la reconstruction du social à partir de la base, à partir d'actions collectives qui éveillent ou intensifient la conscience territoriale. Ceci exige une option territoriale qui inclut une gouvernance multiscalair, une perspective réticulaire et l'interrelation entre le local, le national et le mondial.

Il est nécessaire de mettre en pratique des modalités stratégiques de gouvernance vastes et inclusives, adaptées au changement et à la conversion économique, qui articulent le productif et le social dans une perspective d'économie sociale et solidaire (Fontan, Klein et Lévesque, 2003). Ceci se traduit dans le territoire en une vision stratégique et pluraliste où les initiatives du capital privé et des instances publiques, comme celles qui émergent à partir de la société civile, doivent s'impulser et se combiner. Envisagé de cette façon, le défi est d'élaborer une vision multifacette dans laquelle le local permet de recréer le global en imbriquant les diverses échelles du développement.

Bibliographie

- AGNEW, J. 1991. «Les lieux contre la sociologie politique» dans J. Lévy, dir., *Géographies du politique*. Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques. Pages 145-160.
- ALTER, N. 2000. *L'innovation ordinaire*. Paris, Presses universitaires de France.
- AROCENA, J. 2001. *El desarrollo local: un desafío contemporaneo*. Montevideo, Taurus.
- AYDALOT, P., dir. 1986. *Milieux innovateurs en Europe*. Paris, Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI). 361 p.
- AYDALOT, P. 1983. «Réalités et illusions de l'économie locale». *Autrement*, vol. 47, n° 83. Pages 208-216.
- BECCATINI, G. 1992. «Le district marshallien: une notion socio-économique» dans G. Benko et A. Lipietz, dir., *Les Régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, Presses universitaires de France. Pages 35-55.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ, dir. 2000. *La richesse des régions*. Paris, PUF.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ, dir. 1992. *Les régions qui gagnent, districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, PUF.
- BOISIER, S. 1990. *Territorio, estado y sociedad*. Valparaiso, Pehuén editores.
- BORJA, J. et M. CASTELLS. 1997. *Local & Global: Management of Cities in the Information Age*. Londres, Earthscan Publications.
- BOUCHARD, M. et al. 2005. *Les repères territoriaux de l'économie sociale et solidaire*. Communication présentée à Marseille au colloque Économie sociale et solidaire et territoire, mai.
- BRACZYK, H., COOKE, P. et M. HEIDENREICH, dir. 1998. *Regional Innovation Systems*. Londres, UCL Press.
- BRENNER, N. 1999. «Globalization as Reterritorialization: the re-scaling of urban governance in the European Union». *Urban Studies*, vol. 36, n° 3. Pages 431-451.
- BRENNER, N. 2003. «La formación de la ciudad global y el re-escalamiento del espacio del Estado en la Europa Occidental Post-Fordista». *Revista latinoamericana de estudios urbano regionales EURE*, vol. 29, n° 86. Pages 5-25.
- CALELLO, T. et al. 2004. «Redes et nuevas tecnologías de información et comunicación en las asambleas vecinales de Buenos Aires». *Economía, sociedad y territorio*, vol. 4, n° 16. Pages 609-633.
- CALLON, M. et al. *Innovation et ressources locales*. Paris, Presses universitaires de France.
- CAPEL, H. 1981. *Filosofía et ciencia en la geografía contemporánea. Una introducción a la geografía*. Barcelone, Barcanova.
- CÔTE, S., KLEIN, J.-L. et M.-U. PROULX, dir. 1995. *Et les régions qui perdent?* Rimouski, GRIDEQ.
- COX, K. R., dir. 1997. *Spaces of Globalization. Reasserting the Power of the Local*. New York, The Guildford Press. Pages 45-63.
- DE MATTOS, C. 1988. *La descentralization, ¿una nueva panacea para impulsar el desarrollo local?* Santiago, ILPES, Serie Ensayo.
- DEITRICK, S. 1999. «The Post Industrial Revitalization of Pittsburgh: Myths and Evidence». *Community Development Journal*, vol. 34, n° 1. Pages 4-12.
- DENIEUIL, P.-N. 1997. *Lien social et développement économique*. Paris, L'Harmattan.
- DUPUY C. et A. DE BURMEISTRER, dir. 2003. *Entreprises et territoires, les nouveaux enjeux de la proximité*. Paris, Documentation française.
- FAVREAU, L. 2006. «Économie sociale et développement local au Nord et au Sud; essai de comparaison» dans J.-L. Klein, et C. Tardif, dir. *Entre réseaux et systèmes: les nouveaux espaces régionaux*. Rimouski, GRIDEQ.

- FONTAN, J.-M. et J.-L. KLEIN. 2004. «La mobilisation du capital socioterritorial: le cas du technopôle Angus». *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 52. Pages 139-149.
- FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. et B. LÉVESQUE. 2003. *Reconversion économique et développement territorial: le rôle de la société civile*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FRIEDMANN, J et W. ALONSO, dir. 1964. *Regional development and planning*. Boston, The MIT Press.
- FRIEDMANN, J. et C. WEAVER. 1979. *Territory and function. The evolution of regional planning*. University of California Press.
- FRIEDMANN, J. 1992. *Empowerment, the policy of alternative development*. Cambridge, Blackwell.
- GORE, C. 1984. *Regions in question. Space. Development theory and regional policy*. Londres et New York, Methuen.
- GROSSETTI, M. 2003. «Développement urbain technoscientifique» dans J.-M. Fontan, J.-L. Klein et B. Lévesque, dir., *Reconversion économique et développement territorial: le rôle de la société civile*. Québec, PUQ. Pages 161-182.
- GUMUCHIAN, H. et al. 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris, Anthropos.
- HIERNAUX-NICOLAS, D. 1999. *Los senderos del cambio. Sociedad, tecnología y territorio en los albores del siglo XXI*. Mexico, Plaza Valdes.
- HILLIER, J., MOULAERT, F. et J. NUSSBAUMER. 2004. «Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial». *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 2. Pages 129-152.
- HOLBROOK, J. et D. WOLFE, dir. 2002. *Knowledge, clusters and regional innovation*. McGill-Queens University Press.
- JOUBE, B. et P. BOOTH, dir. 2004. *Démocraties métropolitaines*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- JOYAL, A. 2002. *Le développement local. Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Québec, Éditions de l'IQRC.
- KANTOR, P., SAVITCH, H. V. et S. VICARI HADDOCK, 1997. «The Political Economy of Urban Regimes: A Comparative Perspective». *Urban Affairs Review*, vol. 32, n° 3. Pages 348-377.
- KLEIN, J.-L., TREMBLAY, P.-A. et H. DIONNE, dir. 1997. *Au delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux?* Sainte-Foy, PUQ.
- KLEIN, J.-L. 1996. «Les mobilisations territorialisées et le développement local: vers un nouveau mouvement social?». *Économie et Solidarités*, vol. 28, n° 1. Pages 31-43.
- KLEIN, J.-L. 1992. «Le partenariat: vers une planification flexible du développement local?». *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 15, n° 3. Pages 491-505.
- KLEIN, J.-L. 1997. «L'espace local à l'heure de la globalisation: la part de la mobilisation sociale». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114. Pages 367-377.
- KLEIN, J.-L. 1999. «Mondialisation et État-nation: la restructuration territoriale du système-monde» dans J.-L. Klein et S. Laurin, dir., *L'Éducation géographique. Conscience territoriale et formation du citoyen*. Sainte-Foy, PUQ. Pages 55-92.
- KLEIN, J.-L. et J.-M. FONTAN. 2003. «Reconversion économique et initiative locale: l'effet structurant des actions collectives» dans J.-M. Fontan, J.-L. Klein et B. Lévesque, dir., *Reconversion économique et développement territorial: le rôle de la société civile*. Québec, Presses de l'Université du Québec. Pages 11-33.
- KLEIN, J.-L. et J.-M. FONTAN. 2004. *Innovation sociale et territoire. Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 2.
- KLEIN, J.-L., TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN. 2003. «Systèmes locaux et réseaux productifs dans la reconversion économique: le cas de Montréal». *Géographie économie société*, vol. 5, n° 1. Pages 59-75.

- KLEIN, J.-L., FONTAN, J.-M. et D.-G. TREMBLAY. 2003. «Reconversion et développement a través de la iniciativa local: el caso de Montreal en Quebec». *Revista latinoamericana de estudios urbanos et regionales EURE*, vol. 29, n° 86. Pages 69-88.
- LAURELLI, E. et A. ROFMAN, 1989. *Descentralizacion del estado. Requerimientos y politicas en la crisis*. Buenos Aires, CEUR.
- LAVILLE, J.-L. 1997. Communauté, société et modernité dans P.-N. Denieuil, dir., *Lien social et développement économique*. Paris, L'Harmattan. Pages 53-67.
- LÉVESQUE, B. et al. 1995. *Systèmes locaux de production: Réflexion-synthèse sur les nouvelles modalités de développement régional/local*. Montréal, Cahiers du CRISES, 9601.
- LOGAN, J R. et H. L. MOLOTCH. 1987. *Urban Fortunes. The Political Economy of Place*. Berkeley, University of California Press.
- MARKUSEN, A. 1996. «Sticky places in slippery space: a typology of industrial districts». *Economic geography*, vol. 72, n° 3. Pages 293-313.
- MAY, N. 1986. «Constitution d'un regard. Fordisme et localisme». *Les annales de la recherche urbaine*, n° 29. Pages 5-12.
- OCDE. 2001. *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*. Paris, OCDE.
- PECQUEUR, B. 1989. *Le développement économique local*. Paris, Syros.
- PIOLE, X. 1990. «Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité?». *L'espace géographique*, vol. 19-20, n° 4. Pages 349-358.
- PIORE, M. et C. SABEL. 1984. *The Second Industrial Divide*. New York, Basic Books.
- POLÈSE, M. 1996. «Le développement local, revu et corrigé: récit d'une douce illusion dangereuse» dans *Le Québec des régions: vers quel développement?* Rimouski, GRIDEQ. Pages 321-335.
- RODRIGUEZ GUTIERREZ, F. 1999. *Manual del desarrollo local*. Gijon, Ediciones Trea S.L.
- POMMIER, P. 2002. *Les systèmes productifs locaux*. Paris, Documentation Française, DATAR.
- SAINSAULIEU, R. 1997. «Changement des institutions et développement local» dans P.-N. Denieuil, dir., *Lien social et développement économique*. Paris, L'Harmattan. Pages 9-13.
- SALAIS, R. et M. STORPER. 1993. *Les mondes de production*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- SCOTT, A., dir. 2001. *Global City-Regions. Trends, Theory, Policy*. Oxford, Oxford University Press.
- STÖHR, W. 2003. «Development from Below: Vingt ans plus tard» dans J.-M. Fontan, J.-L. Klein et B. Lévesque, dir., *Reconversion économique et développement territorial: le rôle de la société civile*. Québec, PUQ. Pages 119-143.
- STÖHR, W. et TAYLOR, F., dir. 1981. *Development From Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*. Chichester, Wiley & Sons.
- STONE, C. S. 1989. *Regime Politics: Governing Atlanta (1946-1988)*. Lawrence, Kansas University Press.
- STORPER, M. et A. SCOTT. 1989. «The Geographical Foundations and Social Regulation of Flexible Production Complexes» dans M. Dear et J. Wolch, dir., *The Power of Geography*. Boston, Unwin Hyman. Pages 21-40.
- STORPER, M. 1997. «Les nouveaux dynamismes régionaux: conventions et systèmes d'acteurs» dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx, dir., *Action collective et décentralisation*. Rimouski, GRIDEQ. Pages 1-17.
- TEISSERENC, P. 1994. *Les politiques de développement local*. Paris, Economica.
- TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN. 1997. *Le développement économique local. Les théories, les pratiques, les expériences*. Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec.

VACHON, B. 2002. *Développement régional et dynamique territoriale*. Texte préparé pour le colloque de l'Association des économistes du Québec «Développement régional, ressources naturelles et redevances», Québec, 22 mars, en ligne (visité le 11 avril 2005): http://www.asdeq.org/Agenda/doc/Vachon_2002_03_22.doc

VACHON, B. et F. COALLIER. 1993. *Le développement, théorie et pratiques: réintroduire l'humain dans la logique du développement*. Boucherville, Gaëtan Morin.

WOLFE, D. 2002. «Social Capital and Clusters Development in Learning Regions» dans A. Holbrook et D. Wolfe, dir., *Knowledge, Clusters and Regional Innovation*. Toronto-Montreal, McGill-Queens University Press. Pages 11-38.

Construire une réponse positive à la question inégalitaire: place et rôle de l'économie sociale

**Yanick NOISEUX
Jean-Marc FONTAN
Université du Québec à Montréal**

L'inégalitarisme est une réalité aux contours complexes. Elle hante le débat sociologique depuis les tous débuts de la naissance de cette discipline. À juste titre, Pierre-Jean Simon (1991) rappelle, dans son histoire de la sociologie, comment Platon posait le débat de l'inégalité à partir d'une réflexion sur le dualisme de classes. L'inégalité prend naissance avec l'innovation culturelle que représente le fait de vivre en société. L'inégalité semble aller de pair avec la vie en société, comme si le prix à payer, pour reprendre une expression de Dupuy (1996), était d'avoir des pauvres pour permettre aux riches de «faire bouger l'histoire»! Si tel a été historiquement le cas, s'il a fallu des sacrifices en termes d'équité et d'égalité au sein des rapports sociaux pour permettre le progrès sous toutes ses formes, pour libérer le potentiel humain, pour faire croître son «capital civilisationnel», ce n'est plus le cas aujourd'hui. Tant le niveau que la qualité de l'enrichissement actuel sont élevés qu'ils rendent possible la poursuite de la marche historique de l'humanité dans un progrès à définir éthiquement sans que cela nécessite de maintenir ou d'accroître les inégalités sociales.

Le présent texte découle d'une recherche exploratoire conduite en vue de faire le point sur l'état de la recherche sur les inégalités sociales et la possibilité de construire une ou des réponses à cette grande question sociale à partir de la façon dont l'économie sociale aborde l'enjeu de la démocratisation de l'espace économique (Noiseux, 2002). Dans un premier temps, nous porterons un regard sur la place ou le rôle joué par l'inégalité dans la production du vivre ensemble. Dans un deuxième temps, la réflexion se déplacera sur la notion même d'inégalité sociale. Le troisième temps mettra en lumière le débat présent au sein des sciences sociales sur la question des inégalités sociales. Le quatrième temps portera un regard sur les liens à voir entre l'économie sociale et la réduction des inégalités sociales. En conclusion, nous analyserons les limites du modèle proposé par l'économie sociale quant à sa capacité effective de mettre en place un mode plus égalitaire de vivre ensemble.

Réflexion sur la place de l'inégalité dans la société

Notre démarche réflexive pose une question de base: pourquoi dans toutes les sociétés étudiées jusqu'à présent trouve-t-on la présence de l'inégalitarisme comme mode de fonctionnement du vivre ensemble, de construction des rapports sociaux (homme/femme; aîné/cadet; maître/esclave, etc.)? En formulant cette question, nous n'affirmons pas que l'égalitarisme est la voie naturelle de développement des sociétés. Nous n'affirmons pas non plus que l'inégalité sociale est une voie nécessaire pour vivre ensemble. Nous affirmons toutefois qu'il importe de comprendre pourquoi le recours à l'égalité naturelle n'est pas la voie privilégiée par les communautés humaines et pourquoi elles se dotent «d'élites» ou de «classes» dominantes pour assurer leur existence. Par inégalité culturelle nous entendons la présence de différences quantitatives et qualitatives entre des individus. Par égalité naturelle, nous entendons la présence de différences biologiques, psychologiques et culturelles qui contribuent à la diversité du vivre ensemble sans que ces différences naturelles ne soient utilisées de façon discriminante, sans que ces différences ne soient utilisées pour justifier des avantages ou des désavantages en termes de rôles, de fonctions, de statuts.

En corollaire, nous affirmons qu'il importe de comprendre pourquoi la sujétion des dominés se maintient, se pérennise ou trouve à se reproduire dans le contexte actuel de «la civilisation du savoir». Une population mondiale de plus en plus instruite et dotée d'outils intellectuels pouvant permettre aux individus qui la composent de poser des jugements critiques par rapport aux idéologies faisant la promotion de l'inégalitarisme et de l'injustice sociale. Dans le contexte actuel de développement des connaissances et de leur généralisation massive, l'exercice de la raison devrait permettre une plus grande égalité entre les parties prenantes de l'ordre mondial actuel, ce qui n'est pas le cas.

La persistance de l'inégalitarisme

L'évolution de l'environnement économique actuel suscite les plus hautes craintes quant à la reproduction d'un mode de répartition de la richesse qui repose toujours sur l'inégalitarisme et l'anthropocentrisme (Krugman, 2002). À une époque où l'on assiste à une recomposition du rôle de l'État-providence, au dépassement du compromis fordiste, à l'hyper dégradation et exploitation de la biosphère, à l'extinction massive et à l'irréversibilité de mutations «culturalisées» du bagage génétique planétaire, la grande question sociale de l'égalitarisme est plus centrale qu'elle ne l'a jamais été depuis les tous débuts de l'aventure humaine (Beaud, 1997).

Dans ce contexte, de nombreux travaux ont été entrepris à travers le monde afin de mieux saisir l'ampleur des perturbations ou des transformations en cours. En France, par exemple, un vaste travail a été amorcé et publié dans la collection Alternatives-économiques afin d'arriver à déchiffrer les inégalités sociales de tous les types au tournant du siècle (Bihl et Pfefferkorn, 1995). On y constate que bien que le PIB de ce pays a cru de plus de 25% entre 1982 et 1992, le nombre de pauvres en France n'a pas diminué et que l'écart entre les revenus des classes favorisées et démunies ne cesse de s'accroître (Piketty, 2001). Aux États-Unis, comme le soulignait récemment Michael Hayes de l'Université Simon Fraser à un colloque de l'Observatoire québécois sur les inégalités sociales et de la santé (OMISS), la réflexion sur l'inégalitarisme suscite un important débat (Kanpur, 2002; Freeman, 1996, Krugman, 1996; Hurst 2001; Lardner, 2002). Pour ce qui est du Canada, il y a certes le *Canadian Center for Policy Alternatives* (Lee, 2002; Kerstetter, 2001) et le *Center for Social Justice* de Toronto qui diffusent de l'information. On note aussi quelques études (Morissette, Zhang, Drolet, 2002; Gee et Pruss, 1998) dont une analyse récente sur l'évolution, sur une période de quatre-vingts ans, des «revenus élevés» au Canada (Saez et Veall, 2000).

Renouvellement de l'inégalitarisme

Nous assistons à des changements importants dans l'organisation du travail et plus largement dans la structure socioprofessionnelle. À l'heure de la révolution des technologies de l'information (Castells, 1996; Singh et Dhumale, 2000), ce passage entraîne un renouvellement de la pensée sur les inégalités sociales. Aux questionnements devenus traditionnels sur l'égalité des revenus, des sexes, des races ou de l'orientation sexuelle, s'ajoutent des thématiques nouvelles concernant les inégalités d'accès à la technologie (Ferreira, 2000), d'accès à l'éducation (Shea, 2000), s'ajoutant aux inégalités des statuts, aux inégalités de traitement entre l'homme et la marchandise (le libre-échange ne s'étendant pas à la libre circulation des travailleurs, en Amérique du moins). Aux réflexions portant sur les nouvelles inégalités sociales, se greffent des analyses concernant les inégalités de la richesse découlant de l'accumulation d'un patrimoine (Freeman 1996; Wolff 1996), ou encore à l'inégalité des conditions de départ ou l'inégalité des capacités (Sen, 2000). Enfin, il importe de mentionner les analyses portant sur les inégalités environnementales: accès aux ressources environnementales (eau, air, bois...) et proximité de sites d'enfouissements pollués (Weintraub, 1994).

Plus grande tolérance à l'inégalitarisme

Nous assistons ces dernières années à un changement d'attitude au sein de l'opinion publique. Influencée par un complexe médiatique faisant l'éloge de l'individualisme, de la nécessité d'une vive compétition entre individus et du culte du succès et de la personnalité, l'opinion publique se dit moins indignée ou concernée par l'accroissement des écarts entre les plus riches et les plus pauvres. La répartition de la richesse ne préoccupe pas outre mesure une opinion publique en manque de consumérisme. En ce qui concerne les États-Unis, Glazer (2002) rend compte de ce changement d'attitude de l'opinion publique alors que les travaux de Bihl et Pfefferkorn (1995) soulignent également cet état de fait pour la France.

Les inégalités sociales

La question des inégalités sociales a toujours attiré l'attention des économistes, des politologues, d'anthropologues et autres spécialistes des sciences sociales. Pour ce qui est du champ de la sociologie, on se rend compte, avec le recul, que la question des inégalités sociales est certainement l'une des thématiques qui a le plus contribué à l'essor de cette discipline et à sa reconnaissance dans la sphère académique. Le *Dictionnaire de sociologie* (Akoum et Ansart; 1999) définit ainsi les inégalités sociales:

Distribution non uniforme d'un bien matériel ou symbolique socialement valorisé parmi les membres d'une société. Les inégalités sociales existant entre les individus peuvent affecter n'importe quelle espèce de possessions (richesses, instruction, information, etc.), de qualités (prestige, âge, état de santé, etc.) et de réalisations (diplôme, performance physique, autorité, etc.), dès lors qu'elles sont susceptibles d'être réparties de façon non uniforme; c'est le cas de presque toutes, à l'exception de la vie elle-même¹.

Cette définition ne fait pas l'objet d'un consensus chez les chercheurs. C'est particulièrement la nature du bien matériel ou symbolique (inégalité de quoi?) qui fera l'objet de débats, comme nous le soulignerons un peu plus loin dans cette section. En fait, l'origine de ce débat découle en partie du fait qu'il est difficile, voire impossible, de distinguer les inégalités sociales de celles qui découlent de la différenciation entre les individus. De plus, comme nous le rappelle Girod (1971), une des raisons qui expliquent une bonne partie de ces débats, «*c'est l'importance de notre ignorance de la dynamique des interactions complexes entre les différentes formes d'inégalités*»².

¹ Charles Cuin dans *Dictionnaire de sociologie*, Akoum et Ansart, éd., Le Robert, Édition du Seuil, Paris, 1999, p. 281.

² Girod, 1971. Cité par Charles Cuin dans *Dictionnaire de sociologie*, p. 281.

Comme le soulignent Bourdon et Bourricaud (2000) reprenant les propos de Dahrendorf (1968) dans leur *Dictionnaire critique de sociologie*³, il semble qu'en ce qui concerne les inégalités sociales, Jean Jacques Rousseau avait déjà, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, cerné l'essentiel de la question. Ce dernier y est allé de trois constats en ce qui concerne l'origine et les causes de l'inégalité sociale. «*Chacun commença à regarder les autres et à vouloir être regardé soi-même, l'estime publique eut un prix*» (cité dans Bourdon et Bourricaud, 2000: 310). Le marché de la reconnaissance sociale était né et allait donc entraîner le déploiement de l'inégalité parmi les hommes. Second constat, pour Rousseau, les inégalités sociales ont tendance à se cumuler. Troisièmement, pour durer, le contrat social implique que l'autorité publique s'assure que «*les riches ne soient pas trop riches et les pauvres pas trop pauvres*» (cité dans Bourdon et Bourricaud, 2000: 310). Encore aujourd'hui, et plus de deux siècles après sa rédaction, voilà donc trois constats qui nous apparaissent toujours d'actualité.

Mesure et démesure de l'inégalité sociale

En février 2002, une enquête de René Morissette, Xuelin Zhang et Marie Drolet, réalisée sous la responsabilité de Statistique Canada, dévoilait une série de dix constats qui porte à croire que la croissance des inégalités sociales au Canada n'est pas en voie de se résorber. Tout d'abord l'étude, construite à partir d'une analyse comparative entre l'Enquête sur les avoirs et les dettes (EAD) de 1984 et l'Enquête sur la sécurité financière (ISF) de 1999, conclut que l'inégalité de la richesse a augmenté au Canada entre 1984 et 1999. Parmi les neuf autres constats de cette enquête, un bon nombre de ceux-ci sont inquiétants, dont les suivants:

l'augmentation de l'inégalité de la richesse s'est accompagnée de baisses sensibles de la richesse réelle moyenne et de la richesse médiane de certains groupes, comme les jeunes couples avec enfants et les immigrants récents, seul le 10^e décile a augmenté sa part de la valeur nette totale entre 1984 et 1999; la richesse réelle médiane et la richesse réelle moyenne ont augmenté beaucoup plus chez les unités familiales dont le soutien économique principal est un diplômé universitaire que chez les autres unités familiales. (p. 21)

À cette étude s'ajoutent les recherches du *Canadian Center for Policy Alternatives*. Une de ses études reprend les données de l'enquête

³ Pour une version Internet de ce texte: www.constitution.org/jjr/ineq_01.htm

ISF de Statistique Canada et s'intéresse principalement au territoire de la Colombie-Britannique. Elle permet de constater que dans cette province, 50% de la population se partage 95,7% de la richesse, laissant un bien maigre 4,3% de la richesse à l'autre moitié de la population (CCPA, 2001). Quant aux personnes qui font partie du premier décile, elles s'accaparent plus de la moitié de la richesse de la province, soit 54,6%. Dans cette étude, le Québec fait bonne figure. En fait, il se classe à l'avant dernier rang, suivi par les provinces de l'Atlantique, en ce qui concerne l'écart entre les individus les plus riches et les plus pauvres de sa population. Malgré tout, il ne faudrait pas occulter le fait que les plus pauvres sont aussi endettés que la moyenne des populations démunies des autres provinces. D'autres études, dont celle de Gee et Prus (1998), se sont intéressées aux inégalités de revenus en fonction de l'origine ethnique. Encore là, ce qui en ressort est révélateur. Ces auteurs concluent que l'origine ethnique est un facteur qui joue de façon importante en ce qui concerne le niveau des revenus et l'accès à l'emploi. Ces faits ne sont certes pas nouveaux, mais ils permettent de mettre en lumière la persistance de ce type d'inégalités au Canada.

Les États-Unis ont récemment «cimenté» leur position de leader mondial en ce qui concerne les inégalités parmi les pays les plus avancés⁴. Les salaires de plus de 80% de la population états-unienne ont stagné lors des 20 dernières années (Freeman, 1996). Pendant ce temps, les individus faisant partie du 1% de la population la plus riche du pays ont doublé leur fortune depuis les années 1970 et possèdent maintenant plus de 95% de la richesse du pays (Inequality.org, 2002). Cette concentration de la richesse est la plus élevée de l'ensemble des pays développés et deux fois plus élevée que celle de l'Allemagne (Rapport des Nations Unies sur le développement humain, 1998). Les présidents-directeurs-généraux des grandes entreprises gagnent aujourd'hui plus de 419 fois le salaire moyen d'un ouvrier oeuvrant dans le secteur manufacturier (Hurst, 2001). Ces chiffres se contentent de mesurer, autant que faire se peut, les inégalités de type économique.

L'observateur attentif n'y voit ici qu'un portrait tiré à grands traits d'une situation d'autant plus grave que l'accroissement des inégalités sociales ne se répercute pas uniformément à travers l'ensemble de la population. Certains groupes, que ce soit en fonction de l'origine ethnique (afro-américain, hispanophone d'un peu partout en Amérique, du Moyen-Orient ou encore les populations récemment émigrées de l'Asie), du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'âge sont touchés plus directement que d'autres. Les répercussions de cet accroissement des inégalités restent

⁴ Traduction libre. Richard B. Freeman dans son article «Solving the New Inequality», 1996.

imprévisibles, mais il n'en demeure pas moins que la situation peut, à tout moment, devenir explosive comme l'ont démontré les affrontements interethniques à Los Angeles à la suite de «l'affaire Rodney King» ou encore dans les rues de Cleveland.

Les inégalités sociales ne peuvent être confinées à l'intérieur des territoires formés par les États-Nation. Il nous apparaît passablement clair que, dans un contexte d'accélération du processus de mondialisation, il est également fort important de s'attarder sur les clivages entre différentes régions du globe, notamment entre le Nord et le Sud, pour prendre un point de vue quelque peu réducteur, mais qui démontre clairement toute l'importance de cette question. À ce sujet, Hurst (2001), dans un ouvrage à caractère pédagogique, recense un certain nombre de données statistiques fort éloquentes. Si l'on compare les pays industrialisés avec les pays les moins développés⁵, ces derniers ont un taux d'alphabétisation deux fois moins élevé, le taux de mortalité infantile y est 10 fois supérieur, les personnes vivent 45% plus longtemps dans les pays industrialisés. On retrouve, toujours dans les pays les plus industrialisés, 20 fois plus de médecins (proportionnellement à la population), on y consomme 211 fois plus d'électricité, 10 fois plus de téléviseurs, etc. De façon globale, l'indice de développement humain (IDH) reflète bien cet état de fait et s'avère 2,6 fois plus élevé dans les pays dits développés.

Les données sur la pauvreté et le sous-développement ne sont qu'un pâle reflet de l'ensemble de la question concernant les inégalités sociales. Bien sûr, on trouvera toujours des institutions ou des chercheurs pour contester où du moins, «pondérer» ce genre de constatations, notamment l'institut CD Howe, dans le cas canadien. Pour ces raisons, ce genre d'étude s'avère essentiel mais insuffisant à une meilleure connaissance des enjeux concernant l'accroissement des inégalités sociales ici comme ailleurs dans le monde. On se doit donc aussi de porter notre attention sur les questionnements de nature plus théoriques en ce qui concerne la question des inégalités sociales. C'est ce à quoi nous attarderons dans la prochaine section qui cherche à faire brièvement le tour de la question théorique concernant les inégalités sociales.

Inégalités sociales: débats théoriques et propositions réformistes

Comme l'affirme Amartya Sen dans l'introduction de son ouvrage *Repenser l'inégalité* publié en 2000, lorsqu'on s'interroge sur la question des inégalités sociales, la première question que l'on est amené à se poser est la suivante: Égalité de quoi? À cette question pourtant fort simple, on peut recenser une multitude de réponses qui laissent transparaître, dans la

⁵ Les «Least Developed Countries» selon la nomenclature utilisée par l'ONU.

plupart des cas, le positionnement idéologique des chercheurs qui abordent cette question, nous permettant de tracer, à grand traits, l'évolution des débats contemporains concernant l'égalité.

La fin des années 1960 et le début de la décennie suivante ont été marqués, autant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, par la montée en force de nouveaux mouvements sociaux, lesquels posent à nouveau la question de l'égalité des uns vis-à-vis des autres. À cette époque, le discours ou les revendications sont surtout centrés sur l'*égalité des résultats*. Nous sommes à l'époque où l'État-providence atteint son apogée. Les populations des pays développés se joignent pour exiger une distribution plus juste de la richesse entre les membres de leur collectivité. Parmi les penseurs que l'on pourrait qualifier de défenseurs de l'*égalité des résultats*, nous retrouvons Nagel (1979), qui prône l'égalité économique de tous et chacun et John Rawls (1982), qui, moins catégorique, réclamera l'*égalité des biens premiers*, pour ne nommer que ces deux-là.

Au début des années 1980, un changement de paradigme s'amorce. Le néolibéralisme est bien en place, symbolisé notamment par l'accession au pouvoir de Ronald Reagan aux États-Unis et de son *alter ego*, Margaret Thatcher, au Royaume-Uni. À cette époque, l'individualisme devient roi et la question de l'intérêt collectif s'éclipse graduellement. Le questionnement concernant l'égalité glisse de l'*égalité des résultats* vers ce qu'on appellera l'*égalité des chances ou des opportunités*. Encore aujourd'hui, c'est cette conception de l'égalité qui trouve le plus souvent écho auprès de la population nord-américaine (Glazer, 2002). Dworkin (1978, 1981, 1985, 1987) sera un des principaux idéologues de cette école de pensée qui marque le débat sur l'égalité et qui reste, encore aujourd'hui, très influente auprès des décideurs politiques.

On assiste, également à cette époque, à l'émergence d'un discours qui se qualifiera d'anti-égalitariste. Ce courant de pensée, mis de l'avant notamment par R. Nozick dès 1973 et propagé par Pat Buchanan lors de ses campagnes à la présidence des États-Unis, place la liberté au centre de ses préoccupations. Par conséquent, l'idée de mettre la question de l'égalité au-devant de celle de la liberté sera incompatible avec leur philosophie. Lorsqu'on s'attarde à cette école de pensée, comme l'a fait Sen, force est d'admettre que les promoteurs de cette façon de concevoir l'égalité n'arrivent pas à évacuer complètement la question de l'égalité. En fait, ce que Nozick propose est une nouvelle réponse à la question «Égalité de quoi?». Il s'agit dans ce cas de l'*égalité des libertés*. Pour le courant libertaire, la liberté est un droit fondamental et doit être *également* accessible à chaque individu.

À ces prises de positions classiques, concernant la question de l'égalité, s'ajoute une nouvelle vague de réponses à la question posée par

Sen. Ce dernier, lauréat du prix Nobel d'économie et souvent qualifié d'économiste à visage humain, avance également sa propre réponse. Celle-ci pose au centre de la réflexion l'égalité des capacités des personnes. Pour d'autres, c'est l'égalité des conditions qui doit être mis en avant-scène (Freeman, 1996). *Égalité des résultats, des chances, des biens premiers, des libertés, des capacités, des conditions*, autant de réponses différentes à une question pourtant fort simple. Cette énumération représente bien toute la complexité de la réflexion théorique concernant la question de l'égalité/inégalité. Notre objectif ici n'est pas d'entrer dans les détails de cette réflexion, mais bien de présenter brièvement les principaux enjeux de la recherche concernant les inégalités sociales.

Ravi Kanpur (1998), de l'Université Cornell, recense deux phases ayant marqué la recherche concernant les inégalités sociales et la pauvreté depuis une trentaine d'années. Une première phase, qu'il qualifie de phase d'avancée conceptuelle, fut, selon cet auteur, amorcée par les travaux novateurs d'Atkinson et Sen au début des années 1970. Cette première phase donne lieu à des études sur la mesure des inégalités sociales et de la pauvreté (indice IDH, courbe de Lorenz, coefficient Gini, etc.), à des débats concernant l'utilitarisme (dont nous avons peu parlé mais qui était certainement très présent à cette époque). Elle donne aussi lieu à des réflexions sur les enjeux des rapports homme-femme au sein même des foyers et sur la question de l'incidence des interactions sociales dans la production de la pauvreté. Une seconde phase, que Kanpur qualifie de période d'application et de débats, s'amorce au milieu des années 1980. Cette période en est une d'éloignement des questionnements concernant la distribution de la richesse. Les chercheurs œuvrent plutôt à appliquer, par exemple, les méthodes de mesure à un nombre toujours plus grand de pays autant au Nord qu'au Sud. Le même type de démarche a été mis de l'avant en ce qui concerne la mesure de l'inégalité au sein des foyers. Cette phase d'application et de débats se poursuit jusqu'au tournant du siècle. Aujourd'hui, comme nous l'avons déjà relevé, le débat semble prendre un nouveau souffle et c'est dans ce contexte que nous présentons, dans la prochaine section, les positions actuelles dites «alternatives» dont l'objectif est de contrer la montée en puissance tant de l'inégalitarisme que de l'accroissement des inégalités sociales.

Des propositions alternatives

En 1996, le *Boston Review* amorçait une réflexion critique concernant l'accroissement des inégalités. Le débat fut lancé par Richard B. Freeman. Ce dernier a interpellé un bon nombre d'économistes, autant de droite que de gauche. Freeman, s'insérant dans le paradigme de l'égalité des chances, propose un plan en cinq points cherchant à mettre en

place une stratégie d'allègement de la pauvreté misant sur le relèvement des conditions de vie des populations les plus précaires.

En premier lieu, il propose de déplacer l'intervention concernant la redistribution d'une approche centrée sur les transferts de revenus vers une approche centrée sur le transfert d'actifs productifs. Il suggère, à cet effet, l'émission de «bons pour l'éducation» à l'ensemble de la population dès leur naissance, ce qui correspond plus ou moins à l'idée lancée, ici au Québec par l'ADQ (2002: 41). À ces mesures axées sur l'éducation, Freeman ajoute la nécessité d'un meilleur contrôle de la part des travailleurs sur leurs fonds de pensions, etc. Le deuxième point du plan de Freeman propose de déplacer, à un moment plus précoce de la vie, un bon nombre de transferts qui sont accordés normalement à la population plus âgée afin de maximiser les conditions de départ de chacun des individus. Troisième point, l'auteur suggère d'instaurer un «social wage», que l'on pourrait assimiler à ce que proposent les partisans du revenu de citoyenneté. Comme avant-dernière proposition, Freeman encourage la croissance d'organisations citoyennes afin de contrer la perte de vitesse que vit le mouvement syndical depuis au moins deux décennies. En terminant, il suggère de s'attaquer prioritairement aux quartiers défavorisés des métropoles afin de reconstruire le tissu de solidarité qui s'y est étiolé en encourageant les initiatives locales et l'appropriation du pouvoir par ses citoyens.

Devant ces propositions, des économistes de notoriété ont répondu à l'appel. Krugman (1997) est sceptique devant l'enthousiasme de Freeman quant à la possibilité de rallier autant la droite que la gauche devant ces propositions. Piore (1997) reconnaît l'importance d'accroître les mécanismes d'appropriation du pouvoir et propose, à son tour, de promouvoir le bien commun afin de compléter la démarche de Freeman. Il ajoute que la lutte devra également se faire autour de la mise en place et de l'application de normes du travail, notamment en ce qui concerne le salaire minimum, l'assurance-chômage et l'emploi d'immigrants illégaux. Tobin (1997) revendique lui aussi la nécessité de mettre l'emphase sur le développement du capital humain. Cortes (1997) voit dans l'attention spéciale accordée aux zones marginalisées des grandes métropoles, une piste intéressante. Certains autres, plus radicaux, proposeront l'instauration d'une taxe sur la richesse ou encore sur le patrimoine (transfert en héritage).

Par ailleurs, en Europe et en France plus spécifiquement, l'attention est surtout portée sur le renversement de la tendance dans l'opinion publique quant à la conception du type d'égalité qui est souhaitable. Bihr et Pfefferkorn (1995) s'interrogent sur la mauvaise presse accordée à la notion d'égalité. Pour eux, il est faux de confondre la notion d'égalité avec celle d'uniformité. L'égalité n'est pas synonyme

d'inefficacité comme le martèlent les partisans de l'égalité des chances en opposition à ceux qui favorisent l'égalité des résultats. Selon ces chercheurs, il est tout aussi faux de faire l'amalgame entre égalité et l'aliénation de la liberté. Pour contrer l'effet néfaste de cette méconnaissance que l'opinion publique a concernant la notion d'égalité, ces chercheurs français proposent donc de s'attarder

à un travail minutieux et informé de description et d'analyse des processus générateurs d'inégalités sociales (...) afin de porter remède à la méconnaissance persistante de ces inégalités qui compte parmi les raisons de son acceptation par ceux-là même qui les subissent (page 23).

L'observation directe, les récits de vies et les entretiens sont donc des méthodes qualitatives à mettre à profit lorsque l'on étudie un phénomène aussi vaste que celui des inégalités sociales et il va de soi que ce type de démarche a tout avantage à être mis de l'avant au sein de groupes de recherche, comme le suggère Bihl et Pfefferkorn (1995), Tilly (2002) ou Diamond (2000).

L'économie sociale et l'inégalitarisme

Dans les sections précédentes, nous avons été en mesure de démontrer en quoi l'inégalitarisme est une réalité toujours bien présente, qui, malgré l'existence de mouvements sociaux historiques ou de pratiques solidaires contemporaines continue de progresser. Nous pourrions faire le constat ou émettre l'hypothèse que le développement de la modernité et son passage à la mondialité requièrent un approfondissement du rapport inégalitaire entre les nantis et les pauvres. Si tel est le cas, les mesures réformistes peuvent difficilement contrer le processus de concentration des richesses qui est à la base même du déploiement du capitalisme à l'échelle mondiale. Il importerait alors de revoir en profondeur le modèle de développement même de nos sociétés, principalement de la composante économique du modèle de développement. D'où la question suivante: l'économie sociale ou l'économie solidaire au Nord, l'économie populaire solidaire au Sud, eu égard à la question de l'inégalitarisme, représentent-elles des voies de recomposition novatrices de la composante économique du modèle actuel de développement?

Richesse de l'économie sociale

Les travaux conduits par l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)⁶ depuis 1999 nous

⁶ Voir le site: <http://www.aruc-es.ca/>.

permettent d'affirmer que l'économie sociale constitue une contribution importante au renouvellement de la dimension économique du modèle de développement capitaliste. Cette contribution est à voir à deux niveaux. D'une part, en fonction de la nature même du processus d'émergence d'organisations et d'entreprises de l'économie sociale, cette dernière se définit en réponse à des besoins, à une urgence sociale ou à des aspirations solidaires. Dès le moment où émerge l'idée d'un projet d'économie sociale apparaît une note divergente par rapport à la rationalité très économiciste de réaliser une activité économique pour générer un enrichissement particulier. L'intérêt privé n'est pas au centre de la logique d'émergence de l'organisation ou de l'entreprise d'économie sociale. D'autre part, en combinant l'atteinte d'objectifs sociaux et économiques, l'organisation ou l'entreprise d'économie sociale se définit de façon plus inclusive dans la société que ne le fait l'organisation ou l'entreprise libérale. Il se dégage de cette combinaison d'objectifs la possibilité de ne pas enfermer une activité uniquement dans la sphère du social ou de l'économique, mais bien de la faire reposer sur l'intégration de ces deux dimensions. Le potentiel de réencastrement, pour reprendre l'expression polanyienne, est plus élevé que le potentiel d'enfermement dans une logique qui serait uniquement marchande ou uniquement sociale (dès lors dépendante de financements publics, privés ou sociaux).

Enfin, l'organisation et l'entreprise sociale contribuent à la démocratisation de la sphère économique. La montée en puissance de la dimension démocratique, sous différentes formes – démocratisation du droit de gérance, rapprochement entre producteurs et consommateurs, alliances entre acteurs locaux et régionaux pour gérer collectivement des projets de développement ou d'aménagement du territoire –, représente un processus d'institutionnalisation de la dimension démocratique au sein du projet initial de la modernité qui contribue au dépassement de cette dernière.

L'économie sociale interpelle la responsabilité publique des interventions de l'État. Elle y parvient en investissant le champ de l'espace public et en amenant l'État à mieux intervenir d'un côté, le cas des centres québécois de la petite enfance est illustratif à ce sujet, ou à accepter de co-intervenir, c'est-à-dire à partager la gestion de l'espace public avec d'autres acteurs de la société, le cas des demandes multiples émanant de la société civile pour une plus grande décentralisation et autonomie du local et du régional face à l'administration publique centrale. L'économie sociale interpelle aussi la responsabilité sociale des entreprises libérales. Elle le fait, d'un côté, en démontrant qu'il est possible de penser une activité économique de façon plus large que simplement sous l'angle de la rentabilité financière et que la rentabilité sociale d'une activité économique et de son utilité pour le bien commun

est aussi une variable à prendre en compte. D'un autre côté, l'économie sociale démontre qu'il est possible d'investir des domaines d'intervention qui ne sont pas rentables en apparence. Les développements de la Cité du multimédia et du Technopôle Angus à Montréal démontrent bien comment des impulsions de développement socio-économique sont possibles et réalisables par des acteurs locaux de la société civile alors même que les développeurs privés ou publics considéreraient ces espaces comme impropres au développement industriel (Fontan, Klein et Tremblay, 2005).

Sans être la solution directe au problème de l'inégalitarisme, l'économie sociale fait bien la démonstration qu'il est possible d'adopter des comportements, des principes et des valeurs plus sociales dans la conduite d'activités économiques. Avec le mouvement syndical, de concert avec le mouvement communautaire et en liaison forte avec les nouvelles pratiques solidaires (Silvestro et Fontan, 2005; Leblanc, Noiseux et Silvestro, 2005)⁷ – agriculture soutenue par la communauté, commerce équitable, mouvance du logiciel libre et du libre tout court – nous pouvons observer le déploiement d'un vaste champ d'expérimentation qui confronte la logique libérale de croissance des activités économiques.

Pauvreté de l'économie sociale

À la richesse précédemment décrite des apports de l'économie sociale au développement d'un nouveau modèle de société, se greffe une forme de pauvreté liée à la faible capacité de cette économie de contribuer à la définition claire et nette du type de société et de vivre ensemble qu'il serait nécessaire d'implanter pour s'attaquer de front à la question des inégalités. En effet, l'inégalitarisme est toujours présent au sein des organisations et des entreprises de l'économie sociale, même s'il l'est de façon moindre à ce qui est rencontré au sein d'organisations ou d'entreprises des autres secteurs de l'économie. À la dimension réactive, prenant la forme d'une réponse à l'urgence ou au besoin social, il serait approprié que le volet proactif critique de cette économie prenne de l'ampleur. Une proactivité critique pour favoriser l'émergence d'un modèle socio-économique qui soit libre de toute volonté d'édifier des rapports sociaux prônant une distinction quantitative et qualitative entre les composantes des parties en présence.

⁷ Voir le site Internet du Collectif de recherche sur les pratiques solidaires (CÉPS): www.unites.uqam.ca/ceps.

L'inégalitarisme est un rationnel historique surutilisé par les communautés humaines pour faciliter leur vivre ensemble. L'inégalitarisme est une réalité historique qui a profité aux communautés, aux sociétés et aux civilisations qui ont su pousser les limites de ce dernier de façon telle qu'il assure une différence qualitative favorable à la reproduction de ces dernières. Le capitalisme a su se défaire de l'esclavagisme et le remplacer par le travail salarié. Ce faisant, les rapports inégalitaires n'ont par été abolis, mais simplement reconstruits, recomposés à la loupe des nouveaux besoins (création de richesse dans et par le couple production/consommation, par exemple) et de nouvelles opportunités (travail des enfants, machinisme puis technologies de l'information; capital cognitif et capital financier; industrialisation du tiers-monde; conquête spatiale; etc.).

Il importe maintenant de dire non à l'inégalitarisme. Non pas parce que cette rationalité a perdu de son efficacité. Au contraire, cette dernière semble sans cesse être en mesure de pouvoir se renouveler. Mais bien parce qu'il est éthiquement inacceptable que cette situation perdure. La nouvelle richesse collective ne réside plus dans l'enrichissement économique, mais bien dans l'enrichissement éthique. Nous avons su maîtriser les connaissances nécessaires pour produire la grande richesse. Nous l'avons fait au détriment de l'éthique. Le capitalisme est la civilisation la plus pauvre éthiquement parlant qu'il soit possible de recenser dans toute l'histoire de l'humanité. Il est tant de renouer avec le monde de l'éthique et d'en faire une composante clé dans la définition de ce qui est viable: économiquement, politiquement ou socialement parlant. L'économie sociale, en combinant l'atteinte d'objectifs économiques et sociaux, représente une voie importante d'expérimentation dans la définition d'un vivre ensemble qui permettrait d'équilibrer les grandeurs de la richesse. Pour ce faire, il importe de préciser très concrètement ce que signifie la prise en compte de l'éthique au sein de l'économie sociale eu égard à la façon dont les rapports de genre, d'âge, d'ethnicité, cognitifs et de statuts sont pris en compte et gérés dans ces unités de production de biens et de services. Sans cette préoccupation très empirique de construire au jour le jour l'égalitarisme dans un projet devant aussi composer avec les logiques marchandes et les partenariats avec l'État ou la communauté non étatique des bailleurs de fonds (fondations et mécanismes autres de financement), il est difficile de voir comment l'économie sociale peut faciliter le passage à des communautés moins inégalitaires.

Bibliographie

- ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC. *Pour un Québec responsable et prospère*. Programme politique, printemps 2002. Page 41.
- AKOUM, A. et P. ANSART. 1999. *Dictionnaire de sociologie*. Le Robert, Paris, Éditions du Seuil. 587 p.
- ATKINSON, A. B. et F. BOURGUIGNON, dir. 2000. *Handbook of Income Distribution*. North-Holland.
- BEAUD, M. 1997. *Le basculement du monde*. Paris, La Découverte.
- BECK, U. 2001 (1^{ère} édition en allemand, 1986). *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier, collection Alto. 521 p.
- BIHR, A. et R. PFEFFERKORN. 1995. *Déchiffrer les inégalités*. Paris, Syros, collection Alternatives-Économiques. 576 p.
- BOURDON, R. et F. BOURRICAUD. 2000. *Dictionnaire critique de sociologie*. Paris, Presses universitaires de France. 736 p.
- CANADIAN COUNCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT and UNITED WAY OF GREATER TORONTO. (non daté). *A Decade of Decline: Poverty and income inequality in the city of Toronto in the 1990s*. Rapport préparé par S. MacDonnell et al. Toronto. 90 p.
- CHOSSUDOVSKY, M. 1998. *La mondialisation de la pauvreté*. Montréal, Éditions Écosociété. 248 p.
- CORTES, E. Jr. 1996-1997. «What About Organizing? A Response to Richard Freeman». *Boston Review*, décembre-janvier. 6 p.
- DESTREMAU, B. et P. SALAMA. 2002. *Mesures et démesure de la pauvreté*. Paris, Presses universitaires de France. 163 p.
- DIAMOND, J. 2000. *De l'inégalité parmi les sociétés: Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*. Gallimard. 482 p.
- DUBET, F. 2000. *Les inégalités multipliées*. La Tour d'Aigues (France), Éditions de l'aube. 70 p.
- DUPUY, J. P. (1996). *La philosophie sociale et politique face à la misère de l'exclusion* dans S. Paugam, dir. *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris, La Découverte. Pages 52 à 65.
- DWORKIN, R. 1978. *Taking Rights Seriously*. Londres, Duckworth.
- DWORKIN, R. 1981. «What is equality? Part I Equality of Welfare». *Philosophy and Public Affairs*. Londres.
- DWORKIN, R. 1985. *A Matter of Principle*. Cambridge, Harvard University Press.
- DWORKIN, R. 1987. «What is equality? Part III The place of Liberty». *Iowa Law Review*, n° 73.
- FERREIRA, P. M. 2000. *Wage Inequality and technology: An exploration Using the Theil Index and Industry Estimations of Technology Intensity*. University technique de Lisbonne.
- FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. et D.-G. TREMBLAY. 2005. *Innovation sociale et reconversion économique. Le cas de Montréal*. Paris, L'Harmattan.
- FREEMAN, R. B. 1996-1997. «Solving the New Inequality». *Boston Review*, décembre-janvier. 12 p.
- GEE, E. M. et S. G. PRUS. 1998. «Income Inequality in Canada: A Racial Divide» dans Kalbach et Kalbach, dir., *Ethnicity in Canada: A Reader*. Toronto. 16 p.
- GIROD, R. 1984. *Les inégalités sociales*. Paris, Presses universitaires de France. 127 p.
- GLAZER, N. 2002. «Why Americans Don't Care about Inequality». *Seminar Series Multidisciplinary Program: Inequality and Social Policies*. Harvard. 11 p.
- HARTMANN, H. 1996-1997. «A Response to Richard Freeman». *Boston Review*, décembre-janvier. 3 p.
- HECKMAN, J. 1996-1997. «Old Problems, New Despair: A Response to Richard Freeman». *Boston Review*, décembre-janvier. 2 p.

- HELLEVIC, O. 2000. «Debate on Inequality: A Less Biased Allocation Mechanism». *Acta Sociologica*, vol. 43. Pages 81-83.
- HURST, C. E. 2001. *Social Inequality*. Boston, Allyn and Bacon. 436 p.
- KANPUR, R. 2002. «Conceptual Challenges in Poverty and Inequality: One Development Economist's Perspectives». Conférence donnée dans le cadre du *Cornell Conference on Conceptual Challenges in Poverty and Inequality*. 11 p.
- KERSTETTER, S. 2001. «Behind the numbers: BC home to greatest wealth-gap in Canada». *Canadian Center for Policy Alternatives*. 4 p.
- KRUGMAN, P. R. 2002. «For Richer». *New York Times*, late edition, section 6. Page 62.
- KRUGMAN, P. R. 1996-1997. «What Consensus: A Response to Richard Freeman», *Boston Review*, décembre-janvier. 3 p.
- KUZNETS, S. 1955. «Economic Growth and Economic Inequality». *American Economic Review*, vol. 45, n° 1. Pages 1-28.
- LARDNER, J. 2002. Finally Fit to Print: <http://www.inequality.org/krugmanjl2.html>
- LEBLANC, J., NOISEUX, Y. et M. SILVESTRO. 2005. *Pratiques solidaires dans la relation d'échange: Monographie d'initiatives au Québec*. Montréal, CRISES.
- LEE, M. 2002. «The Global Divide: Inequality in the world economy». *Canadian Centre for Policy Alternatives*, vol. 4, n° 2. 8 p.
- MARSHALL, G. et A. SWIFT. 1999. «On the Meaning and Measurement of Inequality». *Acta Sociologica*, vol. 42. Pages 241-250.
- MÉDA, D. 1999. *Qu'est-ce que la richesse?* Paris, Aubiers. 423 p.
- MORISSETTE, R., ZHUANG, X. et M. DROLET. 2002. *L'évolution de l'inégalité de la richesse au Canada, 1984-1999*. Statistique Canada, Document n° 187, Ottawa.
- NAGEL, T. 1979. *Mortal Questions*. Cambridge University Press, Mass.
- NAMER, G. 1999. *Le système social de Rousseau: De l'inégalité économique à l'inégalité politique*. Paris, L'Harmattan. 212 p.
- NOISEUX, Y. 2002. *Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales (ILRIS)*. Observatoire montréalais du développement, Montréal. 35 p.
- NOZICK, R. 1973. «Distributive Justice». *Philosophy and Public Affairs*, n° 3.
- NOZICK, R. 1974. *Anarchy, state and Utopia*. Blackwell, Oxford.
- NOZICK, R. 1989. *The Examined Life*. Simon & Schuster, New York.
- OBSERVATOIRE MONTRÉALAIS SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES ET DE LA SANTÉ. Depuis 1998. www.omiss.ca
- PIKETTY, T. 1997. *L'économie des inégalités*. Éditions La Découverte.
- PIKETTY, T. Séminaire sur les inégalités sociales: bibliographie: pythie.cepremap.ens.fr/~piketty/Syll2002-2003.htm
- PIKETTY, T. 2001. «Income inequality in France, 1901-1998». CPER discussion paper, n° 2876.
- PIORE, M. 1996-1997. «Promoting the Common Good: A Response to Richard Freeman». *Boston Review*, décembre-janvier. 5 p.
- PIVEN, F. 1996-1997. «New Ideas: A response to Richard Freeman». *Boston Review*, décembre-janvier. 2 p.
- RAWLS, J. 1958. «Justice as fairness». *Philosophical Review*, n° 67.
- RAWLS, J. 1971. *A Theory of Justice*. Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- RINGEN, S. 2000. «Inequality and its Measurements». *Acta Sociologica*, vol. 43. Pages 84-85.
- SAEZ, E. et M. VALL. 2002. «The Evolution of High-Income in Canada, 1920-2000». Berkeley, Mimeo.
- SEN, A. K. 1997. *On Economic Inequality*. Expanded edition, Oxford, Clarendon Press. 260 p.
- SEN, A. K. 2000. *Repenser l'inégalité*. Paris, Éditions du Seuil. 283 p.
- SHEA, J. 2000. «Does Parents' Money Matter?». *Journal of Public Economics*, vol. 77, n° 2. Pages 155-184.

- SIMON, J.-P. 1991. *Histoire de la sociologie*. Paris, Presses universitaires de France. 676 p.
- SINGH, A. et R. DHUMALE. 2000. *Globalization, Technology and Income Inequality: A Critical Analysis*. UNU World Institute for Development Economics Research, Working papers n° 210, Helsinki. 47 p.
- SILVESTRO, M. et J.-M. FONTAN. 2005. «Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui!». *Possibles*, vol. 29, n° 2, printemps. Pages 100-117.
- TILLY, C. 2000. «Relational origins of inequality». Document de travail, Colombia University, États-Unis.
- TOBIN, J. 1996-1997. «A Liberal Agenda: A Response to Richard Freeman». *Boston Review*, décembre-janvier. 3 p.
- WEINTRAUB, I. 1994. «Fighting Environmental Racism: A Selected Annotated Bibliography». *Electronic Green Journal*, Issue 1.
- WINTER, G. 2002. *L'impatience des pauvres*. Paris, PUF. 296 p.
- WOLFF, E. N. 1996. «Time for a Wealth Tax?». *Boston Review*. 11 p.
- WOLFSON, M. C. et B. B. MURPHY. 1998. «New Views on Inequality Trends in Canada and in the United States». *Monthly Labour Review*, vol. 121, n° 4.

Femmes et prise en charge de personnes dépendantes dans la communauté: s'organiser pour lutter contre les inégalités

Marielle TREMBLAY, Université du Québec à Chicoutimi
Claude GILBERT, Université du Québec à Chicoutimi
Sylvie KHANDJIAN, Université Laval

Depuis plusieurs années, nous assistons au Québec à une remise en question constante du rôle de l'État et de la société civile en matière de santé, et plus particulièrement en ce qui a trait à la structuration des soins dans la communauté. Un transfert des soins s'effectue du secteur public vers les communautés et les familles. Ce transfert soulève des questions en matière d'inégalités. L'accentuation de la prestation de soins dans et par la communauté ne manque pas d'interpeller certains groupes et acteurs sociaux, et tout particulièrement les femmes. En effet, ces dernières assument la plus grande part des tâches associées à la prise en charge de personnes dépendantes en dehors des cadres professionnels. C'est donc dire que ce seront elles qui prendront soin, dans leur milieu de vie, de ces personnes qui, auparavant, bénéficiaient d'un encadrement en milieu institutionnel par du personnel spécifiquement formé à cet effet. Les conséquences pour ces femmes, désignées dès lors comme des personnes aidantes, sont importantes¹.

Nous nous proposons ici de réfléchir à cette question à partir des organismes à but non lucratif (OBNL) de personnes aidantes. Une première partie permettra de contextualiser les impacts du transfert des soins des milieux spécialisés à la communauté pour les femmes, particulièrement en ce qui a trait au renforcement des inégalités sexuelles. Les OBNL de personnes aidantes peuvent s'inscrire dans une dynamique de lutte contre ces inégalités en favorisant l'empowerment des femmes assumant la prise en charge d'un proche dépendant, et cela de deux façons. D'une part par la participation à la vie du groupe, qui constitue alors un lieu de participation citoyenne. C'est ce dont il sera question dans la seconde partie du texte. D'autre part, par une offre d'activités et de services par lesquels il y a une amélioration des conditions du mieux-être des personnes aidantes et de leurs proches dépendants. La troisième partie abordera cet aspect.

¹ Nous utiliserons l'expression *personnes aidantes* au lieu de l'expression souvent utilisée *aidantes naturelles*; la première expression convient mieux à la réalité et est acceptée par la plupart des répondantes de l'enquête.

Les réflexions soumises ici sont tirées d'un programme de recherche dont l'objectif est de comprendre le processus de collectivisation des stratégies et activités des organismes communautaires de soutien aux personnes aidantes, d'en saisir les étapes de développement de même que les conditions qui contribuent aux réussites comme aux échecs. Une première étape de collecte et analyse de données a été menée en 2002 auprès des membres d'un regroupement québécois d'OBNL de personnes aidantes, le Regroupement des aidants et aidantes naturels du Québec, ou RANQ. À l'époque, le RANQ était constitué de quinze organismes. Treize d'entre eux ont participé à la cueillette de données. Pour ce faire, les OBNL ont répondu à un questionnaire détaillé sur leur organisation, membership, activités et interactions dans leur milieu. L'analyse de ce questionnaire a été complétée par un examen de rapports annuels, chartes, statuts et autres documents fournis par les OBNL eux-mêmes. Les organismes ayant participé à la cueillette de données sont répartis sur presque tout le territoire québécois: Montérégie, Gaspésie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, grande région de Québec, grande région de Montréal, Abitibi-Témiscamingue. Ils présentent une vaste diversité quant à leur organisation, leur structure de financement, le nombre de leurs membres et leur longévité. Dans une seconde étape, une série d'entrevues semi-dirigées ont été réalisées auprès de personnes bien au fait de la dynamique du soutien au domicile, et provenant de secteurs aussi divers que le réseau de la santé et des services sociaux, celui des organismes communautaires, celui des entreprises d'économie sociale et finalement celui de l'entreprise privée. Ces entrevues, près d'une quarantaine, ont permis d'obtenir de précieux renseignements sur la structuration des soins dans la communauté dans quatre milieux bien définis: le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui au moment de ces entrevues n'accueillait par d'OBNL de personnes aidantes, le comté de Lotbinière (région Chaudière-Appalaches), caractérisé par son tissu social de type rural, la ville de Québec, où un groupe était en voie de s'organiser, et la région de la Montérégie, reconnue pour son leadership sur la question du soutien aux personnes aidantes. Les informations tirées de ces entrevues ont permis de compléter celles obtenues par les OBNL de personnes aidantes.

Soins et soutien dans la communauté: le risque du renforcement des inégalités pour les femmes

La communauté (groupes sociaux, familles et individus) se situe au cœur des réaménagements du système sociosanitaire québécois. À la faveur d'un discours sur leur autonomie, des populations fragilisées de notre société doivent compter de plus en plus sur la vitalité des liens sociaux pour offrir des soins et du soutien (Gagnon et Saillant, 1996; Andrews et al., 1997).

Les familles se situent au premier rang parmi les acteurs de la société civile concernés par ce processus de responsabilisation. En effet, depuis près d'une vingtaine d'années, l'État invite progressivement les familles à assumer une part de plus en plus importante de la prise en charge de personnes dépendantes. Cette tendance peut être observée dans les politiques de maintien à domicile des personnes âgées et dans la désinstitutionnalisation en santé mentale (Guberman, 1987). Elle a aussi eu un écho certain pour la prestation de services de santé à des citoyens sujets à une hospitalisation, depuis «l'hôpital à domicile» de la fin des années 1980 jusqu'à l'officialisation des services à domicile de première ligne². Cette responsabilisation entraîne l'ajout et la création de ressources et services sociosanitaires, tant de la part du secteur public et privé, que communautaire et du tiers secteur. Cependant, on constate encore l'investissement massif des familles lorsqu'il s'agit d'assumer la prise en charge d'un proche dépendant, et le rôle prépondérant des femmes dans ce domaine. Pour ces dernières, que l'on peut désigner alors comme des personnes aidantes³, la responsabilisation de la communauté contribue à accentuer le caractère domestique de la prise en charge.

Or, cela a pour effet de renforcer et même d'accentuer certaines inégalités, dont celles entre hommes et femmes. En effet, les personnes aidantes sont très largement des femmes. Dans les familles, le

² L'expression «hôpital à domicile» réfère à l'organisation et la coordination des services de santé dans le milieu de vie des personnes comme cela a été le cas en novembre 1987 à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont (Conseil du statut de la femme 1996). Quant aux services à domicile de première ligne, ils s'inscrivent dans le cadre de l'expansion de la chirurgie d'un jour et de la réorganisation des services de santé désormais connue comme le «virage ambulatoire». On consultera à cet effet les documents suivants: gouvernement du Québec, 1985; gouvernement du Québec, 1990; gouvernement du Québec, 1991; gouvernement du Québec, 1994.

³ Diverses expressions servent à désigner les personnes de l'entourage immédiat d'un individu qui, à titre non professionnel, de «... façon régulière ou occasionnelle, [l'assurent d'] un soutien émotif et des soins et services de nature et d'intensité variés, destinés à compenser ses incapacités.» (Garant et Bolduc, 1990: 33). Il pourra s'agir des aidants principaux, des aidants naturels, des personnes-soutien, des soignants, etc. Pour notre part, nous retenons le terme «personne aidante».

recouvrement de la santé (ou à tout le moins de la dispensation des services), s'inscrit comme un élément du travail domestique, dans l'optique du soutien, du «care» (Cresson, 1991; Lesemann et Martin, 1993). Ces tâches du soin mobilisent plus particulièrement les femmes, car l'organisation sociale et économique attribue aux femmes une aptitude particulière aux tâches de soutien et de soin (Okin, 1995). Ces tâches assurent une intégration aux rôles sociaux traditionnels dans les sphères privée et publique, définissant une compétence spécifique des femmes dans la gestion des rapports interpersonnels et des habiletés dites «naturelles» pour les activités connexes au rôle maternel. Le travail des soins tend à s'inscrire dans la continuité des tâches domestiques, du maternage, de la gratuité et de l'aide naturelle. Il devient une activité non qualifiée comme travail, malgré sa valeur et sa quantité. Cela entraîne une banalisation des soins à l'intérieur des activités quotidiennes et normales des familles. La prise en charge se construit donc sur une division sexuelle du travail, où les femmes ont la responsabilité principale des soins et du soutien, gratuitement et sans reconnaissance publique.

Dans certaines circonstances, le soutien et les soins à un proche dépendant ont de lourdes conséquences sur les conditions de vie des femmes. Les responsabilités et tâches de la prise en charge peuvent amener les femmes à vivre de l'isolement car le réseau auquel ces personnes aidantes peuvent recourir pour les aider dans la réalisation des tâches des soins et du soutien est restreint. Les autres membres de la famille, enfants, frères et sœurs, conjoint, interviennent sur une base ponctuelle, pour assumer des tâches et responsabilités complémentaires certes mais circonstanciées: transport, gardiennage, répit, etc. Les réseaux de sociabilité des personnes aidantes tendent à se développer de façon horizontale, c'est-à-dire principalement avec d'autres femmes assumant elles aussi une prise en charge d'un proche dépendant. Le lien social instauré ouvre sur une solidarité de personnes dont les interactions se déroulent principalement dans la sphère privée. Cette situation a aussi des conséquences sur le plan du travail salarié. En effet, on a observé que la prise en charge soutenue d'un proche dépendant se traduit bien souvent par le retrait temporaire, voire permanent, du marché du travail, selon un mécanisme bien identifié: épuisement des banques de congé, absence de mesures normatives permettant de s'absenter du travail sur une longue période, difficulté à concilier les exigences du travail avec la disponibilité commandée par la prise en charge, abandon de l'emploi pour une durée indéterminée sans perspectives de revenu, etc. Ainsi éloignées du marché du travail, la prise en charge amène les femmes disposant de peu de soutien économique à vivre avec plus d'acuité la pauvreté et la dépendance économique. Inégalités sociales et inégalités sexuelles tendent ici à se juxtaposer et à s'exacerber.

Cela a pour effet d'entraîner un déficit d'identité pour ces femmes (Saillant, Tremblay, Clément et Charles, 2005). L'isolement personnel et social occasionné par la prise en charge a été démontré par toutes les études qui se sont consacrées à la question (Tremblay, Bouchard et Gilbert, 1999). Il en va de même des bouleversements observés dans le rapport que ces femmes entretiennent désormais avec les membres de leur famille et leur milieu: mobilisation de toutes ses ressources personnelles dans la réalisation des tâches de la prise en charge, retrait progressif de la vie publique prenant principalement la forme de l'abandon du travail salarié, etc. En fait, la personne aidante, de femme assumant diverses postures identitaires (mère, conjointe, citoyenne, travailleuse, compagne, etc.) se voit confiner à une seule identité, celle de la dispensatrice des soins au sein du groupe domestique, un statut pour le moins incertain sur le plan de sa reconnaissance. C'est ici que les OBNL de personnes aidantes peuvent jouer un rôle: d'une part, en favorisant la participation à la vie démocratique chez la personne aidante, d'autre part, en dispensant du soutien dans le cadre d'activités et de services adaptés.

S'organiser pour lutter contre les inégalités

Les OBNL de personnes aidantes s'inscrivent dans la lutte à ces inégalités par leur contribution à générer de l'empowerment communautaire. En effet, la structuration de l'expérience des personnes aidantes, par la participation à la vie du groupe et l'offre d'activités et services, génère une augmentation du pouvoir d'action de la communauté sur ses conditions de vie. Le processus d'inscription dans l'espace public est à la source d'une prise de conscience des conditions propres à une catégorie donnée de personnes mais aussi de leurs capacités. Peuvent alors être développés des liens sociaux de base ainsi que des outils collectifs de développement (Conseil québécois de la santé et du bien-être, 2001).

Le déploiement de cet empowerment est observable dans la séquence d'apparition des OBNL de personnes aidantes. Les premiers groupes ont vu le jour dans le cadre de la première phase de restructuration des soins et des services de santé, et celle de la désinstitutionnalisation du milieu des années 1980 incitant les proches ainsi sollicités à chercher de l'aide auprès des CLSC et à se regrouper en association d'entraide. La seconde vague d'émergence des OBNL de personnes aidantes date du milieu des années 1990 et se poursuit encore aujourd'hui. Le contexte de leur création est le reflet des effets directs du virage ambulatoire (AFEAS, 1998) et des coupures budgétaires dans le système de santé sur les personnes aidantes dont les tâches et les responsabilités s'amplifient et s'alourdissent, d'où le besoin grandissant

d'un soutien. Il faut aussi ajouter l'accentuation des mesures de soutien à domicile des personnes âgées mais aussi de diverses autres personnes atteintes de maladies dégénératives, par exemple.

Les données sur les origines des groupes membres du RANQ indiquent que les personnes aidantes sont souvent les acteurs de premier plan dans la mise sur pied des OBNL. Il n'est pas rare qu'elles soient à l'origine des démarches menant à la création d'un groupe. Cependant, il faut aussi constater le rôle important joué par les CLSC dans l'implantation de ces groupes. En effet, il n'est pas rare qu'une organisatrice communautaire ou une autre intervenante d'un CLSC participe à l'organisation d'un groupe de personne aidante, y voyant un moyen de répondre aux besoins exprimés par les familles. On constate aussi que les OBNL se dotent rapidement d'une charte assurant leur autonomie et démontrant leur volonté d'agir dans la structuration des soins dans leur communauté.

Le lien entre l'émergence de ces groupes et la nécessité de contrer les impacts négatifs de la prise en charge pour les femmes peut être observé dans les missions que se donnent ces OBNL. Les sources écrites de ces groupes (lettres patentes de fondation, pochettes d'information, guides à l'usage des personnes aidantes, etc.) relèvent ces objectifs issus de l'expérience vécue par les membres et de l'évolution des besoins des personnes aidantes qui se précisent à l'usage. Ces objectifs ou aspects de la mission des OBNL de personnes aidantes, aussi variés qu'ils puissent être dans leur formulation dans les chartes et statuts des groupes, peuvent être répartis en quatre groupes, soit 1- la préoccupation pour le mieux-être des personnes aidantes, 2- l'offre de formation aux personnes aidantes, afin de développer et harmoniser les pratiques de soins et les services, 3- la construction de l'entraide et de la solidarité entre les personnes et entre les groupes par le réseautage et finalement 4- la reconnaissance des pratiques des personnes aidantes et de leur groupe de soutien et la lutte pour la défense de leurs droits.

La participation des personnes aidantes à la vie des groupes favorise la structuration de l'expérience de la prise en charge de ces femmes. Cela se fait par l'intégration à un organisme qui joue un rôle dans la société civile. En effet, les OBNL de personnes aidantes peuvent jouer un rôle dans l'organisation des soins par leur présence dans des réseaux, à des tables de travail, à des comités, ou encore par leur participation à des débats. L'organisation même de ces OBNL favorise la prise de parole des femmes. Ces groupes sont organisés de façon démocratique. Le membership est principalement constitué de personnes assumant la prise en charge de proches dépendants. Pour faire partie de ces groupes, il suffit, selon l'expression de l'un d'entre eux, d'offrir, «*à titre non professionnel, un soutien émotif, des soins et des*

services divers destinés à compenser les incapacités d'une personne ayant des atteintes à son autonomie»⁴. Or nous savons que l'isolement constitue un facteur important de la prise en charge de personnes dépendantes à domicile (Bouchard, Gilbert et Tremblay, 1999) Les OBNL de personnes aidantes apparaissent ainsi comme des opportunités importantes pour combattre cet isolement.

Les données recueillies auprès des groupes révèlent que les membres sont actifs, c'est-à-dire qu'il y a participation aux activités constitutives de la vie du groupe, soit les assemblées générales annuelles, les diverses instances, les comités de travail chargés de dispenser certains services, et ce malgré les tâches à accomplir au domicile. De par leur nature, ces OBNL de personnes aidantes favorisent la participation. Ce sont des organisations qui jouissent d'un fonctionnement démocratique de type autogéré. La combinaison la plus fréquente de participation à la prise de décision en vue d'orientations est l'assemblée générale (AG) avec le conseil d'administration (CA). Pour la plupart de ces groupes, le CA, assisté de comités et des employés, prend les décisions en vue de la planification. Les employés, les usagers, les membres et les bénévoles sont particulièrement présents pour assurer la réalisation des activités. Ces modes de fonctionnement révèlent les conditions nécessaires à une gestion démocratique et participative, un modèle de gestion fréquent pour les OBNL de services à la communauté.

La participation des membres aux activités de gestion et d'animation des groupes de personnes aidantes peut être en bonne partie attribuée aux efforts de sensibilisation et de mobilisation déployés par les membres, les employés et les bénévoles. On utilise des outils de communication tels que le journal, le bulletin, le dépliant ou la lettre transmise à tous les membres. Dans certains cas, les OBNL ont recours aux médias locaux pour sensibiliser et mobiliser les membres et la population.

Le membership des OBNL de personnes aidantes est essentiellement composé de femmes. En fait, selon les données recueillies lors de l'enquête, les femmes constituent 82% du total des groupes membres du RANQ. Certains groupes vont spécifier qu'une faible proportion de leurs membres est active au sein de l'organisation. On pourrait s'étonner de cela, mais rappelons que les personnes aidantes membres cumulent souvent des triples et des quadruples tâches au domicile et qu'elles n'ont pas toujours la disponibilité pour être bénévole comme administratrice du CA ou comme animatrice de café-rencontre. Il n'empêche que la participation des personnes aidantes à la vie du groupe s'avère une participation citoyenne, qui contribue au renforcement du sens

⁴ Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal, 2000.

civique et de l'appartenance collective, à l'amélioration de la qualité de la démocratie et à une meilleure compréhension de ses mécanismes, et à un plus grand contrôle des citoyens sur leurs institutions publiques, entre autres choses (Conseil québécois de la santé et du bien-être, 2004: 17).

Des activités et services qui structurent l'expérience des personnes aidantes

Les activités et services promus par les OBNL de personnes aidantes, qu'ils soient assumés par des membres ou du personnel de ces groupes, contribuent de façon importante à la production d'empowerment pour les femmes assumant la prise en charge d'un proche dépendant.

Certains de ces impacts peuvent être abordés sous un angle individuel. Les services mis de l'avant par ces OBNL soutiennent les personnes aidantes dans la réalisation des tâches de la prise en charge. Pour leur part, les activités sont l'occasion d'échanges qui permettent de constater que d'autres femmes vivent une expérience similaire. Dans le cadre des activités du groupe, les personnes aidantes s'encouragent, se réconfortent et se soutiennent, notamment en partageant leur expérience et leurs conseils ou avis. Ces activités aident les personnes aidantes à trouver des moyens pour surmonter les difficultés.

Les OBNL de personnes aidantes jouent aussi un rôle réel quant aux tâches réalisées dans le cadre de la prise en charge. Les services dispensés aux personnes aidantes permettent à ces dernières d'être mieux informées. Certaines personnes pourront mieux comprendre l'état de santé de la personne aidée et ainsi offrir un soutien plus adapté, ou à tout le moins une meilleure compréhension de la relation d'accompagnement. Parfois, les formations offertes auront pour effet d'améliorer les compétences de la personne aidante aux soins. De plus, ces formations contribuent à accroître la confiance en ses capacités et son assurance face au rôle à jouer comme proche aidant.

La fréquentation de groupe de personnes aidantes peut aussi contribuer à l'amélioration de la santé psychologique et physique. Il semble que les personnes aidantes recevant des services soient moins sujettes à recourir à de la médication ou des soins hospitaliers. Certaines activités des groupes ont pour objectif la prévention de l'épuisement: cela s'avérerait efficace pour plusieurs personnes. Bref, les OBNL de personnes aidantes contribueraient à l'amélioration de la qualité de la vie de ces dernières.

Cela est confirmé par les informations recueillies dans le cadre des entrevues réalisées dans la seconde étape de la recherche. En fait, les activités et services déployés par les OBNL de personnes aidantes génèrent les mêmes impacts sur leurs membres que les interventions

d'autres acteurs de la société civile dans le domaine du soutien dans la communauté. On constate que les services mis de l'avant par les institutions du secteur public apportent soutien et écoute aux personnes aidantes, ce qui a pour effet de contribuer à contrer l'isolement de ces dernières. Les rencontres et les échanges avec les pairs, quelque que soit l'organisme qui en soit à l'origine, rendent possible le partage des expériences, trucs, avis ou conseils et des encouragements.

L'échange qu'elles [les personnes aidantes] ont avec les autres femmes qui vivent un peu la même chose qu'elles, je pense que ça les enrichit beaucoup. [...] Je pense que ça les aide beaucoup d'après les commentaires qu'on peut avoir». (Un membre du personnel de direction d'un OBNL de la Montérégie)

Parce que bien souvent, [les personnes aidantes] ne s'exprimeront pas ailleurs, parce qu'elles ont peur d'être jugées. (...) le fait de pouvoir se rencontrer, de pouvoir ventiler, de dire ce qu'elles ont besoin, c'est un gros plus pour elles». (Un membre du personnel de direction d'un OBNL du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Plus spécifiquement, les actions posées par les autres organismes communautaires et publics ont un rôle bénéfique relativement à la santé des personnes aidantes, qu'il s'agisse de soulager à la source une pression pouvant mener à la dépression ou à l'épuisement, voire la maladie et le recours à la médication et aux soins médicaux. Les apports des formations offertes par les groupes communautaires et les institutions publiques contribuent à rendre les personnes aidantes plus compétentes, plus confiantes et sûres d'elles dans l'exécution de leurs tâches, alors que l'échange avec d'autres personnes aidantes permet de partager les savoir-faire et méthodes. Les informations transmises lors de ces formations améliorent la connaissance des ressources accessibles. Plus généralement donc, il sera question d'amélioration de la qualité de la vie.

Les activités et services développés par les OBNL de personnes aidantes ont des retombées à caractère plus collectif. Ces groupes deviennent des ressources locales qu'il est possible d'interpeller dans un contexte de vieillissement de la population et de soins à domicile. Toutefois, cela ne dispense pas l'État de voir à assurer un filet de protection sociale. En effet, la structuration de la société civile sur le plan des pratiques de soin n'a pas pour objectif de substituer les organisations des milieux communautaires aux services de l'État. Néanmoins, les services et activités des OBNL de personnes aidantes ont des retombées certaines sur le plan public, ne serait-ce que par l'offre de soutien, ce qui a pour effet de réduire le recours aux soins de santé bien sûr, mais aussi à maintenir la personne aidée à domicile et à retarder son hébergement.

Les services offerts par les OBNL de personnes aidantes contribuent à sensibiliser la communauté à la situation vécue et au rôle joué par les proches aidants. En fait, cela permet de rendre compte de la contribution sociale des proches aidants. Les données recueillies lors des entrevues auprès des intervenantes de divers établissements et groupes des secteurs publics et de la société civile indiquent que l'investissement des personnes aidantes contribue au mieux-être de la communauté, et à ce titre, constitue un apport indéniable à l'enrichissement social.

L'amélioration du mieux-être collectif semble être un impact largement reconnu. En effet, aider une personne aidante, c'est aider la collectivité. Cette personne aidante s'avère un maillon important du maintien à domicile de personnes nécessitant des soins. Le soutien apporté à la personne aidante a un effet immédiat sur l'entourage de cette dernière. Dans un contexte de vieillissement de la population, le développement par la collectivité de mesures permettant d'assumer ce phénomène s'avère nécessaire. On convient cependant qu'il y a encore beaucoup à faire dans l'implantation d'une telle structure de soutien et de soin.

Mais ce mieux-être collectif peut aussi être analysé à partir de préoccupations propres aux organisations. Ainsi, on constate que des répondantes de groupes communautaires perçoivent les personnes aidantes comme une richesse collective en raison de leur contribution à la collectivité: *«Si les aidantes n'étaient pas là, si les organismes n'étaient pas là, on vivrait dans un pays beaucoup plus pauvre, beaucoup plus désorganisé»* (un membre du personnel d'un OBNL de Québec).

Les services et activités concernant ces dernières constituent une forme tangible de reconnaissance de la contribution de ces femmes, puisque ce sont principalement elles qui soutiennent leur proche aidé et qui revendiquent pour que leur rôle, leurs droits et leurs besoins soient reconnus. De plus, ces services renforcent la participation citoyenne, l'exercice et la consolidation de la solidarité sociale, puis la prise en charge de la collectivité par elle-même:

On se redonne la capacité de s'organiser comme collectivité. De dire «chez nous on prend soin de nous» et ça nous redonne du pouvoir sur notre vie collective et personnelle [...] c'est les principes de la démocratie, c'est le droit de dire. C'est de se donner des moyens pour aller à différentes instances pour revendiquer quelque chose. (un membre du personnel d'un OBNL de Québec)

Certains estiment même que les lieux d'échange et de rencontres jouent un rôle multiplicateur, grâce à l'entraide et la transmission des connaissances et savoir-faire. D'autres répondantes ont eu une approche plus prosaïque de la question, en mettant en relief les impacts des services et activités des OBNL de personnes aidantes sur la santé de la société: prévention de l'absentéisme et de la charge que cela impose aux

entreprises et organisations, préservation de la productivité au travail, et surtout prévention quant à la santé des personnes. Bref, le soutien aux personnes aidantes permet à ces dernières de demeurer des membres actifs dans la société.

* * *

En devenant des lieux d'apprentissage d'empowerment, les OBNL de personnes aidantes jouent un rôle dans le développement social de la communauté dans laquelle ils s'intègrent. D'une part, ces groupes accueillent les besoins exprimés par leurs membres de façon particulière, et par toute personne assumant la prise en charge d'une personne dépendante de façon générale. À cet égard, ces groupes tendent à mettre sur pied certains services: groupes de soutien, documentation, intervention, etc. D'autre part, ces groupes tendent à se constituer comme la voix des personnes aidantes, à s'exprimer au nom des personnes aidantes lors de transactions avec les ressources du système sociosanitaire public, par le travail d'intervention et de représentation du personnel professionnel et bénévole qui y est actif. Mais les groupes contribuent aussi à la construction de l'identité «personne aidante» sur d'autres plans. Ils contribuent à structurer l'expérience des pratiques de soin (Saillant, 2000). En effet, les OBNL aident à contrer le déficit identitaire de ces femmes que la prise en charge tend à confiner à un seul rôle. Ces organismes jouent un rôle dans la remise en question de cette approche par laquelle l'identité «personne aidante» est la posture sociale dominante pour ces femmes qui prennent soin d'un proche dépendant. Grâce aux activités et services déployés, ces femmes peuvent se réapproprier leur expérience de personnes dans la sphère privée et comme citoyenne.

Malgré les diverses difficultés auxquelles les OBNL de personnes aidantes sont confrontées, ces groupes apportent une contribution indéniable aux conditions des femmes assumant la prise en charge d'un proche dépendant. En effet, le transfert des soins des milieux institutionnels vers les familles reproduit des inégalités sociales et sexuelles. Le travail des personnes aidantes, des femmes tout particulièrement, est devenu une stratégie gouvernementale explicite de réduction des coûts⁵. On observe un renversement: «*[L]État fonde ses stratégies de retrait sur les rôles féminins prescrits par la tradition*» (Lesemann et Martin, 1993: 20). Il n'y a donc aucune remise en cause de l'organisation sexuée des soins. En fait, la notion même de communauté

⁵ On estime que les personnes aidantes représentent annuellement une main-d'œuvre gratuite faisant économiser de plus de cinq milliards de dollars pour le système de soins de santé. (source: <http://www.ccc-ccan.ca/>)

est genrée et sexiste car elle repose sur l'idée de la famille comme appartenant au domaine privé, où les femmes sont naturellement associées à leurs fonctions de reproduction et de soignante. Ainsi, la structuration des soins dans la communauté (le *Community Care*) entre en conflit direct avec la défense de l'égalité des chances des femmes. Depuis plusieurs années, la question des soins représente un enjeu central des luttes des mouvements féministes. «*En concentrant la demande de soin, l'effort et le travail de caring à domicile sur les femmes, ces politiques dites sociales menacent le processus de libération des femmes du fardeau des tâches domestiques*» (Lesemann et Martin, 1993: 20). Les luttes des personnes aidantes pour une reconnaissance et une valorisation de leur apport à la société semblent de plus en plus justifiées et de plus en plus pressantes.

Les OBNL de personnes aidantes participent au développement social notamment en mettant en place une organisation citoyenne des soins en matière d'aide à domicile. Ils permettent à ces femmes isolées d'avoir une parole sur l'organisation des soins dans leur communauté, et d'être incluses, encore que bien indirectement, dans la planification des soins, la définition des objectifs et le processus de prise de décisions les concernant. L'intégration aux divers réseaux de la société civile leur permet de participer à l'élaboration de politiques et de programmes les concernant, notamment pour le partage des responsabilités avec le secteur public et pour les soins de première ligne, à domicile et communautaires aux niveaux local, régional, provincial et national. On peut cependant se questionner sur l'efficacité et la portée de cette représentation, compte tenu du petit nombre d'OBNL de personnes aidantes au Québec, et de la fragmentation de leur parole entre les divers organismes communautaires et de soutien qui représentent les intérêts des personnes affectées par diverses conditions de santé ainsi que de leur famille (ex. Société de la maladie d'Alzheimer, Société canadienne du cancer). On peut craindre que la lutte aux inégalités sociales et sexuelles ne fasse pas le poids devant les pressions exercées par l'augmentation des soins et du soutien au domicile.

Bibliographie

- AFÉAS et al. 1998. *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec/Who Will Be Responsible for Providing Care? The Impact of the Shift to Ambulatory Care and of Social Economy Policies on Quebec Women*. Ottawa, Condition féminine Canada, mars. 134/122 p.
- ANDREWS, C. et al. 1997. *Les conditions de possibilité des services de santé et des services sociaux en français en Ontario: un enjeu pour les femmes*. Ottawa, Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario. 200 p.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. 2001. *L'appropriation par les communautés de leur développement*. Québec, Conseil québécois de la santé et du bien-être. Page 11. Cité dans Y. HURTUBISE, «Action communautaire, pouvoir des citoyens et des communautés». Université rurale québécoise, Baie-Comeau, septembre.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. 2004. *Participation et consultation des citoyennes et citoyens en matière de santé et de bien-être*. Québec, gouvernement du Québec, août.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. 1996. *Virage ambulatoire: notes exploratoires*, Québec, gouvernement du Québec, 28 p.
- CRESSON, G. 1991. «La santé, production invisible des femmes». *Recherches féministes*, vol. 4, n° 1. Pages 31-44.
- GAGNON, É. et F. SAILLANT. 1996. «Le self-care: de l'autonomie à la gestion du soi». *Sciences sociales et santé*, vol. 14, n° 3, septembre. Pages 17-46.
- GAGNON, É. et F. SAILLANT. 2000. *De la dépendance et de l'accompagnement: soins à domicile et liens sociaux*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval. 232 p.
- GARANT, L. et M. BOLDUC. 1990. *L'aide par les proches: mythes et réalités. Revue de littérature et réflexions sur les personnes âgées en perte d'autonomie, leurs aidants et aidantes naturels et le lien avec les services formels*. Québec, gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction de la planification et de l'évaluation, juin. 157 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1985. *Un nouvel âge à partager. Résumé de la politique du ministère des Affaires sociales à l'égard des personnes âgées*. Québec, ministère des Affaires sociales, Direction des communications.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1990. *Une réforme axée sur le citoyen*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1991. *Un financement équitable à la mesure de nos moyens*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1994. *Les services à domicile de première ligne. Cadre de référence*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GUBERMAN, N. 1987. «Discours de responsabilisation de "la famille" et retrait de l'État-providence» dans R. B. Dandurand, dir., *Couples et parents des années quatre-vingt*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture («Questions de culture», n° 13). Pages 193-208.
- LESEMANN F. et C. MARTIN. 1993. «Au centre des débats, l'articulation entre solidarités familiales et solidarités publiques» dans ID., dir., *Les personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales. Comparaisons internationales*. Paris, La Documentation française. Pages 207-215.
- OKIN, S. M. 1995. «Sur la question des différences». EPHESIA, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris, La Découverte. Pages 57-69.
- REGROUPEMENT DES AIDANTES ET AIDANTS NATUREL(LE)S DE MONTRÉAL (2000), <http://www.cam.org/~raanm/home.htm>, 2000.

- SAILLANT, F. 2000. «Identité, invisibilité sociale et altérité: expérience et théorie anthropologique au cœur des pratiques soignantes». *Anthropologie et sociétés*, vol. 24, n° 1. Pages 155-172.
- SAILLANT, F. et al. 2005. «Politiques sociales et soins de santé: conséquences et enjeux pour les femmes» dans D. Masson, dir., *Femmes et politiques: l'État en mutation*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa. Pages 181-210.
- TREMBLAY, M., BOUCHARD, N. et C. GILBERT. 1999. «Des femmes et des soins: l'expérience des aidantes naturelles au Saguenay». *Recherches féministes*, vol. 12, n°1. Pages 63-81.
- TREMBLAY, M., et al. 2004. *L'agir collectif dans le soutien aux proches dépendants: un portrait du regroupement des aidants et aidantes naturels du Québec (RANQ)*. Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales.

Le lien social au coeur du développement

Suzanne TREMBLAY

Société d'intervention urbaine de Chicoutimi-Jonquière

Le thème de la redéfinition et de la reconceptualisation du développement dans une perspective sociale et communautaire apparaît comme une question cruciale à débattre dans le contexte général de la globalisation des économies, du retour au libéralisme économique dans plusieurs pays du monde, de l'appauvrissement généralisé d'une grande partie des populations, tant dans les pays du Sud que dans ceux du Nord (Latouche, 1991; Chossudovsky, 1998; Ziegler, 2002), et de la crise environnementale mondiale (Dufour, 1994). C'est à l'intérieur de ce courant de réflexion que s'inscrit ce texte. Nous y présentons quelques résultats de notre recherche doctorale qui portait sur *la recherche d'un autre développement* à travers les actions de groupes communautaires oeuvrant au centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi, à Saguenay. Dans les pages qui suivent, nous allons regarder le lien social et le rapport au territoire comme facteurs de développement. Le lien social est ressorti dans notre recherche, comme un facteur particulièrement prégnant dans le développement mis en œuvre par les groupes communautaires étudiés. Dans un premier temps, nous allons présenter globalement le sujet et les concepts d'analyse de la recherche. Par la suite, nous examinerons les définitions théoriques du lien social, pour ensuite regarder comment ces groupes nomment et définissent le lien social, quelles sont les répercussions du lien social et comment le lien social permet de recomposer les communautés. Dans un deuxième temps, nous regarderons le rapport au territoire du centre urbain de Chicoutimi, en examinant notamment la localisation des groupes étudiés, la perception et l'appartenance au territoire, les interventions dans le quartier, le territoire comme support de la matérialisation des rapports sociaux pour conclure sur la revitalisation sociale et communautaire des territoires.

À la recherche du développement mis en œuvre par les groupes communautaires

La recherche que nous avons réalisée porte sur quatre groupes communautaires¹ qui ont œuvré au centre urbain de Chicoutimi entre 1960 et 2003. La question au cœur de cette recherche était de voir si ces groupes étaient porteurs d'un autre type de développement. Ainsi, en lien

¹ Les quatre groupes étudiés sont: les groupes d'action catholique, le Comité de l'environnement de Chicoutimi, Lastuse et Loge m'entraide.

avec les différentes théories du développement, notamment les théories associées au paradigme critique du développement et au paradigme de l'après-développement, nous avons cherché à déceler les formes de développement mis en œuvre par les groupes à l'étude. Les groupes que nous avons examinés ont travaillé en faveur de la lutte à la pauvreté à Chicoutimi, notamment dans les quartiers centraux de l'arrondissement qui sont aux prises avec la pauvreté et la dévitalisation. En effet, les indicateurs socio-économiques compilés sur les quartiers centraux montrent que le territoire du centre urbain de Chicoutimi est un espace marqué par la pauvreté et les quartiers qui composent ce territoire vivent une certaine dévitalisation sur le plan social et économique et ce depuis les années soixante-dix.

La recherche a permis d'examiner non seulement la problématique de dévitalisation qui sévit dans ces quartiers, mais également la revitalisation sociale et communautaire qui a été générée par l'action des groupes communautaires dans cet espace. Nous avons cherché ainsi à percevoir la mise en œuvre d'un autre développement à travers les actions concrètes réalisées par des groupes communautaires du milieu.

Le lien social et le rapport au territoire comme facteurs de développement

Pour être en mesure d'analyser ces actions, nous avons élaboré un cadre d'analyse comprenant six concepts intégrateurs² dont ceux du lien social et du rapport au territoire. Le lien social est particulièrement ressorti comme un facteur du développement mis en œuvre par ces groupes. Le rapport au territoire au contraire n'a pas semblé se démarquer comme l'un des facteurs les plus significatifs du développement élaboré par les groupes du milieu.

Sur le plan théorique, le concept du lien social fait référence à l'être ensemble et à la sociabilité (Mafessoli, 1993; Offe, 1997). Il découle de la théorie des mouvements sociaux et de la théorie de l'action collective (Touraine, 1978; Neveu, 1996; Offe, 1997). Il fait référence aussi aux théories de l'espace où la proximité spatiale crée le lien social (Dionne, Klein et Tremblay, 1997). Il se rapporte aux théories du développement (Vachon, 1990; Pecqueur, 1989) où la synergie des acteurs de développement se pose en facteur de développement. Il est présent dans la théorie de l'après-développement où la communauté est à la source de l'organisation sociale (Latouche, 1991; Rist, 1996).

² Outre le lien social et le rapport au territoire, les quatre autres concepts sont: l'appartenance à l'espace non institutionnel, le changement social, la vision du développement et le lien entre le local et le global.

Ainsi, à la lumière de ces définitions, nous avons cherché à percevoir comment le concept du lien social se transposait dans l'action des groupes étudiés. L'analyse³ que nous avons dégagée sur la signification et sur l'importance du lien social dans l'action des groupes étudiés est résumée dans le tableau 1: le contenu de cette analyse a été classé selon les catégories suivantes: les termes et les visions autour du lien social, les fondements du lien social, les répercussions du lien social et l'appartenance à une communauté symbolique. Nous allons les examiner tour à tour.

La vision du lien social

Le premier élément du tableau fait référence aux termes et à la vision autour du lien social. Cette vision va de la communauté de destin, à la famille en passant par le groupe d'appartenance, le groupe d'entraide et le milieu. Le lien social n'a pas la même définition et la même intensité dans chacun des groupes étudiés. L'intensité et la densité du lien social semblent aller de pair avec la longévité des liens sociaux établis ainsi qu'avec les motifs qui relient les personnes au sein du groupe. Pour les groupes d'action catholique, qui représentent les plus anciens groupes communautaires oeuvrant sur le territoire de Chicoutimi (1960 à 2003), la création de liens sociaux de longue durée liés notamment aux convictions religieuses et sociales semble avoir suscité des liens intenses qui relèvent de la communauté de pensée et de la famille. La citation suivante d'un militant que nous avons interviewé évoque cette perception du lien social dans les groupes d'action catholique:

Oui, ça fait une grande famille, moi mon travail; je suis entré dans les relations longues parce que dans la militance dans les projets, on se rejoint par l'intérieur; il se crée une amitié dans l'action d'abord mais aussi il se crée une parenté par en dedans dans l'ordre des convictions qui a fait qu'avec des gens, j'ai développé de longues amitiés parce qu'on n'était pas dans le ponctuel, [...] c'est peut-être d'ailleurs ma grande récompense, c'est que dans ce travail-là, on s'est fait des amis; on a fêté nos victoires, on a compris nos échecs parce que tout n'a pas été des réussites; dans des affaires, on a raté plusieurs coups, ça été des humains qui étaient en route et moi je me suis fait de bons amis et c'est ça qui dure à mon avis et la source de motivation, c'est de croire qu'à plusieurs on peut changer... alors dans nos engagements, il y avait la notion, tu sais, pas d'engagement pour une idéologie, mais ça passe par des personnes, ça passe par de

³ Cette analyse a été faite à partir des différents documents produits par les groupes étudiés et aussi par l'analyse de vingt-quatre entrevues réalisées avec des militants des groupes étudiés. Des militants qui étaient soit des travailleurs, des bénévoles, des usagers ou des membres de ces groupes.

*longues fraternités, à la limite ça devient ta communauté de destin un peu*⁴.

Dans le même sens, pour le groupe Lastuse qui œuvre auprès des personnes assistées sociales et dont l'un des objectifs est de briser l'isolement social, les liens sociaux relèvent de la famille et du groupe d'appartenance. La citation qui suit rend bien compte de cette vision:

*J'étais souvent ici. J'ai passé des moments comme les autres très durs... je ne sais jamais où aller; c'était une place où je me sentais bien ici. En fait... Ça ne me le disait pas d'aller chez nous... Les enfants allaient à l'école, pis moi je m'en venais ici. J'étais comme chez nous. Ce n'est pas compliqué. Tu sais, on arrivait ici, c'était chez vous... C'était comme une famille... Quelqu'un avait envie de te parler toute seule, [...] on arrivait, on s'assoyait, on se parlait, on a eu du fun aussi, moi j'ai eu du fun en tout cas*⁵.

Pour le Comité de l'environnement de Chicoutimi et pour Loge m'entraide, le lien social se définit davantage comme le montre le tableau autour des relations d'amitié, de la communauté de pensée et du milieu social qui se créent dans le groupe.

Le fondement du lien social

Au sujet du fondement du lien social, le tableau 1 montre que le lien social dans les quatre groupes étudiés semble relever de la communauté de pensée qui s'établit dans un groupe autour d'une cause à défendre et d'un objectif à atteindre. La lutte contre la pauvreté, les convictions sociales et religieuses, l'entraide entre les pairs, la sauvegarde de l'environnement, les projets à mettre en oeuvre, la défense collective des droits sociaux, la lutte pour le logement social sont toutes des causes qui relient les personnes autour des groupes étudiés, que ce soit les groupes d'action catholique, le comité de l'environnement, Lastuse ou Loge m'entraide.

Au sein des groupes plus anciens comme les groupes d'action catholique, le comité de l'environnement et Lastuse, les liens de longue durée deviennent eux-mêmes un fondement du lien social, c'est-à-dire que les liens développés entre les membres des groupes deviennent si importants et si prégnants qu'ils permettent de mettre en oeuvre d'autres actions autour de la cause défendue. Il y a donc un mécanisme de rétroactions qui se produit entre la cause défendue et le lien social.

⁴ Propos tirés d'une entrevue avec un militant de l'action catholique, entrevue n° 2, mars-avril 2000.

⁵ Propos tirés d'une entrevue avec une militante du Regroupement des assistés sociaux, entrevue n° 21, novembre 2000.

Tableau 1 Synthèse de la notion de lien social dans les groupes à l'étude

	LES GROUPES D'ACTION CATHOLIQUE	LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI	LASTUSE	LOGE M'ENTRAIDE
Termes et visions autour du lien social	<ul style="list-style-type: none"> •Communauté de destin •Famille, fraternité, parenté, amitié 	<ul style="list-style-type: none"> •Liens d'amitiés •Milieu social •Communauté de pensée 	<ul style="list-style-type: none"> •Groupe d'appartenance, famille, groupe d'entraide, de solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> •Relations sociales •Milieu social •Liens d'amitiés
Fondement du lien social	<ul style="list-style-type: none"> •Communauté de pensée d'actions et de convictions sur le plan social et religieux •Lutte à la pauvreté •Entraide entre les pairs •Liens de longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> •Cause environnementale •Affinités de pensée et d'actions •Projets à réaliser et actions à mettre en œuvre •Liens de longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> •Défense collective et individuelle des droits des personnes assistées sociales •Entraide par les pairs •Relations de solidarité •Liens de longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> •Lutte pour le logement social •Actions collectives mises en œuvre par le groupe •Entraide par les pairs •Projets à réaliser •Liens plus récents •Lutte contre la pauvreté
Répercussions du lien social	<ul style="list-style-type: none"> •Briser l'isolement social •Assurer les besoins primaires (cuisine collective) •Travail sur la problématique de l'emploi, etc. •Mise en œuvre de projets, de groupes communautaires et d'entreprises d'économie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> •Lutte et défense de l'environnement urbain et de la qualité de vie à Chicoutimi •Projets pour la mise en valeur de l'environnement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> •Lutte contre la pauvreté •Briser l'isolement social •Lieu d'appartenance et de réinclusion sociale •Défense collective et individuelle des droits des personnes assistées sociales 	<ul style="list-style-type: none"> •Promotion du logement social •Projet de coopérative d'habitation •Lutte pour de meilleures conditions de logement •Lutte contre la pauvreté
Communauté symbolique	<ul style="list-style-type: none"> •Formation et appartenance à une communauté symbolique à travers le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> •Formation et appartenance à une communauté symbolique à travers le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> •Formation et appartenance à une communauté symbolique à travers le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> •Formation et appartenance à une communauté symbolique à travers le groupe

Le lien social s'établit généralement autour d'une cause ou d'une action collective à mettre en œuvre et le travail en faveur de cette cause permettra de densifier le lien social et de susciter d'autres actions à réaliser. Ainsi, l'intensification du lien social permet de développer d'autres actions en faveur des objectifs à atteindre. L'élément temporel apparaît important dans cette dynamique puisque c'est dans les groupes les plus anciens où les liens sont de longue durée que le lien social devient lui-même un fondement de création de l'action.

Dans cette perspective, le lien social apparaît vraiment important pour chacun des groupes étudiés parce qu'il est à la base de l'action réalisée et qu'il leur permet de mettre en œuvre leurs actions et de réaliser certains de leurs projets et de leurs objectifs. Sans lien social et sans action collective, aucune des réalisations des groupes n'aurait pu voir le jour.

Les répercussions du lien social

En regardant à nouveau le tableau 1, nous pouvons observer les répercussions du lien social dans chacun des groupes étudiés. En fait, il s'agit des actions qui ont été mises en œuvre grâce au lien social qui a permis à ces groupes à la fois d'exister et de durer. Ainsi, briser l'isolement social, lutter contre la pauvreté, combler les besoins de base notamment par la mise sur pied de cuisines collectives, créer de nouveaux groupes communautaires pour répondre aux besoins des personnes et des communautés, mettre sur pied des entreprises d'économie sociale pour la création d'emplois, améliorer l'environnement urbain par sa mise en valeur et par sa sauvegarde, créer un lieu de réinclusion sociale pour les personnes assistées sociales, défendre les droits sociaux sur le plan individuel et collectif, développer le logement social par l'habitation coopérative et lutter pour de meilleures conditions de vie sur le plan de l'habitation apparaissent comme autant de répercussions du lien social qui existent dans les groupes étudiés qui oeuvrent au centre urbain de Chicoutimi.

De plus, pour certains groupes comme Lastuse, c'est la création du lien social lui-même qui devient une réalisation du groupe puisque l'isolement et l'exclusion sociale ressortent comme des dimensions importantes de la condition des personnes assistées sociales. Dans ce sens, la création ou la recréation du lien social apparaît comme une répercussion importante pour les personnes assistées sociales. Ces répercussions qui prennent la forme de différentes actions et réalisations permettent de voir et d'incarner cette idée que sans le lien social qui s'est créé dans les groupes, aucune des actions et réalisations mentionnées dans le tableau 1 n'aurait pu voir le jour.

La formation d'une communauté symbolique

Chacun des groupes étudiés a vu se créer en lui-même une communauté symbolique ou une communauté de sens dont le groupe dessine les frontières. En effet, même si, pour plusieurs de ces groupes, l'objectif n'est pas de créer une communauté, ils la recréent d'une certaine façon à leur insu. Ainsi, à travers leurs actions, leurs pratiques, leurs projets, ils en viennent à créer un lieu d'appartenance qui est celui du groupe. Le groupe devient soit un milieu de vie, soit un style de vie ou une façon de vivre. Cette façon de vivre en rapport avec le groupe amène la création de plusieurs petites communautés symboliques représentées par chacun des groupes que nous avons étudiés; il s'agit de communautés a-territoriales, de communautés symboliques au sens de Mafessoli (1993). Deena White, un peu dans la même veine, distingue la communauté existentielle de la communauté fonctionnelle⁶: la première, la communauté existentielle, constitue une manière d'être ensemble, de créer un nous, elle touche à l'affectivité et à l'émotionnel et elle permet de recomposer le lien social et le tissu social; la deuxième, la communauté fonctionnelle, permet de réaliser des actions et de mettre en œuvre des projets.

Ces deux types de communautés se côtoient, dans les groupes étudiés, à différents degrés selon le groupe. Pour les groupes d'action catholique et pour Lastuse, par exemple, la communauté existentielle semble très prégnante puisque ces groupes sont perçus comme des lieux d'appartenance et d'enracinement où les personnes impliquées retrouvent un réseau basé sur l'affinité de pensée et/ou le partage d'une condition similaire. Pour le Comité de l'environnement, la lutte pour l'environnement apparaît comme un style de vie et pour Loge m'entraide, cette communauté existentielle se retrouve davantage dans le partage d'une réalité commune et dans le travail de lutte pour de meilleures conditions d'habitation, notamment lors des manifestations organisées par l'organisme et avec le projet d'une coopérative d'habitation au centre-ville de Chicoutimi.

Au sein des groupes que nous avons observés, la communauté symbolique et la communauté fonctionnelle semblent coexister et se renforcer mutuellement dans une relation dynamique. La communauté fonctionnelle suscite la communauté symbolique, tandis que la communauté symbolique permet souvent de développer des projets parce qu'il y a cette sociabilité au sein du groupe. Ainsi, il ne semble pas y avoir de séparation entre la communauté symbolique et la communauté

⁶ Cette distinction élaborée par Deena White est citée dans le texte de Ninacs, William A., 2002, p. 29.

fonctionnelle, et l'une semble alimenter l'autre. Voilà sans doute l'importance du lien social qui permet de répondre à la fois aux besoins relationnels et aux besoins de partage des personnes ainsi qu'aux attentes relatives à la mise en œuvre d'actions porteuses de transformation et d'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie des individus et des collectivités.

Dans cette perspective, les communautés symboliques témoignent de la vivacité de la société civile, mais également de la sociabilité qui se développe dans les groupes de l'espace non institutionnel. Ces groupes ont des répercussions profondes tant sur leurs membres que sur le milieu où ils évoluent, comme le montre le tableau 1; en ce sens, le lien social est non seulement à la base de l'action des groupes étudiés, mais il est aussi à la base du développement qui s'incarne dans le groupe et qui a des répercussions tangibles sur la vie des personnes et du milieu où ces organismes se trouvent.

Le rapport au territoire du centre urbain de Chicoutimi

Si le lien social s'est avéré une dimension fondamentale du développement élaboré par les groupes étudiés, il nous semblait que le rapport au territoire devait lui aussi être un puissant facteur dans la mise en œuvre de ce développement. En effet, la problématique de dévitalisation marquée des quartiers centraux de Chicoutimi qui a été étayée dans notre recherche nous apparaissait comme une dimension devant permettre de motiver les actions de développement entreprises par les groupes du milieu. Toutefois, l'analyse des actions et des perceptions des militants des groupes étudiés nous a permis de constater au contraire, que la dimension territoriale avait peu de signification pour trois des quatre groupes étudiés et que l'enjeu du territoire semblait plus important dans les années 1980 que dans la décennie 1990, alors que l'enjeu du territoire s'est recentré vers celui des rapports sociaux. Le tableau 2 résume les liens effectifs et les liens perçus entre le territoire du centre urbain et les groupes à l'étude. Nous allons regarder les dimensions analysées.

La localisation des groupes étudiés

Les groupes étudiés ont tous un rapport objectif avec le territoire des quartiers centraux puisqu'ils y sont localisés. Par ailleurs, le territoire d'intervention auquel il réfère est davantage régional que local, sauf pour le Comité de l'environnement de Chicoutimi qui a toujours eu une vocation locale. Cependant, le rayon d'intervention de ces groupes ne correspond pas toujours à leur vocation territoriale.

Ainsi, les groupes d'action catholique ont une vocation diocésaine, ce qui correspond au territoire sous-régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais ils ont aussi une vocation locale et de quartier par le biais des groupes dans lesquels ils interviennent et les projets qu'ils réalisent. À cet échelon, il y a les projets de la Place du presbytère dans le quartier du Bassin et celui du Carrefour communautaire Saint-Paul qui touchent particulièrement à la problématique sociale du quartier Saint-Paul. Le Comité de l'environnement, quant à lui, a une vocation locale, mais son rayon d'action s'étend souvent au milieu régional. Lastuse et Loge m'entraide envisagent les problématiques qu'ils touchent dans une perspective régionale, mais leur travail s'effectue aussi sur le plan local.

La perception et l'appartenance au territoire

Toutefois, lorsqu'on regarde les perceptions du lien avec le territoire et le sentiment d'appartenance aux quartiers centraux, le rapport au territoire devient beaucoup plus nébuleux. En effet, le lien entre la problématique traitée par le groupe et la problématique de pauvreté du territoire du centre urbain n'est pas toujours perçu d'une façon claire dans chacun des groupes. Pourtant, la problématique de pauvreté des quartiers centraux semble bien connue dans chacun des groupes à l'étude. Cependant, le sentiment d'appartenance aux quartiers centraux n'apparaît pas aussi prégnant d'un groupe à l'autre, comme le montre le tableau 2. En fait, chaque groupe a un lien particulier au territoire du centre urbain et ce lien a évolué au cours des années.

Les interventions dans le quartier

Ainsi chaque groupe étudié intervient dans ce territoire d'une façon qui lui est propre. Les groupes d'action catholique ont développé des interventions spécifiques dans les quartiers dévitalisés, notamment dans les quartiers du Bassin et de St-Paul. Pour Lastuse, le lien entre les quartiers centraux et le groupe semble très important, puisque la vivacité de l'organisme apparaît liée à sa localisation dans le centre-ville car ses militants proviennent en grande partie des quartiers centraux. De plus, par sa localisation dans le quartier du centre-ville près de l'église Christ-Roi, le groupe offre un lieu accessible et signifiant pour les personnes assistées sociales et sans emploi. Pour le groupe Loge m'entraide, le lien avec les quartiers centraux semble plus ténu et le sentiment d'appartenance au centre urbain paraît moins manifeste. Malgré cela, le groupe intervient directement dans la problématique du centre urbain avec le projet de coopérative d'habitation dans l'école Saint-Phillipe.

Tableau 2 Synthèse du rapport au territoire du centre urbain de Chicoutimi

	LES GROUPES D'ACTION CATHOLIQUE	LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI	LASTUSE	LOGE M'ENTRAIDE
Localisation du groupe sur le territoire et territoire d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> •Groupes situés dans les quartiers centraux: centre-ville, Bassin et •St-Paul de Chicoutimi •Vocation locale, régionale et de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> •Situé dans le quartier du centre-ville de Chicoutimi •Vocation locale 	<ul style="list-style-type: none"> •Situé dans le quartier du centre-ville de Chicoutimi •Vocation régionale 	<ul style="list-style-type: none"> •Situé dans le quartier du centre-ville de Chicoutimi •Vocation régionale
Perceptions du rapport au territoire et du sentiment d'appartenance au territoire du centre urbain de Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> •La perception du lien entre le groupe et la problématique du territoire du centre urbain semble plus importante dans les années 1990 •Sentiment d'appartenance au territoire de plus en plus important •Bonne connaissance de la problématique de la pauvreté du territoire du centre urbain de Chicoutimi 	<ul style="list-style-type: none"> •La perception du lien entre le groupe et la problématique du territoire du centre urbain semble plus importante dans les années 1980 •Sentiment d'appartenance au territoire moins grand dans les années 1990 •Bonne connaissance de la problématique de la pauvreté du territoire du centre urbain de Chicoutimi 	<ul style="list-style-type: none"> •Perception du lien entre le groupe et la problématique du territoire du centre urbain semble assez importante •Sentiment d'appartenance au territoire •Bonne connaissance de la problématique de la pauvreté du territoire du centre urbain de Chicoutimi 	<ul style="list-style-type: none"> •La perception du lien entre le groupe et la problématique du territoire du centre urbain semble plus diffuse •Peu de sentiment d'appartenance explicite au territoire du centre urbain •Bonne connaissance de la problématique de la pauvreté du territoire du centre urbain de Chicoutimi
Interventions en rapport avec le territoire du centre urbain de Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> •Interventions spécifiques dans les quartiers du centre-ville avec l'approche de l'intervention quartier dans les années 1990: quartier St-Paul, du Bassin et centre-ville •Implantation de plusieurs groupes communautaires au centre urbain de Chicoutimi 	<ul style="list-style-type: none"> •Interventions sur le territoire du centre-ville dans les années 1980 •Projet d'intervention dans le quartier du bassin: Maison de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> •Lieu de rencontre pour les personnes assistées sociales et sans emploi dans le quartier du centre-ville de Chicoutimi 	<ul style="list-style-type: none"> •Intervention spécifique au niveau du quartier du centre-ville de Chicoutimi: projet d'une coopérative d'habitation dans l'école Saint-Philippe

Pour le CEC, le projet de maison écologique au Bassin apparaît comme une façon de réinvestir le territoire du centre urbain, même si la préoccupation pour l'aménagement et le développement du centre urbain de la ville dans une perspective écologique semble moins importante dans les dernières années d'existence de l'organisme.

Le territoire comme support de la matérialisation des rapports sociaux

Dans les années 1970 et 1980, la problématique de dévitalisation des quartiers centraux et l'action des groupes populaires semblaient correspondre davantage l'une à l'autre. À cette époque, le développement et l'aménagement du territoire du centre urbain apparaissaient comme de véritables enjeux de l'action des groupes du milieu. Cela est vrai notamment pour le Comité de l'environnement de Chicoutimi qui a semblé le plus préoccupé par les enjeux liés au développement du territoire du centre urbain à cette période. En ce sens, l'action du Comité de l'environnement combinée à celle des autres groupes du milieu de l'époque est révélatrice de cet intérêt pour l'enjeu de l'aménagement et du développement du centre-ville. Dans les années 1990, cet enjeu de l'aménagement et du développement du territoire urbain semble être moins présent dans les actions mises en œuvre par les groupes étudiés. Ainsi, seuls les groupes d'action catholique se démarquent sur ce plan puisqu'ils ont intégré, à compter du milieu des années 1990, la question du territoire en développant l'approche de quartier dans leur travail avec les groupes du milieu et dans les projets qu'ils ont mis en œuvre.

À compter des années 1990, il semble en effet qu'on assiste à un déplacement de l'enjeu lié à la situation du territoire du centre urbain. Ce n'est plus tant le développement et l'aménagement du territoire lui-même qui apparaissent comme les enjeux principaux sur le territoire du centre urbain de Chicoutimi, mais bien la lutte à la pauvreté. Dans ce contexte, le territoire apparaît davantage, comme le support de cette situation de pauvreté et de dévitalisation. Ainsi, la conscience de l'appartenance des groupes à l'étude au territoire du centre urbain et à sa problématique de dévitalisation n'apparaît pas toujours aussi clairement que nous l'avions supposé au départ. Ce n'est pas forcément l'enjeu du territoire qui est la base du travail mis en œuvre dans les groupes à l'étude, mais plutôt l'enjeu social de la précarité et de la pauvreté qui les anime. L'enjeu véritable apparaît non plus comme l'espace physique lui-même, mais plutôt les rapports sociaux qui sont à l'origine de la dévitalisation de ce territoire. Le territoire comme matérialisation des rapports sociaux apparaît d'une façon claire dans cette optique (Lefebvre, 1974).

De plus, l'appartenance semble davantage liée à la communauté de chacun des groupes qu'au territoire lui-même et les lieux importants

pour l'intégration sont davantage liés aux communautés que les groupes représentent. Ainsi, le territoire comme lieu habité se présente d'abord comme un lieu de précarité et devient le support de cette réalité.

Pour bien comprendre cette réalité, il faut regarder dans l'histoire du centre urbain de Chicoutimi ce qui nous permet de saisir que l'identité des quartiers centraux a changé. Ceux-ci sont passés de quartiers ouvriers et populaires à quartiers et territoires de pauvreté (Bouchard, 1973). Selon des études sur les zones de HLM et sur les quartiers pauvres au Québec et en France (Deslauriers et Brassard, 1989; Pétonnet, 1985), les populations de ces territoires ne réussissent pas toujours à développer un sentiment d'appartenance à leurs quartiers. Comment, en effet, s'identifier à la pauvreté et à la précarité? Ainsi, le sentiment d'appartenance semble davantage lié aux communautés formées et délimitées par les groupes que par le territoire lui-même. Ce n'est plus le territoire qui devient le lieu d'identification et d'appartenance, ce sont les groupes qui habitent ce territoire qui deviennent les objets même de l'appartenance. Les groupes, d'une certaine façon, distancient le rapport au territoire. Ils permettent la création de nouvelles identifications et appartenances qui ne sont pas liées au territoire de pauvreté comme tel et cela, tout en s'inscrivant dans les enjeux qui définissent le territoire, à savoir notamment la lutte à la pauvreté et pour l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie.

Dans ce contexte, la revitalisation du territoire du centre urbain de Chicoutimi ne semble plus à l'ordre du jour, à tout le moins dans l'optique d'une revitalisation urbaine classique. Il faut comprendre sans doute ici que les luttes de quartier pour la revitalisation urbaine et du territoire, qui ont été nombreuses dans les années 1970 et 1980 au Québec, tant à Montréal qu'à Québec, ont montré les limites de cette approche puisque la revitalisation urbaine et de quartier n'a pas fait disparaître la pauvreté. Elle en a plutôt déplacé et repoussé les frontières de celle-ci sur d'autres territoires. C'est pourquoi, ce n'est plus l'aménagement du territoire lui-même qui devient l'objet de l'enjeu, mais les rapports sociaux en lien avec la pauvreté qui s'incarnent sur le territoire.

* * *

Ces considérations nous amènent à envisager le travail des groupes implantés au centre urbain de Chicoutimi dans une perspective de revitalisation sociale et communautaire. En effet, le lien social apparaît comme la dimension la plus significative pour mettre en œuvre le développement. C'est par la sociabilité qui se tisse au sein des groupes que se concrétise l'action et qui sera au cœur du développement qu'ils mettent en œuvre. Le lien social agit comme le creuset du développement

élaboré par les groupes à l'étude. De plus, le lien social permet de recomposer les communautés et l'existence de ces petites communautés a des répercussions au-delà des groupes eux-mêmes sur la collectivité plus grande où ils évoluent, soit la ville, le quartier et la société dans son ensemble de par les actions qu'ils mettent en oeuvre.

Pourtant, l'approche par quartier n'est pas complètement absente des objectifs des groupes que nous avons étudiés. En effet, certains groupes comme ceux de l'action catholique se sont impliqués directement dans les quartiers Saint-Paul et du Bassin avec les projets du Carrefour communautaire Saint-Paul et de Place du presbytère au Bassin. La perspective d'action qui est valorisée par ces groupes relève d'une approche intégrée où le travail pour le développement de ces quartiers dévitalisés se conjugue avec la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie. Ainsi, avec l'existence de ces groupes, nous pouvons percevoir l'agrégation de plusieurs petites communautés qui ont un effet de transformation du milieu où elles agissent. Autrement dit, il s'agit d'une communauté de communautés qui œuvrent dans le sens de la transformation des rapports sociaux (Côté, 1995) et non pas uniquement des organismes ou des associations agissant comme des instruments pour la mise en œuvre de projets de régulation des rapports sociaux.

Dans cette perspective, la revitalisation du territoire devient sociale et communautaire, dans le sens où ce sont les groupes du milieu qui réinventent le développement du territoire de par leur existence même. Dans cette dynamique, ce sont les rapports sociaux qui deviennent les véritables enjeux du développement. Le territoire dans ce contexte, apparaît comme le support des rapports sociaux et c'est par la revitalisation sociale et communautaire que s'effectuera la recomposition du territoire. Ainsi, l'enjeu du développement du territoire apparaît lié à la recréation des communautés et le lien social apparaît comme l'élément central de cette recomposition. Voilà une autre vision pour réinventer le développement des communautés et des territoires.

Bibliographie

- ALONSO, M. et al. 1999. *La pauvreté à Chicoutimi et à Jonquière: ce qu'on en dit, ce qu'on en fait*. Chicoutimi, Collectif IDÉES, Université du Québec à Chicoutimi. 93 p.
- BOUCHARD, L.-M. 1973. *Les villes du Saguenay. Étude géographique*. Chicoutimi, Leméac et Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi. 212 p.
- BURGESS, E. W. 1984. «La croissance de la ville. Introduction à un projet de recherche» dans Y. Grafmeyer et J. Isaac, dir., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Aubier Montaigne. Pages 127-143.
- CÔTÉ, D. 1995. «Développement communautaire et rapport sociaux de sexes: essai d'analyse sur toile de fond régionale» dans D. Côté, M. Tremblay et al., *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional*. Montréal, éditions du Remue-ménage. Pages 109-130.

- DESLAURIERS, J.-P. et M.-J. BRASSARD. 1989. *Pouvoir habiter*. Chicoutimi, GRIR/UQAC. 184 p.
- DIONNE, H. et É. MUKAKAYUMBA. 1998. «Territoire de communauté et développement enraciné» dans P.-A. Tremblay, dir., *Des communautés au communautaire*. Chicoutimi, GRIR/UQAC. Pages 19-35.
- DIONNE, H., KLEIN, J.-L. et P.-A. TREMBLAY. 1997. «L'action collective et l'idéal communautaire: bases territoriales d'un nouveau type de mouvement social?» dans J.-L. Klein, P.-A. Tremblay et H. Dionne, dir., *Au-delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux?* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec. Pages 33-46.
- FILLIEULE, O. et C. PÉCHU. 1993. *Lutter ensemble, les théories de l'action collective*. Paris, L'Harmattan. 221 p.
- GRAFMEYER, Y. et I. JOSEPH. 1984. *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris, Aubier Montaigne. 334 p.
- LATOCHE, S. 1991. *La planète des naufragés. Essai sur l'après-développement*. Paris, Éditions La Découverte. 235 p.
- LEFEBVRE, H. 1974. *La production de l'espace*. Paris, Éditions Anthropos. 485 p.
- MAFFESOLI, M. 1993. «Le quotidien et le local comme espaces de socialité» dans M. Audet et H. Bouchikhi, *Structuration du social et modernité avancée: autour des travaux d'Anthony Giddens*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval. Pages 203-218.
- MAFFESOLI, M. 1992. *La transfiguration du politique. La tribalisation du monde*. Paris, Grasset. 307 p.
- NEVEU, É. 1996. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte. 122 p.
- NINACS, W. A. 2002. «Le pouvoir dans la participation au développement local dans un contexte de mondialisation» dans M. Tremblay, P.-A. Tremblay et S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec. Pages 15-40.
- OFFE, C. 1997. *Les démocraties modernes à l'épreuve*. Paris, L'Harmattan. 350 p.
- PECQUEUR, B. 1989. *Le développement local: mode ou modèle*. Paris, Syros/Alternatives. 149 p.
- PERRON, M., RICHARD, L. et S. VEILLETTE. 1995. *Aires sociales et conditions de vie au Saguenay. Un outil de développement régional*. Jonquières, Groupe Écobes/Cégep de Jonquières. 96 p.
- PERRON M. et al. 1989. *Espace urbain et différenciation sociale au Saguenay: l'agglomération de Chicoutimi-Jonquières*. Groupe Écobes/Cégep de Jonquières. 137 p.
- PETONNET, C. 1985. *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*. Paris, Éditions Galilée. 329 p.
- RIST, G. 1996. *Le développement: histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 462 p.
- TOURAINÉ, A. 1978. *La voix et le regard*. Paris, Éditions du Seuil. 309 p.
- TREMBLAY, P.-A. 1998. «Des communautés au communautaire: avancée de la société civile, ou retour du refoulé?» dans P.-A. Tremblay, dir., *Des communautés au communautaire*. Chicoutimi, GRIR/UQAC. Pages 7-17.
- TREMBLAY, P.-A. 1993. «La vivacité de la société civile en région» dans J.-L. Klein, D. Plamondon et P.-A. Tremblay, dir., *Les régions après l'État. Chili, Pologne, Québec*. Chicoutimi, GRIR/UQAC. Pages 5-20.
- TREMBLAY, S. 2004. *À la recherche d'un autre développement? La dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours*. Chicoutimi, UQAC-UQAR, thèse de doctorat. 543 p.
- VACHON, R., dir. 1990. *Alternatives au développement. Approches interculturelles à la bonne vie et à la coopération internationale*. Montréal, Éditions du Fleuve, Institut interculturel de Montréal. 350 p.

Le regroupement municipal à Rouyn-Noranda: impact sur la dynamique communautaire des quartiers ruraux

**Paule SIMARD, ASSS¹ de l'Abitibi-Témiscamingue
Diane CHAMPAGNE, UQAT²
Guillaume BEAULÉ, ASSS de l'Abitibi-Témiscamingue**

L'étude dont il est question ici visait à rendre compte de la dynamique communautaire dans treize quartiers ruraux nouvellement regroupés au sein de la ville de Rouyn-Noranda. Elle a été réalisée par l'Agence de services de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, en partenariat avec la Ville de Rouyn-Noranda, le CLSC Le partage des eaux, Rouyn-Noranda, Ville en santé et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle s'inscrivait dans une volonté de fournir aux principaux partenaires de la santé (centres de santé et de services sociaux, municipalités et organismes de développement) des données portant sur la capacité des quartiers ruraux à contribuer à l'amélioration de conditions de vie des ses citoyens et, dans cette perspective, à participer à une diminution des inégalités de santé entre les individus et les communautés.

La première partie de l'article pose les assises théoriques et contextuelles de la recherche. D'une part, elle précise comment la vitalité d'une communauté contribue, à travers des dimensions telles la capacité d'agir et le sentiment d'appartenance, à l'amélioration des conditions de vie et de la santé des individus. D'autre part, elle décrit le contexte spécifique de réorganisation du territoire puisque c'est la dynamique des communautés rurales à un moment particulier, soit à la suite des regroupements municipaux et dans la perspective de la démarche de la Corvée rurale, que l'étude a voulu mettre en lumière. La seconde partie présente une portion des résultats de l'étude, soit les effets du regroupement municipal sur la dynamique des quartiers ruraux regroupés. Deux dimensions sont alors abordées: la baisse du pouvoir d'agir et le désengagement de la vie communautaire.

¹ Agence de services de santé et de services sociaux

² UQAT: Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Capacité des communautés et réorganisation du territoire

Documenter la dynamique communautaire constitue tout un défi puisque plusieurs facteurs font qu'une communauté est capable de se prendre en main, qu'elle est dynamique ou qu'elle est pleine de vitalité. Des chercheurs de différents horizons disciplinaires se sont intéressés à cette question. D'aucuns ont parlé de dynamisme et de vitalité d'une communauté (Carrier et Jean, 2000; Dionne et Thivierge, 2000), d'autres ont surtout travaillé sur la capacité communautaire (Minkler et Wallerstein, 2003; Veazie et al., 2001; Bopp et al., 2000; Goodman et al., 1998) ou sur le capital social (Stone et Hughes, 2002; Putnam, 2001 et 1995; Coleman, 1994; Bourdieu, 1980).

Pour réaliser les portraits des communautés de Rouyn-Noranda, c'est l'idée de capacité communautaire qui a retenu l'attention, notamment parce qu'elle se préoccupe de la communauté comme entité autonome et qu'elle englobe plusieurs dimensions. Ce concept désigne les habiletés, les compétences et les connaissances des citoyens, de même que celles des communautés, permettant d'apporter des changements dans leur milieu. Étudier la capacité communautaire, c'est mettre en lumière les forces sociales et non les problèmes vécus, dans une perspective dynamique misant sur le potentiel présent dans les collectivités (Simard, 2005).

Dynamique communautaire et santé: quelques repères

L'intérêt de la Direction de santé publique pour cette étude repose sur l'idée que la santé est déterminée par plusieurs facteurs, dont plusieurs renvoient aux relations sociales entre les individus ou les groupes (Tarlov et Peter, 2000). Les communautés rurales constituent des lieux privilégiés où le tissu social est plus dense qu'en milieu urbain: les gens se connaissent et ont un fort sentiment d'appartenance (Statistique Canada, 2005). La santé des communautés rurales est en partie liée à leur pouvoir d'agir, à leur capacité de prise en charge et au niveau de participation de leurs membres: les communautés dont les citoyens participent le plus étant les plus en santé. Sur un plan individuel, les personnes les plus engagées dans leur communauté et qui entretiennent de bonnes relations sociales sont celles qui ont le plus de chances d'être en santé (Putnam, 2001 et 1995; Coleman, 1994). En fait, il s'agit d'amener les personnes et les communautés à reprendre du pouvoir sur leur santé, contribuant ainsi à diminuer les inégalités au regard de la santé.

Communauté et sentiment d'appartenance

En milieu rural, la communauté géographique constitue le fondement de l'ancrage social, communauté, que l'on peut définir comme:

un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis (ville, village, quartier, arrondissement). Ces personnes ont une interaction sociale et partagent, entre elles et avec le lieu qu'elles habitent, certaines valeurs communes et des liens psychologiques démontrant ainsi une certaine conscience de leur identité en tant que communauté (INSPQ, 2002: 17).

Cette conscience de faire partie d'une communauté particulière, d'avoir une identité propre, on la nomme généralement sentiment d'appartenance. C'est celui-ci qui est à la source de la vitalité plus ou moins grande des communautés. Ayotte (2003: 49) rappelle à quel point ce sentiment est important dans un contexte de développement local: «*L'identité est un élément marquant pour le développement d'une communauté car cette dernière est stimulante pour ses habitants et suscite une fierté d'appartenance, une volonté d'agir en sa faveur*».

Coutu (2001) lui aussi, dans ses recommandations sur le regroupement municipal à Rouyn-Noranda, insiste sur l'importance de cette appartenance:

L'appartenance à une communauté est un sentiment fort, difficilement quantifiable et mesurable, mais qui procure fierté et aussi responsabilité chez la personne. C'est ce sentiment d'appartenance qui est à la source de tous ces mouvements et organismes bénévoles qui viennent combler de nombreux besoins à caractère social, culturel et récréatif dans les municipalités.

Cette appartenance contribue à générer, chez les personnes, une certaine fierté à l'égard de sa communauté locale. On est de telle ville ou de tel village, on s'associe à l'image que projette sa municipalité, à ses attributs, aux activités qui la distinguent.

Appartenance et identité locale sont à la base de l'implication citoyenne de la personne dans sa communauté (Vachon, 2000; cité dans Coutu 2001: 20).

Santé et pouvoir d'agir des communautés

L'essence même d'une communauté, outre le fait que ses membres interagissent entre eux et ont un certain sentiment d'appartenance, réside dans son pouvoir d'agir sur différents déterminants de la santé. En effet, dans les communautés rurales caractérisées par la petite taille de leur population et la richesse des interrelations, il est plus facile de participer aux prises de décision. Et en dépit du contexte de

regroupement municipal à Rouyn-Noranda, où le pouvoir formel au sein de ces communautés rurales a été transféré à la nouvelle ville, il n'en demeure pas moins que ces communautés locales peuvent toujours agir sur certains déterminants de la santé, notamment sur le sentiment d'appartenance, sur la communication et les liens qui unissent les citoyens. À cet égard, O'Connor et Gates (2000) soutiennent qu'il y est plus facile, pour les citoyens et les organismes du milieu, d'influencer ce qui se passe localement que dans les structures formelles régionales ou nationales. Il semble ainsi que *«l'action intersectorielle [soit] plus facile à mettre en œuvre sur un plan plus modeste, au niveau local»* et que *les structures bureaucratiques aux niveaux municipal et surtout communautaire [soient] plus restreintes et plus accessibles; les acteurs concernés et les citoyens sont plus facilement mobilisés, d'une part parce qu'ils risquent de bénéficier directement et visiblement de l'action intersectorielle et, d'autre part, parce que la collaboration dépend souvent de la confiance et de l'amitié* (White et al., 2002: 42).

La réorganisation du territoire de la nouvelle ville de Rouyn-Noranda

C'est dans un contexte de profonde réorganisation du territoire que la présente étude prend place. Or, l'ampleur de ces changements laisse supposer que ce ne fut pas sans impact sur la vie communautaire.

En 2000, le gouvernement québécois dépose son livre blanc: *La réorganisation municipale: Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens*. L'idée générale est de regrouper les municipalités locales et de renforcer les institutions supramunicipales telles les agglomérations urbaines et les municipalités régionales de comté (MRC), plus aptes à avoir une vue d'ensemble et à favoriser un développement harmonieux sur le territoire. En Abitibi-Témiscamingue, toutes les municipalités de la MRC Rouyn-Noranda sont visées par cet exercice de regroupement. Les élus municipaux amorcent donc une réflexion afin de trouver une structure administrative satisfaisante pour l'ensemble des municipalités visées. Il faut dire qu'on n'avait pas attendu la volonté gouvernementale de regrouper les municipalités, puisque le débat avait cours depuis déjà une dizaine d'années dans la région (Ayotte, 2003: 18).

À la suite de nombreuses discussions, études et rapports (Coutu, 2001; Richer, 2001) suivis d'une proposition de décret refusée par quatre municipalités (D'Alembert, Destor, McWatters et Mont-Brun), la ministre des Affaires municipales signe, en décembre 2001, un décret imposant le regroupement forcé de toutes les municipalités présentes sur le territoire de la MRC. C'est ainsi qu'en janvier 2002, les treize municipalités de la

MRC Rouyn-Noranda sont regroupées en une seule entité administrative, la nouvelle grande Ville de Rouyn-Noranda, qui se voit par ailleurs transférer les compétences de la MRC. La population de la ville passe alors de près de 30 000 personnes à un peu plus de 40 000 (Statistique Canada, Estimations 2002).

Quatorze nouveaux districts électoraux sont alors créés. En fonction de la taille de la population, certains districts regroupent trois ou quatre anciennes municipalités alors que d'autres sont constitués d'une seule municipalité³. Chaque district élit un conseiller municipal qui représente parfois plusieurs quartiers.

La Politique nationale de la ruralité et la Corvée rurale

Presque en parallèle aux regroupements municipaux, soit en décembre 2001, le ministère des Régions publie sa *Politique nationale de la ruralité: Une vision d'avenir*. Celle-ci vise à favoriser le développement des communautés rurales par le biais d'un Pacte rural par lequel le gouvernement s'engage à favoriser l'amélioration de la qualité de vie des citoyens en milieu rural et soutenir leur engagement dans le développement de leur communauté.

Ce sont les MRC qui ont la responsabilité de définir et de gérer, à l'aide d'une enveloppe budgétaire spécifique, la démarche du Pacte rural⁴. À Rouyn-Noranda, c'est à la nouvelle ville que revient ce mandat puisqu'elle assume les responsabilités dévolues à la MRC. Le Pacte rural s'applique toutefois uniquement aux quartiers ruraux.

En juin 2003, la Ville de Rouyn-Noranda produit un plan d'action (2003-2007) pour la mise en œuvre du Pacte rural. Quelques mois plus tard, quatre agents de développement rural et une coordonnatrice sont embauchés par le Centre local de développement afin de soutenir le développement des quartiers ruraux. Une démarche de consultation, appelée Corvée rurale, est organisée au printemps 2004, en vue de recueillir les propositions de chacun des quartiers concernant les différentes dimensions liées aux orientations de la *Politique nationale de la ruralité*. Des portraits socioéconomiques, ainsi que les résultats préliminaires des portraits sur la dynamique communautaire réalisés dans le cadre de la présente étude, servent de base à la réflexion lors de cette

³ Montbeillard, Arntfield et Rollet sont regroupées dans le district Ouest; Bellecombe, Beaudry et Cloutier dans le district Sud; D'Alembert, Destor, Cléricy et Mont-Brun dans le district Nord alors que Cadillac, Évain et McWatters constituent chacun un district.

⁴ À Rouyn-Noranda, l'enveloppe financière est de 627 000\$ à répartir sur cinq ans.

«Corvée rurale». Les premiers appels de projets sont annoncés pour l'automne 2004.

Quelques repères méthodologiques

Les dimensions de la capacité communautaire retenues dans cette étude (les réseaux sociaux, la participation, le leadership et la perception globale des citoyens de leur communauté) permettent de mieux comprendre les forces et les dynamiques propres à chaque quartier rural, dans la perspective où chacun avait, relativement au Pacte rural, à définir et à réaliser des projets de développement. Ces dimensions ont par ailleurs amené les citoyens à discuter des effets du regroupement municipal sur la vie de leur communauté.

Les points de vue sur ces diverses dimensions ont été recueillis par le biais d'entrevues individuelles (cinq par quartier) et de groupe avec des informateurs clés (un par quartier regroupant entre 7 et 12 personnes). Pour l'ensemble des treize quartiers, 172 personnes (leaders et personnes clés) furent rencontrées (75 hommes et 97 femmes), au cours de treize entrevues de groupe et 63 entrevues individuelles menées en février et mars 2004. Il s'agissait d'entrevues semi-dirigées. Les entrevues individuelles et collectives ont fait l'objet d'une analyse de contenu (Bardin, 1996). Un bref questionnaire visant à identifier les principaux leaders de leur communauté était également complété lors des entrevues.

Un portrait a été confectionné pour chacun des treize quartiers. Dans la plupart d'entre eux, les résultats préliminaires ont été présentés lors de la Corvée rurale, en mai et juin 2004, pour validation. À McWatters et à Évain, la validation s'est faite lors d'une rencontre publique spécifique puisque ces quartiers ne participaient pas à la Corvée rurale. Une analyse transversale des treize quartiers a permis de faire ressortir les points de convergence. Cet exercice a mis en évidence certaines caractéristiques du milieu rural de Rouyn-Noranda de même que la spécificité de la dynamique communautaire au regard notamment des transformations liées au regroupement municipal.

Les effets du regroupement municipal

L'objectif de la présente étude était de mettre en évidence les caractéristiques et les forces des quartiers au regard de leur dynamisme et de leur capacité à réaliser des projets de développement visant l'amélioration de la qualité de vie. Ces portraits de la vie communautaire des quartiers ont permis de préciser que, malgré des transformations de société ayant un impact certain sur la dynamique des communautés locales et plus spécifiquement sur l'engagement citoyen, plusieurs d'entre

eux disposent d'un tissu social fort et de leaders qui leur permettent d'envisager la réalisation de projets d'envergure. Or, ces forces identifiées dans les quartiers ruraux sont tributaires de la transformation récente du contexte politique liée au regroupement municipal.

En fait, les effets du regroupement des municipalités ne figuraient pas parmi les thèmes abordés dans cette étude. Toutefois, les informateurs n'ont pas manqué de faire le lien entre les thématiques proposées et ce qu'ils appellent la «fusion». Il était en quelque sorte inéluctable que le regroupement des municipalités provoque des réactions dans les quartiers concernés et que cette recherche ait été une occasion pour en parler. C'est surtout en fait parce que cette transition venait tout juste de se faire et que la période d'adaptation n'était, de part et d'autre, pas terminée que les commentaires furent si nombreux et, il faut le dire, souvent amers.

La Ville de Rouyn-Noranda est en train de roder ses relations avec ses nouveaux quartiers. Tout un défi comme l'annonce Jean-Charles Coutu dans sa proposition d'organisation de la nouvelle ville (2001). Défi d'autant plus périlleux, voire même paradoxal, puisque le regroupement municipal se conjugue au Pacte rural. Rouyn-Noranda doit ainsi réussir le difficile arrimage entre la centralisation du pouvoir relevant de son rôle de ville, et le soutien aux communautés rurales afin qu'elles prennent en charge leur développement, mandat associé à son rôle de MRC.

Les propos exprimés dans le cadre de la présente étude quant au regroupement municipal touchaient de nombreux domaines (services, définition des rôles des différents acteurs, pouvoir des conseils de quartier, etc.). L'idée n'est cependant pas de reprendre ici l'ensemble des points de vue recueillis. Néanmoins, l'ampleur des transformations provoquées par le regroupement municipal dans la structure même du pouvoir au sein des communautés est telle qu'elle a des répercussions importantes sur la dimension centrale de la recherche: la dynamique des communautés. En effet, la vitalité d'une communauté et le sentiment d'appartenance, lui-même moteur de l'engagement des citoyens, constituent autant de facteurs qui favorisent un meilleur état de santé des individus. Il s'agit donc ici de montrer en quoi le regroupement municipal affecte la dynamique des quartiers, et ce, sur deux dimensions: le pouvoir d'agir local et le sentiment d'appartenance.

Un pouvoir d'agir à la baisse

Le pouvoir d'agir des communautés sur le bien-être et la qualité de vie de leurs membres repose en tout premier lieu sur leur capacité à prendre des décisions. En ce sens, le passage du statut de municipalité à celui de quartier a grandement transformé la capacité décisionnelle des communautés au regard de leur développement et de leur devenir, alors

même que le Pacte rural est prévu pour aider les communautés rurales à participer activement à leur développement. Ce défi, bien que considérable, n'est pas insurmontable. L'angle d'analyse retenu à propos de ces changements structurels vise à montrer comment la diminution du pouvoir d'agir est sentie par la population et quel impact a celui-ci sur la capacité et la volonté des citoyens d'agir.

Un pouvoir centralisé

Un des premiers effets du regroupement municipal est la centralisation du pouvoir et celle-ci se manifeste de diverses façons. Le processus de réorganisation qui a eu lieu sur le territoire de l'ancienne MRC Rouyn-Noranda est particulier dans la mesure où c'est la nouvelle ville qui assume dorénavant les fonctions autrefois dévolues à la MRC. Cette situation fait en sorte que le pouvoir est plus concentré et plus complexe qu'il ne l'était auparavant, quand deux institutions distinctes se partageaient les tâches (voir à ce propos l'analyse de Chiasson, 2002). Il y a eu, en fait, centralisation et concentration du pouvoir puisqu'il n'existe dorénavant qu'un seul conseil de ville alors qu'il y en avait treize avant le regroupement municipal.

Lors de la création de la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda, quatorze districts électoraux ont été créés et chacun est représenté par un conseiller municipal. Comme certains districts regroupent parfois plusieurs quartiers, ces derniers ne disposent que d'un élu, qu'ils partagent par ailleurs avec d'autres quartiers. *«On a une représentante qui représente quatre quartiers, c'est plus ce que c'était pour les gens de la place»*. Même si la majorité des anciennes municipalités étaient favorables au regroupement, il n'en demeure pas moins que les citoyens trouvent difficile l'exercice quotidien de cette nouvelle configuration politique. Ils pensent que *«ce n'est pas d'en haut que les choses peuvent se faire»* et se désolent que ce soit *«des urbains qui gèrent du rural»*. Enfin, les distances entre certains quartiers et la zone urbaine découlant de la centralisation rendent difficile à accepter que des décisions qui les concernent soient prises par des gens qui résident aussi loin d'eux. *«C'est bien difficile de se faire "runner" par une personne qui va prendre des décisions pour une grande ville qui est à 50 kilomètres de chez nous. J'ai bien de la misère à vivre avec ça»*.

D'emblée, le regroupement municipal a donc un impact direct sur le nombre d'élus qui représentent chacun des quartiers et les personnes qui se sont exprimées sur le sujet ont le sentiment d'avoir perdu du pouvoir au profit de la ville, qui demeure toujours une entité extérieure à bon nombre d'entre eux.

Le pouvoir restreint des conseils de quartier

Le rôle des nouveaux conseils de quartier dans la Ville de Rouyn-Noranda a également suscité bien des débats lors des entrevues. Plusieurs rencontres de groupe se sont d'ailleurs cristallisées autour de l'existence de ces conseils et de leurs fonctions, souvent comparées aux anciens conseils municipaux. Le décret⁵ concernant le regroupement des municipalités de l'ancienne MRC Rouyn-Noranda stipule que:

Le conseil de quartier est un organisme consultatif. Ce conseil est le lien qui existe entre le citoyen et l'administration municipale pour favoriser les services de proximité.

Il a comme principales fonctions de s'assurer de la qualité des services de proximité offerts aux citoyens du quartier, de vérifier l'accessibilité des services de proximité à ces citoyens, de recommander à la ville un soutien communautaire aux organismes du quartier, de s'assurer de l'accessibilité des bâtiments et des équipements municipaux du quartier, de suggérer des projets afin de favoriser la culture, les loisirs et l'utilisation des parcs dans le quartier et finalement de recommander au conseil de ville les subventions que ce dernier peut accorder à des organismes du quartier en vertu du paragraphe 2 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes.

Cette définition pose le mandat et le rôle des conseils de quartier. Dans la pratique toutefois, la présente étude a démontré que ce mandat ne semble pas être très bien connu ni compris par la population en général qui continue à déposer ses plaintes et ses demandes au conseil de quartier, comme s'il s'agissait toujours d'un conseil municipal.

Par ailleurs, au regard de ce mandat «consultatif», certains leaders parlent plutôt d'un rôle «*figuratif*» puisque la ville ne les consulte pas systématiquement. «*Tu travailles plus pour toi. Tu travailles pour une grosse ville que tu n'as pas de pouvoir décisionnel sur cette ville-là*». Ce n'est qu'au printemps 2004, après la collecte des données, que les conseils de quartiers se sont vus confier le mandat de gérer les budgets d'activités de quartier et de subventions aux organismes.

Le conseil de quartier ne constitue donc pas un lieu de décision en ce qui concerne le développement du quartier. Il n'a ni le pouvoir politique ni les leviers financiers pour intervenir; sa capacité d'agir est donc assez limitée.

Quand on est municipalité et qu'on veut faire du développement, c'est la municipalité qui va faire la gestion de ces argents-là. Aujourd'hui, tu as beau avoir un comité de développement dans ton quartier, c'est la ville qui va faire du développement. Tu as beau avoir un comité, tu n'as pas de pouvoir.

⁵ Décret 1478-2001 (article 9).

Cette capacité d'agir est d'autant plus restreinte que la structure même du conseil de quartier n'est pas de nature à faciliter l'exercice local du pouvoir. D'une part, chaque conseil de quartier ne comporte qu'un seul élu municipal, le conseiller de district, qui siège d'ailleurs parfois au sein des conseils d'autres quartiers. De plus, comme cet élu assure la présidence du conseil de quartier mais ne réside pas toujours dans le quartier, les informateurs ont le sentiment que la responsabilité réelle du conseil de quartier échappe au contrôle local. En fait, les conseillers municipaux ne sont pas toujours considérés comme des leaders dans les quartiers où ils sont élus. Dans le questionnaire sur le leadership local, leur nom ressortait plus fortement dans le quartier où ils ont leur domicile. D'autre part, les membres de conseils de quartier ne sont pas élus mais nommés par la Ville de Rouyn-Noranda, ils ne représentent pas, au sens démocratique du terme, les citoyens du quartier.

En définitive, les conseils de quartier, tant par leur mandat que par leur structure, ne constituent pas des lieux susceptibles de susciter la discussion autour du devenir des quartiers ou de soutenir les communautés dans la prise en charge de leur développement. C'est dans ce sens qu'un informateur affirme que la centralisation constitue une «atteinte à la démocratie» puisque les conseils de quartier ne sont plus des lieux de débat et de discussion de la chose publique, qui est le fondement de la démocratie.

Au niveau de la fusion, ça change beaucoup sur la dynamique et sur le contrôle que tu as de ta municipalité. Quand untel dit: "On avait un conseil municipal", c'est très différent d'un conseil de quartier, parce que les employés étaient là, on circulait fréquemment dans les bureaux, la population venait souvent dans les bureaux. Y avait tout un roulement et une circulation d'information et on savait tout ce qui se passait partout. Quand y manquait de "gravelle" dans le rang des ponts, on le savait dans la demi-heure. Là tu le sais plus. [...] Je me rends compte depuis qu'on a un conseil de quartier qu'on est beaucoup plus loin de l'information, on n'a plus le même contrôle. Y a des gens qui appellent directement à la ville pour se plaindre et [l'inspectrice municipale] elle rapporte ça directement soit à [l' élu], soit à son supérieur. Nous autres, on ne le sait même plus. (Un membre d'un conseil de quartier)

Et effectivement, dans tous les quartiers, les informateurs ont constaté une baisse de fréquentation des citoyens aux réunions des conseils de quartier, comparativement à celles des conseils municipaux.

Or, on l'a vu, c'est à l'échelon local, celui de la communauté d'appartenance immédiate des citoyens, qu'il est plus facile et faisable d'intervenir sur les facteurs qui influencent la santé et le bien-être des

individus et des communautés. Ce constat ne condamne pas les conseils de quartier à un rôle inutile, bien au contraire. Il laisse simplement entendre qu'il est nécessaire que les communautés locales puissent agir sur leur développement et qu'elles doivent avoir le pouvoir pour le faire.

Un désengagement de la vie communautaire

Outre la perte de la capacité d'agir plus formelle, cette réorganisation politique a également eu un impact important sur le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté. Or, le sentiment d'appartenance à la communauté constitue un des moteurs de l'engagement citoyen et bénévole. On a le goût et de l'intérêt à participer à la vie communautaire lorsque l'on sent que notre action aura un impact sur nous, sur notre entourage, que l'on travaille pour soi.

Un sentiment d'appartenance fragilisé

Le regroupement municipal a ébranlé le sentiment d'appartenance de bon nombre de citoyens des quartiers étudiés. C'est le cas notamment pour les personnes originaires du quartier ou qui y sont installées depuis longtemps et des gens qui ont choisi délibérément une communauté plutôt qu'une autre de façon à s'y intégrer. Pour eux, avec la disparition de leur municipalité et des institutions qui la constituaient, c'est la structure même de leur ancrage communautaire qui s'est envolée. Si le tissu social sous-jacent à la communauté politique n'a pas disparu, il a tout de même perdu le cadre structurel qui permet de transformer ce substrat social en un levier pour développer la communauté.

Ces gens ne se sentent pas faire partie de Rouyn-Noranda, ils ont peur d'y perdre leur identité et d'être «assimilés» à la grande ville. Ils s'interrogent sur l'avenir de leur communauté, une parmi de nombreuses autres au sein de la nouvelle ville. Les propos recueillis témoignent d'une crainte très marquée à cet égard, plusieurs personnes prévoyant la disparition de leur quartier en tant qu'entité spécifique.

Y m'ont volé mon village. Je me sens pu interpellée, j'ai pu l'impression d'être à proximité de mes choses.[...] plus on grossit, moins on se sent concerné.

C'est quelque chose, le tissu social, ça prend du temps à se bâtir, puis c'est fragile aussi... C'est comme une belle toile d'araignée qui se bâtit mais tu donnes un petit coup de hache dedans, elle est débâtie, elle est en morceaux mais c'est plus une toile d'araignée. On sent de moins en moins cette solidarité-là de la communauté.

On a beau dire maintenant on fait partie de la Ville de Rouyn [...] comment tu penses qu'on se sent là? Penses-tu qu'on fait partie de cette ville-là? On ne le sent pas. Et même la ville ne le sent pas. Ce n'est pas parce qu'on veut pas. Ce n'est pas parce

*que la ville ne veut pas. Ça ne marche pas. Y a trop de distance.
On est en campagne ici.*

En revanche, pour ceux qui choisissent leur lieu d'habitation en fonction du cadre naturel, pour les résidents saisonniers notamment, l'appartenance est plus souvent rattachée à leur voisinage immédiat (rive d'un lac, rang, chemin d'accès), appartenance que le regroupement municipal n'a pas nécessairement touchée. Quant aux personnes pour lesquelles le critère de sélection du lieu de résidence est la proximité du centre urbain, la vie de quartier ne compte pas beaucoup. Leur quotidien s'organise plutôt autour du noyau urbain, c'est là qu'elles travaillent, font leurs achats et organisent leurs loisirs. Elles ont déjà une appartenance à la ville, ce que le regroupement municipal vient concrétiser dans les faits.

Mais de toute façon, ce ne sont pas ces personnes qui animent et font vivre les communautés. Ce sont les premières, celles qui ont un sentiment d'appartenance fort à leur milieu qui créent et entretiennent la dynamique des quartiers. Il est donc impératif de mettre en place des stratégies pour nourrir et faire s'épanouir le sentiment d'appartenance, il en va de la vitalité des communautés et, à terme, de leur survie comme entités sociales spécifiques et de la vitalité globale de l'ensemble de la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda.

Une diminution de l'implication citoyenne et bénévole

Dans les communautés rurales, les personnes qui s'impliquent le font parce qu'elles savent pour qui elles travaillent, elles ont l'impression de contribuer au bien-être de leurs proches et de leurs voisins tout en assurant le leur. L'appartenance à un milieu constitue donc le moteur puissant de l'action bénévole.

Il y a plusieurs façons de s'impliquer, en fait elles sont peut-être presque aussi nombreuses qu'il y a de bénévoles. Pour l'analyse toutefois, il est utile de distinguer l'action citoyenne de l'engagement bénévole, même si toutes les personnes qui s'investissent dans l'un ou l'autre le font bénévolement. L'action citoyenne réfère plus spécifiquement à l'exercice de la démocratie dans un milieu (être membre du conseil municipal, du conseil de quartier ou d'un comité de développement, contribuer à un projet communautaire) alors que l'on pourrait associer le bénévolat à l'engagement dans des causes sociales ou récréatives (être membre d'un comité de loisirs, d'un club de l'âge d'or, d'un comité de bibliothèque ou entraîneur d'une équipe sportive).

Au dire des personnes rencontrées au cours de l'étude, le bénévolat, déjà en déclin dans la société en général, a globalement chuté à la suite du regroupement municipal. En perdant le sentiment d'appartenance à leur communauté, les gens se sont désengagés des

diverses activités dans lesquelles ils étaient impliqués. Mais toutes les activités bénévoles n'ont pas été touchées avec la même intensité.

L'action citoyenne a été transformée. D'une action plus directe liée à l'exercice du pouvoir par le conseil municipal (siéger au sein du conseil municipal ou assister aux réunions du conseil municipal), on est passé, depuis le regroupement municipal, à une action indirecte liée à une fonction consultative. Où l'on s'engageait parce qu'on avait le pouvoir de prendre des décisions pour développer et améliorer les conditions de vie de la municipalité, on s'engage maintenant pour tenter d'influencer des décisions qui se prennent par l'administration municipale de la grande Ville de Rouyn-Noranda.

Cette transformation n'affecte pas seulement la nature de l'engagement citoyen, elle touche également le nombre de personnes qui participent à la vie démocratique. Sans l'avoir mesuré de manière spécifique, ce qui n'était d'ailleurs pas prévu dans cette étude, un simple regard sur la transformation de la structure politique des quartiers laisse entrevoir qu'il y a moins de personnes engagées activement dans la vie politique des quartiers, du moins dans les quartiers où la vie politique était active. D'une part, là où il y a actuellement sept membres dans les conseils de quartier, il y avait au moins autant de conseillers municipaux élus auxquels s'ajoutaient les candidats défaits et tous les bénévoles qui les entouraient. D'autre part, la participation aux rencontres du conseil de quartier est très faible alors que les réunions du conseil municipal attiraient régulièrement de nombreux citoyens.

Quant à l'engagement bénévole dans les activités récréatives ou associatives, là encore, la recherche ne permet pas de mesurer si le regroupement municipal a eu un impact sur le nombre de personnes impliquées. Toutefois, la nature des propos recueillis permet de montrer une certaine désaffection des citoyens quant à l'action bénévole. En fait, c'est surtout lorsque cette action bénévole touche des tâches ou des fonctions qui, dans les quartiers urbains, sont rémunérées que l'on note une désaffection.

Quand c'était le temps de faire la patinoire, y avait dix hommes qui se levaient la nuit et qui allaient glacer la patinoire. Cette année, y en a pas. Y veulent pas faire quelque chose de bénévole maintenant alors que quand ils pourraient être payés un petit peu, la ville prend quelque un d'autre.

Les gens s'impliquent parce qu'ils ont l'impression que le milieu a besoin d'eux, qu'ils sont utiles. «*Si on est fusionné, me semble qu'on a moins d'appartenance à notre paroisse que quand on avait à notre petite municipalité. On travaillait pour nous autres*». Dans les petites municipalités, les citoyens savent que les ressources sont limitées et qu'il faut s'engager pour avoir certains services. Mais depuis le regroupement, les règles du jeu ont changé; on fait désormais partie d'une ville où, dans

les quartiers centraux, les fleurs sont plantées, les patinoires extérieures entretenues et les parcs aménagés par le personnel municipal. Les citoyens des quartiers ruraux se disent: «*Qu'ils payent, on va travailler*».

Par ailleurs, il est important de souligner que les bénévoles ont besoin de soutien de la part des employés des municipalités, que ce soit pour compléter un formulaire ou avoir accès à des équipements communautaires. Or, depuis le regroupement municipal, le personnel a été réduit et n'est pas présent en permanence.

Parce que aussi, dans le temps, quand on avait des employés municipaux, on avait un inspecteur. S'il y a avait quelque chose à faire, du bénévolat, on disait à [l'inspectrice municipale], tel organisme a besoin d'aide pour telle affaire, vas-y donc pour les aider. Aujourd'hui elle s'occupe de quatre quartier [...]. Le bénévolat va diminuer encore. C'était une personne ressource qu'on avait et puis qu'on perd, parce qu'à quatre quartiers, oublie ça. Le bénévolat, elle a plus le temps d'en faire. Et puis elle a des critères de son employeur. Nous y en avait pas de ça. S'il y avait quelque chose à faire, même sur son temps de travail, elle le faisait, ça rentrait sur son temps de travail.

Le déclin de l'action bénévole n'est pas uniquement dû au regroupement municipal. Toutefois, ce nouveau contexte affecte de façon importante la motivation et l'intérêt des citoyens des nouveaux quartiers à s'impliquer dans la vie de leur milieu. Cette action locale est pourtant indispensable à la vitalité des quartiers et au bien-être des individus qui y vivent. Il devient donc urgent de trouver les moyens pour préserver et développer la vitalité communautaire et l'engagement bénévole. C'est en tout premier lieu le sentiment d'appartenance qu'il faut renforcer, car c'est lui le fer de lance du bénévolat.

* * *

Par le biais des portraits de quartiers, l'étude a permis de mettre en évidence le dynamisme des anciennes municipalités rurales de Rouyn-Noranda, notamment sous l'angle de l'action des bénévoles et des leaders, des relations de voisinage, de l'entraide et de la réalisation de projets communs. Elle a mis également en évidence l'importance des lieux de rencontre locaux afin de faciliter les contacts entre les citoyens et ainsi développer leur sentiment d'appartenance. Ce dernier stimule l'engagement des citoyens qui, à son tour, s'avère essentiel à la vitalité des milieux de vie.

Or, cet engagement est en péril à Rouyn-Noranda et c'est cet aspect des résultats que l'article a voulu mettre en lumière. S'il ne faut pas oublier les tendances touchant l'ensemble du Québec pour expliquer ce phénomène, il ne faut pas non plus négliger les effets du contexte

politique local. En effet, le regroupement municipal a contribué à réduire la capacité d'agir dans les quartiers et à fragiliser le sentiment d'appartenance, deux dimensions fondamentales pour la santé des communautés et des individus.

Plus les communautés locales ont du pouvoir d'agir, plus elles peuvent influencer sur les déterminants de leur santé. En cela, les communautés locales constituent des espaces de création de la santé. Étant proche des citoyens, les communautés locales favorisent un exercice du pouvoir par le plus grand nombre. En revanche, lorsque le pouvoir s'éloigne, moins de personnes participent à la vie démocratique et les décisions prises ne correspondant pas toujours aux besoins locaux. Si l'idée de regrouper les petites municipalités peut constituer une décision rationnelle sur le plan de la gestion des services publics, cette étude montre qu'elle fragilise le sentiment d'appartenance et, en bout de ligne, l'engagement des citoyens dans leur milieu. Par ailleurs, en éloignant les citoyens des lieux de pouvoir, le regroupement municipal diminue les chances des plus démunis d'entre eux de se redonner du pouvoir sur leur vie et leur santé. En ce sens, on peut se demander quel impact aura le regroupement municipal sur les inégalités sociales.

Pour que le pouvoir s'exerce à l'échelle locale, pour que les gens continuent à se mobiliser, il faut leur laisser un espace de décision leur permettant de s'organiser et de réaliser eux-mêmes leurs projets. Le lien d'appartenance au quartier, au milieu de vie immédiat est essentiel, et ce, même si une appartenance globale se développe envers la Ville de Rouyn-Noranda. Comment est-il possible d'assurer la survie de ces facteurs essentiels à la vitalité des quartiers? Le renforcement du pouvoir d'agir et la consolidation du sentiment d'appartenance sont des pistes intéressantes. C'est aux citoyens des quartiers ruraux et à la Ville de Rouyn-Noranda de décider, ensemble, des moyens pour y parvenir.

Bibliographie

- AYOTTE, M. 2003. *L'influence de la perte des gouvernements locaux, suite (sic) aux fusions municipales, sur la vitalité culturelle et communautaire des petites collectivités rurales*. Mémoire de maîtrise, Université de Québec en Abitibi-Témiscamingue. 179 p.
- BARDIN, L. 1996. *L'analyse de contenu*. Paris, Presses universitaires de France. 291 p.
- BOPP, M. et al. 2000. *Assessing Community Capacity for Change*. David Thompson Health Region and Four Worlds Centre for Development Learning. 124 p.
- BOURDIEU, P. 1980. «Le capital social, notes provisoires». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, janvier. Pages 2-3.
- CARRIER, M. et B. JEAN. 2000. «La reconstruction de la légitimité des collectivités rurales» dans M. Carrier et S. Côté, *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Québec, PUQ. Pages 41-63.

- CHIASSEON, G. 2002. «"Une MRC—une ville" à Rouyn-Noranda: de nouveaux rapports (de force) entre l'urbain et le rural?». *Organisations et territoires*, vol. 11, n° 3, automne. Pages 95-100.
- COLEMAN, J. S. 1994. «Social Capital in the Creation of Human Capital». *American Journal of Sociology*, volume 94. Pages S95-S120.
- COUTU, J.-C. 2001. *Rapport sur la réorganisation municipale dans la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda*, (rapport du mandataire à la ministre). 70 p.
- DIONNE, H. et N. THIVIERGE. 2000. «Le développement humain et l'identité territoriale et communautaire» dans M. Carrier et S. Côté, *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Québec, Presses de l'Université du Québec. Pages 301-316.
- GOODMAN, R. M. et al. 1998. «Identifying and Defining the Dimensions of Community Capacity to Provide a Basis for Measurement». *Health Education and Behavior*, vol. 25, n° 3, juin. Pages 258-278.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2002. *La santé des communautés: perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*. Québec, INSPQ. 50 p.
- MINKLER, M. et N. WALLERSTEIN, dir. 2003. *Community-Based Participatory Research for Health*. San Francisco, Jossey-Bass. 489 p.
- OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. 2004. *Profil de la MRC Rouyn-Noranda*. Bulletin de mars. 8 p.
- O'CONNOR, D. et C. T. GATES. 2000. «Toward a Healthy Democracy». *Public Health Reports*, vol. 115, n° 2-3, mars/avril et mai/juin. Pages 157-160.
- PUTNAM, R. 2001. «Social Capital: Measurement and Consequences». *Isuma, revue canadienne de recherche sur les politiques*, vol. 2, n° 1, printemps. Pages 41-51.
- PUTNAM, R. D. 1995. «Bowling Alone: America's Declining Social Capital». *Journal of Democracy*, vol. 6, n° 1, janvier. Pages 65-78.
- RICHER, M. 2001. *Projet de regroupement des treize municipalités de la MRC Rouyn-Noranda*. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
- SIMARD, P. 2005. *Perspectives sur l'évaluation des projets Villes et Villages en santé dans le contexte québécois*. Québec, Institut national de santé publique. 61 p.
- STATISTIQUE Canada. 2005. «Étude: Les relations sociales dans les régions rurales du Canada», *Le Quotidien*, mardi 21 juin.
- STONE, W. et J. HUGHES. 2002. *Measuring social capital: towards a standardised approach*. Communication présentée à la Conférence de l'Australasian Evaluation Society International, Wollongong, Australie.
- TARLOV, A. R. et R. F. ST. PETER. 2000. «Introduction» dans A. R. TARLOV et R. F. ST. PETER, *The Society and Population Health Reader. Volume II: A State and Community Perspective*. New York, The New York Press. Pages IX-XXV.
- VEAZIE, M. A. et al. (2001), «Building Community Capacity in Public Health: the Role of Action-Oriented Partnerships». *Public Health Management Practice*, vol. 7, n° 2. Pages 21-32.
- WHITE, D. et al. 2002. *Pour sortir des sentiers battus. L'action intersectorielle en santé mentale*. Québec, Les Publications du Québec. 313 p.

L'économie sociale comme orientation de développement stratégique: l'exemple de la MRC de la Haute-Yamaska

**Frédéric BONNER
Christopher R. BRYANT
Université de Montréal**

Cet article se veut une contribution à la compréhension de la dynamique des acteurs dans la construction d'une orientation de développement stratégique. Il sera essentiellement question de l'économie sociale, «construite» sous cette forme par les acteurs d'une municipalité régionale de comté, soit la MRC de la Haute-Yamaska. L'économie sociale peut être considérée comme un outil de développement économique communautaire¹ et éventuellement comme une orientation stratégique, suggérant des initiatives qui dépassent l'idée unique de lutte contre la pauvreté pour s'attaquer aux inégalités sociales et territoriales. Elle devient une ressource intéressante qui permet de considérer autrement les interactions entre les sphères économiques, écologiques, sociales et politiques et leurs effets sur divers problèmes sociaux tels que l'exclusion et la vulnérabilité. Cet outil d'insertion par l'économie n'existe cependant pas par lui-même, il est porté par de multiples acteurs.

Les acteurs au niveau mondial, national, provincial et régional bâtissent un ensemble de processus et d'événements qui sont des opportunités pour les acteurs locaux. Ils permettent d'apporter des éléments nouveaux aux trajectoires de développement et de renforcer la capacité d'adaptation collective dans la mesure où il y a appropriation. C'est l'occasion d'associer aux valeurs du milieu des outils d'intervention plus efficaces. Pour provoquer des changements dans leur communauté, les acteurs locaux doivent enrôler, convaincre et mobiliser d'autres acteurs (locaux ou non) afin d'étendre leurs réseaux et se garantir un accès aux ressources nécessaires à l'intégration des éléments, en l'occurrence ceux de l'économie sociale, jugés pertinents au processus de changement (Latour, 1986: 264-265). C'est l'action de construire de l'économie sociale. En la construisant, ils en transforment les éléments initiaux de

¹ C'est-à-dire créer des initiatives collectives ou communautaires par des actions visant l'insertion sociale des individus ou des communautés par l'intermédiaire d'activités économiques à finalité sociale permettant de lutter autant contre la pauvreté que de provoquer des changements dans les structures productives et dans les rapports de pouvoir d'un milieu.

manière à ce qu'ils répondent plus efficacement à leurs besoins, leurs objectifs ou leurs intérêts en fonction de leur pouvoir. Ils peuvent en utiliser les caractéristiques pour créer de nouveaux réseaux ou se (re)positionner dans des réseaux locaux ou non déjà existants.

Le défi principal demeure celui d'assurer une cohérence adéquate entre ces nouveaux éléments et ceux qui sont déjà intégrés au processus de développement. Il s'agit d'identifier les préalables à l'organisation des actions portées par les différents intervenants, qu'ils possèdent des intérêts divergents ou non, une attitude ou un rôle que l'on revoit souvent chez les acteurs locaux clés ou leaders (Bryant et al., 1999; Randell, 2004). Il leur appartient de développer, soutenir et maintenir la participation autour d'orientations de développement, celles qu'ils croient les prémices d'un développement plus cohérent, organisées par une vision la plus partagée possible de l'avenir de la communauté. Ce rôle se termine lorsqu'il y a autoorganisation ou automaintenance de l'orientation. Bien entendu, à mesure que la situation évolue, de nouveaux enjeux naissent et donc les réponses ne peuvent pas toujours être maintenues par les mêmes acteurs.

En premier lieu, nous traiterons du rôle des acteurs locaux dans la construction de leur localité. Nous introduirons ensuite la notion «d'orientation de développement» et «d'association». Finalement, nous ferons état des résultats.

Le rôle des acteurs locaux dans la construction des localités

La reconnaissance croissante des initiatives locales, de l'importance de l'implication des citoyens dans le processus de prise de décision et des principes du développement durable dans les interventions va de pair avec l'émergence de changements fondamentaux ou des mégatendances (Naisbitt, 1982). Leurs effets ont des conséquences à toutes les échelles. Face à ces changements, les localités ont souvent reçu le statut de pion (Bryant, 1995). Les individus et les collectivités réagissent en les suivant ou en s'y adaptant, mais ils peuvent aussi les initier (Bryant, 1991). En plus d'être appréciables et ressenties plus près de la vie de tous les jours, leurs initiatives se greffent potentiellement au système mondial et contribuent à sa transformation et à l'émergence de nouvelles tendances. Les phénomènes macro ne sont pas totalement différents de ceux que l'on retrouve à l'échelle micro; les localités constituant un point de juxtaposition, d'articulation et d'intersection de réseaux de relations sociales de tous niveaux (Allie et Bryant, 2001).

En altérant l'économie sociale, en lui donnant des formes plus adaptées aux contextes locaux et non locaux, les acteurs d'une localité jouent un rôle important dans la transformation et la construction de leur milieu et ensuite dans des transformations plus globales, en exportant ou

en diffusant leurs réussites vers d'autres lieux. Ils innovent en utilisant des moyens et en employant des méthodes qui leur sont propres afin de formuler et de chercher à atteindre leurs objectifs (Allie et Bryant, 2001; Bryant, 1995; Granjon et Bryant, 2004). Ils ont aussi la capacité et l'intérêt potentiel de mettre en lumière les objectifs de leur collectivité, de mobiliser les ressources locales afin d'atteindre ces objectifs et d'élaborer des stratégies compatibles avec ceux-ci dans l'optique de mettre en place de nouvelles formes de développement (Bryant et Preston, 1987). Ils sont les éléments dynamiques d'une démarche «ascendante» en développement territorial, c'est-à-dire de la mise en valeur des forces particulières et distinctes d'une localité afin d'assurer l'essor du potentiel des acteurs qu'elle regroupe – individus, entreprises, communautés, organisations – et de ses avoirs culturels et naturels.

Chaque processus de changement nécessite une réorganisation des schémas d'interaction, la définition de nouveaux rôles et la gestion des incertitudes qui découlent de ces modifications. Les principes démocratiques d'équité et de participation interviennent en permettant une meilleure correspondance avec la réalité de chacun, soutenus par le leadership, essentiel afin de concentrer les énergies et mobiliser les individus vers des objectifs communautaires plus durables (Bryant, 1999). D'une part, la participation en tant que moyen implique de rassembler les ressources et le support des individus à titre d'intrants d'une stratégie basée sur l'assomption que son efficacité en sera augmentée. Par exemple, les structures existantes à l'échelle nationale, régionale, voire locale, le plus souvent indirectes, peuvent être perçues comme inadéquates à la rencontre des besoins exprimés par certains groupes sociaux ou certains secteurs. D'autre part, la participation est une fin en soi. Renforcer la capacité de participation des acteurs locaux, dans les différentes sphères du développement, dans une idée de démocratisation des structures, permet de dépasser une situation de dépendance ou de marginalisation. Les intentions sont multiples: établir des structures informelles ou des procédures, séparées ou additionnées à celle des autorités locales, régionales ou nationales.

Les orientations de développement

Les orientations stratégiques sont les représentations partagées d'une ou de plusieurs dimensions significatives et propres à une communauté (ses problèmes, ses opportunités, ses valeurs et ses forces...) autour desquelles les acteurs organisent leurs actions et leurs décisions afin de provoquer des changements. Ce sont des points de repère qui permettent de supporter la participation et de mobiliser les citoyens en s'appuyant sur les intérêts du milieu: ils organisent et soutiennent le

développement (Bryant, 1995). Les réseaux d'acteurs en régissent l'élaboration et la coordination d'après leur pouvoir et leur influence. Les orientations peuvent être représentées selon trois configurations (Bryant, 1995). D'abord sous la forme de secteurs d'activité comme l'agriculture, le tourisme ou les activités industrielles. Elles peuvent ensuite prendre la forme de thèmes et recouper plusieurs secteurs. Elles représentent par exemple, des intérêts d'ordre social comme la jeunesse et la protection de l'environnement. Finalement, elles peuvent posséder une base géographique: par exemple, la problématique des zones rurales d'un territoire. D'autres sont des combinaisons.

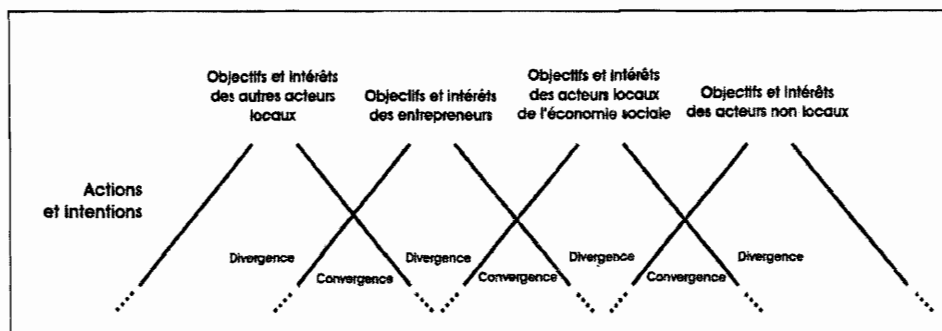
Chaque orientation stratégique n'attend pas passivement d'être créée ou mise en place. Elle est conçue à partir de chaînes plus ou moins fortes d'acteurs qui forment des associations. Chacun y contribue en fonction de ses propres ressources et par la réunion relative de ses intérêts à ceux des autres. Le niveau de contrôle qu'exerce un individu sur ce processus est limité par sa volonté et sa capacité à étendre et à consolider ses réseaux en lien avec l'orientation. On peut s'attendre à ce que certains jouent un rôle de leader et que d'autres jouent des rôles plus passifs. Dans le premier cas, le leader cherche à juxtaposer son espace personnel à celui des autres pour faire accepter ses intentions. Si elles sont acceptées, on peut parler de l'adhésion collective à certains principes d'action, c'est-à-dire une association composée de tous ceux qui participent et consentent aux régulations qu'elle impose. L'action collective devient alors *«ancrée, animée et dirigée par un noyau central duquel se forment plusieurs cercles concentriques où l'engagement va décroissant»* (Reynaud, 1989: 264).

La convergence des intérêts de ceux qui initialement ne formaient qu'un ensemble désordonné d'alliés permet de faire évoluer chaque orientation vers la forme de base partagée pour l'action collective et d'activer des règles qui peuvent être de plus en plus difficiles à dépasser. L'addition de tout nouvel allié renforce la chaîne et en élargit le réseau dans l'espace et le champ d'action: elle augmente la légitimité de la démarche. Malgré un fort consensus, de nouvelles alliances sont continuellement requises afin de renouveler la position générale, d'en assurer la transparence et d'y intégrer d'autres niveaux de créativité. Une orientation est donc une unité créée entre des individus, conscients de la nécessité de fixer des objectifs partagés pour remédier à une insatisfaction collective. Plusieurs circonstances peuvent être favorables: une opportunité pour des changements, un état de satisfaction plus élevé engendré par les projets du groupe, la conscience d'un degré élevé de chance de réussite et des conditions locales non contraignantes (Zander, 1990: 36-54). Définir des solutions ou des alternatives implique que les acteurs développent des stratégies destinées à enrôler d'autres acteurs: *«il*

faut que je les intéresse, il faut que je les oriente vers mes intérêts, je dois leur être indispensable». C'est un processus de négociation où chacun cherche à imposer sa définition de la situation aux autres et où finalement une orientation devient durable lorsque les acteurs ne ressentent plus le besoin d'en redéfinir les fondements, ils l'acceptent comme elle est.

Le développement d'une localité peut être organisé autour de ces pôles de changement: il s'agit du développement touristique ou industriel, de la revitalisation du centre-ville ou de l'entrepreneuriat chez les jeunes, entre autres. Dans un sens, ces éléments font monde à part: en principe, ils sont différents, en pratique, ils sont liés. À titre d'exemple, les entrepreneurs se soucient de l'éducation des jeunes parce qu'ils ont besoin d'une relève, le promoteur immobilier se soucie de l'image de la région que diffusent les agents du tourisme. Afin d'intégrer cette chaîne d'influence, les acteurs construisent des associations (ou des réseaux), développent des objectifs et des buts partagés et cherchent potentiellement à en assurer la stabilité: les orientations en sont l'aréna. Les intentions et les actions qui concernent chaque orientation peuvent converger ou diverger: certaines associations prennent le dessus sur d'autres, se fondent l'une à l'autre ou disparaissent (voir figure 1). L'ajout de nouveaux acteurs peut modifier les intentions en ajoutant de nouveaux potentiels ou en générant des conflits.

Figure 1: La composition d'une orientation de développement



L'orientation stratégique est soumise aux mêmes processus: elle s'efface si elle ne répond plus aux besoins locaux, si sa mission est atteinte sans être renouvelée ou si elle est recoupée par une autre. Elle perdure si elle évolue en conséquence des changements qu'elle provoque et des pressions extérieures, si elle est flexible et continue d'attirer de nouveaux acteurs. Il peut y avoir des incompatibilités entre deux types d'utilisation de l'économie sociale: la capacité d'un entrepreneur à s'éloigner de la définition ou l'interprétation qu'en fait un autre dépend de

son pouvoir. Il en va de même entre les acteurs locaux et les acteurs non locaux ou, entre les acteurs locaux et les acteurs de l'économie sociale.

L'exemple de la MRC de la Haute-Yamaska

Nous avons réalisé une étude de cas dans la MRC de la Haute-Yamaska, située à environ 70 km de Montréal, afin d'explorer ces concepts. Nous avons choisi de cerner le cas de l'économie sociale d'abord pour son potentiel à répondre aux problèmes actuels de la MRC et pour la volonté qu'ont démontrée les acteurs locaux à la consolider sous la forme d'une orientation. Actuellement considérée comme un outil de développement, elle a été choisie en tant qu'opportunité afin de répondre à la pénurie de main-d'œuvre que connaît le secteur manufacturier et pour son potentiel à générer de «nouveaux employés» en réhabilitant les personnes qui avaient, jusque-là, été exclues du marché du travail. D'autre part, elle a aussi été choisie pour appuyer les organismes qui offrent des services aux individus (principalement ceux qui oeuvrent en parallèle avec le CSSS) qui doivent trouver des solutions à la croissance de la demande en période de resserrement budgétaire.

L'économie sociale est d'abord devenue une orientation stratégique sectorielle (1998) au même titre que l'agriculture, le développement commercial ou le tourisme, située entre l'économie marchande et l'économie non marchande. Ensuite, elle s'est transformée en orientation thématique (2003): elle a commencé à impliquer des objets et des intérêts plus généraux, au même titre que la conservation ou la pauvreté en suggérant d'autres valeurs aux principes du développement économique. L'histoire de l'économie sociale est longue et elle s'est étendue à d'autres problèmes. Cependant, elle n'a été intégrée concrètement dans le langage du développement local au Québec qu'après le Sommet socioéconomique de 1996, ensuite supportée par la Politique de soutien au développement local et régional adoptée en 1997. Pour la première fois, mis à part la législation sur le secteur coopératif, elle est reconnue officiellement et définie institutionnellement. Des fonds spécifiques lui sont consacrés.

À partir de 1996, plusieurs joueurs provinciaux font leur entrée sur le circuit: la Fédération des femmes du Québec (par l'intermédiaire des revendications faites lors de la Marche des femmes contre la pauvreté), le Chantier de l'économie sociale, le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale et le gouvernement du Québec. D'autres sont des acteurs régionaux: les conseils régionaux de développement (CRD) et les comités régionaux d'économie sociale. Pratiquement, elle sera soutenue par une vingtaine de projets sectoriels promus par le Groupe de travail sur l'économie sociale (principalement

dans le secteur de l'aide domestique) et des structures régionales et locales avec le mandat de développer l'emploi et l'entrepreneuriat (ce qui inclut souvent l'économie sociale). En 1998, la mesure de développement de l'économie sociale, entre les mains des CRD, disparaît au profit d'enveloppes gérées par les centres locaux de développement (CLD). Les fonds de l'économie sociale des CLD initient le processus de construction de l'économie sociale par les acteurs locaux en devenant des vecteurs majeurs dans la mise en marche de nouveaux projets. Ils sont toutefois restreints par les principes de l'entente de gestion qui lient les CLD, les MRC et le ministère définis autour de plusieurs balises et plus particulièrement de la définition d'une entreprise d'économie sociale.

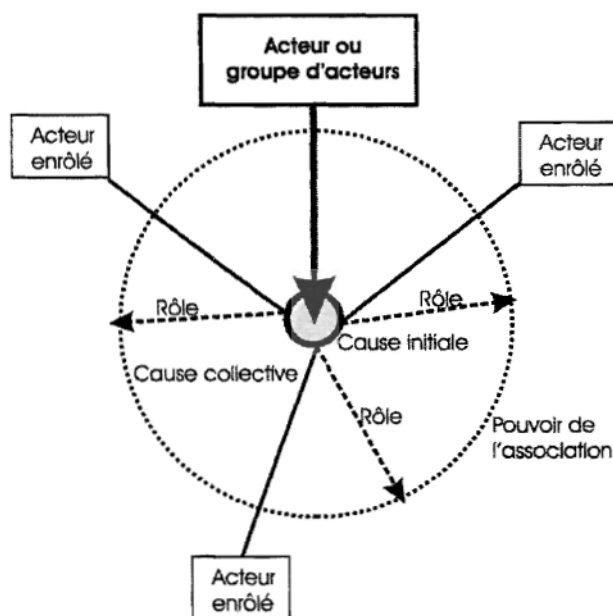
La Haute-Yamaska a connu certaines initiatives précédant cette date, principalement dans le secteur coopératif, mais elles n'en prenaient pas exactement la forme ni le nom, tout en s'approchant plus ou moins de la nouvelle conception de l'économie sociale (par exemple le Zoo de Granby, la Coopérative Agropur). Cette histoire a néanmoins contribué aux directions que vont choisir les acteurs locaux lorsqu'ils commenceront à l'utiliser. Le défi des acteurs deviendra celui d'organiser ces éléments du passé et les éléments du développement local actuel avec ceux de la nouvelle économie sociale pour qu'ils correspondent le mieux possible aux besoins du milieu. Il sera possible de le remplir en générant des associations où seront représentés ceux qui ont contribué à cette histoire et où de nouveaux participants pourront aussi s'engager et intégrer d'autres éléments.

Le rôle des associations

Les acteurs s'associent pour agir ensemble. Depuis une cause initiale appartenant à un individu ou à un collectif, des acteurs sont enrôlés par une multitude de moyens. Le pouvoir n'appartient pas à ceux qui le possèdent – en potentiel – mais à ceux qui arrivent à mener à bien le processus d'association. Il s'agit d'une *«composition faite d'un nombre important d'individus, mais attribuée à l'un de ceux-ci»* (traduction libre de Latour, 1986: 265). Les acteurs initiateurs doivent choisir les termes qui leur permettront *«[d']exprimer dans son [leur] propre langage ce que les autres disent et veulent, [...] s'ériger en porte-parole»* (Callon, 1986: 204). En empruntant leurs forces, ils élargissent leur pouvoir et leur influence (Callon et Latour, 1981), mais le projet initial est presque inévitablement modifié – afin d'être le plus attrayant possible – il s'élargit parce que ceux qui viennent s'y accrocher le transforment d'après leur interprétation et y introduisent de nouvelles capacités. Chacun joue un rôle nouveau découlant de cette association et la cause initiale devient une cause collective (figure 2) où l'énergie est concentrée à reproduire les relations sur lesquelles s'appuie le réseau. Une variété d'entités (sociales,

techniques ou naturelles) maintient cette association (Murdoch, 1994). Ce processus possède plusieurs avantages tant pour l'initiateur que pour celui qui est enrôlé: l'accès à de nouvelles ressources matérielles et immatérielles, des sources d'informations, plus de pouvoir et la possibilité de prendre en considération un maximum de valeurs présentes dans un espace, une tâche difficile à accomplir pour un seul individu.

Figure 2: La création d'une association



Les acteurs locaux sont intégrés dans des associations imposées de l'extérieur. Ce sont des acteurs provinciaux qui ont prescrit la mise en place des CLD dans chaque localité et l'obligation de traiter d'économie sociale. En réaction, les acteurs de la MRC de la Haute-Yamaska seront intégrés dans deux principales associations qui interviendront dans la construction de l'économie sociale. La première est initiée par le CLD et la seconde par le Bureau du député de Shefford. La justification de la première est de former les individus à l'économie sociale: elle a un rôle d'appropriation et d'adaptation de l'économie sociale. La seconde doit faire reconnaître la pertinence des acquis locaux en assurant l'implantation d'un projet pilote en économie sociale. Les acteurs locaux s'associent afin d'intégrer des acteurs extérieurs à des ensembles de relations constitués localement.

Il ne faut pas négliger le rôle central de l'entreprise, fondement et moyen privilégié d'exprimer cette démarche collective. Elle est aussi responsable de l'unicité de l'économie sociale par l'effet des gens qui la compose et de la clientèle qu'elle concerne (qui s'intègre à son fonctionnement). L'économie sociale est un outil qui permet d'affirmer concrètement, pour un individu ou un groupe, une aspiration qui fait référence à un sentiment d'appartenance à un espace socioéconomique souvent associé à une identité territoriale. L'entrepreneur qui prend la décision de s'engager dans cette démarche doit aussi consolider une ou des associations, bâtir des réseaux, afin d'accéder aux ressources nécessaires à la réalisation de son projet et, dans une perspective hiérarchique, à l'approbation (qui donne, elle aussi, accès à des ressources) des associations précédentes bien que sa propre interprétation des intentions ou même des outils influe beaucoup à ce niveau. L'économie sociale ne peut pas exister en dehors de ces associations.

Résultats: la première étape

En 1998, le CLD de la Haute-Yamaska met en place le Comité sectoriel d'économie sociale². L'initiative a pour objectif de regrouper les intervenants locaux autour d'une vision unifiée de l'économie sociale afin de constituer un climat qui lui est favorable, d'identifier les orientations à prendre à partir de constats locaux, nationaux et globaux, de développer la structure opérationnelle de l'économie sociale et de doter le CLD d'un plan d'action. C'est un processus de réflexion continu qui s'enclenche sur les méthodes de travail qui pourront être adaptées à la localité, à l'intérieur des limites qu'impose la définition de l'économie sociale, partagée par le ministère des Régions et le Chantier de l'économie sociale³: une entreprise économiquement viable, avec des retombées sociales. Le comité y additionnera une exigence d'enracinement dans le milieu pour tous les projets qui leur seront proposés⁴ (critère d'admissibilité) afin d'éviter le dédoublement des services ou une

² Notamment: les élus municipaux, les travailleurs, la santé, les services sociaux, l'éducation, le milieu des affaires, la Coalition des femmes de la Haute-Yamaska, les représentants des personnes âgées et des personnes à faible revenu (Comité d'économie sociale, 1999).

³ Finalité de service aux membres et à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail et des activités basées sur la participation et la prise en charge collective (voir entre autres, le Secrétariat au développement des régions, 1997).

⁴ Les acteurs du comité considèrent cette condition comme une «couleur locale». Au «*dela de la définition, l'important est de s'entendre sur les principes de base afin de pouvoir passer à l'action*» (Comité d'économie sociale, 1999).

substitution au privé, tout en répondant à un besoin réel de communauté et en assurant un processus d'arrimage aux autres activités. Ils veulent aussi intégrer la notion de consolidation d'entreprise alors qu'au départ, il n'était question d'aide qu'au niveau du démarrage. Le financement sur une période supérieure à un an fait aussi partie des éléments qu'ils souhaitent intégrer à l'économie sociale.

Les projets n'émergeront qu'après ce consensus local. Par exemple, l'autonomie chez soi attend la position du comité avant de démarrer ses activités. Son plan d'affaires est élaboré en partenariat: on s'assure de sa coordination aux besoins du milieu, dans une perspective croisée, plutôt que son insertion stricte dans une démarche sectorielle. Une fois la stratégie construite, le nombre de partenaires est réduit afin d'améliorer l'efficacité des discussions tout en conservant la représentation des intérêts locaux. Le comité devient un axe de diffusion des valeurs collectives qui a parmi ses préoccupations premières, l'objectif d'assurer des services à la population qui autrement n'y aurait pas accès. Il devient un point de passage obligé. L'économie sociale se transforme en façon de faire, regroupant des idéaux précis, laissant émerger un thème de développement. Cette association d'acteurs va favoriser l'expérimentation de démarches collectives et d'entreprises d'économie sociale dans des volets spécifiques. Au niveau du maintien à domicile, trois axes d'interventions sont retenus, principalement au niveau de la perte d'autonomie: (1) résoudre les difficultés en termes d'entretien ménager, (2) les empoisonnements alimentaires et (3) l'accompagnement sécuritaire et le répit-gardiennage. D'autre part, certains secteurs comme la culture et le recyclage sont retenus à titre de domaines d'interventions potentielles.

Les acteurs ont fait l'identification des faiblesses locales et proposé des projets en guise de solution dont ils tireront les bénéfices lors de l'acquisition du projet pilote. En deuxième lieu, ils ont créé une structure de validation des projets. Ceux-ci ne sont initiés que s'ils ont le support de l'ensemble de la communauté: le communautaire, la santé, le politique, le privé et les instances gouvernementales. Il existe un consensus local sur le non-financement de toute entreprise qui entrerait en compétition avec le privé (utilisation efficace des ressources publiques). Le CLD aura été l'acteur clef de la consolidation d'une synergie locale depuis laquelle découlera ensuite une gamme d'actions. D'abord un colloque sur l'économie sociale (le 26 octobre 2001) où on diffuse l'intention de *«faire valoir au milieu strictement économique les préoccupations communautaires. Le mariage des deux, c'est le rêve qu'on cherche à atteindre dans deux ans»* (propos tenus par le directeur du CLD, rapportés dans Létourneau, 2001). Le 4 juin 2002, en lien avec la Coopérative de développement régional de la Montérégie, les acteurs

locaux offrent aux promoteurs une journée de formation intitulée «*L'art de la coopération en Haute-Yamaska*».

L'économie sociale est maintenant reconnue comme un générateur potentiel de main-d'œuvre: avec l'absence d'obligation de générer des revenus, les entreprises vaquent à la formation et au transfert de «*moyens aux utilisateurs*». Elle permet de résoudre des problèmes à peu de frais et de former une main-d'œuvre économiquement adéquate ce qui lui permet de gagner l'appui des décideurs locaux. Elle inspire pour plusieurs la volonté de passer des réussites individuelles vers la réussite semi-individuelle. Pour d'autres, c'est l'occasion de saisir davantage des subventions salariales ou de se démarquer par rapport à d'autres MRC, bien que cette hiérarchisation ne corresponde pas aux valeurs premières de l'économie sociale. En 2003, le cadre et l'expérience qu'ont développés les acteurs impliqués dans cette première étape vont constituer une base solide pour appuyer le projet pilote. C'est en effet l'appui qu'utilisera le Bureau du député de Shefford en vue de gagner une crédibilité collective et un maximum d'autonomie en termes de position sur l'économie sociale. Parce que ce projet suppose des répercussions à macro-échelle, les acteurs de l'économie sociale se retrouvent dans des réseaux plus larges et plus difficiles à gérer: un des facteurs de stabilisation devient la reconnaissance accrue des rôles et des missions de chacun.

Résultats: la deuxième étape

L'idée du projet pilote est initiée par le Bureau du député de Shefford en 2003. Pour la supporter, il bâtit le Comité d'économie sociale du Bureau du député⁵ d'abord pour en définir et diffuser les principes dans le milieu, mais aussi, pour en appuyer la présentation au ministre Bécharde (ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation). Le rôle du projet est d'abord de concentrer l'attention des acteurs extérieurs sur le potentiel de l'économie sociale à faire émerger concrètement le rôle social des individus jusqu'alors marginalisés sur le plan économique, ensuite, de résoudre de manière active les problèmes sociaux et à la nécessité d'associer les acteurs du social et de l'économique afin d'identifier des solutions nouvelles à des problèmes locaux. Le bureau veut aussi protéger le fond et la nature du projet collectif élaboré à l'étape précédente en partageant avec ses partenaires le

⁵ Le Comité d'économie sociale du projet pilote diffère du Comité d'économie sociale du CLD. Sa composition est restreinte au Bureau du député, au CLD, au CLE à la CDC et la Coop. d'Autonomie chez-soi.

mandat d'identifier les problèmes locaux et de trouver dans et par le milieu des solutions, en table de concertation.

Les justifications de la mise en place du projet pilote sont le manque de main-d'œuvre formée et le vieillissement de la population, une situation plus hâtive qu'ailleurs qui pourrait servir de modèle pour les MRC qui connaîtront éventuellement ce genre de difficulté. Le comité d'économie sociale du bureau du député met en place un cadre d'action destiné à supporter une volonté collective d'être aidant pour les personnes dans le besoin, par des outils de réappropriation des «compétences citoyennes» afin que ceux-ci acquièrent le bagage nécessaire pour faire face au marché du travail, par des transits en entreprise. Développer ces outils passe par la reconnaissance du statut de «zone-pilote» au Québec, pour une période de trois ans, par le gouvernement et l'octroi de subventions salariales garanties (stabiliser les initiatives) pour supporter l'ouverture de 80 postes (pour les prestataires de la Sécurité du revenu et les chômeurs de longue durée). Celles-ci deviendront des prestations à l'emploi⁶, étalées sur deux ans et décroissantes au cours de la deuxième année malgré les efforts du comité pour les étirer à trois années. Le concept du projet est d'assurer la disponibilité des moyens d'intervention pour les organismes du milieu. Pour faire cette requête, le Bureau du député utilise deux points d'appui: (1) l'expertise du CLD et du Centre local d'emplois (CLE)⁷ dans le secteur de l'économie sociale, ils ont su démontrer qu'il s'agit d'un outil efficace de réinsertion, et (2) l'existence d'un degré élevé de concertation et d'appui entre le milieu des affaires, le communautaire, le politique et l'institutionnel. Les partenaires du bureau ont aussi démontré qu'il est possible de répondre à la fois à des impératifs sociaux et budgétaires.

Le bureau considère d'abord que le recours à la sécurité du revenu ou l'assurance-emploi ne constitue pas une fin pour les plus démunis et que l'économie sociale est l'une des voies vers la dignité et l'espoir⁸. La transition d'un individu vers un emploi d'économie sociale est souvent plus rémunératrice, certaines entreprises privées ont des ententes de

⁶ La terminologie employée ici évoque l'idée d'adaptation du vocabulaire par les acteurs locaux. La notion de «prestation à l'emploi» permet de mieux préciser le cadre de l'action: la personne a besoin d'encadrement et de formation, il ne s'agit donc pas d'une subvention mais d'un montant pour pallier à une productivité réduite lors de la phase de départ.

⁷ Le député de Shefford croit que cette coopération entre ces deux instances a grandement influencé la décision du gouvernement: «C'est une synergie très spéciale, on a une région qui a une âme. Le projet a lieu dans un endroit où il a de grandes chances de fonctionner» (Bouliane, 2003).

⁸ Le député de Shefford croit que l'économie sociale «C'est un incontournable, ça va avec notre société actuelle parce qu'une grande partie de la population est laissée en plan, par exemple les décrocheurs et les bénéficiaires de l'aide sociale. Il faut leur donner une formation et leur redonner une dignité» (Bouliane, 2003).

recrutement de personnel avec l'économie sociale. Cette période se démarque par un renforcement des liens avec l'économie pure, un exercice de réseautage qui assure aux entreprises d'économie sociale un meilleur accès aux ressources de mise en marché, aux conseils d'affaires⁹ bref, favorise la fonction d'entrepreneuriat social avec les gens d'affaires⁹ sans en changer la vocation première. Les actions deviennent coordonnées vers l'objectif de réussir à démontrer qu'il peut exister une synergie locale entre le monde social et le monde des affaires qui permet un développement économique et social plus sain.

Le projet pilote valorise la spécificité d'avoir connu trois générations d'entreprises: (1) la mise en place et l'expérimentation (Autonomie chez-soi), (2) le développement de l'entreprise (Au menu chez-soi, un projet ajouté aux services d'entretien ménager, découlant du processus de concertation local sur l'économie sociale et destiné au financement des services) et (3) un consortium entre tous les projets locaux sur la base de complémentarités. Parmi ces liens on compte par exemple Autonomie chez soi qui s'associe au Centre de soutien au réseau familial, un organisme sans but lucratif communautaire qui se spécialise dans l'accompagnement des «aidants naturels» en vue de développer une entreprise d'économie sociale qui va répondre à un besoin commun, le maintien à domicile, en offrant un service de garde sécuritaire, par des salariés formés, aux personnes en perte d'autonomie. Il s'y ajoutera éventuellement une quatrième génération d'entreprise, présentement en phase d'expérimentation, dont le rôle principal sera la formation de la main-d'oeuvre par des personnes spécialisées dans des domaines particuliers, appuyée par les entreprises qui sont en pénurie de main-d'oeuvre (un facteur limitant pour leur développement). Cette démarche vise à développer des sous-contrats pour des entreprises qui autrement déplaceraient leurs activités.

Introduisant le concept de «réinsertion durable» le projet pilote supporte la création d'emplois supplémentaires dans les volets identifiés précédemment¹⁰. Chaque participant sera accompagné sur une période de deux ans. Un encadrement complet et de longue durée vise à réduire les risques d'abandons. Les participants recevront un carnet de route et devront passer par une période de préparation à l'emploi. Ils pourront participer à des rencontres régulières axées sur leur développement

⁹ Le CLD a par exemple renforcé ses liens avec la Chambre de commerce afin de développer le programme de mentorat aux entreprises d'économie sociale.

¹⁰ Le Centre de soutien au réseau familial, la Coopérative Autonomie chez-soi, SOS dépannage, la Maison de la culture de Waterloo et le journal Panorama de Waterloo ont confirmé leur collaboration au projet. Action emploi Haute-Yamaska mettra en place des services personnalisés destinés aux participants.

personnel et à des formations de groupe. Ils pourront acquérir des connaissances techniques et professionnelles. Le projet pilote sensibilise aussi les organismes communautaires à l'importance des alliances avec les entreprises privées et inversement, dans l'amélioration des conditions de vie et du développement du potentiel des membres de la collectivité. Finalement, la synergie locale vise notamment à assurer une division maximale des tâches c'est-à-dire à maximiser le potentiel de chaque intervenant en fonction de la situation.

Le comité aura dénoté l'importance du choc des valeurs ou des cultures principalement lors de l'introduction d'un volet d'économie sociale dans un organisme communautaire. Une évaluation des valeurs et des réactions aux changements sera entreprise lorsqu'un organisme fait une demande, en collaboration avec le personnel. L'utilisation de l'économie sociale peut comporter des contraintes que ne pourrait pas supporter un organisme communautaire, voire en changerait la mission: il est important que la mission première soit conservée, qu'elle ne soit que simplement élargie (par exemple, SOS dépannage demeure un organisme communautaire, mais inclut un volet d'économie sociale, le magasin général, qui s'adresse essentiellement à la même clientèle, soit les personnes démunies). Le comité devra aussi s'assurer que les nouvelles entreprises travaillent d'après les normes de tous les partenaires.

La Conférence régionale des élus risque de modifier le centre de gravité de l'économie sociale. Certains parlent d'un retour en arrière: plusieurs acteurs deviendront tributaires de la vision et des valeurs des élus. Pour cause, certains ont soulevé le manque d'informations qu'ont les maires de l'économie sociale ainsi que des mandats plus «économiques». Conjointement, les acteurs de l'économie sociale devront entreprendre un travail de sensibilisation qui permettra d'assurer la reconnaissance de leur travail et d'éviter les remises en cause. Le 22 avril 2004, par exemple, les entreprises de la Montérégie, une association qui déborde du cadre de la MRC, entreprennent une série de trois tournées au cours desquelles les élus municipaux seront initiés au concept.

* * *

La démarche entreprise par les acteurs locaux a permis de faire la distinction entre une stratégie de développement local et les outils qui peuvent lui être nécessaires: l'outil ne doit pas déterminer la stratégie. Ensuite, ils ont su enrôler un nombre suffisant d'acteurs dans cette démarche de manière à en faire découler une nouvelle gamme d'entreprises, c'est-à-dire en définissant de nouveaux acteurs vers lesquels les nouveaux objectifs de l'association allaient être transférés. Les forces et les intérêts ont changé, mais les valeurs des individus et la vision collective demeurent les mêmes ce qui facilite et permet de maintenir la mobilisation. Ils ont aussi su utiliser à bon escient la position de force de chacun des acteurs inclus dans la construction de l'économie sociale aux moments qui se sont avérés opportuns. Initialement, les acteurs ont identifié et cerné les rôles potentiels des individus et les ont insérés dans des requêtes collectives tout en assurant une représentation des intérêts de chacun. Ils auront permis le passage d'un mode défensif individuel vers un mode proactif collectif tout en élaborant des règles d'actions responsables de l'augmentation du niveau d'organisation des éléments du développement.

L'économie sociale a créé des normes, principalement des balises de rentabilité, qui limitent la possibilité des groupes communautaires à profiter de ce mode de fonctionnement. Dans bien des cas, ils ne possèdent pas les ressources suffisantes afin de développer ce second volet. Dans d'autres cas, ces balises sont des opportunités pour participer à l'élaboration d'un modèle de développement composé par une toile de nouvelles relations. Les entreprises d'économie sociale permettent d'intégrer des personnes en difficulté d'employabilité, mais sont avant tout, une étape parmi d'autres dans le développement du plein potentiel de l'individu. Elles sont une branche entre des programmes de formation, des programmes d'aide aux employés et des structures démocratiques et participatives de prise de décisions.

Bibliographie

- ALLIE, L. et C. BRYANT. 2001. «Network as a Tool in the Construction of Sustainability» dans K. Kim, I. Bowler et C. Bryant, *Developing Sustainable Rural Systems*. Pusan, Pusan National University Press. Pages 11-19.
- BOULIANE, M. 2003. «Économie sociale: un projet pilote dans la région». *La Voix de l'Est*, 25 novembre. Page 9.
- BRYANT, C. 1991. «Le développement communautaire durable, les partenariats et la préparation des propositions de projets réussis». *La Série bonnes idées pour le*

- développement communautaire durable, n° 1, Hudson, Édition Stratec Communication Inc. 63 p.
- BRYANT, C. 1995. «The role of local actors in transforming the urban fringe». *Journal of Rural Studies*, vol. 11, n° 3. Pages 255-267.
- BRYANT, C. 1999. «Community-based strategic planning, mobilisation and action at the edge of the urban field: the case of Haliburton County» dans I. Bowler, C. Bryant et A. Firmino, dir., *Progress in Research on Sustainable Rural Systems*. Lisbonne, Universidade Nova de Lisboa - Centro de Estudos de Geografia e Planeamento Regional. Pages 211-222.
- BRYANT, C. et al. 1999. «Linking Community to the External Environment: The Role and Effectiveness of Local Actors and their Networks in Shaping Sustainable Community Development». *Actes de la conférence annuelle internationale de la Commission de l'Union géographique internationale sur le développement durable des systèmes ruraux*, Vancouver (B. C., Canada).
- BRYANT, C. et R. PRESTON. 1987. «Un schéma pour les initiatives locales en développement économique». *Bulletin de développement économique*, vol. 1, n° 16. Pages 1-16.
- CALLON, M. 1986. «Élément pour une sociologie de la traduction: La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc». *L'Année de la sociologie*, vol. 36. Pages 169-207.
- CALLON, M. et B. LATOUR. 1981. «Unscrewing the Big Leviathan: How Actors Macro-Structure Reality and How Sociologists Help Them to Do So» dans K. Knorr-Centina et A. Cicourel, dir., *Advances in Social Theory and Methodology: Towards an Integration of Micro- and Macro-sociologies*. Boston, Routledge & Kegan Paul. Pages 277-303.
- COMITÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE. 1999. *Plan d'action d'économie sociale*. Granby, Centre de développement local. 43 p.
- GRANJON, D. et C. BRYANT (2004). «La dynamique des localités périurbaines: les défis de la multifonctionnalité et l'atteinte d'un développement communautaire durable» dans D. Ramsey et C. Bryant, dir., *The Structure and Dynamics of Rural Territories: Geographical Perspectives*. Canadian Association of Geographers, Brandon, Brandon University. Pages 79-88.
- LATOUR, B. 1986. «The powers of association» dans J. Law, dir., *Power, action, and belief: a new sociology of knowledge*. Sociological review monograph, n° 32, Londres, Boston, Routledge & Kegan Paul. Pages 264-280.
- LÉTOURNEAU, M.-F. 2001. «Colloque sur l'économie sociale». *La Voix de l'Est*, 9 octobre. Page 9.
- MURDOCH, J. 1994. *Weaving the seamless web: a consideration of network analysis and its potential application to the study of the rural economy*. Centre for Rural Economy, Working Paper 3, Newcastle-upon-Tyne, University of Newcastle-upon-Tyne. 28 p.
- NAISBITT, J. 1982. *Megatrends: ten new directions transforming our lives*. New York, Warner Books. 290 p.
- RANDELL, M. 2004. «Constructing participation spaces». *Oxford University Press and Community Development Journal*, vol. 39, n° 2. Pages 144-155.
- REYNAUD, J.-D. 1989. *Les règles du jeu: l'action collective et la régulation sociale*. Paris, A. Collin. 306 p.
- SECRETARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. 1997. *Politique de soutien au développement local et régional*. Ste-Foy, Les Publications du Québec. 49 p.
- ZANDER, A. F. 1990. *Effective social action by community groups*. San Francisco, Jossey-Bass. 245 p.

Les acteurs et les stratégies de participation au développement local en pays Toura en Côte d'Ivoire

Moustapha SOUMAHORO
Université Laurentienne (Sudbury)

Le présent travail s'intéresse à deux questions essentielles: la première a trait à la compréhension du mécanisme et des facteurs explicatifs de l'émergence des acteurs locaux du développement. Il s'agit de comprendre comment ces acteurs, pivots des actions de développement, émergent au sein des communautés villageoises et se positionnent comme des leaders. La seconde porte sur l'analyse des stratégies participative et associative qu'ils élaborent pour relever le défi du développement local. Pour répondre à ces questions, nous partons sur la base de deux hypothèses: Premièrement, l'émergence des acteurs et les stratégies de participation sont marquées par la prégnance d'un environnement social traditionnel qui détermine en grande partie les critères d'ascension sociale. Deuxièmement, les acteurs développent des schémas de participations verticale et horizontale au processus de développement à travers des différents types d'association qui s'intègrent à différents niveaux de l'échelle sociale du village, appuyés en cela par une stratégie de développement axée sur les interventions internes et externes.

Une question de méthode

Parce que la problématique soulevée est d'intérêt et revêt un caractère complexe, la méthodologie retenue pour cette recherche a été un dosage entre l'approche systémique et la recherche-action. Le concept de développement est un concept essentiellement horizontal. Il englobe toutes les facettes du développement d'une population (Ignacy, 1985). Dans un tel contexte, la compréhension de toutes les facettes du développement d'une population – ici la population Toura – nécessite une analyse des subtilités des relations et des interactions entre les différentes composantes de la société. L'homme est un tout et par ricochet le paysan Toura est un tout. Il est un produit mental, culturel, social et économique. L'utilisation de la «méthode analytique», qui isole les éléments et les variables afin de les envisager un par un (De Rosnay, 1975) ne permet pas une observation plus globale. Le processus de développement constitue un

tout, et analyser les éléments qui participent à ce processus de manière isolée ne constitue pas la démarche la plus pertinente.

La systémique envisage les éléments d'une conformation complexe, les faits, non pas isolément mais globalement, en tant que parties intégrantes d'un ensemble dont les différents composants sont dans une relation de dépendance. Le principe de totalité qui sous-tend l'approche systémique exprime l'idée que les interactions entre les différents éléments d'un système ne peuvent s'appréhender qu'au niveau de la totalité et non au niveau des éléments pris séparément et que chaque élément puisse s'informer et agir sur l'état des autres pour atteindre un but ou un degré de compréhension globale d'un problème. Cette approche sied parfaitement à notre recherche d'autant plus que l'émergence des acteurs et leurs participations au processus de développement dépendent de plusieurs paramètres qu'il convient d'identifier, de connaître pour comprendre l'action des acteurs et leurs positionnements actuels au niveau des villages.

Le clin d'œil fait à la recherche-action se justifie par le fait qu'elle repose sur le libre arbitre des usagers. Elle vise à développer leur autonomie en reconnaissant leur aptitude à maîtriser leur destin à l'occasion de la transformation de la situation sociale dans laquelle ils se trouvent et crée un rapport d'égalité entre le chercheur et l'acteur. Cette vision de complémentarité a été largement développée au cours de l'enquête terrain pendant laquelle la possibilité a été donnée aux villageois d'identifier les problèmes de développement et de proposer des solutions.

La recherche comprenait trois étapes principales. Premièrement, une collecte d'information générale sur les 69 villages que compte le pays Toura. Cette première étape réalisée, la seconde, plus pratique s'est effectuée dans 15 villages où des entretiens avec le conseil du village et les responsables des associations ont été réalisés. La troisième étape s'est focalisée sur quatre villages choisis parmi les 15 villages de l'étape précédente. Dans les quatre villages choisis en fonction de leur niveau de développement, une série d'activités a été réalisée. Il s'agit de groupes de discussion avec les responsables villageois et les associations villageoises, d'entretiens avec les conseils de village, d'entretiens avec des acteurs-leaders et de l'administration de questionnaires à 120 paysans.

Mécanisme et facteurs d'émergence des acteurs locaux

La conception d'un développement à partir de la base présuppose que la participation n'est pas seulement une fin en soi mais également une condition fondamentale et un outil permettant de mettre au point des stratégies de développement efficaces. L'échec des stratégies antérieures (Belloncle, 1982; Bernier, 1984; Dupriez, 1985; Chonchol, 1986; Dupré,

1991) paraît fondement lié à l'absence de cet élément essentiel: la participation. Toutefois, elle ne constitue pas une panacée et encore moins une solution miracle si on n'a pas connaissance des facteurs qui sous-tendent ou favorisent la participation des populations locales. En effet, il ne s'agit pas uniquement de s'appuyer sur les gens désignés comme leaders pour initier des actions de développement en espérant obtenir un effet d'entraînement de leur engagement et dévouement auprès des autres membres de la communauté afin qu'un projet initié puisse atteindre l'objectif fixé, mais comprendre le mécanisme d'émergence de ces acteurs locaux afin de saisir les subtilités des rapports sociaux pour garantir le succès des projets. En fait, il s'agit de savoir qui est qui, qui fait quoi, et pourquoi il occupe une telle responsabilité ou pourquoi il constitue une *personne incontournable* dans les prises de décisions ou dans la réalisation d'une activité dans le village. Cet aspect des choses ne fait pas l'objet d'études plus poussées qui seraient pourtant indispensables à la compréhension de la psychologie sociale des acteurs et constitueraient un élément essentiel de la compréhension de l'aura et de l'autorité des leaders dans la gestion quotidienne du village. L'étude réalisée en pays Toura essaie d'apporter un éclairage sur cette préoccupation par l'inventaire des éléments essentiels à l'émergence et au positionnement d'un individu comme acteur incontournable.

Des éléments naturels traditionnels concourent à la classification des individus et confèrent à certains acteurs le statut de «leaders de fait». L'observation des 69 villages Toura et les enquêtes dans les 15 villages ont permis sans ambiguïté de faire l'unanimité sur des «critères traditionnels de fait» d'ascension sociale (tableau 1) qui sont des critères qui s'imposent d'eux-mêmes par héritage que le détenteur assume de facto et qui lui confère des responsabilités au sein de la communauté.

Tableau 1: Liste des critères traditionnels de fait en pays Toura

Les critères traditionnels de «fait»	Le statut
La chefferie traditionnelle	Le chef du village
La chefferie lignagère	Chef de lignage
La chefferie foncière	Chef de terre
L'âge	Personne âgée (ou sage)

Le chef du village est le chef du conseil du village. Il détient son statut par voie successorale. Il est un acteur essentiel. C'est autour de lui que s'organisent les initiatives et les actions de développement du village. Deux autres acteurs, les chefs de lignage et les chefs de terre sont des acteurs incontournables pour des raisons diverses. Les premiers sont responsables de lignages (grands groupes de familles) qui composent le

village. L'autorité qu'il exerce sur le groupe familial leur donne de facto un poids considérable dans la gestion des choses du village. Quant aux chefs de terre, ils ont entre leurs mains le facteur de production économique le plus important à savoir: les terres agricoles. À ces trois personnes, s'ajoutent les personnes dont le poids de l'âge confère une certaine sagesse. Communément appelés les sages, elles demeurent très écoutées dans la société. Le statut de sage leur donne une position privilégiée qu'elles s'évertuent à mettre au service de la communauté par leurs conseils et recommandations. Le chef du village, les chefs de lignage, les chefs de terre et les sages constituent l'ossature du conseil du village chargé de la gestion quotidienne du village. À côté d'eux, il y a d'autres acteurs-leaders dont l'émergence repose sur d'autres critères. Le poids considérable des anciens dans la société Toura constitue un élément essentiel autour duquel s'articulent les stratégies et les actions de nouveaux leaders. Le discours de la population rurale est unanime à ce sujet et les critères d'ascension sont éloquentes à ce propos. Toutefois, l'émergence actuelle de nouveaux acteurs repose sur des critères à la fois traditionnels et modernes (tableau 2)

Tableau 2: Les critères d'ascension sociale des nouveaux acteurs-leaders

Les critères traditionnels	Les critères modernes
Fréquenter les anciens (sages)	Parler, lire et écrire le français
Avoir un comportement exemplaire	Richesse
Le respect des anciens et des aînés	Compétence
Être généreux	Connaissance de la vie urbaine
Être un bon orateur	Rigueur dans la gestion
Être à l'écoute	Savoir-faire
Respect des lois traditionnelles	
Respect de la famille	
Participer aux réunions du village	
Connaissance des us et coutumes	
Être poli, courtois	
Être un rassembleur	

Les critères qui sont purement traditionnels ne sont pas exhaustifs mais ils constituent les premières conditions de toute émergence dans la sphère sociale. Ils ont été longuement soulignés par toutes les personnes désignées comme leaders avec lesquels nous avons eu l'opportunité de nous entretenir. À ces critères traditionnels d'ascension sociale, il faut ajouter des critères plus modernes. La scolarisation et le rôle d'interprète joué par certains acteurs ont permis de les propulser au devant de la scène villageoise. Sur le social, l'accent est mis sur les critères de bon orateur, sur la capacité de mobilisateur, de rassembleur et d'organisateur. L'intérêt

porte aussi sur les expériences antérieures des acteurs, leur intelligence, leur sens de la discipline et du don de soi; leur courage, leur dévouement et leur rigueur dans le travail.

Concernant les facteurs explicatifs de l'émergence des leaders d'opinion, il faut souligner que l'accent est mis sur les relations étroites à entretenir avec les anciens. Ces relations sont les bases des critères traditionnels, plus ancrées dans la perception sociale qu'a le paysan de ses propres valeurs morales de mérite que par les critères modernes qui sont en fait quelque chose circonstancielle, imposée par la situation externe de modernisation qui a introduit de nouveaux acteurs-leaders dont l'ascension est liée à des critères comme la scolarisation ou simplement la connaissance de la langue française.

Les critères modernes comme l'effort dans le travail, la compétence, la rigueur, la qualité du travail, la capacité d'entreprendre, de décider et d'initier, etc., n'ont pas été mentionnés. Même, lorsque ces critères modernes sont mentionnés, ils n'ont pas souvent les mêmes significations que celles que leur donne le paysan. L'un des critères modernes actuels est le pouvoir financier dont disposent certains paysans et qui les positionne de facto comme des leaders. Cependant, l'influence réelle ou supposée du pouvoir financier dans la réussite semble être occultée. En aucun moment, tous ceux qui ont été interrogés n'ont justifié leur progression sociale par leur pouvoir financier. Pourtant, les observations et les informations montrent aussi qu'ils sont pour la plupart des paysans nantis à divers degrés. Dans ce cas précis, les critères traditionnels et sociaux semblent être plus valorisants et plus intéressants pour expliquer l'ascension sociale que des critères liés au matériel (Soumahoro, 2003). Dans l'ensemble, quels que soient les facteurs explicatifs de l'émergence d'un leader, ceux-ci sont motivés par un souci commun qui est celui d'élaborer des stratégies nécessaires pour le développement du village.

Les stratégies de participation au développement local

Aujourd'hui, de nombreuses études conviennent qu'intensifier la participation est une «bonne chose». Cette intensification – qui se justifie par l'échec des pratiques antérieures – est considérée essentielle et stratégiquement importante. Cependant, les tactiques retenues pour mettre en œuvre cette stratégie varient énormément selon le point de vue adopté quant au rôle, à la nature de l'intervention en milieu rural et à la place donnée aux acteurs locaux. Deux types de stratégies se dégagent:

On peut toujours partir du principe que l'orientation des efforts de développement est satisfaisante et par conséquent les échecs antérieurs sont dus à la non-implication des populations locales à des projets qu'ils

ont soit voulu ou pas et au sujet desquels, ils n'avaient que peu d'informations ou qu'ils n'en comprenaient pas le bien-fondé ou la pertinence par rapport à l'amélioration de leur vie. Une telle hypothèse entraîne l'élaboration de stratégies de vulgarisation pour combler soit le déficit de communication ou de stimuler la participation en ayant comme finalité l'obligation de résultat. Dans ce contexte, tout projet initié doit nécessairement atteindre les objectifs qui lui ont été assignés. La vulgarisation et toute la stratégie de communication consistent à impliquer les populations afin qu'elles apportent leur soutien au projet sans en être les meneurs encore moins les maîtres à penser. Ce schéma rappelle étrangement celui qui a été longtemps appliqué un peu partout en Afrique (Boiral, 1985; Bernier, 1988; Bertome, 1992; Ela, 1998) et dont les résultats mitigés sont connus de tous.

La seconde stratégie, au contraire, remet en cause les efforts de développement antérieur. Elle est la nouvelle panacée. Ici, la participation apparaît comme une stratégie permettant d'explorer des voies nouvelles consistant à introduire les acteurs locaux dans l'initiative de développement. Les tactiques à mettre en œuvre sont tout à fait différentes. Il ne s'agit plus d'inciter par des méthodes appropriées à la participation mais d'intégrer le choix, la volonté, le souhait et surtout l'intérêt de la population rurale à tout projet ou initiative de développement (Oakley et al., 1987). Maintenant, on intègre dans le processus de développement, dans les stratégies et les actions de développement les acteurs locaux qui, malheureusement, ont été longtemps considérés comme des récepteurs passifs, des «consommateurs de bonheur». Dans ce nouveau schéma, la participation repose sur les initiatives individuelles, collectives, sur l'esprit de créativité et non plus sur l'assistanat même si ce dernier aspect ne peut pas être totalement évacué. La question de la participation, telle qu'analysée au niveau de la recherche en pays Toura, s'inscrit dans cette démarche.

Dans le contexte de développement rural en pays Toura, la préoccupation n'était pas de savoir de quelle manière on pouvait créer une société entièrement participative. Les mécanismes d'une telle initiative restent complexes à réaliser. Notre attention se porte sur la manière dont les acteurs locaux, leaders ou simples paysans, s'impliquent dans le processus de développement de manière directe ou indirecte et ce par le biais d'action individuelle ou collective. La participation est considérée comme l'instrument permettant d'élargir et de redistribuer les possibilités de prendre part dans les prises de décisions (Oakley et al., 1987), de contribuer au développement et d'en tirer des bénéfices individuels et collectifs.

La situation au pays Toura, et en particulier les villages étudiés, offre une lecture intéressante. La participation des paysans au processus

de développement s'articule autour d'un pôle axé sur la mobilisation financière, finalité de l'action afin de réaliser les projets, et une stratégie à l'interne et à l'externe comme instrument d'action.

Typologie de participation au processus de développement

La participation est un processus actif qui implique qu'un individu ou un groupe d'individu prend des initiatives et affirme de ce fait une autonomie pour le faire. Cette prise d'initiative se situe au niveau collectif et constitue l'occasion de la mobilisation des forces communautaires dans la réalisation d'un projet mais aussi au niveau des acteurs individuels dont les actions permettent de contribuer au processus de participation à travers différents types d'associations villageoises.

La création des associations dans les villages répond à deux objectifs majeurs: le premier objectif est de pouvoir bénéficier d'une force de travail pour la réalisation des travaux champêtres. Le deuxième objectif est de participer aux actions de développement du village (Soumahoro, 2003). Ces deux objectifs s'expriment de façon concomitante dans les actions entreprises au niveau des associations. Toutefois, les différentes associations qu'on observe dans les villages n'ont pas les mêmes champs d'action et de compétence. L'enquête terrain nous a permis de faire ressortir quatre types d'associations au niveau des villages. L'association familiale constitue le niveau d'organisation associative le plus élémentaire. Elle n'est pas non plus la plus répandue et se focalise sur la famille dans laquelle les membres décident de s'associer dans le cadre d'une fraternité de travail. Les responsabilités dans l'association familiale sont moins importantes et se limitent le plus souvent à la désignation d'un chef (ou président), qui se trouve être souvent l'aîné, et un trésorier. Le champ d'action de l'association familiale se limite généralement au groupe familial et porte sur l'entraide et l'aide entre membres d'une même famille.

L'association générationnelle ou de «promotion» regroupe un ensemble de personnes qui ont subi, communément, les rites initiatiques (fêtes de circoncision ou d'excision). Avec cette association, on retrouve la même organisation qu'au niveau de l'association familiale avec cependant des nuances. Elle regroupe un nombre d'individus plus important. Les responsabilités sont moins importantes et moins contraignantes. Les postes de responsabilités dépassent souvent deux postes (président et trésorier). Le champ d'action est communautaire et porte sur l'aide et l'entraide que les membres s'apportent mutuellement.

Les associations ordinaires ou classiques regroupent l'ensemble des individus qui ont décidé de s'associer entre eux sur des bases autres que les liens familiaux ou de génération. Ce sont des associations qui

regroupent une part importante de la population villageoise. Les actions initiées sont axées sur l'entraide et le développement. Il s'agit plus de satisfaire les besoins d'intérêt communautaire et de base. Cela n'exclut pas l'aide et l'entraide aux différents membres. Les associations ordinaires regroupent tous les groupements de type communautaire dans les villages. La plupart des initiatives de développement dans les villages sont le fait de ces associations. Les responsabilités dans ces associations sont importantes et contraignantes. Les prémices d'une organisation de type moderne et de gestion moderne sont perceptibles dans certaines de ces associations ordinaires (Soumahoro, 2003).

Les organisations panvillageoises regroupent toute la communauté villageoise. Elles ne dépassent guère plus de deux associations par village et leurs actions sont axées sur le développement du village. Les actions ont un caractère collectif et s'inscrivent dans un contexte plus global. Les responsabilités sont beaucoup plus importantes et contraignantes pour ceux qui dirigent ces associations. Ces associations essaient de se structurer sur un modèle d'organisation et de gestion de type moderne (Soumahoro, 2003).

En résumé, les associations familiales et générationnelles ont une vision limitée du développement. Au niveau des associations ordinaires et panvillageoises, la vision est plus globale et intégrante. Elle consiste à s'intéresser aux problèmes d'un grand nombre de personnes. Cependant, les associations ne sont pas confinées dans des fonctions bien précises, les actions d'entraide et d'aide sont possibles au niveau des associations panvillageoises aussi bien que la participation aux actions de développement se font mais de manière décentralisée au niveau des associations générationnelles et familiales.

Participation horizontale et participation verticale

Deux observations majeures se dégagent de la participation des acteurs Toura aux processus de développement. La première observation porte sur la simple participation à une association comme membre. La seconde porte sur l'occupation de poste de responsabilité. De ces deux observations découlent deux types de participations: l'une horizontale et l'autre verticale.

La participation horizontale consiste pour une personne à être membre d'une ou de plusieurs associations. La participation verticale porte sur la possibilité pour une personne d'avoir des postes de responsabilités et de gestion au sein d'une ou de plusieurs organismes du village. Le croisement de ces deux types de participations permet d'apprécier la dynamique de participation de l'acteur au processus de développement à travers les associations et établit un gradient de

participation entre différents acteurs. La participation horizontale s'appuie sur une volonté de diversification et d'implication à plusieurs niveaux et répond à des considérations stratégiques et communautaires (Soumahoro, 2003). Elle est d'abord stratégique d'autant plus qu'elle répond à une volonté paysanne de s'assurer facilement l'accès à la force de travail à moindre coût. Plus le paysan est membre de plusieurs associations, plus il bénéficie des privilèges liés à son statut de membre et plus l'effort fourni dans les travaux champêtres s'amointrit par l'apport de la force de travail des autres membres. Il s'agit principalement d'une stratégie d'acquisition de la force de travail. Elle peut s'expliquer aussi par la recherche des avantages liés à l'aide et l'entraide qu'on peut tirer de plusieurs associations. La participation horizontale permet donc d'amoinrir l'effort de travail et de bénéficier des avantages cumulés (Soumahoro, 2003). Ensuite, elle est communautaire car la dynamique de la participation entretient la flamme sociale, la cohésion et l'appartenance à la communauté villageoise. L'étude terrain a permis de se faire une idée de la situation de la participation horizontale au pays Toura (tableau 3).

Tableau 3: La participation horizontale dans les associations villageoises

Participation à aucune association	Participation à une seule association	Participation à plus d'une association
41%	21%	38%

Sur l'échantillon de 120 paysans enquêtés, 59% sont impliqués dans une association. Ce qui, contrairement à un passé récent (les années 80), constitue une avancée notable. La participation de type horizontal connaît un dynamisme puisque le nombre de paysans qui participent à plus d'une association est important (38%). Cette situation constitue un signe du dynamisme de participation aux actions d'entraide et de développement entreprises au sein de chaque association tant au niveau du groupe, qu'au niveau communautaire ou collectif.

Quant à la participation verticale, elle s'appuie sur une volonté de renforcer la capacité d'action et de gestion des acteurs et de s'investir dans les associations comme leaders. Elle met l'emphase sur les différentes tâches qu'exerce le paysan au sein d'une ou plusieurs associations et s'évalue par le nombre de postes de responsabilités qu'il occupe. Il consiste à diriger et à entraîner les autres membres à exécuter les objectifs fixés par l'association ou les associations. Le niveau de responsabilité occupé constitue un indicateur du degré de participation aux actions de développement. Plus l'acteur a des responsabilités dans plusieurs associations plus son rôle de leader est affirmé. Cette

responsabilité s'affirme en fonction du type d'actions et selon la catégorie sociale.

La participation verticale n'est pas encore très développée au niveau de la société villageoise Toura. Les responsabilités des acteurs au sein des associations se limitent pour la plupart du temps à un seul poste. En ce qui a trait aux associations familiales et générationnelles, au sujet desquelles nous avons déjà souligné la faiblesse des responsabilités, la participation verticale se limite à un poste de responsabilité. Au niveau des associations ordinaire et panvillageoise, dans lesquelles les responsabilités sont importantes, la participation verticale atteint deux postes de responsabilités. Toutefois, il faut savoir que le nombre d'acteurs qui occupent deux postes dans différentes associations ou même dans la même association est très faible. La participation verticale est plus importante chez les adultes. Elle est suivie de celle des anciens. Pour les jeunes, elle est moins importante étant donné leur statut social.

Participation au développement par la mobilisation financière

Les projets initiés dans le milieu rural nécessitent des financements dont la grande majorité des villages ne disposent pas. La plupart des initiatives entreprises collectivement ou individuellement visent à réunir le financement nécessaire à la réalisation des projets décidés, soit par la communauté villageoise, soit par le pouvoir public, et nécessitant une contribution du village. Les actions des paysans portent à 80% sur la mobilisation financière. Les cotisations individuelles d'argent, les travaux champêtres rémunérés, les champs communautaires et collectifs ne sont que les moyens utilisés pour atteindre ou pour réussir cette mobilisation financière. Toutefois, elle n'est pas automatique et sa typologie est fonction d'un certain nombre de paramètres que la matrice de la mobilisation financière permet d'apprécier dans toute sa complexité.

L'observation de l'approche développement par les populations a permis de mettre en exergue trois niveaux de mobilisation financière impliquant trois niveaux d'organisation structurée et non structurée. Au premier niveau, nous avons la levée générale de fonds ou la cotisation générale qui s'impose à l'ensemble de la population. Elle est spontanée et n'est pas structurée et s'apparente à une taxe municipale. Elle est l'émanation de la volonté populaire exprimée par le conseil du village pour résoudre un problème. Ce mode de mobilisation financière est le plus usuel. Il est pratiqué dans tous les villages Toura. La cotisation générale a un caractère contraignant dans la mesure où elle s'impose à tous indépendamment des moyens financiers de chaque individu ou de chaque ménage. Dans ce contexte, la mobilisation financière se fait souvent difficilement. Il arrive généralement que tous les individus soumis à la

rigueur de la cotisation ne s'acquittent pas de leur cotisation ou ils le font avec retard. Cette situation peut avoir comme conséquence le retard ou les difficultés à exécuter des projets de développement à cause du manque de moyen financier nécessaire. L'avantage de la cotisation générale, lorsqu'elle est bien faite, est qu'elle permet une mobilisation financière rapide pour l'exécution d'un projet. Cette forme de mobilisation est beaucoup utilisée par les paysans lorsque le projet s'inscrit dans le court terme ou dans l'immédiateté. La cotisation générale est beaucoup utilisée lorsqu'il s'agit d'un projet important nécessitant un appui extérieur (construction d'une école ou d'un centre de santé, etc.) et de moyens financiers considérables. Les paysans ont recours dans ce cas à cette forme de capitalisation financière pour s'acquitter de leur quote-part financière vis-à-vis du partenaire extérieur, qui est généralement l'État de Côte d'Ivoire.

Le deuxième niveau de mobilisation financière se fait au sein des organisations structurées que sont les associations ordinaires et panvillageoises. Ce mode de mobilisation financière est récent dans les villages Toura. Elle est plus usuelle dans certains villages alors qu'elle est au stade d'expérimentation dans d'autres. Certains villages en sont dépourvus. Elle touche un groupe d'individus et n'a pas de caractère obligatoire et individuel. L'obligation ici est collective. L'action de l'association s'inscrit dans une phase prospective. Les paysans ne sont pas soumis nécessairement à une contrainte de temps. Les paysans se donnent ainsi un outil de capitalisation financière assez souple et moins contraignant d'autant plus que les projets sont définis à moyen ou à long terme. Ils se donnent ainsi le temps de réunir l'argent nécessaire à la réalisation de certains projets. Cette forme de capitalisation financière s'applique à des projets initiés à l'interne et à l'externe et qui s'inscrivent dans une perspective de temps plus ou moins long. Ici, elle prend en compte les soucis de planification des projets.

Le troisième niveau de la mobilisation financière est peu développé dans les villages Toura. Il est encore à l'état embryonnaire. Il s'agit de celle qui s'effectue au niveau des associations familiales ou générationnelles. Elle est faite collectivement. Elle se fait de manière plus souple avec moins de contraintes. Les actions au sein de ces associations couvrent toute l'année. Les projets portent beaucoup sur l'entraide et l'aide (achat, d'outils de travail comme les machettes au début des travaux champêtres, etc.). Il s'agit de petits projets locaux qui s'inscrivent facilement dans le long terme pour lesquels les membres du groupe se donnent le temps nécessaire pour mobiliser l'argent indispensable à leurs réalisations. Un aspect important à souligner est celui des personnes du troisième niveau qui paient facilement leur cotisation générale. La raison est toute simple. L'association qui dispose de l'argent en épargne paie

pour ses membres lorsqu'il s'agit de faire une cotisation au niveau général.

On retrouve ces trois formes de mobilisation financière dans les villages. Elles se complètent ou se substituent l'une à l'autre. L'existence de ces trois formes de contribution monétaire dans un village est un indicateur pertinent de la capacité d'accumulation financière à cause de l'interaction qui existe entre les membres des différentes associations villageoises, mais elle illustre aussi la dispersion des efforts. On observe un processus de glissement de la mobilisation financière classique à celle plus structurée, de la capitalisation financière individuelle contraignante vers la mobilisation financière collective moins contraignante, de la mobilisation financière axée sur l'immédiateté du projet à une mobilisation financière axée sur une planification du projet (Soumahoro, 2003).

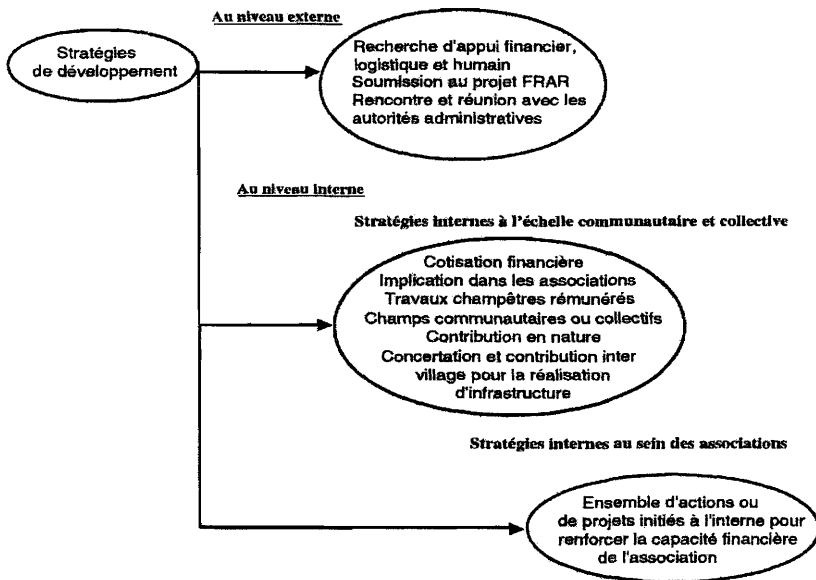
Toutefois, même si on observe ce phénomène de glissement, la cotisation générale reste encore le ciment de l'action villageoise. En effet, dans la réalisation de projets nécessitant d'importants moyens financiers, la mobilisation financière au niveau des associations vient seulement en appui à celle plus classique à laquelle les paysans restent toujours attachés et ont fréquemment recours à savoir la cotisation générale.

Les stratégies de développement local

Selon M. Foucault (Mianda-Mutonkoley, 1992), la stratégie représente le choix des moyens utilisés pour parvenir à une fin. Elle constitue donc un ensemble d'actions rationnelles pour atteindre un objectif. Concernant la stratégie de pouvoir, Dreyfus (Mianda-Mutonkoley, 1992) l'a définie comme l'ensemble des moyens mis en œuvre pour faire fonctionner ou maintenir un dispositif de pouvoir. Les stratégies de développement constituent l'ensemble des moyens ou des opérations concrètes effectuées pour atteindre des objectifs de développement initialement définis et planifiés. L'exécution des projets de développement initiés dans le pays Toura nécessite de la part des paysans la réalisation d'un ensemble d'actions pertinentes. Les actions sont multiformes et sont bidimensionnelles: Elles sont orientées vers l'extérieur et vers l'intérieur (figure 1).

La stratégie de développement des paysans Toura repose en très grande partie sur la mobilisation financière. Cette stratégie tente de répondre à la question suivante: Comment faire pour réaliser les projets que nous avons décidés de commun accord? C'est de la volonté de répondre à cette question que découle l'attitude paysanne face aux actions de développement. Au niveau externe, cette stratégie prend en compte la dimension financière mais aussi humaine et logistique.

Figure 1: Les stratégies à l'externe et à l'interne



Les stratégies de développement au niveau externe

Nous entendons par stratégie de développement au niveau externe, l'ensemble des actions de la communauté paysanne en direction de l'extérieur et dont la finalité est la satisfaction de leurs besoins ou l'obtention de moyens et aides nécessaires à la réalisation d'un projet ou même à la conception de ce projet (Soumahoro, 2003).

Les actions en direction de l'extérieur ciblent de prime à bord l'État, partenaire privilégié du monde rural. Les paysans demandent à la tutelle publique un appui financier pour la réalisation des projets et un appui logistique et humain pour le fonctionnement des infrastructures réalisées. À ce niveau, toute la stratégie repose sur le chef du village qui est l'intermédiaire entre les villageois et l'extérieur. Le chef du village qui participe au conseil de sous-préfecture y soumet les projets et les doléances de sa population à l'administration. C'est au conseil de sous-préfecture que les projets que le village souhaite réaliser avec l'appui du FRAR (Fonds régional d'aménagement rural) sont discutés. Les FRAR constituent un programme d'équipement du monde rural, institué par le Plan quinquennal de développement économique, social et culturel de 1971-1975, dans le but d'aider les villages à se doter des équipements d'intérêt collectif (écoles, centres de santé, lotissements, marchés, foyers

ruraux polyvalents, logements de fonction, etc.) et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Les projets financés par le FRAR constituent 32% des projets externes dans les quatre villages étudiés.

L'initiative villageoise en direction de l'extérieur se limite le plus souvent au niveau de l'administration. Elle s'étend très peu aux structures techniques d'encadrement. Cette situation s'explique par le fait que les structures techniques ont des agents sur le terrain et que les villageois ne trouvent pas nécessaire ou ne savent pas comment remonter aux instances supérieures. L'autre explication est l'ignorance des paysans ou simplement l'analphabétisme et la peur du fonctionnaire de l'administration qui ne permet pas au paysan d'aller au-delà du premier maillon que constitue l'agent de terrain dans la hiérarchie administrative. C'est pourquoi, la plupart des actions du village vers l'extérieur sont supervisées par des jeunes ayant quitté le circuit scolaire. Avec l'approbation des anciens et du conseil du village, ils servent d'interprète au chef du village. Même si les jeunes ont le mérite de faire disparaître le problème de la langue entre le conseil du village et l'administration, leur action ne peut aller au-delà de l'administration locale. À un niveau plus supérieur de l'administration, les «cadres» originaires du village jouent souvent le rôle de courroie de transmission entre le village et l'administration. Ils jouent aussi le rôle de démarcheur pour l'acquisition de certains fonds ou projets au profit du village.

En somme, au niveau externe, l'initiative villageoise, pourtant indispensable, est peu significative. Elle se heurte et se limite aux premiers maillons de l'administration (le sous-préfet) et des structures d'encadrement (les agents d'encadrement). Les paysans ne disposent pas d'outils d'action pertinente à ce stade pour avoir une stratégie de développement au niveau externe plus agressive que celle dont nous venons de souligner les limites.

Les stratégies de développement au niveau interne

Par stratégie de développement au niveau interne, nous entendons, l'ensemble des actions de la communauté paysanne dans le village et dont la finalité est la satisfaction de leurs besoins d'aide ou d'entraide ou la réalisation d'un projet. À ce stade, la stratégie paysanne s'exerce à deux niveaux: une stratégie à l'échelle communautaire et collective et une stratégie au sein des associations. Elles sont constituées par un ensemble d'actions menées de manière collective par l'ensemble de la population villageoise ou par une partie de cette population villageoise. Elles portent sur les cotisations individuelles, des implications dans les associations,

des travaux communautaires et collectifs, des contributions en nature, des travaux champêtres rémunérés et des concertations intervillageoises.

L'observation du terrain a montré que le premier moyen utilisé par les villageois est la cotisation financière pour réaliser les projets. Le montant de cette cotisation est fonction du type de projet. La cotisation se fait soit par ménage, soit par chef de famille ou s'étend à toutes les couches sociales (jeunes, femmes, hommes).

Le second moyen utilisé par les villageois est leur implication dans les associations d'aide et d'entraide villageoise. Ces associations constituent des garanties sociales d'accès à la force de travail mais aussi de mobilisation financière par la réalisation de travaux champêtres rémunérés qui constituent le troisième moyen de financement. Ils portent sur les activités de semis, de sarclage, de récolte, d'entretien de plantations et de cueillette de café. L'argent obtenu à partir de ces activités est épargné au village ou à la banque. Lorsqu'il s'agit de participer à un projet, l'argent épargné est investi dans la réalisation de ce projet.

Le quatrième moyen qui est en fait nouveau et qui tend à se généraliser dans le milieu Toura est la réalisation des champs communautaires et collectifs. Elle est le fait des associations déjà existantes et qui s'investissaient auparavant dans les travaux champêtres rémunérés. Désormais, ces associations s'investissent dans la création des champs communautaires ou collectifs et l'argent gagné à la suite de la vente des produits est injecté dans les projets d'intérêts communautaires ou collectifs. Une partie de cet argent peut être injectée dans des actions sociales d'aide, d'entraide et dans des manifestations culturelles.

Le cinquième moyen est la contribution en nature à la réalisation d'un projet. En effet, à défaut de donner l'argent pour la réalisation d'un projet, les paysans contribuent en nature. Ils donnent une certaine quantité de produits agricoles proportionnelle à leur part financière dans le projet. Même si ce cas a été observé dans certains villages, sa pratique n'est pas répandue. Les paysans participent aussi à des projets par l'apport de main-d'œuvre rémunérée ou bénévole. Il s'agit généralement de jeunes réquisitionnés par le conseil du village pour apporter leur appui à la réalisation d'un projet.

Les stratégies observées au sein des associations sont en fait un ensemble d'initiatives que prennent les membres afin de renforcer la capacité financière et d'actions des associations. Elles portent essentiellement sur la diversification des sources potentielles de revenus. Plusieurs activités sont entreprises comme la création de plusieurs champs communautaires par une association. Ces stratégies sont plus développées au sein des associations communautaires ayant des objectifs précis à

atteindre. Il s'agit de groupes plus cohésifs de personnes qui ont les mêmes centres d'intérêt et qui sont motivées.

La plupart du temps, la stratégie est limitée à une seule action. Il s'agit pour les associations de poser des actes, de prendre des initiatives susceptibles de leur permettre d'aller chercher le maximum d'argent indispensable pour réaliser leur projet. La plupart des groupes communautaires sont inscrits dans cette logique qui montre encore une fois de plus que la mobilisation financière constitue l'élément fondamental des actions paysannes.

* * *

Il ressort de l'étude terrain et des observations que la tradition reste prégnante dans l'apparition et le positionnement des acteurs sociaux et économiques à travers un jeu subtil de rapport de pouvoir et de rapport au pouvoir traditionnel. Ce rapport au pouvoir traditionnel gomme partiellement les critères modernes d'émergence mais constitue, cependant, l'ossature des pratiques d'actions solidaires. Face aux dysfonctionnements et à une absence de perspective de développement, les acteurs ont développé des schémas de participations verticale et horizontale s'inscrivant dans des initiatives associatives et communautaires.

À ce stade, l'enjeu de la participation des acteurs locaux aux initiatives de développement répond à deux logiques essentielles: une stratégie d'action commune orientée vers l'extérieur (l'État et autres organismes d'appui et d'intervention) par la recherche d'appui financier, logistique, politique et sur l'intérieur (les associations et organismes villageois) par le renforcement de l'autonomie, le renforcement de la capacité financière, la réduction sensible du sentiment de dépendance (surtout vis-à-vis de l'État), le renforcement de l'entraide villageoise, le renforcement de la capacité opérationnelle et la facilité de mobilisation financière pour la réalisation de microprojets associatifs ou communautaires.

Aujourd'hui, plus qu'un simple concept, la participation des acteurs locaux constitue un défi. Elle porte la promesse d'un modèle alternatif de développement. Dans cet esprit, le processus qui a cours en pays Toura est encore, certes, à l'étape embryonnaire mais il invite à une introspection des initiatives socio-économiques de développement et à un questionnement sur les mécanismes de participation paysanne aux projets de développement un peu partout en Afrique.

En ce qui concerne le pays Toura, la compréhension du jeu des acteurs et des facteurs explicatifs de leur émergence constitue un enjeu majeur de survie des populations d'autant plus qu'il offre l'opportunité d'une prise en main par les populations de leur destin face à l'affaiblissement de l'État et à la disparition de l'État-providence.

Bibliographie

- BELLONCLE, G. 1982. *La question paysanne en Afrique noire*. Paris, Karthala. 110 pages.
- BERNIER, J. 1984. «Problématique de développement de la région de Bolama (Guinée-Bissau)». *Culture et développement*, vol. 16-1. 95 pages.
- BERNIER, J. 1988. «Plaidoyers populistes en faveur de la paysannerie africaine». *Revue canadienne des études africaines*. Pages 441-444.
- BERTOME J. et J. MERCOIRET. 1992. *Planification du développement local. Guide méthodologique suivi de trois études de cas en Afrique de l'Ouest*. Paris, ministère de la Coopération et du Développement. 346 pages.
- BOIRAL, P. 1985. *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire, sciences sociales et développement rural*. Paris, Ciface-Karthala. 222 pages.
- CHONCHOL, J. 1986. *Paysans Avenir: Les sociétés rurales du tiers-monde*. Paris, La découverte. 291 pages.
- DE ROSNAY, J. 1975. *Le microscope: Vers une vision globale*. Paris, Éditions du Seuil. 295 pages.
- DUPRÉ, G. 1991. *Savoirs paysans et développement*. Paris, Éditions Karthala-Orstom. 524 pages.
- DUPRIEZ, H. 1985. *Paysans d'Afrique noire*. Paris, L'Harmattan. 256 pages.
- ELA, J.-M. 1998. *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*. Paris, L'Harmattan. 425 pages.
- MIANDA-MUTONKOLEY, G. 1992. *Genre, pouvoir et développement. Des stratégies des femmes dans la production maraîchère de Kinshasa, Zaïre*. Québec, thèse de doctorat, Université Laval. 267 pages.
- OAKLEY, P. et D. MARSDEN. 1987. *Vers la participation dans le développement rural*. Genève, Bureau international du travail. 110 pages.
- SACHS, I. 1985. «Un autre développement: le développement intégré». *Culture et développement*, numéro spécial de la crise à l'écodéveloppement, vol. 17. Pages 317-327.
- SOUMAHORO, M. 2003. *Activité humaine et développement durable dans la région montagneuse de l'ouest de la Côte d'Ivoire: Le cas du pays Toura*. Québec, thèse de doctorat, Université Laval, Département de géographie. 506 pages.

Altermondialisme et reterritorialisation de l'action collective: le cas des mouvements sociaux québécois

Nathalie GUAY
Université du Québec à Montréal

Ce texte porte sur l'effet territorial des transformations induites par la mondialisation et l'altermondialisation sur le répertoire d'actions collectives produites par les mouvements sociaux. Ces effets territoriaux sont étudiés via une analyse du mouvement altermondialiste et de ses composantes québécoises. Soutenant qu'une autre mondialisation est possible, le mouvement altermondialiste conteste le processus de mondialisation néolibérale et l'impérialisme et prône une mondialisation solidaire. Les opposants à la mondialisation ne s'opposent pas au processus comme tel (ce qu'il faudrait définir comme anti-mondialisation) mais bien aux partisans de la mondialisation, ceux qui en profitent le plus. Ils veulent établir, selon les termes de Richard Falk, une «*résistance à la mondialisation par le haut grâce à une mondialisation par le bas*» (Beck, 2002: 517). C'est cette idée d'une *autre* mondialisation possible qui est mise de l'avant au Forum social mondial auquel participe depuis la première édition en 2001 un nombre grandissant de groupes et individus québécois en provenance de divers horizons de lutte: mouvement des femmes, groupes écologistes, syndicats, étudiants, chercheurs, organismes communautaires, ONG, artistes engagés, politiciens, etc. En raison de l'importance et de la représentativité somme toute significative de cette participation¹, on constate que les idées altermondialistes intéressent la gauche québécoise et que cette autre façon d'envisager la mondialisation pourrait influencer la façon de penser le Québec de demain.

Nous nous inspirons dans un premier temps des propositions théoriques de Tarrow et Della Porta sur la transnationalisation de l'action collective, qui se manifeste lorsque des réseaux composés d'activistes issus de contexte nationaux différents s'engagent dans un processus conjoint d'action collective, ainsi que des travaux de Brenner, afin de rendre compte du déplacement du pouvoir depuis l'État vers d'autres échelles territoriales, mais également vers le privé. Ces propositions nous amènent à nous demander quels sont les impacts de cette reconfiguration

¹ Même s'il est hasardeux d'avancer des chiffres au sujet de la participation québécoise, on sait que les organisations québécoises présentes au Forum social mondial de 2005 sont déléguées par des groupes qui totalisent plusieurs centaines de milliers de membres.

de la gouvernance sur les mouvements sociaux. Notamment, y a-t-il une échelle d'action privilégiée ou, encore, les mouvements sociaux déploient-ils des stratégies d'action polyscalaires? Nous posons l'hypothèse selon laquelle la mondialisation a des impacts sur les mouvements sociaux, impacts qui se traduisent notamment par la reterritorialisation de l'action collective.

Dans un deuxième temps, nous aborderons le contexte de l'enquête, soit le Territoire social mondial de 2005, pour présenter, dans un troisième temps, certains résultats préliminaires issus de notre étude auprès de 81 répondants québécois au Forum social mondial de Porto Alegre en janvier 2005. Ceci nous conduira, dans un quatrième temps, à mettre en évidence certains constats concernant la reterritorialisation de l'action collective des mouvements sociaux québécois.

Reterritorialisation et transnationalisation de l'action collective

Pour Tarrow et Della Porta (2005: 2), la transnationalisation de l'action collective correspond «à des campagnes internationales coordonnées par des réseaux d'activistes contre des acteurs internationaux, d'autres États ou des institutions internationales». Il ne s'agit pas d'un phénomène particulièrement récent. Néanmoins, certaines expériences de transnationalisation réalisées depuis la moitié des années 1990 se démarquent des pratiques antérieures car de nouvelles opportunités de mobilisation se sont offertes aux mouvements sociaux. Ces opportunités proviennent premièrement du changement de la structure du système international, ce que les auteurs appellent l'internationalisme complexe, qu'ils définissent comme étant:

l'expansion des institutions internationales, des régimes internationaux et le transfert des ressources des acteurs locaux et nationaux vers l'arène internationale, ce qui occasionne des menaces, des opportunités et des ressources pour les ONG internationales, les mouvements sociaux transnationaux et, indirectement, les organisations communautaires (Tarrow et Della Porta, 2005: 235).

Enfin, le système international actuel offre non seulement de nouvelles opportunités de mobilisation, mais de multiples opportunités à différentes échelles, suggérant des stratégies d'action polyscalaires.

Cette conception nous semble toutefois incomplète puisqu'elle ne tient pas compte des transferts de gouvernance depuis l'État vers les échelles infranationales, reterritorialisation à laquelle participent d'ailleurs les mouvements sociaux, comme l'ont démontré Boucher et Favreau (1997: 129) avec l'exemple de la Marche mondiale des femmes et du Sommet socioéconomique. Qui plus est, Tarrow et Della Porta soulignent l'importance des opportunités politiques aux échelles nationales et locales

pour le développement des stratégies des mouvements sociaux actifs de façon transnationale.

Nous souhaitons donc inclure la notion de reterritorialisation («rescaling»), développée par Brenner, dans notre compréhension des actions collectives des mouvements sociaux. La reterritorialisation exprime le redéploiement et la redéfinition de l'autorité, de la politique et des capacités de régulation accomplies par l'État vers d'autres échelles territoriales, infranationales et supranationales, mais également aux sphères du privé, ou du semi-privé (Brenner, 2003; Boudreau, 2003). Les mouvements sociaux ne font pas que réagir à l'apparition de nouveaux lieux de pouvoir et bénéficier des opportunités offertes par la reterritorialisation, ils participent également à cette reterritorialisation. Selon Swyngedouw's (1997, 2000) les échelles géographiques sont à la fois le domaine et le résultat des luttes pour le contrôle de l'espace social. Nous proposons donc ici une vision intégrée entre reterritorialisation de la gouvernance et reterritorialisation de l'action collective pour évaluer les effets de la mondialisation sur les mouvements sociaux.

Deuxièmement, ces nouvelles opportunités peuvent avoir lieu grâce à un nouveau type d'activistes que Tarrow et Della Porta (2005: 237) nomment les «rooted cosmopolitans», soit *«des individus et des groupes enracinés dans des contextes nationaux spécifiques, mais qui s'engagent dans des activités régulières qui nécessitent leur implication dans des réseaux transnationaux de contacts et de conflits»*. Ils ont par ailleurs des appartenances multiples, provenant d'une base sociale diversifiée et étant souvent membres de plusieurs organisations, ainsi que des identités flexibles qui voient la diversité comme un apport positif.

Troisièmement, Tarrow et Della Porta soulignent l'apparition de nouveaux opposants identifiés par les mouvements sociaux contemporains. Certaines institutions internationales comme le FMI, l'OMC et la Banque mondiale sont de plus en plus ciblées et tiennent un rôle important dans la structuration des luttes domestiques et internationales, ce qui engendre aussi de nouvelles campagnes et de nouvelles organisations, par exemple ATTAC. Des nouveaux types d'actions collectives ont vu le jour pour protester contre ces cibles internationales, notamment les contre-sommets ainsi que le boycott de certaines multinationales.

Quatrièmement, les nouvelles possibilités offertes par les technologies d'information et de communication (TIC), particulièrement via Internet, favorisent non seulement la connexion de réseaux d'activistes, le renouvellement de l'action collective et la création de nouvelles formes de lutte sociale, par exemple le cybermilitantisme, mais seraient également, selon Bennett (2005), la base d'une nouvelle forme organisationnelle, à l'instar des forums sociaux et d'autres types de

réseaux faiblement structurés (Tarrow et Della Porta, 2005: 241). Il est largement admis que les mouvements sociaux contemporains se structurent en réseau (Castells, 2004; Melucci, 1996). Selon Beck (2002: 439), un des atouts des mouvements est justement qu'ils se meuvent dans un espace transnational, par des réseaux, tout comme le capital. Pour Castells (2004: 156), le fonctionnement en réseau, via l'Internet, permet de nouvelles formes d'interaction sociale, de mobilisation et de prise de décision. Plus encore, il s'agirait d'une nouvelle culture politique dépourvue d'autorité centrale permettant une relation instantanée entre le local et le global.

La reterritorialisation de l'action collective n'implique pas le passage d'un mouvement local ou national à un mouvement transnational ou global, ni le remplacement de leurs revendications, mais bien une transposition de ces revendications à l'échelle transnationale (Tarrow et McAdam, 2005: 146) qu'ils enrichissent ensuite de leur expérience internationale. Melucci (1997: 18) affirmait d'ailleurs que:

par leur action, [les mouvements sociaux] contribuent déjà à rendre visibles les défis planétaires et à établir une nouvelle zone politique transnationale au sein de laquelle les gens et les gouvernements pourront prendre la responsabilité des choix dramatiques auxquels les humains ont à faire face pour la première fois.

Le Territoire social mondial

Au sein de ce que l'on a appelé le Territoire social mondial, il y avait deux événements principaux: le Forum social mondial et le Campement intercontinental de la jeunesse. Nous allons maintenant nous pencher brièvement sur ces deux espaces afin d'aborder la question de l'horizontalité et de la participation des Québécois qui étaient beaucoup plus nombreux au campement qu'au forum. En effet, fréquenter le Territoire social mondial n'implique pas nécessairement la participation aux deux événements, qui sont, comme nous le verrons maintenant, très différents.

En janvier 2005, le Forum social mondial a rassemblé 155 000 personnes, dont environ 150 Québécois, sur un site immense, long de plus de quatre kilomètres. Cette année, plusieurs efforts ont été faits pour rendre le forum plus horizontal en bonifiant la participation sur une base individuelle et en offrant des salles plus petites et conviviales. Mais, surtout, on a appliqué, de façon partielle, des principes d'autogestion en laissant le soin aux participants d'organiser tous les événements via l'Internet, de sorte qu'aucune grande conférence n'a été organisée par le Comité organisateur du Forum social mondial. Le Forum social mondial

se présente comme une innovation sociale et organisationnelle qui n'est pas, malgré sa charte, dénuée d'une importante dimension politique.

De son côté, le Campement intercontinental de la jeunesse, la «Ville des villes» comme on le surnomme, a rassemblé 35 000 personnes, et ce sur un site de 0,65 km², particulièrement restreint si l'on considère que les gens vivaient dans cette ville. Étaient inscrits au campement 500 à 600 Québécois, soit environ les trois quarts des Québécois qui ont fait le voyage jusqu'à Porto Alegre. Depuis sa deuxième édition en 2002, le Campement intercontinental de la jeunesse se présente comme un laboratoire d'expérimentation d'alternatives développées au forum et au campement, et dans lequel les gestes et habitudes de la vie quotidienne, mais également les relations humaines, sont revus et repensés afin de vivre un *autre monde*.

Le principe de base est l'horizontalité: au Campement intercontinental de la jeunesse, tous ont le même droit de parole, tous ceux qui désirent s'impliquer dans l'organisation sont invités à le faire, et tous ont des responsabilités. Le moyen utilisé pour atteindre cet objectif est l'autogestion, autant dans l'organisation de l'événement, lors des réunions et via l'Internet, que dans la vie au campement. Il s'agit d'une innovation sociale et organisationnelle moins politique que le Forum social mondial, mais beaucoup plus radicale.

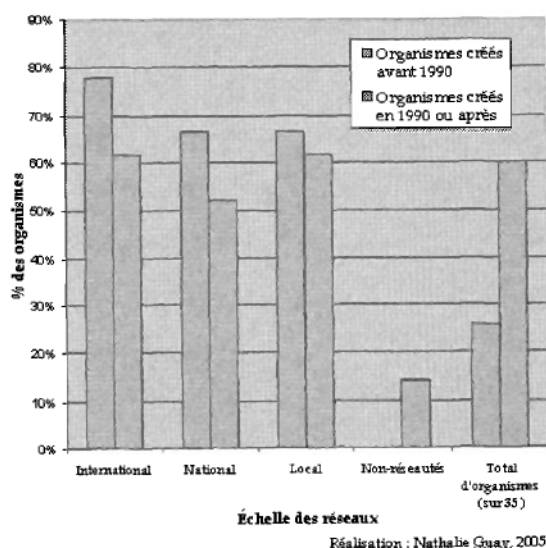
Les résultats de l'enquête

Les données présentées dans cette section sont issues d'un sondage distribué en janvier 2005 à Porto Alegre auprès de 81 répondants québécois. Mentionnons tout d'abord, la base sociale des répondants n'est pas très hétérogène; elle se caractérise plutôt par une majorité de jeunes de 30 ans et moins (63%), et 85% de diplômés de l'université et/ou étudiants. Les participants québécois sont membres d'organisations récentes. 70% des organismes dont on connaît la date de création furent créés en 1990 ou après. Notons également que 43% des répondants sont membres d'au moins deux organisations alors que 27% des répondants ne sont membres d'aucune organisation. L'identification d'adversaires globaux par les répondants indique la pertinence d'un champ d'action international. En effet, la majorité des gens ont désigné comme des ennemis du Forum social mondial le Forum économique mondial de Davos (67%), les organisations économiques internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce - 64%), les firmes multinationales (64%) et l'impérialisme (57%).

En ce qui concerne les réseaux dont sont membres les organisations, on retient que l'ensemble des organismes est d'abord réseauté à l'échelle locale, puis à l'échelle internationale (voir graphique

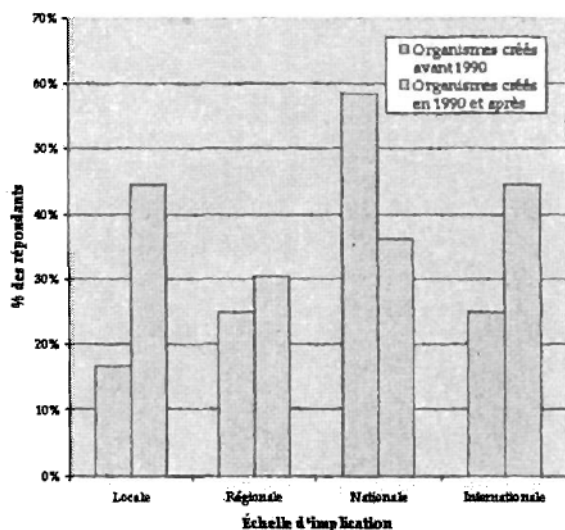
1). De plus, les organismes récents sont moins réseautés que les anciens à l'échelle nationale (respectivement 52% et 67%), la proportion d'organismes non réseautés augmente avec l'âge de création, enfin, les organismes anciens sont davantage réseautés que les organismes récents et ce, à toutes les échelles. L'une des personnes interrogées en entrevue nous a également mentionné qu'à l'intérieur des réseaux internationaux on s'inspire de pratiques qui ont fonctionné dans différents groupes, ce qui conduit parfois à la création de réseaux locaux. Les réseaux peuvent ainsi avoir un effet multiplicateur.

Figure 1: Les réseaux dont sont membres les organismes selon leur date de création



Les répondants membres d'au moins une organisation sont surtout actifs à l'échelle locale (voir graphique 2). On constate cependant une différence selon la date de création de l'organisme. Ceux créés avant 1990 ont des membres majoritairement actifs à l'échelle nationale (58%), mais beaucoup moins aux échelles internationale (25%) et locale (17%), alors que les membres d'organismes créés en 1990 ou après sont d'abord actifs à l'échelle locale et internationale (44%), puis nationale (36%). Au Forum social mondial, il est commun de voir que des organismes locaux, un centre de la petite enfance par exemple, participe pour la première fois à un événement international. On ne parle donc pas nécessairement de groupes qui étaient préalablement actifs à l'échelle internationale mais qui le deviennent par la force d'attraction du Forum social mondial.

Figure 2: Échelle d'implication des répondants par date de création des organismes



Réalisation : Nathalie Quay, 2005

On voit qu'il y a un lien entre échelle de réseautage et d'action collective, qui s'explique notamment par l'utilité des réseaux: la majorité des répondants, soit 74%, croit que l'une des principales utilités des réseaux est d'entreprendre des actions collectives communes. Comme le soulignait un intervenant lors d'une entrevue, la lutte contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est une illustration d'une mobilisation d'un réseau mondial qui agit par exemple à l'échelle locale afin que leur municipalité se prononce contre une zone non-AGCS pour augmenter quantitativement l'opposition globale à cet accord.

Les stratégies d'actions polyscalaires sont favorisées, du moins en ce qui concerne la multiplication des forums sociaux. Une majorité de répondants croit que la multiplication des forums sociaux renforce les réseaux (63%) et est nécessaire pour globaliser la lutte (59%). Également, la majorité des gens pensent que les forums sociaux à l'échelle mondiale sont adéquats pour se rencontrer (57%) et que l'échelle locale est adéquate pour agir pour le changement (70%). Par ailleurs, depuis la création du premier Forum social mondial en 2001, des centaines de forums locaux, régionaux, nationaux, supranationaux ou thématiques ont eu lieu dans le monde, et de plus, la formule du forum est adoptée par des groupes qui ne sont pas clairement insérés dans l'altermondialisme, les forums sociaux de l'éducation ou des magistrats par exemple. On constate la multiplication

des forums sociaux. Les données proviennent du site du Forum social mondial et ne comptabilisent pas tous les événements, on sait notamment qu'en une seule année, il y a eu plus de 100 forums sociaux locaux en France, les forums locaux deviennent impossibles à retracer. Ce qu'il faut en retenir, c'est que le forum se reproduit à diverses échelles spatiales, ce qui renforce l'idée que les mouvements sociaux déploient de nouvelles stratégies de mobilisation territoriale et participent à la reterritorialisation des conflits à diverses échelles.

* * *

Nos conclusions préliminaires nous permettent d'observer que la mondialisation entraîne des impacts pour l'action collective des mouvements sociaux québécois. Premièrement, l'identification d'adversaires globaux est significative dans la définition du champ d'action à l'échelle internationale. Deuxièmement, l'action collective se reterritorialise. Le champ d'action national est toujours présent mais l'échelle locale, puis l'échelle internationale sont de plus en plus investies par l'action collective des groupes québécois. Il semble par ailleurs que le Forum social mondial exerce un pouvoir d'attraction qui force une reterritorialisation de l'action collective de certains mouvements sociaux, traditionnellement actifs à des échelles infranationales. L'action collective a également investi un nouveau territoire: l'Internet. Troisièmement, cette reterritorialisation au local et au global amène les organisations québécoises à favoriser le réseautage aux échelles locales et internationales.

Ces changements apparaissent être indépendants de l'altermondialisme et du processus des forums sociaux. Toutefois, nous avons pu remarquer que ce sont le Forum social mondial et l'utopie altermondialiste qui nourrissent les opérations de cadrage des mouvements altermondialistes, avec pour conséquence la naissance d'une nouvelle culture politique. Construite à partir des valeurs d'horizontalité, de diversité et de solidarité, cette culture altermondialiste en émergence est à la fois un moyen et une fin, se répercutant ainsi dans des structures organisationnelles plus souples, notamment grâce à l'Internet, à des actions collectives polyscales du local au global, à la promotion d'une diversité d'alternatives locales, à une solidarité globale et à la démocratie participative comme les moyens d'atteindre une *autre* mondialisation, plus solidaire. Dans ce contexte, cette voie alternative ainsi que les mouvements sociaux desquels émergent des pratiques novatrices se nourrissent l'un l'autre, contribuant à faire du Forum social mondial un lieu majeur d'innovation pour tous les domaines des luttes sociales.

Pour les défenseurs de la théorie des nouveaux mouvements sociaux, tout mouvement social met de l'avant un projet de société (Melucci, 1996; Castells, 2004). Au sein des sociétés occidentales, le compromis fordiste de la période de l'après-guerre avait offert une victoire au mouvement ouvrier en cela qu'il rompait avec l'exploitation du prolétariat pour institutionnaliser un système de redistribution de la richesse, renforcer la démocratie et garantir la prestation publique de services sociaux. Un autre État est alors devenu possible, jusqu'à ce que le processus de mondialisation néolibérale parvienne à effriter ces acquis. Le mouvement altermondialiste, dont l'horizon est celui du globe, participe à la reterritorialisation des conflits à diverses échelles en déployant de nouvelles stratégies de mobilisation territoriale. Il offre le potentiel de générer un nouveau compromis, si temporaire soit-il, mais doit pour cela définir ce projet sociétal d'une autre mondialisation, sans pour autant mettre de côté sa culture politique, à la source de l'identité du mouvement.

Bibliographie

- BECK, U. 2002. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris, Flammarion. 561 p.
- BENNETT, L. W. 2005. «Social Movements beyond Borders: Understanding Two Eras of Transnational Activism» dans Donatella Della Porta et Sidney Tarrow, dir., *Transnational Protest & Global Activism*. Oxford, Rowman & Littlefield. Pages 203-226.
- BOUCHER, J. L. et L. FAVREAU. 1997. «Néolibéralisme et redéfinition des mouvements sociaux: quelques paramètres» dans Juan-Luis Klein, Pierre-André Tremblay et Hugues Dionne, dir., *Au-delà du néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux?* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec. Pages 125-134.
- BOUDREAU, J.-A. 2003. *Intergovernmental Relations and Polyscalar Social Mobilization: The Cases of Montreal and Toronto*. En ligne (visité le 13 décembre 2004): <http://www.iigr.ca/conferences/archive/pdfs4/Boudreau.pdf>
- BRENNER, N. 2003. «Glocalization as a State Spatial Strategy: Urban Entrepreneurialism and the New Politics of Uneven Development in Western Europe» dans Jamie Peck and Henry Yeung, dir., *Remaking the Global Economy: Economic-Geographical Perspectives*. London and Thousand Oaks, Sage. Pages 197-215.
- CASTELLS, M. 2004. *Le pouvoir de l'identité*. Paris, Fayard. 538 p.
- DELLA PORTA, D. et S. TARROW. 2005. «Transnational Processes and Social Activism: An Introduction» dans Donatella Della Porta et Sidney Tarrow, dir., *Transnational Protest & Global Activism*. Oxford, Rowman & Littlefield. Pages 1-17.
- MELUCCI, A. 1997. «Identité et changement: le défi planétaire de l'action collective» dans Juan-Luis Klein, Pierre-André Tremblay et Hugues Dionne, dir., *Au-delà du néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux?* Sainte-Foy, PUQ. Pages 9-20.
- MELUCCI, A. 1996. *Challenging Codes. Collective Action in the Information Age*. Cambridge, University Press. 441 p.
- SWYNGEDOUW, E. 2000. «Authoritarian Governance, Power, and the Politics of Rescaling». *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 18. Pages 63-76.
- SWYNGEDOUW, E. 1997. «Neither Global Nor Local: "Glocalization", and the Politics of Scale» dans Kevin R. Cox, dir., *Spaces of Globalization: Reasserting the Power of the*

Local. New York, Guilford. Pages 137-166.

TARROW, S. et D. MCADAM. 2005. «Scale Shift in Transnational Contention» dans Donatella Della Porta et Sidney Tarrow, dir., *Transnational Protest & Global Activism*. Oxford, Rowman & Littlefield Publishers. Pages 121-147.

TARROW, S. et DELLA PORTA, D. 2005. «Conclusion: "Globalization", Complex Internationalism, and Transnational Contention» dans Della Porta, D. et Tarrow, S., dir., *Transnational Protest & Global Activism*. Oxford, Rowman & Littlefield. Pages 227-246.

Partie 3
Au-delà des inégalités:
environnement et démocratie

La gouvernance et l'adaptation au changement climatique: le cas du sud-est du Nouveau-Brunswick

Omer CHOUNARD

Gilles MARTIN

Jean-Paul VANDERLINDEN

Université de Moncton

Cet article découle de travaux de recherche effectués dans le cadre du projet de recherche sur le changement climatique et la montée du niveau marin dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. L'objectif central de notre recherche consistait à identifier les perceptions sociales et les connaissances locales entourant les questions de changement climatique et d'adaptation. Ces connaissances et perceptions locales pourront par la suite être intégrées aux autres connaissances (scientifiques etc.) afin d'arriver à une mise en œuvre commune de stratégies d'adaptation au changement climatique. Également, le travail entrepris visait l'engagement des communautés pour l'augmentation des capacités locales envers l'adaptation aux impacts de la hausse du niveau de la mer et du changement climatique sur les zones côtières du sud-est du Nouveau-Brunswick. Cette approche de gestion intégrée s'inscrit dans un mouvement de gouvernance locale inclusive et participative, c'est-à-dire où tous les intervenants des communautés sont impliqués (citoyens, État et intermédiaires) et prennent part au processus décisionnel (Salamon, 2002 dans Macdonald, 2005). Cet engagement s'est fait par une série de présentations publiques, groupes de discussion et un atelier communautaire tenus dans différentes communautés de la région de 2003 à 2005. Avec cette contribution, le projet, en plus de fournir des informations pour faciliter la prise de décision, veut stimuler l'implication de tous les intervenants du milieu côtier afin de travailler à une meilleure préparation pour faire face aux conditions climatiques actuelles et futures.

Dans un premier temps, cet article présente un aperçu de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières du Canada atlantique. Ensuite, les objectifs de la recherche et la méthodologie utilisée sont présentés, suivis des principaux résultats. Quelques communautés particulièrement engagées sont utilisées à titre d'exemple pour parler plus en profondeur de l'adaptation. Finalement, les éléments importants sont soulignés en conclusion tout en identifiant des pistes pour la recherche future.

Contexte: vulnérabilité au changement climatique

Depuis quelques décennies déjà, les indices démontrant que le climat de la Terre change à un rythme qui dépasse les fluctuations antérieures se sont accumulés. Entre autres, les scientifiques ont constaté que la décennie 1990 a été la plus chaude jamais enregistrée en termes de température globale et que l'année 1998 a été la plus chaude (GIEC, 2001). De plus, de nombreuses études ont confirmé plus récemment que ces fluctuations sont liées à des changements anthropiques dans l'atmosphère terrestre datant du début de l'ère industrielle (Le Treut, 2003; GIEC, 2001).

Les changements dans les facteurs climatiques tels que la précipitation, la température, les vents et autres qui résultent de la grande production de gaz à effet de serre par les activités humaines ont des impacts sérieux à travers le globe (Erikson et Naess, 2003). Au niveau de la santé et de la sécurité, on parle d'effets potentiels tels que maladies et mortalités liées à la qualité de l'air, à la chaleur extrême, à la contamination des eaux ou aliments, aux maladies transmises par différents vecteurs, et aux conditions météorologiques extrêmes (Santé Canada, 2004). Ces impacts sont préoccupants, surtout dans le contexte d'une augmentation des températures globales de l'ordre de 1.4 à 5.8°C, comme le prédit le IPCC pour le 21^e siècle (Natural Resources, 2004).

Au Canada atlantique, les impacts du changement climatique se feront surtout sentir par l'élévation du niveau de la mer accompagnée par d'autres phénomènes tels que des modifications au régime des vagues, à l'érosion des plages, à l'amplitude des ondes de tempêtes et à la saison des glaces (Ressources naturelles, 2005).

La région côtière du sud-est du Nouveau-Brunswick est particulièrement susceptible aux ondes de tempêtes et donc à la montée du niveau marin. Selon le modèle de prédiction des ondes de tempêtes de l'Université de Dalhousie (DalCoast, 2005) cette zone est la plus susceptible aux ondes de marées de toutes les régions du Canada atlantique. De plus, les données récentes montrent qu'on peut s'attendre à une montée du niveau marin de l'ordre d'environ 60 cm+30 cm d'ici 2100 (Koohzare et al. 2005) ce qui risque de contribuer à l'augmentation de la fréquence et du degré du phénomène des ondes de tempêtes. Des événements comme les ondes de marées et les tempêtes extrêmes *«peuvent accroître le risque de blessures, de maladies, de maladies causées par le stress et de décès»* (Santé Canada, 2004: 7). En plus, les phénomènes météorologiques extrêmes ont aussi des effets indirects sur la santé *«qui découlent des dommages causés à l'infrastructure locale, du*

déplacement de la population et du changement écologique» (OMS, 2003 dans Santé Canada, 2004).

En fait, la région atlantique montre comment différentes régions du Canada sont déjà aux prises avec des impacts du changement climatique. Les ondes de tempêtes telles que celles vécues dans la région en octobre et janvier 2000 ont eu des conséquences directes sur la population. Lors de ces événements, des quais, domiciles, routes et autres infrastructures ont été endommagés. Les réparations de ces infrastructures ont nécessité des investissements considérables de la part des gouvernements et des particuliers qui ont connu des dommages à leurs propriétés. En plus, les inondations résultant de l'onde de tempête ont isolé des habitations dans les régions basses, bloquant ainsi l'accès aux services d'urgence, ce qui représente une préoccupation importante pour la santé et la sécurité des citoyens. À Pointe-du-Chêne, à Barachois et à Rexton par exemple, des personnes ont dû être évacuées en utilisant des machineries lourdes ou camions à neige étant donné le niveau de l'eau lors de certains événements extrêmes. Le cas de la communauté côtière de Pointe-du-Chêne est particulièrement intéressant en termes de mise en place de mesures pour l'adaptation à certains des impacts vécus récemment.

Un autre impact sur la santé est la contamination potentielle des eaux souterraines par les eaux de surface lors d'inondation. Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick indique d'ailleurs aux résidents de régions inondées de faire bouillir leur eau avant de la consommer lorsqu'elle provient d'un puits privé (Santé et Mieux-être, 2005). La présence de nombreux systèmes septiques résidentiels dans le même milieu et surtout les systèmes défectueux peuvent mener à la contamination des eaux du milieu environnant et contribuer à l'eutrophisation de ces écosystèmes (Lotzke et al. 2003). De plus, les inondations se produisent dans des écosystèmes qui sont déjà atteints d'un certain degré de contamination aux bactéries coliformes. En effet, depuis les années 1940 au moins, on a constaté une augmentation considérable de la contamination aux coliformes des eaux côtières liée aux activités humaines comme l'agriculture, le traitement incomplet des eaux usées, etc. Comme conséquence, en 2001, c'est environ 43% des eaux côtières de la province qui sont fermées à la pêche aux mollusques à la suite de cette contamination (Milewski et al. 2001).

Au niveau des municipalités, les bassins de décantation des eaux usées n'ont pas été menacés par les inondations de ces dernières années. Également, selon les données récentes découlant de l'Étude du changement climatique et de la montée du niveau marin du sud-est du Nouveau-Brunswick, ces structures seront peu ou pas menacées par des ondes de marées d'ici 2100, à moins de connaître des tempêtes plus

importantes que des évènements de 100 ans (Environnement Canada, non publiée). Cependant, l'augmentation des évènements extrêmes entraînant de fortes précipitations peut quand même causer la contamination des eaux de surface à la suite des débordements de ces lagunes (Santé Canada, 2004).

Tous ces impacts du changement climatique inquiètent aussi à cause du contexte économique de cette région, qui est caractérisée par une économie rurale très dépendante des ressources naturelles, surtout la pêche, et qui s'est essouffée à la suite de l'effondrement des stocks de poissons de fond et de la diminution de la plupart des ressources halieutiques, ces dernières décennies. On peut alors se poser la question à savoir si la vulnérabilité de ces régions s'est davantage accrue étant donné la situation économique. De plus, une bonne partie des résidants en milieu côtier se retrouve en milieu rural non incorporés en municipalités, ce qui peut rendre plus difficile l'accès aux ressources tant humaines que financières et influence la prise de décision.

D'un autre côté, une grande disparité existe entre les résidants côtiers. Alors que les propriétés côtières sont de plus en plus accaparées par des personnes plus fortunées provenant de milieux urbains de la province ou de l'extérieur, il reste que d'autres populations qui y sont établies depuis plus longtemps disposent de moins de moyens. La capacité de s'adapter aux impacts du changement est inévitablement reliée aux moyens financiers. Il risque donc y avoir des disparités dans les capacités adaptatives de ces deux groupes.

L'adaptation

Bien que les Canadiens se soient toujours adaptés à des conditions climatiques assez difficiles, les prédictions du changement du climat sont telles que les conditions futures risquent de contribuer à une augmentation des niveaux de stress et que celles-ci pourraient avoir des impacts sur la santé et la sécurité des Canadiens (Natural Resources, 2004). Pour cette raison, des mesures doivent être entreprises pour s'adapter aux changements.

L'adaptation au changement climatique peut être définie comme un ajustement dans les systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse à des stimuli climatiques actuels ou futurs et leurs impacts (IPCC, 2001). De manière générale, on peut parler de trois différentes approches en matière d'adaptation, soit la protection, l'accommodation ou le retrait (McCullough et al., 2002, dans Parlee, 2004). La protection consiste en l'érection de structures comme des murs de pierres ou autres pour prévenir ou limiter les risques. L'accommodation consiste en des changements dans les pratiques actuels pour mieux faire face à la nouvelle réalité comme l'élévation des terrains ou des maisons. Par retrait, on

entend l'évitement des impacts par des stratégies comme l'adoption de zones tampon où la construction n'est pas permise.

Objectifs de la recherche

Les objectifs de la présente recherche sont les suivants:

- 1- identifier les perceptions des communautés côtières du sud-est du Nouveau-Brunswick au sujet des impacts du changement climatique et des stratégies d'adaptation;
- 2- identifier les connaissances locales qui pourraient contribuer à l'adaptation;
- 3- identifier les difficultés et barrières qui limitent le processus d'adaptation;
- 4- intégrer ces résultats dans une série de recommandations touchant l'adaptation au changement climatique dans le rapport du projet global;
- 5- stimuler l'engagement des communautés envers la réflexion et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation pour minimiser les impacts du changement climatique sur leur milieu.

Méthodologie

Cette recherche qui est de type exploratoire s'est déroulée sur une période d'un peu plus de deux ans. Pour une première collecte de données en 2003-2004, 27 individus représentant différents groupes socio-économiques ont été ciblés. Ces individus sont tous des résidents de la côte est du Nouveau-Brunswick vivant ou travaillant à moins d'un kilomètre de la côte. Au moyen d'un questionnaire semi-dirigé, ceux-ci ont été interrogés pour identifier leurs perceptions par rapport au changement climatique et à l'adaptation. Trois groupes de discussions ont été tenus avec environ une douzaine d'intervenants (pas nécessairement les mêmes personnes) pour valider les résultats de l'analyse des entrevues.

Par la suite, à l'automne 2004, 12 participants ont été interrogés au sujet de leurs actions et sur les sources d'informations qu'ils ont utilisées pour leur choix de stratégie ou de technique d'adaptation ainsi que sur les facteurs aidant ou limitant l'adaptation. Une partie de l'entrevue s'est poursuivie sur le terrain où les chercheurs ont accompagné les participants dans les zones sensibles le long du littoral, et où ils ont été questionnés sur leurs projections quant aux effets des futures tempêtes ainsi qu'aux pratiques d'adaptations appropriées à entreprendre. Également à l'automne 2004, un atelier a été organisé pour la mi-projet. Cet atelier visait à partager certains des résultats préliminaires de la recherche avec les intervenants et citoyens des milieux côtiers ainsi qu'à amasser des

informations pertinentes sur les perceptions des communautés (Coalition, 2004).

Aussi, pour le volet engagement des communautés, une série de sept présentations publiques ont été présentées dans différentes communautés de la région d'étude. Lors de ces présentations et atelier, les informations recueillies dans le cadre du projet, au sujet des impacts du changement climatique et de la montée du niveau marin ont été présentées. Autant pour les entrevues que pour les rencontres publiques, les chercheurs se sont assurés de la participation du plus grand nombre possible d'intervenants provenant d'ONG et de représentants de différents paliers de gouvernements. Ainsi, des citoyens, membres d'organisations de bassin versant, urbanistes, conseillers et maires des municipalités, membres des comités de districts de services locaux, fonctionnaires provinciaux et fédéraux ont participé aux activités. Chaque présentation ou groupe de discussion réalisé dans les différentes communautés a permis aux participants de faire part de leurs préoccupations et perceptions des enjeux tels que vécus localement.

À l'automne 2005, huit rencontres d'information et trois groupes de discussion ont été tenus dans le sud-est et le nord du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci ont permis de valider ou de préciser les informations recueillies lors des entrevues réalisées depuis 2003 en plus de faire connaître aux personnes des différentes communautés certains résultats de la recherche. Ils constituaient également une suite à l'objectif d'engagement des communautés envers l'adaptation. Les entrevues réalisées tout au long du projet ont été transcrites et codées à l'aide du logiciel Atlas.ti afin de procéder à une analyse thématique (Paillé, 1996). Ce type d'analyse qualitative consiste principalement à relever les thèmes qui se dégagent d'une transcription d'entretiens pour arriver à une synthèse de celle-ci.

L'analyse par thématization comporte deux étapes, soit la thématization proprement dite, et l'interprétation. La première étape consiste à attribuer des thèmes à différents extraits significatifs des entrevues. Chaque thème résume l'idée de l'extrait. Ainsi, au fur et à mesure que les extraits ont été scrutés, de nouveaux thèmes se sont ajoutés. Aussi, comme le prévoit la méthode, ces thèmes ont évolué en cours d'analyse afin d'arriver à une analyse plus fine du contenu (Paillé, 1996). C'est-à-dire que certains thèmes ont été regroupés et d'autres ont été éliminés lorsque cela s'avérait nécessaire pour bien représenter le contenu des textes. La deuxième étape de l'analyse consistait à interpréter les différents thèmes et sous-thèmes obtenus par leur examen, leur confrontation, par comparaison des uns aux autres et aussi bien entendu selon la fréquence de leur apparition dans les propos des répondants. Cet

exercice interprétatif a permis de nuancer, de commenter ou de mettre l'emphase sur certains aspects plus importants se dégageant des entrevues.

Résultats

Les entrevues réalisées dans le sud-est du Nouveau-Brunswick révèlent que les communautés et les individus sont déjà actifs en matière d'adaptation. La majorité parle de pierres de granit devant la portion exposée du terrain comme principal outil d'adaptation. C'est que l'érosion et la perte de terrain que cela provoque est une préoccupation importante des propriétaires de terrains côtiers. L'utilisation de béton armé, la construction de brise-lames, de digues ou de structures flottantes contre les vagues de même que le déménagement pur et simple des structures ou routes sont d'autres moyens utilisés. D'autres encore ont aussi choisi d'agir sur les actions qui dégradent le milieu comme les véhicules tout-terrain (VTT). Les paniers de gabion et la stabilisation du sable des dunes par la plantation d'ammophile ont également été utilisés par quelques répondants. Le retrait de la côte n'est pas vu comme une stratégie d'adaptation à privilégier par les répondants, ce qui s'explique par leur grand attachement au milieu.

Peu de répondants se sont exprimés au sujet de l'efficacité des moyens d'adaptation. Cependant, un bon nombre affirme que peu importe les moyens utilisés, le travail est à refaire éventuellement, étant donné des dommages inévitables et la progression des impacts. Plusieurs se sont également prononcés sur le comment faire. La moitié des répondants parle de l'importance de la concertation locale, et quatre répondants parlent d'une action qui doit être inclusive et collective. D'autres mentionnent le besoin pour les gouvernements et les communautés de travailler ensemble et le manque de pouvoir local. Les répondants reconnaissent aussi que les moyens d'adaptation coûtent très cher et plusieurs parlent de la nécessité d'aide des gouvernements à ce niveau alors que d'autres y voient une responsabilité du propriétaire. Certains répondants soulignent le fait que seul les plus riches pourront se permettre ces investissements, ce qui accentue la vente des propriétés aux mieux nantis. D'ailleurs, cinq répondants ont la perception que le milieu côtier est de plus en plus accaparé par les riches. Une personne parle de cas de conflits liés aux disparités économiques entre les résidents.

Défis à l'adaptation: problèmes de gouvernance et besoin d'éducation

La province du Nouveau-Brunswick est citée dans le rapport du IPCC (2001) comme un exemple en adaptation au changement climatique par l'établissement d'une politique censée limiter le développement trop près des côtes. Cette nouvelle politique côtière du Nouveau-Brunswick

visé d'abord à «réduire le risque de menaces pour la sécurité personnelle causées par les ondes de tempêtes» (Nouveau-Brunswick, 2005), mais elle se veut également un outil pour protéger cette zone des pressions dues à l'aménagement intensif des dernières décennies. D'autres régions côtières se sont attaquées au défi posé par un développement intensif à l'aide de politiques, de programmes ou d'autres outils de gestion, comme ce fut le cas le long des côtes américaines (Beatley et al. 2002). Les répondants à notre étude pour la plupart semblaient non seulement au courant de la nouvelle politique de la province du Nouveau-Brunswick, mais ils ont aussi souligné son importance pour protéger le milieu côtier d'un développement excessif.

Cependant, bien que l'intention de la politique ait été annoncée en 1996 et que celle-ci fut adoptée en 2002, les règlements qui lui sont rattachés n'ont toujours pas force de loi en 2005. Cette lenteur dans la mise en œuvre de la politique a contribué, selon certains, à fragiliser davantage le milieu côtier plutôt que de le protéger. Pour plusieurs intervenants travaillant dans le milieu, tels que les groupes de développement durable des bassins versants et les commissions d'aménagement de la région, le laxisme dans la mise en œuvre de la politique a eu exactement l'effet contraire visé. En effet, depuis 1996, on a constaté un accroissement considérable du développement dans le milieu côtier, souvent dans des milieux fragiles ou inondables, ce qui n'aurait pu avoir lieu si la politique avait été en place. Selon le document de la politique côtière (Nouveau-Brunswick, 2002), «*la proportion de lotissements côtiers, en pourcentage de l'ensemble des lotissements de la province, a augmenté de 35% par rapport à la période de 1990 à 1999*». Les citoyens interviewés sont d'avis que la grande demande pour ces terrains et leur grande valeur immobilière a poussé les propriétaires à y construire avant la mise en œuvre de la politique. Ce qui a eu comme résultats d'augmenter le lotissement en milieu côtier et peut contribuer à fragiliser davantage les populations face à la montée du niveau marin et aux ondes de tempêtes.

Cette fragilisation résulte de différents facteurs. Ces milieux sont susceptibles d'être inondés, les infrastructures peuvent être endommagées et les routes ou les chemins bloqués par les eaux, ce qui peut isoler les personnes pendant un certain temps et couper les accès aux services d'urgence, comme cela fut le cas à Pointe-du-Chêne en octobre 2000. En plus, la concentration des domiciles temporaires ou permanents dans les zones côtières pose des inquiétudes par rapport aux eaux usées et à la contamination potentielle des puits d'approvisionnement en eau potable. Dans le cas de régions non incorporées, chaque domicile doit posséder son propre puits et une fausse septique avec champ d'épuration. Étant donné la concentration de plus en plus grande d'habitations, les risques de

contamination de la nappe d'eau souterraine augmentent. Cet exemple démontre bien l'importance d'une bonne gouvernance pour diminuer la vulnérabilité des communautés côtières et comment son absence peut, au contraire, l'augmenter. En d'autres mots, la gouvernance est directement liée à la capacité d'agir des communautés et cette capacité d'agir est un outil indispensable à la prévention face aux impacts potentiels du changement climatique (OMS, 2000).

En plus du problème de manque de règlements, d'autres affirment que les lois et règlements existants (règlements sur les cours d'eau, milieux humides, etc.) ne sont pas assez proactifs, c'est-à-dire qu'ils sont conçus et mis en application une fois les problèmes déjà très avancés, et qu'il y a également un manque d'action des gouvernements, surtout du gouvernement provincial. Dans le même sens, certains répondants mentionnent le manque de ressources des gouvernements pour appliquer les lois, du manque de flexibilité de ces lois et règles ou du manque d'inclusion des savoirs locaux. D'autres parlent même de favoritisme dans l'application des règlements, certains ayant eu des droits que d'autres se sont vus refuser.

Certaines communautés aux prises avec des impacts du changement climatique sont des régions rurales non incorporées. En fait, 40% de la population de la province du Nouveau-Brunswick demeure dans ces régions (Gouvernement, 2003). À ce titre, ces communautés doivent référer leurs préoccupations à leur comité de district de service local (DSL) et ce comité peut formuler des recommandations auprès de la ministre de l'Environnement, qui agit en ce sens, à titre de mairesse de la communauté (Une vision, 2001). Même si le gouvernement de la province a signalé à maintes reprises son intention de voir à l'élaboration de mécanismes pour une gouvernance locale (Gouvernement, 2003), la communauté rurale de Beaubassin-Est, créée en 1995 comme projet pilote, est la seule communauté rurale où des représentants locaux sont élus pour prendre des décisions (Une Vision, 2001). Pourtant, un nouveau mode de gouvernance est vu comme essentiel pour aider ces régions à régler des questions cruciales comme l'approvisionnement et la contamination des eaux, les conflits sur l'utilisation, les questions d'accès à la mer, et l'adaptation au changement climatique (Une vision, 2001). Pour Beatley et al. (2002), c'est au niveau du gouvernement local qu'il y a le plus de potentiel pour la mise en place d'initiatives de développement durable. Encore faut-il que cette gouvernance locale existe avec un pouvoir de décision réel. Plusieurs répondants soulignent les faiblesses du mécanisme de gouvernance actuel au niveau des districts de services locaux puisqu'il assure très peu d'autonomie à la communauté, les décisions étant prises à un autre niveau que celui de la communauté. Par ailleurs, certains soulignent que leurs préoccupations face aux mesures à

prendre pour faire face aux inondations et autres impacts sont diluées à travers les demandes de toutes sortes provenant de tous les districts de services locaux de la province. On est loin du modèle proposé par Salamon (2002, dans Macdonald, 2003) où la nouvelle gouvernance est le fruit d'un effort de collaboration entre l'État, les citoyens et les nombreux intermédiaires.

Un autre élément de la gouvernance qui a été soulevé à maintes reprises par les citoyens, membres des commissions d'aménagement, conseillers et maires de municipalités est la complexité du processus de permis et de règlements pour les travaux le long des côtes. Dans des municipalités comme Rexton, une certaine urgence d'agir est ressentie car il s'agit de régions habitées qui sont menacées par les inondations et où le patrimoine culturel et historique des communautés est menacé par l'érosion. En réaction à des événements extrêmes, cette communauté a envisagé l'application de pierres de granite dans les secteurs les plus touchés par l'érosion. Cependant, le nombre de permis requis, le fait que différents ministères soient impliqués et la lenteur du processus qui s'en suit ont ralenti considérablement leurs efforts. D'autres régions du sud-est du Nouveau-Brunswick ont soulevé des difficultés semblables. Clairement, certains éléments de la gouvernance en place ne facilitent pas l'adaptation pourtant nécessaire et urgente selon les citoyens de ces milieux.

Plusieurs participants aux entrevues sont d'avis que l'information au sujet des moyens d'adaptation à privilégier sont, en partie du moins, une responsabilité que les gouvernements doivent partager. Plus de la moitié soulignent le manque d'information ou le besoin de recherche pour agir avec efficacité. En ce sens, les participants parlent de manque d'information et de direction quant aux mesures appropriées d'adaptation. Cette lacune explique le fait qu'une majorité des répondants qui ont fait l'essai de structures de protection de la côte devant leur propriété ont agi par imitation ou par essai et erreur. Duncan et al. (1997) souligne également le besoin de sensibiliser et d'éduquer les citoyens comme moyen d'adaptation au changement climatique. Pour ce qui est des moyens de sensibilisation à privilégier, la plupart des participants parlent de l'utilisation des médias et nombreux aussi sont ceux qui parlent de rencontres publiques comme bon moyen de sensibilisation. D'autres parlent également de l'importance d'aller recueillir les connaissances traditionnelles et de les inclure dans les efforts de sensibilisation.

Exemple de prise en charge locale

Certaines communautés ont déjà pris très au sérieux les menaces potentielles à la santé et à la sécurité de leurs citoyens et ont entrepris des actions en vue de les minimiser. Le cas de la communauté rurale de

Pointe-du-Chêne, située dans le sud-est du Nouveau-Brunswick tout près de la municipalité de Shédiac en est un très bon exemple. Cette communauté située sur une presqu'île adjacente au parc provincial de la plage Parlee compte près de 900 résidents permanents dont 80% sont âgés d'au moins 55 ans (comité local, non publié). En plus, quelques milliers de résidents saisonniers s'ajoutent en saison estivale. Cette communauté est très densément peuplée pour la région et est située sur des terres basses ce qui en fait une région très vulnérable aux ondes de tempêtes. La communauté est dans une région non incorporée et la gouvernance locale relève du District de service local (DSL) qui est sous la juridiction du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) de la province. Un comité du District de service local formé de résidents locaux a comme mandat de conseiller le ministère en matière de leurs besoins.

Il n'y a pas eu de manière formelle d'évaluation de la vulnérabilité de cette région aux impacts du changement climatique, mais les événements de ces dernières années, notamment les tempêtes de janvier et d'octobre 2000, ont sensibilisé la population locale aux dangers auxquels ils peuvent s'attendre dans le futur. En effet, lors de ces deux tempêtes, les ondes de marées ont été telles qu'une partie des terrains de la péninsule de Pointe-du-Chêne a été inondée de même que le chemin d'accès à la communauté. Cette situation a alarmé les citoyens au sujet de leur précarité lors de tels événements. L'évacuation de personnes grièvement malades par exemple pose problème. Également, selon le degré et la durée de l'inondation, certains résidents auraient besoin d'un abri pour chaleur et nourriture. De plus, on sait que les personnes âgées sont encore plus vulnérables aux stress (Natural Resources, 2004) et cette population compte de nombreux retraités.

Comme les répondants l'ont clairement identifié, les impacts du changement climatique dans la région, notamment en termes d'ondes de tempêtes n'est pas un phénomène nouveau. Plusieurs répondants de la région font référence à une onde de tempête de 1938 comme ayant eu de gros impacts sur la région avec des chalets emportés loin vers l'intérieur des terres. Cependant, la sévérité des événements récents, combinée à la sensibilisation effectuée par différents gouvernements, organismes et dans ce cas précis par l'Université de Moncton, a déclenché un mouvement de prise en charge locale pour réagir aux impacts mentionnés plus haut. Comme réaction, un comité local de résidents s'est formé pour gérer spécifiquement les problèmes liés aux événements de tempête extrême. Ce comité, composé de volontaires du District de service local, s'est fixé comme objectif principal d'organiser les mesures d'urgence lors de ces événements de même qu'entamer des discussions avec les différents gouvernements pour régler la question de l'inondation du chemin d'accès à la communauté.

Avec la collaboration de la Croix-Rouge locale, le comité a désigné le centre communautaire de la région comme site d'accueil des citoyens lors de situation d'urgence. Le centre est situé sur des terres plus hautes et n'a à ce jour pas subi d'inondations. Des provisions y ont été placées et une liste des résidents à rejoindre lors d'inondations a été préparée. Le comité considère maintenant l'installation d'une sirène d'alarme pour avertir les citoyens lorsque nécessaire. Le comité a également entrepris des démarches pour discuter avec le gouvernement provincial pour s'assurer qu'un chemin d'accès (le chemin principal actuel) de même qu'une route de sortie différente soient sécuritaires dans un avenir proche.

Finalement, le comité est également en train de discuter du problème d'inondation comme tel et désire entreprendre des recherches pour examiner les options possibles afin de la limiter, soit par l'utilisation de digues ou autres structures. À la connaissance des chercheurs de l'étude, une telle prise en charge par la communauté des questions de santé et sécurité en lien avec le changement climatique est un cas unique dans la région et a été motivée par l'ampleur des impacts vécus ces dernières années de même que par l'absence de prise en charge par les gouvernements actuels.

L'étendue du projet de recherche dans le temps a permis aux chercheurs de suivre l'évolution des perceptions des répondants au sujet de l'adaptation au changement climatique. Également, le travail entrepris a incorporé les préoccupations locales et les connaissances locales aux connaissances scientifiques, ce qui permettra aux chercheurs de faire des recommandations qui sont davantage orientées pour répondre aux besoins perçus par les répondants. Cette contribution vise à stimuler l'engagement des communautés envers l'adaptation au changement climatique. Les tempêtes d'octobre et de janvier 2000 ont certainement éveillé la population de la zone côtière du sud-est du Nouveau-Brunswick à leur vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, surtout en ce qui a trait aux ondes de tempêtes. Ces impacts ont de toute évidence des répercussions sur la santé des citoyens, notamment pour l'accès aux services d'urgence et le danger de contamination de l'eau et de nombreux impacts au niveau des infrastructures publiques et privées.

Les individus sont déjà à l'œuvre en matière d'adaptation, surtout par la construction de murs de pierres et autres structures de protection. Les communautés ont aussi entrepris de protéger certaines portions de la côte pour protéger les infrastructures et dans un cas au moins, des mesures plus concertées de la part des citoyens ont été entreprises pour faire face aux défis rattachés aux inondations comme l'accès aux services d'urgence. Ces actions se sont produites surtout à la suite des ondes de tempêtes vécues en 2000 et cette approche réactive souligne le besoin d'effectuer une évaluation de la vulnérabilité des différentes régions face aux impacts du changement climatique de manière à s'assurer que la réponse est bien orientée (Santé Canada, 2000). Les problèmes liés à la gouvernance, au manque d'information et de ressources soulevés dans cet article suggèrent qu'une approche concertée et réfléchie impliquant les citoyens, les différents intervenants et tous les paliers de gouvernements soit nécessaire pour coordonner les activités menant à l'adaptation. La nature des impacts tels que les inondations et l'érosion réclame une action concertée en adaptation. Une telle approche pourrait également contribuer à éviter des problèmes de conflits liés aux disparités économiques entre les différentes personnes habitant la zone côtière. D'autres auteurs ont suggéré l'utilisation d'une approche intégrée et inclusive pour l'adaptation des communautés côtières (Brown, et al. 2005)

Bibliographie

- BEATLEY, T., BROWER, D. J. et A. K. SCHWAB. 2002. *An Introduction to Coastal Zone Management*. Washington, D.C., Island Press. 329 p.
- BROWN, K. et al. 2005. «Responding to Climate Change: Inclusive and Integrated Coastal Analysis». *Tyndall Centre project T2.42. Technical Report 24*, disponible en ligne: http://www.tyndall.ac.uk/research/theme4/final_reports/t2_42.pdf, accédé le 7 novembre 2005.
- CHAZAN, M. 2003. «Public Participation as a Means of Health Promotion: Reducing Human Vulnerabilities to Global Change» dans M. J. Bunch, V. Madha Suresh and T. Vasantha Kumaran, dir., *Proceedings of the Third International Conference on Environment and Health, Chennai, India, 15-17 December, 2003*. Chennai, Department of Geography, University of Madras and Faculty of Environmental Studies, York University. Pages 89-104, disponible en ligne: http://www.yorku.ca/bunchmj/ICEH/proceedings/Chazan_M_ICEH_papers_89to104.pdf, accédé le 7 novembre 2005.
- DALHOUSIE COASTAL OCEAN PREDICTION (DALCOAST). 2005. Disponible en ligne: <http://www.phys.ocean.dal.ca/~dalcoast/Dalcoast1/expert/index.html>, accédé le 9 novembre 2005.
- DUNCAN, K. et al. 1999. «Canadian Country Study: Impacts and Adaptation-Health Sector» dans G. Koshida and W. Avis, *Responding to Global Climate Change: National Sectoral Issue*. Environment Canada, «Canada Country Study: Climate Impacts and Adaptation» dans *Human Health and Well-Being*, gouvernement du Canada, 2004, disponible en ligne: www.adaptation.nrcan.gc.ca/perspective_e.asp, accédé le 7 novembre 2005. Vol. VII. Pages 501-620.
- Environnement Canada. Non publié. «Impacts de l'élévation du niveau de la mer et du changement climatique sur la zone côtière du sud-est du Nouveau-Brunswick».
- ERIKSEN, Siri et Lars Otto NAESS. 2003. «Pro-Poor Climate Adaptation. Norwegian Development Cooperation and Climate Change Adaptation: An Assessment of Issues, Strategies and Potential Entry Points», *CICERO Report 2003:02*, disponible en ligne: <http://www.cicero.uio.no>, accédé le 9 janvier 2006.
- GIEC. 2001. «Bilan 2001 des changements climatiques: Les éléments scientifiques», *Rapport du groupe de travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Disponible en ligne: <http://www.ipcc.ch/pub/un/giecg1.pdf>, accédé le 7 novembre 2005.
- IPCC (INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE). 2001. *Climate Change 2001 - Working Group II - Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Disponible en ligne: http://www.grida.no/climate/ipcc_tar/wg2/, accédé le 8 novembre 2005.
- KOOHZARE, A., VANICEK, P. et M. SANTOS. 2005. «Compilation of a Map of Vertical Crustal Movements in Eastern Canada Using Polynomial Spline». *The Newsletter of the Canadian Geophysical Union, Elements*, vol. 23, n° 2. Disponible en ligne: www.cgu-ugc.ca/newslett/Elem_Jul05.pdf, accédé le 9 novembre 2005.
- LE TREUT, H. 2003. «Les scénarios globaux de changement climatique et leurs incertitudes», *Geoscience*, vol. 335. Pages 525-533.
- LOTZKE, H. K. et al. 2003. *Nutrient Pollution: A Eutrophication Survey of Eelgrass Beds in Estuaries and Coastal Bay in Northern and Eastern New Brunswick*. Fredericton, N.-B., Conservation Council of N-B. 60 p.
- MACDONALD, R. A. 2003. *Book review. The Tools of Government: A Guide to the New Governance*, 2002 by L. M. Salamon. http://policyresearch.gc.ca/page.asp?pagenm=v6n1_art_12, accédé le 12 novembre 2005.
- MARSDEN, T. et J. MURDOCH. 1998. «Editorial: The Shifting Nature of Rural Governance and Community Participation». *Journal of Rural Studies*, vol. 14, n° 1. Pages 1-4.

- MILEWSKI, I., HARVEY, J. et S. CALHOUN. 2001. *Shifting Sands. State of the Coast in Northern and Eastern New Brunswick*. Fredericton, N.-B., Conservation council of New Brunswick. 144 p.
- NATURAL RESOURCES CANADA & HEALTH CANADA. 2004. «Climate Change Impacts and Adaptation: A Canadian Perspective, Human Health and Well-being». Disponible en ligne: http://adaptation.nrcan.gc.ca/perspective_e.asp, accédé le 7 novembre 2005.
- NOUVEAU-BRUNSWICK. 2002. *Politique de protection des zones côtières pour le Nouveau-Brunswick*, disponible en ligne: <http://64.233.167.104/search?q=cache:sItfzDDZz5gJ:www.gnb.ca/0009/0371/0002/Coastal-F.pdf+Nouveau+Brunswick+politique+c%C3%B4ti%C3%A8re&hl=en>, accédé le 8 novembre 2005.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS). 2000. *Climate Change and Human Health: Impact and Adaptation*, disponible en ligne: http://whqlibdoc.who.int/hq/2000/WHO_SDE_OEH_00.4.pdf, accédé le 8 novembre 2005.
- PAILLÉ, P. 1996. «De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier». *Revue de l'Association pour la recherche qualitative*, vol. 15. Pages 179-194.
- PARLEE, K. 2004. «Reducing the Vulnerability of Coastal Trails & Boardwalks to Storm Surge, Flooding, Erosion & Sea Ice», *C-CIARN Coastal Zone Report 04-3*. Disponible en ligne: http://c-ciarn.bio.ns.ca/documents/CZReport04-3_e.pdf, accédé le 13 novembre 2005.
- COALITION POUR LA VIABILITÉ DU SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT. 2004. *Atelier sur le changement climatique et les communautés côtières: Inquiétudes et défis*. Bouctouche, N.-B., 11-13 novembre, 2004, disponible en ligne: http://www.sfu.ca/coastalstudies/linking/pdf/Bouctouche_Rapport_fr.pdf, accédé le 14 novembre 2005.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2005. *Plan de gestion intégrée de la pêche des clams. Secteur est du Nouveau-Brunswick, région du Golfe. 2001-2006*, disponible en ligne: http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/mgmt-plan/nb-nb/clam_clam_2001_2006-f.html, accédé le 7 novembre 2005.
- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK. 2003. «Réponse du gouvernement au Rapport définitif du Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale». *Document de la Cinquième session, 54^e législature du Nouveau-Brunswick, avril 2003*. Disponible en ligne: <http://www.gnb.ca/0009/0008-f.pdf>, accédé le 7 novembre 2005.
- RESSOURCES NATURELLES DU CANADA. 2005. *Les zones côtières: Introduction*. Disponible en ligne: http://adaptation.nrcan.gc.ca/perspective/coastal-01_f.asp, accédé le 7 novembre 2005.
- SANTÉ CANADA. 2004. *Les changements climatiques et la santé: bilan de recherche*, disponible en ligne: <http://www.cciarn.ca/health/app/filerepository/A98AE248854D4C1ABC8E9B03D70A2284.pdf>, accédé le 7 novembre 2005.
- SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE SANTÉ PUBLIQUE. 2005. Site du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Disponible en ligne: <http://www.gnb.ca/0053/disprev/Flooding-f.asp>, accédé le 8 novembre 2005.
- VAN DEN HOVE, S. 1999. «Participatory approaches to environmental policy-making: the European Commission Climate Policy Process as a case study». *Ecological Economics* vol. 33 (2000). Pages 457-472.
- UNE VISION POUR LA GOUVERNANCE LOCALE AU NOUVEAU-BRUNSWICK. 2001. Disponible en ligne: <http://www.gnb.ca/0009/0361/0005/0001-f.asp>, accédé le 8 novembre 2005.

La mesure du développement durable: comparaison de deux propositions d'indicateurs

Dominic LAPOINTE
Université du Québec à Rimouski

Le développement durable est un paradigme du développement qui associe société, environnement et économie afin de réconcilier la qualité de vie et la protection de l'environnement (Benhayoun, Gaussier et Planque, 1999). Cette vision du développement porte toutefois à interprétation. De quel développement parle-t-on? Et de quelle durabilité? Malgré les différentes interprétations possibles du concept de développement durable, il y a, à la base, une reconnaissance de la recherche d'un modèle de croissance plus respectueux de l'environnement et des humains (Le Bot, 2002). Il est donc important de se poser la question de l'évaluation et de la mesure du développement durable, de faire le point sur son état et ses manifestations. C'est dans cette optique que nous poserons notre regard sur deux propositions d'indicateurs de développement durable, ceux de l'Institut français pour l'environnement (IFEN) et de la Région laboratoire du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous comparerons d'abord leur architecture, ensuite nous regarderons en détail leur utilisation des indicateurs sociaux et, de manière plus générale, leur pertinence face à la vision du développement durable exprimée dans le rapport Brundtland.

L'architecture des propositions

La présentation d'un groupe d'indicateurs servant à mesurer le développement durable s'articule à une structure permettant d'organiser les différents indicateurs entre eux et leur finalité. C'est cette structure que nous appelons l'architecture de la proposition d'indicateurs de développement durable. Se pencher sur cette architecture consiste à analyser les principes, la logique et la réflexion qui ont servi à construire la proposition d'indicateurs de développement durable et aussi à mettre en lumière les principes du développement durable qui donnent sens à la proposition d'indicateurs.

L'Organisation des Nations unies (ONU, 2001) proposa une architecture cadre se déclinant en quatre points soit: la référence aux chapitres de l'Agenda 21 auxquels se rapportent l'indicateur, les pressions, les états et les réponses. L'Organisation des Nations unies invitait donc à mesurer les pressions, états et réponses dans les quatre

dimensions du développement durable que sont l'économie, le l'environnement, le social et les institutions.

L'Institut français pour l'environnement: une architecture modulaire

L'IFEN a fait, en 2001, une proposition d'indicateurs de développement durable pour la France. La proposition comporte 307 indicateurs présentés dans une architecture modulaire comprenant neuf modules subdivisés en vingt-neuf sous-modules pour une moyenne de trois sous-modules par module. Cette architecture tente de structurer les indicateurs d'une manière cohérente à partir de cinq postulats extraits du rapport Brundtland de 1987. Ces postulats, appelés idées-forces par l'Institut français pour l'environnement, sont:

- Une croissance équilibrée, génératrice de plus d'emplois et de productivité et de moins d'externalités,
- Une attention soutenue portée à l'entretien et à la restauration des capitaux critiques, y compris humains et institutionnels,
- Une bonne articulation entre le local et le global,
- La satisfaction des besoins des générations présentes par la réduction des inégalités (conception objective) et des insatisfactions (conception subjective),
- La prise en compte des générations futures par l'application du principe de précaution pour la gestion des ressources et par l'adaptation à l'imprévisible (réduction de la dépendance en cas de risques et d'aléas). (IFEN, 2001: 5)

Ces idées-forces ne sont toutefois pas hiérarchisées ni opérationnalisées, laissant donc place à beaucoup d'interprétation dans la mise en œuvre du développement durable.

Maintenant attardons-nous de plus près à l'articulation modulaire conçue pour tenir compte de ces postulats et mesurer leur état sur le territoire de la France. La structure a en son centre le module 1 qui se penche sur le système de production économique ainsi que son intensité matérielle et énergétique. Il tend donc à mesurer la production mais aussi la qualité de cette production en termes d'intensité. Ensuite, vient un bloc de modules qui eux mesurent les flux, donc les relations et les échanges, entre prélèvements, production et pollution. Ce bloc, constitué par les modules 2, 4 et 5, se penche aussi sur la répartition dans l'espace de ces prélèvements et de ces pollutions et non pas seulement de leur répartition mais aussi des interfaces que le territoire français a avec les autres territoires en ce qui a trait aux prélèvements et aux pollutions. Le module 3 est associé aux précédents blocs dans le document de l'Institut français pour l'environnement (IFEN, 2001) mais, je le considérerai à part et ce, même s'il est fortement relié et tributaire des trois modules décrits précédemment. Le module 3 tente d'abord de mesurer l'état des

patrimoines et ensuite leur évolution dans le temps (IFEN, 2001). Si ce sont les interfaces entre le module 3 et les modules 2, 4 et 5 qui font évoluer les patrimoines, par les pressions et les réponses mesurées dans les trois modules de flux, le module 3 est composé de mesures de ce qui est, de mesures d'état plutôt que de mesures de flux et ce, même si les flux influencent les états des patrimoines. L'autre bloc de module proposé par l'Institut français pour l'environnement comprend les modules 6 à 8. Dans ces modules: *«Il s'agit de mettre en évidence les inégalités d'accès aux biens et services et d'expositions aux risques divers et aux pollutions»* (IFEN, 2001: 11). Ce sont par des mesures d'accès aux ressources et patrimoines ainsi que des mesures de précautions et de gouvernances que l'Institut français pour l'environnement traite des besoins des générations présentes et surtout, ceux des générations futures, l'éternel acteur absent des débats portant sur le développement durable.

Le dernier module, le module 9, tente de mesurer la résilience du système, l'adaptabilité de la société, de son système productif et des écosystèmes qui les supportent. Ce module est d'un intérêt majeur car la notion de résilience et d'adaptation étant deux des caractéristiques des systèmes ouverts qui s'adaptent aux changements et aux chocs par des boucles de rétroaction et des fonctions redondantes pouvant se substituer (Durand, 1979). Cet aspect donne ainsi une dimension systémique qui limite le danger de s'enfermer dans une vision fermée du développement durable qui ne s'adapterait pas avec les modifications des systèmes en jeu dans le processus qu'est le développement durable. Ce module amène aussi la nécessité de constamment faire un exercice de réflexion et de prospective pour tenter d'envisager le futur. Ceci renforce encore une fois la dimension temporelle du développement durable car, si nous voulons maintenir un développement de qualité dans le temps, il faut mesurer sa capacité à survivre dans le temps et envisager les possibilités et les risques de demain.

Une des particularités intéressantes de cette proposition d'indicateurs de développement durable est son effort pour expliciter les dimensions spatio-temporelles reliées au concept de développement durable. L'espace est pris en considération dans les modules 4 et 5. Le module 4 se penche sur les inégalités spatiales au niveau du territoire visé par la proposition d'indicateurs. Le module 5 lui s'intéresse aux interfaces du territoire visé avec le reste de la planète. Il y a donc une volonté d'identifier, de définir et de mesurer les maillages et les échanges écologiquement inégaux dans l'espace et les arbitrages (*trade off*) entre territoires.

Ensuite, les indicateurs se penchent sur la dimension temporelle du développement durable. En effet, celui-ci implique nécessairement le concept de durée mais, il est difficile de savoir de quoi sera fait demain,

de prédire si les décisions prises aujourd'hui au nom du développement durable auront les effets escomptés dans le futur. Ceci explique bien le défi de se représenter ce que seront les besoins des générations futures. Par ailleurs, l'architecture tente d'inclure la satisfaction des besoins des générations futures et l'impact de nos activités actuelles sur leurs milieux de vie dans les modules 6 à 8. Le sujet est abordé directement dans le module 8.2 intitulé: «*Legs négatifs aux générations futures*» mais aussi dans les autres sous-modules des modules 6 à 8. Les travaux de l'Institut français pour l'environnement (2001) ont utilisé le cadre théorique présenté par Jacques Theys (2001) pour théoriser la manière de mesurer la capacité des générations futures à combler leurs besoins.

Même si on ne sait pas définir les besoins des générations futures, on peut en effet présumer que celles-ci auront d'autant plus de chances de pouvoir les satisfaire:

- Que nos choix techniques et nos manières de produire et de consommer seront efficaces et prudents (ce qui implique un certain «découplage» entre croissance et usage de ressources ou pollution produite);
- Que l'on préservera et développera (à la fois en quantité et en diversité) les capitaux et les patrimoines et, en particulier, ceux qui sont considérés comme «critiques»;
- Que l'on évitera un décalage allant en s'accroissant entre les besoins ou les aspirations des groupes sociaux les plus vulnérables et leur satisfaction effective;
- Que les comportements et les institutions refléteront une forte préférence collective pour le futur;
- Et enfin, que seront maintenues, aux différentes échelles géographiques, des capacités de réponse et d'adaptation à l'accident ou à l'imprévisible. (Theys, 2001: 275)

Ces principes élaborés par Theys (2001) se basent donc sur la possibilité de mesurer des indicateurs dans le présent en leur indiquant une certaine finalité à atteindre ou un certain biais dans l'interprétation pour inclure les générations futures dans la prise de décision. Ceci nous amène à aborder les finalités de contenu dans ces indicateurs de développement durable proposés par l'Institut français pour l'environnement.

La proposition d'indicateurs de l'IFEN vise tout d'abord à réconcilier la théorie et la pratique du développement durable (Theys, 2001) où le concept serait abordé dans toute sa complexité tout en produisant des données pouvant être discutées dans un cadre scientifique. Cette approche se veut aussi un outil d'aide à la décision basé sur une démarche rationnelle et statistique pour gérer la transition vers le développement durable mais aussi, pour générer un débat sur les moyens

à prendre à la lumière des résultats qui seront éventuellement obtenus. L'architecture et le choix des indicateurs ont été faits précisément dans cette optique de créer le débat entre les différentes positions et visions du développement en les mettant en concurrence plutôt qu'en les amalgamant. Theys (2001) présente même cette finalité comme une condition à la réussite de la proposition d'indicateurs: «(...) *séparer clairement les données et leurs interprétations de manière à ne pas préjuger les différentes conceptions du développement – et de la soutenabilité – défendues par les acteurs en présence (...)*» (Theys, 2001: 275).

Plus précisément, les indicateurs présentés visent à mesurer la relation entre la croissance, le prélèvement des ressources et l'intensité énergétique dans le but de découpler la croissance des deux autres éléments tout en dressant le portrait des patrimoines existants, à préserver et à distribuer équitablement afin de maintenir cet appareil productif. Si les indicateurs se veulent un outil d'aide à la décision, ils ne peuvent pas prétendre s'adresser au plus grand nombre car cet outil relève d'une logique gestionnaire du développement durable s'appuyant sur un langage et un savoir expert, ne mesurant que très peu de phénomènes visant directement le citoyen dans sa vie quotidienne, ne s'inscrivant donc pas dans une dynamique de renforcement des capacités.

Les indicateurs de développement durable de l'Institut français pour l'environnement ont une forte dimension économique dans le paradigme de l'économie écologique. Plusieurs mécanismes mesurés par les indicateurs sont présentés par Costanza et al. (1997) comme étant des préoccupations de l'économie écologique par exemple, le découplage entre production et prélèvement, l'équilibre entre les pollutions et la capacité d'absorption, la préservation du capital naturel et le calcul des externalités environnementales du développement de l'économie. Mais, la proposition de l'Institut français pour l'environnement va plus loin dans la définition du capital naturel critique. Si le capital naturel est l'ensemble des services environnementaux (Costanza et al, 1997), le capital naturel critique est le capital naturel «*indispensable au développement et à la qualité de vie*» (IFEN, 2001: 9). Celui-ci se reconnaît à trois critères, soit: l'absence de substitut, une importance vitale et un risque de disparition de la ressource ou de l'écosystème (IFEN, 2001: 9).

Afin de mesurer l'état de ces capitaux naturels, les indicateurs choisis, principalement ceux du module 2, s'appuient sur les principes de l'école de Londres. Ces principes sont au nombre de trois:

R1- Les taux de prélèvement relatif aux ressources renouvelables sont inférieurs aux taux de régénération naturelle desdites ressources.

R2- Les taux de prélèvement relatifs aux ressources non renouvelables sont limités par le progrès technique et la substitution de facteurs; une variante de cette règle étant que les taux de prélèvement relatifs aux ressources naturelles non renouvelables sont inférieurs au taux de remplacement par des ressources renouvelables,

R3- Les flux de pollution restent en deçà de la capacité d'assimilation des écosystèmes (Zuindeau, 2000: 58).

Zuindeau (2000) questionne ces règles comme étant a-spatiales et ne tenant pas compte de la dotation en ressources présente sur le territoire auquel ces règles seraient appliquées. Par contre, dans la proposition de l'Institut français pour l'environnement, le module 2, basé sur ses règles, n'a pas à être considéré comme un tout autonome mais comme étant relié à d'autres modules qui eux tentent de spatialiser ces règles en faisant l'état du patrimoine sur le territoire et les échanges entre le territoire et le reste du monde en termes d'échanges économiques et écologiques. Ce diagnostic de l'état du patrimoine et des échanges entre les territoires est nécessaire afin de s'assurer qu'un espace, tel la France dans le cas de l'Institut français pour l'environnement, n'améliore pas ses indices de développement durable au détriment d'un autre territoire par la délocalisation des activités non durables.

En résumé, la proposition de l'Institut français pour le développement est une proposition construite selon une architecture modulaire qui tente d'opérationnaliser les postulats contenus dans le rapport Brundtland. Les indicateurs sont répartis entre neuf modules interreliés qui tentent de décrire et de mesurer le développement durable dans le temps et dans l'espace.

Le tableau de bord sur l'état du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est une proposition de quarante indicateurs élaborés par la Région laboratoire du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RLDD), organisme maintenant appelé Centre québécois de développement durable (CQDD). Ces indicateurs visent à mesurer l'état et la qualité du développement à l'échelle de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les indicateurs sont présentés dans une architecture composée de sept domaines. Le tableau de bord reprend, en son centre, trois catégories conceptuelles de l'architecture de l'Organisation des Nations unies, soit le social, l'économie et l'environnement. Il ajoute à ces trois domaines le développement humain, la culture, la gestion des ressources et du territoire. Chacun des domaines contient en moyenne six indicateurs, le domaine en ayant le moins étant

l'environnement avec quatre et celui en ayant le plus étant le domaine du social avec sept indicateurs. Chaque indicateur reçoit une note de 1 à 5 et l'ensemble des cotes d'un domaine est reporté sur une échelle en cinq niveaux allant de -2 Urgent à +2 Victoire, afin de qualifier l'ensemble du domaine. De plus, chaque domaine est représenté par un histogramme de couleur et est dominé par une flèche indiquant la tendance du domaine dans le temps. Ceci fait écho à la représentation des tendances et d'évaluation de l'architecture suisse d'indicateurs du développement durable présentés par Monet (2003)

Donc, l'architecture du tableau de bord utilise des domaines juxtaposés à la manière de la proposition onusienne mais en ayant plus de domaines d'indicateurs que les quatre suggérés par l'ONU. L'aspect temporel et les interactions dans l'espace ne sont pas explicitement inclus dans l'architecture comme dans la proposition modulaire de l'Institut français pour l'environnement. Si la notion de relation entre les domaines est effleurée dans la définition du développement durable présentée, sous une forme narrative avec l'exemple d'une famille, dans le document de la Région laboratoire de développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il reste que les domaines sont autonomes et non reliés l'un à l'autre de manière explicite. Par contre, les modalités de représentation des tendances dans le temps amènent à l'architecture une dimension de suivi dans le temps des indicateurs ce qui n'est pas présent dans l'architecture de l'Institut français pour l'environnement. La dimension temporelle est présente dans cette notion de suivi alors qu'elle est présente dans le choix des indicateurs dans la proposition de l'IFEN.

Si l'architecture générale du tableau de bord se veut plus humble et plus simple que celle présentée par l'Institut français pour l'environnement, au niveau des indicateurs, pris dans leur unicité, le tableau de bord a fait un travail de clarification et d'interprétation des mesures beaucoup plus approfondi que l'IFEN. À la différence de celle-ci, qui avait entre autres comme principe de séparer l'objet de l'indicateur de son interprétation, le tableau de bord interprète ses indicateurs et tente d'explicitier les tendances qu'ils dessinent dans le territoire régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ainsi, chaque indicateur est présenté sous la forme d'une fiche comprenant: une définition de l'objectif à atteindre avec l'indicateur, la manière dont la mesure se fait, une explication de la problématique présentée, une interprétation des résultats obtenus, un complément d'information et des réserves face à la mesure faite par l'indicateur.

Le tableau de bord présente donc un portrait du développement de la région du Saguenay comme étant: «(...) *un outil de réflexion qui laisse place aux échanges d'idées et aux débats*» (p. 3). Ainsi que: «(...) *un outil d'information et de sensibilisation de la population de la région*» (p.

11). Ces finalités sont bien présentes dans la structure même du tableau de bord, ne serait-ce que par le recours à des intitulés des domaines faisant un certain écho au langage largement utilisé par les acteurs publics québécois comme la culture, le territoire, la gestion des ressources naturelles plutôt que des intitulés plus théoriques, plus éloignés du langage usuel et plus de l'ordre du langage scientifique. De plus, la facture visuelle du tableau de bord avec ces barres de couleurs et ses flèches de tendance pointant vers le haut et/ou vers le bas est facile à appréhender et à comprendre. Le travail va donc au-delà d'une volonté de mesurer le développement mais aussi de vulgariser la démarche afin de la rendre accessible au plus grand nombre.

De plus, plusieurs indicateurs sont de nature comportementale en utilisant ce que j'appellerai des comportements baromètres comme mesure de développement. Ces comportements baromètres, qu'ils soient au niveau des citoyens, des organisations ou des institutions, ont l'avantage de la clarté car nous pouvons aisément saisir ce qu'ils mesurent mais, peuvent soulever certaines questions de par l'aspect normatif qu'ils peuvent introduire. En effet, ils soulèvent des questions fondamentales sur est-ce vraiment la meilleure manière de mesurer et qualifier le développement durable? Est-ce que ces comportements individuels et/ou collectifs constituent vraiment un pas vers la durabilité? Et vers quelle durabilité?

La proposition d'indicateurs présentée dans le tableau de bord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean reprend comme prémisse de départ la même définition du développement durable soit: *«Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs»* (RLDD, 2002: 12). Mais à celle-ci, le tableau de bord ajoute une forte connotation humaniste. *«Et développement a pour but l'amélioration de la qualité de vie des humains. Ce n'est pas avoir plus, c'est être mieux»* (RLDD, 2002: 12). Cette dimension qualité de vie humaine oriente la proposition d'indicateurs dans le paradigme du développement durable viable (Gagnon, 1995) où la notion d'améliorer la qualité de vie des humains par le développement est la préoccupation principale des initiatives de développement. Cet aspect est renforcé par le fait que dans tous les domaines il y a des indicateurs reliés à la vie humaine et à sa qualité. De plus, les interprétations des mesures faites interpellent régulièrement la dimension humaine et les effets de l'amélioration de ces indicateurs sur la qualité de vie des habitants de la région.

En ce qui a trait aux finalités du tableau de bord, elles sont clairement exprimées dans la mission que la Région laboratoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RLDD) s'est donnée:

- promouvoir le développement durable;

- susciter l'engagement de la population envers le développement durable;
- encourager et soutenir des actions concrètes de développement durable;
- s'assurer que ces actions soient évaluées dans le temps et que leurs résultats soient diffusés. (RLDD, 2002: 6)

Donc, le tableau de bord relève d'une approche de sensibilisation du grand public et non seulement de la constitution d'un outil d'aide à la décision pour les acteurs institutionnels, organisationnels et politiques. Nous sommes devant un effort de mesure du développement dans le paradigme du développement durable viable mais aussi, devant un effort d'éducation au développement durable.

Les deux approches de mesure du développement durable, malgré qu'elles tentent de mesurer le même phénomène, sont très différentes. Tout d'abord, il y a une différence notoire d'échelle. L'Institut français pour l'environnement présente plus de 300 indicateurs pour mesurer la durabilité à l'échelle d'un État-nation, alors que le tableau de bord élaboré par la Région laboratoire de développement durable comporte 40 indicateurs pour dresser le portrait du développement d'une région administrative d'une province canadienne. La proposition de l'Institut français pour l'environnement est organisée dans une structure modulaire basée sur des principes d'économie écologique et sur une opérationnalisation des postulats contenus dans le rapport Brundtland, alors que le tableau de bord est structuré en domaines autonomes mettant l'accent, entre autres, sur la dimension viable du développement durable. Ensuite, la proposition de l'Institut français pour l'environnement est principalement un outil d'aide à la décision tandis que la proposition contenue dans le tableau de bord va au-delà de l'aide à la décision et est aussi un outil de sensibilisation au développement durable viable.

Les indicateurs sociaux

Nous allons maintenant regarder au-delà des différences générales et regarder en détail les indicateurs sociaux inclus dans chacun des ensembles d'indicateurs, et ensuite les comparer. Mais tout d'abord, nous allons tenter de définir ce qui doit ou devrait être mesuré par les indicateurs sociaux, quels types de phénomènes entrent dans le champ des indicateurs sociaux pour ensuite identifier les indicateurs qui relèvent du social dans les deux propositions d'indicateurs. Tout d'abord, la volonté de mesurer le développement et ses effets sur les aspects humains et sociaux des communautés précède le concept de développement durable.

Les indicateurs sociaux font leur apparition dans les années 1960-1970. Ces indicateurs visaient à contrebalancer l'évaluation économique

du développement. Aujourd'hui, il a un renouvellement de l'intérêt pour les indicateurs sociaux dû entre autres au développement des comparaisons internationales (Perret, 2002). La mesure de la qualité du développement doit donc se pencher sur sa capacité à offrir une meilleure qualité de vie. Than-Khoi (dans Arocena, 1986) propose de mesurer le développement selon des termes économiques, sociaux et culturels. Dans la catégorie sociale, il inclut: l'alimentation, la santé, l'habitat, l'emploi, la participation et l'inégalité des revenus.

La construction des indicateurs sociaux relève aussi d'une vision du monde de la société dans laquelle les indicateurs mesureront la qualité de vie, la cohésion sociale, l'accès aux ressources, etc. Ceci implique des fondements normatifs aux indicateurs proposés (Perret, 2002), fondements qui devraient être explicités. Le champ des indicateurs sociaux proposé par Perret (2002: 29-30) comprend: démographie, état de santé, inégalité, pauvreté, redistribution, intégration et participation sociale, emploi, qualité de vie et du travail, mode de vie, délinquance et criminalité, formation, capital humain et capital social.

Nous avons fait un détour par ces deux cadres délimitant le champ des indicateurs sociaux afin de pouvoir les comparer. Le tableau de bord possède d'emblée un domaine intitulé «Social» mais la proposition de l'IFEN n'ayant pas explicitement intitulé de module comme étant de la seule dimension sociale, il était donc nécessaire de se donner un cadre pour cerner ce qui doit être inclus dans l'analyse de la dimension sociale du développement durable. À ces deux cadres de référence des indicateurs sociaux, nous ajouterons les 14 thèmes clés suggérés par le CSD Testing Countries Priorities (ONU, 2001). Le tableau qui suit illustre bien la dimension normative dans la mesure du social, car différents intervenants mettent l'emphase sur différents aspects du social. L'élaboration de mesure du social et de ce qui a de la valeur comme indice de développement social relève moins d'une démarche empirique mais plutôt d'une réflexion socio-constructiviste.

Les indicateurs sociaux dans la proposition de l'IFEN ne sont pas présentés à l'intérieur d'un bloc ou d'un module précis. À la lumière des éléments relevant des champs des indicateurs sociaux tels que vu plus haut, nous pouvons identifier 90 indicateurs relevant de la mesure du social. Ils se répartissent ainsi au gré des modules:

- Module 1, efficacité de l'appareil productif: un indicateur
- Module 2, prélèvements et pollutions critiques: aucun indicateur
- Module 3, gestion patrimoniale: 13 indicateurs
- Module 4, répartition et inégalités spatiales: 18 indicateurs
- Module 5, globalisation et gouvernance: un indicateur
- Module 6, accès aux revenus, services et patrimoines, inégalités et exclusions: 39 indicateurs

- Module 7, satisfaction, préférences, engagement, politiques et gouvernance: 15 indicateurs
- Module 8, principes de responsabilité et de précaution: trois indicateurs
- Module 9, résilience, adaptabilité, flexibilité, développement de la réactivité: aucun indicateur

Champs d'indicateurs sociaux		
Than-Khoi dans Arocena (1986)	Perret (2002)	ONU (2001)
Alimentation	Démographie	Éducation
Santé	État de santé	Santé/accès à l'eau/hygiène
Habitat	Inégalité	
Emploi	Pauvreté	Logement
Participation	Redistribution	Qualité de vie
Inégalité des revenus	Intégration et participation sociale	Héritage culturel
	emploi	Pauvreté/redistribution
	Qualité de vie	Criminalité
	Qualité du travail	Population
	Mode de vie	Valeurs socio-éthiques
	Délinquance et criminalité	Rôle des femmes
	Formation	Accès à la terre et aux ressources
	Capital humain	Structure communautaire
	Capital social	Équité et exclusion sociale

Les indices sociaux de la proposition de l'Institut français pour l'environnement portent principalement sur les inégalités sociospatiales et les inégalités d'accès aux ressources et patrimoines. Malgré la position centrale que l'appareil productif a dans le système d'indicateurs, très peu d'indicateurs sociaux ont une mesure monétaire ou économique, tenant ainsi compte du danger de donner une prépondérance à l'économie dans l'évaluation sociale en le référant au PIB ou autres mesures liées à une évaluation monétaire (Perret, 2002). En effet, l'IFEN utilise plus souvent une comparaison reliée aux catégories de profession et de classe sociale qui elle, tout en n'évacuant pas la dimension économique, relève plus de la structuration sociale du territoire visé par les indicateurs. La plupart des indicateurs, que l'on retrouve dans ceux identifiés plus haut, sont des mesures quantitatives d'écarts ou des nombres absolus comptabilisant une réalité. Ceci nous permet de tracer un portrait rationnel et comptable de la réalité mais en nous instruisant peu sur le concret du terrain tel que vécu par les populations. Une fois encore, il y a une volonté de dissocier l'objet de la mesure de l'interprétation. Il y a une exception dans le module 7 où

les indicateurs portant sur la satisfaction sont faits à partir de sondage auprès de la population.

De son côté, le tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean nous identifie clairement un domaine dit social qu'il définit comme la mise de l'avant d'une société meilleure et plus égalitaire (RLDD, 2002). Ce domaine social est composé de sept indicateurs dans lesquels un seul est basé sur une évaluation monétaire et dont quatre indicateurs sont des mesures reliées à des comportements et/ou des attitudes individuelles. Nous ne sommes donc pas ici, comme dans la proposition de l'Institut français pour l'environnement, dans la mesure d'écart dans l'accessibilité aux ressources, nous sommes ici plus près de la réalité sensible de gestes locaux ayant un impact sur la qualité de vie des individus.

Par ailleurs, si nous nous reportons à notre tableau de ce qui peut être inclus dans le champ des indicateurs sociaux, nous pouvons identifier des indicateurs d'autres domaines comme étant des indicateurs sociaux. En effet, tous les domaines du développement social peuvent ainsi être intégrés à l'évaluation du social, la moitié des indicateurs culturels et deux indicateurs économiques. Les indicateurs du domaine du développement humain s'apparentent aux grands indicateurs statistiques des comptabilités nationales mais, ici ils sont pris à l'échelle d'une région. Leur rôle est donc de dresser un portrait général de l'état des grandes préoccupations sociales que sont la pauvreté, la criminalité et autres. Ces indicateurs sont du même ordre et relèvent de la même logique que ceux de l'IFEN, soit un portrait statistique objectif et rationnel à partir de mesures éprouvées. Les trois premiers indicateurs du domaine culturel tentent de mesurer le niveau de la culture d'inclusion de la société, soit la place faite aux femmes, aux autochtones et aux handicapés, c'est plus une mesure de l'intégration sociale qui ressort de ces indicateurs que la dimension culturelle. Finalement, les deux indicateurs économiques pouvant être reliés au social sont l'accès à la terre et la mesure de syndicalisation des entreprises privées. Dans les deux cas, il y a une dimension sociale reliée à ces indicateurs économiques surtout celui portant sur la syndicalisation car il se rapporte directement à la qualité du travail. L'indicateur d'accès à la terre est identifié comme un indicateur social par l'ONU (2001). Ceci exprime bien la dimension normative des indicateurs sociaux car l'accès à la terre est beaucoup moins relié au social dans nos sociétés fortement industrialisées et urbanisées que dans d'autres pays où la terre est fortement garante de statut et de mobilité sociale.

En résumé, le domaine social présenté dans le tableau de bord est original dans sa dimension sensible qui tente de mesurer des indicateurs proches du vécu territorial. De plus, des indicateurs pouvant être qualifiés de sociaux peuvent être trouvés dans d'autres domaines du tableau de

bord donnant ainsi à l'aspect humain une forte prépondérance. Ceci renforce le paradigme de mesure du développement dans le paradigme du développement durable viable.

Mesurer le développement durable?

En conclusion, le développement durable étant fondamentalement un concept plus politique que scientifique (Theys, 2001), la question de comment mesurer le développement durable reste encore à solutionner. Nous avons regardé deux propositions tentant de le mesurer. Les deux propositions diffèrent, comme nous l'avons vu, dans leur manière d'aborder la mesure de ce développement, pourtant elles ont le même point de départ soit, la définition générale du développement du rapport Brundtland. Malgré ce point commun, elles proposent un ensemble bien différent d'indicateurs de développement durable.

En ce qui concerne la mesure du développement durable telle que proposée par le rapport Brundtland, la proposition de l'Institut français pour l'environnement est définitivement supérieure au tableau de bord proposé par la Région laboratoire du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les cinq postulats de base à la proposition de l'IFEN étant une reformulation des impératifs stratégiques mis de l'avant dans le rapport Brundtland. L'Institut français pour l'environnement a donc reconstruit ces impératifs stratégiques sous la forme d'ensemble de phénomènes pouvant être mesurés. Cet aspect est aussi sa faiblesse car, pour faire un suivi ayant un impact quotidien et localement observable, cet ensemble de données abstraites ne me semble pas être des plus appropriés, même si sa complexité et son exhaustivité lui donne la capacité de mesurer la situation du développement durable de manière très précise. Au-delà de la mesure globale, il faut susciter l'action et la modification des comportements.

Le tableau de bord s'éloigne de Brundtland en donnant à la dimension viable une place prépondérante dans son ensemble d'indicateurs. Si sa mesure du développement durable se veut plus normative, moins technique, il est un outil précieux pour le suivi à l'échelle locale. Aisé à comprendre et se penchant sur des réalités sensibles plus près des populations et moins techniques, nous sommes convaincu de sa capacité à susciter l'action et des modifications de comportements dans le sens du développement durable viable.

Ces deux exercices de mesure du développement durable ne relèvent pas des mêmes positions intellectuelles et n'ont pas totalement les mêmes finalités, mais nous ne croyons pas qu'il soit pertinent de les voir en opposition rationnel/sensible, aide à la décision/sensibilisation. Ils sont plutôt deux démarches qui pourraient être complémentaires et

s'alimenter l'une à l'autre via une articulation des échelles, entre échelles nationale et locale, où une série d'indicateurs de l'ordre de ceux de l'IFEN sert à alimenter la réflexion sur les comportements locaux à mesurer pour permettre aux communautés d'avancer dans la voie du développement durable, comme le tableau de bord le fait. Des passerelles entre les deux échelles et les deux logiques pourraient être très fertiles pour faire progresser la compréhension de la mise en œuvre et de l'évaluation du développement durable.

Bibliographie

- AROCENA, J. 1986. *Le développement par l'initiative locale: le cas français*. Paris, L'Harmattan.
- BENHAYOUN, G., GAUSSIÉ, N. et B. PLANQUE, dir. 1999. *L'ancrage territorial du développement durable: de nouvelles perspectives*. Paris, L'Harmattan. 207 p.
- COSTANZA, R. et al. 1997. *An Introduction to Ecological Economics*. Boca Raton, St. Lucie Press. 275 p.
- DURAND, D. 1979. *La systémique*. Paris, Presses universitaires de France. 125 p.
- GAGNON, C. 1995. «Développement local viable: approche, stratégies et défis pour les communautés». *Coopérative et développement*, vol. 26, n° 4. Pages 60-82.
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT. 2001. *Propositions d'indicateurs de développement durable pour la France*. Orléans, IFEN.
- Le BOT, J.-M. 2002. *Du développement durable au bien public*. Paris, L'Harmattan. 297p.
- MONET. 2003. *Mesurer le développement durable: Postulats du développement durable*. Neufchâtel, Monet. www.monet.admin.ch
- ONU. 2001. *Indicators of sustainable development: guidelines and methodologies*. <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isdms2001/isd-ms2001isd.htm>
- PERRET, B. 2002. *Indicateurs sociaux. État des lieux et perspectives*. Paris, CERC.
- RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. 2002. *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*.
- THEYS, J. 2001. «À la recherche du développement durable: un détour par les indicateurs» dans JOLLIVET, Marcel, dir. *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris, Elsevier. Pages 269-279.
- ZUINDEAU, B. 2000. *Développement durable et territoire*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion. 289 p.

Des parcs naturels habités au Québec? Une comparaison inspirée des parcs naturels régionaux français

Louis ALLIE¹

Université de Montréal et Institut de géographie alpine de Grenoble

Ce texte repose sur une idée principale qui consiste à discuter de la pertinence à importer, en tout ou en partie de la France vers le Québec, un concept d'aménagement régional qui vise à la fois des objectifs de développement et de préservation. En France, les parcs naturels régionaux sont apparus en 1967 avec pour objectifs de veiller au repos et à l'éducation des citoyens, de favoriser le développement local dans des espaces aux qualités exceptionnelles mais fragiles ainsi que d'inclure la population locale dans la formulation et l'exécution des décisions menant à la valorisation d'un patrimoine culturel et naturel.

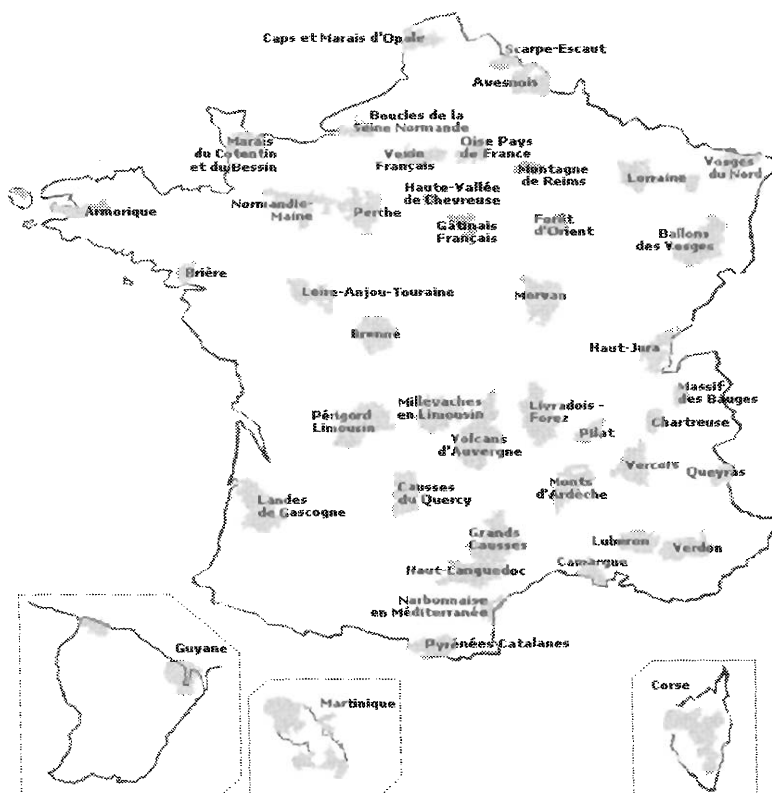
Pour ce faire, nous aborderons, dans un premier temps, les fondements pratiques et théoriques des parcs naturels régionaux (PNR) gravitant autour de l'idée de Charte constitutive et de l'engagement moral des signataires (les élus et les citoyens). Ensuite, nous analyserons l'aire de catégorie V de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et les parcs régionaux du Québec (PRQ) afin de distinguer ces deux structures québécoises des parcs naturels régionaux. Ce sont les deux structures officielles au Québec qui s'approchent le plus des parcs naturels régionaux en optant sur la mise en valeur des paysages et sur le récréotourisme. Nous verrons en quoi l'outil PNR va beaucoup plus loin en alliant des objectifs de développement et de préservation au service des élus, de la population et des usagers. Enfin, nous mettrons en perspective des atouts et des faiblesses de cette innovation territoriale advenant le cas où elle serait instaurée au Québec. À première vue, les avantages sont multiples: souplesse de gestion, démocratie, décentralisation et forces de propositions. Cependant, ils ne sont pas parfaits puisqu'ils peuvent être une source de nuisances, qu'ils ont peu de pouvoir et qu'ils ont des objectifs trop généraux, selon divers points de vue (Juneau et Bryant, 1997; Allie, 2001).

¹ L'auteur remercie le FCAR-Québec, le CEMAGREF-Développement des territoires montagnards de Grenoble, le Département de géographie de l'Université de Montréal et l'Institut de géographie alpine de Grenoble de leurs appuis menant à l'obtention des grades de Ph.D. en géographie et de docteur en science du territoire.

Les fondements des parcs naturels régionaux (PNR)

Il y a 44 PNR en France (carte 1) et ils comptent une moyenne de 158 109 habitants (6,7 millions d'individus les habitent), 69 474 ha (pour une superficie totale de 3,1 millions d'ha) et 84 communes. Un total de 3654 communes sont en tout ou en partie dans un parc naturel régional. Il s'agit donc d'une formule d'aménagement du territoire qui est habitée tout en visant des objectifs de préservation. Puisque le découpage politico-administratif ne correspond pas souvent aux critères de localisation d'un PNR, à savoir un espace homogène aux qualités exceptionnelles mais fragiles, plusieurs sont à la fois intercommunaux, interdépartementaux et interrégionaux (Franconie, 1993). Cette position «à cheval» sur plusieurs mailles politico-administratives a fait des parcs naturels régionaux des précurseurs de la décentralisation, des regroupements intercommunaux sur une base volontaire et du dialogue entre territoires (Lajarge, 1998).

Carte 1: Les 44 parcs naturels régionaux de la France



De plus, les parcs naturels régionaux ont été les précurseurs du développement durable, et ce, plus de vingt ans avant la formulation de cette expression. Au colloque de Lurs-en-Provence en 1966 portant sur la création des parcs naturels régionaux, les conférenciers se sont entendus pour faire de ceux-ci un outil d'aménagement et de développement souple au service des populations locales afin de gérer les espaces ruraux aux qualités exceptionnelles mais fragiles. Pour réaliser ce projet, ils misèrent sur l'engagement moral des élus, de la population et des usagers.

Les objectifs des parcs naturels régionaux (PNR)

Les parcs naturels régionaux ont été pensés et créés depuis la ville pour le repos et la récréation des citoyens. Au colloque de Lurs-en-Provence, O. Guichard² (DATAR, 1966) assigne une première série de trois objectifs à ces parcs: 1) équiper les métropoles d'espaces verts; 2) animer les secteurs ruraux en difficulté; et 3) protéger la nature et les sites. Non seulement ces objectifs demeurent d'actualité, mais aussi le nombre d'enjeux sous-jacents se multiplie notamment avec l'étalement urbain, l'exode rural et la standardisation des pratiques sociales. Pour Guichard, il paraissait important d'offrir aux citoyens des lieux de détente et des biens de nature à consommer à proximité des aires métropolitaines. Il affirma à ce titre: *«La création de zones naturelles de détente, au bénéfice des habitants des grandes cités revêt, de nos jours, une telle importance qu'elle ne peut pas être laissée au hasard des circonstances»*.

Ainsi, les parcs naturels régionaux ont initialement été créés à la fois en tant que poumons des métropoles et des lieux de loisirs, voire d'évasion au service des citoyens.

Ensuite, dans l'esprit du premier directeur de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), il fallait œuvrer pour que la France ne devienne pas le *«Paris et le désert français»* redouté par J.-F. Gravier, c'est-à-dire qu'il fallait trouver un moyen d'équilibrer le développement de toutes les régions rurales françaises entre elles et entre la capitale. À partir de ce constat parmi plusieurs autres, la DATAR imagina une *«formule adaptée à la présence humaine permanente»*. Son intention était de trouver un moyen d'animer les secteurs ruraux en difficulté pour mieux maintenir une population et des activités rurales dynamiques pour que l'espace rural *«reste entretenu, loin de la ville et des nuisances industrielles»*. Les parcs naturels régionaux

² Olivier Guichard fut le premier directeur de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), créée le 14 février 1963.

multiplient ainsi les initiatives afin de valoriser les produits locaux, les formes architecturales, les savoir-faire, etc.

Finalement, dans les secteurs ruraux riches mais fragiles, il semblait important aux yeux de la DATAR que la faune et la flore soient protégées et entretenues. La DATAR cherchait précisément une formule permettant à la fois de mettre en valeur les richesses naturelles et culturelles de même que les paysages. Par exemple, la préservation de la nature visait quatre objectifs: maintenir des espaces naturels de grande qualité; offrir des objets d'étude aux scientifiques; offrir un cadre de vie et de détente; témoigner enfin d'un style de vie, d'une manière de travailler et de bâtir (FPNRF, 1997). Dans cette optique, les parcs naturels régionaux doivent contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine historique et culturel afin de transmettre aux générations futures le legs de ceux qui les ont précédés. La création de cette formule souple, inspirée du développement endogène et durable (avant son temps), contribuerait activement, selon la volonté de la DATAR, à l'édification d'une nouvelle ruralité idéale au croisement de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et du développement économique et social.

La Charte constitutive: la force d'un engagement moral

Comment créer un parc naturel régional et le faire adopter pour et par un territoire rural donné sans qu'il soit institué de Paris? Comment faire en sorte que ce type de parc naisse dans un territoire aux qualités exceptionnelles mais fragiles sans pour autant obliger les populations à sa présence plus ou moins désirée? Voilà les questions auxquelles se sont confrontés les inventeurs de la formule du parc naturel régional. En guise de réponse, ils ont misé sur l'idée de Charte afin qu'un parc naturel régional soit perçu comme un levier de développement local plutôt qu'une contrainte «parisienne»³.

«*Des parcs sans loi*», c'est ainsi que J.-F. Théry (auditeur au Conseil d'État au colloque de Lurs-en-Provence) concevait la formulation législative des parcs naturels régionaux. Comment faire du développement local dans des milieux ruraux aux qualités exceptionnelles mais fragiles sans pour autant adopter de nouvelles lois? Il voulait faire de ces parcs ni une entité administrative, ni une structure rigide de type parc national, c'est-à-dire qu'il ne voulait pas que ceux-ci (à naître l'année suivante) soient ou bien une collectivité territoriale ou bien une institution

³ Dans les faits, les décideurs parisiens ont joué un rôle déterminant dans l'invention des parcs naturels régionaux, mais leur principal objectif, en misant sur la Charte comme moyen de les faire fonctionner, était de faire en sorte que les acteurs locaux puissent se servir de ces parcs comme un outil à leur disposition afin de faire du développement orienté pour et par eux.

parachutée de Paris. Il fallait que les parcs naturels régionaux existent grâce à la volonté de la population locale avant tout. «*Je considérais que l'arsenal juridique suffisait à protéger tout ce que nous souhaitions protéger* [en faisant référence aux parcs nationaux]. *Il nous semblait plus judicieux de miser sur l'adhésion et sur l'engagement des habitants du territoire, ce que traduit parfaitement l'idée de Charte* (Théry, DATAR, 1966: 182).

La formule de gestion et de création locale des parcs naturels régionaux s'est élaborée en réaction aux parcs nationaux où les périmètres sont décrétés sur le long terme et où c'est trop souvent la population qui doit s'ajuster à sa présence et non l'inverse.

A priori, les deux solutions d'hier constituent aujourd'hui une évidence. Premièrement, donner aux résidents d'un territoire cohérent une occasion de penser dans la globalité à l'avenir de leur milieu de vie, c'est-à-dire tant d'un point de vue socioéconomique, culturel, géographique, environnemental qu'architectural. Ensuite, leur offrir la possibilité de s'engager à réaliser un ensemble d'actions concrètes allant dans le sens de leurs volontés (Gorgeu, Moquay et Poulle, 1998). Ces engagements doivent atteindre les grands objectifs des parcs naturels régionaux. En échange d'un document dûment élaboré (du nom de Charte constitutive⁴), l'État leur offre une aide financière pour mieux réaliser les engagements qu'elle contient⁵.

En définitive, la Charte constitutive contient un ensemble d'engagements à réaliser sur 10 ans afin qu'à terme le territoire bénéficie de retombées positives⁶. Selon les concepteurs des parcs naturels régionaux, les problématiques locales (par exemple, l'exode rural et la dévitalisation socioéconomique) devaient trouver des solutions locales

⁴ Une Charte constitutive contient au minimum trois documents: *L'organisme de gestion* détaille le fonctionnement et les membres du PNR. Le document *Les mandats et les engagements* explicite la programmation des actions à réaliser sur les dix prochaines années et le document *La cartographie des enjeux* recense les sites d'intérêts et menacés.

⁵ Le terme régional de parc naturel régional vient certes de son échelle d'action mais aussi et surtout de la provenance de ses financements puisque les régions assurent au minimum 60% des budgets des PNR. La portion restante provient des collectivités locales et des ressources propres aux PNR.

⁶ L'exercice d'élaboration de la Charte constitutive doit être répété aux dix ans. En échange d'un bilan détaillé des actions, le ministère de l'Écologie et du Développement durable évalue la pertinence de renouveler ou non la Charte constitutive pour une autre période de 10 ans. Il leur accorde le droit d'utiliser la marque Parc. La marque Parc est une marque collective déposée à l'Institut national de la propriété industrielle par le ministère de l'Écologie et du Développement durable qui en est propriétaire. La gestion de la marque est concédée à chaque parc naturel régional qui peut l'attribuer à des productions, des savoir-faire ou des services de son territoire. Par exemple, la marque «Parc naturel régional des volcans d'Auvergne» constitue ainsi un outil de développement local, par l'identification des produits et services à ce territoire. Cette marque repose sur des valeurs qui sont étroitement associées aux PNR relatives à l'origine locale des produits, leur authenticité, leur dimension humaine, de même que la notion de respect de l'environnement. Pour plusieurs acteurs locaux, cette marque constitue un argument de vente non négligeable.

(par exemple, la mise en valeur de savoir-faire ancestraux, l'accueil touristique et la restauration de bâtiments).

Convaincre et non contraindre

Dès 1966, les responsables de la DATAR voulaient faire des parcs naturels régionaux un organe de dialogue et une force de proposition entre les acteurs locaux et, à l'inverse, ils envisageaient mal qu'un parc dicte des normes et des réglementations. Les parcs naturels régionaux devaient convaincre et non contraindre les élus, les citoyens et les visiteurs au principe de la dialectique du développement et de la préservation afin de trouver des compromis. Peut-être en cela repose leur succès?

L'affirmation «*Des parcs sans loi*» voulait aussi dire que ces parcs n'auraient pas de pouvoir législatif pour intervenir directement sur «leur» territoire puisqu'il s'agit là d'une prérogative des collectivités locales. Par exemple, sans entente formelle, un «PNR sans loi» ne peut pas se substituer aux plans locaux d'urbanisme (PLU) puisqu'il s'agit d'une prérogative communale. Le seul pouvoir du parc naturel régional est la force de conviction des gens qui le portent et non la contrainte de type législative ou policière. Notamment, ces parcs ne peuvent ni faire de politique foncière ni dicter des formes architecturales ni donner des avis d'infractions. Cependant, les maires signataires d'une Charte constitutive peuvent déléguer des compétences au parc naturel régional (notamment en matière d'élaboration des PLU) s'ils le jugent opportun.

Hormis l'engagement moral et la force de conviction, quels moyens d'intervention leur restent-il? Voilà toute la force et les faiblesses des parcs naturels régionaux! Leurs moyens d'intervention passent par la sensibilisation de la population et des élus locaux de même que par l'éducation des visiteurs sur des sujets variés allant de l'importance d'une identité locale forte au rôle de la biodiversité en passant par l'impact économique local des savoir-faire traditionnels.

Équilibrer le développement et l'aménagement des territoires?

Lorsqu'il est question d'aménager le territoire, une première grande difficulté consiste à équilibrer les objectifs de développement et de préservation. Comment faire en sorte que les objectifs économiques ne s'imposent pas aux objectifs de préservation? Une deuxième difficulté plus récente consiste certes à faire participer les acteurs locaux dans les décisions qui affectent leur milieu de vie mais plus trivialement de concevoir ce milieu de vie comme étant au cœur d'une formule d'aire protégée.

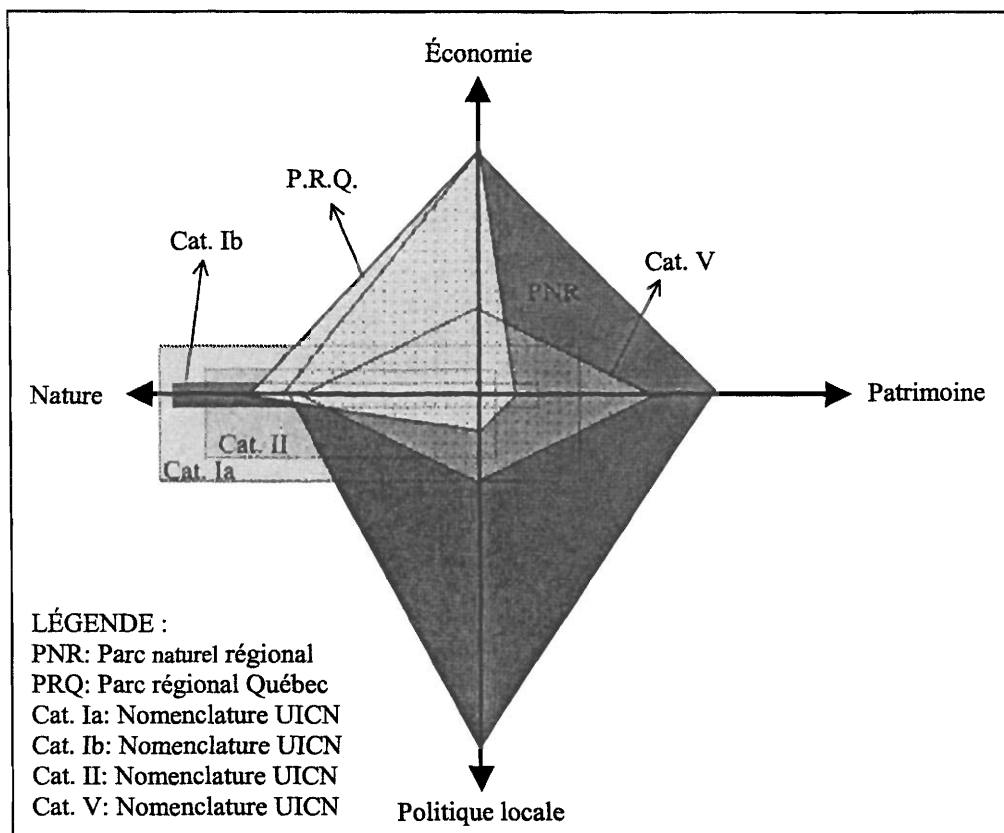
Les PNR misent sur un équilibre constant entre les pôles économie, patrimoine, politique locale et nature (figure 1) d'un territoire contrairement à d'autres formules nord-américaines qui misent davantage sur un seul pôle⁷ (bien souvent le pôle nature). L'installation d'une zone industrielle en périphérie d'un village crée certes des emplois et des richesses locales mais dans quelle mesure son arrivée nuit-elle aux agriculteurs locaux qui ont besoin de surfaces agricoles utiles? Selon une même logique bipolaire, une nature strictement «emparquée» paraît très peu démocratique ou alors élitiste parce que son accès est restreint à des initiés. N'y aurait-il pas au contraire lieu de remettre une politique locale au cœur des formules de protection de la nature ainsi que, par conséquent, de les rapprocher des centres urbains? Enfin, d'autres formules de protection de la nature allient étroitement les pôles nature et économie pour avancer des principes d'action en faveur d'un développement économique notamment à travers une exploitation de la forêt et le récréotourisme.

En matière d'aires protégées, le Québec applique la nomenclature de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN)⁸ bien qu'il existe une vaste gamme de classements provinciaux axés sur la gestion de la faune et de la flore comme les pourvoiries et les zones d'exploitation contrôlée. La catégorie V est particulièrement intéressante parce qu'elle est la seule parmi la classification des aires protégées de l'UICN qui affiche formellement sa sensibilité à la question des paysages ruraux.

⁷ La formule de la «forêt habitée» cherche à se mettre en place au Québec. Bien qu'elle paraisse intéressante et fort similaire au PNR, nous ne bénéficions pas d'informations fiables à leur sujet compte tenu de leur jeunesse. Du nom d'Estran 21, une «forêt habitée» se formalise en Gaspésie. Cette formule vise la participation des communautés locales à la reconstruction et à la revitalisation socio-économique, à la protection des écosystèmes naturels et à la mise en valeur des ressources de la culture, du patrimoine et des paysages.

⁸ L'UICN compte sept catégories d'aires protégées à savoir: Ia: la réserve naturelle intégrale; Ib: la zone de nature sauvage; II: le parc national; III: le monument naturel/élément naturel marquant; IV: l'aire gérée pour l'habitat et les espèces; V: le paysage terrestre ou marin protégé; et VI: l'aire protégée de ressources naturelles gérées.

Figure 1: Répartition de formules de protection de la nature en fonction de leurs pôles d'action



L'aire de catégorie V de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN)

L'aire de catégorie V demeure spécialement vouée à la protection. La mise en pratique ou la création de la catégorie V crée un problème de taille, à savoir quel est le statut des élus, des citoyens et des usagers à l'intérieur de son périmètre? Aussi, la formule de parcs régionaux du Québec (PRQ) est de plus en plus populaire bien qu'il n'existe pas d'études à leur sujet. Plusieurs MRC l'utilisent comme un moyen de mettre en valeur leur territoire, afin de particulièrement créer une image de marque à la région et pour attirer des amateurs de la nature.

La formule du parc naturel régional est absente au Québec, mais certaines s'en approchent dont la catégorie V de l'UICN et les parcs

régionaux québécois (PRQ). La comparaison entre la catégorie V de l'UICN et les parcs régionaux québécois, d'une part et les parcs naturels régionaux, d'autre part s'avère essentielle afin de montrer leur contribution respective dans le développement des territoires. L'ambition première de cette analyse comparative consiste non seulement à trouver une façon de réintégrer l'acteur social au centre décisionnel des outils d'aménagement visant la préservation du patrimoine culturel et naturel, mais aussi de lui reconnaître un rôle «intelligent» dans la mise en valeur de tous les territoires.

L'aire de catégorie V: une version rigide des parcs naturels régionaux?

L'aire de catégorie V de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) aborde l'aire protégée comme «*un système naturel modifié [sur plus du tiers de sa superficie] résultant de l'interaction de l'être humain*». Les critères de protection sont satisfaits si le système naturel est maintenu par des pratiques traditionnelles plutôt que «*contemporaines comme, par exemple, les paysages ruraux ancestraux d'Europe*» (ministère de l'Environnement, 1999). Le Québec possède des paysages ruraux ancestraux. Encore faut-il que les artisans d'une aire de catégorie V puissent s'entendre sur une définition des paysages ruraux compte tenu de leur jeunesse relative. Que reste-t-il des paysages ruraux ancestraux du Québec qui sont antérieurs à l'établissement des immigrants européens? La réponse est peu ou rien.

La nomenclature de type catégorie V, relative à la protection du paysage terrestre et marin, est celle parmi la typologie de l'UICN qui se rapproche le plus de l'outil d'aménagement des parcs naturels régionaux. Mais le Québec ne compte aucune aire de catégorie V pour le moment (le Canada en compte une seule). Cette absence de site de catégorie V remet en question la définition même de cette catégorie et surtout la culture de préservation nord-américaine qui exclut *de facto* l'acteur social des sites à «protéger». Ni aurait-il pas avantage au contraire à le mettre au cœur des aires protégées pour qu'il se considère comme une espèce à gérer parmi d'autres et qu'il participe à l'évolution dynamique de son territoire? Il ne s'agit pas «d'emparquer» l'Homme à la manière d'un animal terré au fond d'une forêt inaccessible. Il s'agit plutôt de reconnaître qu'il a un rôle à jouer dans le développement et la préservation d'espaces aux qualités exceptionnelles qu'il habite déjà dans bien des cas sans pourtant le reconnaître⁹. Les créateurs des parcs naturels régionaux avaient saisi cette

⁹ Le débat «actuel» portant sur l'avenir des milieux humides dans la région métropolitaine de Montréal illustre la difficulté de concevoir l'Homme dans la Nature à la fois pour qu'il

importance dès 1964, à savoir installer ces parcs là où il y a une population permanente autour de bourgs, de villages et de petites villes.

Le dénominateur commun: la qualité paysagère

Le dénominateur commun entre le parc naturel régional et la catégorie V de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) est l'idée de paysage. En effet, dans les deux cas, le paysage occupe une place centrale, mais selon des conceptions différentes dans la mesure où le paysage du parc naturel régional est négocié entre plusieurs intérêts locaux (lors de l'élaboration de la Charte constitutive) alors que celui de la catégorie V est institué par la définition d'un périmètre statique. La Charte constitutive d'un parc naturel régional, renouvelable aux dix ans, s'élabore d'une manière concertée et traduit un certain consensus territorial, mais qu'en est-il des aires de la catégorie V de l'UICN? Combien de temps les citoyens (dans le cas où il y en aurait) seraient-ils prêts à vivre au sein d'une catégorie V. Ne faudrait-il pas leur donner les moyens d'en négocier régulièrement les limites spatiales ainsi que les objectifs de gestion? Le texte fondateur de la catégorie V de l'UICN stipule: «(...) *le paysage possède des qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières, résultant de l'interaction ancienne de l'homme et de la nature, et présentant souvent une grande diversité biologique*» (ministère de l'Environnement, 1999: Partie 1).

Cette formulation laconique expose les valeurs du paysage, mais ne dit pas comment le paysage sera mis en valeur. Est-ce qu'il sera mis sous cloche en expulsant les résidants pour y mettre à la place des figurants, des techniciens et autres spécialistes afin de reproduire des pratiques ancestrales? Certes, le maintien intégral de cette «*interaction Homme/Nature traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire*». Mais la question sans réponse pour le moment est de savoir de quelle Nature et de quel Homme l'UICN fait-elle la promotion? Si le statut de la Nature est sans équivoque dans le discours de l'UICN, celui de l'Homme est trop peu explicite et soulève une série de problèmes. Faudra-t-il les payer pour vivre dans cette aire d'une manière traditionnelle? Si oui, de quel droit et en vertu de quoi? Quelle sera la véritable fonction de ces catégories V?

Les objectifs de gestion d'une aire de catégorie V ne permettent pas de répondre à ces questions:

en fasse bon usage et qu'il planifie les développements résidentiels à venir dans des espaces naturels. Dans le langage du parc naturel régional, le débat n'est pas tant de savoir comment protéger ces milieux, mais bien d'imaginer une façon de trouver un compromis entre le tout développement et le tout préservation.

- maintenir l'interaction harmonieuse de la nature et de la culture, en protégeant le paysage terrestre ou marin et en garantissant le maintien des formes traditionnelles d'occupation du sol et de construction, ainsi que les manifestations sociales et culturelles;
- encourager les modes de vie et les activités économiques en harmonie avec la nature, ainsi que la préservation du tissu socioculturel des communautés concernées;
- maintenir la diversité du paysage et de l'habitat, ainsi que des espèces et des écosystèmes associés;
- éliminer (si nécessaire) et, ultérieurement, prévenir toute forme d'occupation du sol et toute activité incompatible avec les objectifs visés, du fait de leur ampleur ou de leur particularité;
- offrir au public toute une gamme de loisirs de plein air respectant les qualités essentielles de l'aire;
- encourager les activités scientifiques et éducatives contribuant au bien-être à long terme des communautés résidentes, tout en sensibilisant le public à la protection de leurs paysages;
- offrir des avantages à la communauté locale et contribuer à son bien-être sous forme de produits naturels (par exemple forestiers ou de la pêche) et de services (eau potable ou revenus tirés de formes durables du tourisme).

À première analyse, ces objectifs d'une aire de catégorie V semblent davantage correspondre à une vision statique des territoires selon laquelle ni les valeurs ni les mœurs ni les pratiques sociales ne bougent comparativement à une vision dynamique des territoires inscrits dans des enjeux mouvants de la mondialisation, de la montée en puissance de la société civile et d'une emprise grandissante de l'urbanisation ainsi que du tourisme (Allie et Bryant, 2003; Allie, 2005).

L'ensemble des textes législatifs sur les parcs naturels régionaux va beaucoup plus loin en matière de mise en valeur dynamique du paysage. En fait, il n'y a pas de loi spécifique pour les parcs naturels régionaux sur les questions paysagères. La Loi paysage de 1993 formalise en bonne partie ces parcs et elle s'applique à l'échelle nationale. Les articles de cette loi obligent les parcs naturels régionaux à traiter les paysages d'une manière bien particulière. La catégorie V reconnaît l'importance du paysage en tant qu'artefact, et ce, dans une optique de conservation (un parc statique) contrairement à la Loi paysage, qui elle, conçoit le paysage sous un angle anthropique (un parc dynamique).

La Loi paysage et les parcs naturels régionaux

La loi française n° 93-24 (la Loi paysage) (et son décret d'application n° 94-765) portant sur la protection et la mise en valeur des paysages explicite deux points importants qui concernent les parcs naturels régionaux. D'une part, la Charte constitutive des parcs naturels régionaux a préséance sur tous les documents d'urbanisme qui croisent son territoire. D'autre part, elle explicite leur premier mandat, à savoir de protéger le patrimoine «*notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages*»¹⁰. La Charte constitutive d'un parc naturel régional a théoriquement la valeur d'un document d'urbanisme au même titre qu'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un schéma de cohérence territoriale. Par exemple, le parc naturel régional est consulté à sa demande afin qu'il puisse émettre un avis lorsque des modifications aux documents d'urbanisme qui touchent «son» territoire sont apportées et lorsque des travaux importants sont effectués. L'ultime sanction provient du ministère de l'Écologie et du Développement durable qui a la capacité de ne pas renouveler la Charte constitutive d'un parc naturel régional (après dix ans) s'il juge qu'un parc n'a pas atteint les objectifs inhérents à ses mandats¹¹.

Si l'objectif de «*gestion adaptée des milieux naturels et des paysages*» est innovateur, il n'est pas sans équivoque pour autant. Comment un parc naturel régional peut-il atteindre cet objectif s'il n'a pas de pouvoir réglementaire? N'y a-t-il pas intérêt à lui donner plus de pouvoir? Certains expliquent le succès des parcs naturels régionaux par cette capacité à faire du développement et de la préservation par la voie du consensus et non de la force. D'autres militent au contraire en faveur d'un parc naturel régional qui se rapprocherait d'un parc national où, par exemple, la Charte constitutive se substituerait aux documents d'urbanisme.

Au Québec, il n'y a aucune aire protégée de catégorie V et, de surcroît, aucune formule de protection ne permet aux humains d'habiter

¹⁰ Les quatre autres mandats des PNR sont: de contribuer à l'aménagement du territoire; de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie; d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public; de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

¹¹ Seul le marais Poitevin s'est vu refuser le renouvellement de sa Charte constitutive en 1991 et a ainsi perdu le label PNR obtenu en 1979 après sept ans de tractations. L'inventaire de l'occupation des sols par l'agriculture a montré que le marais humide a subi un assèchement drastique: des 60 000ha de prairies humides dont s'enorgueillait le parc en 1973, il restait plus que 15 000ha (1991). L'effort «exceptionnel» d'aménagements hydroagricoles (drainage et prélèvement d'eau excessif) entrepris depuis la création du Syndicat mixte d'hydraulique en 1981 explique cette dégradation (VJLS, 1991).

dans un espace préservé reconnu. Cette distinction s'appuie sur des référents théoriques différents entre le parc habité et le parc non habité. Le parc habité tel le parc naturel régional se veut un projet de territoire de type outil de développement local basé sur des efforts de développement social et économique ainsi que de valorisation des patrimoines naturels et culturels. Le parc inhabité est un projet d'espace mis sous cloche. Certes, le parc inhabité est complémentaire du parc habité, car ce dernier peut contenir un parc naturel et une réserve écologique.

Les parcs régionaux québécois au service du récréotourisme

Les parcs régionaux du Québec (PRQ) constituent la deuxième formule soumise à l'analyse afin de mettre les parcs naturels régionaux en exergue. Les parcs régionaux québécois misent beaucoup sur les retombées économiques du récréotourisme de grande nature tout comme les parcs naturels régionaux. Les PRQ ont été institués en 1993 afin de soutenir le développement récréotouristique des régions. Ils visent quatre objectifs précis (MAMM, 1997), à savoir:

- rendre accessibles de nouveaux espaces naturels protégés pour la pratique d'activités récréatives de plein air;
- favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels qui possèdent un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils soutiennent, qu'elles soient fauniques, forestières, hydriques, minérales ou autres;
- répondre aux besoins du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés;
- permettre aux MRC de jouer un rôle actif dans la planification et l'aménagement des espaces récréatifs en prenant en considération l'exploitation de toutes les ressources qui s'y trouvent.

Une logique d'ouverture des espaces naturels structure les actions des parcs régionaux québécois. Elle correspond à leur premier objectif, soit celui de rendre accessibles de nouveaux espaces naturels protégés pour la pratique d'activités de plein air. Il s'agit avant tout de lieu où les citoyens peuvent aller se récréer à l'image des premiers parcs naturels régionaux. Le concept de parc régional québécois est défini comme étant un territoire de grande nature à vocation touristique.

Il n'est pas exclu qu'un parc naturel régional ait une vocation récréotouristique identique aux parcs régionaux québécois tout dépendant des intérêts des signataires de la Charte constitutive, dont les offices de tourisme locaux. Par contre, cette seule vocation a souvent peu de poids compte tenu des autres mandats des parcs naturels régionaux et des

résistances locales potentielles. Sa création, comme le parc naturel régional en partie, vient d'une initiative régionale en l'occurrence les municipalités régionales de comté. Les parcs régionaux québécois sont établis sur les terres du domaine de l'État ou sur les terres privées. L'utilisation des ressources naturelles est possible et, le cas échéant, *«faite sur une base multifonctionnelle, dans le respect des lois, des règlements et des ententes en vigueur de même que de la vocation récréotouristique dominante»*. Les parcs régionaux québécois comptent cinq grands principes d'action (MAMM, 1997), à savoir:

- le développement dans des secteurs qui présentent les meilleurs potentiels récréotouristiques et l'assurance d'une pérennité;
- le maintien des autres statuts juridiques existants sur le territoire ou de ceux prévus par le gouvernement;
- le maintien des équipements et des droits des ministères et des organismes gouvernementaux ou de leurs mandataires, à moins d'indications contraires inscrites dans l'entente créant le parc;
- le maintien des pouvoirs de gestion des ressources au sein des ministères concernés sauf si des ententes particulières ont été conclues à cet effet;
- la pratique de toutes formes d'activités récréotouristiques, dans un contexte de protection du milieu naturel et des ressources, notamment en respectant le seuil de tolérance.

Dans le cas des parcs régionaux québécois, il s'agit de territoires inhabités et sauvages qui sont considérés comme étant sous-exploités et sous-équipés en matière d'offres touristiques ou plutôt éco-touristiques. L'essentiel est de favoriser leur ouverture afin de les rendre plus attrayants aux visiteurs en aménageant des réseaux de sentiers, des panneaux d'orientation, des aires de repos, etc. Ces visiteurs, de surcroît, dépensent de l'argent dans les municipalités qu'ils croisent en plus de participer à l'économie locale par le biais de location d'équipements, d'acquiescement de droits d'accès et autres services. Les artisans des PNR sont aussi très sensibles à cet argument financier puisque le parc doit rapporter des bénéfices. Les parcs régionaux québécois et l'aire de catégorie V de l'UICN se rapprochent du concept de parc naturel régional sur les thèmes du paysage et du récréotourisme quoiqu'ils s'en distinguent en particulier parce qu'ils excluent les villages et les petites villes de leur périmètre.

Cette analyse comparative permet de dégager deux tendances lourdes. D'un côté, la place des citoyens dans la culture conservacionniste de la nature est très restreinte voire elle est réduite au statut d'observateurs et de touristes. D'un autre côté, cette logique de conservation stipule une grande démarcation entre les positions à l'intérieur et à l'extérieur d'un

parc. Cette situation contribue à marginaliser le rôle de parcs nord-américains en suscitant davantage de contre-réactions que la recherche d'alternatives consensuelles. Par exemple, est-ce que la multiplication du nombre d'aires protégées de l'UICN contribue à réduire l'urbanisation dans des sites pourtant d'une très grande biodiversité et d'une valeur patrimoniale exceptionnelle? Une réponse négative s'impose compte tenu de l'absence relative d'aires UICN (et autres) en régions métropolitaines au Québec¹². N'y aurait-il pas intérêt à développer de nouveaux lieux de dialogue, de proposition et de recherche d'alternatives à l'échelle des territoires cohérents sur les plans géographiques, culturels et paysagers? N'y aura-t-il pas aussi avantage à mettre explicitement les objectifs de développement socioéconomiques au même niveau que les objectifs de préservation des patrimoines culturels et naturels afin de sortir des débats bipolaires de l'extrême développement quantitatif contre l'extrême conservation qualitative?

* * *

Implicitement, le Québec est à la recherche d'un modèle de gestion des territoires qui pourrait à la fois produire du contenant et du contenu en étant décentralisé, «autosuffisant», tourné vers le développement durable et sensible aux questions paysagères ainsi que patrimoniales. Et si les parcs naturels régionaux constituaient une source d'inspiration en la matière? Périodiquement, les Québécois assistent à de multiples débats gravitant autour de la certification des produits du terroir, du rééquilibrage des pouvoirs à l'échelle des municipalités et des MRC, de la gestion adaptée des problèmes environnementaux et des offres récréotouristiques. Ces débats, auxquels s'ajoute la participation des citoyens et des élus à la gestion de leur milieu de vie, se font dans leur champ d'intervention respectif et les solutions envisagées évoluent souvent de façon sectorielle ou par filière, selon des logiques ministérielles ou administratives. Ainsi, les territoires «éclatent» en multiples identités et appartenances en fonction des opportunités ou des contraintes exogènes. Les acteurs locaux ont du mal à produire le contenant et le contenu qui pourraient définir un territoire cohérent, c'est-à-dire un espace de vie collectif partagé et reconnu comme tel qui s'accompagne d'une culture identitaire forte. En l'absence de tel territoire cohérent, non seulement les différentes politiques publiques perdent de l'efficacité, mais aussi la population locale (incluant les élus) se

¹² La Loi sur la protection du territoire agricole est une forme de garde-fou à l'urbanisation, mais encore une fois la démocratie locale souffre puisque cette loi est centralisée à l'échelon provincial.

désengage des enjeux locaux comme la qualité de vie et la proximité des services publics. À la place, les questions pourtant multisectorielles trouvent des réponses sectorielles alors que plusieurs problématiques actuelles importantes comme la pollution de l'air et des sols, les transports tant individuels que collectifs et la désertification rurale nécessitent une approche globale.

Les pactes ruraux instaurés en 2001 constituent une avancée en matière d'approches globales du développement. La première génération des pactes ruraux viendra à échéance en 2006 et l'évaluation de cette politique publique est en cours. Comme les parcs naturels régionaux, les pactes ruraux représentent un projet de territoire où les acteurs locaux contractualisent avec l'État sur la base d'engagements formels. En favorisant la prise en charge des enjeux locaux par les acteurs concernés, ils sont tous les deux une innovation en matière de gouvernance locale et de décentralisation. Contrairement aux pactes ruraux, institués à l'échelon de la MRC, les parcs naturels régionaux eux se localisent sur un espace cohérent d'intérêt national riche mais fragile. À partir de cette définition, les parcs naturels régionaux peuvent et doivent souvent être à cheval sur plusieurs périmètres politico-administratifs puisqu'il en est ainsi de la nature même d'un espace d'intérêt national riche mais fragile. Cette définition a de multiples avantages dont les avantages démocratiques et pratiques. Elle oblige les municipalités et les MRC riveraines à travailler ensemble autour de problématiques communes de développement socioéconomique et de préservation du patrimoine culturel et naturel en dépassant les fiefs politiques. Par exemple, comment les citoyens, les élus, les préfets et les usagers pourront-ils discuter autour de ce nouveau périmètre (à définir entre eux) afin de trouver des moyens de prévenir la pollution sans pour autant dire non au développement économique?

Les parcs naturels régionaux demeurent une réponse intéressante aux recompositions territoriales qui, sous les forces de la mondialisation, peuvent prendre des directions jugées inquiétantes notamment parce que ces dernières menacent l'environnement et défont des liens sociaux. Les PNR misent sur l'engagement moral des signataires et reposent sur une Charte constitutive. Cette Charte doit contenir un ensemble de mesures concrètes afin d'intervenir à court, moyen et long terme sur son territoire. Ces mesures et ces interventions doivent à la fois renforcer l'identité locale, soutenir l'économie et maintenir le patrimoine naturel et culturel. Loin d'être la panacée, cette «prothèse» territoriale est intéressante tant sur les plans conceptuels, pratiques que philosophiques, dans la mesure où elle propose une approche alliant les processus locaux et globaux, le court et le long terme ainsi que les intérêts des acteurs locaux.

Bibliographie

- ALLIE, L. 2005. *La gestion de l'espace dans des parcs naturels régionaux sous pressions touristique et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors*. Thèse de doctorat non publiée, Département de géographie de l'Université de Montréal, CEMAGREF-Développement des territoires montagnards et Institut de géographie alpine de Grenoble. 497 p.
- ALLIE, L. et C. R. BRYANT. 2003. «Les parcs naturels régionaux français: un modèle de gouvernance et de planification spatiale pour le milieu péri-urbain?», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXVI, n^{os} 2 et 3. Pages 447-464.
- ALLIE, L. 2001. «Les parcs naturels régionaux contre l'étalement urbain? Un témoignage mitigé des PNR du Vercors et de Chartreuse» dans Lucette Laurens et Christopher R. Bryant, *Actes du colloque de la Commission sur le développement durable et les systèmes ruraux*, Union géographique internationale, Rambouillet, juillet. Pages 353-365.
- DATAR. 1966. *Les journées nationales d'études sur les parcs naturels régionaux. Actes du colloque de Lurs-en-Provence*. Paris, La Documentation française. 210 p.
- FPNRF. 1997. *Trente ans des parcs (1967-1997). Tentative d'évaluation de leur évolution*. Paris, Fédération des parcs naturels régionaux de France. 48 p.
- FRANCONIE, M. 1993. «Comment délimiter un parc naturel régional? L'exemple du futur Parc naturel régional de Chartreuse». *Revue de géographie alpine*, n^o 81. Pages 33-46.
- GORGEU, Y., MOCQUAY, P. et F. POULLE. 1999. *La Charte comme outil de gouvernement local*. Actes de la journée nationale des parcs naturels régionaux dans la Brenne, mai 1998, Mairie-Conseils, Caisse des dépôts et consignations, Fédération des parcs naturels régionaux de France. Pantin, Éditions du Développement territorial. 75 p.
- JUNEAU, P. et C. R. BRYANT. 1997. «Les parcs naturels régionaux français et l'aménagement du territoire rural vus de l'Amérique du Nord: un concept innovateur ou utopie conceptuelle?» dans L. Laurens, dir., *Les parcs naturels régionaux, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps*. Fascicule 3/4, Bulletin de la Société languedocienne de géographie. Pages 29-44.
- LAJARGE, R. 1998. «La prise en compte de la gestion de l'espace dans les parcs naturels régionaux». *Montagnes méditerranéennes*, n^o 7. Pages 65-70.
- LAURENS, L. 1997. «Les parcs naturels régionaux: une approche patrimoniale de la fragilité et de la gestion paysagère» dans L. Laurens, dir., *Les parcs naturels de France, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps*. Bulletin de la Société languedocienne de géographie, fascicule ¼. Pages 9-28.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. 1997. *Parcs régionaux, cadre de référence gouvernementale pour la création des parcs régionaux sur les terres du domaine public*.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 1999. *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*. 128 p.
- VJLS. 1991. «Les parcs naturels régionaux en question». *L'Environnement*, n^o 1497. Pages 18-26.

Les fondements de l'action sociale à l'égard des forêts

Martin FILION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
(avec la collaboration de Félicia PIVIN)

Depuis la sortie du film *L'Erreur boréale*, l'état des forêts et leur gestion au Québec alimentent de vifs débats entre les divers acteurs et les parties prenantes. On trouve parmi eux, les industriels de la forêt, les acteurs de la scène politique locale et régionale, les groupes voués à la défense de l'environnement et des usages sans récolte et plus encore. La question devient à ce point préoccupante qu'une vaste commission d'enquête a été instituée afin de faire la lumière sur l'ensemble du régime forestier actuel. Cette commission a été notamment l'occasion pour les individus et les organismes de s'exprimer. À ce titre, environ trois cents mémoires ont été recueillis et des tournées régionales ont été réalisées. À l'issue de cette commission, que retrouve-t-on dans le contenu des mémoires? À quels fondements de l'action sociale ces derniers réfèrent-ils?

Afin de répondre à ces questions, nous proposons une approche analytique en trois étapes; soit une analyse sur le sens des propos tenus dans les mémoires, l'élaboration d'un cadre catégoriel permettant de situer les unités sémantiques entre elles et l'établissement d'indicateurs aptes à rendre compte de la teneur relative des différentes unités sémantiques dans les mémoires. Une analyse qualitative du contenu des mémoires telle qu'on l'envisage ici doit permettre, dans un premier temps, de comprendre le sens des propos tenus. La catégorisation des divers énoncés vise, pour sa part, à établir un cadre d'analyse quantitative. Enfin, on identifie un ensemble de termes indicateurs et on vérifie sur une base statistique leur aptitude à rendre compte d'une valeur ou d'une logique-type.

Dans un premier temps, ce texte présente un aperçu des indicateurs retenus au terme d'une analyse semi-qualitative d'un ensemble de 97 mémoires échantillons, lesquels indicateurs réfèrent à des catégories sémantiques telles qu'élaborées à la lumière des propos tenus dans ce corpus. Ces catégories sémantiques regroupent les éléments de représentation préalablement classés sous les filtres de l'instrument de Schwartz et des logiques types de Boltanski. On retient ces deux instruments pour leur aptitude reconnue à couvrir le vaste spectre des possibilités et pour le degré d'élaboration conceptuelle auquel ils sont

parvenus. L'instrument de Schwartz s'accompagne d'une représentation graphique de la position d'un ensemble de valeurs universelles entre elles. Les logiques types de Boltanski permettent de situer assez facilement les différents énoncés d'un discours et le discours lui-même. Nous présentons dans un deuxième temps, le cas de deux termes retenus en tant qu'indicateurs lexicométriques des fondements de l'action sociale. À titre démonstratif, on procède à une validation des termes «éducation» et «formation». On soutient, a priori, l'hypothèse selon laquelle chacun des termes demeure fortement relié à deux logiques types respectives différentes. Sur le plan des applications, les résultats présentés ici s'inscrivent dans le cadre de l'étape d'identification et de catégorisation des représentations sociales d'une recherche d'une plus grande envergure faisant l'objet d'une thèse de doctorat en développement régional à l'UQAC.

État de la question

Depuis quelques décennies, la gestion des forêts au Québec soulève une insatisfaction de plus en plus importante au sein de la population. On accuse la grande industrie de piller nos forêts et l'État de s'en faire le complice. À la suite du film de Richard Desjardins et des réactions qu'il a soulevées en 1999, une commission indépendante, la Commission Coulombe, a été instituée afin de faire le point sur l'état des forêts au Québec et sur la gestion des territoires qu'elles occupent. La nécessité de mettre en perspective les questions posées au fondement de cette insatisfaction s'impose donc.

Qu'espère-t-on toutefois des suites de la Commission Coulombe? Quelles réponses devaient être considérées positives pour espérer satisfaire les demandes actuelles? De manière plus concrète, sur quoi reposait l'insatisfaction de la population à l'égard des principaux acteurs du domaine forestier que sont le gouvernement du Québec et la grande industrie? De la littérature traitant de l'évolution de l'industrie forestière au cours du 20^e siècle, on retient qu'elle fut marquée par une désappropriation, par la société québécoise, de la maîtrise de son propre développement. Les historiens soutiennent en ce sens que les flux importants d'exportation des produits forestiers, principalement vers les États-Unis et la Grande-Bretagne, accroissent la dépendance du Québec à l'endroit des marchés internationaux (L'Heureux, 2000).

La commission d'études sur la gestion de la forêt publique québécoise s'inscrit donc, en quelque sorte, dans un processus social qui appelle à un renouvellement de la pensée collective sur le développement

régional et sur un mode de gouvernance qui nous permet d'être à la fois maître chez soi et présent sur la scène économique mondiale¹.

La représentation sociale

Le rapport que l'homme entretient à son environnement social et par lequel il se fonde une opinion est essentiellement de nature cognitive (O'Riordan, 1981). À cet effet, on décrit les représentations sociales comme des «ensembles de connaissances, attestées ou illusives, relatives à l'environnement des individus» (Moliner, 2001: 8). En outre, on dit que les croyances liées aux expériences personnelles obtiennent une valeur accrue en ce sens qu'elles offrent à l'individu un cadre de référence lui permettant d'appréhender la réalité (Mugny, Quiamzade et Tafani dans l'ouvrage sous la direction de Moliner, 2001). Par exemple, la vue d'une coupe totale par des villégiateurs constitue une expérience personnelle pouvant présenter une grande influence dans le processus cognitif.

De manière plus spécifique, les représentations sociales se définissent comme des «formations cognitives socialement produites, et par suite socialement différenciées» (Flament et Rouquette, 2003: 13). L'allusion au caractère social des représentations rend bien compte du fait que celles-ci reposent inévitablement sur une activité intersubjective. On distingue en ce sens deux conditions d'existence d'un objet de représentations sociales; l'objet doit assurer une fonction de concept pour la plupart des individus et constituer une référence répétée au sein des communications inhérentes à une unité sociale (Tyrlík et Macek dans Garnier et Doise, 2002). Les individus, pour leur part, ne font qu'adhérer à ces formations déjà produites.

L'homme construit sa réalité des objets par le primat de la représentation (Gendron et Dumas, 1999). Cette construction virtuelle (en tant qu'espace potentiel) procède selon les mêmes auteurs, d'un exercice de subjectivité. Si la perception relève de la dimension individuelle, on considère implicitement que la représentation relève quant à elle de la sociologie. On dit à cet effet que la représentation sociale repose sur un processus par lequel toute société construit la réalité qu'elle éprouve, afin de se l'approprier, de l'affronter, de la dominer ou de s'en accommoder (Flament et Rouquette, 2003). Les représentations sociales sont produites et engendrées de manière collective (Moscovici selon Moliner, 1996), en évaluant ce qui est sacré (hiératique).

L'activité représentationnelle demeure de manière générale, rationnelle, expressive et normative. On considère en effet qu'elle explique et présente les motifs, qu'elle donne forme aux objets et qu'elle

¹ Préoccupation déjà présente dans l'esprit du fédéralisme canadien-français du 19^e siècle.

en fait une référence. Elle leur donne également un sens et une norme. La formation des représentations sociales repose en bref sur des processus de catégorisation hiératique, sur un classement selon une échelle d'objets, de personnes et autres... Cette formation repose sur deux processus de renforcement que sont l'ancrage et l'objectivation (Moliner, 2001).

Les processus cognitifs intervenant sur le plan social comportent plusieurs similitudes avec les processus intervenant sur le plan individuel. Les étapes d'expérimentation, intellectuelle, de jugement et de décision interviennent tant sur le plan sociologique que psychologique. Des processus tels que l'ancrage des idées, l'objectivation, la communication, la cohésion et le débat demeurent pour leurs parts davantage propres à la sociologie.

Le jugement repose sur la connaissance rationnelle d'un objet et nécessite au préalable une connaissance empirique fondée sur l'expérience et une connaissance intellectuelle fondée sur la compréhension suffisante de l'objet. À titre d'exemple, le constat relatif à l'état des forêts à partir d'observations relève de l'empirisme. Le fait qu'on reconnaisse une différence entre l'état actuel des forêts et celui qui prévalait autrefois relève de la compréhension. Le fait qu'on attribue une telle différence à l'activité humaine ou à la nature relève de la connaissance rationnelle. Enfin, on porte un jugement à savoir si l'état de nos connaissances sur la question est suffisant, crédible, digne qu'on y porte attention ou si elle nécessite une connaissance plus approfondie. Le jugement constitue sur le schème des opérations de la conscience un certain état de maturation par lequel naît l'acte délibéré intentionnel et responsable. Le jugement constitue l'acte qui, le premier, interroge sur les valeurs et ces dernières sont soumises, par la suite, à la décision qui constitue, pour sa part, un acte de connaissance responsable.

L'étape du jugement marque une prise de position idéologique sur les motivations durables de l'action (valeurs, logiques de l'action, etc.) et sur ce que ces dernières peuvent ou non sanctionner. Dans le cadre de ce texte, ce sont précisément les fondements de l'action qui retiennent le plus notre attention et sur lesquels portera l'étude empirique proprement dite. De quels sujets les différents auteurs des mémoires choisissent-ils de traiter? Avec quelle intensité en traitent-ils? À quelles idées générales réfèrent-ils pour élaborer un argumentaire, une démonstration? Plus que ce qui est dit littéralement, le choix exercé dans l'à-propos constitue un indicateur des plus crédibles des fondements motivateurs de l'action que sous-tend ce même choix. Ce qui devient préoccupant et qui transparaît dans le discours témoigne d'une activation effective d'un ou plusieurs fondements. La poursuite d'une valeur jugée digne, la recherche du sens dans une situation jugée confuse ou en somme, la dénonciation d'un état de déséquilibre entre ce qui est et ce qui devrait être; prennent forme dans

un discours dont l'effet désiré rejoint parfois celui d'un contre-poids pouvant agir sur cet état de déséquilibre.

Du fondement activé à l'idée centre témoin d'un tel état d'activation, la présente étude propose une approche méthodologique qui retient une production discursive objet de représentation, libre de toutes contraintes sur le choix des idées à traiter.

Approche méthodologique

Près de 300 mémoires ont été présentés dans le cadre de la Commission Coulombe. De ces mémoires, 284 ont été retenus pour les fins de l'étude dont ce document constitue une partie. Pour les fins de l'étude qualitative visant à identifier les représentations sociales, un échantillon représentatif de 97 mémoires présentés dans le cadre de la Commission Coulombe a été retenu. Ces mémoires proviennent d'organismes et d'individus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que d'organismes et d'individus réputés représenter plusieurs régions. De l'échantillon composé de 97 mémoires, plus de 1 000 propositions ont été retenues au terme d'une analyse qualitative et classifiées selon qu'elles réfèrent de manière explicite et exclusive à l'une des valeurs de Schwartz ou à l'une des logiques types de Boltanski.

Nous regroupons les propositions en catégories sémantiques auxquelles un ou plusieurs indicateurs pourront être éventuellement associés. Ces indicateurs serviront à mesurer l'importance relative accordée à l'un ou l'autre des fondements de l'action sociale, selon l'ordre d'apparition de ces premiers et le nombre d'occurrences dans chacun des différents mémoires. Comme la longueur des textes diffère d'un mémoire à l'autre, les valeurs découlant des analyses lexicométriques seront établies de manière relative.

À la lecture des mémoires contenus dans l'échantillon, plus de 1 000 énoncés ont été considérés comme étant fortement reliés à une valeur ou à une logique-type. Ces énoncés ont été regroupés par fondement de l'action et par idée centre.

Une fois les indicateurs identifiés, nous procédons à l'évaluation de leur aptitude à rendre compte d'un fondement de l'action sociale et à ne rendre compte que d'un seul fondement. Pour ce faire, nous vérifions l'appartenance catégorielle de chacune des propositions de l'échantillon contenant l'un ou l'autre des termes, ou les deux à la fois. Enfin, nous établissons pour chaque terme, la fréquence relative au fondement de l'action considéré dans l'hypothèse de départ. L'aptitude de chaque terme en tant qu'indicateur fiable d'un seul fondement de l'action sociale repose sur la fréquence à laquelle le terme est associé à ce même fondement. Pour les fins de cet exercice, les termes «formation» et «éducation» ont

été retenus à titre d'exemple. Selon notre hypothèse chacun des termes est un indicateur fiable des logiques types respectives *industrielle* et *de l'opinion*. Donc, l'explication des modèles théoriques se limitera à celle des modèles de vie en société.

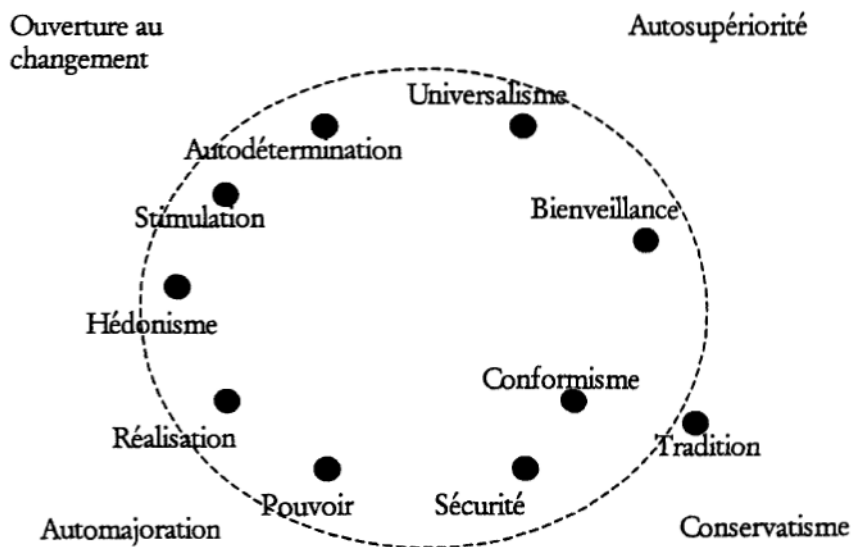
De manière formelle, les hypothèses à vérifier sont les suivantes:

1. Le terme «formation» est un indicateur fiable de la logique type *industrielle*
2. Le terme «éducation» est un indicateur fiable de la logique *de l'opinion*

Les fondements de l'action sociale

Les fondements de l'action sociale se définissent ici comme des éléments de représentations sociales fortement liés au jugement. Il s'agit d'éléments permanents qui fondent la décision, l'action. On y retrouve entre autres, les valeurs et les logiques. Certains auteurs ont élaboré des modèles d'explication et de classification de ces fondements de l'action. L'instrument de Schwartz reprend un ensemble de valeurs réputées être universelles et les dispose dans un modèle explicatif dans lequel les valeurs occupent des positions relatives entre elles, selon qu'elles sont parentes ou étrangères. Boltanski, pour sa part, établit un ensemble de modèles de vie en société que l'on associe à des logiques types.

Graphique 1: Modèle théorique de Schwartz



Les dix valeurs types de Schwartz et leur description sont les suivantes:

- **Pouvoir:** Le statut social et le prestige, le contrôle sur les personnes et les ressources, l'autorité, l'image publique.
- **Réalisation:** Le succès personnel à démontrer une aptitude répondant à des standards sociaux.
- **Hédonisme:** Plaisir, bonheur, gratification.
- **Stimulation:** Défis, caractère novateur.
- **Universalisme:** Compréhension, appréciation, tolérance et protection pour le bien-être de tous les hommes et tous les êtres vivants. Implique les principes de justice, d'équité et d'éthique.
- **Bienveillance:** Préservation et amélioration du bien-être des proches (amis, parents, etc.). Implique le dévouement, l'honnêteté, le pardon, la loyauté et le sens des responsabilités.
- **Tradition:** Le respect et l'acceptation des coutumes et des idées appartenant à la culture traditionnelle et à la religion. Implique humilité, dévouement et modération.
- **Conformisme:** Retenue dans les actions, les prédispositions et les impulsions de nature à créer un préjudice à autrui et à violer les attentes sociales et les normes établies. Implique discipline personnelle, honneur envers les parents et aînés et obéissance.
- **Sécurité:** Harmonie et stabilité de la société, des interrelations et pour soi. Implique sécurité pour la famille, pour le pays, l'ordre social, la propreté et l'échange de bons procédés.
- **Autodétermination:** Créativité, curiosité, liberté, indépendance.

Les modèles de vie en société

On distingue six modèles de vie en société, lesquels modèles présentent chacun des principes et un système de justification qui lui est propre. Le tableau 1 offre un cadre descriptif de la réalité sociale propre aux individus et aux groupes d'acteurs.

Résultats

De l'ensemble des énoncés répertoriés, 159 contiennent le terme «formation» uniquement, 65 autres contiennent le terme «éducation» uniquement et cinq énoncés contiennent les deux termes à la fois.

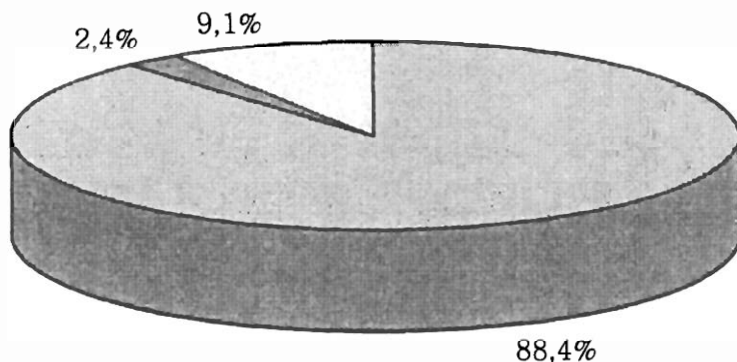
Tableau 1: Modèles de vie en société de Boltanski

Monde	Fondement de l'Accord	Comportements jugés dignes de considération	Objets activés
Civique	Recherche de l'intérêt général	Action collective avant l'intérêt personnel, primauté des valeurs du groupe sur celles des individus	Associations, organisations, procédures démocratiques détachées, lois et règles
Monde	Fondement de l'Accord	Comportements jugés dignes de considération	Objets activés
Domestique	Respect de la position de chacun selon l'âge et le statut	Respect des hiérarchies naturelles (âge, traditions), considérer le groupe comme une famille, tolérance, bienveillance, être charitable, maintien de relations harmonieuses, préserver le secret du groupe	Hiérarchie discrète mais reconnue naturellement, signaler son identité, entretenir les relations (cartes de visite, cadeaux, lettres de remerciement, invitations, etc.)
Industriel	Volonté d'atteindre un résultat, atteindre plus d'efficacité et d'efficacité	Création d'objets utiles et efficaces, évaluation des capacités de chacun en vue d'une attribution des tâches, répondre au besoin du client, lutte à la non-qualification et à la démotivation	Méthodes de travail, règles de fonctionnement afin que chacun connaisse bien son rôle, outils, techniques
Inspiré	L'expression du "moi" de chacun dans l'interaction	Permettre à chacun de s'épanouir, d'exprimer leurs vraies personnalités, donner libre court à l'imagination, encourager la quête de son identité, improviser, surprendre	Imaginaire, richesse intérieure, femmes et enfants pour ce qu'ils peuvent porter en eux
De l'opinion	Jugements réciproques sur la célébrité de chacun, regard et reconnaissance de l'autre	Affirmation d'une identité tangible, accroître la visibilité devant la masse, dévoiler les secrets, accroître la transparence	Médias en général, objets permettant de se faire connaître du plus grand nombre de personnes
Monde	Fondement de l'Accord	Comportements jugés dignes de considération	Objets activés
Marchand	Échange de biens et services en vue d'un profit, enrichissement personnel	Accroître sa richesse, acquérir des biens symbolisant la réussite, agir en battant, en gagnant, tirer avantage de toute situation, prendre des risques	Argent, biens échangeables, tout objet en vertu de sa valeur d'échange

Source: Dieu, 1999: 42-45.

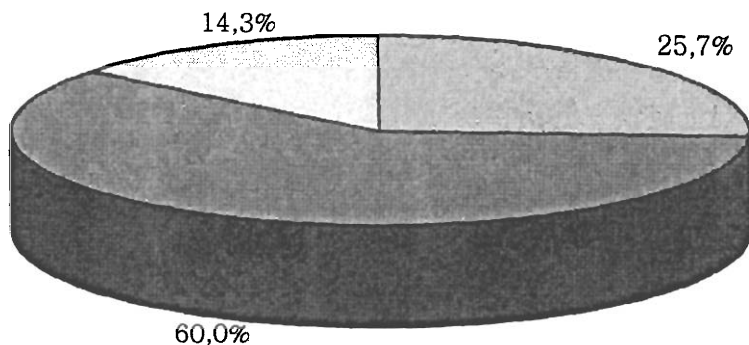
Nous avons ensuite déterminé à quelle logique type est relié chaque énoncé comportant les termes «formation» et «éducation». Un classement de tous les énoncés comportant le terme «formation» nous a permis de constater que 88,4% d'entre eux sont reliés à la logique type *Industrielle*, 1,1% est relié à une autre logique type et 9,1% ne sont applicables à aucune logique type. Relativement à ce dernier groupe, le terme «formation» prend un sens autre que celui d'une activité permettant d'acquérir des compétences, un savoir. Dans ce cas, on utilise le terme «formation» principalement pour désigner la constitution d'une organisation ou d'une instance (*formation d'une organisation, d'un comité, d'une entreprise...*).

Graphique 2: Terme "formation"



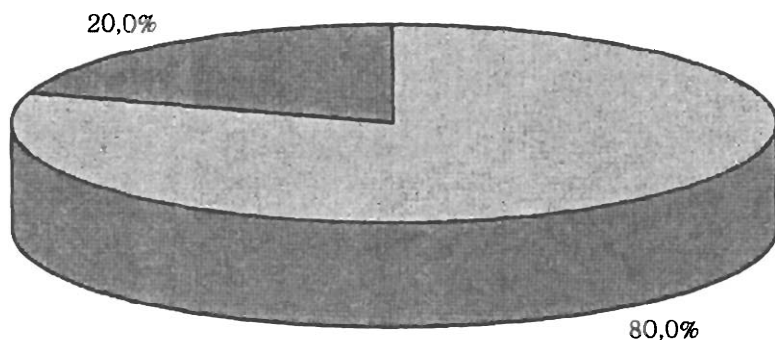
Également, un classement de tous les énoncés comportant le terme «éducation» nous a permis de constater que 60,0% sont reliés à la logique type *de l'Opinion*, 25,7% sont applicables à une autre logique type et 14,3% ne sont applicables à aucune logique type. Relativement à cette dernière catégorie, le terme «éducation» prend un sens autre que celui où il s'applique à des individus. On l'utilise pour désigner un ensemble de traitements sylvicoles (*éducation de peuplement*).

Graphique 3: Terme "éducation"



Enfin, un classement de tous les énoncés comportant les deux termes à la fois nous a permis de constater que 80,0% d'entre eux sont reliés à la logique type *Industrielle* et 20,0% sont reliés à la celle *de l'Opinion*. Ces énoncés sont déjà considérés à la fois pour l'analyse relative au terme «formation» et à celle relative au terme «éducation».

Graphique 4: Termes "formation" et "éducation"



Analyse des résultats

Au départ, nous avons retenu les hypothèses selon lesquelles chacun des termes retenus demeure fortement relié à deux logiques types différentes. Les termes pour lesquels cette hypothèse est vérifiée pourront éventuellement servir d'indicateur lexicométrique de la logique type à laquelle ils sont associés. Les termes pour lesquels cette hypothèse n'est pas vérifiée ne pourront, autrement, servir d'indicateur fiable. Nous considérons chaque hypothèse vraie dans la mesure où elle s'applique à 95% et plus de la population.

Considérant les résultats ci-haut, le terme «formation» constitue un indicateur de la logique type *industrielle* pour 88,4% des énoncés de l'échantillon. Toutefois, pour une partie non négligeable des énoncés, le terme formation emprunte un tout autre sens que celui d'acquérir des compétences ou un savoir. Si l'on ne tient pas compte de ces énoncés, la proportion grimpe à 97,3%. Si on accepte un niveau de tolérance statistique de 5%, l'intervalle de confiance s'établit à 2,2%. Donc, en excluant les énoncés dont le terme «formation» emprunte un sens autre que le sens premier considéré, on peut affirmer avec un niveau de confiance de 95%, qu'au moins 96,2% des énoncés de la population restant sont reliés à la logique type industrielle et, dans ces conditions précises, l'hypothèse est confirmée.

Tableau 2: Validation du terme «Formation»

Appartenance sémantique	Nombre	Importance relative (considérant N.A.)	Importance relative (sans N.A.)
Industrielle	145	88,4%	97,3%
Autre	4	2,4%	2,7%
N.A.	15	9,1%	

Taille de l'échantillon 164

Écart-type

32,1%

14,3%

Intervalle de confiance

4,9%

2,2%

Pour sa part, le terme «éducation» constitue un indicateur de la logique type de l'opinion avec 60,0% des énoncés de l'échantillon où on le retrouve. Même en ne considérant pas les énoncés pour lesquels le terme «éducation» prend un autre sens que le sens premier retenu, la proportion grimpe seulement à 70,0%. Sans approfondir davantage l'analyse statistique, nous pouvons affirmer que le terme ne constitue pas un indicateur fiable de la logique type de l'opinion pour l'ensemble de la population. L'hypothèse est donc infirmée.

Tableau 3: Validation du terme «Éducation»

Appartenance sémantique	Nombre	Importance relative (considérant N.A.)	Importance relative (sans N.A.)
Industrielle	18	25,7%	30,0%
Autre	42	60,0%	70,0%
N.A.	10	14,3%	

Taille de l'échantillon 70

Écart-type 49,3% 46,2%

Intervalle de confiance 11,4% 10,3%

* * *

Tel qu'indiqué plus haut, les termes retenus en tant qu'indicateurs serviront dans une analyse de nature lexicométrique, à mesurer le degré relatif d'adhésion aux différents fondements de l'action sociale présentés dans les modèles théoriques. Ainsi, cette partie de l'étude a servi à démontrer que le terme «formation» offre un indicateur fiable de la logique type *industrielle* à laquelle il est fortement applicable; tandis que le terme «éducation» ne constitue pas un indicateur fiable. Nous pourrions entre autres, vérifier l'aptitude de l'ensemble des termes retenus, à rendre compte de la diversité des valeurs de manière conforme à l'instrument de Schwartz. Dans la réalisation de son modèle, Schwartz a utilisé une table de corrélation afin de déterminer le degré de rapprochement et d'opposition entre les différentes valeurs. Ainsi par exemple, le conformisme et la sécurité présentaient un fort degré de corrélation alors que le conformisme et la stimulation sont plutôt rarement soutenus dans une même communication et/ou toutes deux absentes d'une même communication entretenue par une personne. Une telle validation devient davantage difficile à réaliser avec les logiques types de Boltanski.

Cette technique d'analyse semi-qualitative, telle qu'on l'élabore dans le cadre de la présente note méthodologique, s'inscrit en tant qu'étape transitoire d'une démarche plus large allant de l'analyse qualitative à l'analyse quantitative. Une telle démarche doit permettre éventuellement d'élaborer un instrument de mesure à partir d'un échantillon, puis de mesurer l'adhésion à l'une et l'autre des valeurs inscrites dans un modèle théorique tel que celui de Schwartz, ou sur l'un ou l'autre des fondements de l'action sociale inscrits dans tout autre modèle théorique ou empirique. Comme les valeurs n'apparaissent pas de manière explicite dans le discours, on doit les associer à des unités de sens

réputées témoigner de l'adhésion à un fondement plus que tout autre. Ici, les idées centres agissent à la fois en tant que modalités de positionnement des unités de sens et indicateurs lexicométriques sujets à validation et à qualification. Leur usage se limite toutefois à l'élaboration d'un modèle empirique à partir d'un échantillon de textes que l'on devra soumettre aux deux premières étapes d'analyse. Au terme de ces deux étapes, on obtient un gabarit de représentation duquel on découvre un ensemble d'indicateurs purement de nature lexicométrique. Alors que les idées centres permettent de mesurer le nombre d'unités de sens dans un texte, les indicateurs lexicométriques issus de l'analyse semi-qualitative permettent de mesurer l'adhésion à l'une ou l'autre des fondements de l'action sociale inscrits dans un modèle donné.

La postmodernité apporte avec elle son lot de préoccupations relatives à l'exercice devenu possible d'une réelle démocratie. L'ouverture d'une société de droit (Heat, 2002), la reconnaissance et la protection de l'individualité ainsi que le droit à la libre expression font partie des conditions qui permettent la mise en œuvre de l'agir communicationnel. Ce dernier concept élaboré par Habermas (1987) consiste en une modalité propre de l'intercompréhension ou d'une compréhension partagée d'un objet, laquelle intervient entre deux sujets possédant leurs esprits propres. Sur le plan technologique, la postmodernité apporte également les instruments de la communication apte à l'ouverture et à l'occupation d'un espace public de délibération. La Commission Coulombe, par exemple, a eu recours à l'Internet pour rejoindre la population québécoise et solliciter son avis sur la question forestière.

En somme, la postmodernité fait naître une réelle dimension dans le cadre de laquelle l'opinion publique devient préalable au développement de toute société qui se prétend une démocratie. Aujourd'hui, même les dictatures les plus rigides contiennent le germe d'une démocratie qui, à tout le moins, s'inspire de celle cultivée chez les nations voisines. Aujourd'hui, l'opinion publique s'exerce de manière élargie, on en tient compte dans les grandes décisions politiques et économiques, on la balise à l'intérieur du champ des théories de l'action sociale et maintenant on l'étudie au moyen d'une approche méthodologique s'appuyant sur l'analyse du discours. Il est clair désormais que les sciences régionales ne peuvent plus éviter cette réalité de la postmodernité; une réalité selon laquelle les sociétés tendent à préciser leurs destinées en recourant à l'ouverture et à l'entretien d'un espace public de délibération.

Bibliographie

- DIEU, A.-M. 1999. *Valeurs et associations – Entre changement et continuité*. Montréal, L'Harmattan. 319 p.
- FLAMENT, C. et M.-L. ROUQUETTE. 2003. *Anatomie des idées ordinaires – Comment étudier les représentations sociales*. Paris, Armand Colin. 175 p.
- GARNIER, C. et W. DOISE, dir. 2002. *Les représentations sociales. Balisage du domaine d'études*. Montréal, Éditions Nouvelles. 303 p.
- GENDRON, C. et B. DUMAS. 1999. «Les sciences sociales de l'environnement» dans B. Dumas, C. Raymond et J.-G. Vaillancourt, dir. *Les sciences sociales de l'environnement: analyses et pratiques*. Montréal, PUM. 210 p.
- HABERMAS, J. 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris, Fayard. 448 p.
- HARDIN, R. 1982. *Collective action*. Baltimore, Johns Hopkins University Press. 248 p.
- HEAT, J. 2002. *La société efficiente*. Montréal, PUM. 431 p.
- MELLOS, K., dir. 1991. *Rationalité, communication, modernité*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa. 125 p.
- MOLINER, P., dir. 2001. *La dynamique des représentations sociales*. Grenoble, PUG. 303 p.
- MOLINER, P. 1996. *Images et représentations sociales – De la théorie des représentations à l'étude des images sociales*. Grenoble, PUF. 158 p.
- O'RIORDAN, T. 1981. *Environmentalism*. London, Pion Limited. 409 p.
- ROCHER, G. 1992. *Introduction à la sociologie générale – Troisième édition*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH. 685 p.
- ROUQUETTE, M.-L. 1998. *La communication sociale*. Paris, Dunod. 116 p.
- SANNER, M. 1999. *Modèles en conflit et stratégies cognitives*. Paris, De Boeck Université. 196 p.
- SCHWARTZ, S. H. et K. BOEHNKE. 2004. «Evaluating the structure of human values with confirmatory factor analysis». *Journal of research in personality*, n° 38. Pages 230-355.

La cyberdémocratie: un modèle de développement

**Mélanie LAGACÉ
Marie-Ève FORTIN
Paul PRÉVOST
Université de Sherbrooke**

L'utilisation d'Internet comme outil supplémentaire d'exercice de la démocratie constitue une voie de plus en plus préconisée et répandue au sein des administrations publiques afin d'améliorer la participation citoyenne et de rapprocher les citoyens des élus. Les potentiels que recouvre Internet, comme outil de développement démocratique des communautés, s'avèrent nombreux et encore peu développés et étudiés. Toutefois, selon les recherches menées sur le sujet, les défis majeurs ne semblent pas relever de la technologie. Ils découlent plutôt d'un ensemble de facteurs liés davantage à l'organisation, au leadership et à la volonté politique.

Au-delà des concepts et des définitions, cet article présente un modèle de développement de la cyberdémocratie. Ce modèle (Prévost, 2004) constitue un cadre de travail et d'analyse, un ensemble de dimensions à considérer lorsque des organisations collectives et des gouvernements désirent mettre en place des espaces de participation démocratique via Internet. Il repose sur l'hypothèse que les TIC peuvent faciliter les interrelations entre les différents acteurs de la démocratie, principalement entre le gouvernement et ses citoyens. Au niveau d'un gouvernement national, l'action politique, et plus particulièrement l'action démocratique, se concrétise dans les processus menant à l'élaboration de politiques publiques et à la prise de décision. La question générale de la recherche se lit comme suit: comment le gouvernement québécois peut-il mettre à profit les TIC pour améliorer les pratiques démocratiques? Cet article présente la démarche de recherche, le contexte général dans lequel s'inscrit le développement de la cyberdémocratie, les concepts et les définitions retenus, les objectifs de la démocratie en ligne ainsi que le modèle de développement de la cyberdémocratie.

Cadre de travail, méthodologie et démarche de recherche

Notre recherche repose sur un cadre de travail balisé, entre autres, par les travaux du CEFRIO et les travaux de l'OCDE. Dans son rapport *Citizens as Partners*, l'OCDE (2001) soutient que la participation à la vie démocratique nécessite des moyens d'information, des mécanismes de participation à la prise de décision et la capacité de contribuer et d'influencer l'agenda politique. De façon plus spécifique, elle précise sa pensée en ces termes:

- L'information: la première préoccupation d'un gouvernement qui veut activer la participation des citoyens à la vie démocratique est de leur offrir une information pertinente sur les enjeux, politiques et décisions en cours. Cette dimension implique à la fois un accès passif à l'information à la demande des citoyens et des mesures actives de la part du gouvernement pour disséminer l'information.
- La consultation: les TIC donnent la possibilité d'aller directement consulter les usagers ou les groupes concernés pour obtenir leur contribution à la définition d'enjeux ou à la formulation des politiques. Cette relation est bidirectionnelle mais descendante. C'est le gouvernement qui définit l'agenda de consultations, pose les questions et gère le processus. Les citoyens sont invités à réagir et à formuler leurs opinions.
- La participation active des citoyens: la participation active est une relation multidirectionnelle où le gouvernement reconnaît aux différentes composantes citoyennes de la société la capacité de soulever des enjeux, de proposer des politiques et de configurer le dialogue. Toutefois, la responsabilité ultime de la décision demeure une prérogative gouvernementale.

Pour les besoins de notre étude, nous avons retenu la stratégie de l'étude de cas, une recherche essentiellement à caractère qualitatif. Étant donné la nouveauté et la mouvance du phénomène de cyberdémocratie, la recherche entreprise a été plutôt exploratoire qu'explicative. L'étude de cas est une stratégie de contextualisation (Maxwell, 1997), elle permet de situer les portails de cyberdémocratie dans le contexte politique, institutionnel, social, économique et culturel d'un pays, d'un État et/ou d'une province. À l'exception du Canada, les données proviennent essentiellement de sources secondaires: livres, articles, études de cas, documents et portails.

Nous avons retenu un échantillon de sept gouvernements et un site démocratique piloté par un organisme de la société civile (OSC): le Queensland (Australie), le Canada, l'Écosse, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, Singapour, Nouvelle-Zélande et le *E-Minnesota* (OSC). Cet échantillonnage permet non seulement d'analyser les diverses

fonctionnalités dans les portails sélectionnés mais aussi de tenir compte de leur contexte, et incidemment, d'apprécier leur cadre politique et organisationnel ainsi que leur contexte social et culturel.

Cet échantillon théorique¹ des portails a été construit au moyen de six critères: la représentativité théorique², l'accessibilité³, la variété, les objectifs de la recherche, l'exclusion, la langue et la répartition géographique.

Contexte général: un déficit démocratique

Le dictionnaire Webster définit la démocratie comme: «*une forme de gouvernance où le pouvoir suprême appartient au peuple qui l'exerce directement ou indirectement par l'entremise d'un système de représentation*» (Caldoche, 2004: 1). Dans notre société, la démocratie demeure un énoncé vertueux avec lequel tout le monde semble d'accord. La démocratie «pure» relève toutefois de l'utopie. La démocratie ne peut s'atteindre, elle prend des virages selon le rythme de l'évolution d'une société, selon sa culture. Elle est captive d'un relativisme culturel et social qui nous oblige à la façonner de nouveau et continuellement.

Cette définition très générale ne souligne pas, par exemple, le rôle de plus en plus important de pourvoyeur de biens et services collectifs que la population a délégué à son gouvernement au cours de l'histoire. Les sociétés sont devenues plus complexes qu'auparavant et les besoins de la population reflètent cette situation. Les partis politiques lors des élections ont, par conséquent, du mal à exprimer avec précision dans leur programme électoral l'ampleur de leurs propositions et encore plus de les discuter à fond avec la population; ce qui donne l'impression aux citoyens de signer par leur vote un chèque en blanc. Pour se faire entendre, les citoyens doivent frapper à la porte de l'exécutif. La distance s'élargit donc dangereusement entre le gouvernement et sa population et, il est devenu de plus en plus difficile pour un citoyen de parvenir à influencer le processus de décision de son gouvernement.

¹ Yin (1994) différencie l'échantillon théorique de l'échantillon statistique. Le premier relève d'une logique de reproduction de résultats à d'autres sites, tandis que le deuxième relève d'une inférence statistique entre un échantillon et une population.

² Ce choix se base sur les expériences d'analyse de portails dans le cadre de recherches antérieures menées sur les collectivités apprenantes et la *e-démocratie* locale ainsi que sur la présente revue de littérature et de sites Internet.

³ Les critères d'accessibilité et d'exclusion ont été utilisés dans la recherche *Electronically Enhanced Democracy in Canada*, de Calvin Hanselmann, avril 2001, Canada West Foundation.

Devant cette montée de la complexité institutionnelle, qui éloigne le pouvoir de la population face au mandat qu'elle délègue au gouvernement et à ses institutions, il devient difficile d'intégrer les citoyens dans la formulation des politiques ou le choix des décisions du gouvernement: *«impliquer les citoyens dans le processus de décision est un investissement profitable et un élément au cœur de la bonne gouvernance»* (OCDE, 2001: 11). Les gouvernements se retrouvent avec la difficile tâche de répondre de manière efficace et efficiente à une demande des citoyens, tout en conservant une légitimité dans le processus de décision qui lui est dévolu par le principe de délégation (Lenihan, 2000).

Inévitablement, les critiques envers les gouvernements se multiplient. Le mode de fonctionnement des institutions démocratiques et des espaces de participation ainsi que le rôle des différents acteurs de la société sont remis en question. L'OCDE (2001) soutient que:

de fortes pressions s'exercent sur les administrations des pays membres de l'OCDE pour qu'elles intègrent les apports du public dans le processus de décision et pour qu'elles satisfassent à la volonté des citoyens d'être écoutés et de voir leurs opinions prises en compte dans le processus de décision.

De manière générale, cette situation se traduit par deux crises: une crise de confiance des citoyens envers leurs élus et une crise de légitimité des acteurs, des décisions et des divers processus démocratiques. Ces crises se traduisent elles-mêmes par une baisse de la participation et de la mobilisation citoyenne ainsi que par un désengagement voire un désintéressement. D'un côté, les citoyens demandent de prendre part aux décisions qui les concernent et de l'autre, les élus se rendent progressivement compte que la réussite de leurs programmes dépend du niveau d'implication et d'adhésion des citoyens. Selon l'OCDE (2001), *«[...] de nombreux citoyens se plaignent d'un "déficit démocratique". À leur tour, les pouvoirs publics sont de plus en plus conscients qu'ils ne pourront pas conduire et mettre en œuvre leurs politiques [...] si les citoyens ne les comprennent pas et ne les appuient pas».*

Au début de ce millénaire, il y a un consensus sur la nécessité d'adapter la politique pour améliorer la démocratie. C'est ainsi qu'un peu partout les acteurs s'engagent dans des réformes constitutionnelles et dans la modernisation des parlements. Un intérêt grandissant pour les nouvelles expériences de démocratie participative est dénoté. Dans ce contexte, les médias électroniques deviennent les promoteurs d'une interactivité toujours plus grande.

Les concepts et les définitions

Depuis les origines de la démocratie, l'effort de la communauté de traduire sa présence dans ses institutions politiques oscille entre trois courants de pensée: la démocratie représentative, la démocratie directe et plus récemment la démocratie participative. Bien qu'en théorie la démocratie directe remette en cause le principe de la représentation politique, en pratique, tout comme la démocratie participative, elle en renforce plutôt l'exercice. De manière générale, la démocratie est souvent définie par son mécanisme de fonctionnement, par les acteurs impliqués et par la dynamique relationnelle qui s'établit entre eux.

La démocratie la plus répandue et pratiquée est la démocratie dite *représentative*. Les gouvernés y votent pour élire les gouvernants afin qu'ils servent les intérêts de ces premiers. Dans le cadre de cet article, nous nous attardons sur les définitions de démocratie participative et de cyberdémocratie.

La démocratie participative suppose une collaboration plus étroite entre les citoyens et leurs représentants. Elle favorise le débat, l'interaction, la formation et l'information ainsi que l'implication dans diverses étapes décisionnelles. Elle sous-tend le réseautage, la proximité, les espaces d'exercice de pratiques démocratiques, l'accessibilité à l'information et l'éducation. En s'appuyant, entre autres, sur les écrits de Assens (2000), Papadopoulos (1994) et Barber (1997), voici une définition de la démocratie participative:

La démocratie participative est un processus et un mode de gestion des affaires de la société qui nécessitent la mise en place d'une organisation dont l'objectif immédiat est une participation croissante des citoyens et dont l'objectif ultime est le développement cohérent et durable d'une collectivité. L'exercice de la démocratie au cœur d'un environnement complexe possède ses préalables, soit la formation, l'éducation et la volonté individuelle. Le moteur est l'implication et la participation des citoyens, acteurs du développement, en partenariat avec les représentants élus, les administrations et les autres groupes de la société civile. Le second élément essentiel, voir l'oxygène de la démocratie, est la diffusion et la circulation de l'information. Dans cette démocratie, la participation des citoyens s'effectue à l'aide de mécanismes, d'outils et d'espaces prévus à cette fin. Les relations préconisées entre les gouvernants et les citoyens sont transversales, de manière à favoriser l'interaction et l'éclosion d'une synergie collective de développement. Dans ce processus, les rôles et les responsabilités respectives ont avantage à être clairement définis.

Quant à la cyberdémocratie, elle est un moyen parmi d'autres, plus «traditionnels», de participer au processus démocratique de la société et à sa construction collective. En ce sens, les technologies de l'information et des communications servent la démocratie. Cette voie électronique permet l'émergence d'un nouvel espace d'implication. Ce moyen permet à tous les groupes, à tous les citoyens de participer à l'évolution de leur collectivité. Il facilite et ouvre d'autres voies de communication, de réseautage, de partenariat entre les divers acteurs essentiels à l'exercice de la gouvernance que ce soit dans une organisation, une cité, ou une nation.

La définition de la cyberdémocratie, de la démocratie en ligne ou de la *e-démocratie* présentée s'inspire largement des définitions élaborées par Pierre Lévy (2002) et par Michel Cartier (2002). Pour ce dernier, elle se définit comme suit:

La démocratie électronique est le terme le plus englobant, le plus souvent employé pour désigner, dans son sens le plus large, un moyen d'exercice de la démocratie participative par le biais des NTIC (nouvelles technologies de l'information et des communications). La démocratie électronique n'est en aucun cas une nouvelle forme de démocratie en elle-même, il s'agit que de l'application de la démocratie participative à l'aide des outils offerts par la technologie (Cartier, 2002: 15).

La démocratie électronique apparaît donc comme une façon, une méthode de plus d'exercer la démocratie participative et demeure à ce compte un moyen bien contemporain, une opportunité d'aller chercher la participation d'un plus grand nombre de personnes et de groupes.

Les objectifs généraux de la cyberdémocratie

Au-delà des objectifs spécifiques qu'un gouvernement peut se donner dans une politique sur le sujet, la cyberdémocratie souscrit à trois objectifs généraux fondamentaux soient: faciliter, élargir et approfondir la participation des citoyens dans le processus démocratique. Faciliter la participation vise à favoriser l'accès à l'information publique, aux processus politiques, aux processus de formulation de politiques et aux activités parlementaires. Élargir la participation vise à rejoindre une plus grande quantité et variété de personnes et de groupes de la société, des personnes exclues pour des raisons de distances, de temps, d'âge, pour des raisons sociales, culturelles et économiques. Enfin, approfondir la participation vise à dépasser les échanges limités pour soutenir de véritables interactions entre les participants, gouvernement, élus, citoyens et groupes de citoyens, etc.

Les lieux d'exercice de la cyberdémocratie

Certains auteurs intéressés par la cyberdémocratie ont souvent tendance à restreindre les lieux de son exercice à leur vision particulière de la démocratie ou encore tout simplement à leur ancrage organisationnel. Dans une perspective gouvernementale par exemple, on pourra réduire les champs de la cyberdémocratie au *e-vote* et à la *e-participation*. Par contre, d'autres comme Clift (2004), Caldow (2004), le gouvernement britannique (UK Government. 2002), et Levy (2002) adoptent une perspective carrément sociétale et positionnent le gouvernement dans l'ensemble des institutions exerçant une influence ou un rôle démocratique. Ces différentes visions ne sont pas sans entraîner une certaine confusion dans le vocabulaire. Sans vouloir trancher le débat, nous avons convenu d'inclure dans les lieux d'exercice de la cyberdémocratie tous les espaces permettant aux citoyens d'influencer directement et indirectement la définition des enjeux sociopolitiques de la société, la formulation des politiques publiques et la prise de décision des gouvernements qu'ils soient nationaux, provinciaux ou locaux.

- Le cyberparlement: le parlement du Québec se compose de l'Assemblée nationale où les députés sont élus. Il forme le pouvoir législatif.
- Un dialogue efficace entre les élus et les électeurs est essentiel pour assurer une bonne représentation. Les TIC peuvent faciliter la communication en permettant aux élus de garder un contact continu avec les citoyens, de mieux les cibler, de les informer et de les consulter sur diverses politiques débattues en chambre.
- Le cybergouvernement: le cybergouvernement se situe au niveau de l'Exécutif. L'exercice de la cyberdémocratie à ce niveau fait référence à l'usage des TIC par le gouvernement pour informer, consulter et faire participer activement le citoyen dans la gouvernance des affaires publiques lors de la formulation, de l'élaboration des politiques publiques et lors de la prise de décisions stratégiques. Au-delà des défis technologiques, ceci implique pour le gouvernement de montrer une ouverture réelle, d'exercer un leadership face à l'administration publique et d'animer les citoyens afin de favoriser une culture d'appropriation de la participation en ligne. La finalité du cybergouvernement est l'amélioration de la participation citoyenne qui se traduit ultimement par une gouvernance plus légitime des affaires publiques. Même si la cyberdémocratie demeure un projet en émergence, c'est au niveau du cybergouvernement que ses percées sont les plus significatives et que la littérature est la plus abondante.

- La cyberadministration: la cyberadministration est le palier opérationnel et concerne l'administration et l'offre des services publics. Elle réfère à ce que La Fondation Bertelsmann (2001) et Michel Cartier (2004) nomment la *e-administration*. D'autres auteurs l'appellent aussi *e-service*. Elle est simplement le recours aux TIC pour offrir les services gouvernementaux en ligne.
- Les promesses de la cyberadministration sont selon Chadwick (2003): la réduction des coûts, la coordination des organisations gouvernementales, l'efficacité et la démocratisation du système politique. Mais les défis sont aussi nombreux, notamment tout ce qui est relié à la gestion du changement, incluant la culture des organisations gouvernementales, les ressources adéquates, les compétences nécessaires, l'intégration des services gouvernementaux souvent organisés en silo. La cyberadministration n'est pas le lieu le plus approprié d'exercice de la cyberdémocratie. Les citoyens y sont plutôt considérés comme des clients des services du gouvernement.
- Les partis politiques: les partis politiques sont centraux dans les processus démocratiques et les TIC offrent aux partis politiques des moyens d'impliquer plus systématiquement leurs membres et le public en général durant la formulation des politiques. Ils offrent, en interrelation avec les groupes de pression, les organisations de la société civile et les communautés locales, des possibilités plus larges et plus profondes de mener des consultations sur les projets de politiques des gouvernements.
- Les organismes de la société civile: la participation des citoyens dans ces organisations est aussi vitale à la démocratie que les autres interactions décrites plus haut. Pour plusieurs organismes de la société civile, Internet devient donc un outil vital de mobilisation, de communication et de promotion de leurs messages et, de plus en plus un moyen pour pondérer leur opinion et influencer les décisions.
- Les médias en ligne: la presse est un outil essentiel à l'exercice de la démocratie. Elle informe, alimente les débats et aide à la formation des opinions. Depuis l'avènement d'Internet, tous les journaux se sont donnés des sites Web et permettent des échanges en ligne avec les citoyens. Ils offrent ainsi un accès à un nouvel espace d'exercice de la démocratie.

Aucun des espaces d'exercice de la cyberdémocratie cités plus haut ne fonctionnera sans préparation, infrastructure et formation. Il n'y a pas d'intérêt à développer de nouveaux canaux de communication pour entendre seulement les mêmes personnes et les mêmes groupes dominant déjà les consultations traditionnelles. La cyberdémocratie devrait créer des

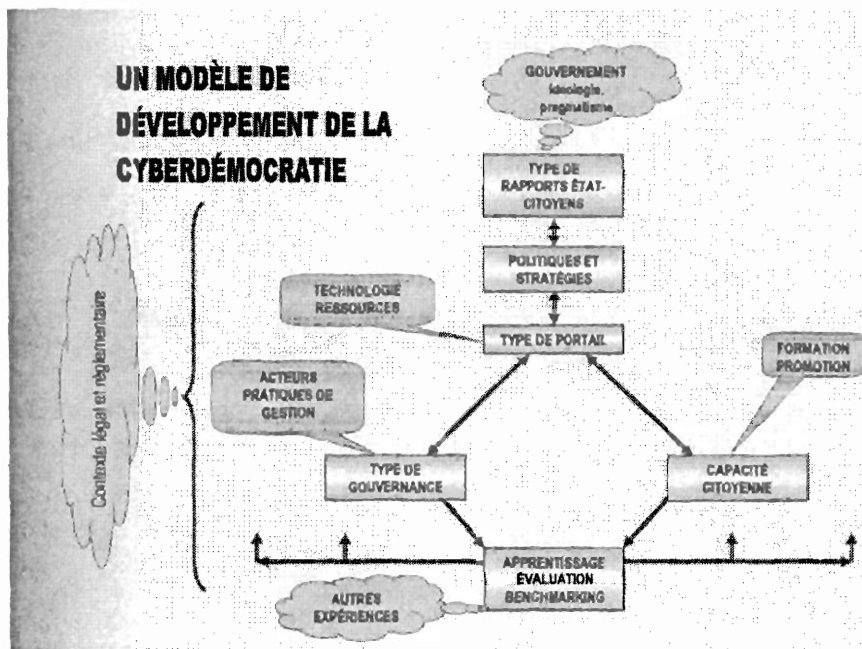
opportunités pour ceux qui ne participent pas habituellement aux processus de formulation de politique. Elle est beaucoup plus que la simple création d'un forum de discussion ou le lancement d'un site de consultations.

Un modèle de développement de la cyberdémocratie

Développer des pratiques cyberdémocratiques, c'est plus que concevoir, un portail de consultations et sélectionner quelques fonctionnalités appropriées pour impliquer les citoyens. C'est aussi faire un choix de société, se donner une politique et sélectionner un type approprié de rapport État/citoyen. C'est se questionner sur le type de gouvernance conséquent et les rôles des acteurs, des parties prenantes et audiences impliqués. C'est, de plus, se préoccuper du développement de la capacité citoyenne de la population en assurant formation et accessibilité. Enfin, comme l'expérience est nouvelle et que la démocratie est une quête sans fin, l'ensemble formera un système d'apprentissage ou le partage des leçons est non seulement bien structuré mais continu.

Ce cadre de travail reprend et met donc en relation un ensemble de dimensions à considérer dans un projet de développement de la cyberdémocratie. Chacune d'elles se décompose en sous-dimensions qui offrent un cadre d'analyse plus fin permettant d'effectuer un état de situation et de faire par la suite des choix stratégiques pour encadrer des développements futurs. Comme le tout forme un système, un changement dans l'une des composantes implique nécessairement un impact sur l'ensemble et des ajustements conséquents pour éviter la sous-optimisation. Dans les paragraphes suivants, nous allons aborder plus en détail chacune des dimensions de notre cadre de travail.

Un modèle de développement de la cyberdémocratie



Source: P. Prévost et al. 2004, *Développer la cyberdémocratie*, rapport de recherche, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke, 440 pages.

Type de rapports État/citoyen

Plusieurs auteurs ont au cours des dernières années proposé des conceptualisations de la cyberdémocratie (Coleman et Gotze, 2001; Clift, 2004; Caldw, 2004; Assens et Phanel, 2000; Steyaert, 2000; Vedel, 2000; OCDE, 2001, 2004; UNPAN, 2003). Malgré les originalités de leurs conceptualisations, un certain consensus commence à émerger. La participation à la vie démocratique d'une société implique l'accès à l'information, des mécanismes pour prendre part aux décisions et la capacité de contribuer et d'influencer la formulation de politique. Trois types de rapports État/citoyen en ligne se dégagent de cet énoncé:

- L'information en ligne: la première préoccupation d'un gouvernement qui veut activer la participation des citoyens à la vie démocratique est de leur offrir une information pertinente sur les enjeux, politiques et décisions en cours. Cette relation est unidirectionnelle et descendante, car c'est le gouvernement qui produit et rend disponible l'information aux citoyens. Cette dimension implique à la fois un accès passif à l'information à la demande des citoyens et des mesures actives de la part du

gouvernement pour disséminer l'information. Les concepts clés sont ici l'accès, l'accessibilité et la compréhension.

- La consultation en ligne: les TIC donnent la possibilité d'aller directement consulter les usagers ou les groupes concernés pour obtenir leur contribution à la définition d'enjeux ou à la formulation des politiques. Cette relation est bidirectionnelle mais descendante. C'est le gouvernement qui définit l'agenda de consultations, pose les questions et gère le processus. Les citoyens sont invités à réagir et à formuler leurs opinions. Les principaux outils de consultations sont le forum de discussion en ligne et les portails de consultations. Les sondages et le courrier électronique sont les autres outils les plus utilisés.
- La participation active des citoyens: la consultation en ligne impose un biais particulier. C'est le gouvernement qui est le maître de jeux. À moins de permettre aux citoyens, aux communautés et groupes de la société civile de soulever des enjeux et de participer à la définition de l'agenda de consultation, le processus demeurera démocratiquement incomplet.

Ces sous-dimensions permettent de construire, comme l'ONU l'a fait, une grille comparative pour évaluer la situation présente d'une collectivité et faire par la suite les choix stratégiques appropriés afin d'atteindre une position considérée optimale, une zone de confort conforme au discours.

Politique et stratégies

Bien que la cyberdémocratie en soit à ses premiers balbutiements, on ne peut pas lancer une opération signifiante dans le domaine sans, après s'être bien positionné, se donner une politique pour matérialiser son discours et encadrer ses choix. Voici une liste des principales rubriques que devrait contenir une politique de développement de l'exercice de la cyberdémocratie:

- Une vision
- Les principaux enjeux
- Des orientations stratégiques souples
- Des ressources
- Un calendrier et un rythme
- Une préoccupation pour l'accessibilité et la participation
- Des mesures pour la sécurité, l'authenticité et la confidentialité
- Un leadership politique et institutionnel

Enfin, comme le développement de l'exercice de la cyberdémocratie aura inmanquablement des conséquences importantes sur les pratiques de gestion et la culture organisationnelle des officines gouvernementales, il faudra prévoir une réflexion et une politique

particulière sur le sujet. La figure illustre une grille permettant de comparer le profil de la politique et des stratégies de différents pays.

Les portails

À la suite des pratiques analysées, nous pouvons distinguer quatre principaux types de portails reliés à l'exercice de la cyberdémocratie: le portail d'information civique et politique, le portail de consultations, le portail de participation active et le portail de recherche et développement.

- Le portail d'information civique et politique: la mise à la disposition du citoyen d'une information riche et pertinente sur les enjeux, les politiques et les décisions en cours au gouvernement est le fondement même de la démocratie. Les diverses études portant sur l'information de nature politique et civique recherchée sur les portails Internet nous permettent de regrouper les caractéristiques de cette information selon trois types de contenu: l'information générale pour le citoyen, l'information sur le gouvernement et l'information sur les enjeux/politiques (Vachon, Lacroix et al., 2003; Prévost, Sévigny et al. 2003; Vedel, 2000; Hanselmann, 2001).
- Le portail de consultation: la consultation en ligne donne la possibilité d'aller directement consulter les citoyens ou les groupes concernés par un sujet afin d'obtenir leur contribution à la définition d'enjeux ou à la formulation des politiques. Cette relation est bidirectionnelle mais descendante. C'est le gouvernement qui initie et gère le processus.
- Le portail de participation active: contrairement aux portails dédiés à l'information politique et civique et à la consultation où la relation est descendante (*top down*), le portail de participation active permet des relations ascendantes (*bottom up*). Ainsi, les citoyens prennent l'initiative et font des propositions, échangent entre eux pour construire leur argumentation, dialoguent avec le gouvernement et tentent de l'influencer sur les enjeux, la formulation de politiques et ultimement la prise de décision.
- La participation active est la fonction la plus avancée et la plus prenante de la cyberdémocratie. Même si la plupart des expériences mondiales en sont encore au stade de l'affichage informationnel et de la consultation, il y a quelques expériences qui nous ont permis de dégager quelques lignes directrices.
- Le portail de recherche et développement: ce portail s'adresse au phénomène de la cyberdémocratie elle-même. Il est la plaque tournante de la dynamique d'apprentissage du projet de cyberdémocratie d'un gouvernement. Il comprendra, entre autres:

- ⇒ La politique de développement de la cyberdémocratie du gouvernement.
- ⇒ La liste et l'accès aux recherches et évaluations effectuées par le gouvernement sur ses expériences.
- ⇒ Des hyperliens avec les principaux centres de recherche.
- ⇒ Des analyses comparatives (*benchmarking*).
- ⇒ Les dernières publications dans le domaine.
- ⇒ Des forums de discussion, etc.

Chacun de ces portails, en fonction de la créativité des concepteurs et des objectifs fixés, fera un usage différent des fonctionnalités de communication et d'échange disponibles actuellement sur le Web et favorisera ainsi plus ou moins le dialogue entre le gouvernement et ses citoyens et, leur donnera plus ou moins d'influence sur la formulation de politique et la prise de décision publique.

Types de gouvernance

Le développement d'un portail et la mise en place de fonctionnalités démocratiques reliant le citoyen et son gouvernement sont instrumentaux et servent à améliorer la gouvernance de l'État par une participation accrue et toujours plus active des citoyens ainsi que des différents groupes de la société. En général, les échanges, consultations et débats en ligne portent sur deux types de sujets soient les enjeux et les politiques. Les discussions sur les politiques se calquent normalement sur le processus de formulation de politique lui-même et utilisent une variété d'outils Internet, de fonctionnalités pour alimenter le dialogue entre le gouvernement, les groupes et les citoyens. Rappelons que les échanges, les consultations et les débats effectués au début du processus de formulation de politique auront plus d'influence sur la conception de cette dernière et ses orientations que ceux effectués à la fin qui seront alors plus près des problématiques liées à la sanction. Enfin, la pertinence et la qualité de la rétroaction que recevra le citoyen sur sa participation sont essentielles à la pérennité des exercices de consultations. Personne ne veut perdre son temps à des activités futiles. La participation accrue des citoyens affectera inmanquablement le type de gouvernance privilégié par l'État, les pratiques de gestion, les compétences et les habilités des administrateurs publics. Ce texte ne prétend pas résoudre ce problème, mais il propose un cadre de référence pour articuler une réflexion cohérente à ce sujet et aider un gouvernement à positionner son style actuel de gouvernance pour, par la suite, faire les choix stratégiques appropriés.

De nos recherches, il est ressorti quatre types de gouvernance qui sous-tendent chacune des degrés divers de participation et de développement de portail. Il y a d'abord la gouvernance représentative

dont les mots clés pour l'illustrer sont la délégation, l'élection et le programme électoral. Ensuite vient la gouvernance plus populiste. Ici le gouvernement implique peu la population dans les processus de formulation de politique, mais se laisse influencer au niveau de sa prise de décision par les courants d'opinions et les réactions populaires aux événements quotidiens. Les sondages d'opinions et les référendums sont ici très prisés. Du côté de la gouvernance participative, l'implication citoyenne au niveau de la prise de décision demeure relativement limitée, par contre, sa participation à la formulation des politiques est très élevée. Les mots clés ici sont cogestion, consultation et concertation. Les outils de participation seront variés et feront usage du maximum de supports disponibles qu'ils soient virtuels ou physiques. Enfin, la gouvernance active suppose une implication optimum des citoyens tant au niveau de la prise de décision que de la formulation de politique. On parlera ici de vision commune, d'autoorganisation, d'apprentissage par le dialogue, d'établissement de réseaux et de rétroaction. La gestion se fera par projet et la structure deviendra holographique (c'est-à-dire que chaque membre a une perception du projet dans son entier et de son rôle dans ce dernier) (Paquet, 1998). Dans ce type de gouvernance, les gouvernements ne peuvent imposer leurs points de vue aux citoyens. Délibérations et négociations sont partout. L'organisation stratégique devient un courtier, un négociateur, un animateur et l'État est continuellement en mode participation.

Type de citoyenneté

Un autre objectif fondamental du développement de l'exercice de la démocratie en ligne est d'offrir de nouvelles opportunités d'être entendu à ceux qui ne participent pas normalement à la formulation des politiques publiques. Deux aspects de cette problématique sont particulièrement prenants, soient la volonté et la capacité de s'engager dans un dialogue avec le gouvernement et, l'accès et l'accessibilité à la technologie. Le premier aspect touche la compétence technique et la compétence citoyenne de la population. Dans une perspective d'engagement, l'un ne va pas sans l'autre. La capacité citoyenne ne garantit pas la compétence technique, ni l'inverse. Le deuxième aspect s'adresse à la disponibilité de moyens de communication efficace (l'accès), à l'ergonomie du portail et à sa facilité de maîtrise (l'accessibilité). Pour minimiser la fracture numérique, il faudra donc appuyer les stratégies d'accès et d'accessibilité par une promotion de la participation en ligne et une éducation appropriées des citoyens. La créativité et l'innovation devraient être au rendez-vous, car l'Internet et les TIC offrent, entre autres, des possibilités de formation encore largement inexploitées.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons tenté de caractériser les citoyens afin de cerner les meilleures stratégies pour les rejoindre. Nous retrouvons donc le «résidant client» qui est aucunement engagé, ni branché et ses rapports civiques se résument à la consommation des services publics offerts par les différents niveaux de gouvernement. Par la suite, nous trouvons le «citoyen électeur», un usager rudimentaire d'Internet ou pas branché du tout, qui considère ses devoirs de citoyen accomplis en votant assidûment à chaque élection. Plus haut sur une échelle d'engagement, apparaît le «citoyen actif». Très engagé, il consacre une part importante de son temps au service de la collectivité et participe au maximum d'activités de consultations publiques touchant ses intérêts. Il garde toutefois ses distances avec les nouvelles technologies qu'il maîtrise mal ou encore considère inappropriées pour toutes sortes de raison. Nous retrouvons aussi le «résidant branché», un champion de l'utilisation du Web qui maîtrise bien en général l'ensemble des TIC. Toutefois, il n'a aucun attrait pour la chose publique. Enfin, nous avons le «cybercitoyen» qui est actif et bien branché. Il est le type de citoyen idéal pour les démarches de consultations en ligne. Tous ces types de citoyenneté cohabitent en même temps dans une société. Il est facile de reconnaître que chacun d'eux nécessite une approche différente. Il n'y a pas de solution fourre-tout à cet égard. Après avoir bien identifié les caractéristiques de chacun, pondéré leur importance et développé des stratégies appropriées, il faudra dégager beaucoup d'énergie, de temps et de créativité pour réellement réaliser les promesses de la cyberdémocratie au niveau de la participation citoyenne.

Apprentissage et évaluation

La cyberdémocratie est un phénomène nouveau et l'intérêt qu'on lui apporte est encore plus récent. Le panorama dressé par l'ONU (UNPAN, 2003) l'illustre bien. Peu de pays se sont vraiment engagés sérieusement dans le développement de l'exercice de la démocratie en ligne. Ceux qui l'ont fait en sont pour la majeure partie encore tout juste au deuxième stade soit la consultation. Nous en sommes donc à un stade très exploratoire où les projets pilotes et la recherche de fonds de développement forment le quotidien. Il est donc essentiel, pour avancer sereinement, de multiplier les rétroactions, de se comparer avec d'autres pays ou collectivités, de s'inscrire dans un réseau international d'échanges pour partager ses recherches et ses réflexions et enfin, de comparer des expériences de consultations en ligne avec des expériences hors ligne.

Développer l'exercice de la cyberdémocratie ne peut se réduire à une simple définition des objectifs politiques, organisationnels et techniques et de mise en place de mécanismes de contrôle simple destinés à les réaliser. En terrain mouvant, il faut miser sur l'intelligence et

l'innovation; développer une plus grande tolérance à l'erreur; reconnaître l'utilité de la coexistence de logiques contradictoires dans la définition des problèmes; accepter que le système produit non seulement un extrant mais se produit lui-même à travers ses activités (autoorganisation); et renforcer l'effet de réseautage au point d'accéder à la quasi-totalité de l'information contenue dans le système par l'intermédiaire de n'importe quel de ses membres. L'apprentissage et l'évaluation de l'exercice de cyberdémocratie doivent nécessairement se faire selon deux perspectives particulières, la perspective gouvernementale et la perspective citoyenne et, toucher toutes les dimensions discutées plus haut. De plus, elle s'articulera sur deux axes:

- la comparaison externe avec d'autres pratiques et d'autres modèles;
- la cohérence interne avec les objectifs généraux de la cyberdémocratie et avec les différents niveaux d'objectifs particuliers poursuivis par la politique, l'expérience ou la consultation à évaluer.

* * *

Développer la cyberdémocratie, ou encore la démocratie en ligne, afin d'ouvrir une voie supplémentaire de participation citoyenne commande de s'interroger à plusieurs niveaux. Le modèle de développement s'articule autour de cinq dimensions qui rassemblent l'ensemble des choix stratégiques importants à considérer pour s'aventurer dans ce domaine: choix politiques, choix techniques, choix de gouvernance et de gestion, choix citoyens et choix d'une dynamique d'apprentissage. Étant donné la nature novatrice et exploratoire de la majeure partie des expériences de cyberdémocratie recensées dans le monde, le modèle de développement de la cyberdémocratie a été construit pour former un véritable système d'apprentissage plutôt qu'un optimum à atteindre.

Dans une démocratie de représentation appelée à se moderniser, où plusieurs groupes, associations et citoyens demandent d'être plus étroitement liés au processus décisionnel ainsi qu'à la prise de décision, certains enjeux et défis doivent être déliés, tant du côté des organisations publiques que du côté des citoyens. Ainsi, l'avènement d'Internet comme outil de participation démocratique constitue, entre autres, une opportunité de se questionner sur de nombreux aspects: quels sont les mécanismes et les pratiques à mettre en place afin d'intégrer les contributions citoyennes aux processus décisionnels? Comment intégrer les mécanismes en ligne aux mécanismes de participation traditionnels? Quels sont les choix technologiques? Quels types de compétences sont nécessaires afin

d'opérationnaliser et d'optimiser la participation citoyenne? Comment doivent être gérées les relations entre les élus et les citoyens? Comment mettre en place les meilleures pratiques de consultation et de rétroaction? Enfin, dans un contexte où le développement d'un État ou d'une collectivité repose de plus en plus sur la participation et l'adhésion des citoyens aux projets et aux décisions qui les touchent, la mise en place d'un canal additionnel de communication entre les élus et les citoyens conduit inévitablement à redéfinir la vision du partage du pouvoir et la conception même du pouvoir, le type de démocratie à privilégier ainsi que les «bonnes pratiques» et les «bons» processus à mettre en place afin d'assurer une cohérence entre tous les choix (idéologique, politique, social, économique, technologique, etc.) et les résultats attendus.

Bibliographie

- ASSENS, C. et PHANUEL, D. 2000. *Les modes de gouvernement de la démocratie locale*. Texte de conférence présenté lors de la 4^e rencontre Villes-Management: «Démocratie et management local». Nancy, novembre.
- CALDOW, J. 2004. «E-Democracy: Putting Down Global Roots». Institute for Electronic Government, IBM Corporation. Saisi le 24 janvier 2004, de http://egov.alentejodigital.pt/e-Democracy/IBM_Putting_Down_Global_Roots.pdf
- CARTIER, M. 2002. *Les groupes d'intérêts et les collectivités locales: Une interface entre le citoyen et l'État*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan.
- CHADWICK, A. 2003. «E-Government and e-democracy: a case for convergence». Political Studies Association Annual Conference, University of Leicester, UK. <http://www.psa.ac.uk/cps/2003/andrew%20chadwick.pdf>
- CLIFT, S. 2004. «E-Government and Democracy: Representation and citizen engagement in the information age». <http://www.publicus.net>
- COLEMAN, S. et GOTZE, J. 2001. *Bowling Together: Online Public Engagement in Policy Deliberation*. Hansard Society and BT. Saisi le 17 février 2004, de: <http://bowlingtogether.net/bowlingtogether.pdf>
- COLEMAN, S. 2003. *E-démocratie: France 1/Grande-Bretagne 5*. Saisi le 3 février 2004, du site <http://www.clubepublic.net/eve/030708/cr.php>
- HANSELMAN, C. 2001. «Electronically Enhanced Democracy in Canada». Canada West Foundation, [Version électronique].
- HLADY-RISPAL, M. 2002. *La méthode des cas. Application à la recherche en gestion*. De Boeck Université, Bruxelles.
- HUBERMAN, A. M. et MILES, M. B. 1994. «Data Management and Analysis Methods» dans N. K. Denzin, et Y. S. Lincoln, *Handbook of Qualitative Research*. Thousand Oaks, Sage Publications. Pages 428-444.
- LAMOUREUX, H. 1999. *Les dérives de la démocratie: Questions à la société civile québécoise*. Québec, VLB Éditeur.
- LENIHAN, D. G. 2002. *Vers une nouvelle gouvernance: du cybergouvernement à la cyberdémocratie*. Centre pour la collaboration gouvernementale. http://kta.on.ca/reports/ktapublication_april2002_fr.pdf
- LÉVY, C. 2002. *Cyberdémocratie. Essai de philosophie politique*. Paris, Éditions Odile Jacob.

- MAXWELL, J. A. 1997. «Designing a Qualitative Study» dans L. Bickman et D. J. Rog, *Handbook of Applied Social Research Methods*. Thousand Oaks, Sage Publications. Pages 69-99.
- OCDE. 2001a. *Des citoyens partenaires: information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*. Paris.
- OCDE. 2001b. *Understanding the Digital Divide*. Paris.
- OCDE. 2001c. *Comblent le «Fossé numérique»: Questions et politiques dans les pays membres de l'OCDE*. Paris.
- OCDE. 2003. *Promises and Problems of e-democracy; Challenges of Citizen On-line Engagement*. Paris.
- PAPADOPOULOS, Y., dir. 1994. *Présent et avenir de la démocratie directe*. Actes du colloque de l'Université de Lausanne. Genève, Goerg éditeur.
- PAQUET, G. 1998. *La gouvernance en tant que manière de voir: le paradigme de l'apprentissage collectif*. Texte préparé pour le colloque France-Québec tenu à Ottawa en octobre.
- PAQUET, G. 2004. *Pathologies de gouvernance: essais de technologie sociale*. Montréal, Liber.
- PRÉVOST, P. et al. 2004. *Développer la cyberdémocratie*. Rapport de recherche, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke. 440 pages.
- STEYAERT, J. 2000. «Local Governments Online and the Role of the Resident». *Social Science Computer Review*, vol. 18, n° 1.
- UNPAN. 2003. *World Public Sector Report: E-government at the crossroads*. Department of Economic and Social Affairs, Nations unies, New York.
<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan012733.pdf>
- VEDEL, T. 2000. «L'Internet et les villes: trois approches de la citoyenneté». *Revue Hermès-Cognition-Communication-Politique*, n° 26-27. www.democratie locale.fr
- WOLTON, D. 2000. «Le local, la petite madeleine de la démocratie». *Hermès*, n° 26-27. Pages 89-108.
- YIN, R. K. 1994. *Case Study Research: Design and Methods*. Thousand Oaks, Sage Publications.

Le vote par Internet dans les organisations coopératives: possibilités et limites

Chakda YORN
Université de Sherbrooke

Plusieurs acteurs participent au développement territorial: l'État, les institutions locales, les élus locaux, les entreprises, les citoyens, les groupes organisés de la société civile. C'est une forme de gouvernance démocratique du développement où chacun à sa manière contribue au développement du territoire. Mais, malgré le discours politique, il n'y a pas de loi d'airain qui lie la démocratie et la prospérité des territoires et des nations car les relations, lorsqu'on peut les démontrer sont indirectes et subtiles (Gillies, 2005). Néanmoins, la démocratie et la participation démocratique constituent un enjeu pour les pays comme le Canada où l'économie et le bien-être de la population sont enviables face au reste du monde. Les organisations démocratiques comme les coopératives constatent facilement cet enjeu.

En effet, si la rentabilité économique est primordiale, dynamiser la vie associative est également une préoccupation pour une coopérative. C'est un défi particulièrement pour les coopératives de grande taille comme par exemple le Mouvement Desjardins au Québec (Canada). Depuis maintenant plus de 100 ans, ce mouvement coopératif de caisses d'épargne et crédit est devenu la sixième institution financière du Canada. Il a accumulé en 2004 un actif de 103,6 milliards de dollars canadiens. Il a fait une provision de 372 millions pour les ristournes en plus de 52 millions en dons, commandites et bourses. Le Mouvement Desjardins compte plus de 38 000 employés et plus de 7 200 bénévoles. C'est donc une institution performante où les agences internationales de cotation accordent des notes de crédit équivalant aux grandes banques. Desjardins, c'est aussi une fédération qui regroupe 572 caisses et 5,5 millions de membres. L'imposante gestion de la vie associative devient donc un défi constant. De plus, le taux de participation démocratique est préoccupant pour les dirigeants car il se situe à environ 2% lors des assemblées annuelles des caisses.

La taille de Desjardins en fait un exemple hors de l'ordinaire quant aux préoccupations face à la participation démocratique ou à la relève des dirigeants. Mais un très grand nombre de coopératives ou d'autres types d'organisations ayant ce mode de fonctionnement vivent aussi une sclérose démocratique. L'OCDE (2001a) note en effet un

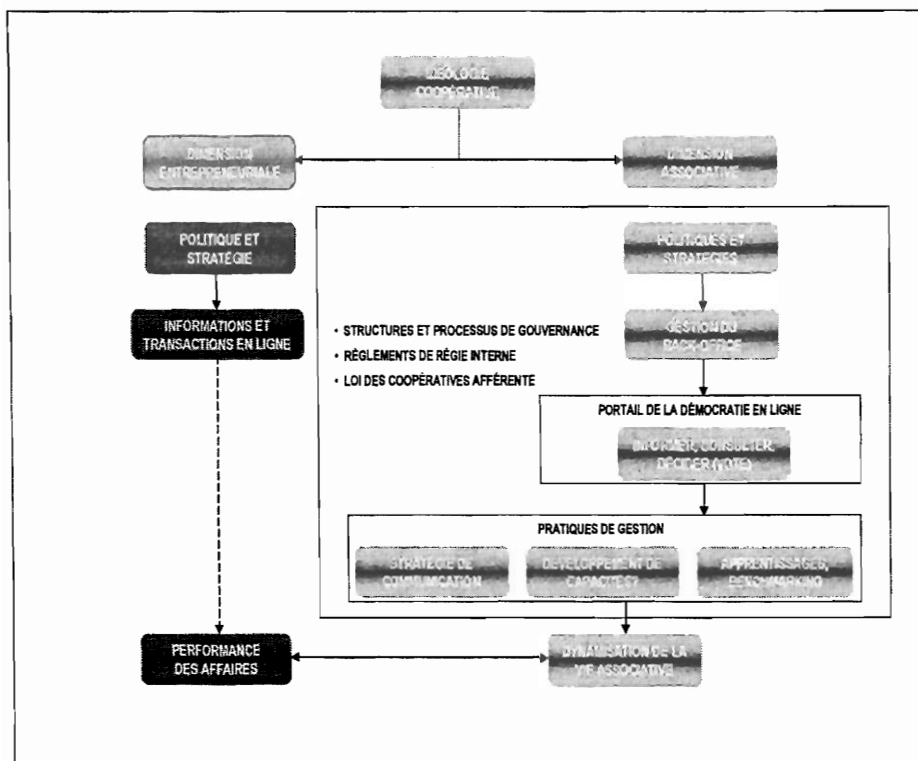
désintérêt assez généralisé des citoyens de bon nombre de pays face aux affaires publiques.

On ne s'étonnera pas qu'on cherche les moyens d'améliorer cette faible participation. La portée de plus en plus puissante des technologies de communication (TIC), en particulier Internet est donc vue favorablement comme un moyen supplémentaire qui facilite la participation aux décisions. À partir d'une recherche sur le vote par Internet dans les coopératives et les municipalités, cet article offre des réflexions quant aux possibilités et limites de ce type de vote pour améliorer la participation démocratique dans les coopératives. L'hypothèse du vote par Internet est qu'il offre un moyen plus facile de voter et par le fait même, d'améliorer le taux de participation, surtout chez les jeunes. Cette hypothèse s'applique aussi pour d'autres types d'organisations dont le fondé de pouvoir repose sur la démocratie.

Le vote à l'ère de la cyberdémocratie

Traiter du vote par Internet implique d'examiner brièvement le concept de démocratie. L'action de voter est un exercice central de la démocratie qui est elle-même un principe fondamental de la vie associative d'une coopérative. Le vote dans une coopérative est sans doute plus prenant que le vote lors d'une assemblée d'actionnaires. Mais cette action n'est pas fondamentalement différente de la démocratie représentative à l'échelle d'un pays. Le dictionnaire Webster définit la démocratie comme: *«une forme de gouvernance où le pouvoir suprême appartient au peuple qui l'exerce directement ou indirectement par l'entremise d'un système de représentation»* (dans Caldwell, 2004: 1). La démocratie en ligne, la cyberdémocratie, la démocratie électronique ou la e-démocratie sont des concepts qui sont utilisés de manière interchangeable ou différenciée par les auteurs qui se penchent sur la question. Nous adoptons ici le terme cyberdémocratie qui n'est pas en soi une nouvelle forme de démocratie, mais un nouvel espace pour exercer la démocratie (Cartier, 2002). Pour Ann Macintosh (2004), la cyberdémocratie réfère tout simplement à l'usage des TIC pour impliquer les citoyens, appuyer les processus démocratiques de prise de décision et renforcer la démocratie représentative. Le vote par Internet est une fonctionnalité de la cyberdémocratie. Le vote par Internet dans une coopérative pourrait donc éventuellement contribuer à animer la vie associative au moyen des TIC. C'est ce que la figure 1 tente d'illustrer. Il constitue un cadre de dynamisation de la vie associative par la démocratie en ligne.

Figure 1
Dynamisation de la vie associative par la cyberdémocratie



Cadre de dynamisation de la vie associative par la cyberdémocratie

L'idéologie coopérative est l'élément le plus fondamental et le plus abstrait avec ses valeurs et ses principes coopératifs: adhésion volontaire et ouverte; pouvoir démocratique; participation économique; autonomie et indépendance; éducation, formation, information; intercoopération; engagement dans le milieu. C'est ce qui forge l'identité coopérative et la distingue des autres entreprises. Cette identité implique une dimension économique (ou entrepreneuriale) et une dimension sociale (ou vie associative).

Dans la dimension entrepreneuriale, les TIC sont subordonnées aux politiques et stratégies où on les conçoit comme des outils pour diffuser de l'information et faire des transactions commerciales bidirectionnelles. En déployant un ensemble de services en ligne, on croit

que les TIC réduisent les coûts qui, ultimement, vont améliorer la performance économique. En effet, Internet est en pratique largement employé depuis des années pour les transactions commerciales.

À droite de la figure 1, on retrouve la dimension associative dont le but ultime est de dynamiser la participation des membres. Le carré gris représente l'idée de recourir aux TIC pour dynamiser la vie associative en exploitant les fonctionnalités de la démocratie en ligne. Il n'exprime pas seulement l'environnement interne d'une coopérative. Recourir aux TIC pour dynamiser la vie associative ne s'improvise pas. Il faut des politiques et des stratégies qui regroupent plusieurs aspects que l'on retrouve dans les études de la cyberdémocratie: un leadership de la direction, une vision, connaître les principaux enjeux, des orientations stratégiques souples, un rythme et un calendrier, des ressources adéquates. Il faut aussi une préoccupation pour l'accessibilité des membres aux TIC, ce qui touche la fracture numérique.

La gestion du *back-office* concerne la mise en place des ressources humaines et financières, des infrastructures technologiques pour opérer ce que l'on veut offrir aux membres avec les TIC. Cela fait partie de la gestion du changement organisationnel. Par exemple, dans le cas du vote par Internet, y a-t-il à l'interne une équipe qui peut déployer l'ensemble des opérations? Pareillement, si on veut consulter davantage les membres, comment gère-t-on la rétroaction aux membres qui participent à la consultation?

Ensuite, la cyberdémocratie s'opère à travers un site Internet qui permet: 1) d'informer les membres par des informations riches et de qualité, 2) de consulter les membres sur des dossiers qui les touchent de près et 3) de leur permettre d'exercer ponctuellement leur pouvoir démocratique lors de votes ou des référendums par Internet. Dans une coopérative, la mise en place d'un portail qui exploite les fonctionnalités de la cyberdémocratie dépend des structures et des processus de gouvernance. Par exemple, pour le vote, il faut parfois modifier certains règlements de régie interne pour le permettre. Parfois, il y a un organisme de protection des renseignements des membres qui constitue un acteur à considérer. Déployer le vote par Internet nécessite aussi d'examiner la législation afférente aux coopératives. C'est le cas du Minnesota où les coopératives ont fait modifier la loi étatique des coopératives pour permettre le vote par Internet.

Enfin, nous retrouvons dans la figure 1, un ensemble de pratiques de gestion liées à la dynamisation de la vie associative par les TIC. Mettre en place un site de consultation et permettre le vote par Internet ne signifient pas que les membres vont se ruer pour les utiliser. Il faut des stratégies de communication et de diffusion de ces nouvelles possibilités offertes aux membres. Dans le même esprit, les membres ne sont pas tous

au même niveau de capacités technologiques pour profiter des nouvelles possibilités offertes par leur coopérative afin de participer à la vie associative. Or, parmi les principes de la coopérative, il y a aussi l'éducation, la formation et l'information des membres. Il faudra sans doute des activités en ce sens et elles représentent des coûts. Enfin, dans les pratiques de gestion, on doit continuellement réinvestir les apprentissages, évaluer les résultats et se comparer avec d'autres expériences pour bonifier tranquillement les pratiques des TIC afin de dynamiser la vie associative.

En définitive, la figure 1 illustre les liens entre la dynamisation de la vie associative, la cyberdémocratie et la gestion de tout ceci. Le vote par Internet crée un espace supplémentaire de participation à la vie associative au moyen des TIC. La figure montre aussi une relation bidirectionnelle entre la performance des affaires et une vie associative dynamique. L'une contribue à l'autre, ce que l'on a souvent tendance à oublier. Mais, cette opinion n'est pas unanime. Certains croient que le social entraîne des coûts, d'autres affirment que le social doit s'autofinancer et enfin, plusieurs pensent que le social est la raison d'être d'une coopérative et devrait primer sur tout le reste.

Fonctionnalités de la cyberdémocratie

La dynamisation de la vie associative passe inéluctablement par la mise en place de mécanismes et d'espaces de participation qui permettent aux membres de contribuer au développement de leur coopérative. Ces mécanismes doivent leur procurer des occasions de s'informer, d'être consultés et de participer activement aux débats, via des forums, ou encore aux prises de décision par le biais du vote. Dans ce contexte, l'utilisation d'Internet comme outil de participation s'avère une voie de plus à explorer et à exploiter. Les portails Internet peuvent effectivement être utilisés pour informer, consulter et prendre une part active aux divers processus démocratiques. Ces trois fonctionnalités de la cyberdémocratie ont été développées et soutenues dans plusieurs ouvrages (OCDE, 2001; Macintosh, 2004; Prévost, 2002; Gouvernement du Canada, 2003) et, jusqu'à présent, elles font école. Voici donc, de manière plus précise, la description de ces fonctions essentielles au maintien de la vigueur de la vie démocratique.

La fonctionnalité *informer* permet une communication et une relation unidirectionnelle et descendante, de la coopérative à ses membres. En fait, le portail sert ici de moyen pour diffuser l'information de la coopérative. L'organisation met à la disposition des membres les informations pertinentes liées aux politiques de l'organisation, à son fonctionnement et aux projets de développement. La coopérative peut

aussi décider de mettre en ligne l'ordre du jour des séances du conseil d'administration ainsi que les procès-verbaux, des adresses et des numéros de téléphone, etc. Les documents préparatoires aux assemblées générales peuvent aussi s'y retrouver. L'objectif est de transmettre l'information aux membres afin qu'ils puissent prendre part au développement de leur organisation de manière probante et éclairée.

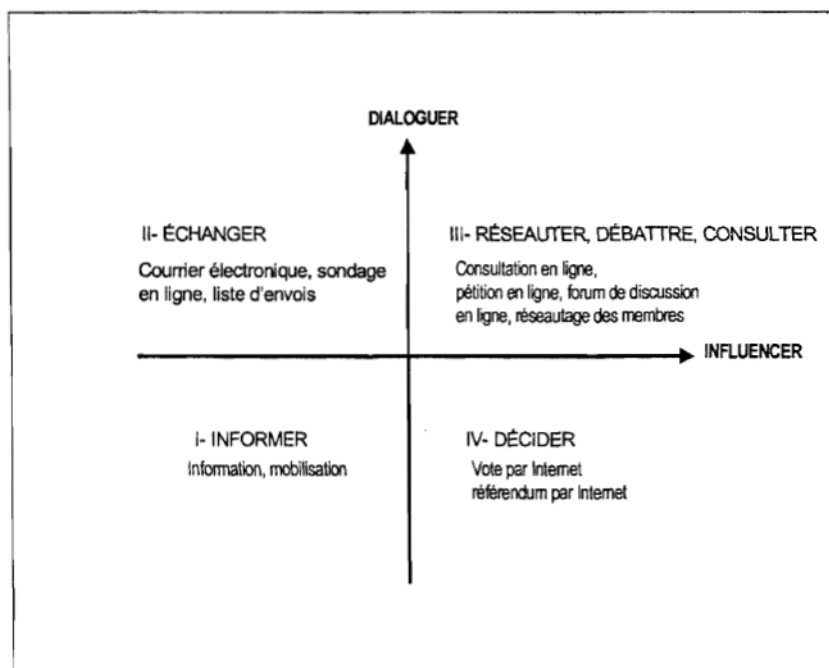
La fonctionnalité *consulter* permet une relation bidirectionnelle entre les dirigeants d'une coopérative et ses membres. Le portail peut être utilisé pour aller directement consulter les membres afin qu'ils prennent part à la définition des enjeux ou encore pour obtenir leurs avis sur certains points importants. Dans ce cas-ci, ce sont les dirigeants de la coopérative qui décident quelles activités de consultation seront en ligne. La coopérative initie et gère le processus. Les principaux outils déployés sont les forums en ligne, la consultation en ligne, les sondages et le courrier électronique.

La fonctionnalité *participer activement*, ou encore le vote par Internet, constitue un des processus en ligne les moins développés jusqu'à ce jour. En fait, ce processus permet aux membres d'une organisation démocratique de voter pour leurs représentants ou sur des décisions d'ordre politique. Évidemment, ce processus de vote par Internet doit nécessairement s'accompagner d'informations complètes et accessibles. La figure 2 synthétise les fonctionnalités et les moyens permis par Internet pour rejoindre les votants.

Les cadrans 3 et 4 permettent d'opérer la fonctionnalité de la participation active. Le vote et le référendum sont les formes les plus avancées de la participation démocratique par Internet au sein des coopératives ou au niveau public. Ils sont aussi les plus difficiles à opérer techniquement. Mais, pour le membre ou pour le citoyen, ces fonctions permettent d'influencer directement les décisions. On ne saurait toutefois sous-estimer le pouvoir des fonctionnalités d'information et de consultation des membres traditionnellement ou par les TIC.

Le vote par Internet crée un espace supplémentaire pour participer aux élections. Ainsi, en sus du vote par présence directe, le vote par Internet vient s'ajouter aux autres méthodes de vote à distance, laquelle regroupe aussi la poste et le téléphone. Le vote par Internet peut se faire à partir d'un ordinateur branché au bureau ou au domicile du votant, mais il peut aussi se faire dans des terminaux fixes ou mobiles prévus à cet effet. Les terminaux d'Internet permettent de pallier quelque peu à la problématique de la fracture numérique, c'est-à-dire au fait que tous les citoyens n'ont pas nécessairement un ordinateur branché convenablement à Internet. Le projet CyberVote de l'Union européenne prévoit même la possibilité de voter par téléphone cellulaire ou par PDA.

Figure 2: Diverses fonctions d'Internet liées à la cyberdémocratie



Les aspects technologiques du vote par Internet

Le vote par Internet rencontre trois défis techniques: l'authentification des votants, la préservation de la confidentialité et un environnement sécurisé. Ce trio contribue à générer la confiance, un concept hautement subjectif. Les autorités publiques hésitent encore pour les élections générales car il y a aussi des défis législatifs autant que techniques.

L'authentification des votants

Le vote par Internet se fait à partir du site Internet de l'organisation ou à partir d'une entreprise qui offre ces services spécialisés. L'identification du votant est une étape cruciale du processus de vote par Internet. Chaque organisation développe sa propre façon d'identifier le votant qui lui permettra de s'assurer de l'authenticité et de l'éligibilité de celui-ci.

Dans tous les cas, une fois à la page Internet concernée, les votants devaient fournir des informations leur permettant de s'identifier avant de pouvoir voter. Les informations demandées varient. On peut

demander aux membres de fournir leur numéro d'identification personnel accompagné de leur numéro de membre avant de pouvoir avoir accès au bulletin de vote. Une autre manière est d'envoyer un code de sécurité et un mot de passe aux membres. On peut aussi le faire en deux étapes. Une première étape consiste à s'enregistrer quelques semaines avant le vote en utilisant un numéro d'identification personnel et un mot de passe. La période d'enregistrement sert aussi à se procurer un deuxième mot de passe en répondant à une question. Dans un deuxième temps, avant de voter, les citoyens doivent fournir un nouveau numéro d'identification personnel en plus du nouveau mot de passe qui correspond à la réponse de la question.

La préservation de la confidentialité

Une des principales mesures prises par les organisateurs pour assurer la confidentialité est de diviser les informations sur le vote et les informations concernant le votant dans deux banques de données différentes. Un des outils les plus utilisés dans le domaine de la confidentialité, c'est le cryptage. Ce moyen est déjà utilisé dans les transactions en ligne pour tenter de protéger par exemple les numéros de cartes de crédit. Le problème est que le cryptage peut être décrypté. Un autre problème est que l'opérateur qui gère le vote, généralement une entreprise privée, connaît le code de décryptage. Pour pallier le problème, le projet européen de vote par Internet utilise le cryptage homographique, c'est-à-dire une technologie qui empêche même le décryptage par ceux-là qui ont généré le cryptage.

La littérature indique à maintes reprises que l'on doit appuyer les mesures de sécurité et de confidentialité par des mesures législatives. Ainsi, selon les différentes lois des coopératives, les élections des membres des conseils d'administration doivent se faire par vote secret, soulignant ainsi l'importance pour les coopératives de s'assurer de la confidentialité du vote.

La sécurité (fiabilité/encadrement/certification)

Tout système informatique repose sur une architecture client/serveur. Un client qui émet une requête vers le serveur grâce à son adresse et un serveur qui reçoit la demande et répond à l'aide de l'adresse de la machine client. La pratique de la cyberdémocratie, et plus particulièrement le vote par Internet, repose sur cette architecture client/serveur avec comme principal maillon faible le serveur, étant donné que tout le système est architecturé autour de lui. Le vote étant un exercice extrêmement sensible, toutes les dispositions doivent être prises afin de garantir un service sécuritaire et fiable, c'est-à-dire assurer que les ressources matérielles et/ou logicielles seront uniquement utilisées dans le

cadre prévu. La sécurité d'un tel système repose généralement sur les principes du tableau 1. Un système de cette nature sera sujet à divers dangers et attaques pour chaque niveau de services.

La plupart des systèmes de vote en ligne rencontrés résolvent bien la plupart des services à l'exception de l'authentification car ils utilisent tous la méthode d'authentification la plus simple, qualifiée aussi d'authentification faible. Cette méthode consiste à fournir au mécanisme d'authentification un secret que la personne physique et le mécanisme d'authentification sont les seuls à détenir. On parle alors de secret partagé. Ce secret n'est ni plus ni moins que le nom d'utilisateur et le mot de passe associé à l'utilisateur du système. Pour que cette méthode d'authentification soit solide, ces trois règles essentielles doivent être impérativement respectées:

- Une confidentialité du mot de passe de la part de l'utilisateur;
- Une confidentialité au niveau du protocole d'authentification;
- Une confidentialité au niveau de la base de données d'authentification.

Tableau 1: Principes de sécurité et les dangers associés

Principes et descriptions	Dangers	Attaques
Confidentialité: Protection de l'information d'une divulgation non autorisée.	Fuite d'information	Mascarade, écoutes illicites, analyse du trafic
Intégrité: Protection contre la modification non autorisée de l'information.	Modification de l'information	Création, altération ou destruction illicite
Disponibilité: S'assurer que les ressources sont accessibles aux utilisateurs légitimes.	Service non disponible, usage illicite	Virus, accès répétés visant à rendre un système inapte
Authentification d'entités: Procédé permettant à une entité d'être sûre de l'identité d'une seconde entité à l'appui d'une évidence corroborante (par exemple: présence physique, cryptographe, biométrie, etc.). Le terme identification est parfois utilisé pour désigner également ce service.	Accès non autorisés	Mascarade, vol de mot de passe, faille dans le protocole d'authentification
Authentification de données: Procédé permettant à une entité d'être sûre qu'une deuxième entité est la source originale d'un ensemble de données (par exemple: utilisation d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe).	Falsification d'informations	Falsification de signature, faille dans le protocole d'authentification
Non-répudiation: Offre la garantie qu'une entité ne pourra pas nier être impliquée dans une transaction.	Nier la participation à une opération	Prétendre un vol de clé ou une faille dans le protocole de signature
Non-duplication: Protection contre les copies illicites.	Duplication	Falsification, imitation
Anonymat: Permet de préserver l'identité d'une entité ou de la source d'une information ou d'une transaction.	Identification	Analyse d'une opération, accès non autorisés permettant l'identification

Bref, la sécurité informatique est associée à la confiance, c'est une dimension importante de ce qui va inciter un électeur à voter par Internet. C'est un élément de complexité informatique. Il faudra examiner de plus près cet aspect que nous survolons seulement. Mais, il faut noter que les aspects informatiques seuls ne suffisent pas à l'incitation de voter. Le mimétisme et les stratégies de communication efficaces constituent autant d'autres aspects à considérer car voter est avant tout un comportement social avant d'être technique. La confiance dans les TIC constitue donc un concept essentiel qu'il faudra documenter.

Méthodologie

Cette recherche a procédé par la stratégie des études de cas multiples. Plusieurs expériences de vote par Internet se sont avérées pertinentes pour documenter cette pratique. L'échantillonnage de convenance est non probabiliste. Nous avons privilégié les coopératives; néanmoins, très peu de cas de coopératives ont été répertoriés en Amérique du Nord. Par conséquent, nous avons dû nous référer à d'autres expériences dans le secteur public. Bref, le nombre et la qualité des expériences sont majorés. Nous avons retenu un échantillon de neuf expériences de vote par Internet :

- Mountain Equipment Coop (MEC), une très solide coopérative d'équipements de plein air basée en Colombie-Britannique, la seule au Canada à avoir opéré le vote par Internet;
- La Coopérative agricole de Land O'Lakes basée au Minnesota;
- La Coopérative d'électricité Dakota basée au Minnesota;
- La Ville de Markham en Ontario;
- L'expérience des municipalités de l'Est de l'Ontario ;
- Le Parlement des jeunes en Écosse (Royaume-Uni), une autre expérience pilote;
- La Ville de Anières en Suisse qui a mené une expérience pilote de vote;
- L'Autorité canadienne pour l'enregistrement Internet (ACEI) pour élire ses administrateurs;
- En Arizona, l'Organisation des primaires de la convention des démocrates en 2000.

Nous avons privilégié l'observation documentaire et le questionnaire. L'observation documentaire consiste à consulter des documents pour en extraire des informations factuelles. Nous avons donc fait la collecte des données secondaires disponibles, c'est-à-dire rassembler les divers documents disponibles (généralement sur Internet)

portant sur les expériences reliées au vote par Internet. Néanmoins, mentionnons que dans ce type de projet, il est primordial de mener des entretiens semi-directifs avec divers informateurs clés (les porteurs de dossiers des votes, les experts en technologie du vote par Internet, les votants, les juristes, etc.) ou de leur soumettre des questionnaires afin d'avoir des données qui soient collectées de première main, lesquelles sont plus riches et plus précises. Or, les ressources financières limitées et la répartition géographique des cas étudiés n'ont pu nous permettre de se rendre sur place. Nous avons donc privilégié la passation d'un questionnaire destiné aux porteurs du dossier du vote par Internet dans leur organisation. Le questionnaire utilisé contenait des questions ouvertes et fermées. Il a été rempli au moyen d'entrevues téléphoniques ou de courriers électroniques.

L'analyse est qualitative et n'est basée sur aucun modèle théorique puisqu'il n'en existe pas. Nous avons cherché à extraire le sens et les redondances, les similarités et les différences des expériences de vote par Internet. À partir des données primaires et secondaires collectées, chacune des expériences a fait l'objet d'une analyse et d'une rédaction individuelle. Ensuite, nous avons procédé à une analyse transversale des cas afin d'en tirer les éléments utiles et pertinents à considérer et qui sont de nature à influencer les réflexions des coopératives souhaitant instaurer le vote par Internet. Cet essai rétablit l'essence de cette analyse.

Plusieurs limites ont été rencontrées. Tout d'abord, la courte durée de l'étude a restreint le nombre de cas retenus et la profondeur des analyses. De plus, les faibles ressources financières n'ont pu permettre d'aller dans chaque organisation ayant fait l'expérience du vote par Internet pour en extraire des données primaires encore plus riches et complètes. La recherche pendant la période estivale a limité nos contacts téléphoniques et par courrier électronique puisque plusieurs informateurs clés étaient en vacances. Les informateurs clés ont parfois pris beaucoup de temps à compléter notre grille malgré des sollicitations répétées et plusieurs informations d'ordre technologique ou autre sont manquantes.

Les expériences de vote par Internet

Les motivations pour instaurer le vote par Internet: l'amélioration du taux de participation apparaît comme étant une motivation qui pousse les organisations à mettre en place le vote par Internet. Les coopératives cherchent à dynamiser leur vie associative. À cette motivation, s'ajoutent l'ouverture d'un espace supplémentaire de participation, la réduction des coûts, l'amélioration des services, une visibilité accrue ainsi que l'élimination des distances géographiques.

Les aspects juridiques entourant la mise en place du vote par Internet: Sur le plan légal, il faut examiner chacun des contextes. Au Canada, la Loi des coopératives ne semble pas empêcher la tenue d'un scrutin *via* Internet. La particularité d'un membre un vote qui s'applique aux coopératives n'est pas en définitive plus singulière que toutes les élections publiques. Il faut tout de même regarder les règlements de régie interne des coopératives afin de s'assurer que le vote par Internet est permis. La légalité d'implanter des élections par Internet dépend donc principalement de deux facteurs: si le vote par Internet est permis par la loi régissant le type d'organisation; si le vote par Internet est permis par le règlement de régie interne de l'organisation.

La diffusion de l'information: La diffusion de l'information est une étape essentielle afin de favoriser une prise de décision éclairée et une participation probante des membres. Les informations quant aux candidats et aux enjeux doivent être détaillées. Le site Internet doit diffuser une information complète.

La stratégie de communication: La communication efficace s'obtient, entre autres, par la conjugaison de divers canaux de communication afin de rejoindre le plus grand nombre possible. La première année de la mise en œuvre du vote par Internet nécessite davantage d'efforts sur ce plan. La publicité par les pairs est une voie efficace et peu coûteuse. L'envoi des documents pertinents et des informations permettant aux membres de voter doit leur être acheminé de manière sécuritaire.

Les manières de mise en candidature sur Internet: Les formulaires de mise en candidature sont disponibles sur Internet et, dans tous les cas étudiés, des informations sont demandées aux candidats potentiels. La plupart des organisations à l'étude utilisent une combinaison de moyens autres qu'Internet.

Le taux d'utilisation du vote par Internet: Le taux d'utilisation est un élément important à considérer lorsque vient le temps d'analyser l'impact du vote par Internet après une élection ou un référendum et ainsi déterminer si oui ou non la méthode sera reconduite dans le futur. Ainsi, 78% des membres de MEC, ayant participé aux élections de 2004, ont voté par Internet, soit 21 388 votants sur un nombre total de 27 393. C'est une proportion impressionnante. En revanche, lors des dernières élections de Dakota Electric Association, seulement 600 membres sur les 7000 ayant exercé leur droit de vote l'ont fait par Internet, représentant environ 8% des votants.

En dehors des coopératives, 36% des électeurs des municipalités de l'Est ontarien ayant utilisé leur droit de vote l'ont fait par Internet. Quant à l'expérience de Markham en Ontario, 18% des électeurs ont voté par Internet lors des élections municipales. Cependant, dans le cas de

Markham, le vote par Internet était utilisé seulement durant le vote par anticipation, ce qui n'a pas été le cas pour les municipalités de l'Est ontarien qui, elles, ont utilisé le vote par Internet durant tout le processus électoral. D'autre part, le cas de Anières en Suisse indique que 43,6% des électeurs ayant utilisé leur droit de vote, l'ont fait par Internet.

Il semble aussi qu'il y a peu de fragmentation des clientèles qui votent par Internet. Dans l'ensemble, il ne faut pas tenir compte de la première année d'utilisation, car il faut une période de rodage et d'adaptation. Selon ce qui ressort de l'étude menée, les jeunes représentent entre 12 et 22% de la population votant par Internet. Une majorité des votants sont satisfaits et ont confiance dans le processus de vote par Internet. Aussi, la plupart des utilisateurs ont signifié qu'ils sont prêts à répéter l'expérience.

Dans l'ensemble, le vote par Internet facilite le processus de votation pour certaines catégories de membres et s'avère être une méthode facile, commode et rapide de participation à la vie démocratique. C'est une voie peu coûteuse qui permet une meilleure transmission des informations aux membres. Toutefois, des problèmes reliés à l'authentification, à la confidentialité, à la sécurité ainsi qu'à la réorganisation interne demeurent des défis à relever.

De plus, les trois cas ont exprimé certaines déceptions face au fait que le vote par Internet n'a pas encore permis d'augmenter significativement le taux de participation des membres aux élections. Selon la directrice du «membership» au sein de Land O'Lakes, les méthodes de votation ne sont pas les seules responsables du taux élevé ou faible de participation aux élections. Ce sont plutôt les enjeux électoraux et la situation de la coopérative qui ont le pouvoir d'influencer le taux de participation, à la hausse ou à la baisse. Par exemple, chez Land O'Lakes, le taux de participation a chuté de 10% la première année de l'introduction du vote par Internet. On peut expliquer ce phénomène par le taux de participation exceptionnellement élevé l'année antérieure, à la suite des élections de plusieurs candidats renommés et d'enjeux au sein de la coopérative. Il peut alors être illusoire de croire que le simple fait d'introduire le vote par Internet pourrait à lui seul changer radicalement le taux de participation.

L'impact sur les jeunes: nous n'avons pas de données sur les coopératives. Mais selon l'enquête de Delvinia Interactive Inc. sur le vote par Internet dans la municipalité de Markham (Canada), près de 22% des gens consultés ayant entre 18 et 34 ans ont voté par Internet lors des élections. Ailleurs, à Anières en Suisse, 12% des citoyens ayant voté avaient entre 18 et 24 ans lors du vote. Dans les deux cas, les personnes âgées ont eu un taux de participation plus élevé au vote par Internet que les jeunes, ce qui a surpris les organisateurs.

Les aspects positifs et les points à améliorer

Malgré les défis techniques, le vote par Internet est opérationnel pour les besoins des coopératives et la technologie ne reculera pas. Plusieurs expériences sont en cours bien qu'elles ne remplissent pas toujours les exigences les plus élevées en matière de sécurité, d'authentification et de confidentialité. Le vote par Internet peut s'avérer un moyen pertinent pour compléter les autres façons de voter. Voici les avantages que peut apporter ce mécanisme de votation.

- Il représente une introduction intéressante aux nouvelles technologies de l'information et permet à l'organisation d'être à la fine pointe de la technologie.
- Le vote par Internet est une façon de faciliter du vote. Il permet aux gens de voter à l'extérieur de la ville où se tient l'élection. Par exemple, des gens en voyage à l'extérieur du pays peuvent voter de n'importe quel endroit où ils peuvent avoir accès à Internet. De plus, le vote par Internet permet aux gens à mobilité réduite d'exercer leur vote en éliminant tout déplacement physique. Dans les cas où les votants sont largement dispersés géographiquement, le vote par Internet permet à un nombre maximum de personnes d'avoir accès à l'élection sans avoir à se déplacer. Un votant peut voter à n'importe quel moment de la journée selon ses préférences.
- Dans le cas où les membres peuvent voter par la poste en raison de la grande répartition géographique de ceux-ci, le vote par Internet est un moyen de réduire les coûts des élections en éliminant certains frais de poste substantiels.
- Le vote par Internet peut être un moyen d'augmenter la confiance des membres envers l'élection si elle est supervisée par une firme externe.
- La division des informations au sein de deux banques de données permet de dissocier le vote du votant pour ainsi assurer la confidentialité des votes.
- Les votants reçoivent beaucoup de renseignements sur les candidats ou les amendements proposés, leur permettant de faire des choix plus éclairés.
- Le vote par Internet est une occasion d'éduquer et d'informer les membres.
- Une pluralité de méthodes de communication permet de s'assurer que les électeurs sont bien renseignés sur les enjeux du vote.

- Une vaste campagne de publicité intensive lors de l'introduction du vote par Internet permet de bien faire connaître le fonctionnement de ce mécanisme de votation.
- La publicité et l'information par les pairs dynamisent la vie associative des coopératives.
- Toutes les campagnes de publicité sur le vote par Internet permettent de démontrer le caractère démocratique de l'organisation. Une coopérative peut ainsi augmenter sa visibilité en utilisant ce nouveau moyen de votation.

Néanmoins, les expériences ont démontré que certains éléments devaient être améliorés afin de s'assurer de la réussite du vote par Internet:

- Ce mécanisme de votation n'a pas automatiquement augmenté le taux de participation, même si la façon de voter est grandement simplifiée. Il ne faut pas seulement viser le moyen de votation, mais insister aussi sur l'importance de la participation démocratique dans une coopérative.
- La façon dont on transmet les informations nécessaires à l'identification du votant doit être tout à fait sécuritaire afin d'éviter des fraudes.
- Il est très difficile pour plusieurs organisations de tenir à jour une liste des adresses postales et électroniques de leurs membres. Plusieurs coopératives ont eu du mal à rejoindre leurs membres dans la période des élections et plusieurs enveloppes contenant les informations nécessaires à l'identification ont été retournées à la coopérative. Néanmoins, une personne immorale trouvant ces informations pourrait voter à la place d'une autre personne, occasionnant ainsi des fraudes.
- L'information nécessaire à l'identification, donnée trop longtemps avant l'élection, risque de se faire oublier ou d'être perdue par les votants.
- Certaines organisations ont éprouvé des problèmes techniques sur le site du vote lorsque celui-ci était trop achalandé. Dans certains cas, le site est devenu non opérationnel pendant plusieurs heures ou journées. Pour d'autres, le vote prenait du temps lorsque le système était surchargé.

Les défis à relever sont nombreux face au développement, à l'instauration et aux retombées du vote par Internet sur la gestion des organisations, ainsi que sur la participation des membres ou des citoyens. À ce stade-ci, on ne peut pas traiter du vote par Internet sans insister sur le caractère expérimental de ce nouveau moyen de participation à la vie démocratique. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

L'objet de cet article est loin d'être épuisé. C'est plutôt une introduction. Il ne fait que se révéler tant les implications pour les environnements interne et externe des organisations privées et publiques sont complexes. Afin d'apporter certaines réponses et de poursuivre ce processus d'apprentissage dans lequel les TIC en général, et le vote par Internet en particulier, nous plongent, il demeure nécessaire de déployer des efforts pour suivre et documenter les expériences en cours, ici et ailleurs dans le monde. Plusieurs expériences ont été menées, et bien que le succès soit parfois mitigé, elles peuvent néanmoins servir de pistes d'actions et de réflexions pour d'autres. Il est également important de mener des réflexions sur les technologies. En effet, cet article a porté davantage sur des aspects managériaux que sur des aspects techniques. Cette étude n'a fait que nommer ou soulever quelques enjeux liés aux aspects d'authentification, de confidentialité et de sécurité. On a vu que les expériences en cours ont eu recours généralement à des firmes externes pour gérer le vote par Internet. La qualité des technologies n'est toutefois pas un point très approfondi dans le choix des responsables des coopératives. Il est nécessaire de mieux étudier les technologies du vote par Internet. Il faut répertorier et de décrire les technologies disponibles ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients.

Un article sur le vote par Internet est très pointu face à des débats plus larges sur le développement territorial et l'exclusion sociale. Les possibilités offertes par les TIC, que ce soit pour le vote par Internet ou autres, illustrent justement les écarts dans les possibilités de développement. D'un point de vue hypothétique, les TIC affranchissent les territoires de la distance et permettent une accessibilité égale à l'information et au marché. Pour ce faire, trois conditions semblent essentielles: la présence technologique, la capacité et la participation. Sans la large bande, nous sommes en présence d'une fracture numérique et de nombreux territoires en milieu rural n'ont pas cette possibilité. La capacité est la compétence et la formation requise pour utiliser la technologie et une proportion importante de la population est encore exclue. Enfin, la participation est peut-être l'élément le plus fondamental car il faut avoir le goût de participer aux décisions et de s'intéresser aux affaires publiques, ce qu'on appelle la capacité citoyenne. Les trois conditions représentent

donc pour encore longtemps des zones où il y a de l'exclusion technologique, spatiale et sociale.

Bibliographie

- CALDOW, J. 2004. «E-Democracy: Putting Down Global Roots». Institute for Electronic Government, IBM Corporation. Saisi le 24 janvier 2004, de http://egov.alentejodigital.pt/e-Democracy/IBM_Putting_Down_Global_Roots.pdf
- CARTIER, M. 2002. *Les groupes d'intérêts et les collectivités locales: Une interface entre le citoyen et l'État*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan.
- GILLIES, D. 2005. «Democracy and economic development». *Enjeux publics*, vol. 6, n° 2.
- LÉVY, C. 2002. *Cyberdémocratie. Essai de philosophie politique*. Paris, Éditions Odile Jacob.
- MACINTOSH, A. 2004. «Characterizing E-Participation in Policy-Making, International Teledemocracy Centre» dans *37^e Conférence internationale sur les sciences des systèmes*, Hawaï, 5-8 janvier 2004. Saisi le 12 février 2004: <http://csdl.computer.org/comp/proceedings/hicss/2004/2056/05/205650117a.pdf>
- MYRDAL, G. 1978. *Procès de la croissance: à contre-courant*. Paris, Presses universitaires de France.
- OCDE. 2001a. *Des citoyens partenaires: information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*. Paris.
- OCDE. 2001b. *Comblant le «Fossé numérique»: Questions et politiques dans les pays membres de l'OCDE*. Paris.
- PRÉVOST, P. et al. 2004. *Développer la cyberdémocratie*. Rapport de recherche pour le Conseil du trésor, gouvernement du Québec, Groupe de recherche sur la cyberdémocratie et les collectivités de l'Université de Sherbrooke.

Les meilleures pratiques en cyberdémocratie: du local au national¹

**Karl LUSSIER
Bernard SÉVIGNY
Université de Sherbrooke**

La participation des citoyens et des organismes de la société civile est depuis toujours un enjeu du développement des communautés et des territoires, particulièrement au sein des démocraties représentatives. L'usage croissant des technologies de l'information et des communications (TIC) pour supporter et même accroître cette participation est toutefois une donne nouvelle sur le plan de la démocratie. Cette «cyberdémocratie», telle que pratiquée par les instances publiques des divers paliers gouvernementaux, constitue donc un champ empirique riche en expériences pour lequel, malheureusement, la littérature offre peu de cadres stratégiques pouvant guider son application. C'est ce qui a justifié l'élaboration d'un modèle de développement de la cyberdémocratie (Prévost et al., 2004). La synthèse des meilleures pratiques de huit États et de plus de vingt gouvernements locaux a résulté en un cadre du développement de la cyberdémocratie regroupant cinq dimensions: les rapports État-citoyens, les politiques et les stratégies, le portail, la gouvernance, la capacité citoyenne et l'apprentissage et l'évaluation. Bien que l'objet de recherche visait spécifiquement les meilleures pratiques, celles-ci ne sont pas uniformes et sont soumises à l'influence de diverses variables autant technologiques que financières et sociales. Les résultats de la recherche, tels que présentés, ne laissent donc pas voir le fossé numérique qui se creuse entre les groupes socioéconomiques des territoires locaux ni même entre les États.

Néanmoins, certaines dimensions du modèle ont été plus approfondies que d'autres en raison des expériences existantes et de la littérature plus abondante sur certaines pratiques et en raison des mandats de recherche ayant été octroyés, c'est le cas des politiques et des stratégies ainsi que du portail. C'est donc principalement les meilleures pratiques existantes pour chacune de ces deux dimensions qui sont abordées dans ce

¹ Du point de vue méthodologique, les meilleures pratiques sont celles qui ont été observées chez les gouvernements les plus avancés par les auteurs recensés dans nos différentes études. De plus, ces meilleures pratiques sont des bonnes pratiques qui, selon nos observations, sont abondamment adoptées et par l'ensemble des gouvernements les plus avancés dans les applications de la cyberdémocratie tant à l'échelle locale que nationale.

texte. De plus, il est à préciser que l'étude de la dimension des politiques et des stratégies a été abordée principalement en fonction du niveau national de gouvernement tandis que la dimension du portail a été analysée tant aux niveaux national que local.

Les politiques et les stratégies

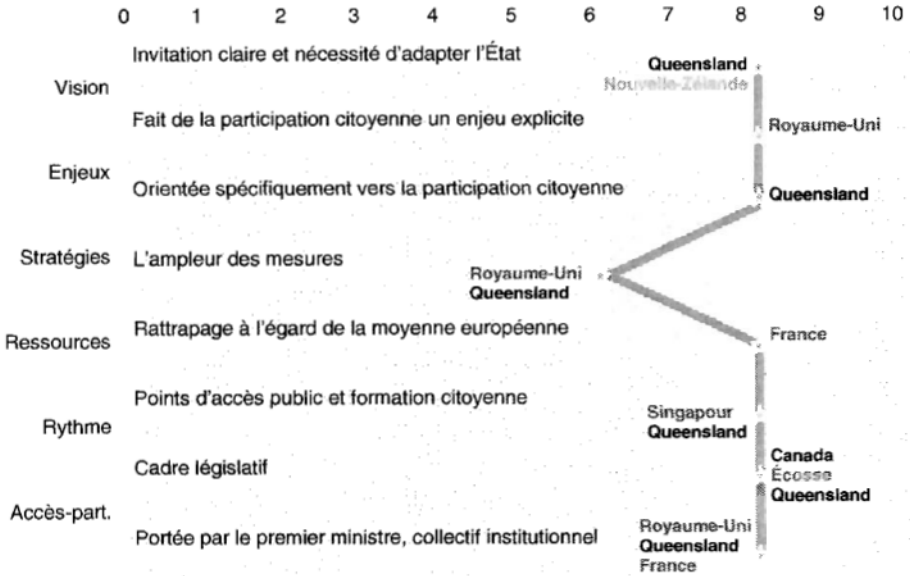
La cyberdémocratie est encore peu développée, et au-delà des promesses dont elle est chargée et des craintes qu'elle suscite, elle pose un défi non moins important aux pouvoirs publics. Les contraintes sont multiples et les variables qui sont de nature à influencer les usages espérés sont nombreuses. Quoi qu'il en soit, la cyberdémocratie est un phénomène à fort enjeu politique (Brégant, 2004). Pour les fins d'analyse, nous avons identifié, dans la littérature, huit dimensions que devrait contenir une politique, ou du moins un cadre d'action politique et stratégique de développement de l'exercice de la cyberdémocratie. Ces dimensions touchent l'ensemble des variables qui modulent la portée et le dynamisme d'une politique publique sur la cyberdémocratie. Il y a la vision, les enjeux, les orientations stratégiques, les ressources, le rythme de déploiement, l'accessibilité, la sécurité et le leadership politique et institutionnel.

Les résultats que nous présentons ici découlent d'une étude dont le but principal était d'identifier le comportement des États face au développement de la cyberdémocratie. Cette étude couvrait huit gouvernements nationaux à travers le monde, soit le Canada, l'Écosse, les États-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande, Queensland, le Royaume-Uni et Singapour. Pour les fins d'analyse, les dimensions ont été évaluées pour chacun des États par une appréciation de 0 à 10 qui apparaît entre parenthèses après le nom de l'État. Le schéma suivant illustre le positionnement de ces derniers.

Le développement d'une politique publique sur la cyberdémocratie débute forcément par l'élaboration d'une vision, car le virage vers la démocratie numérique passe inévitablement par une prise de conscience du potentiel des TIC par les leaders politiques et par une volonté marquée d'intégrer le citoyen dans le processus de prise de décision. Ainsi, la notion de participation citoyenne est clairement énoncée dans la vision de la plupart des gouvernements de notre échantillon à l'exception de Singapour (3) ainsi que des États-Unis (5) et du Canada (5). Dans ces derniers cas, l'accent porte essentiellement sur la performance de l'appareil gouvernemental en termes d'efficacité, d'efficience et de réduction de coûts. Parfois, il semble donc que la vision émerge plutôt de la nécessité affirmée d'effectuer un virage numérique plutôt que politique. Les cas de Queensland et de Nouvelle-Zélande (8)

sont donc exemplaires en raison de leur invitation claire à la participation du citoyen et à la nécessité déclarée d'adapter l'État et non seulement à la nécessité d'améliorer sa capacité technologique.

Figure 1: Politiques et stratégies



Le principal enjeu de la politique est de préciser le type de rapport État/citoyen à développer. À cet égard, la plupart des gouvernements de l'échantillon évoquent la reconstruction de la confiance des citoyens qui est en quelque sorte le socle de la participation. Dans les énoncés politiques, il est tantôt question de confiance, d'éthique et d'intégrité, tantôt de transparence, d'ouverture et d'imputabilité. Les enjeux touchent donc aux rôles, aux responsabilités et aux priorités des élus. Seuls les gouvernements du Royaume-Uni (8), de Queensland et d'Écosse font explicitement de la participation citoyenne un enjeu. Dans certains cas (Queensland, la France et l'Écosse), la fracture numérique est évoquée comme un enjeu alors que dans d'autres, (Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, Queensland et les États-Unis) c'est l'accès à une (et la) meilleure information qui est prioritaire.

Les orientations stratégiques sont fort diversifiées. Elles varient par leur souplesse et par leur objet. L'ampleur de l'implantation et de l'intégration technologique constitue en soit un élément déterminant du plan stratégique. Seuls les gouvernements de Queensland (8) et du

Royaume-Uni (7) ont élaboré une stratégie spécifiquement orientée pour favoriser la participation citoyenne. La particularité canadienne (7) réside dans le fait que l'initiative portant sur la consultation en ligne est dotée d'un centre d'expertise sur les technologies de consultations en direct depuis 2003. La plupart des gouvernements semblent toutefois procéder par des projets pilotes et des structures souples qui permettent une démarche exploratoire et d'apprentissage.

Sur le plan des ressources, c'est à la lumière des mesures effectivement mises en ligne qu'il est possible d'apprécier l'effort financier de chacun des gouvernements. Bien que les investissements des États-Unis (5) dans le virage numérique se déclinent en milliards de dollars, la portion consacrée à la participation citoyenne et à la démocratie en ligne est minime. En revanche, les mécanismes de consultations de Queensland (6), de la Nouvelle-Zélande (5) et du Royaume-Uni (6) suggèrent que les stratégies aient été accompagnées des crédits nécessaires à leur réalisation. L'effort financier du Canada (5) dans le volet consultation en ligne semble soutenu comme en témoigne l'ampleur du portail consacré à ce volet. Ces efforts se traduisent alors par la mobilisation des effectifs humains autant que matériel nécessaires au déploiement et à l'encadrement des fonctionnalités de la cyberdémocratie.

En général, le rythme de déploiement des stratégies Internet semble bien soutenu. Cependant, seuls Queensland (6) et la Nouvelle-Zélande (5) se sont donnés un horizon de réalisation pour les applications de consultation citoyenne. Le cas britannique (7) impose le rythme en Europe en tenant compte du rythme du développement des apprentissages par les citoyens. La France (8) se démarque toutefois par l'intensité des ressources et le suivi d'un échéancier serré qui lui permettra, du moins c'est ce qu'elle souhaite, de rejoindre la moyenne européenne d'ici peu. La principale préoccupation des gouvernements reste toutefois le déploiement des stratégies liées aux «services publics Internet» plutôt qu'au renforcement des relations politiques entre les citoyens et les élus.

Si l'accessibilité de l'information et de la technologie est une préoccupation commune aux huit gouvernements, la participation est moins portée de l'avant par les États. Au mieux, elle est au cœur de la politique, et c'est le cas de Queensland (8), au pire, elle est une conséquence de l'offre de services en ligne, c'est le cas du Canada (6), des États-Unis (6) et de la Nouvelle-Zélande (5). En effet, l'offre de services en ligne facilite l'accessibilité. Cependant, l'usage et la participation des citoyens aux fonctionnalités démocratiques en ligne n'augmentent pas automatiquement avec l'usage des services par le biais d'Internet.

Tous les gouvernements de l'échantillon partagent une grande préoccupation pour les questions liées à la sécurité, l'authenticité et la confidentialité. Chacun des États s'est donné une législation pour assurer

la meilleure protection possible aux administrations et aux citoyens. Toutefois, les écueils rencontrés semblent expliquer le niveau élevé d'efforts déployés par les gouvernements dans l'implantation de ces mesures. D'ailleurs, tous se positionnent à 7 ou 8 sur le diagramme.

Le leadership, dernier élément de cette analyse, semble influencer de manière significative la portée du développement de la cyberdémocratie dans les gouvernements. Cette dimension implique, entre autres, la mise en place de structures porteuses appropriées au cadre politique et stratégique. À Queensland (8), au Royaume-Uni (8) et en France (8), le leadership politique est assumé par le bureau du premier ministre et porté par des organismes gravitant près du pouvoir politique. En France, le leadership, autant politique qu'institutionnel, est éclaté dans la lourde et complexe structure gouvernementale. La politique américaine (7) est menée par une instance proche du pouvoir du président, l'Office de gestion et du budget.

Le recours à Internet pour améliorer l'accessibilité des citoyens aux services publics a largement devancé les actions visant à redéfinir le cadre relationnel dans une perspective de participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques. Le portrait dressé indique que les mesures susceptibles de bousculer la culture et les traditions des démocraties fondées sur un système de représentation sont encore relativement marginales en Occident. Par ailleurs, trois leçons peuvent être tirées de l'exercice. Il est d'abord nécessaire que le gouvernement se donne une vision et une stratégie claires en matière de cyberdémocratie, orientées vers l'adaptation de l'État et l'amélioration de la participation citoyenne. La seconde leçon, qui permet d'assurer l'affectation de ressources, la multiplication des moyens d'accès et de participation et un certain rythme de déploiement, est d'élever le projet au rang des enjeux «prioritaires» du gouvernement en rattachant directement le dossier à l'agenda du chef de l'État. Enfin, la création d'organismes dédiés exclusivement au développement de la cyberdémocratie permet d'envoyer un message clair aux citoyens sur l'intention et la détermination du gouvernement.

Le portail, l'outil privilégié de la démocratie virtuelle

Le portail est l'expression technique des choix politiques et stratégiques effectués par un gouvernement pour appuyer un type de rapport État/citoyen particulier. Le portail est une technologie de plus en plus utilisée dans la gestion gouvernementale et fait, bien entendu, usage de l'Internet pour son fonctionnement. Ce canal permet un échange d'information rapide, fréquent, ciblé et qui réduit les distances géographiques. Le portail permet un traitement varié de l'information. Par

conséquent, le portail représente un outil de plus pour le transfert d'information entre le gouvernement et le citoyen. Toutefois, il est important de distinguer deux principales relations supportées par un portail: les services et le processus démocratique. En effet, la grande majorité des portails étudiés au cours des dernières années par notre équipe offrent ces deux usages à l'internaute. Quelques portails seulement sont dédiés uniquement au processus démocratique (ex. *Getinvolved.qld.gov* au Queensland en Australie). Cela dépend de la gestion faite par l'État du portail et des fonctionnalités qui y sont rattachées.

Les portails qui offrent un usage démocratique minimal regroupent un ensemble de fonctionnalités susceptibles de porter les interrelations démocratiques en ligne entre un gouvernement et les différentes composantes de la société. Ils prendront possiblement deux formes, celui d'un site intégrateur ou d'un site fédérateur. Le site intégrateur regroupe en un même endroit (un même site) la majeure partie des activités à caractère démocratique d'un gouvernement (ex. *FirstGov* aux États-Unis). Le site fédérateur est une sorte de métaportail qui relie plusieurs sites, par des hyperliens. Par cette fenêtre d'entrée, l'internaute peut accéder, en un même lieu, à la majeure partie des activités démocratiques (ex. *Citizen Space* au Royaume-Uni). Dans le cas de *Citizen Space*, par exemple, chaque ministère ou agence gouvernementale gère son propre site de consultations, le site fédérateur assurant un encadrement général et une voie d'accès centralisée. Évidemment, des modèles hybrides sont possibles, *Getinvolved.qld.gov* au Queensland en est un exemple. Dans la réalité, on retrouve tous les modèles. Les contraintes demeurent toutefois l'accessibilité, la qualité de l'information et l'harmonie des fonctionnalités et des interfaces.

Les dimensions du portail

Dans un rapport portant sur les relations entre l'administration publique et les citoyens dans la formulation des politiques publiques, l'OCDE (2001: 23) affirmait que

pour gagner et maintenir la confiance des citoyens les administrations doivent s'assurer que:

- *L'information [fournie dans le processus] soit complète, objective, fiable, pertinente et facile à trouver et à comprendre;*
- *la consultation soit menée dans un objectif clairement défini et selon des règles sans ambiguïté qui indiquent clairement les limites de l'exercice et l'obligation de l'administration de rendre compte de l'utilisation des données fournies par les citoyens;*

- *la participation doit être suffisamment durable et souple pour favoriser l'émergence d'idées et de propositions nouvelles de la part des citoyens, et qu'elle comporte un mécanisme permettant d'intégrer ces dernières au processus d'élaboration de politiques.*

Ce cadre fournit donc les exigences minimales à respecter dans le processus démocratique entre un gouvernement et les citoyens, que ce soit dans un espace virtuel ou non. Pour l'objet qui nous intéresse, ce modèle de l'OCDE présente en réalité trois niveaux d'interactions. L'information, le premier niveau d'interaction, constitue un échange unidirectionnel dans lequel *«l'administration produit et fournit des informations à l'attention des citoyens. Elle englobe à la fois la fourniture passive d'informations, qui résulte d'une demande des citoyens, et les mesures actives de diffusion de l'information auprès des citoyens»* (OCDE, 2001). Afin de distinguer l'information reliée aux services et celle reliée au processus démocratique, nous avons déterminé que cette information devait être de nature politique et civique. Le deuxième niveau, la consultation, est une

relation bidirectionnelle dans laquelle les citoyens fournissent un retour d'informations à l'administration. Elle repose sur la définition préalable, par l'administration, du thème sur lequel l'avis des citoyens est sollicité et nécessite que ces derniers soient informés. Les administrations définissent les thèmes de la consultation, posent les questions et gèrent le processus, tandis que les citoyens sont invités à faire part de leurs vues et de leurs opinions (OCDE, 2001).

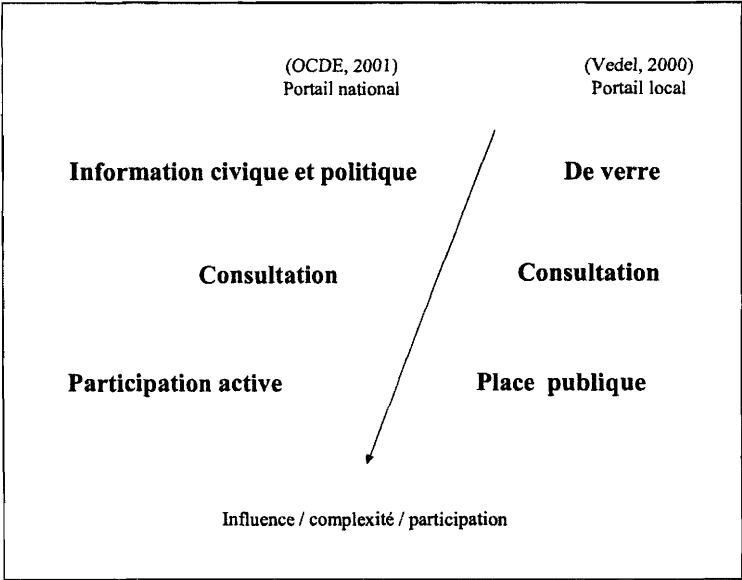
La participation active, qui constitue le troisième niveau d'interaction, est une relation basée sur un partenariat avec les administrations, dans laquelle les citoyens sont activement engagés dans les processus décisionnels et d'élaboration des politiques. *«Cette relation reconnaît aux citoyens la possibilité de proposer des options et d'orienter le dialogue sur les politiques – même si la responsabilité de la décision finale ou de la formulation des politiques continue d'incomber au gouvernement»* (OCDE, 2001). Ces niveaux d'interaction illustrent des degrés différents d'influence et de participation des citoyens dans la formulation de politiques publiques. Ce modèle illustre également des degrés différents de complexité dans la gestion de ces relations pour une administration publique.

Quoique ce modèle ait été élaboré dans le cadre d'analyse du processus démocratique à l'échelle nationale, il existe un parallèle intéressant avec la démocratie dans les collectivités locales. En effet, Vedel (2000) identifie trois types de relations qui délimitent des niveaux d'influence et de participation du citoyen par le biais d'Internet. Il s'agit des portails de verre, de consultation et de place publique. Le modèle du portail de verre constitue une vitrine de la municipalité vers l'extérieur où

les citoyens sont plutôt considérés comme des consommateurs d'information. Ce premier niveau concorde avec celui de l'information par l'OCDE. La consultation, selon Vedel, est associée au processus de prise de décision du gouvernement local et le portail constitue alors un instrument de gestion de ce processus. Évidemment, ce deuxième niveau est associé à la consultation dans le modèle de l'OCDE. Pour sa part, le modèle de place publique favorise le débat et la discussion et vise la rénovation des relations entre citoyens et gouvernement local. Ce troisième niveau correspond à la participation active telle que définie par l'OCDE, soit une relation de partenariat où l'administration fait une place importante au citoyen. Le schéma suivant dresse le parallèle entre ce modèle d'interaction locale avec celui de l'OCDE qui lui est de niveau national.

Ces modèles montrent que les relations entre les gouvernements national et local et leurs citoyens respectifs sont très similaires. Pour chacun des trois niveaux, il y a donc des pratiques qui sont associées. Dans le cas d'un portail ces pratiques sont les fonctionnalités.

Figure 2 : Les types de portails



Les fonctionnalités du portail

Pour chacune des trois dimensions, l'information, la consultation et la participation², nous présentons les principales fonctionnalités accompagnées de quelques bonnes pratiques observées sur un échantillon de huit sites de gouvernements nationaux et plus de vingt portails de gouvernements locaux. Aucune référence n'est donnée pour des sites spécifiques car les portails sont des environnements qui évoluent très rapidement et parce que l'objectif ici est de mettre en valeur les meilleures pratiques qui ont été observées sur un ensemble de portails autant locaux que nationaux³.

L'information civique et politique

La mise à la disposition du citoyen d'une information riche et pertinente sur les enjeux, les politiques et les décisions en cours au gouvernement est le fondement même de la démocratie. Pas étonnant que l'OCDE (2001) définisse l'information comme le premier niveau d'interaction entre un gouvernement et les citoyens. Si ce premier niveau doit consister en la production d'une information politique et civique pertinente (donc significative et compréhensible), il commande également la création de canaux d'échanges efficaces et efficaces pour espérer que le citoyen s'inscrive dans la relation souhaitée.

Les fonctionnalités de l'information portent sur deux dimensions principales, soit l'accès et l'accessibilité (Poland, 2001). Le premier désigne la possibilité de consulter ou d'acquérir l'information gouvernementale par un portail Internet alors que le second désigne la facilité avec laquelle le citoyen peut obtenir et comprendre l'information pertinente sur les enjeux et les politiques d'intérêt. L'accès comporte toutefois trois aspects: l'accès à Internet, l'accès aux portails gouvernementaux et l'accès au contenu.

Le premier élément, l'accès à Internet, implique que le citoyen doit pouvoir compter sur les infrastructures de télécommunications (un serveur Internet ou des points d'accès publics) et un ordinateur. Le citoyen doit également posséder les compétences nécessaires pour naviguer sur le Web. Plusieurs variables influencent l'accès: le revenu, le niveau d'éducation, le type et la dimension des ménages, l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique et linguistique et la localisation. On évalue cet

² Nous avons retenu la terminologie de l'OCDE (2001) car elle représente plus fidèlement, du point de vue conceptuel, les types de relations activées dans le processus démocratique.

³ Toutefois, pour ceux et celles qui souhaiteraient visualiser certaines de ces pratiques sur des portails nationaux, il est possible de consulter le site <http://www.guczan.com/e-democratie/accueil.html>. Ce dernier regroupe les meilleures pratiques dans un outil de référence qui illustre un portail idéalisé de cyberdémocratie.

accès habituellement par le taux de branchement, ce qui est peu révélateur car on ne tient alors pas compte de la capacité d'une personne à utiliser la technologie. Pour juger de l'accès d'une population à Internet, et ce à l'échelle nationale, l'Union internationale des télécommunications (UIT) publiait en 2003 un classement de 178 pays en fonction d'un premier indice universel d'accès aux TIC⁴. À l'échelle locale, une telle mesure n'existe pas encore, quoique les enquêtes NETendance du Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) sur l'utilisation d'Internet par les personnes et les ménages puissent s'en approcher⁵.

Le second élément, l'accès aux portails gouvernementaux, porte sur la promotion du portail auprès des citoyens et la facilité d'accès au site. Les mesures prises pour «inviter» le citoyen sur le ou les sites Web du gouvernement sont variées et s'approchent des stratégies de publicité visant à intéresser un auditoire. Le positionnement des sites sur des moteurs de recherche comme *Yahoo* et *Google* et la création d'hyperliens depuis d'autres sites plus fréquentés par la population sont, quant à eux, des exemples de mesures prises pour faciliter l'accès aux portails pour les internautes déjà engagés dans le cyberspace.

L'accès à un contenu politique et civique porte sur trois types de contenu: l'information générale et éducative, l'information sur le gouvernement et l'information sur les enjeux et les politiques (Vachon, Lacroix et al, 2003; Prévost, 2003; Hanselmann, 2001). Bref, il s'agit de l'information dont le citoyen a besoin pour connaître son environnement politique et comprendre comment il peut agir sur le développement de son bien-être. Il va de soi que l'information doit être riche et variée tout en ayant un caractère fiable et économique. Les citoyens doivent pouvoir compter sur de l'information gratuite, exacte, complète et authentique. Les rubriques des portails donnant un accès direct à l'information sur la société, le territoire, l'économie et le gouvernement, et d'autres rubriques donnant accès à de l'information sur les élections, le processus de législation, sur les structures gouvernementales, des publications gouvernementales ainsi que des liens vers d'autres portails et les coordonnées des élus et responsables administratifs sont autant de bonnes pratiques.

Parmi les principaux obstacles de l'accès au contenu, on observe l'abondance d'information et l'éclatement de cette dernière sur une multitude de portails. D'ailleurs, la forme de portail (intégrateur, fédérateur ou hybride) semble influencer l'accès à l'information. Plus le

⁴ Cet indice se compose de cinq variables: l'infrastructure de télécommunication, le niveau d'éducation de la population ainsi que la qualité, l'utilisation et l'accessibilité économique des technologies et des infrastructures.

⁵ <http://www.infometre.cefrio.qc.ca/default.asp>

portail est intégré, plus la navigation est simple et plus l'internaute peut repérer son information facilement. De plus, on tend à organiser l'information sur un portail unique selon les besoins des citoyens (logique de la demande) plutôt qu'en fonction des structures produisant l'information au gouvernement (logique de l'offre). On retrouve quatre logiques d'organisation: selon les thématiques reliées aux fonctions de l'administration publique, selon le cycle de vie des citoyens et entreprises, selon les ministères, organismes ou services, et selon le type de clientèle desservie (aînés, jeunes, autochtones, etc.). Dans la plupart des cas, une combinaison de deux ou plusieurs logiques prévaut et il semble que cette variété soit une des meilleures pratiques car elle est de plus en plus suivie par les sites étudiés.

L'accessibilité de l'information renvoie à la facilité d'utilisation. Pour être accessible, l'information doit être claire et d'intérêt. D'abord, l'information fournie doit être la plus claire possible en termes de contenu, de contexte et de présentation. Malgré des directives internes de communication, les documents produits par les différents organes administratifs des gouvernements (ministères, agences gouvernementales ou services municipaux) sont parfois difficiles à lire pour le citoyen. Des outils facilitant la compréhension de l'information (glossaires, tableaux et synthèses) devraient faire l'objet de plus amples réflexions. De plus, l'information doit pouvoir être accessible pour les personnes ayant des besoins spéciaux⁶. L'information doit également être d'intérêt pour les usagers. À ce sujet, les abonnements aux envois électroniques où les citoyens peuvent inscrire leurs sujets d'intérêts sont de bonnes pratiques.

La consultation

Règle générale pour la consultation, c'est l'administration qui initie et gère le processus. Elle définit l'agenda de consultations et pose les questions. Les citoyens sont alors invités à réagir et à formuler en ligne leurs opinions. Les expériences de consultations en ligne font ressortir des pratiques très diversifiées autant au niveau local que national. Il faut dans tous les cas que la procédure soit claire et que l'information nécessaire (document de référence) soit pertinente. Internet ne fait pas qu'élargir la participation, elle l'approfondit. Les principales fonctionnalités de la consultation sont l'échange, le sondage, le forum de discussion. Pour devenir des bonnes pratiques de consultation, l'échange (normalement trouvé sous la forme de boîte de commentaires ou de courriel), le sondage et le forum de discussion doivent accompagner un processus bien défini de consultation. Là où il y a un agenda, un thème et des questions, l'échange et le sondage deviennent des outils intéressants pour enrichir

⁶ Voir à cet effet, le *Web Accessibility Initiative (WAI)* au <http://www.w3.org/WAI>

l'information transmise au gouvernement pour la prise de décision et l'information transmise au citoyen pour faciliter sa participation au processus. Les meilleures pratiques de consultation sont celles où les conditions et les règles de participation sont clairement définies et expliquées aux usagers, où le citoyen possède suffisamment d'espace pour exprimer ses vues et ses opinions (trop de consultations ressemblent à des sondages) et où le citoyen bénéficie d'une rétroaction. Dans la plupart des cas, le citoyen ne sait pas en quoi sa contribution «fera ou a fait la différence» dans la prise d'une décision politique et dans quelle étape du processus décisionnel il se situe. Les meilleures pratiques prévoient donc la diffusion de rapports fréquents des résultats de consultation.

En plus de la rétroaction, l'identification et l'authentification des participants constituent des enjeux de taille dans le processus de consultation. Les meilleures pratiques sont celles où le système de consultation prévoit une identification des participants. Il est à noter qu'aucun des cas étudiés n'opérait un mécanisme d'authentification des personnes. Par ailleurs, les thèmes des consultations portent principalement sur des enjeux de société et non sur des projets de politique. Enfin, l'Internet, dans l'exercice de la démocratie, doit être utilisée de manière prudente et mesurée. Ainsi, les sujets de consultations doivent pouvoir se prêter à la consultation en ligne. Certains sujets commandent un débat de vives voix. En outre, pour éviter l'exclusion de certains segments de la population, il est souvent nécessaire de faire des consultations hybrides, c'est-à-dire de tenir des consultations hors ligne et virtuelles simultanément. La cyberdémocratie ouvre la voie à une participation plus large et inclusive et non l'inverse.

La participation active

La participation active se définit comme une relation multidirectionnelle où le gouvernement reconnaît aux différentes composantes citoyennes de la société la capacité de soulever des enjeux, de proposer des politiques et de configurer le dialogue (Caldow, 2004). Ainsi, contrairement aux fonctions d'information et de consultation, où la relation est descendante (*top down*), la participation active permet des relations ascendantes (*bottom up*).

La participation active est, dans l'ensemble, la fonction la moins bien développée de la cyberdémocratie. En effet, il y a souvent des écarts entre les intentions, le discours et la réalité. Deux types de relations de participation ont été identifiés dans nos études: citoyens/citoyens et citoyens/gouvernement. Dans les relations citoyens/gouvernement, les structures d'accueil des opinions des citoyens relevées dans les cas étudiés sont: les courriels des élus, les forums de discussion avec les élus et la *e-pétition*. Tant au niveau national que local, les élus sont généralement

accessibles par courriel cependant il est très rare que ces derniers se prêtent au jeu du forum de discussion directement avec les citoyens. Pour ce qui est de la *e-pétition*, la meilleure pratique semble être un portail accueillant un système complet permettant le démarrage, la signature et le dépôt d'une pétition. Cela inclut la transmission de la pétition à d'autres citoyens par le biais de courriels. C'est d'ailleurs une des quatre fonctionnalités recensées au chapitre des relations citoyens/citoyens. Les trois autres fonctionnalités étant les communautés d'intérêt en ligne, le réseautage et le forum de discussion. La politique de liaison d'un site qui permet aux groupes d'insérer un hyperlien dans les documents de consultation semble être un type intéressant de support au réseautage entre les citoyens. Le forum de discussion constitue un outil largement reconnu pour favoriser les échanges et les débats entre les citoyens. Cependant, dans la majorité des cas observés, tant au niveau local que national, les sujets sont imposés par les gouvernements. Les forums qui abordent des thèmes émergents sont habituellement véhiculés par des organismes ou des médias.

Malgré l'abondance des bonnes pratiques identifiées sur les portails locaux et nationaux, il demeure que les moyens déployés pour améliorer les relations ne peuvent pas reposer uniquement sur la technologie. Il est essentiel d'intégrer celle-ci aux mécanismes traditionnels. Parmi ces mécanismes, la consultation demeure une pierre d'assise de la démocratie contemporaine et à cet égard, les fonctionnalités de la consultation en ligne méritent d'être développées et mieux exploitées lorsqu'elles existent.

Les autres meilleures pratiques de la cyberdémocratie

Certaines pratiques exemplaires ont également été identifiées pour chacune des trois autres dimensions du modèle de cyberdémocratie, il s'agit du type de gouvernance, de la capacité citoyenne et de l'apprentissage et de l'évaluation.

Le type de gouvernance comporte deux dimensions, la gestion et l'intégration. La gestion collective et multisectorielle des initiatives et des projets semble porter fruits dans le développement positif de la cyberdémocratie dans les gouvernements. Ce type de gestion permet une adhésion plus grande au projet, donc moins de résistance et une meilleure cohésion. Cette gestion semble également assurer une meilleure pérennité des actions entreprises. La nomination de champions dans différents services ou ministères relève également d'une des meilleures pratiques de gestion. Pour sa part, l'intégration semble renforcée lorsque les gouvernements permettent aux citoyens de participer tôt au processus de prise de décision, soit dès l'identification des enjeux, en plus, bien

entendu, de faire participer les citoyens aux consultations sur les projets politiques plus élaborés.

La capacité citoyenne comporte un volet d'appropriation des technologies ainsi qu'une dimension tournée sur l'accès et l'accessibilité des technologies. Ces volets recoupent les dimensions de l'accès et de l'accessibilité de l'information, le premier niveau d'interaction supporté par le portail. Une des pratiques porteuses de développement de la capacité citoyenne est celle du déploiement d'une offre de formation et de l'accompagnement technologique pour les citoyens au niveau local. Cette pratique permet une meilleure appropriation et facilite l'accès et l'accessibilité à l'information.

La comparaison externe et la cohérence interne constituent deux dimensions de l'apprentissage et de l'évaluation des initiatives relevant du développement de la cyberdémocratie. Les activités de veille et d'évaluation permettent à un gouvernement de se comparer à ce qui se fait ailleurs. Cela facilite à la fois le discours politique et la formulation de stratégies de développement de la cyberdémocratie. Tandis que l'implantation de communautés de pratique sur les applications de la cyberdémocratie dans les différentes instances gouvernementales d'un même territoire permet d'accroître la cohérence interne dans la gestion des opérations et le développement de nouvelles solutions.

Finalement, le développement de la cyberdémocratie n'existerait pas si les gouvernements et leurs partenaires n'innovaient pas dans chacune des dimensions du modèle proposé, que ce soit en termes de gestion ou de fonctionnalités Internet. L'innovation, qui doit faire partie intégrante du processus d'évaluation, permet d'analyser les meilleures pratiques en cours et d'adopter, d'intégrer et de développer de nouvelles façons de faire à l'intérieur de l'administration publique. Le succès de la cyberdémocratie dépend de ces initiatives propres des gouvernements. À cet égard, les stratégies et les politiques deviennent des outils d'aide à la décision et à l'innovation.

L'OCDE (2001) affirme que les gouvernements doivent intégrer de façon plus substantielle les citoyens dans la formulation des politiques publiques s'ils espèrent améliorer leurs capacités d'actions collectives et par conséquent, leurs capacités d'influencer les trajectoires de développement des territoires et des communautés. Dans ce processus d'amélioration des mécanismes traditionnels de démocratie, les gouvernements tentent d'innover en faisant usage, notamment, des technologies de l'information et des communications (TIC). Or, introduire les TIC dans le développement n'est pas une simple opération de transfert technologique. Cela implique d'adapter l'ensemble du système démocratique. Le modèle exposé dans ce texte sert justement de cadre de référence permettant de déployer une stratégie de cyberdémocratie en prenant comme point de départ les meilleures pratiques développées jusqu'à ce jour par certains des gouvernements locaux et nationaux considérés comme les plus avancés au monde. Le portrait présenté cache évidemment d'importantes disparités entre les États et entre les territoires.

Du point de vue des politiques et des stratégies, on retient qu'il est nécessaire pour un gouvernement de se donner une vision et une stratégie visant l'adaptation de l'État et l'amélioration de la participation citoyenne. Cette orientation doit être supportée par un leadership politique et institutionnel et les ressources investies doivent correspondre à la mesure des intentions. Malgré l'abondance des bonnes pratiques identifiées sur les portails locaux et nationaux, il demeure que les moyens déployés pour améliorer les relations entre le gouvernement et les citoyens doivent intégrer la technologie aux mécanismes traditionnels. Parmi ces mécanismes, la consultation demeure une pierre d'assise de la démocratie contemporaine et à cet égard, les fonctionnalités de la consultation en ligne méritent d'être développées et mieux exploitées lorsqu'elles existent. Enfin, la gouvernance des initiatives doit être élargie de manière à créer une adhésion multisectorielle du développement de la cyberdémocratie. Le gouvernement doit également faire une place hâtive au citoyen dans le processus de décision tout en déployant des efforts ciblés pour le renforcement de la capacité du citoyen à participer à ce processus. Cela implique autant les mesures de formation que l'investissement en infrastructure et en technologie. L'évaluation des initiatives, la comparaison avec des cas exemplaires et la mise sur pied de communautés de pratiques figurent également parmi les meilleures options pouvant améliorer le développement de la cyberdémocratie. En somme, les dimensions ou les processus de développement de la cyberdémocratie, tels qu'exposés dans ce texte, permettent de mieux comprendre l'origine des disparités pouvant exister entre les territoires.

Au-delà des défis que représentent les applications virtuelles de la démocratie et des espoirs que les TIC suscitent dans le développement des territoires et des communautés, plusieurs gouvernements locaux et nationaux innovent en adoptant de nouvelles façons de faire. Certains exercent un rôle de leader et d'autres mettent en pratique ces nouveaux développements. Cependant, les succès futurs des initiatives gouvernementales seront toujours évalués en fonction de la contribution des applications de la cyberdémocratie dans l'amélioration du processus démocratique entre un gouvernement et ses citoyens et entre les citoyens et leurs gouvernements.

Bibliographie

- BRÉGANT, Gilles. 2004. «Les enjeux de l'administration électronique» dans Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet, *La Société de l'information*. Paris, La Documentation française. Page 233.
- CALDOW, Janet. 2004. *E-Democracy: Putting Down Global Root*. Institute for Electronic Government, IBM Corporation. Saisi le 24 janvier 2004, de http://egov.alentejodigital.pt/e-Democracy/IBM_Putting_Down_Global_Roots.pdf
- HANSELMANN, Calvin. 2001. *Electronically Enhanced Democracy in Canada*. Canada West Foundation, [version électronique]. 41 p.
- OCDE. 2001. *Des citoyens partenaires: information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*. Paris, OCDE. 291 p.
- POLAND, Pauline. 2001. *Online Consultation in GOL-IN Countries Initiatives to Foster E-Democracy*. Ministry of the Interior and Kingdom Relations, Amsterdam. Saisi le 16 février 2004, de <http://www.governments-online.org/documents/e-consultation.pdf>
- PRÉVOST, Paul. 2003. *Rapport sur les expériences de e-démocratie au Québec et dans le monde: État de situation*. CEFRIO. 39 p.
- PRÉVOST, Paul et al. 2004. *Développer la cyberdémocratie*. Université de Sherbrooke. 439 p.
- UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. 2003. «La situation des TIC dans le monde – Première à l'UIT: un indice d'accès numérique par pays». *Nouvelles de l'UIT – Spécial Sommet mondial*, n° 10, décembre.
- VACHON, Isabelle. 2003. *Collectivités locales et régionales: Portrait du Web municipal*. CEFRIO. 65 p.
- VEDEL, Thierry. 2000. «L'Internet et les villes: trois approches de la citoyenneté». *Revue Hermès-Cognition-Communication-Politique*, n° 26-27. Pages 247-262.

Le pouvoir de la troisième démocratie et la société civile

Alejandro RADA DONATH
Université du Québec à Chicoutimi

Dans cet article nous essayons de répondre à la question suivante: le puissant regain éthique qui envahit depuis un certain temps la société, est-il un facteur réel de réponse opératoire à la frustrante impuissance souvent ressentie devant les grands pouvoirs économiques et politiques? Si la réponse est positive, nous sommes devant un nouveau pouvoir dont les caractéristiques se rapprochent d'un absolu social qui constitue une nouveauté politique et un puissant instrument de transformation économique et sociale. Nous essaierons de montrer à l'intérieur de cet article que l'éthique de société, par sa caractéristique émergente, constitue actuellement ce pouvoir dont l'expression politique apparaît dans le germe d'une nouvelle démocratie: la démocratie informationnelle, que nous appelons ici troisième démocratie afin de ne pas la confondre avec le rôle banalisé des TIC. Ainsi, il devient possible de se pencher sur des phénomènes que les disciplines normales des études territoriales et du développement ne pouvaient pas percevoir avec la méthode habituelle et par la même occasion de montrer une tendance lourde qui, loin de se réduire à une nouvelle mode, est en train de nous amener, dans les faits, vers la construction d'une société plus juste.

L'avènement d'une troisième démocratie

La démocratie informationnelle, nous allons la surnommer ici conventionnellement troisième démocratie, considérant comme première la démocratie représentative constituée par le pouvoir des élus, et la deuxième celle appelée participative qui, comme le mot l'indique, permet aux organisations, associations et mouvements de citoyens de participer dans une certaine mesure au pouvoir. Il s'agit en réalité d'une troisième dimension de la même démocratie si on considère comme première la démocratie représentative et comme deuxième la démocratie participative tant recherchée aujourd'hui. En aucun cas, il s'agit d'une troisième voie politique entre la droite et la gauche parce que ce n'est pas une démocratie alternative mais toujours une troisième dimension de la même démocratie. La raison de l'appellation troisième démocratie est pour la distinguer clairement d'une idée reçue par rapport à la société de l'information qui affirme que l'influence de l'information dans la politique est due

principalement aux nouvelles technologies et à l'avancement des sciences de la communication. Bien sûr, les TIC ont le mérite d'avoir conditionné favorablement la démocratie par la création des réseaux, l'accélération des processus de diffusion de l'information et l'avènement d'une communication pratiquement instantanée. Mais elles n'ont fait que rendre possible ce que des réseaux humains étaient déjà en train de produire comme un phénomène nouveau depuis la deuxième moitié du XX^e siècle: un développement inégalé de la conscience produisant un humanisme montant où la préoccupation pour la vie et l'éthique, qui ne cesse d'envahir tous les recoins de la société, en sont deux des manifestations les plus en vue. Ce sont aussi des composantes incontournables d'un nouveau pouvoir irréductible aux encadrements théoriques modernes et postmodernes en philosophie politique qui ne sont autre chose que l'ajout pur et simple de techniques et technologies à la vision conventionnelle de la démocratie. Ce pouvoir participe à ce que nous appellerons ici, avec une dénomination peu courante «absolus sociaux». Ils sont, semble-t-il, des facteurs qui sont en train de changer de fond en comble la politique.

Pour mieux comprendre ce pouvoir, nous avons besoin d'une identification meilleure de notre époque que celle de postmoderne, dénomination fréquente qui ne semble plus répondre aux nouveaux phénomènes. Identifier notre histoire présente est une opération très ardue parce qu'un tel défi oblige souvent à nager à contre-courant avec les risques et périls que cela implique. À cet effet, nous avons déjà fait une analyse approfondie des derniers 50 ans du développement économique (Rada Donath: 2003) ce qui nous a amené à classer l'autre côté de la médaille de la postmodernité comme Nouvelle Renaissance plutôt que comme simple post-développement (Appffel-Marglin, 2003). Nous disons «Nouvelle» Renaissance pour la distinguer de la Renaissance par antonomase qui la précède, celle bien connue du XV^e et XVI^e siècles. Nous disons «Renaissance», parce qu'il ne s'agit pas d'une simple rupture avec le passé mais d'une métamorphose, d'une véritable renaissance de la société et de sa démocratie (Ray et Anderson, 2001)

L'horizon de compréhension de la société comme Nouvelle Renaissance nous permet de sortir des sentiers battus pour mieux viser des phénomènes moins remarqués par les études normales des sciences humaines (Khun, 1972). Cet horizon ouvre scientifiquement sur l'espérance, ce qui peut en étonner plus d'un, étant donné que celle-ci n'a toujours été que l'objet de la philosophie ou de la théologie. Pourtant, l'espérance est devenue partie intégrante de la famille des disciplines de la prospective récemment appliquée à la prospective régionale et territoriale (Goux-Baudiment, 2000) contrairement aux disciplines où domine encore la modernité avec ses déterminismes ou la postmodernité excluant l'avenir. L'éthique de société présente dans la Nouvelle Renaissance ne

cache ni l'observateur ni les intentions des acteurs. Elle incorpore ceux-ci avec leurs aspirations et de manière proactive dans la prospective ce qui la fait plus consciente des composantes objectives et subjectives de sa démarche. Les sentiments d'adhésion à l'humanité et les aspirations des nations et des populations, dont l'espérance fait partie, sont intégrés au processus scientifique de recherche. Approcher les phénomènes de la Renaissance du point de vue de la prospective ne signifie pas, pour autant, accepter un optimisme béat et aveugle à la noirceur de notre époque. On devient de plus en plus conscient de la dynamique perverse de l'économie actuelle qui continue à enfoncer les masses humaines dans la pauvreté; qui accentue le capitalisme de l'échange inéquitable et l'élitisme de son accumulation malsaine; qui utilise des moyens légaux mais prédateurs accélérant la destruction de l'environnement et des tissus sociaux; qui accepte un laisser-faire corrompant les femmes et les hommes politiques et soumettant la démocratie aux marchands. En fin de compte, il s'agit d'une orientation économique et politique inacceptable où l'on constate qu'on favorise davantage la mort que la vie. La Nouvelle Renaissance n'est pas un fait accompli mais un processus où ceux qui sont concernés en sont partie prenante se positionnant en mode solution. Ceci apparaît clairement quand on se pose trois interrogations majeures par rapport à la dynamique d'une société: «où allons-nous?»; ce qui suscite une deuxième question profondément démocratique «où voulons-nous aller?» comme société et comme civilisation; enfin: «quel type de pouvoir nous permettra de nous y rendre?».

La troisième démocratie en tant que démocratie informationnelle trouve son émergence dans l'éthique de société qui vise le sens de nos activités humaines à partir de la sagesse des citoyens informés. La sagesse à travers l'histoire de l'humanité n'est autre chose qu'un attachement plus ou moins conscient au sens de la vie et aux choix incontournables ou possibles qu'elle véhicule. Étant donnée la portée philosophique de ce concept de sagesse et la multiplicité de sens dont elle peut être objet, nous voulons préciser davantage son lien avec la vie. La sagesse peut être définie comme perception réfléchie de la vie vécue placée au sommet de la hiérarchie des valeurs. Il s'en suit que cette sagesse, cette perception de la vie, devient par la même occasion le critère ultime de discernement éthique, tout en reconnaissant que l'extension de son concept est telle qu'elle exige des précisions ultérieures pour cerner les phénomènes concrets qui seront un objet d'intérêt scientifique particulier. Cette formulation de la sagesse prend d'innombrables formes implicites et explicites de l'esprit comme imaginaire, langage et concepts, autant dans la quotidienneté de nos discours naturels que dans ceux des disciplines scientifiques. Nous allons privilégier dans ce texte deux points de vue, l'un politique et l'autre éthique. Du point de vue politique, au lieu de nous

concentrer sur «l'art de gouverner» et de sa gouvernance nous allons nous situer dans l'horizon de «l'organisation de la cité». Le fruit recherché est celui de «mieux vivre ensemble» où de toute évidence la vie, donc la sagesse telle que définie, en fait partie. Du point de vue éthique, nous le ferons à partir de l'éthique de société qui a comme objet d'intérêt le sens de nos «activités humaines», c'est-à-dire celles qui sont le fruit de notre conscience libre et éclairée. Sans exclure pour autant certaines activités que les classiques entendaient par des activités «de l'homme», donc non conscientes, mais avec incidence dans le sens de nos activités humaines.

Trois horizons politiques

Commençons par donner quelques aperçus du phénomène de la Nouvelle Renaissance qui est à l'horizon de notre texte. Nous le ferons en prenant le point de vue économique afin d'échapper le plus possible à une manière abstraite de parler du politique. Nous présentons le résultat en faisant le portrait de trois tendances majeures que nous exposons dans un encadré.

Il va sans dire qu'il s'agit d'une simplification de type didactique, que les cases ne sont pas étanches, que le cadre est statique et réduit à des mots clés et à des raccourcis interprétatifs qui exigent des nuances et des explications. Ici, nous voulons remarquer que la démocratie informationnelle ne fonctionne pas exclusivement sous le registre classique où les rapports de forces constituent l'essence du politique. Cette troisième démocratie échappe autant à la gauche qu'à la droite, sans les exclure pour autant dans leur vision, et trouve racine et développement dans le contexte d'une métamorphose de Nouvelle Renaissance de la société qui oblige à faire des analyses à partir de différentes disciplines pour saisir adéquatement le phénomène.

Les trois nouveaux absolus sociaux

La postmodernité nous a montré que la politique ne fonctionne plus avec les mêmes critères de la modernité. Par la même occasion, elle nous a caché l'émergence de nouveaux absolus nous disant qu'il n'y avait plus de repères. Il y a maintenant des repères sur lesquels le politique trouve un nouvel ancrage dont on commence à peine à prendre conscience et que l'on pourrait appeler «les trois absolus sociaux»: la vie, l'éthique et la démocratie. Ils sont considérés comme intouchables par-dessus toute considération politique, sociale et religieuse.

Trois visions d'économie politique		
Vision conservatrice	Vision progressiste	Vision renaissantiste
Centrée sur le capital de la croissance économique et financière		Centrée sur le capital (économique) humain, social et territorial
Capitalisation financière et utilitariste	Capitalisation étatique et solidariste	Capitalisation par des réseaux personnalisés
Pseudo-mondialiste centrée sur l'échange commercial mercantiliste		Glocaliste: Locale + globale centrée sur l'autonomie
Moderniste libérale et sociodémocrate		Vitaliste éco-systémique et territoriale
Anthropocentrisme productiviste		Environnementalisme biocentré
Accent sur les structures qui déterminent la dynamique de l'Histoire		Accent sur le singulier qui tisse les relations interpersonnelles
Le travail : (un équivalent d'emploi ancré dans la mécanique du système productif)		Le travail : (un moyen de réalisation personnelle, familiale et sociale)
Approche libérale privatiste	Approche socialiste collectiviste	Approche sociocommunautaire (au sens très large de communauté)
Politico-élitiste	Politico-étatiste	Politico-humaniste
Politique de droite	Politique de gauche	Politique sociocivile
Dimension représentative de la démocratie	Dimension participative de la démocratie	Dimension prospective de la démocratie
Troisième démocratie: la démocratie informationnelle		

D'abord l'éthique, plus facile à évoquer parce que plus proche des individus, vise le respect absolu de l'être humain. Ensuite, la vie. Vie des vivants, (pléonasse pour indiquer le lien étroit entre vie biologique, environnement nourricier et biosphère commune) et la vie de l'esprit (liberté de penser, de parole et de conscience)¹. Enfin, la démocratie qui s'impose de plus en plus sur la planète où la dictature et l'oppression

¹ Pour un exemple de cette orientation éthique centrée sur la vie biologique et de l'esprit voir Somerville, 2003.

opéraient jadis impunément. C'est autour de ces trois absolus sociaux que se configure une nouvelle politique, signe d'une époque qui, tout en assumant des valeurs modernes et postmodernes, les dépasse. Il y a aussi un quatrième absolu; l'absolu par excellence: le religieux. Il refait surface depuis un certain temps et il est à distinguer clairement des trois précédents. En Occident, non sans un certain étonnement, on a découvert récemment qu'il y avait un grand retour au religieux avec son aspect mythique, sacré et transcendant (Lemieux et Martin, 1993: 125-152; Bellah, 1976: 333-352; Ellwood, 1994). À ne pas confondre avec l'inertie des doctrines et dogmes de l'ancien absolu encore très vivant et très présent par exemple aux États-Unis comme traditionalisme chrétien (catholique et protestant) et au Moyen-Orient comme fondamentalisme islamiste, tous les deux devenus des incontournables dans le paysage politique contemporain. Cet absolu religieux traditionnel a perdu la reconnaissance de son universalité et les confessions religieuses ont été socialement relativisées. Il y a maintenant une nouvelle universalité concrète qui, afin de la distinguer de l'ancienne universalité, peut être appelée plutôt globalité² et qui désormais appartient aux trois nouveaux absolus nommés.

Le XX^e siècle, dont l'héritage est encore bien frais, a montré avec clarté comment le dépassement de l'intolérance exigeait l'abandon des idéologies mobilisatrices et institutionnalisées et une saine relativité des croyances et des connaissances scientifiques (Roman, 2000). Il en est de même pour la morale – disons plutôt «les morales» – dépendante de la religion parce que désormais celle de l'Occident n'en est qu'une parmi d'autres. Le mouvement du balancier poussé contre «la» morale et son rigorisme fixiste a balayé au passage toute tendance de recherche de nouveaux repères communs à tous, nous amenant l'inexistence de tout absolu possible comme nouveau dogme. Il y avait des motifs valables pour se méfier de toute idéologie négatrice de la suprématie de la personne et des communautés humaines en tant que sujets singuliers avec leur propre identité. La dominance d'une idée ou d'une croyance véhicule avec elle une violence morale le plus souvent non dite avec des conséquences inhumaines dont l'histoire nous a donné assez de leçons pour l'apprendre. Cet universalisme classique et moderne et la pensée unique qui s'en suivait, ne répondaient plus à la singularité de l'individu et des milieux, des écosystèmes et de l'évolution de la société, de la science et de l'histoire et nuisaient à la liberté d'esprit, à la vie personnelle

² La globalité par rapport à l'universalité est l'équivalent de l'empirique par rapport au théorique. La globalité se rapporte ici à global dans le sens d'appartenir à un territoire bien précis qui est le globe terrestre où territoire inclut non seulement la dimension géographique physique mais humaine, donc des humains bien identifiés dans l'espace et dans le temps.

et à la culture particulière de chaque collectivité humaine. La rhétorique de la pensée postmoderne en exaltant le vide de sens (Lipovetsky, 1983) a fini par acculer dans un cul-de-sac le politique sans d'autres repères à disposition que le cercle de l'intersubjectivité (Renaut, 1999). Cependant, comme le disaient les anciens, la nature a horreur du vide et l'on constate maintenant que le temps a fait son œuvre reconnaissant socialement les trois absolus cités: la vie, l'éthique et la démocratie. Ceux-ci ne sont plus que des idées, ce qui ne ferait que reconduire la dimension idéologique dont politiquement on veut se débarrasser. Ce sont des processus, des démarches, des événements et ils sont détectables parce que ce sont des phénomènes et des tendances lourdes de la Nouvelle Renaissance. Ces phénomènes ne se situent pas seulement au niveau de l'intangible de la culture, mais aussi au niveau de la matérialité de la civilisation³.

Affirmer qu'il y a des absolus est «absolument» inacceptable pour la philosophie politique postmoderne encore dominante dans les sciences humaines. Proposition scandaleuse pour tous ceux qui vivent encore avec la peur des fantômes des anciens absolus et qui les avaient cru définitivement enterrés ou exilés de la pensée cultivée. La lutte contre les dogmatismes, le rationalisme et l'intolérance, grand combat de la postmodernité, a réussi à faire mettre de l'avant le pluralisme dans la société contemporaine. Il n'y a aucun doute, c'est une grande conquête. Elle a été faite au prix d'une déconstruction des discours qui, souvent avec négativisme, comme nous l'avons déjà remarqué, ne voyait que la disparition de repères, le vide de sens et la négation de tout absolu existant ou possible. Cette rhétorique relativiste sans bornes a pris le podium de la philosophie politique au point que théoriquement il semblait que tout discours moral n'avait qu'une légitimité relative à sa construction intellectuelle et sociale, sans possibilité aucune d'une hiérarchie de valeurs communes ni de repères avec dimension objective, c'est-à-dire avec des aspects non construits par la pensée individuelle et collective⁴. On constate aujourd'hui, hors de tout doute raisonnable, qu'il y a des repères. Ceci est manifeste par exemple dans le respect croissant pour l'environnement, le respect de l'autre et se traduit par une fulgurante multiplication du souci éthique.

C'est à partir de ces trois repères: vie, éthique et démocratie que la troisième démocratie trouve les assises de son pouvoir et prend son envol. Parmi les caractéristiques de l'absolu se trouve la dimension mythique et

³ Voici un exemple. Quand la culture change le sens du travail et que celui-ci se reflète dans le système de production, nous sommes au delà de l'intangible de la culture pour atteindre le tangible de la civilisation. (Lalou et Nélis, 1957). Pour le travail, voir des exemples dans notre livre Rada Donath, 2003, chapitres 10 et 11.

⁴ Nous disons «dimension» objective, nous ne disons pas «objectivité». Il est intéressant de signaler ce qui s'impose à la pensée au moment de la construction de la connaissance.

sacrée qui réenchante le monde. Au sens sociologique du terme, le sacré qui l'accompagne coïncide souvent ou remplace l'héritage du christianisme culturel dépassant le rôle anciennement joué par la religion. Réel ou imaginaire, présent dans le retour du religieux en Occident ou sécularisé par le scientisme et l'athéisme, symbolique pour les uns ou démystifié pour les autres, peu importe, le sacré souvent relégué au «non-dit» est là pour guider les comportements et légitimer nos choix éthiques. Ce sacré se retrouvera profondément ancré dans un nouvel acteur social, la société civile, donnant à sa force politique une puissance hors pair. Les nouvelles morales laïques ou athées, catholiques ou protestantes, islamistes ou juives, amérindiennes ou bouddhistes ne peuvent plus désormais se passer des trois absolus sociaux. À l'heure de la globalisation, ceux-ci prennent le devant et se retrouvent en conflit avec les cultures, les religions et les morales traditionnelles confrontées avec le pluralisme contemporain.

L'intelligence d'un nouvel acteur politique

La société civile, porteuse de la troisième démocratie, est aujourd'hui devenue un acteur politique, économique et social très actif faisant le contrepoids du pouvoir à l'État et à des acteurs économiques puissants. Fruit d'une organisation démocratique axée sur de nouvelles valeurs qui l'ont fait monter lentement mais sûrement en intelligence collective et en nombre, la nouvelle société civile a commencé à jouer un rôle politique différent et dans la cour des grands. Pour comprendre la nouvelle tendance, il est illustratif de faire une comparaison entre le siècle passé et ce que nous constatons à présent dans le mécanisme de la balance du pouvoir et de ses acteurs politiques. Tout en respectant des nuances faciles à repérer, on peut dire que grosso modo la nouvelle société civile est en train de substituer le rôle politique que jouaient auparavant les Églises chrétiennes d'Occident face à l'État et aux pouvoirs économiques.

Ouvrons une parenthèse pour clarifier les images reçues qui nuisent à la perception de l'évolution de la nouvelle société civile où la troisième démocratie prend son envol. L'image de la société civile est parfois maladroitement rattachée aux protestations de la rue. Ces événements qui ont eu une ampleur jamais connue auparavant sont en réalité l'expression d'un phénomène qui ne trouve pas de comparable dans le passé parce qu'il se distingue qualitativement de tous les mouvements sociaux précédents, autant les anciens que les nouveaux. La nouvelle société civile qui s'exprime de temps en temps comme mouvement politique est l'héritière des anciens mouvements sociaux (les syndicats) comme des nouveaux mouvements sociaux (mouvement écologiste, féministe, pacifiste, etc.) mais ne constitue pas la somme quantitative des deux. Elle est apparue en public à Seattle juste à la fin du

XX^e siècle en octobre 1999 quand 500 ONG (organismes non gouvernementaux) font des protestations massives non violentes contre les organismes internationaux qui favorisent la mondialisation soutenue par l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et le FMI (Fonds monétaire international). Nous relierions culturellement ce phénomène à la Nouvelle Renaissance de notre époque parce qu'il est constitué à partir d'une nouvelle vision du monde. Il est absent des préoccupations marchandes où la nouvelle société civile assume un rôle axé sur de nouvelles valeurs qui dépassent autant les corporatismes patronaux, syndicaux, professionnels et autres, plutôt que la transformation de la société par l'idéologie révolutionnaire. C'est la raison pour laquelle nous avons classifié symboliquement et conceptuellement cette mouvance comme un RCO (Regroupement de citoyens organisés) expression incluant les différents types de participants rassemblant des ONG, des syndicats, de nouveaux mouvements sociaux et des citoyens sympathisants dont les valeurs sont *glocales*, à la fois globales et locales⁵. Il ne faut pas cependant identifier cette expression de la nouvelle société civile avec la troisième démocratie qui ne constitue pas un mouvement de gauche en opposition à celui de droite mais, sans les exclure, les traverse horizontalement en tant que démocratie informationnelle (voir la dernière case du cadre).

Pendant la première moitié du siècle passé on peut réduire les grands acteurs du développement et du pouvoir politique à trois: l'État libéral, la grande entreprise et l'Église, davantage conservatrice que libérale. Chacun possédait des moyens pour remplir sa mission et avait un rôle qui lui était propre où de croisements et les influences mutuelles ne manquaient pas. L'État, sortant de l'ère agraire du XIX^e siècle, en pleine possession de sa rationalité politique, économique et militaire, devenait le grand développeur de l'ère industrielle soutenu par son bras droit, les possédants avec leurs grandes entreprises. L'Église, gardienne des esprits et de la culture religieuse très visible dans le cas du Québec, inculquait la morale en particulier par le biais de l'éducation, des soins de santé et de l'organisation des paroisses, fer de lance de l'occupation du territoire. Le courant du pouvoir passait ainsi par une société civile élitiste possédant les moyens de production des biens et services et le lobbying politiquement efficace. Savoir, information, expertise, religion, pouvoir économique et politique se conjugaient à l'extérieur de la dynamique de la population qui, malgré la démocratie, restait marginalisée des grandes décisions qui la concernaient. Les grandes masses n'avaient pas d'autres

⁵ Avec cette dénomination, RCO, nous voulons distinguer clairement ce mouvement des deux types de "mouvements sociaux" dont parlent les sociologues, les anciens et les nouveaux. (Rada Donath, 2003: 255-257)

connaissances socialement valables que celles qu'elles recevaient de la rationalité de l'État, du scientisme dominant et de la doctrine religieuse.

Au XX^e siècle, les masses deviennent des multitudes qui apprennent par la massification de l'éducation accompagnée de l'avancement des sciences humaines. Celles-ci affaiblissent les certitudes fixistes de la pensée des intellectuels par la divulgation du savoir postmoderne. L'intelligence collective se développe. La population perd le stigmatisme des masses ignorantes. De plus en plus instruite et consciente, elle découvre les nouveaux sacrés déjà cités: la vie, l'éthique et la démocratie, irréductibles aux canevas restreints du progrès moderne, de la rationalité instrumentale de l'État, des privilèges économiques des élites dominantes. Le pouvoir du savoir et le destin religieux échappent aux élites dirigeantes. La connaissance «supérieure» devient dorénavant le résultat d'un savoir critique et d'une expertise partagée. Le dogmatisme religieux et le savoir scientiste perdent leurs valeurs doctrinaires sacrées et leurs auréoles hiérarchiques incontestables. L'intelligence dont on parle va plus loin que la rationalité parce que sans la nier, son axe de légitimation n'est plus dans la pensée rationnelle mais dans la sagesse de la vie largement partagée et de l'aspiration à une qualité de vie meilleure. La socialisation de la connaissance, favorisée par la montée fulgurante des moyens de communication sociale et les TIC, augmente autant à droite qu'à gauche et l'intelligence collective des citoyens a déjà commencé à déjouer la rhétorique des discours de la classe politique en tant que manifestation cachée d'intérêts particuliers.

Devenus des points de repères incontestables des nouvelles aspirations de la société, les paramètres des nouveaux absolus sociaux changent la donne du politique. Ils deviennent des régulateurs incontournables des comportements de chaque individu, de chaque institution, des entreprises, des organismes, des associations, des États, des congrégations religieuses et envahissent même les comportements des militaires. Tout en reconnaissant la valeur fonctionnelle irremplaçable de la démocratie moderne axée sur la volonté de la majorité présente dans la démocratie représentative et participative, cette troisième démocratie établit de nouvelles règles du jeu dans la régulation de la société⁶ axée sur l'intelligence collective. L'éthique devient une éthique de société qui trouve sa légitimité dans des valeurs qui échappent au renfermement de

⁶ La théorie de la régulation dans l'analyse économique a sa matrice initiale d'inspiration dans une certaine convergence de Marx et Keynes. Différentes écoles se réclament de cette théorie. C'est en considérant l'intangible de la culture par rapport au tangible de la civilisation où la matérialité de l'économie domine encore qu'il est possible de parler d'un autre type de régulation. C'est ce que nous faisons ici en évitant d'entrer dans l'approfondissement épistémologique d'un sujet qui nous amènerait trop loin de notre propos.

l'universalisme abstrait et juridique de la démocratie représentative classique et élimine le relativisme sans bornes du construit socioculturel postmoderne grâce à la démocratie informationnelle. Ces nouveaux absolus devenus des valeurs communes substituent aussi la morale moderne détachée de la vie réelle dont l'environnement global et la proximité territoriale et sociale en font partie. Une nouvelle conscience humaniste soutenue par l'intelligence collective des citoyens émanant de la perception de la vie présente dans l'évolution des écosystèmes remplace le progrès technologique à tout prix et fait descendre de son piédestal la suprématie des valeurs mercantilistes. Le front politique se situe ainsi entre les institutions ancrées encore dans des valeurs trop modernes et la nouvelle société civile devenue conscience politique des multitudes.

Une autre régulation de la société

La société civile intervient davantage dans l'appareil de l'État avec son intelligence collective que par la pression des rapports de force et la gouvernance s'impose comme la manière la plus pertinente de l'exercice du pouvoir. À la lumière de l'intelligence collective des citoyens, qui ne cesse de croître, on pourrait dire que l'État moderne recule dans les faits. L'État par définition est centralisateur, hiérarchique, possessif, directif et bureaucrate. La société civile est innovatrice, participative, à l'écoute, en réseau de collaboration du partage d'expertises et du savoir. C'est un signe du nouvel avenir qui nous attend parce que la société civile multiplie les opportunités pour inscrire ses propres valeurs et ses procédures démocratiques dans des interventions qui dépassent la vieille logique de la rationalité étatique moderne. Enfin, l'État a de moins en moins de ressources en raison d'une économie qui échappe à son contrôle par la mondialisation. Tandis que la société civile met de plus en plus en action son énorme potentiel de capital humain, social, culturel et politique sans lesquels aucun capitalisme est capable de subsister.

On peut parler, en simplifiant les choses, de deux nouvelles manières de faire la régulation de la société⁷. Celles-ci, apparues dans les dernières décennies, sont déjà à l'œuvre et annoncent des temps nouveaux pour la démocratie. Sans nous attarder sur les mécanismes de leur opération car ceci impliquerait de nouveaux approfondissements, on peut déjà dire que ces nouvelles régulations de la société nous permettent d'identifier le lieu de la réponse à la question que nous nous sommes

⁷ Pour un point de vue sociologique de la théorie de la régulation voir Bélanger et Lévesque, 1991.

posée au commencement de ce texte: l'éthique est-elle un facteur réel de réponse opératoire à la frustrante impuissance souvent ressentie devant les grands pouvoirs économiques et politiques? Avant de nommer ces régulations, insistons encore une fois sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une opposition ni d'une substitution mais d'un dépassement de la démocratie représentative et de la démocratie participative. La première de ces nouvelles manières de réguler la société, comme nous venons de le voir, se produit par les composantes savoir et information qui émergent de l'intelligence collective produite par la démocratie informationnelle. L'autre manière de réguler la société, étroitement liée à la première, est par l'éthique de société en tant qu'expression sacrée des absolus nommés comme c'est le cas de la vie, exprimée souvent au Nord par l'expression «qualité de vie» tandis que dans le Sud fréquemment par «la survie». Dès lors, l'organisation de la société et sa régulation ne pourront plus passer seulement par la division des trois pouvoirs classiques institutionnalisés par la modernité (exécutif, législatif et judiciaire), toujours nécessaires comme fondement de l'État de droit, mais aussi par une nouvelle rationalité politique ancrée dans des repères sûrs qui sont devenus des absolus sociaux en globalisation. Il apparaît alors une nouvelle source de pouvoir relié d'une part à l'information démocratiquement partagée et de l'autre au sacré de la vie comme éthique de société visant un art de vivre qui est une autre manière du «vivre ensemble» dont le politique est directement concerné parce qu'au cœur de son objet d'intérêt.

C'est ainsi que l'exercice du pouvoir ne se réduit plus démocratiquement à la volonté de la population qui s'exprime de temps en temps avec un vote de suffrage universel ou de la volonté de ses représentants, expression parfois de volonté de puissance. Le pouvoir n'est plus axé principalement sur la volonté de la majorité ou de ceux qui la représentent mais sur une éthique de société inscrite dans une intelligence collective qui s'impose par la valeur du sacré, bien au delà de la rationalité moderne. Donc, il s'agit maintenant d'une intelligence collective dont l'essentielle de son identité ne s'explique pas seulement par l'extension pure et simple du pouvoir de l'information atteinte par les TIC mais par un pouvoir normatif émanant des absolus nommés: la vie quotidienne et sa qualité de vie, l'éthique et en particulier l'éthique de société et la démocratie notamment la démocratie informationnelle. Des aspirations propres à la société civile alimentent des valeurs ajoutées inexistantes dans la vision moderne de l'État ou dans celle postmoderne de la société et de sa perspective démocratique. En voici quelques-unes: la famille, la réalisation personnelle et professionnelle des citoyens, l'environnement sain, l'exclusion de toute violence, la production socialement rentable, la nouvelle identité *glocale*. Tout ceci est devenu une tendance culturelle lourde qui régule les secteurs qui deviennent

conscients des problèmes collectifs de la société et des solutions à proposer à partir de la nappe phréatique jusqu'au réchauffement de la planète, de la considération de la pauvreté criante jusqu'à l'accumulation indue du capital, impliquant les guerres tribales de l'Afrique et celles ethniques des Balkans jusqu'à la guerre préventive en Irak.

Du point de vue économique, le travail s'humanise et tout se passe comme si cette nouvelle société civile avait choisi d'accéder à la production de richesses par la valeur ajoutée du capital social, culturel et humain au lieu de se réduire tout simplement à viser de manière utilitariste l'«extrant» (*out-put*) de la chaîne naturelle, humaine et technologique qui produit la richesse dont l'appropriation du profit est placée au plus haut des valeurs économiques. La conscience augmente chez ceux qui croient que leur travail favorise leur réalisation personnelle et sociale en collaborant par la même occasion à la construction d'un avenir meilleur pour le monde (Rada Donath, 2004: 265-320). C'est pour cela que l'utilitarisme ne constitue plus la meilleure des éthiques tout en restant valable au bas de l'échelle. Il s'en suit que le nouveau moteur qui impulse la politique de la nouvelle société ne fonctionne pas avec l'imposition faite par le plus fort comme résultat du rapport de forces mais davantage par l'éthique de société soutenue par l'intelligence et la sagesse collective des citoyens scientifiquement bien informés et consciemment organisés autour des enjeux de l'humanité à la fois locaux et globaux.

Les anciens et les nouveaux mouvements sociaux, les groupes communautaires, les associations, les organisations citoyennes, beaucoup d'ONG et des citoyens de la masse silencieuse sont à la recherche d'une nouvelle manière de vivre dès maintenant les valeurs d'une nouvelle société. On s'était posé la question: «quel type de pouvoir nous permettra de nous y rendre?» La démocratie représentative axée davantage sur la volonté du nombre et la démocratie participative axée sur les rapports de forces se révèlent insuffisantes et véhiculent de grandes limites. La société civile, visualisée comme des citoyens conscients et organisés, se manifeste politiquement de temps en temps comme force de frappe. Cependant, ce n'est pas dans cette direction que se trouve sa plus grande puissance politique. Cette société civile a dans ses mains un nouveau pouvoir émergent bien qu'encore à ses premiers balbutiements: celui de l'éthique de société véhiculée par la démocratie informationnelle. Celle-ci, axée sur l'intelligence collective des citoyens et sur la dimension sacrée de la vie, fait reculer la volonté de puissance qui caractérise les pouvoirs établis autant économiques que politiques. Il semblerait que la dimension sacrée a été toujours présente à la source de l'esprit humain et toute la question est de la nommer et de la thématiser au-delà des divisions abstraites manquant de vision globale, globale dans le sens où nous l'avons défini⁸. N'étant plus le produit exclusif d'un construit de la société, mais aussi d'une perception de l'appartenance à une humanité commune et à une planète globalisée, la société prend conscience maintenant que la vie, sa protection et son épanouissement sont les premières conditions de n'importe quelle construction politique du vivre ensemble. C'est au niveau de la perception de l'espèce humaine et de son milieu environnant qui précède le discours politique que l'horizon s'ouvre, là où l'existence humaine s'impose à la pensée bien avant l'intervention raisonnée de celle-ci et qui fait appel au sens. Un sens provenant d'un élan de la vie qui, malgré ses déterminations préalables, n'est jamais entièrement construit parce qu'il laisse toujours de la place pour faire des choix. L'irruption de la société civile dans la sphère publique fait d'elle un intervenant qui, par la spécificité croissante de ses compétences et les caractéristiques de ses nouvelles valeurs communes, suscite une manière plus intelligente, efficace et humaniste de gérer les affaires publiques. L'action politique de la société civile s'inscrit ainsi dans les intérêts les plus nobles parce que légitimés en ultime instance par des sentiments profonds d'adhésion à l'espèce humaine. Se configure ainsi ce qu'on peut appeler une démocratie informationnelle qualifiée ici

⁸ Voir la note n° 3.

comme troisième démocratie. En tant que bioculturelle, donc mi-déterminée et mi-libre, cette action politique perce la nébuleuse informe du claironné relativisme des constructions sociales et politiques et semble devenir un absolu sacré notamment parce que rattaché à la profondeur de la valeur de la vie. Au fil du temps, il semblerait que cette éthique de société prend le dessus sur les intérêts particuliers et restreints des sujets, des ethnies, des corporatismes, des États modernes. Elle prévaut sur les rapports de forces et constitue l'espérance d'une nouvelle manière d'organiser la cité. Espérance non seulement au sens psychologique mais davantage réelle parce que définie comme possession partielle de ce qui est en train d'advenir. Elle est peut-être en train de montrer la voie pour accélérer la métamorphose de la société vers la construction d'une civilisation plus juste. S'il en est ainsi, le nouveau pouvoir de la troisième démocratie émergente mérite d'être soigneusement considéré et approfondi.

Bibliographie

- APPEFEL-MARGLIN, F. et al. 2003. *Défaire le développement. Refaire le monde*. Paris, Parangon.
- BÉLANGER, P.-R. et B. LÉVESQUE. 1991. «La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17. Pages 17-51.
- BELLAH, R. N. 1976. «New Religious Consciousness and the Crisis in Modernity» dans C. Y. Glock et R. N. Bellah, dir. 1976, *The New Religious Consciousness*. Berkeley, University of California.
- ELLWOOD, R. 1994. *The Sixties Spiritual Awakening*. New Brunswick NJ, Rutgers University.
- GOUX-BAUDIMENT, F. 2000. *Donner du futur aux territoires. Guide de prospective régionale à l'usage des acteurs locaux*. Lyon, CERTU.
- KHUN, Sir T. 1970. *The structure of Scientific Revolutions*. Chicago, University of Chicago Press.
- KHUN, Sir T. 1972. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris, Flammarion.
- LALOU, J. et J. NÉLIS. 1957. *Culture et civilisation, initiation à l'humanisme historique*. Paris, Casterman.
- LEMIEUX, R. et M. É.- MEUNIER. 1993. «Du religieux en émergence. La gestion du social: ambiguïtés et paradoxes». *Sociologie et sociétés*, vol. XXV, n° 1, printemps. Pages 125-152
- LIPOVETSKY, G. 1983. *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*. Paris, Gallimard.
- RADA DONATH, A. 2003. *Du développement à la renaissance des régions*. Chicoutimi, JCL-GRIR.
- RAY, P. H. et S. R. ANDERSON. 2000. *The Cultural Creatives: How 50 Millions People Are Changing the World*. New York, Harmony Books.
- RAY, P. H. et S. R. ANDERSON. 2001. *L'émergence des créatifs culturels*. Barret-sur-Méouge (France), Le Paroix, Yves Michel.

- RENAUT, A. 1999. *Les philosophies politiques contemporaines depuis 1945*. Paris, Calman-Lévy.
- ROMAN, J. 2000. *Chronique des idées contemporaine*. Paris, Bréal.
- SOMERVILLE, M. 2000. *The Ethical Canary, Science, Society and the Human Spirit*. New York, Viking.
- SOMERVILLE, M. 2003. *Le canari éthique, Science, société et esprit humain*. Montréal, Liber.

Quelques-unes des publications du GRIDEQ

Tendances et débats en développement régional

- No 10: *Entre réseaux et systèmes. Les nouveaux espaces régionaux.* J.-L. Klein, Carol Tardif et al. 2006. 259 p. Prix: 20\$
- No 9: *Territoires et fonctions: Tome 2. Des pratiques aux paradigmes: Les systèmes régionaux et dynamiques d'innovation en débats.* Bruno Jean, Danielle Lafontaine et al. 2005. 298 p. Prix: 20\$
- No 8: *Territoires et fonctions: Tome 1. Des politiques aux théories: Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats.* Danielle Lafontaine, Bruno Jean et al. 2005. 408 p. Prix: 20\$
- No 7: *Choix publics et prospective territoriale. Horizon 2025. La Gaspésie: futurs anticipés.* Danielle Lafontaine et al. 2001. 390 p. Prix: 20\$
- No 6: *Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales.* Danielle Lafontaine, Nicole Thivierge et al. 2000. 152 p. Prix: 13\$
- No 5: *Les régions fragiles face à la mondialisation.* Danielle Lafontaine, Nicole Thivierge et al. 1999. 256 p. Prix: 15\$
- No 4: *Espaces en mutation.* Serge Côté et al. 1998. 189 p. Prix: 15\$
- No 1: *Et les régions qui perdent...?* Serge Côté et al. 1995. 382 p. Prix: 20\$

Cahiers du GRIDEQ

- No 23: *Portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent.* Carol Saucier, Nicole Thivierge et al. 2000. 118 p. Prix: 13\$
- No 22: *Les services de proximité en milieu rural québécois.* Lucie Pépin. 1999. 144 p. Prix: 13\$

Actes et instruments de la recherche en développement régional

- No 14: *Le développement des territoires: nouveaux enjeux.* Collectif. 2002. 129 p. Prix: 12\$
- No 13: *Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation.* Collectif. 1999. 132 p. Prix: 10\$
- No 12: *La pratique du développement régional.* Serge Côté et al. 1995. 134 p. Prix: 10\$
- No 11: *Nouvelles technologies de l'information et société. Un débat sur l'intelligence à notre époque.* Danielle Lafontaine et al. 1994. 208 p. Prix: 10\$

Témoignages et analyses

- No 8: *Pour un développement local au Mali: la place des femmes dans l'éducation non formelle*. Satoko Kato. 2005. 119 p. Prix: 15\$
- No 7: *Développement social et soins de santé: reconnaître le travail des femmes auprès des proches*. Marie Legaré. 2003. 103 p. Prix: 12\$
- No 6: *Femmes engagées: pour une alternative de développement*. Christiane Bérubé. 1996. 200 p. Prix: 15\$
- No 5: *Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local*. Marc-André Deschênes et Gilles Roy. 1994. 252 p. Prix: 15\$

Hors série

- *Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie*. Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. 1998. 481 p. Prix: 30\$
- *En quête d'une communauté locale*. Hugues Dionne et Raymond Beaudry. GRIDEQ et Les Éditions Trois-Pistoles, 1998. 250 p. Prix: 20\$
- *Savoir et développement: pour une histoire de l'UQAR*. Nicole Thivierge et al. 1995. 538 p. Prix: 10\$

La TPS de 6% est incluse dans les prix. Veuillez ajouter une somme de 3,50\$ pour les frais postaux et de manutention (TPS et TVQ incluses).

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications écrivez à:

Secrétariat du GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) Canada
G5L 3A1
<http://www3.uqar.qc.ca/grideq>
grideq@uqar.qc.ca

Tél.: (418) 723-1986
poste 1440 ou 1441
Téléc.: (418)724-1847